

**Présenté par**  
**Valérie PÉCRESSE**  
Présidente du conseil régional  
d'Île-de-France

**RAPPORT ANNUEL D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES - 2025**

## Sommaire

<a href="#">EXPOSÉ DES MOTIFS</a> .....	3
<a href="#">ANNEXES AU RAPPORT</a> .....	4
<a href="#">Rapport d'évaluation des politiques publiques - 2025</a> .....	5
<a href="#">Suivi en continu des dispositifs régionaux équipés - 2025</a> .....	32

## EXPOSÉ DES MOTIFS

L'évaluation des politiques publiques poursuit deux objectifs principaux : optimiser l'emploi de l'argent public, en s'assurant que les actions régionales produisent des résultats conformes aux objectifs fixés, et nourrir le débat démocratique, avec les élus comme avec les citoyens, pour choisir, ajuster ou réorienter les actions régionales au regard des priorités stratégiques de la collectivité et de leur impact réel. Dans cette perspective, la délibération-cadre du 21 novembre 2019 relative à l'évaluation des politiques publiques confiée à l'Inspection générale de la Région Île-de-France a préparé d'un rapport annuel présentant les travaux réalisés et les perspectives de travail.

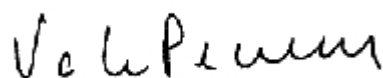
Le rapport 2025 constitue le sixième rapport établi en application de cette délibération. Il présente les avancées de l'évaluation en continu des dispositifs régionaux, élargie en 2025 à 47 dispositifs équipés et 251 indicateurs renseignés, représentant 47,5% du montant total des aides régionales votées en 2025 (hors dotation IDFM), ainsi que son extension au niveau des politiques régionales et les évaluations ponctuelles conduites sur des dispositifs à forts enjeux. Une large annexe rassemble, par thématique, les tableaux de bord de suivi des dispositifs.

Le rapport résulte d'un travail de co-construction avec les services régionaux pour définir, renseigner et analyser les indicateurs de suivi des dispositifs, qui alimentent la démarche d'évaluation en continu et la vaste annexe de tableaux de bord. Il intègre également les travaux d'observation, de diagnostic, de suivi et d'évaluation du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER Île-de-France) et de l'Institut Paris Région, qui viennent compléter les analyses produites par l'Inspection générale.

Enfin, le rapport présente la feuille de route 2026 de l'Inspection générale pour l'évaluation des politiques publiques. Elle vise à consolider le cycle annuel d'évaluation et le calendrier du CEPP, à développer des évaluations flash sur des enjeux ciblés, à mettre en place un référentiel consolidé des dispositifs et de leurs indicateurs, à renforcer l'analyse territoriale au regard du SDRIF-E, à améliorer l'automatisation, la fiabilisation et la sécurisation des données, et à approfondir les coopérations avec le CESER, l'Institut Paris Région, les services régionaux et les réseaux professionnels, notamment en explorant de nouveaux partenariats de recherche et les usages maîtrisés de l'intelligence artificielle.

Le Conseil régional est invité à prendre connaissance de ce rapport annuel 2025 d'évaluation des politiques publiques et de la feuille de route 2026 de l'Inspection générale de la Région.

**La présidente du conseil régional  
d'Île-de-France**



**VALÉRIE PÉCRESSÉ**

## **ANNEXES AU RAPPORT**

## **Rapport d'évaluation des politiques publiques - 2025**

## SOMMAIRE

<b>1. Les travaux de l'Inspection Générale de la Région Île-de-France (IGRIF) .....</b>	<b>2</b>
1.1. L'évaluation en continu des dispositifs régionaux : une démarche structurée .....	2
1.2. L'élargissement de l'évaluation en continu au niveau des politiques régionales .....	8
1.3. Les évaluations ponctuelles menées en 2025.....	9
1.4 Diffusion de la démarche et animation externe .....	10
1.5 Le Comité d'Évaluation des Politiques Publiques .....	11
<b>2. Les travaux d'évaluation dans la sphère régionale .....</b>	<b>12</b>
<b>2.1. Le Conseil Économique, Social et Environnemental de la Région (Ceser).....</b>	<b>12</b>
2.1.1 Une dynamique d'intégration de l'évaluation dans les travaux du CESER .....	12
2.1.2 L'évaluation intégrée aux avis du CESER .....	13
2.1.3 Apports de la démarche évaluative du CESER à la Région .....	13
<b>2.2 L'Institut Paris Région .....</b>	<b>14</b>
<b>2.2.1 Travaux d'évaluation et de bilan par grands domaines .....</b>	<b>14</b>
2.2.2 Contributions en amont et en accompagnement des politiques régionales .....	15
2.2.3 Coopérations avec la Région et articulation avec la démarche d'évaluation.....	15
<b>2.3 Les services de la Région .....</b>	<b>15</b>
<b>3. Feuille de route 2026 de l'Inspection générale .....</b>	<b>16</b>
3.1. Axe 1 – Consolider le cycle annuel et le calendrier des CEPP.....	16
3.2 Axe 2 – Développer des évaluations flash .....	16
3.3 Axe 3 – Outiller le cycle annuel : un référentiel consolidé des dispositifs et indicateurs .....	17
3.4 Axe 4 – Renforcer l'analyse des dynamiques territoriales et la référence au SDRIF-E .....	17
3.5 Axe 5 – Améliorer l'automatisation, la fiabilisation et la sécurisation des données .....	17
3.6 Axe 6 – Renforcer les partenariats, l'adossement à la recherche et les usages de l'IA .....	18
3.7 Axe 7 - Poursuivre les évaluations ponctuelles.....	18
<b>Conclusion .....</b>	<b>19</b>
<b>4. Annexes .....</b>	<b>20</b>
4.1 Annexe 1 – Liste exhaustive des avis adoptés par le CESER Île-de-France (16 décembre 2024 – 31 décembre 2025).....	20
4.2 Annexe 2 – Travaux de l'Institut Paris Région menés en 2025 en matière d'évaluation des politiques publiques .....	22

## 1. Les travaux de l'Inspection Générale de la Région Île-de-France (IGRIF)

Depuis la délibération-cadre n° CR 2019-068 du 21 novembre 2019 relative à l'évaluation des politiques publiques à la Région Île-de-France, l'Inspection générale déploie un cycle annuel de travaux combinant évaluation en continu, évaluations ponctuelles et actions de diffusion de la culture de l'évaluation.

En 2025, ses travaux s'articulent principalement autour de la poursuite et de l'élargissement de l'évaluation en continu, de la conduite d'évaluations ponctuelles sur des dispositifs à forts enjeux et du développement d'actions de diffusion, d'animation et de formation auprès des acteurs régionaux et de ses partenaires.

Le rapport annuel d'évaluation des politiques publiques est désormais présenté au Conseil régional **en même temps que le vote du Compte financier unique (CFU) 2025**, et non plus lors du débat budgétaire. Cette évolution vise à mieux articuler l'analyse de la performance des politiques régionales avec le bilan financier de l'exercice, en s'appuyant sur une période d'observation identique pour les indicateurs de suivi comme pour les données comptables.

Le choix de ce nouveau calendrier permet de disposer de données consolidées sur une année complète, tant pour l'exécution budgétaire que pour les principaux indicateurs de résultats, et d'offrir ainsi au Conseil régional une vision plus cohérente et plus stabilisée de l'action conduite. Il renforce également la lisibilité du cycle annuel d'évaluation, en inscrivant la présentation du rapport dans un temps dédié au retour sur l'année écoulée, distinct des arbitrages à conduire pour l'exercice budgétaire suivant.

### 1.1. L'évaluation en continu des dispositifs régionaux : une démarche structurée

#### Rappel sur la montée en charge 2020 – 2025

En 2020, ont été équipés en indicateurs les dispositifs dont le montant d'engagement annuel moyen dépasse 20 millions d'euros, soit 21 dispositifs et 68 indicateurs de pilotage politique. Les valeurs de ces indicateurs ont été publiées pour la première fois dans le rapport annuel 2021 (CR 2021-066).

En 2021, le seuil a été abaissé et ont été équipés les dispositifs dont le montant d'engagement annuel moyen dépasse 10 millions d'euros, soit 32 dispositifs supplémentaires et 68 nouveaux indicateurs de pilotage politique. Les valeurs de ces indicateurs ont été publiées pour la première fois dans le rapport annuel 2022 (CR 2022-071).

En 2022, afin de stabiliser la démarche, aucun dispositif supplémentaire n'a été équipé. En revanche, 32 nouveaux indicateurs de pilotage politique ont été définis (CR 2022-072) et leurs valeurs ont été publiées pour la première fois dans le rapport annuel 2023 (CR 2023-061).

En 2023, la priorité a été de stabiliser les indicateurs de pilotage politique déjà suivis, afin de disposer d'un recul historique suffisant (plus de trois ans pour certains dispositifs équipés), tout en complétant, lorsque cela était pertinent, les tableaux de bord. Ainsi, 35 indicateurs complémentaires ont enrichi les tableaux de bord publiés dans le rapport annuel 2023 (CR 2023-061).

En 2024, les valeurs des indicateurs ont été publiées pour la quatrième année consécutive s'agissant des indicateurs fixés en 2020, pour la troisième année pour ceux fixés en 2021 et pour la deuxième année pour ceux définis en 2022 ainsi que pour les indicateurs complémentaires introduits en 2023.

Chaque année, certains dispositifs entrent dans le périmètre de l'évaluation en continu, tandis que d'autres connaissent une « année blanche » (absence d'exécution budgétaire ou réforme profonde du dispositif) ou sortent.

En 2025, il faut noter **l'entrée de 9 nouveaux dispositifs** dans la démarche d'évaluation en continu et la **fixation de 32 nouveaux indicateurs de pilotage politique** lors de la commission permanente de septembre (CP 2025-268).

Les indicateurs de **6 des 9 dispositifs entrants** sont d'ores et déjà **publiés dans le présent rapport 2025**. Il s'agit des dispositifs suivants :

- « Aide aux commerces de proximité en milieu rural » (thématique Agriculture et ruralité)
- « Aide au permis de conduire » (thématique Formation professionnelle)
- « Fonds de résorption des déserts médicaux » (thématique Santé / action sociale)
- « Soutien à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens » (thématique Sports, citoyenneté, vie associative)
- « Soutien régional à la pratique sportive, artistique et culturelle des jeunes franciliens » (thématique Sports, citoyenneté, vie associative)
- « Accessibilité des transports » (thématique Transports).

Pour les **trois autres dispositifs entrants**, « Fonds IdF décarbonation », « Investissement dans les exploitations agricoles » et « Équipements et plateformes scientifiques et technologiques » (thématique Enseignement supérieur et recherche) le temps nécessaire pour organiser la collecte des données conduira à une première publication dans le prochain rapport annuel.

Il convient également de noter **la sortie de 4 dispositifs arrivés en fin de vie** :

- « Chèque numérique » (thématique Développement économique)
- « Soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire » (thématique Aménagement)
- « Aide individuelle régionale pour l'emploi – AIRE » (thématique Formation professionnelle)
- « Stratégie régionale Energie-climat Développement des EnR&R » (thématique Environnement)

En 2025, parmi les dispositifs suivis, **trois dispositifs sont « en année blanche »**, c'est-à-dire non dotés budgétairement. Ils sont maintenus dans le référentiel, mais leurs indicateurs ne sont pas actualisés pour 2025, afin de ne pas créer de faux signaux sur des lignes budgétaires non exécutées, tout en conservant la continuité des séries.

Ces trois dispositifs sont les suivants :

- « Aide à la rénovation thermique » (thématique Logement)
- « Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires » (thématique Logement)
- « Programme régional de formations transversales – PRFT » (thématique Formation professionnelle et apprentissage).

Le dispositif « **Aide régionale à la demi-pension** » n'est pas présenté dans le présent rapport. Il fait en effet l'objet d'un remaniement, qui porte en particulier sur les modalités de calcul du montant de l'aide. Cette évolution conduit à revoir les indicateurs associés, leurs définitions et les séries utilisées pour le suivi, afin de garantir une lecture cohérente et comparable dans le temps. Dans l'attente de la stabilisation de ce nouveau cadre de calcul et de suivi, il n'a pas été jugé opportun de publier des résultats qui ne permettraient pas une interprétation suffisamment fiable et homogène.

Le tableau ci-dessous récapitule, pour chaque année, le nombre de dispositifs suivis, le nombre d'indicateurs associés et les montants de dépenses constatés. Certains dispositifs sont portés par plusieurs codes IRIS, ce qui explique l'écart entre le nombre de dispositifs et le nombre de codes utilisés. Au total, 251 indicateurs sont renseignés pour 47 dispositifs équipés, représentant 1 661,65 millions d'euros, soit 47,5% du montant total des aides régionales votées en 2025 hors dotation IDFM (3,5 milliards d'euros).

### Synthèse du déploiement de la démarche d'évaluation en continu

Délibération(s) de fixation des indicateurs	Année	Nombre de dispositifs équipés (entrants / sortants)	Nombre d'Indicateurs de Pilotage Politique fixés	Rapport d'évaluation des politiques publiques
CR2020-052	2020	19	68	CR2020-051
CR2021-075	2021	(+25)	+ 68	CR2021-066
CR2022-072	2022	0	+ 32	CR2022-071
X	2023	(+1) (-2)	+ 35 Indicateurs complémentaires	CR2023-061
X	2024	(-1)	+ 16 Indicateurs complémentaires	CR2024-054
CP2025-268	2025	(+9) (-4)	+ 32	CR2025-043
	TOTAL	47 (= 62 codes IRIS) <sup>1</sup>	251	

Du point de vue formel, comme dans les précédents rapports, le suivi des dispositifs équipés est organisé **par thématique** (12 au total). Les thématiques et les dispositifs suivis sont précisés dans le tableau ci-après.

Pour **chaque dispositif suivi, une fiche descriptive** présente de manière synthétique le dispositif (objectifs, bénéficiaires, montants votés en 2024 et 2025, etc.) ainsi que les éléments nécessaires à la lecture et à la compréhension des tableaux de bord associés (dépenses éligibles, typologie des opérations, éléments de contexte, etc.).

<sup>1</sup> Certains dispositifs sont portés par plusieurs codes IRIS, ce qui explique l'écart entre le nombre de dispositifs et le nombre de codes.

Les tableaux de bord visualisent, en règle générale, **au minimum les trois dernières années disponibles** pour les indicateurs de pilotage politique et les indicateurs complémentaires, sous des formes adaptées à la nature de l'indicateur (chiffres clés, diagrammes de structure, courbes d'évolution, histogrammes, cartographie, etc.). Lorsque ce n'est pas le cas, cette limitation est signalée dans le tableau de bord concerné, comme pour les indicateurs associés au dispositif « Soutien aux équipements scientifiques et technologiques », publiés pour les seules années 2021 et 2025.

Afin d'en affiner la compréhension et d'éviter les erreurs de lecture, **chaque indicateur fait en outre l'objet d'une fiche de qualification** qui précise la source des données utilisées, la méthode de calcul, ainsi que les limites et biais éventuels. Pour certains indicateurs, si nécessaire, un guide de lecture est également inséré directement dans le tableau de bord.

### **Indicateurs complémentaires et indicateurs de pilotage politique**

En complément des indicateurs de suivi des dispositifs, certains indicateurs de contexte ou de résultat plus globaux sont mobilisés pour éclairer la contribution des politiques régionales aux grandes priorités (emploi, formation, transition écologique, rééquilibrage territorial, etc.).

Qualifiés d'« indicateurs de pilotage politique », ils permettent d'apprécier les évolutions à un niveau plus ou moins agrégé (par exemple le nombre d'apprentis formés, l'évolution de la fréquentation des transports en commun ou la progression de la production d'énergies renouvelables en Île-de-France). Leur mobilisation est appelée à se renforcer dans les prochaines années, en cohérence avec l'élargissement de la démarche au niveau des politiques régionales.

Dans le présent rapport 2025, la principale évolution dans la présentation du suivi des dispositifs déjà équipés concerne l'ajout d'indicateurs complémentaires, qui viennent enrichir l'information fournie par les indicateurs de pilotage politique et contextualiser leurs résultats.

Pour **les dispositifs de la gamme Up** (PM'up, TP'up, Innov'up) relevant de la thématique Développement économique, de nouveaux indicateurs portent sur les impacts environnementaux des subventions accordées, à partir des données collectées lors de l'enquête menée en 2025 auprès des quatre dernières cohortes de bénéficiaires.

La plupart des dispositifs suivis sont stables, mais **certains ont évolué**, soit dans leur définition, soit dans leur périmètre d'intervention. C'est le cas des dispositifs suivants :

1. « **Rémunération des stagiaires** » (thématique Formation professionnelle et apprentissage) : depuis le 1er juillet 2025, la rémunération des stagiaires se limite aux formations qualifiantes vers des métiers en tension.
2. « **Compétences+** » (thématique Formation professionnelle et apprentissage) rejoint le dispositif « Formations expérimentales et territoriales », qui regroupe également les dispositifs « Actions expérimentales » et « Actions territorialisées ».
3. « **Dotation globale de fonctionnement des lycées consolidée** » (thématique Lycées) : prise en compte de la contribution de la Région aux dépenses

complémentaires des lycées publics (fluides, contrats d'entretien et prestations techniques obligatoires, etc.).

4. « **Budget participatif écologique** » (thématique Environnement) : suppression, à compter de 2024, de la catégorie des « grands projets ».

## Dispositifs régionaux équipés classés par thématique

THEMATIQUE	CODE IRIS	INTITULE DU DISPOSITIF
<b>AGRICULTURE ET RURALITÉ</b>	<b>970 et 971</b>	<b>Aide aux commerces de proximité en milieu rural</b>
	1152	<i>Investissement dans les exploitations agricoles *</i>
	976	Nouveau Contrat Rural (CoR)
<b>AMÉNAGEMENT</b>	1023	100 Quartiers Innovants et Ecologiques (QIE)
	999	Contrat d'Aménagement Régional (CAR)
	525	OA/Institut Paris Région
<b>CULTURE</b>	997	Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle
	118 et 958	Permanence Artistique et Culturelle (PAC)
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INNOVATION</b>	1251	Chèque Efficacité Energétique ( <i>évaluation ponctuelle</i> )*
	877	Choose Paris Region
	NA	<i>Fonds Île-de-France Décarbonation *</i>
	NA	Fonds Résilience IDF & Collectivités ( <i>évaluation ponctuelle</i> )
	512	Innov'Up
	1033 et 1034	Lieux d'innovation
	396	PM'Up
	1076	Soutien aux grands projets de recherche
	302 et 304	Soutien aux structures de gouvernances et pôles de compétitivité et projets de R&D
1040	TP'Up	
<b>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE</b>	120 et 252	<i>Soutien aux équipements scientifiques et technologiques *</i>
	350 et 351	Soutien intégré à des Domaine d'Intérêt Majeur (DIM)
	252	Subventions d'investissement pour des opérations immobilières et équipements enseignement supérieur
<b>ENVIRONNEMENT</b>	1216	Budget participatif écologique
	459	Île-de-France Nature
	1154	Stratégie régionale Energie-climat Développement des EnR&R
	1058	Véhicules propres
<b>FORMATION PROFESSIONNELLE</b>	<b>626</b>	<b>Aide au permis de conduire</b>
	1214	Aide à la formation vers un métier en tension
	997	Aide Individuelle Régionale pour l'Emploi (AIRE)
	1169	Appel à Projets Compétences+ dans le cadre du PACTE/PIC
	NA	Formation E-Learning et multimodale
	NA	Parcours d'Entrée dans l'Emploi (PEE)
	NA	Programme Régional de Formations Transversales (PRFT)
	NA	Programme Régional de Formation pour l'Emploi (PRFE)
580	Rémunération des stagiaires	
<b>LOGEMENT</b>	1195	Aide à la rénovation thermique
	994	Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires
	996	Soutien à la production de résidence pour jeunes étudiants et apprentis

<b>LYCÉES</b>	352	<i>Aide régionale à la demi-pension*</i>
	570	Dotation Globale de Fonctionnement des Lycées Consolidée (DGFLC)
	568	Equipements pédagogiques dans les EPLE
	417 et 554	Forfait d'externat
<b>SANTÉ, ACTION SOCIALE</b>	992	Aides en faveur des élèves et étudiants des Formations Sanitaires et Sociales (FSS)
	74	Financement des organismes de formations sanitaires et sociales
	<b>783, 792 et 1150</b>	<b>Fonds de résorption des déserts médicaux</b>
<b>SPORTS, CITOYENNETÉ, VIE ASSOCIATIVE</b>	<b>1340</b>	<b>Soutien à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens</b>
	<b>1315</b>	<b>Soutien régional à la pratique sportive, artistique et culturelle des jeunes franciliens</b>
<b>TRANSPORTS</b>	<b>563</b>	<b>Accessibilité des transports</b>
	1025,1026, 1035,1063, 1064 et 1092	Plan régional Route de demain
	1061 et 1217	Plan vélo

Ce socle stabilisé au niveau des dispositifs constitue désormais un appui pour l'élargissement de la démarche au niveau des politiques régionales présenté au point 1.2.

## 1.2. L'élargissement de l'évaluation en continu au niveau des politiques régionales

En 2025, l'évaluation en continu connaît une étape importante avec l'élargissement de la démarche, initialement centrée sur des dispositifs, à des périmètres plus larges de politiques publiques. Cet élargissement se matérialise notamment autour du schéma stratégique IMPACT 2028 (SRDEII), des politiques régionales en faveur de l'économie sociale et solidaire et d'une meilleure prise en compte des enjeux de ruralité.

S'agissant d'**IMPACT 2028**, qui constitue le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, l'Inspection générale a accompagné les services dans la définition d'un jeu d'indicateurs permettant de suivre la mise en œuvre du schéma, la mobilisation des dispositifs qui en déclinent les orientations et les effets attendus en matière de développement économique, d'innovation et d'attractivité. Ce travail marque le passage d'un suivi centré sur quelques dispositifs à une lecture plus globale de l'action régionale dans le champ du développement économique.

Dans le prolongement, la démarche d'évaluation en continu est étendue aux politiques en faveur de **l'économie sociale et solidaire**, avec une attention particulière portée à la répartition territoriale des soutiens et à leur articulation avec d'autres politiques régionales. Ce travail répond également à l'amendement n° 206 adopté lors de la séance du Conseil régional de décembre 2023, qui demandait de tracer l'ensemble des dépenses régionales consacrées à l'ESS afin de mieux apprécier l'effort global de la collectivité et ses effets. Il s'agit ainsi de passer d'un suivi de dispositifs isolés à une appréciation plus large de la contribution de l'ESS aux objectifs régionaux, notamment en termes d'emploi, de services d'intérêt général et de cohésion sociale.

Enfin, l'intégration plus systématique de la focale « **ruralité** » illustre également cet élargissement : au-delà de la seule analyse de dispositifs ciblés, l'évaluation en continu cherche à apprécier, de manière transversale, les effets des politiques régionales sur les territoires ruraux et périurbains. Cette évolution permet de mieux mesurer comment l'ensemble des politiques régionales contribue à la réduction des inégalités territoriales et au soutien des territoires les plus vulnérables.

### **1.3. Les évaluations ponctuelles menées en 2025**

En complément du suivi en continu de plusieurs politiques régionales, l'Inspection générale a piloté ou achevé en 2025 plusieurs évaluations ponctuelles portant sur des dispositifs à forts enjeux financiers, économiques, sociaux et environnementaux pour la Région.

Ces travaux visent à éclairer les choix de l'Exécutif et de l'Assemblée régionale sur l'avenir de dispositifs structurants, en lien étroit avec les demandes des institutions de contrôle et avec les priorités de transition écologique et de soutien au tissu économique francilien.

#### **1.3.1 L'évaluation du Fonds Résilience Île-de-France & Collectivités**

Mis en place au plus fort de la crise sanitaire de 2020, le Fonds Résilience Île-de-France & Collectivités a constitué un outil de soutien d'urgence au tissu des très petites entreprises et structures fragilisées, fondé sur un partenariat inédit entre la Région et un large ensemble de collectivités franciliennes. Son fonctionnement, reposant sur des avances remboursables puis sur un renoncement partiel ou total à la dette décidé en 2022, a représenté un engagement financier significatif de la Région et de ses partenaires.

À la demande de la Chambre régionale des comptes, une évaluation externe du dispositif a été conduite en 2025, sous le pilotage de l'Inspection générale, afin d'apprécier l'efficacité du Fonds en termes de soutien à la solvabilité des entreprises bénéficiaires, de préservation de l'emploi et de résilience des territoires.

L'étude met en évidence le rôle protecteur du Fonds pour un nombre important d'entreprises, en soulignant à la fois l'effet d'amortisseur sur les trésoreries, l'impact sur la continuité d'activité et les apports d'une gouvernance partagée entre la Région et les collectivités participantes.

L'évaluation documente également plusieurs points de vigilance utiles pour la conception de futurs dispositifs d'intervention en situation de crise, qu'il s'agisse de la lisibilité des critères, de l'accompagnement des bénéficiaires ou de la gestion des renoncements de créances. Ces enseignements nourrissent la réflexion régionale sur les outils de soutien économique en période de chocs et s'inscrivent dans une logique de capitalisation plus large sur les dispositifs d'urgence mis en place depuis 2020.

#### **1.3.2 L'évaluation du Chèque efficacité énergétique**

En 2025, l'Inspection générale a piloté l'évaluation du dispositif « Chèque efficacité énergétique », lancé fin 2022 pour aider les TPE-PME de moins de 20 salariés à financer des investissements améliorant leur performance énergétique dans un contexte de forte hausse des coûts de l'énergie.

L'évaluation, finalisée en 2026, met en évidence une mobilisation significative du dispositif, avec 2 736 dossiers déposés, 1 594 dossiers validés et plus de 10 millions d'euros versés, ainsi qu'un rôle souvent déterminant ou accélérateur de l'aide dans la décision d'investissement des entreprises bénéficiaires.

Elle souligne toutefois plusieurs limites : faible connaissance des aides régionales par les plus petites entreprises, accès inégal à l'information et à l'accompagnement, contraintes liées au versement sur facture acquittée et difficulté à mesurer de manière consolidée les impacts environnementaux à l'échelle de l'ensemble du dispositif. L'étude recommande en conséquence de renforcer la diffusion de l'information, l'accompagnement des TPE, la clarification des impacts recherchés et le suivi des dossiers, afin d'accroître l'effet structurant de ce type d'aide dans une perspective de transition énergétique de long terme.

### **1.3 Diffusion de la démarche et animation externe**

Au-delà des travaux strictement internes de suivi et d'évaluation, l'année 2025 a été marquée par une intensification des actions de diffusion et d'animation de la démarche d'évaluation des politiques publiques auprès des acteurs franciliens et nationaux. L'Inspection générale a cherché à valoriser les retours d'expérience régionaux, à partager ses outils méthodologiques et à contribuer aux débats professionnels sur l'évaluation.

Au second semestre 2025, l'Inspection générale a ainsi contribué à un temps d'échanges dédié à l'évaluation des politiques publiques associant plusieurs acteurs de l'évaluation en Île-de-France, dont la Chambre régionale des comptes. Ce rendez-vous a permis de croiser les regards sur les pratiques d'évaluation, les attentes des institutions de contrôle et les besoins des collectivités, en revenant notamment sur les enseignements des évaluations conduites depuis 2019 et sur le fonctionnement du cycle annuel d'évaluation en continu.

L'Inspection générale a également poursuivi son investissement dans la formation et l'accompagnement des partenaires associés à la démarche d'évaluation. En 2025, une journée de formation à l'évaluation des politiques publiques a été organisée à destination des référents évaluation du CESER, en co-animation avec l'Institut Paris Région : cette session, préparée à partir d'exercices pratiques (quiz, travail sur des notes de cadrage, construction d'arbres d'objectifs), a permis de diffuser des repères communs, de travailler sur des cas concrets issus des avis du CESER et de renforcer la capacité des conseillers à intégrer une dimension évaluative dans leurs travaux.

Parallèlement, l'Inspection générale a contribué à la diffusion de la démarche francilienne d'évaluation dans la littérature professionnelle, à travers la rédaction d'un article dans la Gazette des communes et d'une contribution publiée dans Les Échos de l'AFFIGESE. Ces publications présentent la structuration du cycle annuel d'évaluation, les enseignements tirés des premières années de mise en œuvre et les conditions de réussite d'une démarche d'évaluation en continu à l'échelle régionale.

En 2025, l'Inspection générale anime et pilote également plusieurs ateliers dans des réseaux professionnels et de recherche consacrés à l'évaluation des politiques publiques. Dans le cadre des journées de la CIAT à Toulouse, un atelier sur « l'évaluation des politiques publiques : faire mieux avec moins » est ainsi co-animé, à partir d'un appel à contributions

centré sur les conditions et leviers permettant à l'évaluation de renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action publique dans un contexte de ressources contraintes.

Lors des Assises de l'AFIGESE à Pau, un atelier consacré aux données stratégiques et à leur restitution pour l'évaluation et le pilotage des politiques publiques est co-animé avec le Département de la Seine-Saint-Denis, en croisant les retours d'expérience de la Région Île-de-France et du Département et en mettant l'accent sur la construction de « cockpits » d'aides et sur la datavisualisation.

L'Inspection générale participe en outre de manière régulière aux réunions de travail et au séminaire annuel du groupe « évaluation des politiques publiques » de Régions de France, où elle partage les avancées de la démarche francilienne et contribue aux échanges interrégionaux sur les méthodes, l'organisation des dispositifs d'évaluation et l'articulation avec le pilotage budgétaire.

Enfin, l'Inspection générale contribue aux travaux de la Société française de l'évaluation, notamment à travers une participation aux journées annuelles de la SFE et à des échanges autour de la place de l'évaluation dans les transitions écologiques et sociales, ce qui renforce son ancrage dans les réseaux de recherche et d'expertise en évaluation.

Depuis 2020, l'Inspection générale joue également un rôle de formation auprès des jeunes praticiens de l'évaluation, en accueillant chaque année une promotion de 6 à 10 stagiaires issus de différentes formations universitaires et de grandes écoles (Sciences Po, universités parisiennes, Dauphine, Sorbonne, etc.). Cet accueil régulier de stagiaires contribue à diffuser les pratiques développées par la Région, à enrichir les équipes par des regards nouveaux et à participer, plus largement, à la professionnalisation des futurs acteurs de l'évaluation des politiques publiques.

#### **1.4 Le Comité d'Évaluation des Politiques Publiques**

Le Comité d'Évaluation des Politiques Publiques (CEPP) a été constitué dès le 16 décembre 2019<sup>2</sup>. Il est présidé par le Vice-Président en charge des Finances et de l'Évaluation des Politiques Publiques. Il est composé de 16 conseillers régionaux, appartenant aux différents groupes composant le Conseil régional, selon les mêmes règles de représentativité que les commissions. Y siègent également 2 représentants du Ceser.

Le CEPP s'est réuni à reprises depuis sa création :

- Le 9 juillet 2020 pour une présentation du projet de référentiel de l'évaluation des politiques publiques. Cet examen aura permis de clarifier et de simplifier certaines notions et mécanismes du référentiel. La réunion a également porté sur le rapport retraçant les actions de la Région en réponse à la première vague de la pandémie du COVID 19.
- Le 13 octobre 2020 pour un premier examen des indicateurs relatifs aux 22 dispositifs.
- Le 10 novembre 2020, notamment pour formuler des propositions d'évaluations ponctuelles à inscrire au programme de travail de l'IGRIF en 2021.
- Le 24 mars 2021 sur le plan de travail 2021.

---

<sup>2</sup> Délibération CR 2019-072

- Le 15 septembre 2021, pour une présentation générale de la démarche d'évaluation au CEPP dans sa nouvelle composition.
- Le 15 octobre 2021, avec la présentation des valeurs des indicateurs des 21 dispositifs équipés et l'examen des indicateurs relatifs à 31 nouveaux dispositifs.
- Le 16 septembre 2022, séance au cours de laquelle ont été présentés les résultats des analyses sur les propositions d'indicateurs.
- Le 25 novembre 2022, séance pendant laquelle ont été présentés les rapports CR 2022-71 (le rapport annuel d'évaluation des politiques publiques) et CR 2022 – 72 (fixation de nouveaux indicateurs).
- Le 8 juin 2023, séance pendant laquelle a été rappelée et développée la démarche d'évaluation de l'IGRIF mais aussi celle de l'Institut Paris Région et de la contribution à l'évaluation du Ceser.
- Le 1<sup>er</sup> décembre 2023, séance pendant laquelle a été présenté le rapport CR 2023 – 061 (le rapport annuel d'évaluation des politiques publiques).
- Le 11 décembre 2024, séance pendant laquelle a été présenté le Rapport CR 2024 – 054 (le rapport annuel d'évaluation des politiques publiques) et une proposition de calendrier pour les réunions 2025.
- Le 10 septembre 2025, séance pendant laquelle a été présenté le Rapport CP 2025 – 268 (fixation de nouveaux indicateurs)
- Le 16 juin 2026, séance pendant laquelle a été présenté le rapport CR 2026-40 (le rapport annuel 2025 d'évaluation des politiques publiques)

À tout moment l'Inspection générale s'est tenue à la disposition des membres du CEPP pour échanger à la fois sur la démarche et les résultats proposés.

## **2. Les travaux d'évaluation dans la sphère régionale**

Au-delà des travaux conduits par l'Inspection générale, l'évaluation et le suivi des politiques publiques régionales s'appuient sur un écosystème d'acteurs qui contribuent à en enrichir les analyses et les points de vue.

Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) d'Île-de-France et l'Institut Paris Région jouent à cet égard un rôle croissant, en intégrant la dimension évaluative dans leurs avis et travaux et en apportant des éclairages complémentaires sur les effets des politiques régionales.

### **2.1. Le Conseil Économique, Social et Environnemental de la Région (Ceser)**

Le Conseil économique, social et environnemental de la Région Île-de-France s'est vu confier par la loi NOTRe la mission de contribuer à l'évaluation et au suivi des politiques publiques régionales, qu'il a progressivement intégrée au cœur de ses travaux. Dans un contexte de fortes contraintes budgétaires et de transitions économiques, sociales et écologiques, le CESER considère l'évaluation comme un levier essentiel pour éclairer les décisions régionales et objectiver ses avis.

#### **2.1.1 Une dynamique d'intégration de l'évaluation dans les travaux du CESER**

Depuis le début de la mandature 2024-2029, le CESER a engagé une démarche structurée pour renforcer la place de l'évaluation dans ses productions, en s'appuyant sur une

organisation interne dédiée et sur la montée en compétence de ses membres. Cette dynamique vise à faire de la dimension évaluative un réflexe partagé dans l'élaboration des avis, qu'ils portent sur des schémas, des stratégies, des budgets ou des dispositifs sectoriels.

Les commissions thématiques et la section Prospective du CESER intègrent de plus en plus systématiquement des éléments d'évaluation : analyse de la mise en œuvre des politiques, examen des résultats au regard des objectifs affichés, prise en compte des impacts territoriaux et sociaux, et formulation de recommandations opérationnelles.

Elle met également en avant le rôle de référents et de groupes de travail internes chargés de diffuser des méthodes, de partager des outils et de favoriser une lecture plus transversale des politiques régionales.

### **2.1.2 L'évaluation intégrée aux avis du CESER**

Sur la période allant du 16 décembre 2024 au 17 novembre 2025, le CESER a adopté un nombre significatif d'avis comportant une dimension d'évaluation explicite, que ce soit par des bilans intermédiaires, des retours d'expérience ou des analyses d'effets. Ces avis couvrent un ensemble très large de politiques régionales : développement économique, emploi et formation, mobilités, aménagement et logement, environnement et climat, culture, économie sociale et solidaire, cohésion sociale et territoriale, sport et tourisme.

Plusieurs avis s'attachent, par exemple, à évaluer la mise en œuvre de grands schémas régionaux ou de stratégies sectorielles, en examinant la traduction concrète des objectifs dans les territoires et en identifiant les difficultés rencontrées par les acteurs locaux. D'autres portent davantage sur des dispositifs ou programmations budgétaires, en mettant l'accent sur l'efficacité des moyens engagés, la pertinence des ciblage et la capacité des politiques à répondre aux besoins des publics visés.

La liste détaillée des avis adoptés durant la période témoigne de la diversité des sujets abordés et de l'ancrage de plus en plus net de la démarche évaluative dans le fonctionnement du CESER. La liste exhaustive de ces avis, avec leurs principales caractéristiques, figure en annexe 1 de ce présent rapport.

### **2.1.3 Apports de la démarche évaluative du CESER à la Région**

En apportant ce regard d'évaluation, le CESER contribue à enrichir le débat régional et à alimenter les travaux de la Région sur l'adaptation de ses politiques publiques. Ses avis, fondés sur des auditions, des analyses documentaires et l'expertise des acteurs socio-économiques et associatifs, permettent de mettre en lumière des effets constatés sur le terrain, des points d'appui et des marges de progrès, ainsi que des recommandations concrètes pour améliorer l'efficacité et l'équité des politiques.

Le CESER relaie, dans plusieurs de ses avis, des recommandations visant à renforcer le pilotage et la lisibilité de l'action régionale<sup>3</sup>. Il souligne notamment l'intérêt de mieux intégrer

---

<sup>3</sup> À titre d'illustration, s'agissant du dispositif LABAZ, le CESER propose de suivre plusieurs indicateurs permettant d'apprécier sa contribution aux objectifs de démocratisation culturelle et de rééquilibrage territorial : taux de recours, profil des jeunes bénéficiaires (lieu de résidence, âge, sexe, CSP des parents),

les outils d'évaluation des dispositifs et des actions de la Région dans la présentation et la justification des choix opérés, et appelle à une réflexion sur la mise en place de démarches d'évaluation communes entre institutions lorsque les compétences sont partagées.

Cette démarche met en évidence l'intérêt d'un dialogue renforcé entre le CESER, l'Inspection générale de la Région et les services régionaux, afin de mieux articuler les travaux d'évaluation menés par chacun et de valoriser les analyses produites dans les processus de décision régionale. Cette coopération, appelée à se poursuivre et à se structurer davantage, est un élément clé de la montée en puissance collective de l'évaluation des politiques publiques en Île-de-France.

## **2.2 L'Institut Paris Région**

L'Institut Paris Région occupe une place centrale dans l'écosystème francilien de l'évaluation et du suivi des politiques publiques, en produisant des études, des diagnostics, des bilans et des analyses prospectives qui éclairent l'action de la Région et de ses partenaires. En 2025, ses travaux couvrent un large spectre de thématiques, allant de l'urbanisme et de l'aménagement aux mobilités, en passant par l'environnement, l'énergie, le climat, l'économie, le social et la santé, souvent en lien direct avec les stratégies et dispositifs régionaux.

### **2.2.1 Travaux d'évaluation et de bilan par grands domaines**

**Dans le champ de l'urbanisme, de l'aménagement et de la planification,** l'Institut Paris Région conduit en 2025 des travaux de suivi et d'évaluation de politiques publiques qui visent à apprécier les effets des projets et des documents de planification sur les territoires franciliens. Ces études combinent analyses quantitatives, observations de terrain et retours d'expérience des acteurs locaux, afin de documenter la mise en œuvre des orientations régionales, les dynamiques urbaines et les impacts sur l'occupation du sol, le logement, les activités et les mobilités.

**En matière de mobilités et de transports,** l'Institut Paris Région réalise des travaux qui contribuent à l'évaluation de la performance et des effets des politiques de déplacements, qu'il s'agisse d'infrastructures, d'offres de transport ou de politiques d'intermodalité et de mobilité durable. Ces analyses permettent d'apprécier l'accessibilité des territoires, l'évolution des usages, l'impact sur les émissions et la qualité de l'air, ainsi que la cohérence entre les objectifs régionaux et les pratiques observées.

**Dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du climat,** plusieurs études menées en 2025 participent à l'évaluation des politiques de transition écologique, en examinant les effets des actions régionales sur la réduction des consommations, des émissions, la protection des ressources ou l'adaptation au changement climatique. L'Institut Paris Région mobilise pour cela des observatoires, des indicateurs territorialisés et des analyses croisées qui alimentent directement les réflexions de la Région sur l'efficacité et l'équité de ses politiques environnementales.

**L'Institut Paris Région intervient également sur des champs économiques, sociaux et sanitaires**, en produisant des diagnostics et des bilans qui éclairent les politiques régionales en matière d'emploi, de formation, d'économie sociale et solidaire, de santé ou de cohésion sociale. Ces travaux contribuent à identifier les publics ciblés, à analyser les disparités territoriales, à mesurer certains effets des politiques mises en œuvre et à mettre en évidence des enjeux émergents ou des besoins d'ajustement.

La liste détaillée des travaux menés en 2025 par l'Institut Paris Région en lien avec l'évaluation ou le suivi des politiques publiques figure en annexe 2 du présent rapport.

### **2.2.2 Contributions en amont et en accompagnement des politiques régionales**

Au-delà des bilans et évaluations ex post, une part importante de l'activité de l'Institut Paris Région relève de l'évaluation ex ante ou de l'évaluation en accompagnement, à travers **des travaux de prospective, de scénarisation et d'appui à la décision**. Les études menées en 2025 fournissent ainsi des éléments de contexte, des analyses de tendances et des simulations qui permettent à la Région d'anticiper les effets possibles de ses politiques et de tester différentes options d'action.

L'Institut Paris Région contribue également à la mise en place et à l'animation **d'observatoires et de systèmes d'information thématiques** (urbanisme, mobilités, environnement, social, etc.), qui jouent un rôle clé dans le suivi continu des politiques publiques. Ces outils, fondés sur des séries de données territorialisées et des indicateurs partagés, constituent une base précieuse pour la démarche d'évaluation en continu portée par l'Inspection générale et les services régionaux.

### **2.2.3 Coopérations avec la Région et articulation avec la démarche d'évaluation**

Les coopérations entre l'Institut Paris Région et la Région, **en particulier avec l'Inspection générale et les directions opérationnelles**, se traduisent par des études co-pilotées, des contributions à des démarches d'évaluation spécifiques et des échanges réguliers sur les méthodes et les résultats. Ces partenariats permettent de mieux articuler les travaux de l'Institut Paris Région avec les besoins de la collectivité en matière de suivi, d'évaluation et de pilotage des politiques publiques.

L'Institut Paris Région est également engagé, aux côtés de la Région et du **CESER**, dans des actions de diffusion de la culture de l'évaluation. En 2025, il a ainsi co-animé avec l'Inspection générale une formation à destination des référents évaluation du CESER, visant à partager des repères méthodologiques, des outils et des retours d'expérience, et à renforcer la capacité du CESER à intégrer une dimension évaluative dans ses avis.

Par l'ensemble de ces travaux, l'Institut Paris Région contribue de manière déterminante à la connaissance des dynamiques territoriales franciliennes et à l'évaluation des effets des politiques publiques, en apportant une expertise reconnue, une capacité d'analyse pluridisciplinaire et des outils de suivi indispensables au pilotage des politiques régionales.

## **2.3 Les services de la Région**

Les services de la Région sont bien sûr les premiers partenaires et premiers contributeurs à l'évaluation des politiques publiques. Les services ont mis en place un suivi des indicateurs

d'évaluation en continu. La démarche d'équipement des dispositifs en indicateurs développée depuis plus de cinq ans a également visé à « embarquer » et à normer ces instruments de suivi quand ils existaient.

La démarche d'évaluation s'appuie désormais sur une dynamique collaborative bien ancrée au sein des services régionaux, qui sont associés à la construction des tableaux de bord et à la mise à jour de l'équipement en indicateurs dans leurs domaines de responsabilité.

Les ateliers menés pour actualiser les dispositifs et leurs indicateurs ont permis de renforcer la sensibilisation des agents à l'évaluation ; l'Inspection générale veille, à travers ces échanges comme à travers des temps de présentation internes (tels que « Vu d'ici »), à informer régulièrement les services de l'avancement de ses travaux et des évolutions du cycle annuel, en reconnaissant leur rôle de partie prenante essentielle de la démarche.

Le pôle en charge des finances, des achats et des questions juridiques joue à cet égard un rôle particulier, en contribuant à la qualification des tiers (notamment dans le cadre des travaux sur l'ESS) et en fournissant les données financières indispensables à l'analyse des dispositifs. Par ailleurs, la plupart des pôles ont, dans le cadre de leurs propres modalités d'organisation et de pilotage de leurs activités, dédié des ressources à l'évaluation de leurs dispositifs, ce qui rend les échanges plus fluides et plus efficaces et facilite l'appropriation des résultats d'évaluation par les directions opérationnelles.

### **3. Feuille de route 2026 de l'Inspection générale**

Au-delà des travaux conduits en 2025, l'Inspection générale a défini une feuille de route pour 2026 qui organise la montée en puissance du cycle annuel d'évaluation des politiques publiques, autour d'une programmation stabilisée, d'un outillage renforcé et d'un approfondissement des analyses territoriales et partenariales.

#### **3.1. Axe 1 – Consolider le cycle annuel et le calendrier des CEPP**

Un premier axe de travail pour 2026 porte sur la consolidation du cycle annuel autour d'un calendrier stabilisé de réunions du Comité d'évaluation des politiques publiques (CEPP), permettant d'articuler plus étroitement les temps d'évaluation avec les grandes séquences de pilotage (débat d'orientations budgétaires, préparation budgétaire, bilans d'exécution). Les différents livrables attendus au fil de l'année (rapport annuel, bilans thématiques, évaluations ciblées, outils de synthèse à destination des décideurs) sont ainsi positionnés dans le temps pour mieux répondre aux besoins de l'Exécutif et des directions.

#### **3.2 Axe 2 – Développer des évaluations flash**

Un deuxième axe concerne le développement d'un dispositif d'« évaluations flash », permettant de produire en quelques semaines des analyses resserrées et robustes sur des questions ciblées, en complément des évaluations plus lourdes. Pour cela, l'Inspection générale prévoit de s'appuyer sur l'accompagnement du cabinet Ipsos, afin de disposer de capacités renforcées de recueil rapide de données, de sondages ou d'entretiens ciblés, tout en maintenant une exigence forte en matière de qualité méthodologique. Ces évaluations flash doivent offrir à la Région une capacité de réaction accrue face à des enjeux émergents, des demandes des élus ou des besoins d'arbitrage rapides.

### **3.3 Axe 3 – Outiller le cycle annuel : un référentiel consolidé des dispositifs et indicateurs**

En 2026, un troisième axe de travail vise à consolider l’outillage du cycle annuel des travaux d’évaluation par la mise en place d’un référentiel structurant des dispositifs et de leurs indicateurs. Ce référentiel prend la forme d’un listing consolidé des dispositifs régionaux équipés en objectifs et indicateurs, assorti des indicateurs de suivi mobilisés dans le cadre du cycle annuel des travaux de l’Inspection générale.

Mis à jour chaque année, ce livrable doit permettre d’avoir une vue d’ensemble de l’avancement de l’équipement des politiques régionales, d’identifier les champs encore à consolider et de faciliter la réutilisation des indicateurs, tant pour l’évaluation que pour le pilotage budgétaire et stratégique. Il constitue ainsi le socle commun sur lequel viennent s’appuyer les autres axes de la feuille de route 2026.

### **3.4 Axe 4 – Renforcer l’analyse des dynamiques territoriales et la référence au SDRIF-E**

Un quatrième axe vise à renforcer l’analyse des dynamiques territoriales dans les évaluations, en travaillant plus systématiquement la territorialisation des politiques publiques régionales. Avec l’appui d’un prestataire spécialisé, l’Inspection générale souhaite disposer de méthodes et d’outils permettant de mieux apprécier les effets différenciés des politiques selon les types de territoires, les profils socio-économiques ou les contextes locaux, et de mieux articuler les analyses d’impact avec les réalités de terrain.

Dans ce cadre, l’Inspection générale veillera à mobiliser plus systématiquement le Schéma directeur de la Région Île-de-France – Environnemental (SDRIF-E) comme cadre de référence de ses analyses territoriales, en particulier pour apprécier la cohérence spatiale des aides régionales, la localisation des projets soutenus et les effets des politiques sur les objectifs de transition et de rééquilibrage territorial.

### **3.5 Axe 5 – Améliorer l’automatisation, la fiabilisation et la sécurisation des données**

Un cinquième axe porte sur l’amélioration de l’automatisation, de la fiabilisation et de la sécurisation de la collecte des données nécessaires à l’évaluation, en lien étroit avec le pôle Transformation numérique et la mission Stratégie, pilotage et transformation. Il s’agit de fiabiliser les circuits de données utilisés pour les indicateurs d’évaluation, de réduire les ressaisies et les manipulations manuelles, de mieux documenter les sources et de faciliter la mise à jour régulière des tableaux de bord, notamment à partir des outils de recensement des dispositifs et des indicateurs déjà engagés.

À travers ce chantier, conduit en coopération avec ces deux pôles, l’Inspection générale vise à renforcer la qualité des informations mobilisées pour ses analyses, à alléger la charge de travail des services contributeurs et à rendre plus aisée la production de vues synthétiques au service du pilotage des politiques publiques.

### **3.6 Axe 6 – Renforcer les partenariats, l’adossement à la recherche et les usages de l’IA**

Enfin, un sixième axe de la feuille de route 2026 vise à structurer davantage le travail partenarial de l’Inspection générale avec les réseaux professionnels et le monde de la recherche. Il s’agit de poursuivre et d’organiser plus finement la contribution de l’Inspection générale aux réseaux d’évaluation (CIAT, AFIGESE, Société française de l’évaluation, Régions de France).

Dans cette logique de structuration d’un écosystème francilien de l’évaluation, l’Inspection générale prévoit également d’organiser en 2026 **un temps fort dédié à l’évaluation des politiques publiques en Île-de-France**, réunissant les principaux acteurs intervenant sur le territoire : Région, départements, intercommunalités et communes, CESER, Institut Paris Région, Chambre régionale des comptes, services de l’État, réseaux professionnels et partenaires académiques. Conçu comme un « colloque de l’évaluation », cet événement aurait vocation à favoriser le partage de retours d’expérience, la mise en discussion des méthodes et des outils, l’identification de pistes de coopération concrètes et, plus largement, la consolidation d’une culture commune de l’évaluation à l’échelle francilienne.

Dans le prolongement des journées de la **CIAT** organisées à Toulouse, l’Inspection générale poursuivra en 2026 son implication dans **l’animation du groupe de travail dédié à l’évaluation des politiques publiques**, centré sur la question du « faire mieux avec moins ». Ce groupe de travail offre un cadre d’échanges entre collectivités pour partager des retours d’expérience sur la manière dont l’évaluation contribue concrètement à la décision publique, et pour identifier collectivement des facteurs clés de maturité ainsi que des pistes de progression permettant de renforcer la place de l’évaluation dans les processus de pilotage et d’arbitrage.

La feuille de route prévoit également d’explorer un adossement plus structuré à la recherche, par des partenariats avec un laboratoire ou une chaire spécialisée (par exemple autour du GIS / chaire OPTIMA), afin de travailler sur l’hybridation des méthodes d’évaluation et les usages pertinents de l’intelligence artificielle pour l’évaluation (analyse de textes, traitement de grandes masses de données, repérage de signaux faibles territoriaux), en articulation avec les chantiers d’automatisation des données et de datavisualisation et dans le respect des exigences éthiques et de transparence.

### **3.7 Axe 7 - Poursuivre les évaluations ponctuelles**

Un septième axe de la feuille de route 2026 consiste à poursuivre la réalisation d’évaluations ponctuelles, en complément du cycle d’évaluation en continu. Si l’essentiel des efforts portera sur la consolidation et l’enracinement de l’évaluation en continu, l’Inspection générale continuera, comme en 2025, à mener ou à accompagner des évaluations ponctuelles ciblant des dispositifs ou politiques à forts enjeux.

En outre, l’Inspection générale apportera, comme en 2025, son concours méthodologique et assurera le suivi d’autres missions d’évaluation ponctuelle initiées par les services de la Région, qu’elles soient réalisées en interne ou confiées à des prestataires extérieurs retenus après mise en concurrence. Ce rôle d’appui et de garant méthodologique doit permettre

d'assurer une meilleure cohérence d'ensemble des évaluations ponctuelles menées à l'échelle régionale et de favoriser la capitalisation de leurs enseignements dans le rapport annuel.

En 2026, il est également envisagé d'engager une évaluation ponctuelle consacrée aux dix ans des politiques numériques dans les lycées franciliens. Cette démarche viserait à dresser un bilan d'ensemble des investissements réalisés et des usages développés, à apprécier leurs effets sur les conditions d'enseignement et de vie lycéenne, et à identifier les principaux leviers d'amélioration pour la prochaine décennie (équipements, infrastructures, services numériques, accompagnement des équipes éducatives).

## **Conclusion**

Depuis 2019, la démarche d'évaluation des politiques publiques portée par l'Inspection générale, structurée autour d'un cycle annuel combinant évaluation en continu, évaluations ponctuelles et actions de diffusion, s'est progressivement imposée comme un outil de pilotage et de dialogue au service des élus, des directions et des partenaires de la Région.

En 2025, son élargissement au niveau des politiques (IMPACT 2028, ESS, ruralité), la montée en puissance des évaluations ponctuelles et le renforcement des coopérations avec le CESER, l'Institut Paris Région et les réseaux professionnels ont contribué à mieux documenter les effets des politiques régionales et à diffuser une culture partagée de l'évaluation.

La feuille de route 2026 doit permettre de franchir une nouvelle étape, en consolidant le cycle annuel et son outillage (référentiel des dispositifs et indicateurs, automatisation et sécurisation des données), en approfondissant l'analyse territoriale au regard du SDRIF-E et en développant de nouveaux formats d'évaluation (évaluations flash, usages maîtrisés de l'intelligence artificielle, adossement renforcé à la recherche).

En s'appuyant sur l'engagement des services régionaux, sur les pôles opérationnels, sur le pôle en charge des finances, des achats et des questions juridiques, ainsi que sur un écosystème francilien d'évaluation particulièrement actif, la Région Île-de-France dispose désormais des bases nécessaires pour poursuivre et amplifier une démarche d'évaluation en continu utile à la décision publique, à la transparence et à la cohésion des territoires.

## 4. Annexes

### 1.1 Annexe 1 – Liste exhaustive des avis adoptés par le CESER Île-de-France (16 décembre 2024 – 12 décembre 2025)

Tous les avis sont consultables en ligne sur [le site internet du CESER Île-de-France](#).

Date d'adoption	Titre de l'avis	Rapporteur(e)
16 décembre 2024	Budget primitif 2025 de la Région Île-de-France	Claire DADOU-WILLMANN (Rapporteuse permanente Budget)
16 juin 2025	Compte financier unique 2024 de la Région Île-de-France	Claire DADOU-WILLMANN (Rapporteuse permanente Budget)
16 juin 2025	Budget supplémentaire 2025 de la Région Île-de-France	Claire DADOU-WILLMANN (Rapporteuse permanente Budget)
16 juin 2025	Les conséquences du vieillissement de la population en Île-de-France	François CHARLES
16 juin 2025	Faire de la commande publique un levier de développement de l'économie de proximité en Île-de-France - Les enseignements de l'organisation des JOP de Paris 2024	Morgane GAUQUELIN
16 juin 2025	Vers l'égalité sportive femmes-hommes en Île-de-France	Isabelle QUINCE et Pascal GENTIL
19 septembre 2025	Plan des mobilités d'Île-de-France 2030	Jean-Loïc MEUDIC
19 septembre 2025	La trame noire : un enjeu pour la biodiversité et la sobriété énergétique	Benjamin DEMAILLY et Christophe PARISOT
19 septembre 2025	Schéma directeur des formations professionnelles initiales 2025-2028	Virginie GRIMAULT
17 novembre 2025	Orientations budgétaires de la Région Île-de-France pour 2026	Claire DADOU-WILLMANN (Rapporteuse permanente Budget)
17 novembre 2025	En quoi le tourisme de proximité constitue-t-il une opportunité pour l'Île-de-France ?	Véronique BENSARD-COHEN
17 novembre 2025	Évaluation de la politique régionale en matière d'orientation professionnelle : impacts sur la formation et l'emploi	Anne-Sophie de BOULOIS
17 novembre 2025	Propositions pour la reconduction solidaire	Claude BOULANGER-

<b>Date d'adoption</b>	<b>Titre de l'avis</b>	<b>Rapporteur(e)</b>
	du dispositif de cofinancements aux fonds départementaux de compensation du handicap en Île-de-France	REIJNEN
12 décembre 2025	Budget primitif de la Région Île-de-France pour 2026	Claire DADOU-WILLMANN
12 décembre 2025	Liaison Seine-Escaut : les clés de la réussite pour les acteurs territoriaux franciliens	Didier LÉANDRI

## 1.2 Annexe 2 – Travaux de l'Institut Paris Région menés en 2025 en matière d'évaluation des politiques publiques

*Cette annexe recense la plupart des travaux de l'Institut Paris Région menés en 2025 relatifs ou connexes à l'évaluation ex ante ou ex post de projets et de politiques publiques (y compris observations, diagnostics et bilans, appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques).*

Département / Agence	Type d'activité	Intitulé du travail
Urbanisme, aménagement et planification	Suivi-évaluation ex-post	Evaluation de l'impact urbain des JOP (recueil d'informations 2025)
	Suivi-évaluation ex-post	Lancement du processus de suivi du SDRIF-E
	Appui à la Région	3ème édition de la formation à l'évaluation des politiques publiques (CESER), en collaboration avec l'IGRIF (juin 2025)
	Appui au pôle Transformation numérique	Définition d'une éventuelle évaluation du dispositif « Construire au futur, habiter le futur »
	Evaluation ex-ante	Plan Régional d'Eastern (Arabie saoudite) : évaluation des projets concrets et des scénarios de planification
	Diagnostics et bilans	Mise à jour 2024 du diagnostic de l'Île-de-France (programme FEDER – FSE+ 2021-2027)
	Diagnostics et bilans	Diagnostic prospectif des enjeux et mutations du territoire francilien (convention EPFIF)
	Diagnostics et bilans	Bilan du dispositif régional des 100 quartiers innovants et écologiques (100 QIE)
Mobilités et transport	Observation	Poursuite de l'Observatoire Fret et Logistique de l'Île-de-France (OFELIF)
	Observation	Tableau de bord mensuel de la mobilité en IDF
	Observation	Suivi des impacts de l'abaissement de la vitesse sur le Boulevard périphérique (70 à 50 km/h)
	Observation	Conception d'un dispositif de comptages vélo sur le réseau régional de pistes cyclables (VIF)
	Diagnostics et bilans	Bilan des actions de gestion de la demande de déplacements (« lissage de pics »)
	Appui	Participation au comité technique sur la régionalisation des services PAM

Département / Agence	Type d'activité	Intitulé du travail
Environnement urbain et rural	Evaluations environnementales	Evaluation environnementale stratégique du SDRIF-E (finalisée, document approuvé le 10 juin 2025)
	Evaluations environnementales	Evaluation environnementale stratégique du SRCAE (en cours, approbation prévue en 2026)
	Evaluations environnementales	Evaluation environnementale stratégique du plan climat air énergie métropolitain (en cours, approbation prévue en 2026)
	Evaluations environnementales	Evaluation environnementale stratégique du schéma régional des carrières - SRC (en cours, approbation prévue en 2026)
	Evaluations environnementales	Engagement de la révision du SRCE et de son évaluation environnementale stratégique (septembre 2025, approbation prévue en 2027)
	Evaluations de risques	Evaluation du parc de logements et des populations potentiellement exposés aux inondations par débordement (Stratégie inondation francilienne – Cycle 2)
	Evaluations de risques	Résilience des réseaux ferrés franciliens au changement climatique (accompagnement d'une étude confiée au Cerema, action du PRACC)
	Diagnostics et bilans	Diagnostic de l'offre alimentaire en Ile-de-France : outil Genially en ligne « DiagAlim » (DRIAAF, présenté au CRALIM du 8/10/2025)
	Diagnostics et bilans	Les circuits de distribution des produits locaux en Ile-de-France (en cours de finalisation pour la Région, valorisation de la marque « Produit en Ile-de-France »)
	Diagnostics et bilans	Diagnostic des potentiels de la bioéconomie en Ile-de-France (en cours de finalisation)
	Diagnostics et bilans	Les espaces du métabolisme francilien (recensement des emprises foncières dédiées aux services urbains et à l'économie circulaire, en cours)
	Diagnostics et bilans	Analyse des mutations des espaces ouverts à partir des MOS de 1949 à 2021 (en cours)
	Observation	Mise à jour de la base de données des espaces verts et boisés ouverts au public (finalisation décembre 2025)

Département / Agence	Type d'activité	Intitulé du travail
	Observation	Mise à jour des inventaires 2022-2023 d'énergie et d'émissions de GES dans l'application Energif (ROSE, octobre 2025)
	Observation	Observation de l'émergence de la séparation / valorisation de l'azote des urines à la source (note rapide n°1041, septembre 2025)
	Observation	Enquête sur les pratiques d'éclairage public des communes franciliennes (lancement automne 2025, exploitation 2026)
	Appui	Appui au dispositif d'appel à projet de la Région « Soutien aux projets d'agriculture urbaine et périurbaine »
AREC ÎdF	Observation	Mise à jour des données de productions locales d'énergies (inventaire 2022, finalisé ; inventaire 2023 lancé, publié en 2025)
	Observation	Mise à jour des données dans l'application Energif (ROSE, finalisé)
	Observation	Suivi et analyse des PCAET franciliens (finalisé)
	Diagnostics et bilans	Bilan de fonctionnement 2023 des chaufferies biomasse collectives et industrielles en Île-de-France (publié en 2025)
	Diagnostics et bilans	Bilan de fonctionnement 2022 des unités de méthanisation en Île-de-France (finalisé)
	Diagnostics et bilans	Quelle dynamique des projets de production et de distribution d'hydrogène en Île-de-France ? Etat des lieux 2024 (finalisé)
	Diagnostics et bilans	Contribution à la révision du PCAEM : phase de diagnostic (finalisé)
	Diagnostics et bilans	Analyse du volet adaptation au changement climatique des PCAET franciliens (finalisé)
	Appui	Contribution à la révision du SRCAE (en cours)
	Appui	Contribution à la COP régionale (finalisé)
	Appui	Accompagnement de la MGP pour un socle partagé d'indicateurs communs entre la MGP et EPT (finalisé)
ARB	Observation	Participation à la mise en place de l'observatoire francilien de l'adaptation au changement

Département / Agence	Type d'activité	Intitulé du travail
		climatique (OFACC)
	Bilans	Participation au bilan de la Stratégie 2020-2030 pour la biodiversité en Île-de-France
	Appui	Implication dans l'équipe projet en charge de la révision du SRCE
	Appui	Contribution à la révision du SRCAE et à la régionalisation de la planification écologique
	Appui	Appui aux dispositifs d'appel à projet de la Région (AAP "Reconquête de la biodiversité", AAP "100 îlots de fraîcheur")
	Appui	Participation à la mission "Renaturation en Île-de-France" au côté d'Ile-de-France Nature
	Appui	Mise à jour du guide "Plantons local en Île-de-France" via la plateforme Floriscope
	Evénements	Participation à la cérémonie du dispositif Petit patrimoine naturel et co-organisation d'un événement de lancement régional de la Fête de la Nature
Ordif	Appui	Transmission des données utiles à l'élaboration du rapport de suivi annuel du PRPGD
Habitat et société	Suivi de politique publique	Élaboration d'une webmap pour suivre les projets financés au CPER
	Bilans	Chronique (juillet 2025) et rapport d'étude (automne 2025) sur le bilan du dispositif Parcoursup en Île-de-France
	Bilans	Étude avec la DRIHL sur le bilan de la production de logements locatifs intermédiaires en Île-de-France (fin 2025)
	Bilans	Cycle de séminaire (4ème séance en 2025) sur la gouvernance de la santé et les politiques territoriales de santé en Île-de-France
	Bilans	Enquête sur les conditions de vie des étudiants des formations paramédicales et sociales (automne 2025)
	Bilans	Enquête sur la pratique sportive des Franciliens 2024 (automne 2025)
	Bilans	Publication des Chiffres-clés du sport en Île-de-

Département / Agence	Type d'activité	Intitulé du travail
		France (juillet 2025)
	Appui	Groupe de travail sur l'évolution des effectifs scolaires avec la Région, les départements et les rectorats
	Appui	Mise en place d'un club de collectivités partenaires sur les méthodes et usages des projections démographiques
	Appui	Accompagnement des politiques régionales du logement étudiant (conférence régionale avril 2025, définition d'une géographie prioritaire début 2026)
	Appui	Note rapide sur la méthode IPR de recensement des équipements sportifs dans l'espace public (automne 2025)
Économie	Observation	Suivi des incubateurs et accélérateurs de start-up en IDF
	Observation	Suivi de l'immobilier et des sites d'activités économiques (bureaux, logistique, commerce, life sciences, sites d'activité économique)
Emploi-formation	Diagnostics et bilans	Étude achevée sur les parcours de formation des demandeurs d'emploi dans quatre secteurs stratégiques (actions de formation du Conseil régional)
	Diagnostics et bilans	Étude achevée sur les abandons dans les formations du sanitaire et social (suivi du schéma régional)
	Diagnostics et bilans	Lancement des travaux sur les parcours de formation des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (PRIC)
ORS	Evaluation d'impact sur la santé	Maladies chroniques attribuables à la pollution de l'air en Île-de-France (projet OMS)
	Observation	Mortalité par cancer en Île-de-France : évolutions et disparités infradépartementales
	Observation	Questions de santé mentale en Île-de-France

## **Suivi en continu des dispositifs régionaux équipés - 2025**

# Suivi en continu des dispositifs régionaux équipés

# Guide de lecture du rapport

1

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INNOVATION**

- TP'Up 40
- TP'Up 46
- Inno'Up 54
- Chèque numérique 57
- Lieux d'innovation : projets d'investissement - actions d'aide à la maturation et à l'accélération projets 59
- Soutien aux grands projets de Recherche, Développement et Innovation / Projets de R&D des pôles de compétitivité franciliens 62
- Soutien aux structures de gouvernance des pôles de compétitivité 64
- Choise Paris Region 66
- Réseau d'initiative publique *Non publié*
- Annexe - Fiches de qualification des IPP Développement économique et innovation 166

Rapport annuel d'évaluation des politiques publiques 2023

Classement par thématique

2

## Les fiches de description des dispositifs

Thématique du dispositif

**TP'Up**  
Aide de croissance

Montant alloué en 2023: 1 146 500 €  
Montant alloué en 2024: 1 351 500 €  
Source: IPP - 10/11/2024

**Objectifs**

- Garantir le développement pérenne de l'activité des TPE bénéficiaires notamment à la suite de la pandémie
- Encourager une réindustrialisation des cartons des entreprises

**Bénéficiaires**

TPE, quelle que soit leur forme juridique, y compris les associations ayant une activité économique.

- Employent entre 1 et 10 salariés (des entreprises artisanales d'emploi au-delà de 10 salariés mais présentant un projet de création d'emploi sont éligibles)
- Sont le chiffre d'affaires < 200k ou sont liées total < 200k
- Agissent au moins 3 établissements en IDF ou programant d'en créer 1 dans le cadre du projet subventionné

**Contenu des tableaux de bord de suivi**

- Nombre d'entreprises bénéficiaires et montant des subventions
- Evolution du CA des entreprises bénéficiaires
- Evolution des effectifs des entreprises bénéficiaires
- Localisation des entreprises bénéficiaires
- Effet de levier de l'aide régionale
- Taux de réussite des entreprises bénéficiaires
- Usage de la subvention
- Satisfaction des entreprises bénéficiaires

**Dépenses éligibles**

- Investissements matériels/immatériels
- Prestations de conseil
- Déficit et extension de travail
- Machinements structurels
- Développement international

**Collecte des données auprès des entreprises**

- Depuis 2020, les services de la Région mènent une enquête annuelle auprès des entreprises bénéficiaires.
- Les données recueillies dans les tableaux de bord sont issues des registres d'enquête 2023 et 2024 menés auprès des entreprises bénéficiaires du TP'UP en 2020, 2021, 2022 et 2023, soit 4 cohortes.
- Les entreprises sont interrogées sur leur situation 1 an (n-1), 2 ans (n-2) et 3 ans (n-3) après l'année 0 (l'année où ont été subventionnées).

**Politique de rattachement**

Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEI)

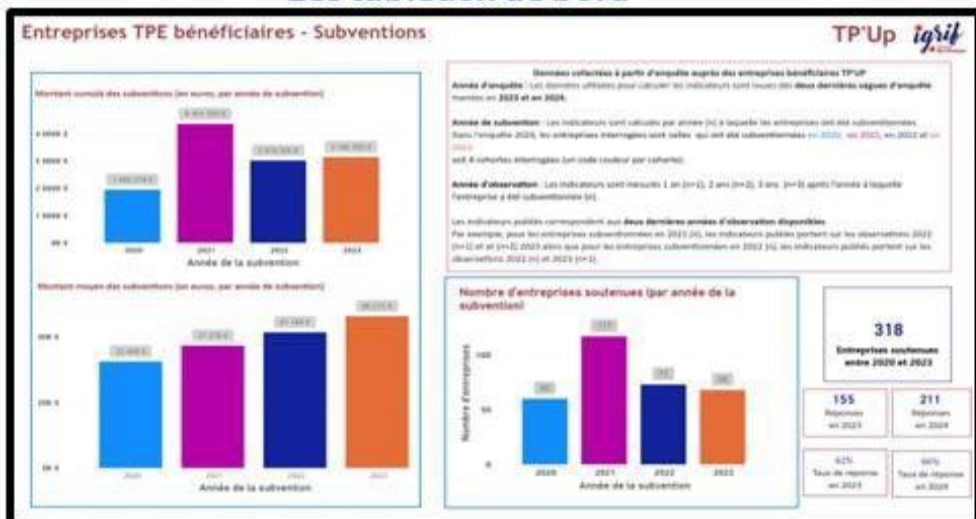
Principes IMPACT 2020

- Plan de la Région Île-de-France une terre d'accueil de premier ordre et de progrès constants
- Accroître la résilience et la rigueur de la France
- Être moteur pour le transfert d'impulsions des entreprises françaises
- Accroître le potentiel et le résilience des entreprises françaises

Dernière mise à jour octobre 2024

3

## Les tableaux de bord



- Les données présentées sont les dernières données disponibles. Le périmètre des données disponibles peut changer en fonction des dispositifs.
- Les IPP sont précédés d'un numéro entre parenthèses. Ce numéro correspond à l'ordre dans lequel les fiches de qualification des IPP sont présentées.

4

## Les fiches de qualification des IPP

Thématique du dispositif

**TP'UP**

**IPP n°1 : Croissance du chiffre d'affaires annuel des TPE aidées**

**Description de l'indicateur**

Cet indicateur représente l'évolution moyenne en % du chiffre d'affaires cumulé des PME/PMI ayant bénéficié de TP'up le chiffre d'affaires des entreprises est observé une année avant le versement de la subvention (n-1) puis 2 et 3 ans après le versement de la subvention TP'up (n-2 et n-3).

**Précision méthodologique**

Source des données et fiche d'observation et/ou des données transmises

Cet indicateur est issu de questionnaires envoyés aux entreprises bénéficiaires par les services. Les données sont collectées à partir du bilan de l'entreprise l'année après des bénéficiaires.

Les données sont issues d'une enquête annuelle menée en 2023 et en 2024 auprès des entreprises TP'UP soutenues en 2020, 2021, 2022 et 2023 (4 cohortes). Elles ont été interrogées 1 an, 2 ans ou 3 ans après l'année (n) à laquelle elles ont été subventionnées.

**Mode de calcul**

Évolution pour du CA d'une entreprise est le rapport entre, au numérateur, la différence entre le CA de l'entreprise lors de la dernière année observée et le CA de l'entreprise lors de l'année avant la subvention, et au dénominateur, le CA de l'entreprise lors de l'année de la subvention. L'évolution moyenne est le rapport entre, au numérateur, la somme des évolutions, et au dénominateur, la somme des entreprises.

**Limites et biais**

Les données reposent sur la déclaration des bénéficiaires. Les résultats sont rapportés au nombre de répondants à l'enquête.

**Justification des prévisions et cible**

Non renseigné.

La description de l'indicateur, sa méthode de calcul, la source des données, les limites et les biais sont présentés.



### Action sociale, Santé

- Aides en faveur des élèves et étudiants des Formations Sanitaires et Sociales (FSS)
- Financement des organismes de formations sanitaires et sociales
- Fonds de résorption des déserts médicaux



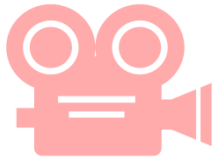
### Agriculture et ruralité

- Nouveaux Contrats Ruraux (CoR)
- Aides aux commerces de proximité en milieu rural



### Aménagement

- Contrat d'Aménagement Régional (CAR)
- OA / Institut Paris Région
- 100 Quartiers Innovants et Ecologiques (QIE)



### Culture

- Aide au développement culturel et à la permanence artistique et culturelle (PAC)
- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle



### Développement économique et innovation

- Choose Paris Region
- Lieux d'innovation
- Soutien aux grands projets de recherche ; Développement et innovation
- Pôles de compétitivité
- Innov'up
- PM'Up
- TP'up



### Environnement et Energie

- Budget Participatif écologique (BPE)
- Véhicules Propres
- Soutien à Île-de-France Nature



### Enseignement supérieur et recherche

- Subventions d'investissement pour des opérations immobilières et équipements
- Domaines de recherche et d'Innovation Majeurs



### Formation professionnelle

- Aide au permis de conduire
- Programme Régional de Formation pour l'Emploi (PRFE)/Métiers en tension
- Parcours d'Entrée dans l'Emploi (PEE)
- Programme Régional de Formations Transversales (PRFT)
- Appel à Projets Compétences+ dans le cadre du PACTE/PIC
- Aide Individuelle Régionale pour l'Emploi (AIRE)
- Rémunération des stagiaires



### Logement

- Aide à la rénovation thermique
- Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires
- Soutien à la production de résidence pour jeunes étudiants et apprentis



### Lycées

- Dotation Globale de Fonctionnement des Lycées Consolidée (DGFLC)
- Équipements pédagogiques dans les EPLE
- Forfait d'externat – Part matériel et part personnel



### Sport, citoyenneté et vie associative

- Aide Sport & Culture (LABAZ)
- Soutien à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens



### Transports et mobilités

- Accessibilité des transports
- Plan régional Route de demain (ancien Plan régional « anti-bouchon »)
- Plan Vélo – Réseaux Vélo Île-de-France

***Le suivi des indicateurs a pu être réalisé grâce à la collaboration des services.***

# Sommaire des tableaux de bord – par thématique

*NB : La pagination commence  
à la page suivante*

→ ACTION SOCIALE, SANTE	1
→ AGRICULTURE ET RURALITE	21
→ AMÉNAGEMENT	31
→ CULTURE	42
→ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INNOVATION	50
→ ENVIRONNEMENT ET ENERGIE	94
→ ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	104
→ FORMATION PROFESSIONNELLE, APPRENTISSAGE ET EMPLOI	116
→ LOGEMENT	138
→ LYCEES	147
→ SPORT, CITOYENNETE ET VIE ASSOCIATIVE	159
→ TRANSPORTS ET MOBILITES	170
→ ANNEXES	179



# Action sociale, Santé, Famille

→ Aides en faveur des élèves et étudiants des Formations Sanitaires et Sociales (FSS)	2
→ Financement des organismes de Formations Sanitaires et Sociales (FSS)	5
→ Fonds de résorption des déserts médicaux	13
→ Annexe : Fiches de qualification des IPP_Action sociale, Santé, Famille	179



## Bourses FSS

[Aides en faveur des élèves et étudiants en Formations Sanitaires et Sociales]

Montant voté en 2024  
Bourses : 43 081 000 €  
FRAS : 400 000 €

Montant voté en 2025  
Bourses : 49 800 000 €  
FRAS : 400 000 €

### Politique de rattachement

Schéma régional des formations sanitaires et sociales - (SRFSS) - 2023-2028  
Priorités de la politique

- Consolider l'orientation et améliorer l'entrée en formation ;
- Améliorer les conditions de vie et d'étude des apprenants et assurer un soutien aux opérateurs de formation pour améliorer la réussite globale ;
- Diplômer plus pour répondre aux besoins en emploi.

### Contenu du tableau de bord de suivi

- Nombre d'étudiants et d'élèves boursiers
- Nombre d'étudiants bénéficiant du FRAS – FSS
- Montant moyen annuel des bourses et FRAS - FSS
- Annexe : Taux et barème applicables au règlement national des bourses

Dernière mise à jour juin 2026

### Objectifs

Améliorer les conditions de vie et favoriser l'accès et la réussite des étudiants FSS par l'attribution d'une **bourse régionale** et la mobilisation du **Fonds Régional d'Aide Sociale (FRAS - FSS)** afin d'accompagner les étudiants FSS qui ne peuvent pas bénéficier des bourses régionales.

### Conditionnement des aides

- 1) Selon le niveau de ressources déclarées par l'apprenant ou par sa famille. Les plafonds de ressources sont répartis selon un **barème de 8 échelons** ;
- 2) Selon les points de charge (handicap, enfants à charge, distance domicile-lieu de formation, ...) ;
- 3) Aux mêmes montants que les bourses de l'enseignement supérieur.

### Bénéficiaires

**13 000 bourses** versées mensuellement pour l'année 2025/2026 (versement chaque début de mois depuis septembre 2023) aux élèves et étudiants en formations sanitaires et sociales.

En 2025, **104 bénéficiaires du FRAS - FSS** (non boursiers).

### Revalorisation du barème et des 8 échelons pour tous les étudiants depuis 2023-2024

La grille des barèmes a été revalorisée de **+6% par rapport à 2022** permettant l'éligibilité de nouveaux étudiants. Les 8 échelons de la bourse ont été augmentés de **+ 370€ annuels. +4 points de charges supplémentaires** pour les étudiants en situation de handicap (ou aidant) qui permettent de bénéficier d'un échelon supérieur de bourse. Le montant moyen annuel s'élève désormais à 3 987 € par étudiant.

### Depuis 2023, contexte d'une nouvelle hausse du coût de la vie étudiante

Le nombre de boursiers est en augmentation constante depuis 2021 et atteint près de 13 000 en 2025 / 2026. La période 2016-2025 est marquée par une augmentation de **50 % des bénéficiaires de la bourse**. Le budget consacré aux aides entre **2016 et 2025 de 23,290 M€ à 50,2 M€**, a plus que doublé. Les causes identifiées de cette augmentation sont : l'impact de Parcoursup et du dépôt dématérialisé des demandes en ligne, les créations de places, notamment en soins infirmiers et en aide-soignant dans le cadre du Ségur de la santé, et l'augmentation de la précarité du public étudiant. Depuis 2024, une **nouvelle plateforme** "Ma bourse sanitaire ou sociale" est proposée pour faciliter le dépôt des demandes. Après une baisse en 2024, le nombre de bénéficiaires du FRAS - FSS est à nouveau orienté à la hausse (104 bénéficiaires en 2025).

**49,4M€**  
attribués en 2025/2026

**73,81%**  
des demandes de bourse satisfaites en 2025/2026

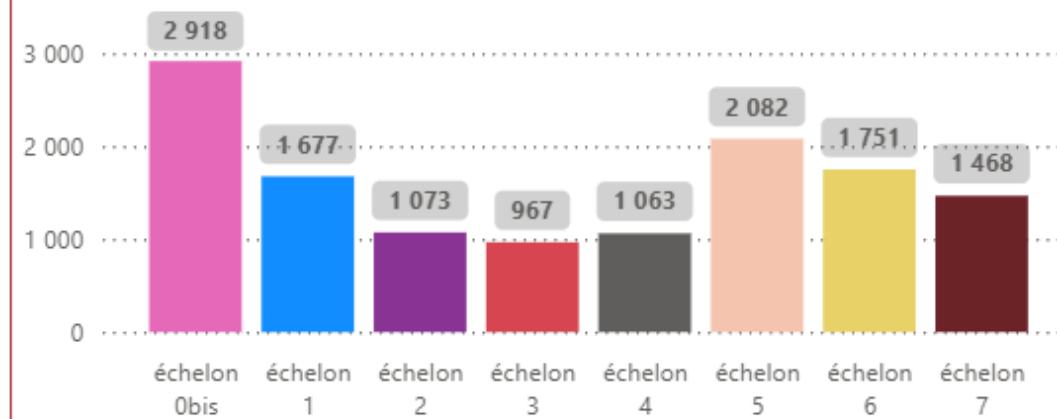
**3 767 €**  
accordés en moyenne par boursier en 2025/2026

**24,85 %**  
boursiers sur l'ensemble des étudiants FSS en 2025/2026

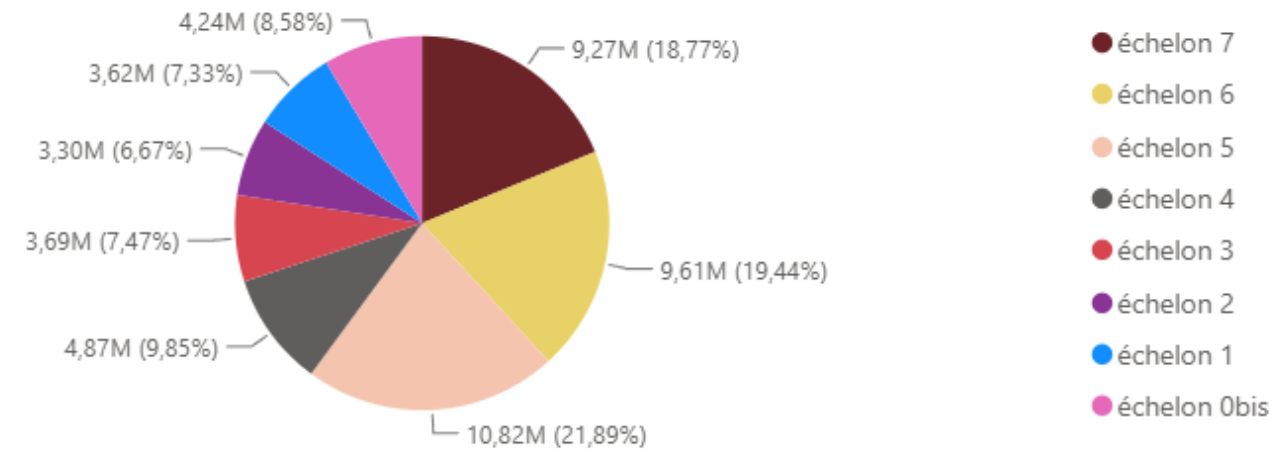
NB : l'échelon 0 bis correspond au taux d'aide le plus faible, l'échelon 7 au taux le plus élevé.

**(1) Etudiants boursiers**

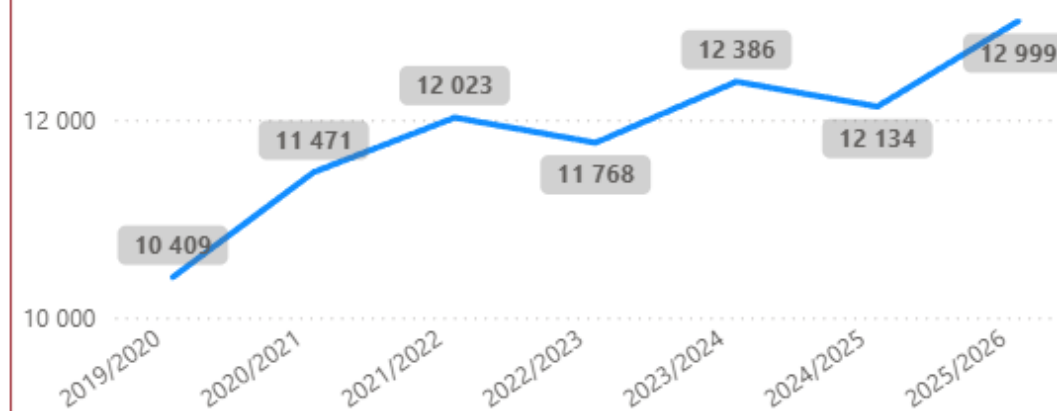
**Nombre de boursiers par échelon en 2025/2026**



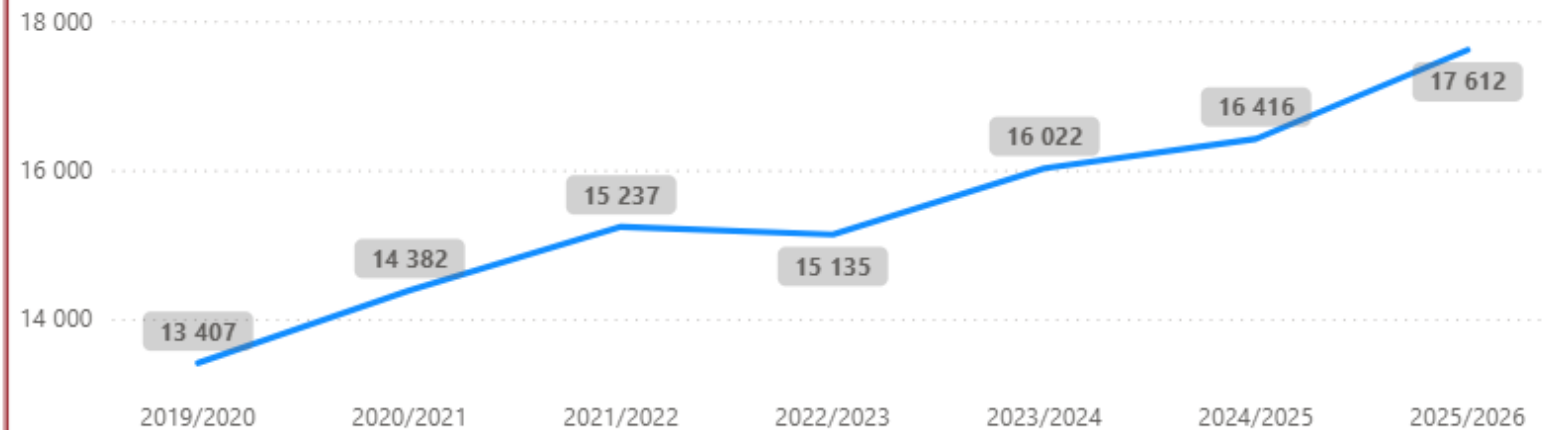
**Montant attribué par échelon en 2025/2026**



**Nombre de boursiers par année**



**Nombre de demandes de bourses par année**



# 2 551,57 €

accordés en moyenne par bénéficiaire depuis 2019/2020

# 709

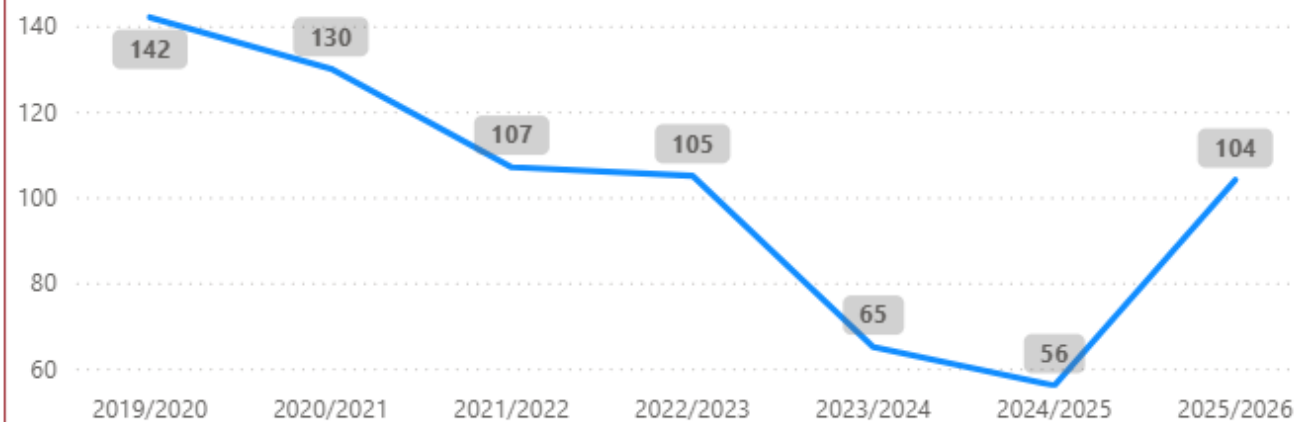
bénéficiaires FRAS depuis 2019/2020

# 1,777M€

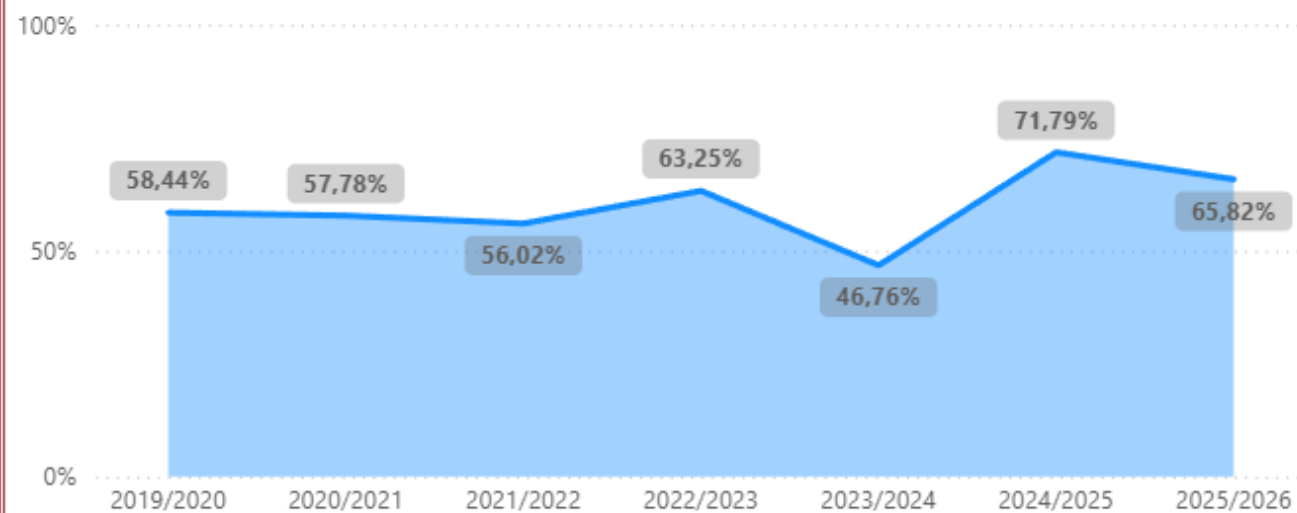
versés par le FRAS depuis 2019/2020

## (2) Etudiants bénéficiant du Fonds régional d'action sociale (FRAS)

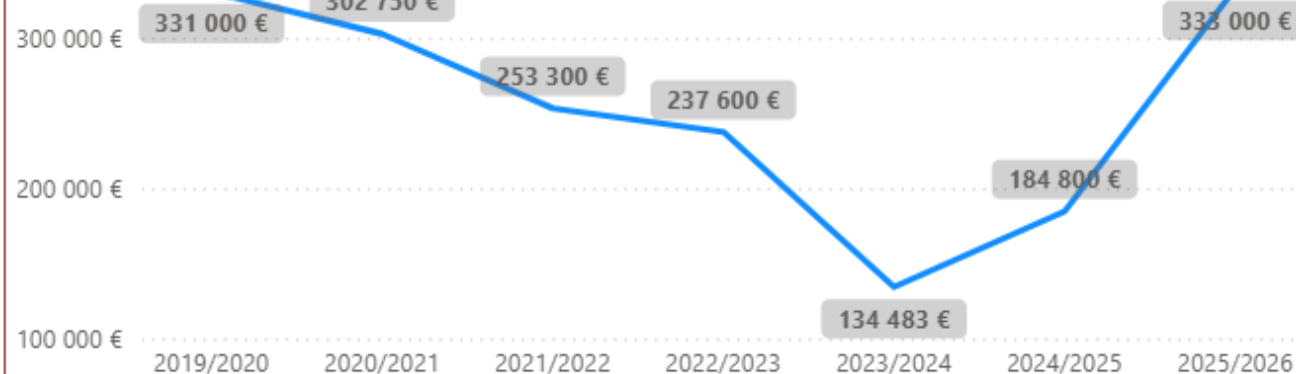
### Nombre de bénéficiaires FRAS



### Taux d'acceptation des demandes au FRAS



### Montant attribué par le FRAS



NB : En 2024, le dispositif a dû être gelé pendant cinq mois de juillet à novembre, le temps de passer de la plateforme "PRISME" à "Mes Démarches". Cela explique en partie la baisse puis la hausse observées.



## Financement des organismes de Formations Sanitaires et Sociales (FSS)

Montant voté en 2024  
217 184 000 €

Montant voté en 2025  
216 152 000 €

Source IRIS – 03/10/2025

### Politique de rattachement

#### Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS) - 2023-2028 Priorités de la politique

- 1 – Optimiser l'accès à la formation
- 2 – Augmenter le nombre de diplômés pour satisfaire la demande du marché de l'emploi

### Contenu des tableaux de bord de suivi

#### Suivi distinct pour le sanitaire et le social

- Capacité, effectif et taux de remplissage par formation
- Evolution des effectifs par formation
- Part du financement régional dans le budget des centres de formation
- Répartition géographique des organismes de formations (cumulé depuis 2019)

Dernière mise à jour juin 2026

### Objectifs

Financer les opérateurs pour assurer la qualité de l'offre de formation, sécuriser les parcours de formation pour la réussite et diplômé plus

### Compétence de la Région

La Région est seule compétente pour **autoriser** (dans le sanitaire) ou **agréer** (dans le social) les formations. Elle finance les coûts pédagogiques des effectifs en formation initiale et des demandeurs d'emploi.

### Les modalités de formation

- Diplôme d'Etat délivré à l'issue de la formation et permet d'exercer le métier
- Formation professionnelle : alternance, avec des stages et des cours en centre de formation
- Les formations supérieures ont un conventionnement avec une université francilienne
- Pour les formations sanitaires, développement de la formation en simulation

### Contexte-Ségur de la santé 2020-2026

- En Ile-de-France, le secteur représente près de **6% des emplois, soit environ 330 000 postes.**
- La Région a augmenté de 22% la capacité de formation en soins infirmiers (soit 1179 places) et de 415 places la capacité de formation aide-soignant.
- Une demande de soins et services d'accompagnement **structurellement en hausse en raison du vieillissement de la population**
- Le **budget de fonctionnement** des centres de formation a augmenté de **+ 33 % depuis 2016.**
- L'Etat accorde une compensation (fonctionnement + investissement cumulés) de **38 M€** en 2026 pour assurer le financement des places seulement ouvertes en soins infirmiers dans le cadre du SEGUR, la compensation pour le financement des places ouvertes en formation aide-soignant ayant été supprimée en 2025.S

### Bénéficiaires

**122 centres de formation** autorisés ou agréés par la Région. Ces centres sont répartis sur **211 sites de formation** : 143 dans le sanitaire et 68 dans le social. Parmi ces établissements, 95 sont financés par la Région

### L'offre de formation

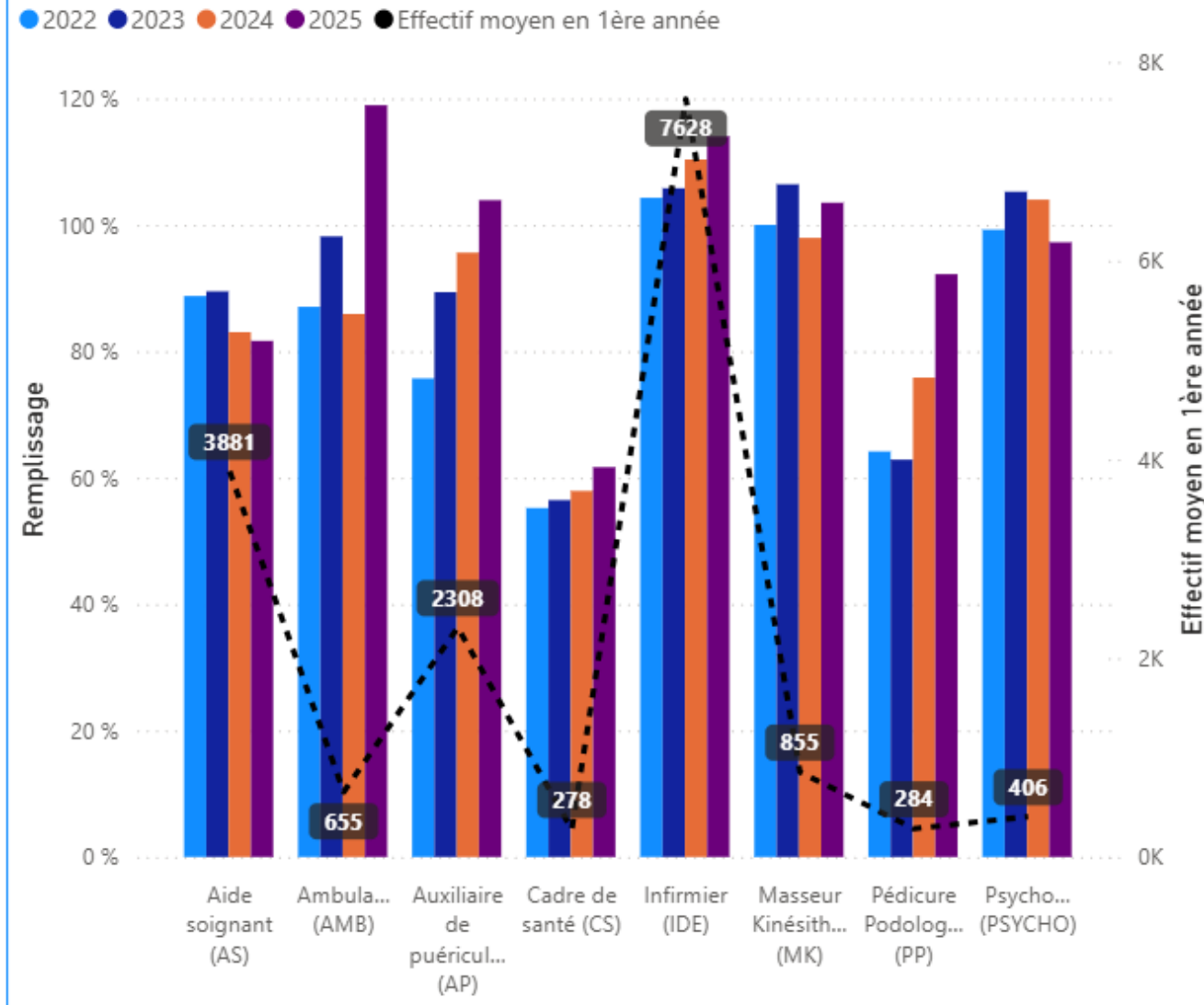
**16 formations dans le secteur sanitaire** (infirmier, aide-soignant, auxiliaire de puériculture.... dont la formation médicale sage-femme)  
**13 formations dans le secteur social** (éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, accompagnant éducatif et social...)

### Création de nouvelles places en formation entre 2020 et 2025

+ **1 313 places en soins infirmiers** (+ 22% des capacités de formation)  
+ **415 places d'aides-soignants,**  
+ **90 places de manipulateur en électroradiologie médicale** (30 créées en 2022 et 60 en 2023)  
+ **69 places d'auxiliaire de puériculture,**  
+ **65 places en masso-kinésithérapie** (50 places en 1ère année et 15 places en 2ème année)  
+ **75 places d'éducateur spécialisé et 10 places en formation d'éducateur de jeunes enfants**

## (1) Capacité, effectif et taux de remplissage des 8 plus importantes formations en volume

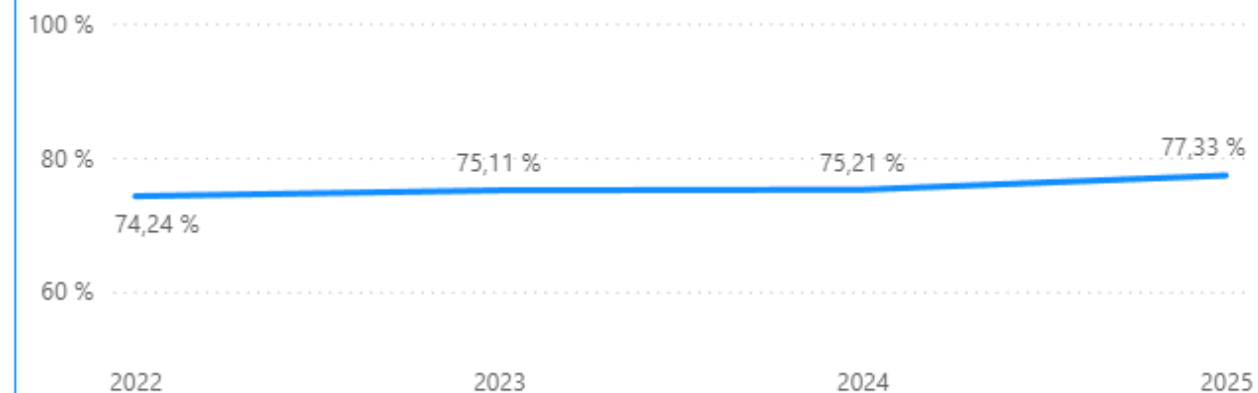
### Taux de remplissage à l'entrée en 1ère année de formation (en %, en 1ère année de formation, par année)



## Nombre de places disponibles, par formation, par année

Formation	2022	2023	2024	2025
Infirmier (IDE)	6781	7036	7130	7130
Aide soignant (AS)	4481	4529	4550	4550
Auxiliaire de puériculture (AP)	2598	2500	2486	2555
Masseur Kinésithérapeute (MK)	833	763	878	883
Ambulancier (AMB)	710	660	660	660
Cadre de santé (CS)	480	480	480	480
Psychomotricien (PSYCHO)	400	400	400	400
Pédicure Podologue (PP)	385	385	385	385
Puériculture (PUER)	279	279	279	279
Manipulateur en électroradiologie médicale (MERM)	175	235	235	235
Ergothérapie (ERGO)	210	210	210	210
Infirmier anesthésiste (IADE)	155	155	155	155
Sage-femme (SF)	144	144	149	149
Infirmier de bloc opératoire (IBODE)	100	100	100	100
Préparateur en pharmacie hospitalière (PPH)	80	80	80	80
<b>Total</b>	<b>17811</b>	<b>17956</b>	<b>18177</b>	<b>18251</b>

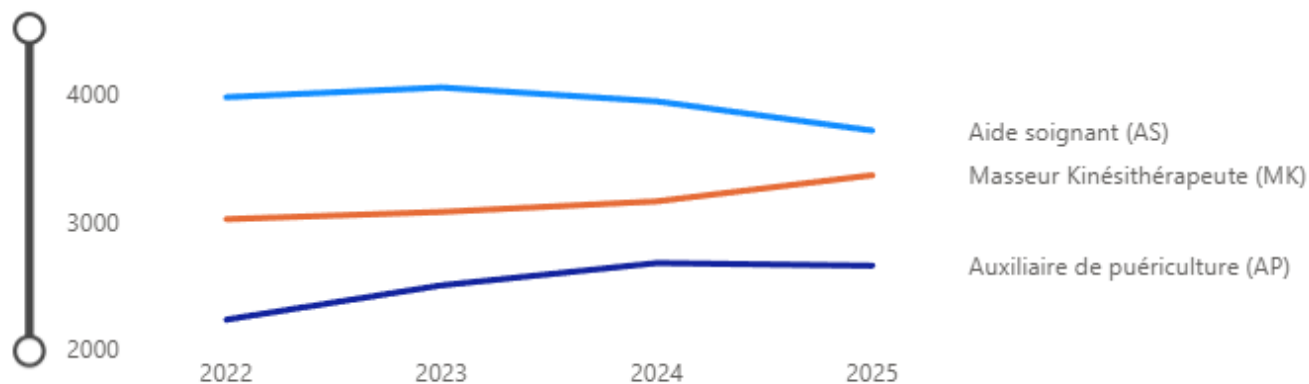
## (2) Evolution du taux moyen de remplissage par année, toutes formations confondues



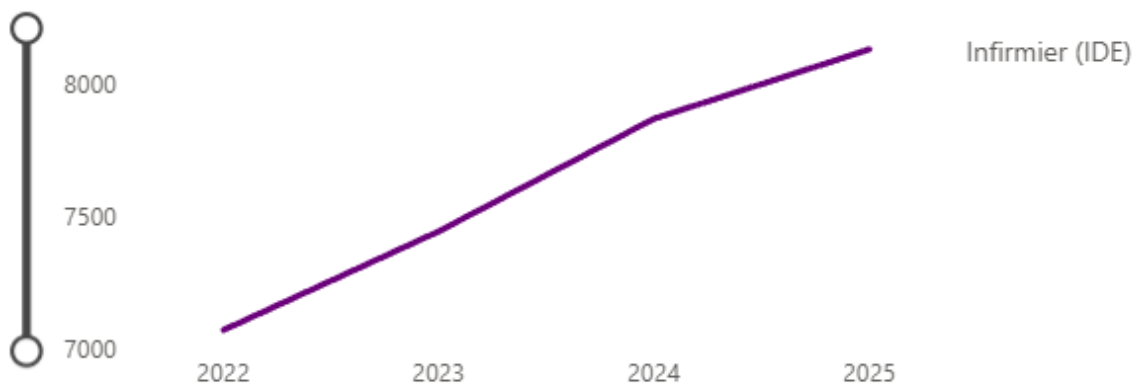
#### (4) Evolution des effectifs étudiants entrant en formation sanitaire tous cycles confondus

## Organismes de formations sanitaires

Effectifs entre 1000 et 5000 (en nombre, par formation, par année)



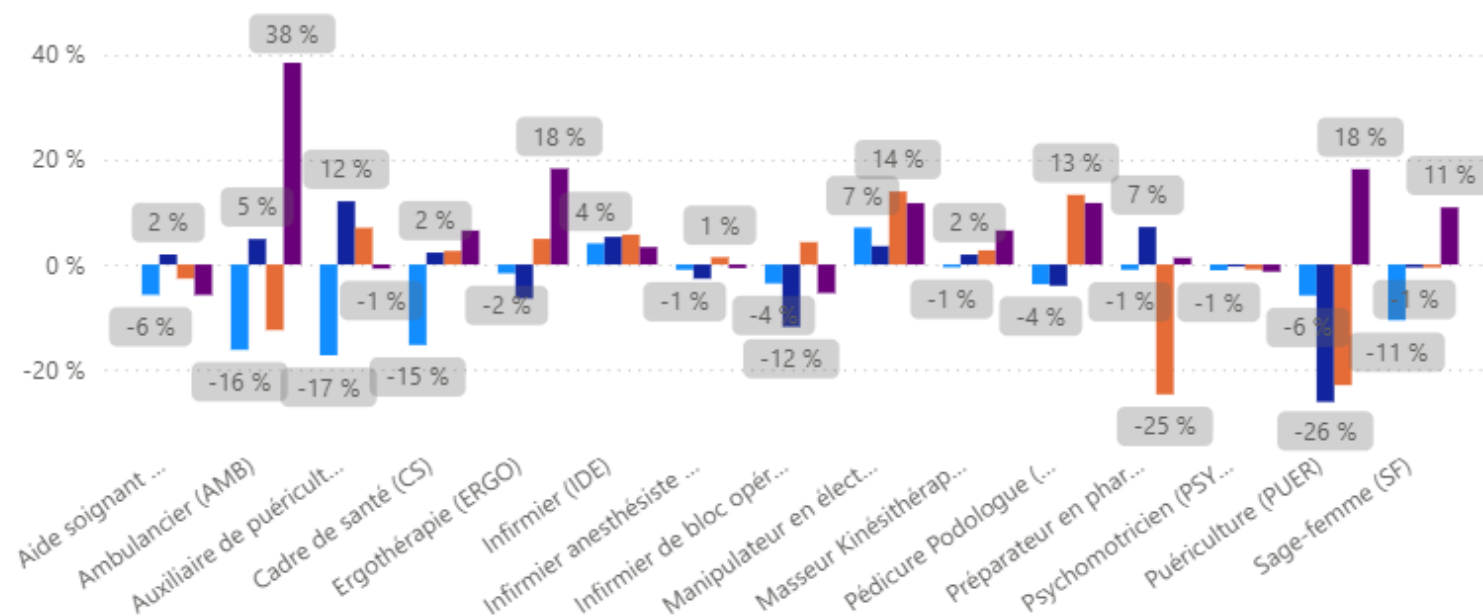
Effectifs supérieurs à 5000 (en nombre, par formation, par année)



NB : les variations marquées s'expliquent essentiellement par les petits volumes de certaines formations.

Taux de croissance des effectifs (en %, par formations et par année)

● De 2021-2022 ● De 2022-2023 ● De 2023-2024 ● De 2024-2025

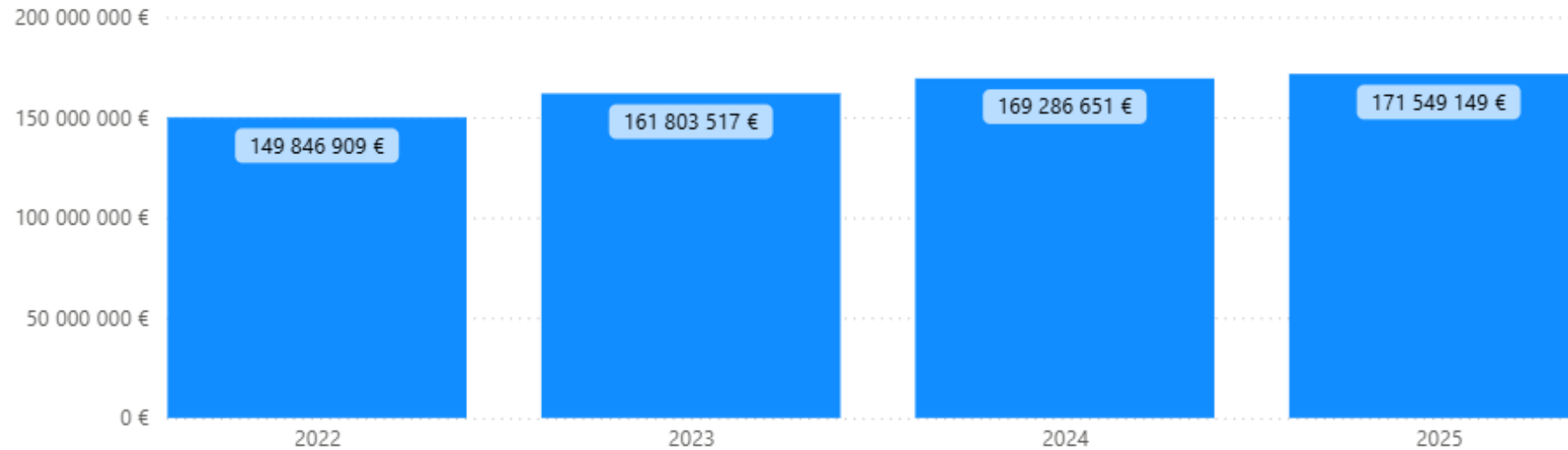


Nombre d'étudiants, par formation, par année

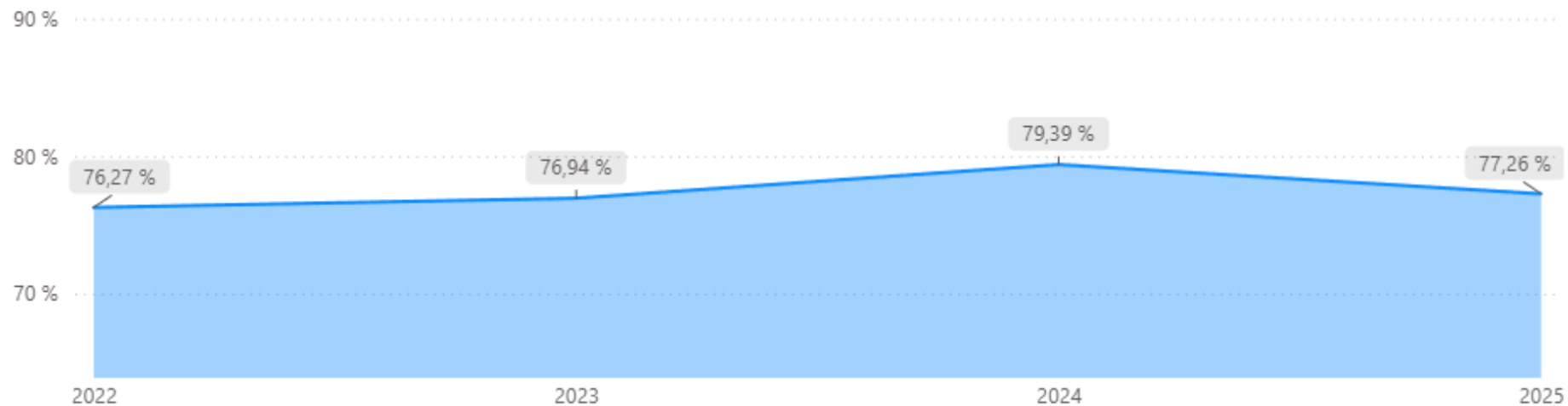
Formations	2021	2022	2023	2024	2025
Aide soignant (AS)	4221	3977	4053	3944	3715
Ambulancier (AMB)	738	618	648	567	785
Auxiliaire de puériculture (AP)	2699	2232	2501	2676	2655
Cadre de santé (CS)	313	265	271	278	296
Ergothérapie (ERGO)	533	524	490	514	608
Infirmier (IDE)	6799	7072	7444	7868	8129
Infirmier anesthésiste (IADE)	299	296	288	292	290
Infirmier de bloc opératoire (IBODE)	166	160	141	147	139
Manipulateur en électroradiologie médicale (MERM)	454	486	503	573	640
Masseur Kinésithérapeute (MK)	3036	3020	3077	3160	3365
Pédicure Podologue (PP)	693	667	640	725	810
Préparateur en pharmacie hospitalière (PPH)	99	98	105	79	80
Psychomotricien (PSYCHO)	1266	1252	1250	1238	1221
Puériculture (PUER)	288	271	200	154	182
Sage-femme (SF)	593	530	527	524	581

## (2) Part du financement régional dans le budget des centres de formation sanitaire

### Dotation régionale par année



### Evolution de la part du financement régional dans le budget des centres de formation (en %, par année)



En 2025, la part du financement régional représente **77,26 %** du budget des organismes de formations sanitaires \*

**\*Les financeurs (hors région) :**  
les étudiants dans la limite des droits d'inscription, les opérateurs de compétence (OPCO), France Travail, France compétence pour l'apprentissage, les fédérations d'employeurs, Transition pro, les employeurs

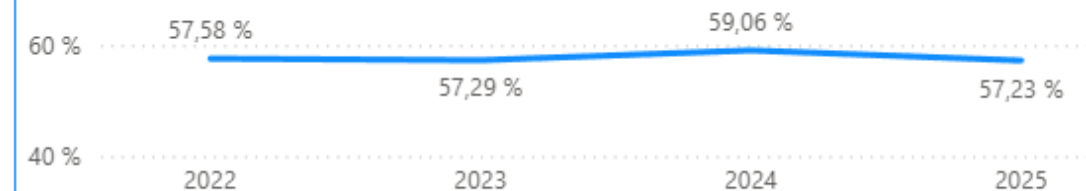
### Guide de lecture

Taux de remplissage calculé comme le rapport entre les effectifs entrant en 1ère année de formation et la capacité d'accueil de la formation.

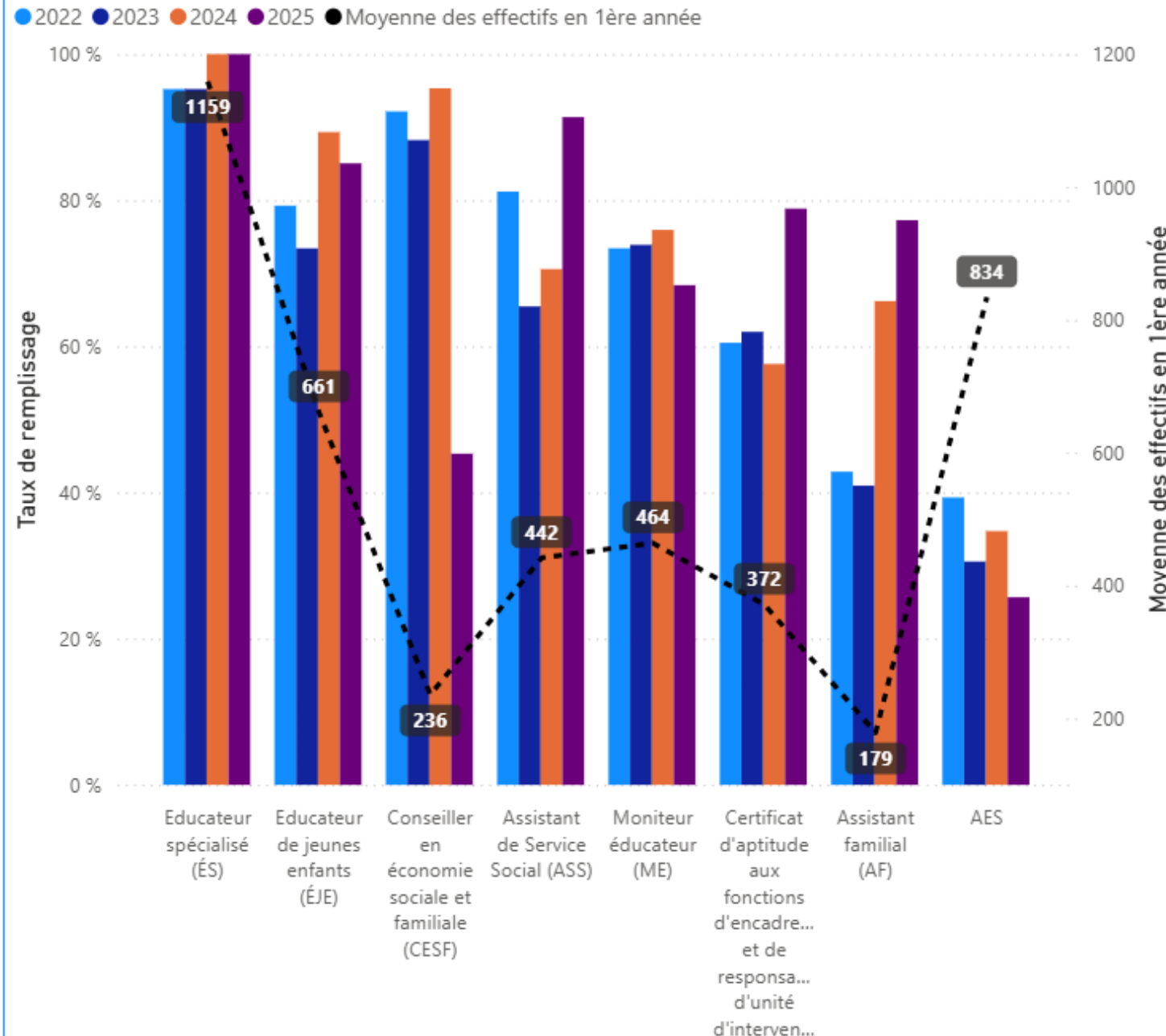
### Nombre de places disponibles par formations

Formation	2022	2023	2024	2025
AES	2693	2693	2407	2407
Educateur spécialisé (ÉS)	1150	1150	1113	1073
Educateur de jeunes enfants (ÉJE)	839	839	806	756
Moniteur éducateur (ME)	636	636	632	642
Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)	600	600	585	525
Assistant de Service Social (ASS)	585	585	612	522
Assistant familial (AF)	420	420	290	220
Conseiller en économie sociale et familiale (CESF)	306	306	278	278
Technicien en intervention sociale et familiale (TISF)	135	135	135	135
Ingénierie sociale (IS)	100	100	110	85
Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES)	85	85	85	85
Médiateur familial (MF)	88	88	70	70
Educateur Technique Spécialisé (ÉTS)	20	20	20	20
<b>Total</b>	<b>7657</b>	<b>7657</b>	<b>7143</b>	<b>6818</b>

### (2) Evolution du taux moyen de remplissage par année, toutes formations confondues



### (1) Capacité, effectif et taux de remplissage des 8 plus importantes formations en volume



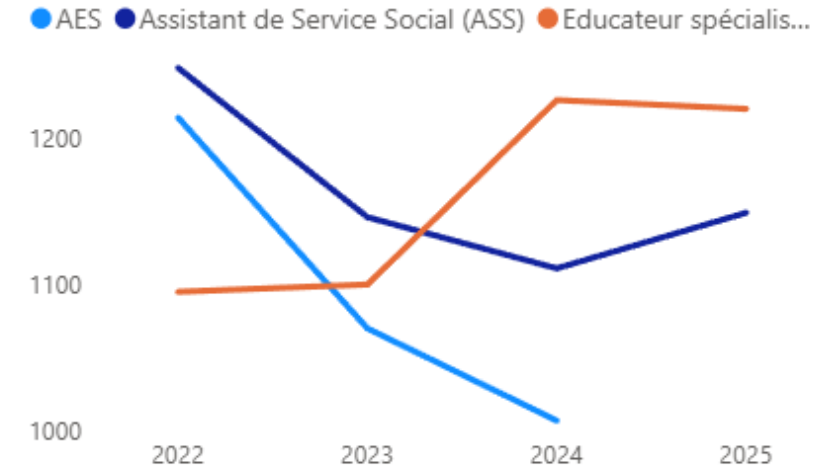
NB : les variations marquées s'expliquent essentiellement par les petits volumes de certaines formations.

## (4) Evolution des effectifs par formation sociale tous cycles confondus

### Nombre d'étudiants, par formation, par année

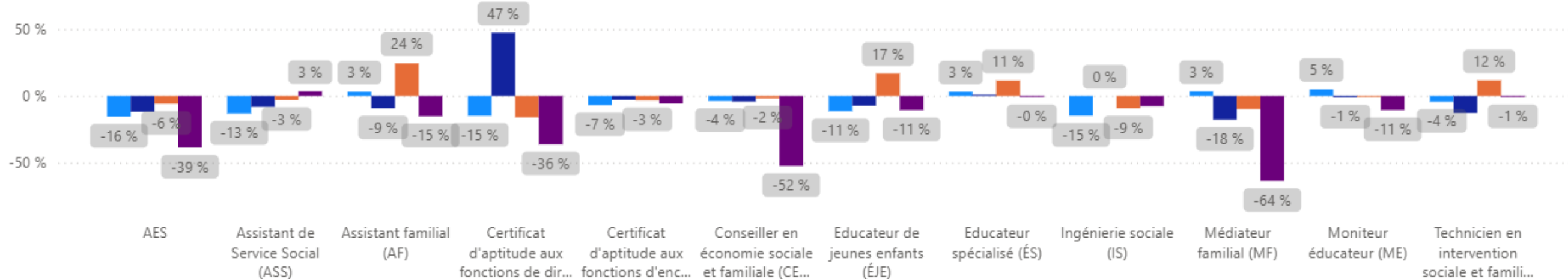
Formations	2021	2022	2023	2024	2025
AES	1437	1214	1070	1007	618
Assistant de Service Social (ASS)	1439	1248	1146	1111	1149
Assistant familial (AF)	355	366	332	413	350
Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES)	134	114	168	141	90
Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)	780	726	705	682	643
Conseiller en économie sociale et familiale (CESF)	293	282	270	265	126
Educateur de jeunes enfants (ÉJE)	751	665	616	720	643
Educateur spécialisé (ÉS)	1062	1095	1100	1226	1220
Ingénierie sociale (IS)	101	86	86	78	72
Médiateur familial (MF)	119	123	101	91	33
Moniteur éducateur (ME)	825	866	856	853	762
Technicien en intervention sociale et familiale (TISF)	114	109	95	106	105

### Effectifs supérieurs à 1000 (en nombre, par formation, par année)



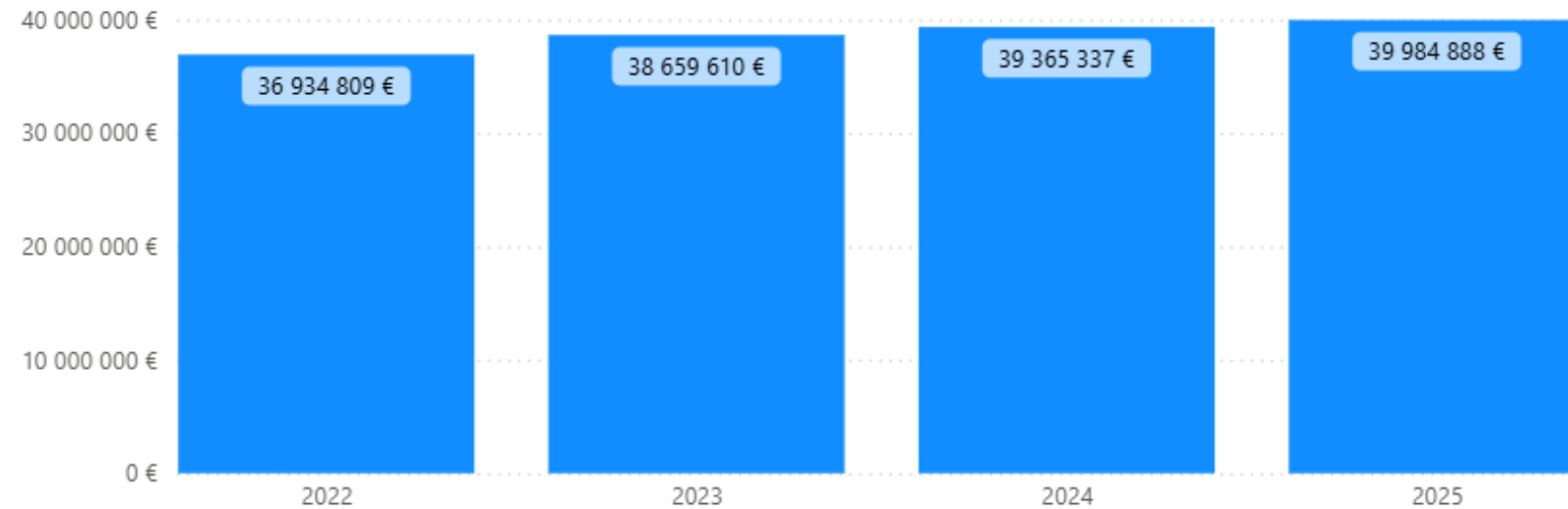
### Taux de croissance des effectifs (en %, par formation, par année)

● De 2021-2022 ● De 2022-2023 ● De 2023-2024 ● De 2024-2025

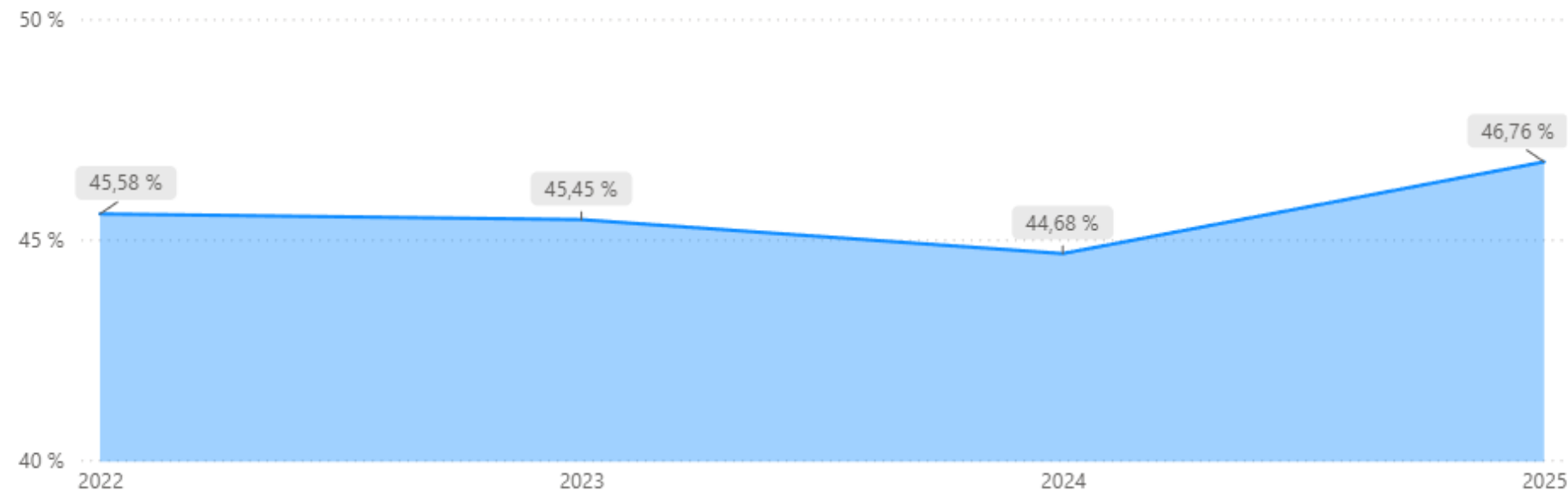


## (2) Part du financement régional dans le budget des centres de formation sociale

### Dotation régionale par année



### Evolution de la part du financement régional dans le budget des centres de formation sociale (en %, par année)

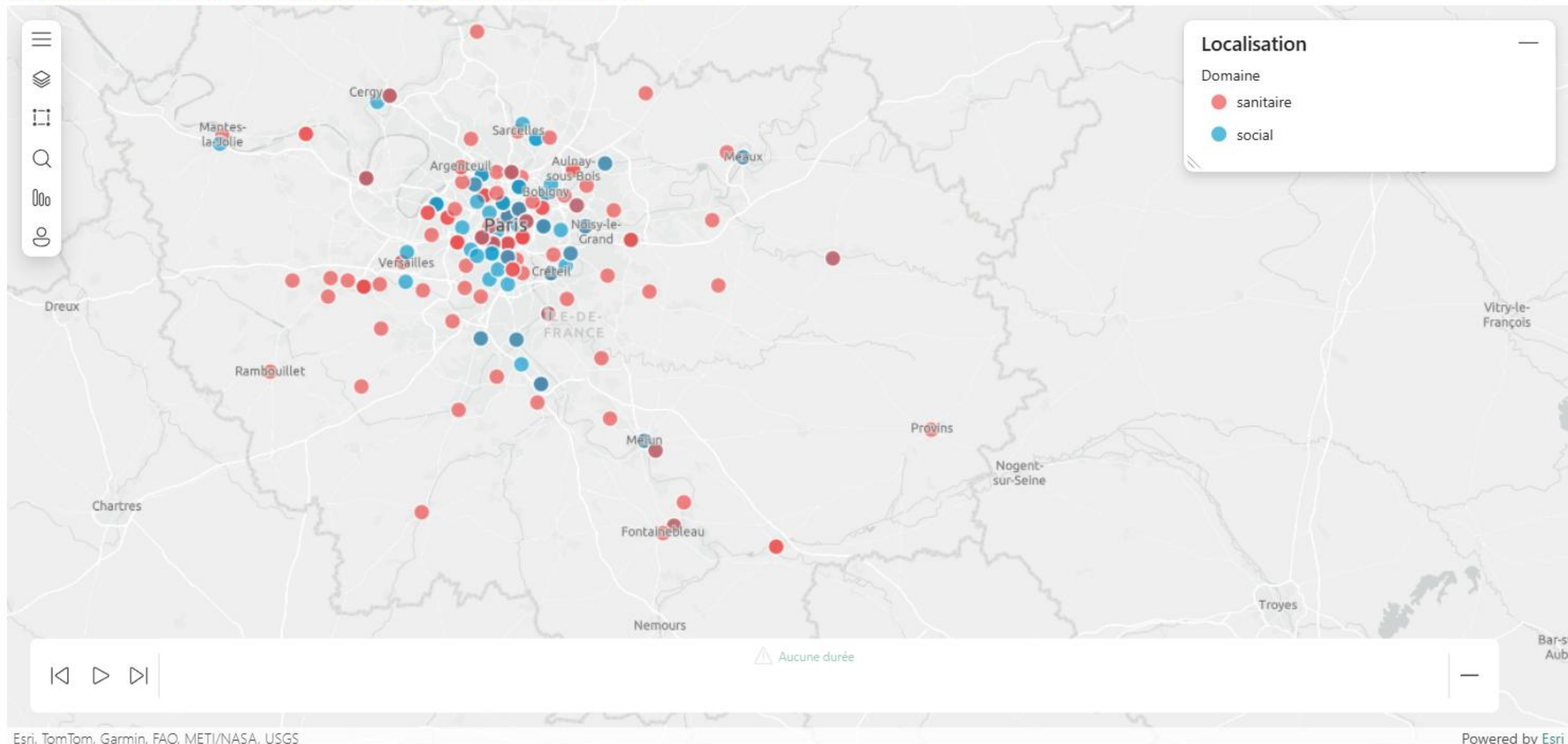


En 2025, la part du financement régional représente **46,76 %** du budget des organismes de formations sociales.

#### \*Les financeurs (hors région) :

les étudiants dans la limite des droits d'inscription, les opérateurs de compétence (OPCO), France Travail, France compétence pour l'apprentissage, les fédérations d'employeurs, Transition pro, les employeurs

## (3) Localisation des organismes de formations sanitaires et sociales





## Lutte contre les déserts médicaux

Date de création: 2016

Montant voté en 2024

8 M€

Montant voté en 2025

5 M€

### Dispositifs

#### 2 dispositifs

1. Soutien à l'installation et au maintien des **professionnels libéraux**.
2. Soutien aux **structures collectives** de soins (aide aux structures d'exercice collectif et aux structures de coordination et soutien à la création de cabinet de groupe engagés dans un exercice pluridisciplinaire).

### Contenu des tableaux de bord de suivi

- Evolution des subventions
- Type de bénéficiaires financés
- Installations de professionnels libéraux
- Installations de structures collectives
- Répartition territoriale des installations
- Zonage ARS
- Evolution de l'APL

Dernière mise à jour juin 2026

## Une offre de soin insuffisante et inégalement répartie

- En 2025, l'Île-de-France est le **deuxième désert médical** de France.
- **Vieillesse du personnel** médical et augmentation des **maladies chroniques**.
- **Inégale répartition** de l'accès aux soins, installations de professionnels de santé dans les zones déjà bien dotées.

### Objectifs

Installer une maison de santé pluridisciplinaire pour toutes les **communes de plus de 10 000 habitants**.

Agir dans les **zones définies par l'ARS sous dotées en offre de soins** pour contribuer à la résorption des inégalités territoriales.

Soutenir toutes les **structures collectives** de santé, les **professionnels de santé** de premiers recours et tous les **modes d'exercice**.

### Dépenses éligibles

- Travaux d'installation et d'acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) pour les professionnels libéraux.
- Acquisition foncière, travaux d'installation et charges afférentes, acquisition d'équipements (médicaux, mobiliers et informatiques) pour les structures collectives de soin.

### Bénéficiaires

- Les professionnels de santé libéraux, omnipraticiens ou spécialistes de premier recours, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers, sages-femmes.
- Les structures d'exercice collectif (maisons de santé pluridisciplinaire, centre de santé) et les structures de coordination (réseaux de santé).
- Les cabinets de groupe constitués d'au moins un médecin généraliste ou d'un professionnel de santé relevant du code de la santé publique.

### Conditionnement des aides

- S'inscrire dans le cadre du zonage prioritaire de l'ARS, destiner les biens à l'offre de soin (15 ans pour les biens immobiliers et 5 ans pour les biens mobiliers), accueillir un à trois stagiaires.
- % de participation de la Région plafonné à **15 000€ par bénéficiaire** pour les professionnels libéraux et **350 000€** pour les structures selon le type de structure et les dépenses.

# Lutte contre les déserts médicaux

## Annexe n°1 : Définition des structures

### Les structures d'exercice collectif

**Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) :** Structure pluri professionnelle (deux médecins généralistes et un professionnel paramédical libéraux) avec un exercice coordonné (projet de santé) pour offrir une prise en charge la plus globale possible et une continuité de soins en cas d'indisponibilité d'un professionnel.

**Centre de santé (CDS) :** Structures sanitaires de proximité mono ou pluriprofessionnelles (aucun critère de composition, salariés) avec un exercice coordonné (projet de santé) et dispensant des soins de premier recours, ouvert à tout public, géré le plus souvent par un organisme à but non lucratif ou une collectivité territoriale. De plus, les professionnels de santé sont salariés du centre de santé (pas d'exercice libéral).

Au contraire, le **cabinet de groupe** n'a pas besoin d'exercice coordonné (projet de santé commun) ainsi chaque professionnel reste indépendant dans son activité.

### Le réseau de santé. une structure de coordination

**Réseau de santé :** Organisation de coordination entre différents professionnels et structures pour favoriser l'accès aux soins, la coordination, la continuité ou l'interdisciplinarité des prises en charge avec une communication virtuelle des informations sur les patients.

## Annexe n°2 : Le zonage ARS 2022

### Les définitions des zones

Le zonage ARS pose un cadre pour les interventions de l'Etat et des collectivités (article L. 1434-4 du Code de la santé publique).

**ZIP:** Zone d'intervention prioritaire pour l'Etat, zone en tension plus fragile que les ZAC.

**ZIP-R :** Sous-catégorie de ZIP faisant en plus face à l'absence total de nouvelles installations et donc soutenue par des incitations financières complémentaires et des soutiens à leur exercice. Cette catégorie est spécifique à l'Île-de-France.

**ZAC:** Zone d'action complémentaire où peut intervenir la collectivité, fragile mais à un niveau moindre que les ZIP.

**Autres zones :** zones pour lesquelles la situation ne justifie pas d'intervention des collectivités.

## Annexe n°3 : Refonte du dispositif

### Un changement d'orientation en 2025

En 2025, la région a uniquement financé des dossiers de structures collectives (aucun dossier d'installation individuelle). Cela explique les chiffres de forte diminution.

Pour des raisons de refonte du dispositif et en attendant le nouveau zonage de l'ARS, la Région a préféré concentrer son action sur l'investissement en faveur des structures collectives.

Depuis  
2016 :

**79,21M€**

de subventions

**898**

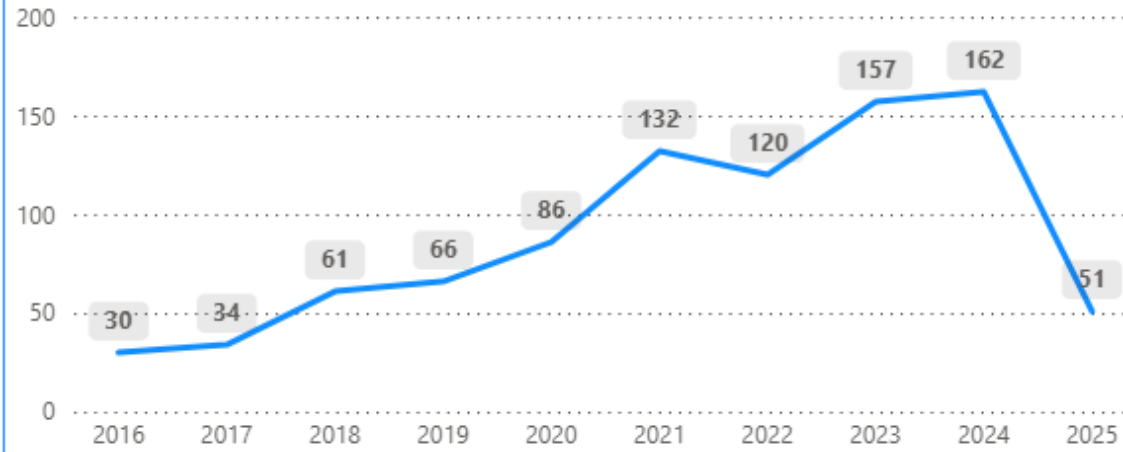
projets soutenus

# Déserts médicaux Professionnels libéraux + Structures collectives

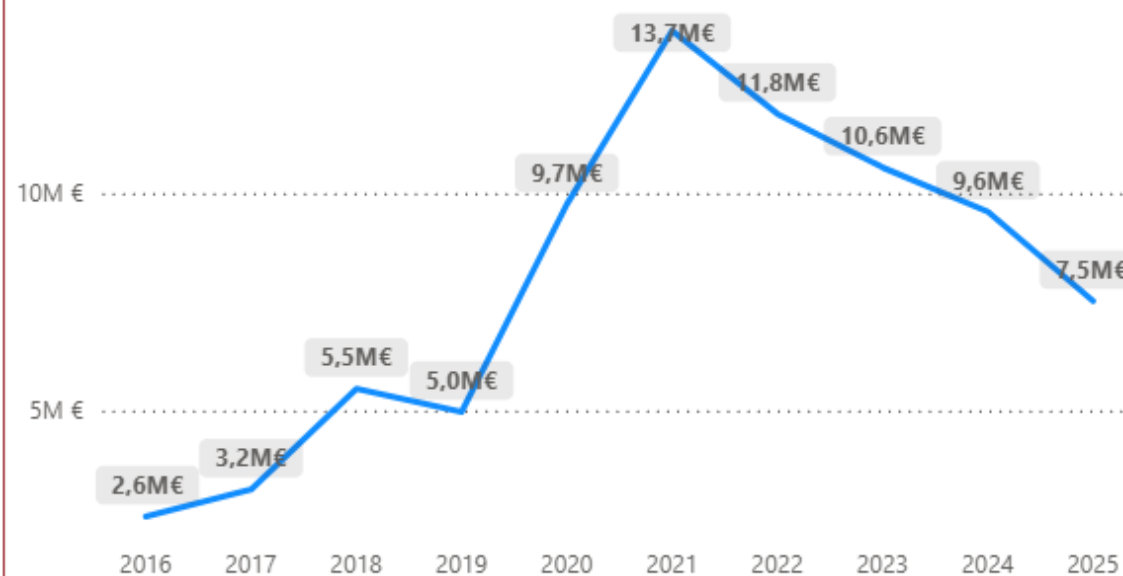


## (1) Evolution des subventions accordées

En nombre, par année d'observation

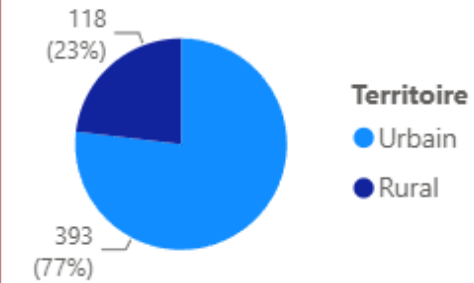
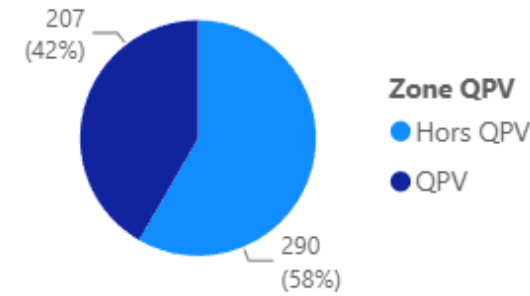


En montant (million d'euros), par année d'observation



## (2) Zones QPV et rurales

Répartition des installations financées



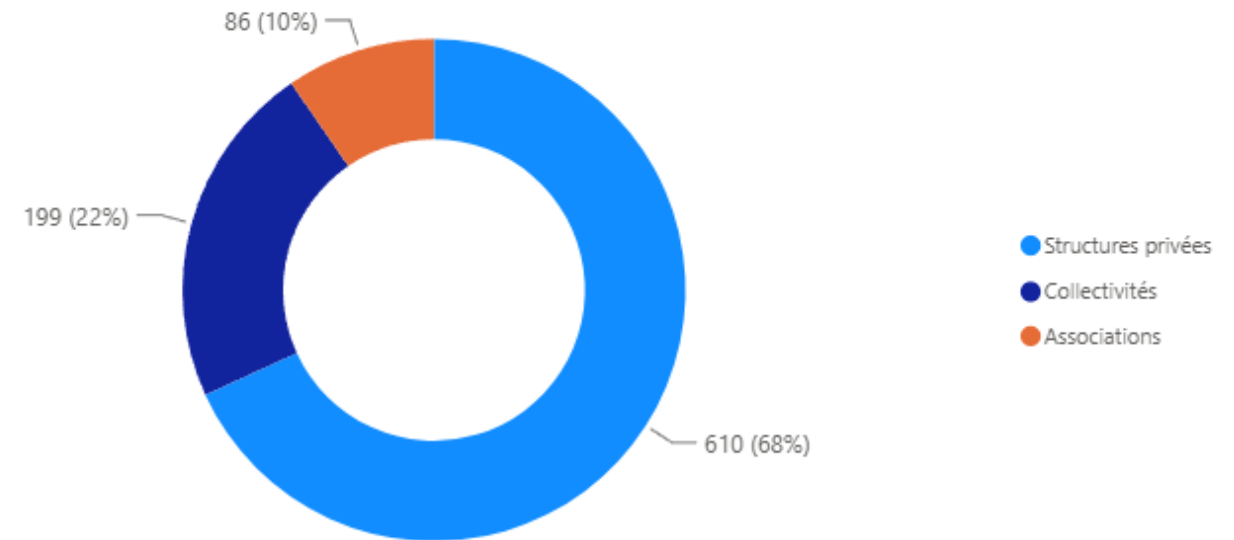
Année

Tout

Type d'aide

Tout

## (3) Type de bénéficiaires



Dispositif en refonte : aucun dossier n'a été soutenu pour l'année 2025.

**374**  
projets soutenus

**8 551 €**  
de subvention médiane

Année

Tout

Type d'aide

Tout

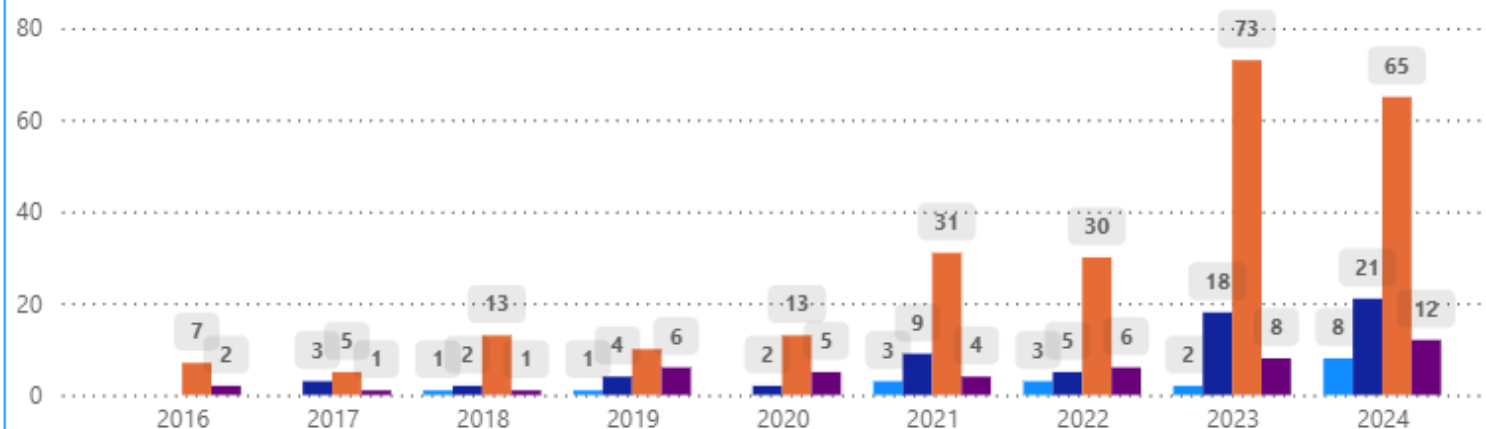
**Déserts médicaux**  
**Professionnels libéraux**  
[aides individuelles]



#### (4) Répartition des subventions par type de professionnels installés

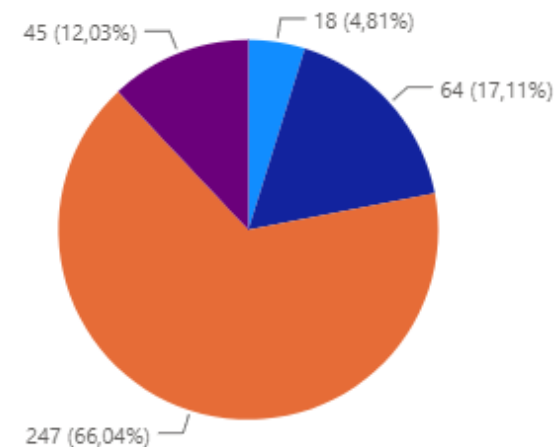
En nombre, par type de professionnel en exercice individuel

● Infirmier/e ● Kinésithérapeute ● Médecin ● Sage-femme



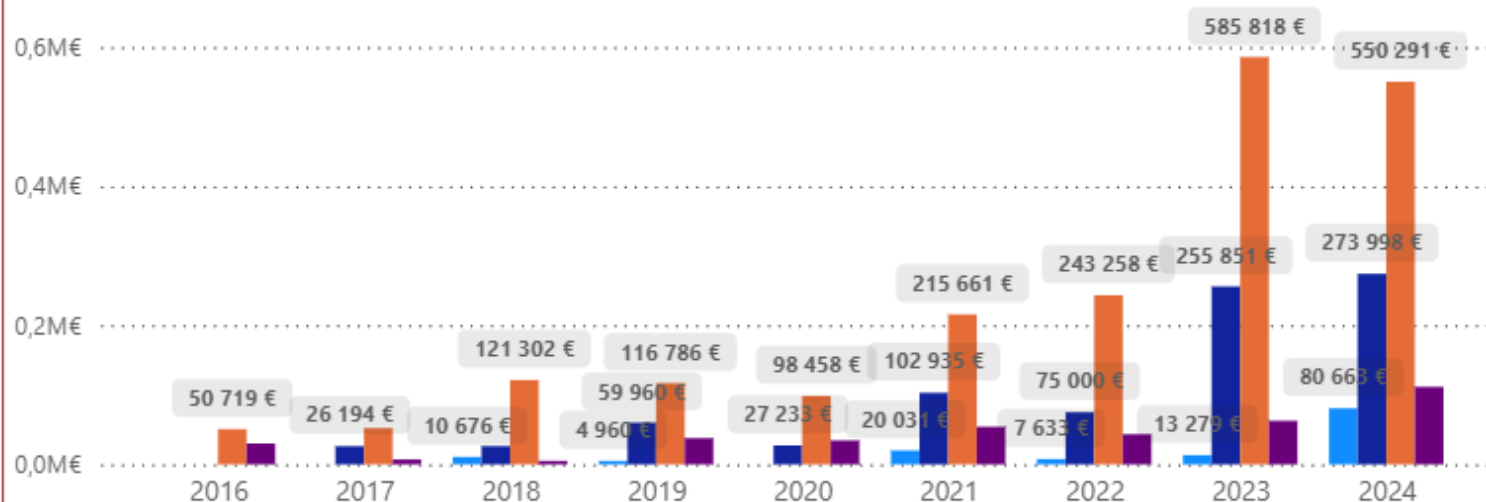
#### Répartition des professionnels installés depuis 2016

● Infirmier/e ● Kinésithérapeute ● Médecin ● Sage-femme



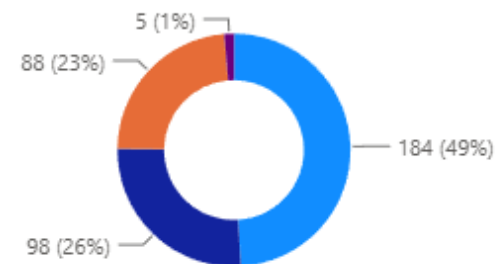
#### En montant (millier d'euros), par type de professionnel en exercice individuel

● Infirmier/e ● Kinésithérapeute ● Médecin ● Sage-femme



#### (5) Nombre d'installations financées en fonction du zonage ARS 2022

● ZIP ● ZAC ● ZIP-R ● Autres zones



**ZAC:** Zone d'action complémentaire, moins fragile que les ZIP  
**ZIP:** Zone d'intervention prioritaire, zone en tension  
**ZIP-R:** ZIP confrontées à une absence total de nouvelles installations  
**Autres zones\*:** zones ne justifiant pas d'intervention des collectivités

\*NB : Les anciens règlements d'intervention de la Région permettaient d'intervenir dans des communes classées en « autres zones » par l'ARS, dès lors qu'un diagnostic de l'offre de soins, fourni par les porteurs de projet ou les collectivités, démontrait un manque de professionnels de santé sur le territoire. Ces dispositions ont été abrogées depuis et la Région n'intervient plus que selon le zonage défini par l'ARS.

486

projets soutenus

156 376 €

de subvention médiane

NB : les structures apparaissant moins de 10 fois en cumulé ne sont pas comptabilisées.

Année

Tout

Type d'aide

Tout

# Déserts médicaux

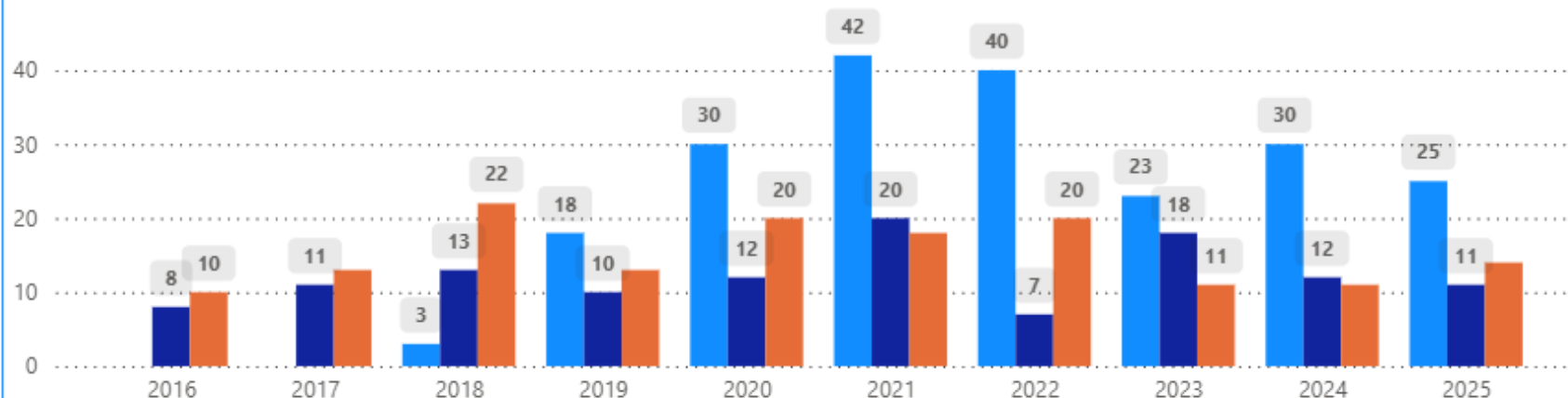
## Structures collectives



### (4) Répartition des subventions par typologie de structure (nombre et montant doté)

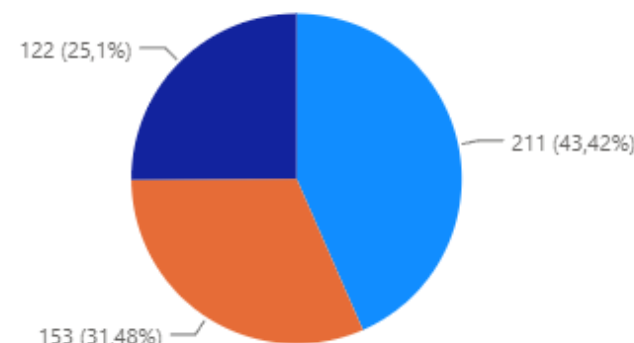
NB : les structures apparaissant moins de 10 fois en cumulé ne sont pas représentées

● Cabinet de Groupe ● Centre de Santé ● Maison de Santé Pluridisciplinaire



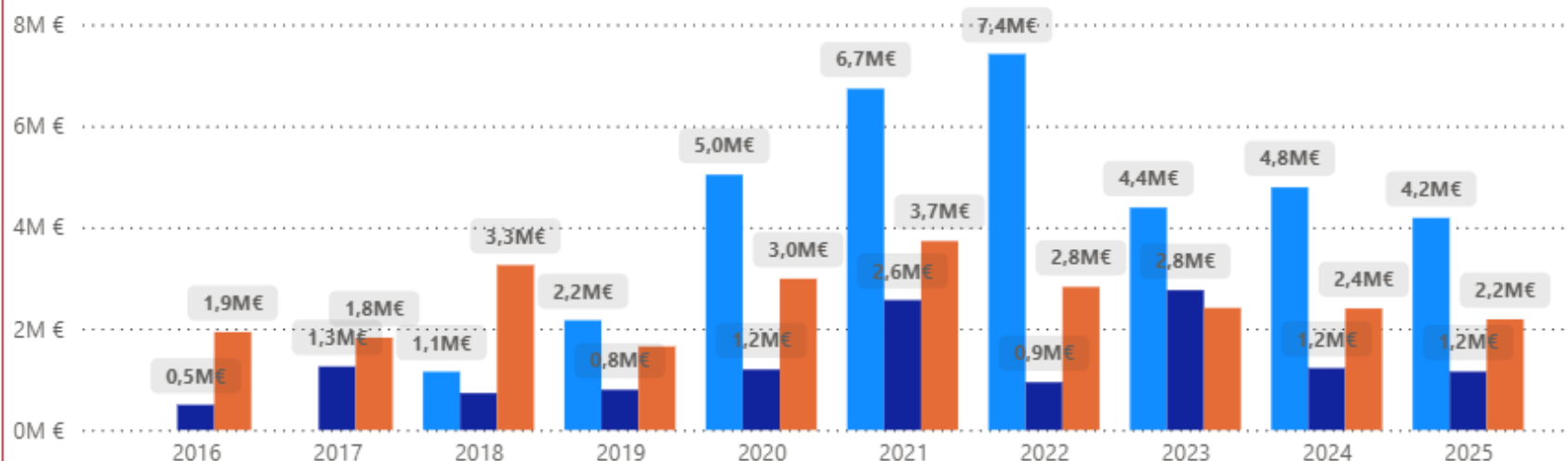
### Répartition des structures collectives installées depuis 2016

● Cabinet de Groupe ● Maison de Santé Pluridisciplinaire ● Centre de Santé



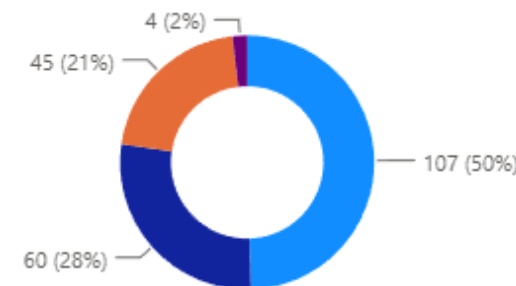
NB : les structures apparaissant moins de 10 fois en cumulé ne sont pas représentées

● Cabinet de Groupe ● Centre de Santé ● Maison de Santé Pluridisciplinaire



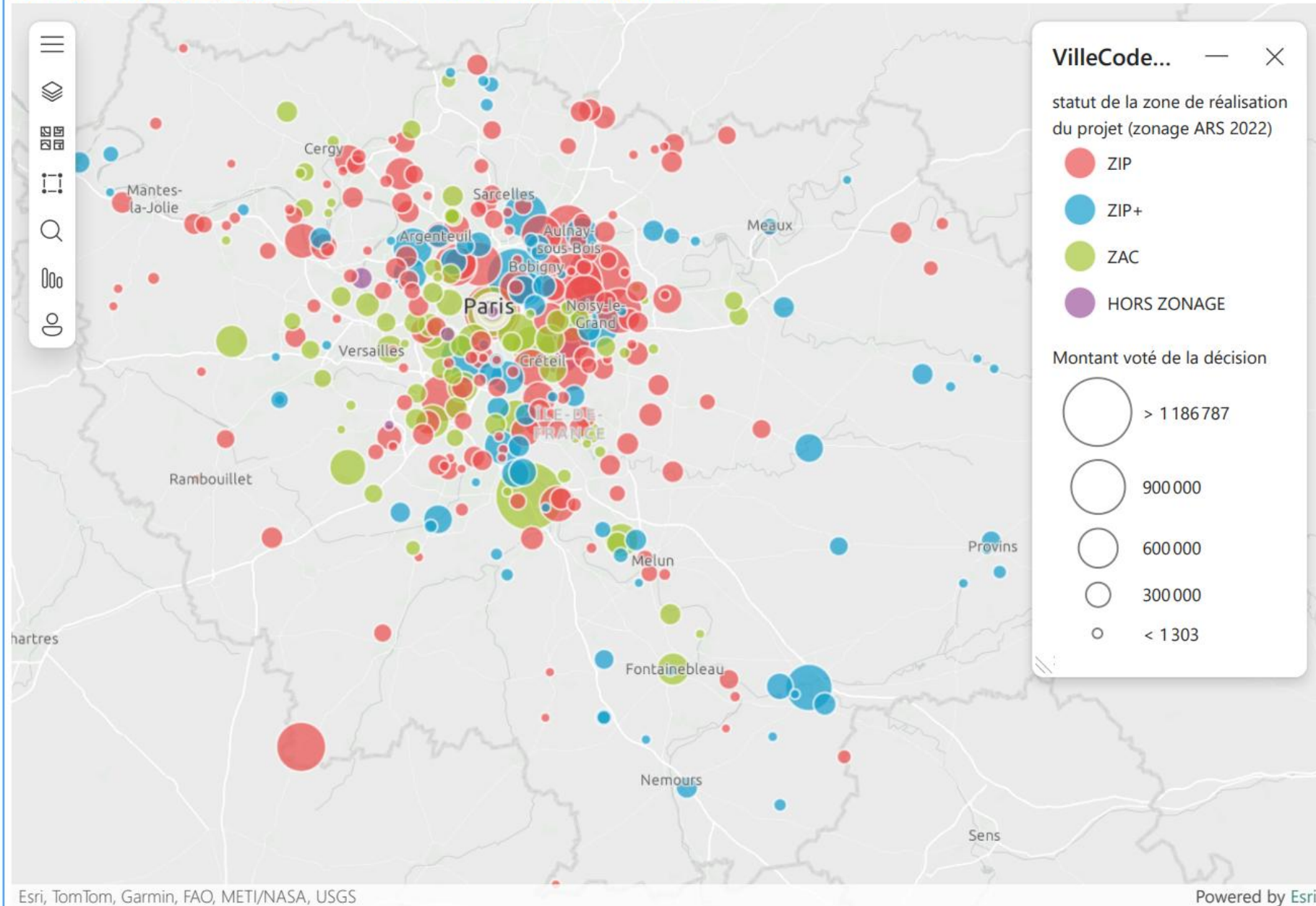
### (5) Nombre d'installations financées en fonction du zonage ARS 2022, depuis 2022

● ZIP ● ZAC ● ZIP-R ● Autres zones

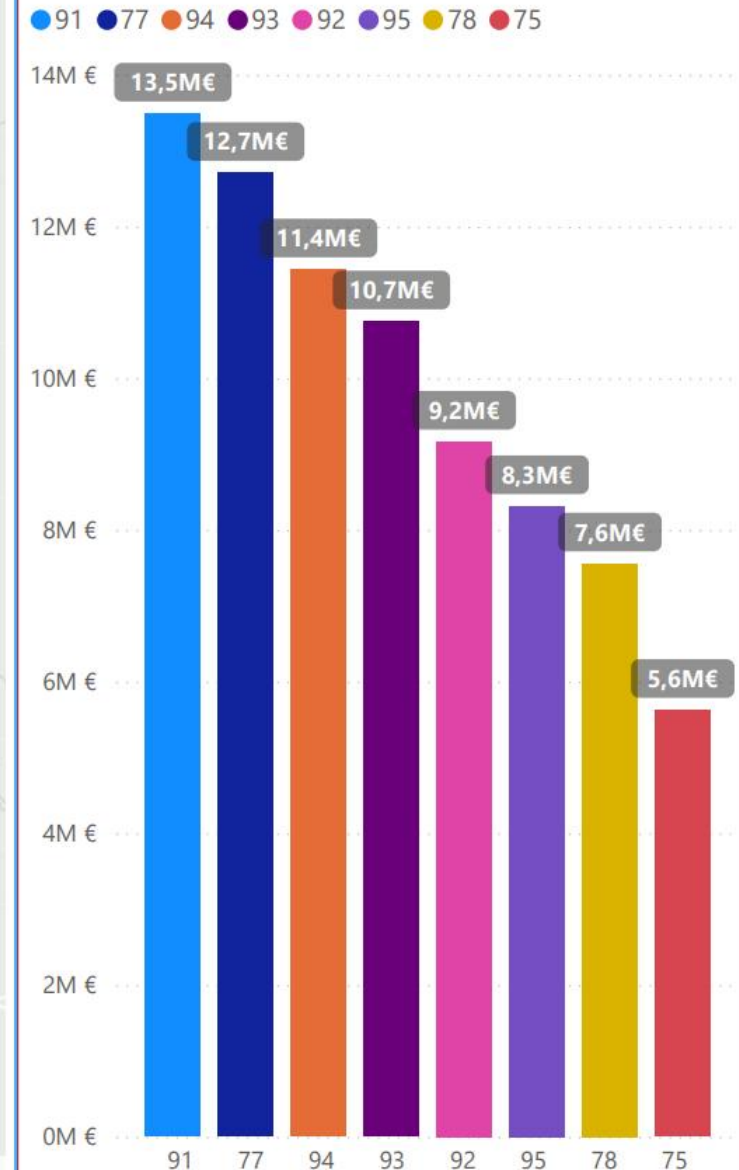


**ZAC:** Zone d'action complémentaire, moins fragile que les ZIP  
**ZIP:** Zone d'intervention prioritaire, zone en tension  
**ZIP-R:** ZIP confrontées à une absence total de nouvelles installations  
**Autres zones\*:** zones ne justifiant pas d'intervention des collectivités  
 \*cf "NB" page précédente

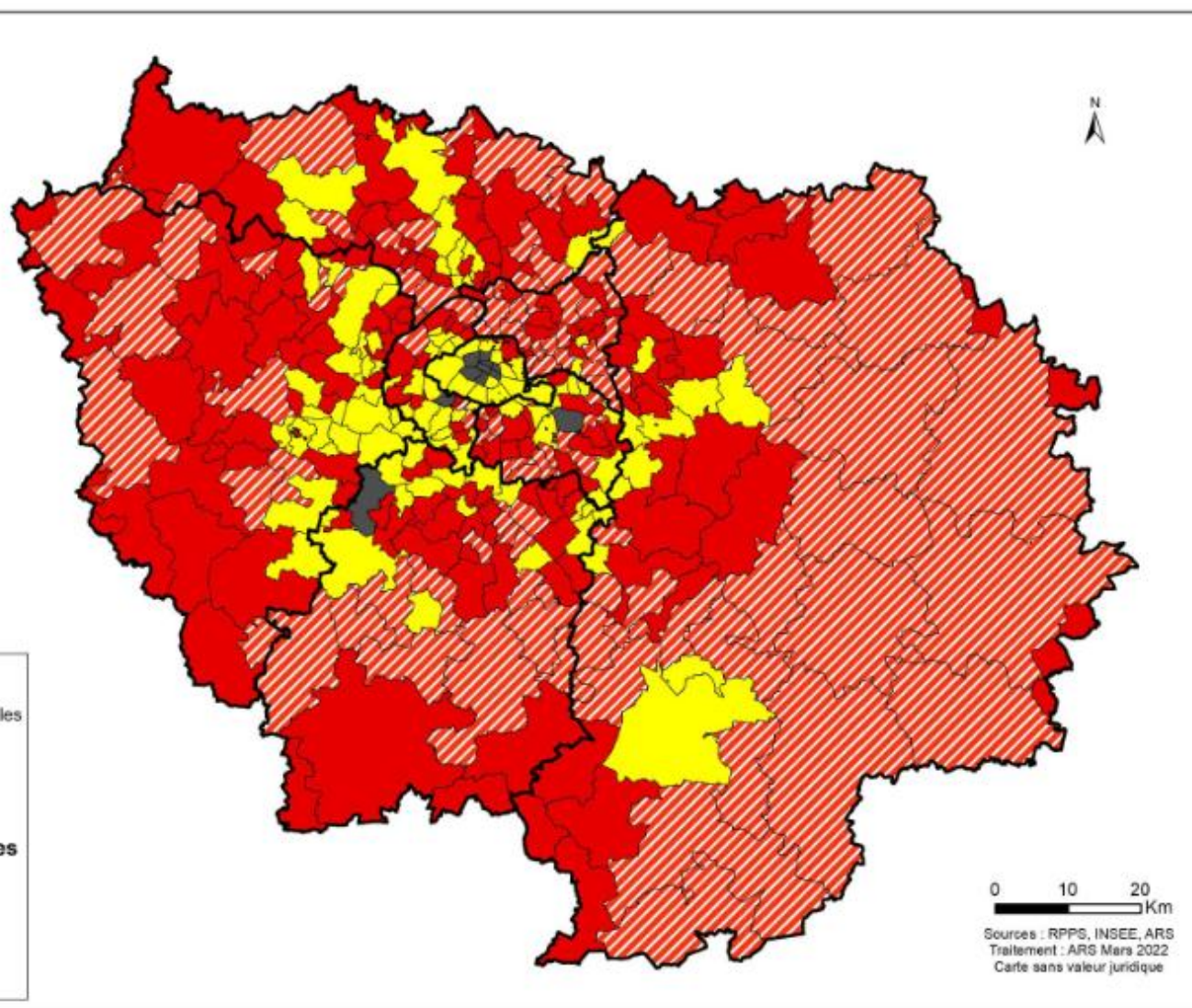
## (6) Répartition géographique des subventions votées depuis 2016



## Montant des subventions par département



## (7) Zonage médecins généralistes (ARS, 2022)

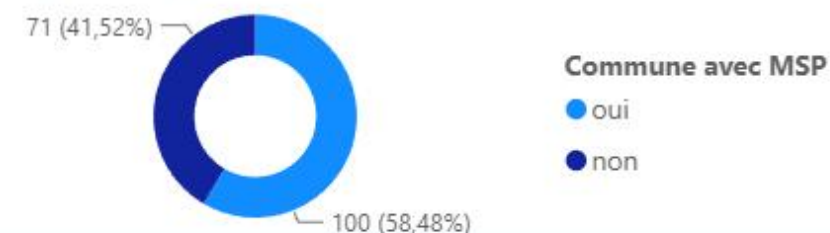


\* (8) Il peut y avoir d'autres structures collectives de santé qui ne sont pas des MSP sur ces communes, comme des cabinets de groupe.

## Déserts médicaux



### (8) Communes de plus de 10 000 habitants avec maison de santé pluridisciplinaire (MSP) en 2025\*



### (9) APL moyen de la région Île-de-France en 2023



#### Guide de lecture

En moyenne, un habitant bénéficie de 3,26 consultations par an en Île-de-France.

\*L'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) est en moyenne de 3,8 consultations en France.

L'offre de soin est considérée comme répondant de manière satisfaisante aux besoins de la population lorsque l'indicateur APL est **supérieur à 4 consultations** par an par habitant.

\*\*6,60 représente l'APL de Paris 04, qui est la valeur maximale de l'APL observée en Île-de-France.

NB : Les indicateurs d'APL produits par la DREES s'arrêtent à 2023.

Depuis 2016 :

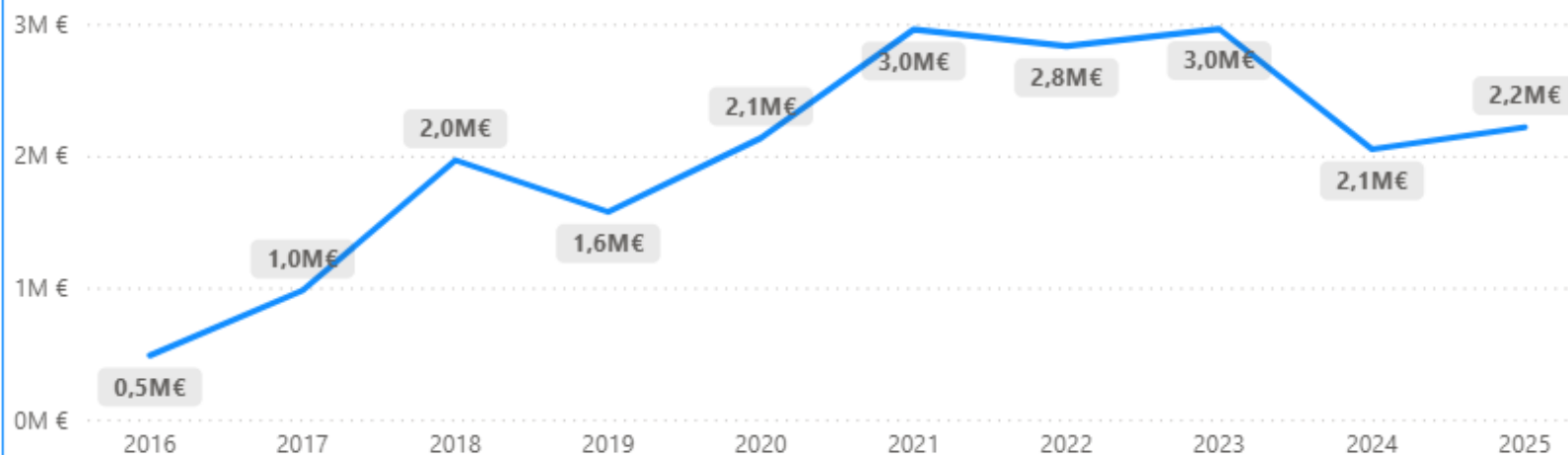
**15,84M€**  
de subventions pour la ruralité

**186**  
projets ruraux soutenus

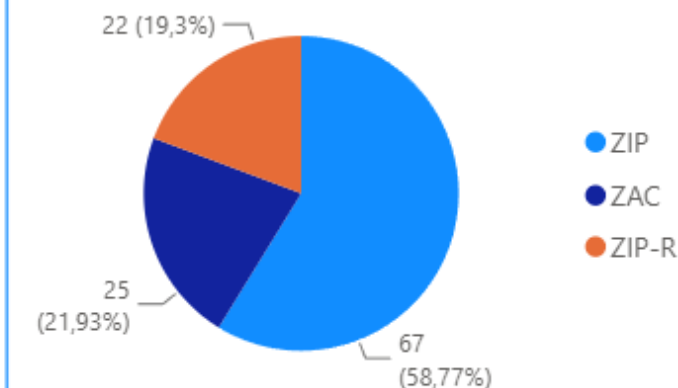
# Déserts médicaux en zones rurales



## Evolution des subventions accordées en faveur des zones rurales



## Nombre d'installations en zone rurale financées en fonction du zonage ARS 2022, depuis 2022



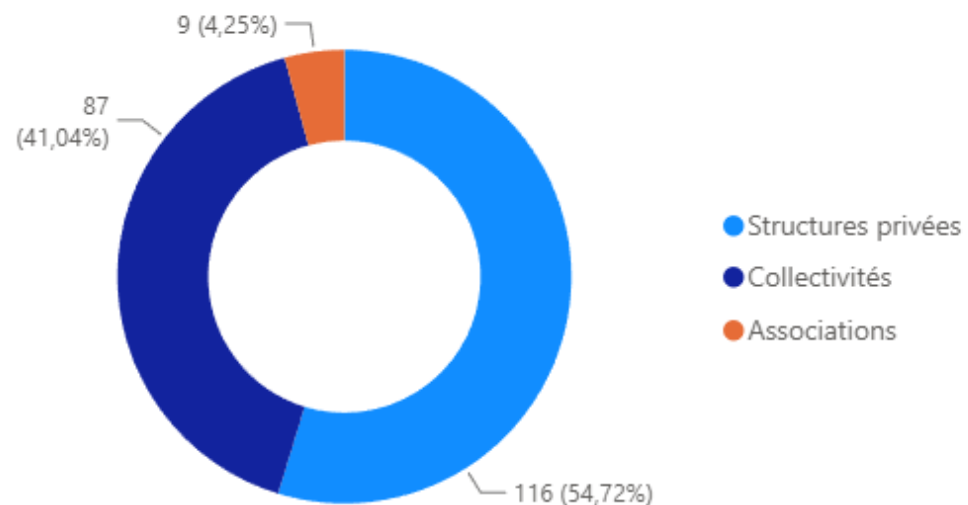
Année

Tout

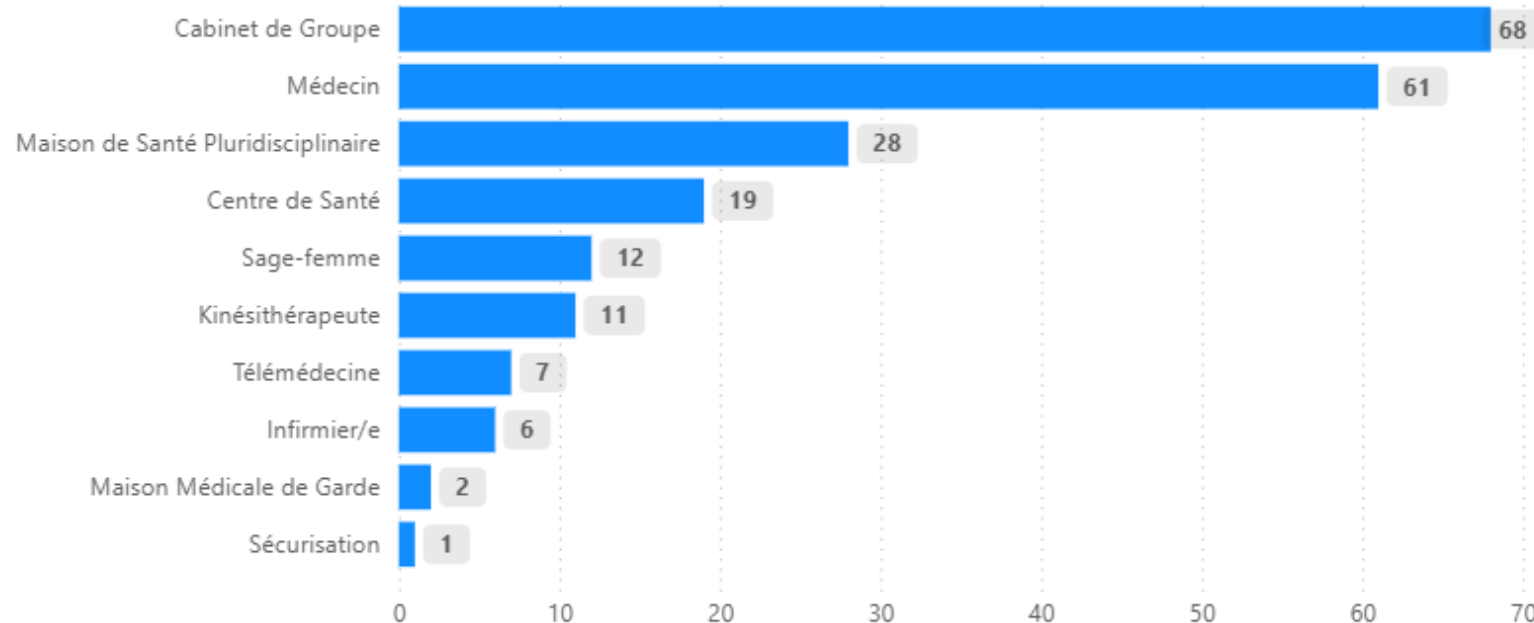
Type d'aide

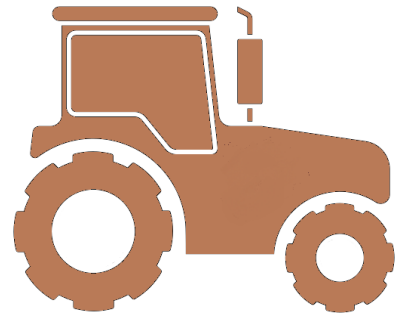
Tout

## Type de bénéficiaires dans les zones rurales



## Répartition par type d'aide dans les zones rurales





# Agriculture et ruralité

→ Nouveaux contrats ruraux (CoR)	22
→ Soutien aux commerces de proximité	26
→ Annexe : Fiches de qualification des IPP_Agriculture et ruralité	197



## Nouveaux Contrats Ruraux (CoR)

Date de création : 2016

Montant voté en 2024

14,23 M€

Montant voté en 2025

13,61 M€

### Politique de rattachement

#### Le Pacte Rural (2016 - 2025)

Promouvoir le développement des territoires ruraux et valoriser leur potentiel.

Assurer la lutte contre les déserts médicaux et améliorer l'offre sportive.

### Contenu des tableaux de bord de suivi

- Nombre de CoR, montant et nombre d'opérations financées
- Typologie des opérations financées
- Répartition territoriale des CoR

Dernière mise à jour juin 2026

### Renforcer l'attractivité des territoires ruraux

- Les habitants des territoires ruraux représentent un sixième de la population de l'Île-de-France, ainsi 1 euro sur 6 investi par la Région est destiné aux territoires ruraux.
- Depuis 2017, 518 communes ont bénéficié de contrats ruraux (construction, rénovation et aménagement).

#### Objectifs

Assurer un **accès aux services de proximité** dans les territoires ruraux.

**Améliorer le cadre de vie** dans les territoires ruraux.

#### 11 thématiques d'opérations

- Aménagement espaces publics
- Equipements administratifs
- Scolaire et périscolaire
- Culturels et socio-culturels
- Sports
- Transition écologique et énergétique
- Développement économique, parking
- Santé
- Voirie départementale
- Handicap
- Petite enfance

#### Bénéficiaires éligibles

- Communes de moins de 2 000 habitants situées en grande couronne.
- Syndicats de communes de moins de 3 000 habitants (ayant une compétence d'aménagement et/ou de gestion d'équipement).

#### Conditionnement des aides

- Plafond des dépenses éligibles par contrat :  
500 000 € HT pour les communes  
770 000 € HT pour les syndicats de communes
- Taux de subvention des dépenses éligibles :  
40% pour la subvention régionale  
30% pour la subvention départementale

Type de projets éligibles : projets de construction, de rénovation ou d'aménagement.

Un contrat peut couvrir plusieurs projets.

La durée d'un contrat rural est de 5 ans.

Depuis 2017 :

636

CoR votés

518

villages bénéficiaires

72 596 €

de montant médian par CoR

100,60M€

de montant total versé

Année

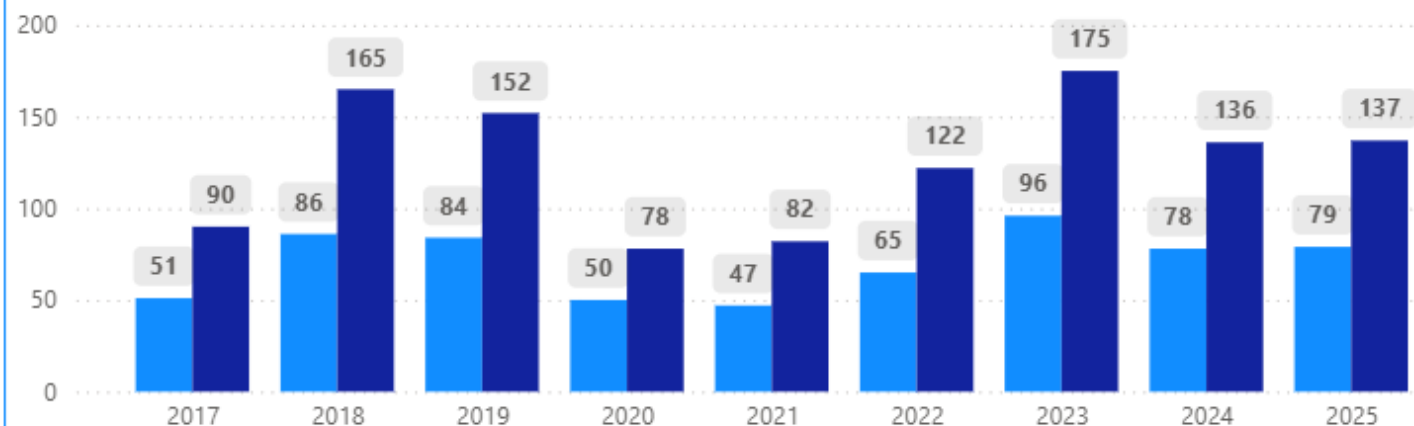
Tout

Département

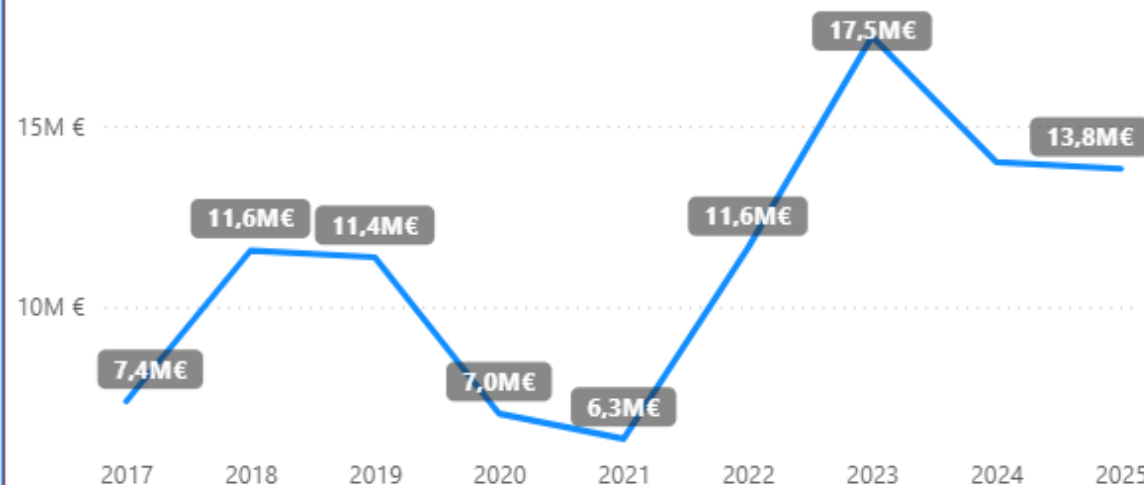
Tout

### (2) Nombre de CoR votés et d'opérations financées

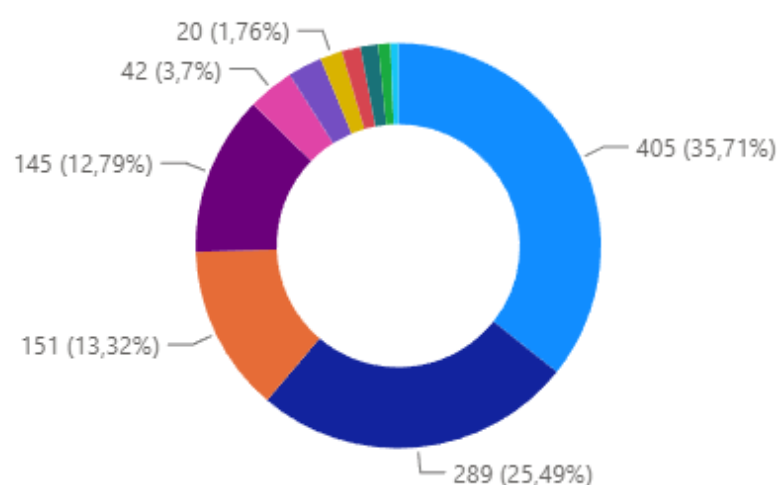
● CoR votés ● Nombre d'opérations



### Montant total de CoR versés

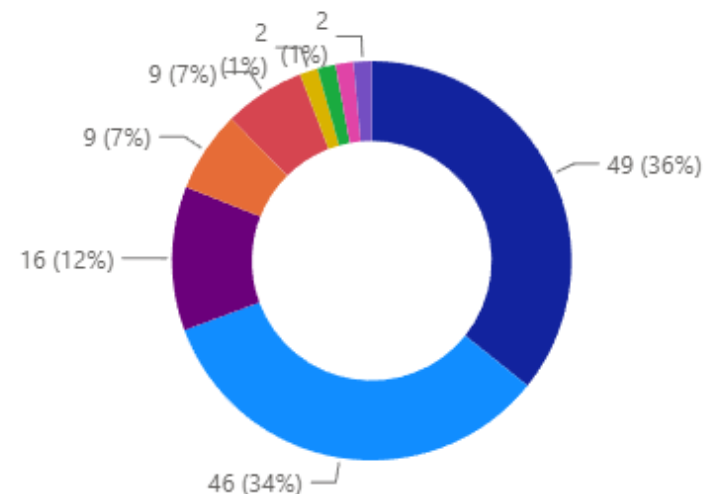


### (3) Typologie des opérations financées depuis 2017

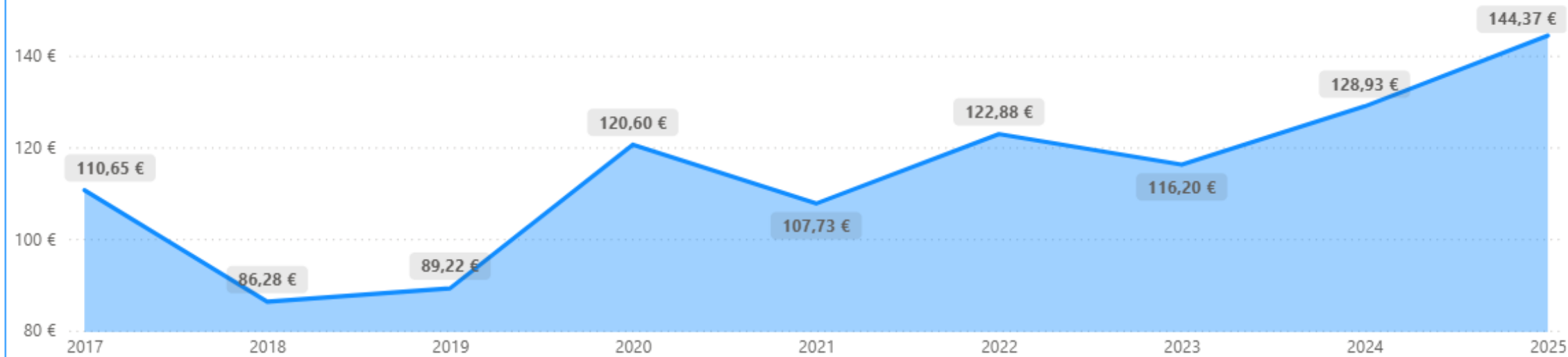


- Aménagement espaces publics
- Equipements administratifs
- Culturels et socio-culturels
- Scolaire et péri-scolaire
- Sports
- Transition écologique et énergétique
- Autres (développement économique, parkin...)
- Voirie Départementale
- Handicap
- Santé
- Petite enfance

### Typologie des opérations financées en 2025



## Montant moyen des contrats ruraux par habitant des villages bénéficiaires

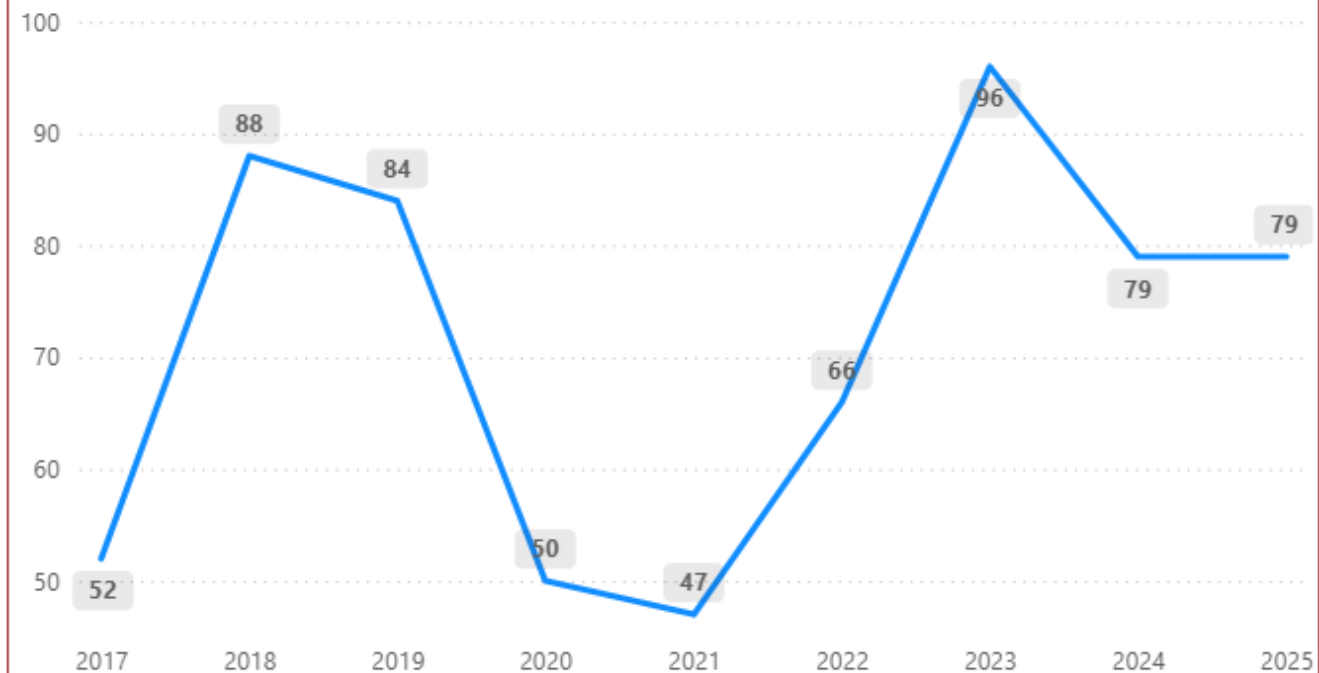


Année  
 ▼

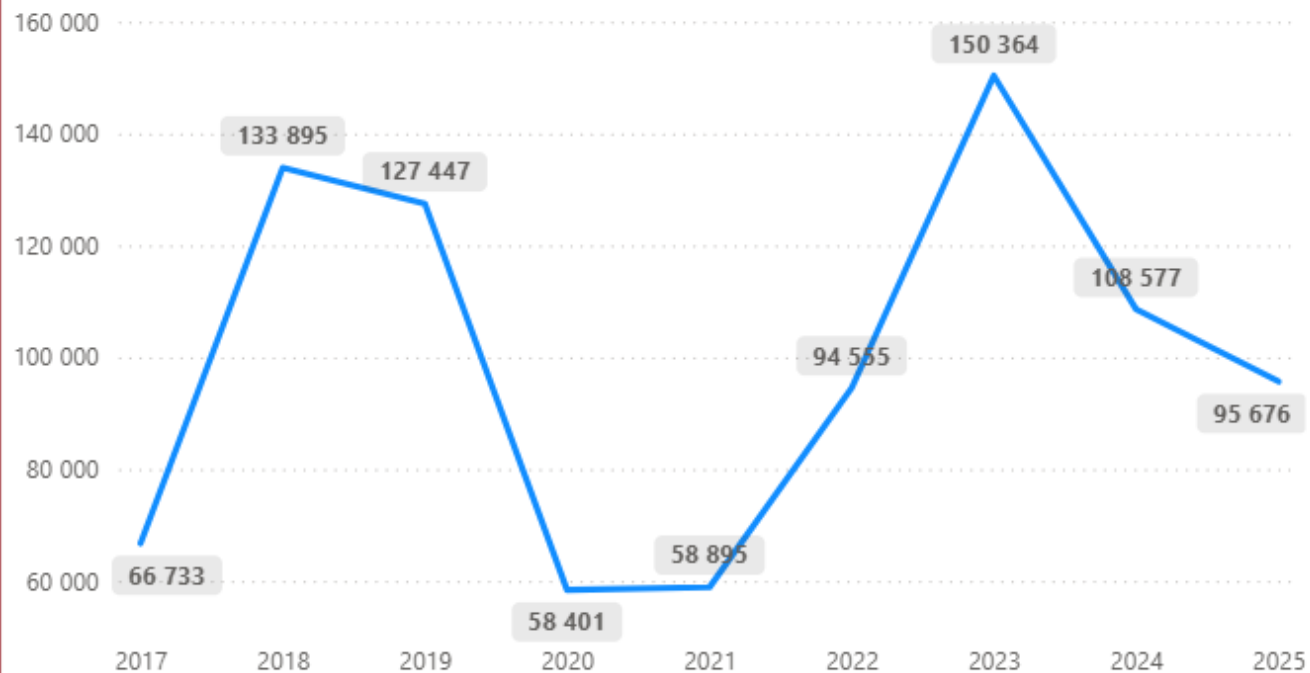
---

Département  
 ▼

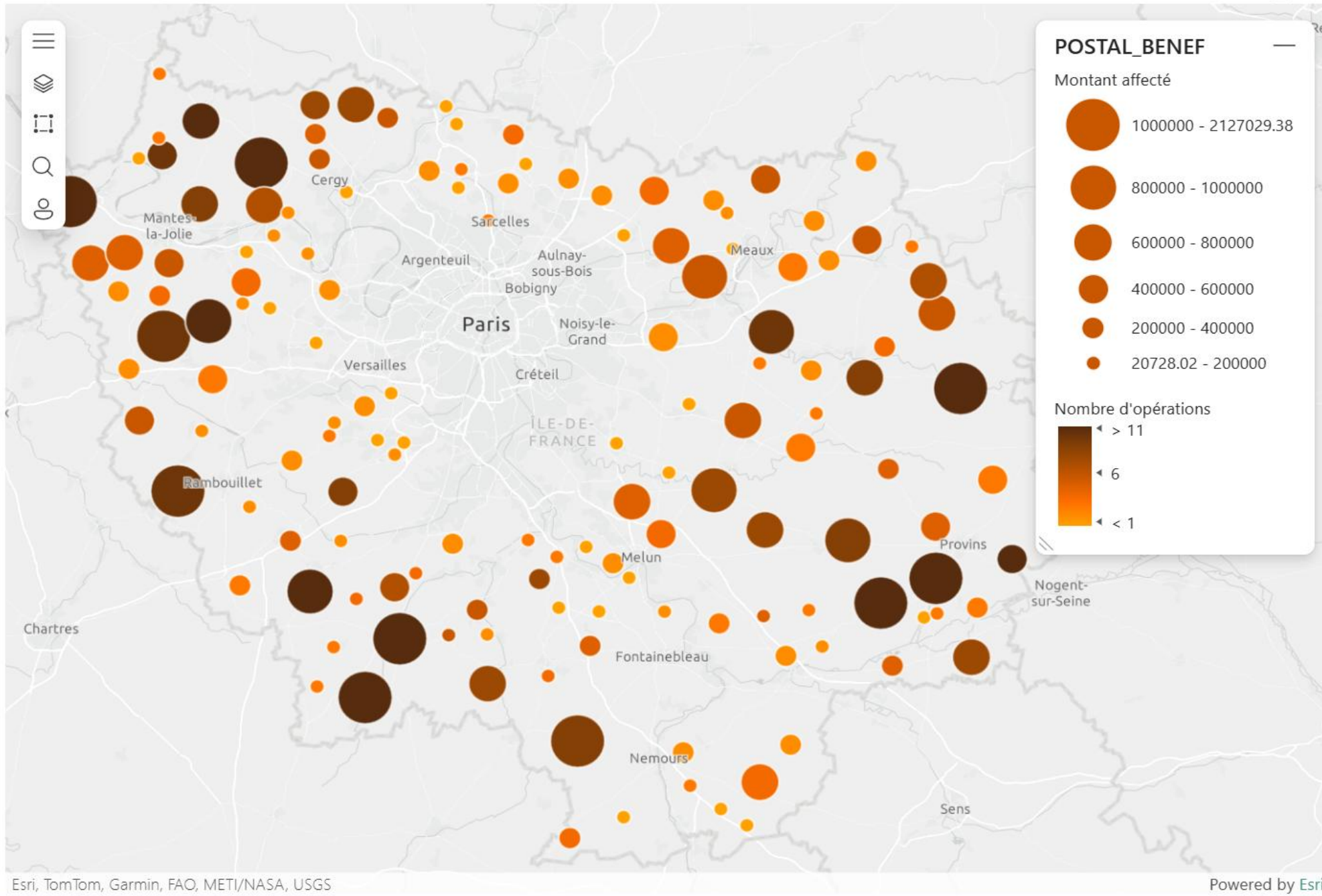
## Nombre de villages bénéficiaires des contrats ruraux par année



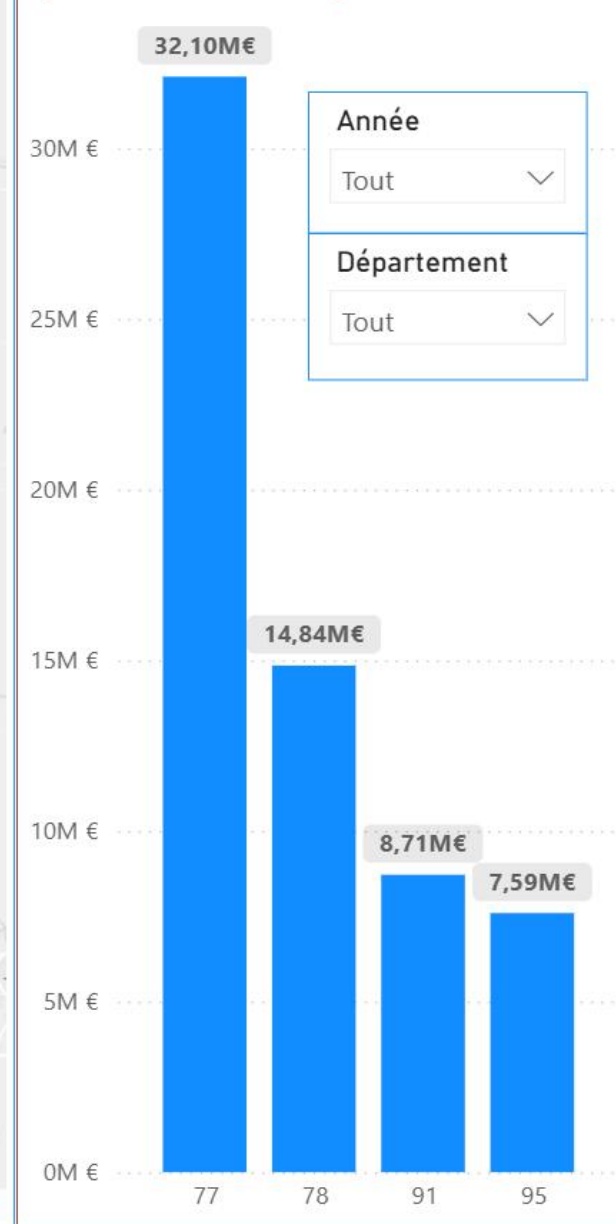
## Nombre d'habitants des villages bénéficiaires des contrats ruraux par année



(1) Répartition territoriale et montant des opérations financées depuis 2021



Répartition territoriale du montant des opérations financées depuis 2021





## Commerces de proximité

Montant voté en 2024

3,5 M€

Montant voté en 2025

2,6 M€

Date de création : 2016

## Politique de rattachement

### Le Pacte Rural (2016)

## Contenu des tableaux de bord de suivi

- Evolution du montant des aides
- Répartition géographique des commerces de proximité
- Typologie des commerces

*Dernière mise à jour mars 2026*

## Manque d'accessibilité aux commerces de proximité

En 2022, 350 000 habitants de la grande couronne n'ont accès à aucun commerce de proximité dans un rayon de 15 minutes à pied.

## Objectifs

Améliorer la **qualité de vie** des habitants des zones rurales à moins de 20 minutes de chez eux.

Contribuer à la **revitalisation des centre-bourgs**.

Renforcer l'**attractivité des communes rurales**.

## Bénéficiaires éligibles - Commerces

Commerces de proximité dont l'établissement est situé dans une commune de moins de 10 000 habitants, hors métropole du Grand Paris et :

- Qui sont inscrits au RCS ou justifiant d'une double immatriculation au répertoire des métiers et au RCS ;
- Exerçant une activité commerciale de "quotidienneté" ;
- En création, reprise ou développement ;
- Dont le CA est inférieur à 1 M€ ;
- Dont la surface de vente n'excède pas 300 m<sup>2</sup>.

L'implantation doit être dans un rayon maximum de 20 mn à pied de la mairie et à 500 m d'un centre commercial réunissant au moins 20 boutiques.

## Investissements éligibles - Commerces

**Acquisition de fonds** commerciaux et artisanaux.  
**Acquisition d'équipements et matériels** professionnels (neuf ou d'occasion).  
**Travaux** d'aménagement, d'extension ou de modernisation des locaux professionnels.  
**Mise aux normes** (environnementales, sanitaires, accessibilité).  
**Investissements immatériels** (licence de logiciel spécialisé, création d'un site internet).  
**Etudes et prestations d'ingénierie** et de conseils spécifiques au montage du projet.

## Conditionnement des aides - Commerces

Jusqu'à 30% et 50 000€ du montant des dépenses éligibles, avec un seuil minimal d'intervention de 10 000€ pour les activités sédentaires et 7 000€ pour les non-sédentaires. Pour les études et prestations d'ingénierie spécifiques à la réalisation du projet, une subvention forfaitaire de 800€ par projet est proposée.

## Bénéficiaires éligibles - Communes

Les communes de moins de 10 000 habitants, hors métropole du Grand Paris et prioritairement celles de moins de 5 000 habitants et les EPCI ruraux, dont le siège est situé hors unité urbaine de Paris.

Les EPCI à fiscalité propre, dont le siège est situé hors de l'unité urbaine de Paris et agissant pour le compte d'une commune de moins de 10 000 habitants et prioritairement de moins de 5 000 habitants, au titre de leurs compétences en matière économique.

## Investissements éligibles - Communes

**Projets d'aménagement** contribuant à améliorer l'environnement des commerces de proximité.  
**Projets d'acquisition** foncière ou immobilière pour l'installation de commerces de proximité.  
**Prestations d'assistance** à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'œuvre, étude et prestations d'ingénierie spécifiques à la réalisation du projet.

## Conditionnement des aides - Communes

50% maximum du montant des dépenses éligibles HT.  
 Le montant maximum de subvention au bénéfice des communes et des EPCI est de 150 000€.  
 Le montant minimum des dépenses subventionnables est de 150 000€.  
 L'aide est mobilisable une fois par an, sous réserve que le dossier précédent soit soldé financièrement.

Depuis 2016 :

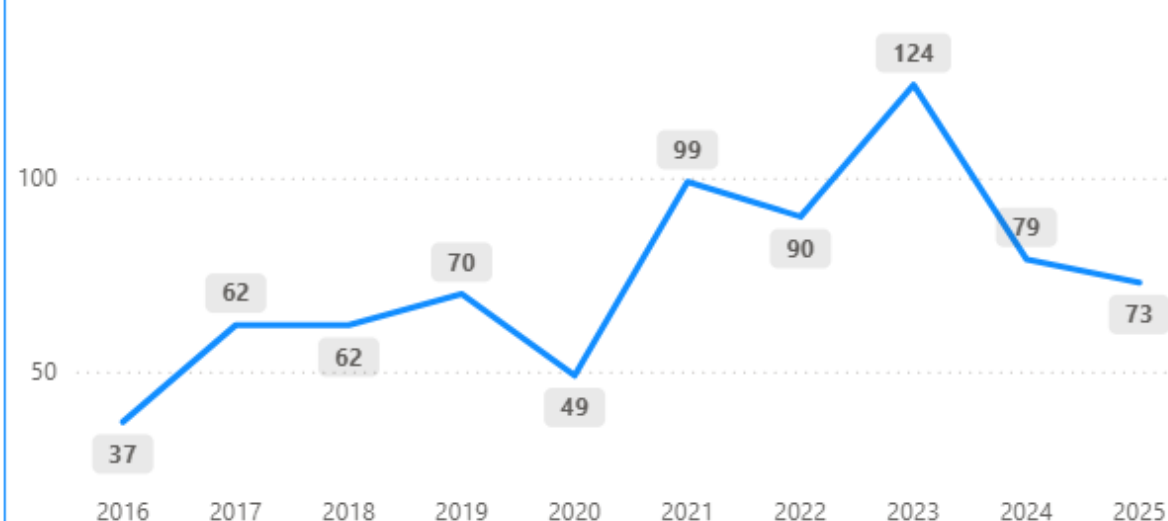
**753**  
projets financés

**362**  
communes bénéficiaires

**30,29M€**  
versés à des projets

**29 892 €**  
de soutien financier médian

(1) Nombre de commerces financés



Montant de la subvention régionale par rapport aux investissements éligibles

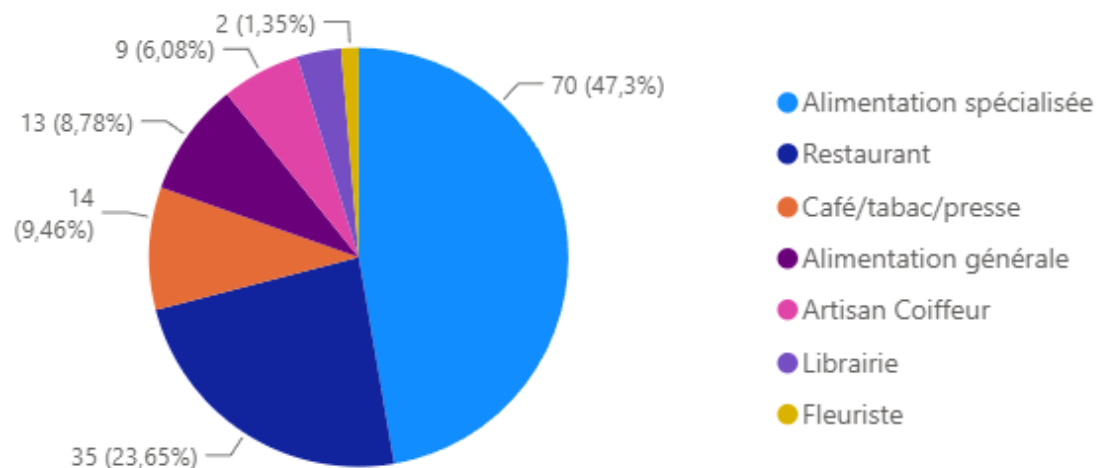


Année

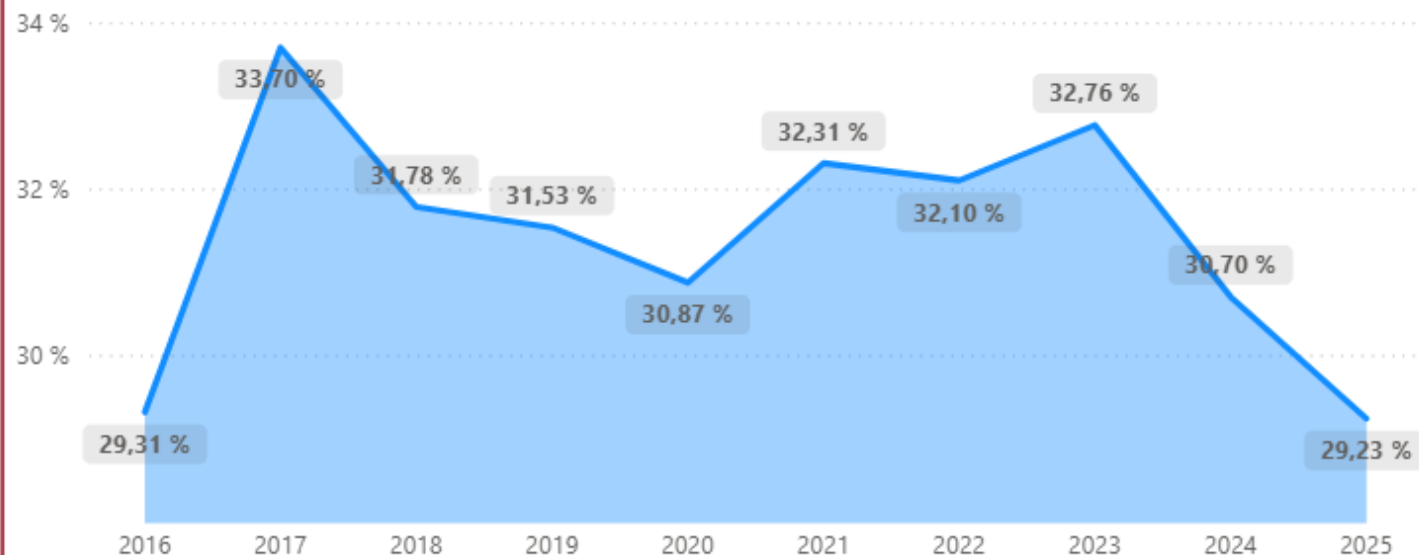
Commerce

Département

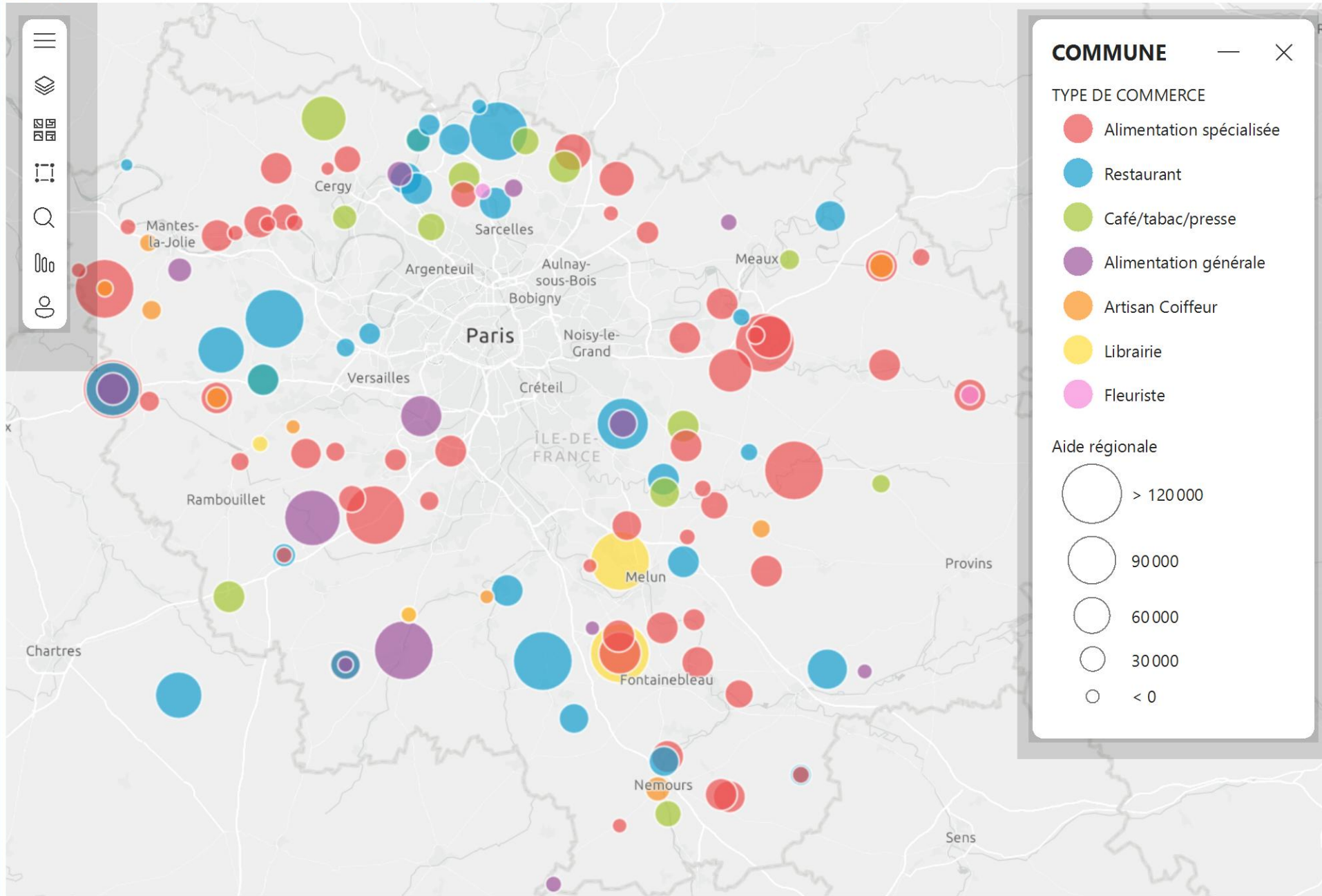
Typologie des commerces financés depuis 2024



Taux moyen d'intervention régionale par rapport à l'investissement total



## (2) Répartition territoriale des commerces de proximité aidés depuis 2024

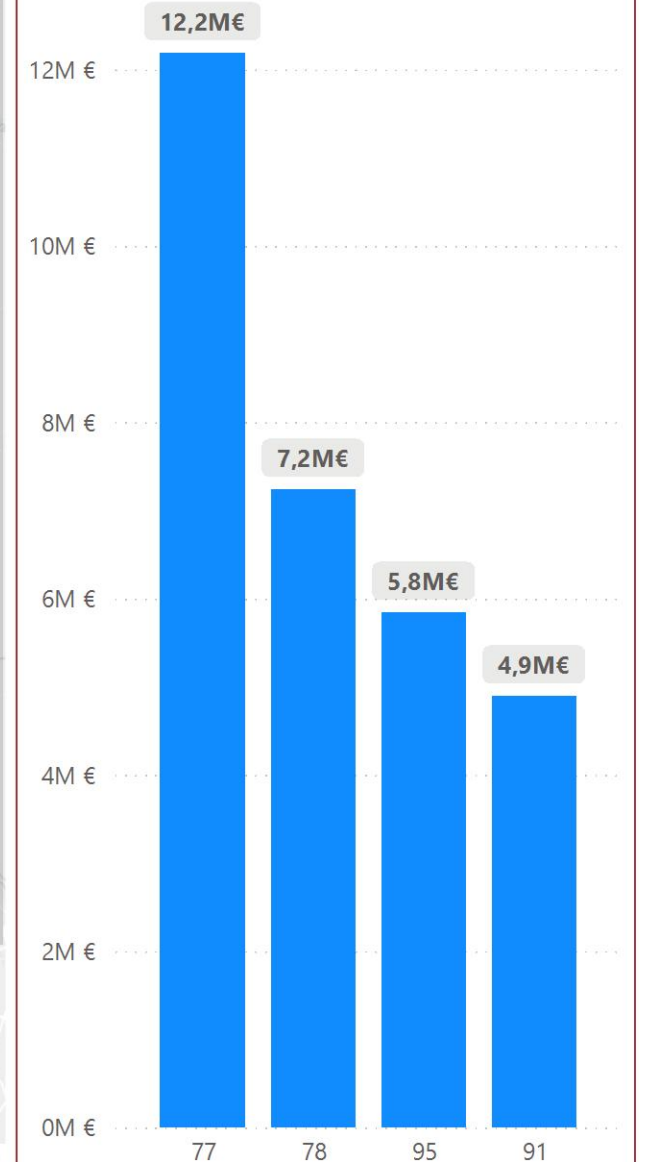


Esri, TomTom, Garmin, FAO, METI/NASA, USGS

Powered by Esri

## Commerces de proximité Région Île-de-France

### Répartition départementale du montant d'aides régionales depuis 2016



104 766 €

de soutien financier médian

117

communes soutenues directement (167 projets au total)

13 790 621 €

versés aux communes

Année

Tout

Département

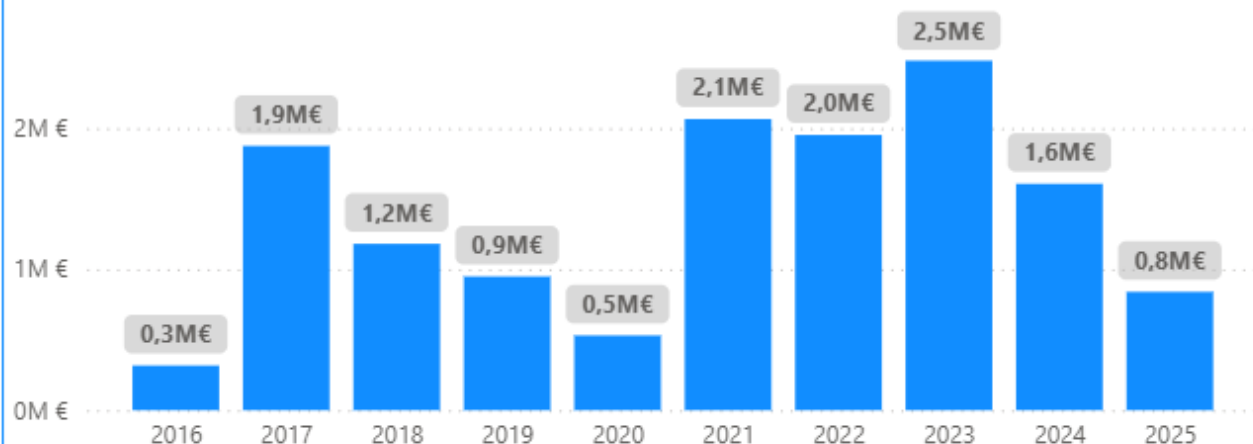
Tout

Commerces de proximité

[Volet dont les bénéficiaires sont les communes rurales]



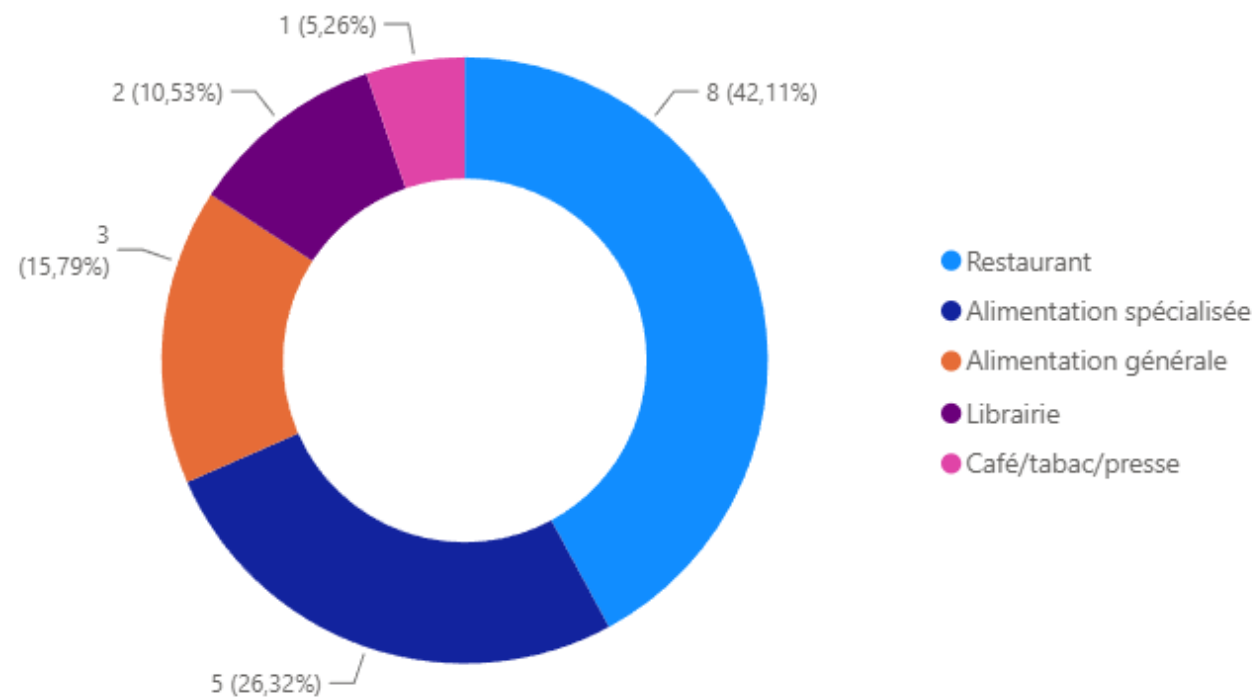
Evolution du montant des aides régionales à destination des communes rurales



Taux d'intervention moyen de la région sur les investissements éligibles



Répartition des commerces soutenus dans les communes rurales depuis 2024



22 978 €

de soutien financier médian

586

commerces soutenus directement

16 499 276 €

versés à des commerces de proximité

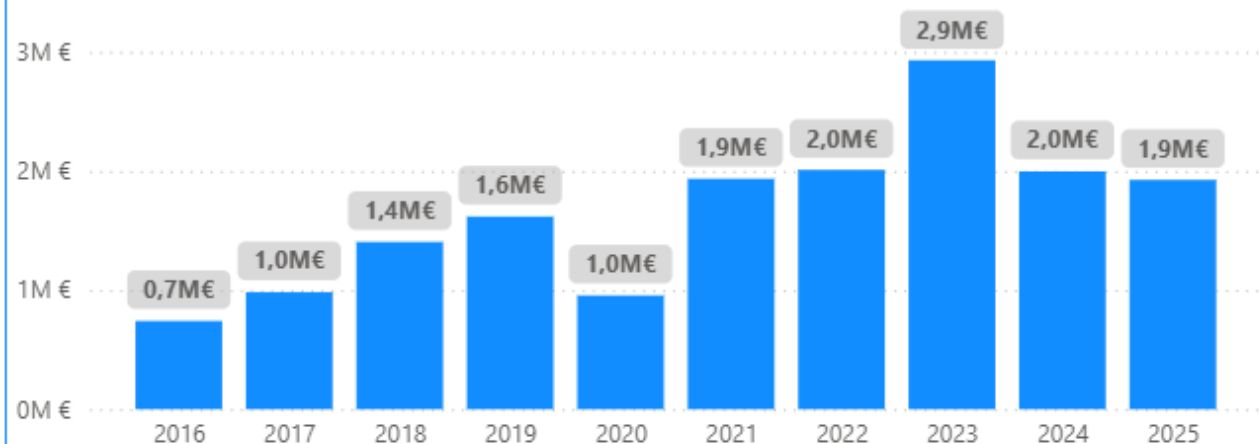
# Commerces de proximité

[Volet dont les bénéficiaires sont les commerçants de droit privé]

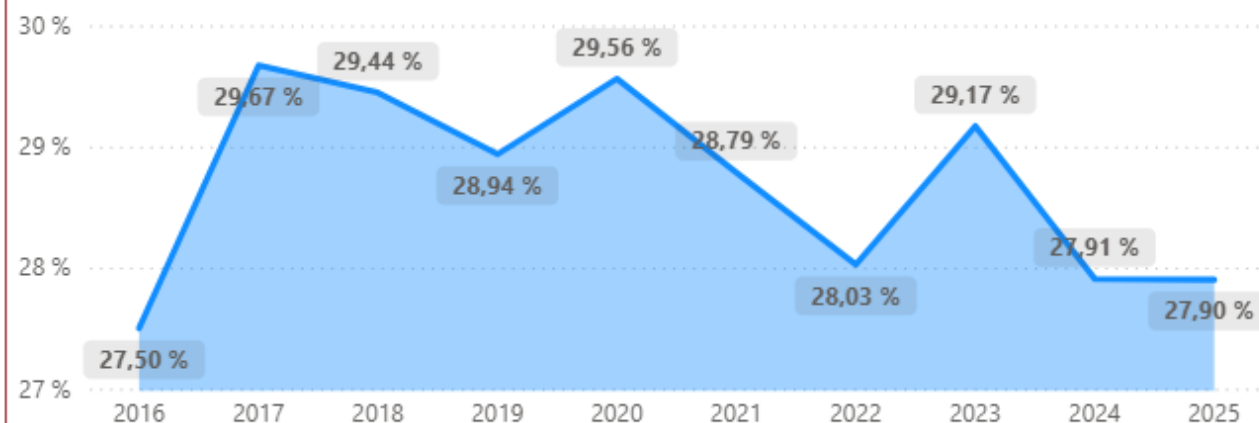


Année	Département
Tout	Tout

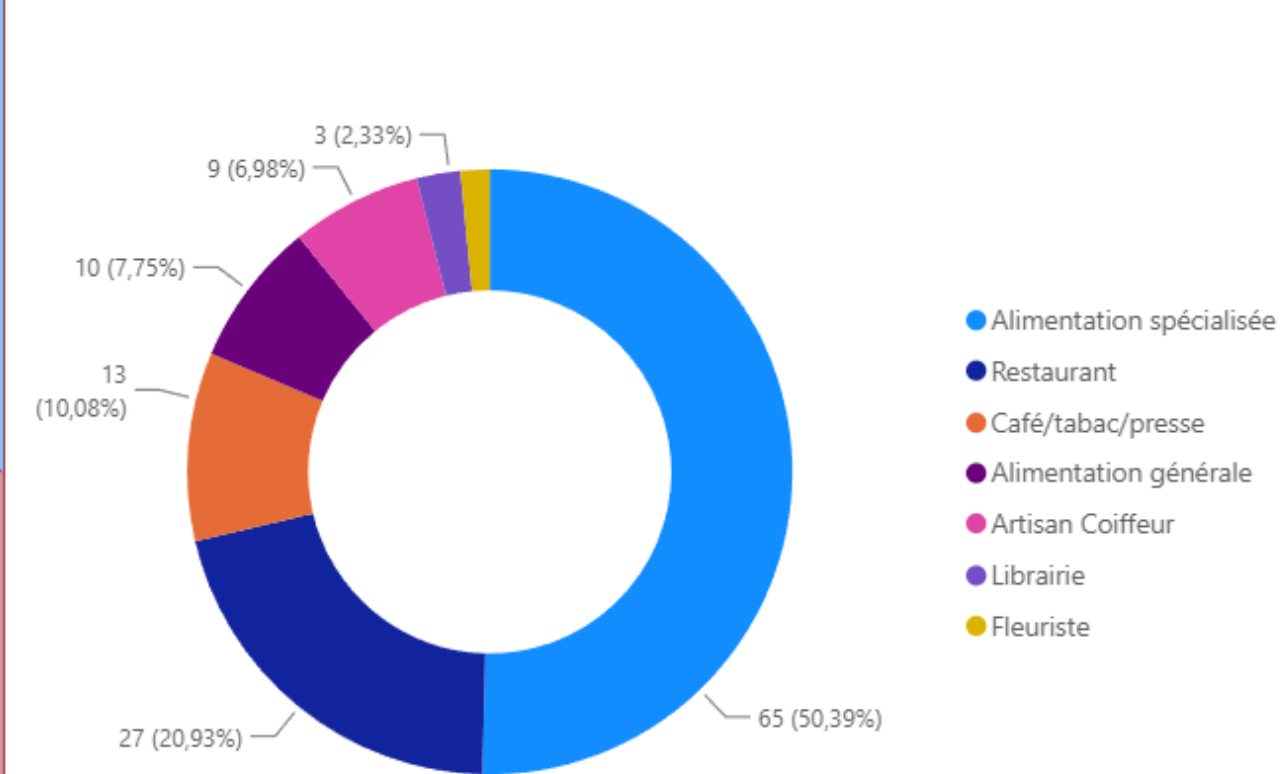
## Evolution du montant des aides régionales à destination des commerçants



## Taux d'intervention moyen de la Région sur les investissements éligibles



## Répartition des commerces de proximités soutenus directement depuis 2024





# AMÉNAGEMENT

→ Contrats d'aménagement régional (CAR)	32
→ OA Institut Paris Région (IPR)	36
→ 100 Quartiers Innovants et Ecologiques (QIE)	39
→ Annexe : Fiches de qualification des IPP_Aménagement	204



## Contrat d'Aménagement Régional (CAR)

Année de création : 2016

Montant voté en 2024  
62 M€

Montant voté en 2025  
72 M€

### Politique de rattachement

Schéma directeur environnemental (SDRIF-E)  
Île-de-France 2040

### Contenu des tableaux de bord de suivi

- Nombre des contrats CAR et leurs opérations
- CAR ayant bénéficié du bonus environnemental
- Localisation des CAR par département
- Répartition des subventions par département
- Thématique-des opérations CAR

Dernière mise à jour juin 2026

### Objectifs

Soutenir des projets d'aménagement structurants et durables sur le territoire

Améliorer le cadre de vie des franciliens par une intervention sur les équipements de proximité et les espaces publics en favorisant leur accessibilité, leur sécurité et leur attractivité

### Dépenses éligibles

Contrat comprenant au minimum deux opérations, avec un accompagnement sur les dépenses :

- Travaux
- Acquisition foncière
- Etudes et honoraires

### Thématiques des opérations CAR

- Espaces publics
- Equipements publics :
  - Scolaires et périscolaires
  - Culturels et socio-culturels
  - Administratifs et techniques
  - Petite enfance
  - Sports
  - Santé
  - Autres

## Aménagement

### Bénéficiaires

- Communes de plus de 2000 habitants
- Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre
- Etablissement Public Territorial

### Montant et Taux d'intervention

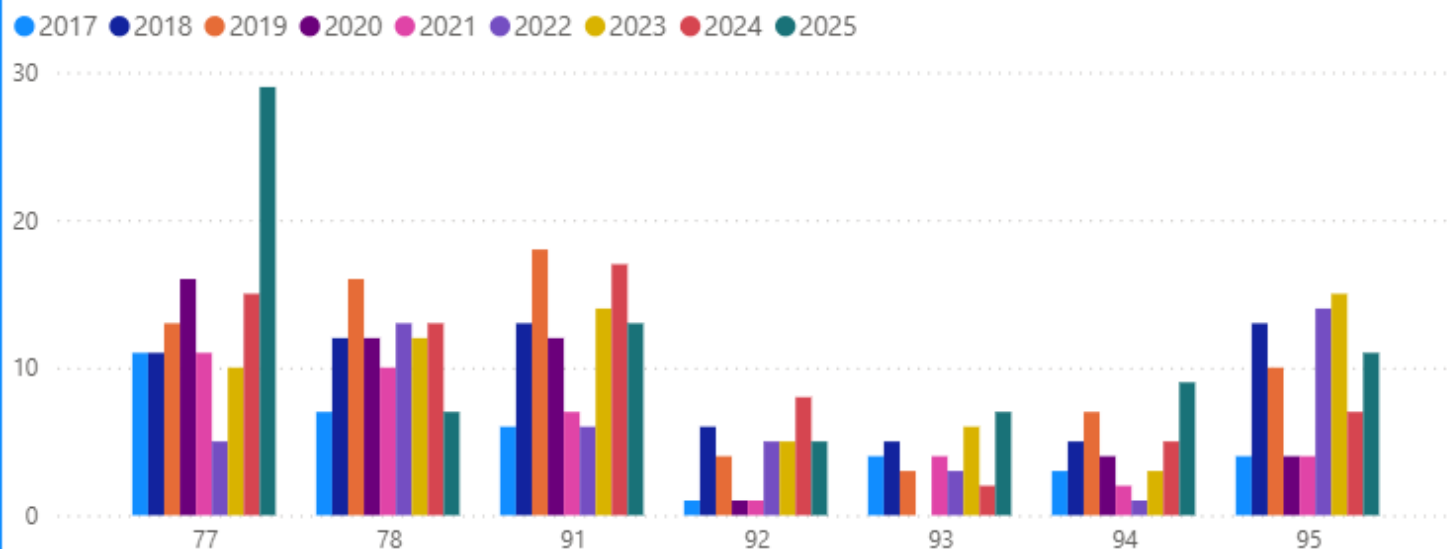
- **1M€** maximum par contrat pour les communes avec un taux d'intervention de **50%**
- **2M€** maximum par contrat pour les EPCI/ EPT avec un taux d'intervention de **30%**
- Un bonus pour une opération environnementale est mobilisable à hauteur de **500 000€ pour une commune** et **1M€** pour les EPCI et EPT
- Une augmentation du taux de financement à 70% pour les opérations consistant en la création d'aires de jeux inclusives ou la transformation d'aires de jeux existantes

### Déploiement du dispositif

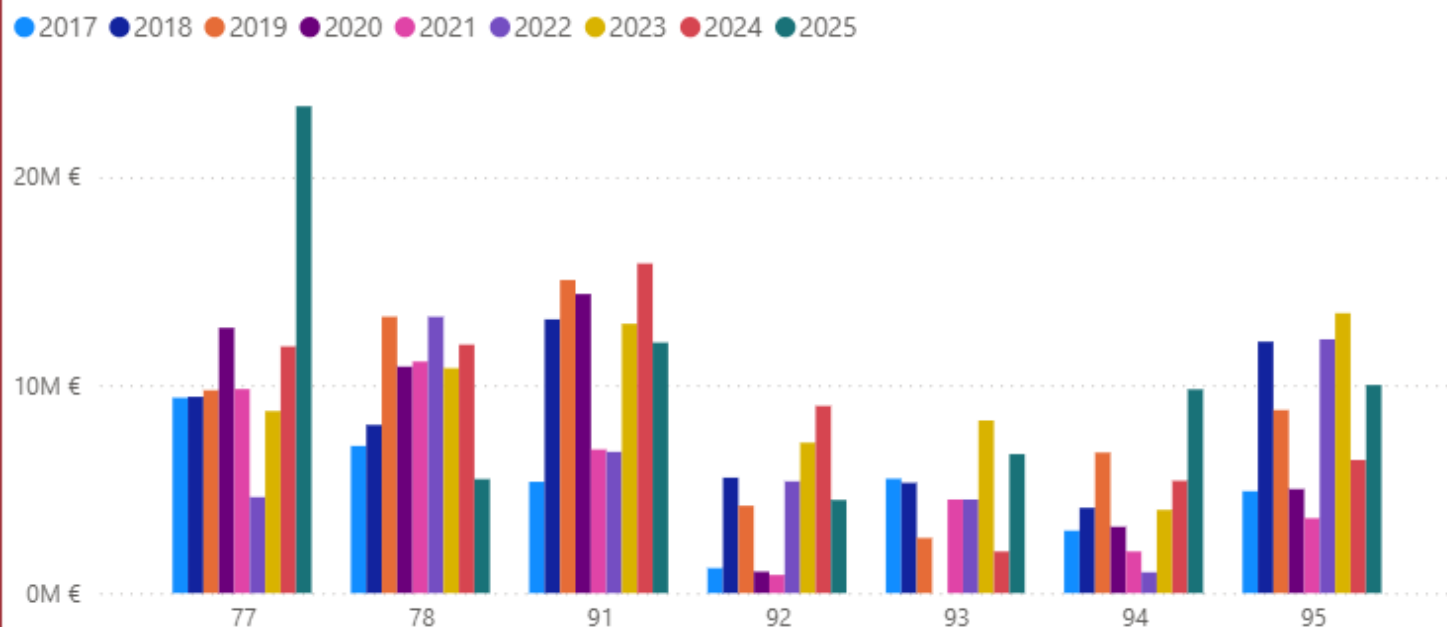
**Depuis la création du dispositif en 2016 : 520 contrats ont été votés et 487 M€ de subventions accordées, soit 936 k€ en moyenne par CAR.**

La répartition des opérations CAR entre espace urbain (53%) et espace rural (47%) reflète une distribution territoriale quasi équilibrée (catégories INSEE).

## (1) Nombre de CAR par département



## Montant total des CAR par département



**520**

contrats votés depuis 2017

Département

Tout

Année

Tout

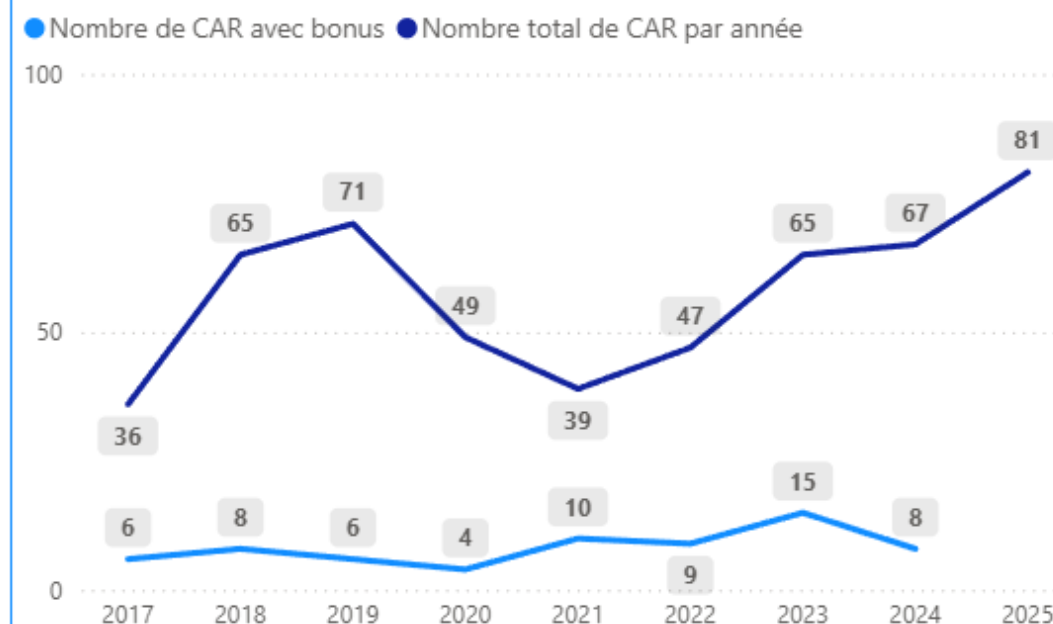
**12,7%**

des CAR votés depuis 2017  
incluent un bonus  
environnemental

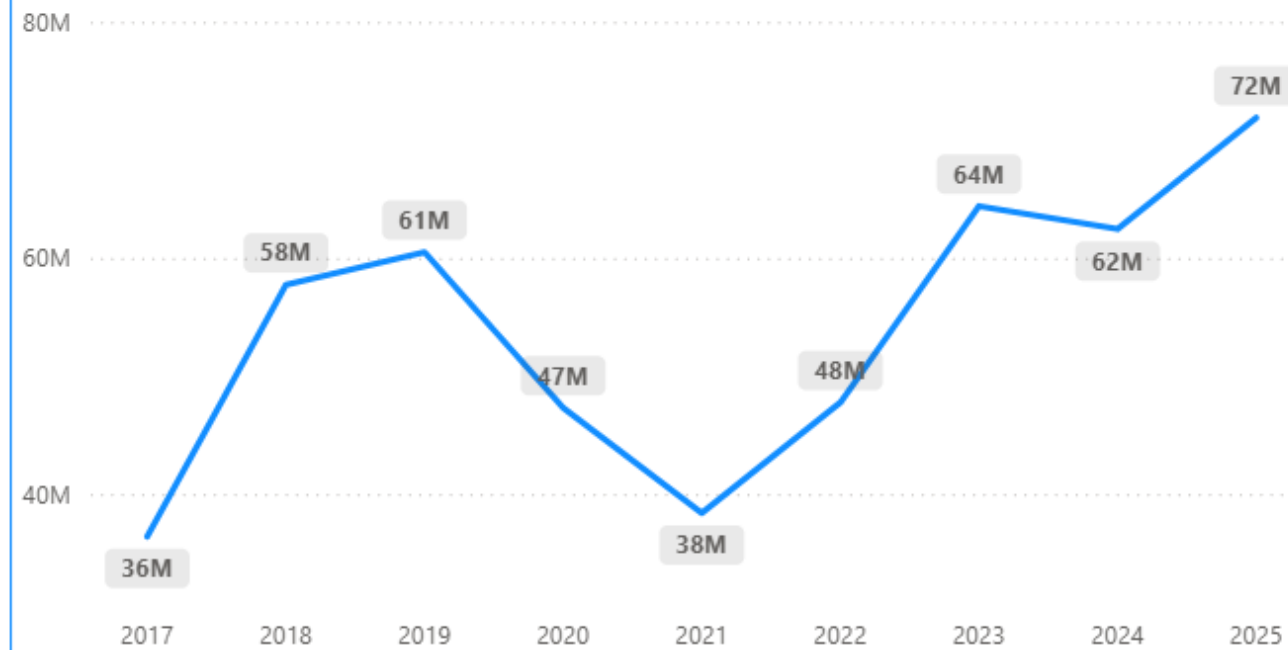
**417**

collectivités ont bénéficié d'au  
moins un CAR depuis 2017

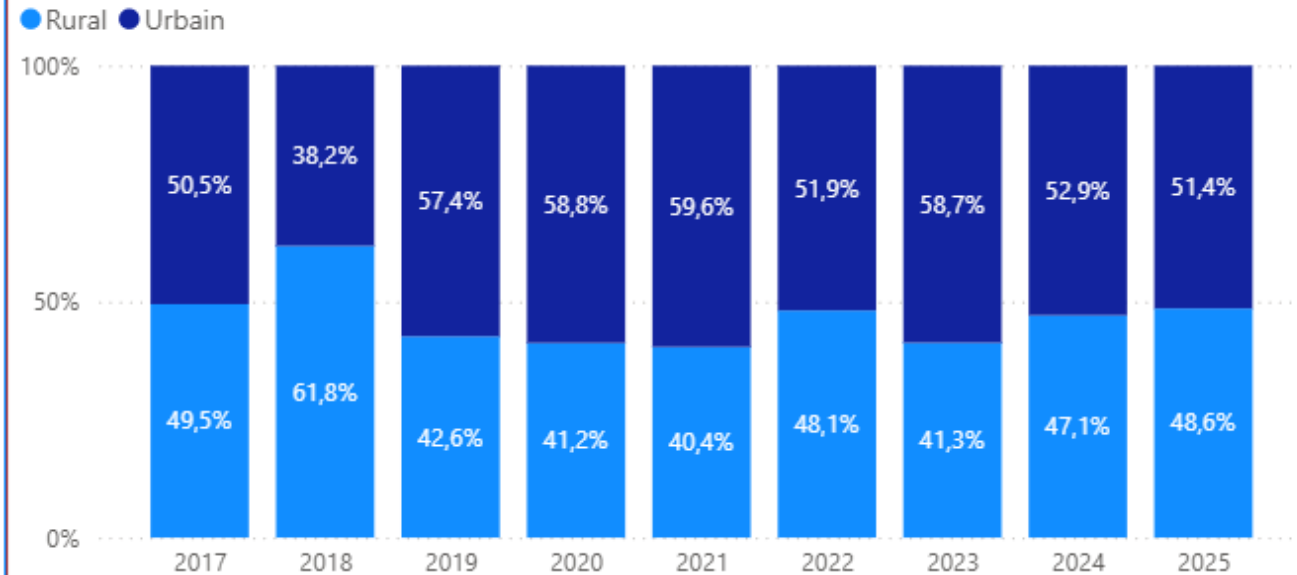
## (2) Nombre de CAR ayant bénéficié d'un bonus environnemental



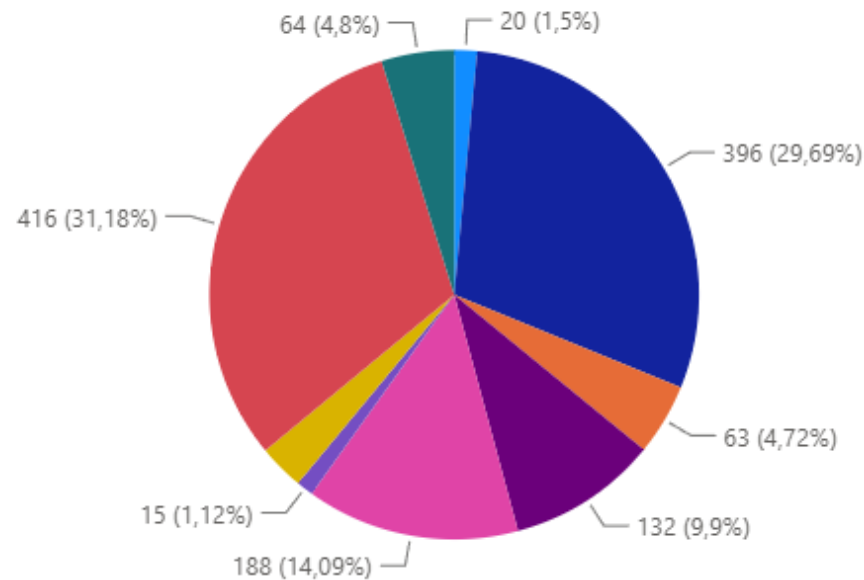
## (1) Evolution du montant total des CAR



## Répartition des CAR par type de territoire



## Répartition thématique des opérations depuis 2017 (en nombre)



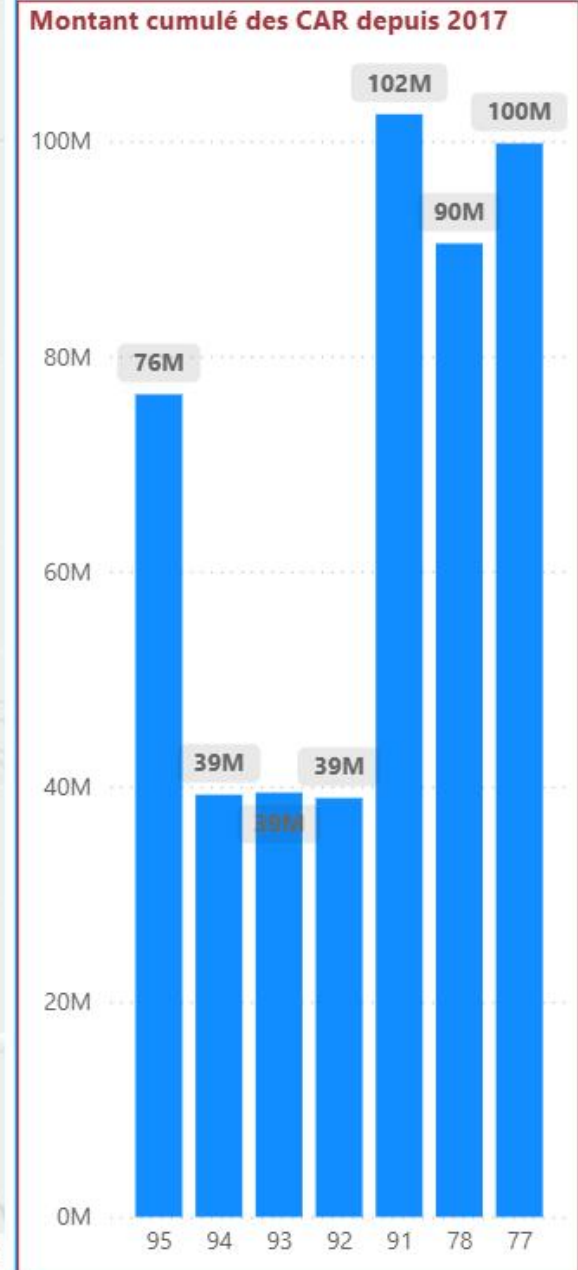
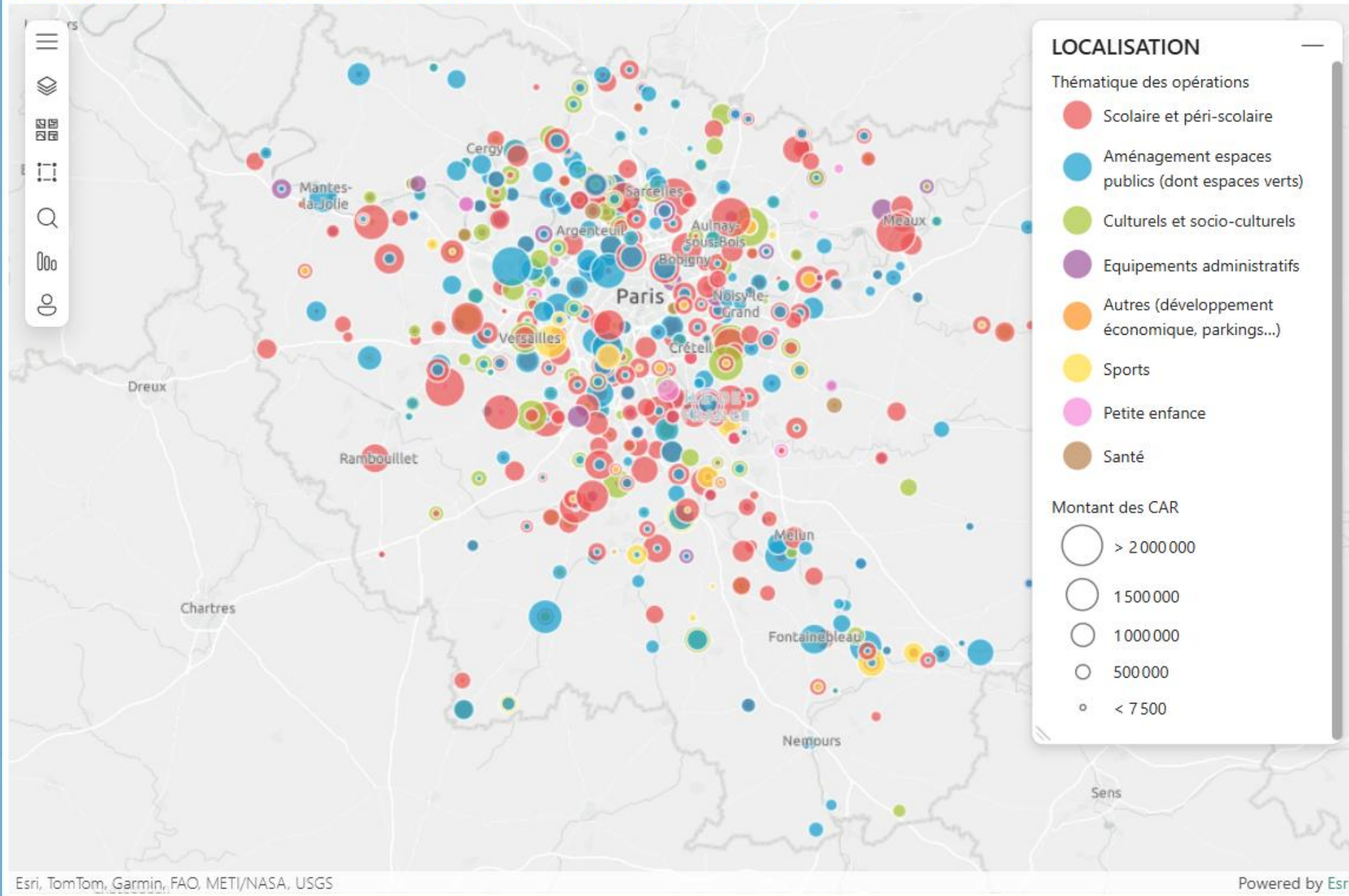
- (Vide)
- Aménagement espaces publics (dont espace...)
- Autres (développement économique, parkin...)
- Equipements administratifs
- Equipements culturels et socio-culturels
- Equipements de santé
- Equipements petite enfance
- Equipements scolaires et péri-scolaires
- Equipements sportifs

Département	Année
Tout <input type="button" value="v"/>	Tout <input type="button" value="v"/>

**486,78M**  
votés pour des CAR depuis 2017

**936 115€**  
de montant moyen pour un CAR

## (1) Répartition géographique des CAR et montants des opérations par thématique





## OA Institut Paris Région (IPR)

Montant voté en 2024

21 398 000 €\*

Montant voté en 2025

19 653 000 €

Source : Budget de l'année 2024 soumis au CA de l'IPR  
\*source Région (DADT) : comprend la participation à la BAP !, ne comprend pas la récupération du dépôt de garantie de la rue Falguière.

### Politique de rattachement

Programme Partenarial de l'Institut Paris Région  
(annuel)  
Convention triennale d'objectifs et de moyens  
2024-2026

### Contenu des tableaux de bord de suivi

- Réalisation du programme partenarial
- Répartition des travaux en nombre, par thématique et par année
- Recours à l'IPR par type de contributeurs
- Nombre d'articles de presse citant l'IPR
- Nombre d'évènements et d'actions organisés

Dernière mise à jour juin 2026

## Aménagement

### Objectifs

Soutenir l'IPR dans la réalisation du programme partenarial annuel conclu avec la Région

Optimiser la production de l'IPR

Accompagner les territoires et les acteurs du développement durable

### Bénéficiaires

Institut Paris Région

### Montants et taux de subvention

Subvention annuelle mandatée en deux versements (au premier semestre et le solde au second).  
La subvention de fonctionnement est imputée sur le budget de fonctionnement de la Région.

### Champs d'expertise

- Urbanisme - Transports
- Environnement (énergie climat, biodiversité, déchets)
- Economie et évolutions sociétales
- Santé
- Sport
- Emploi-formation (depuis 2023)

### Composition du financement de l'IPR

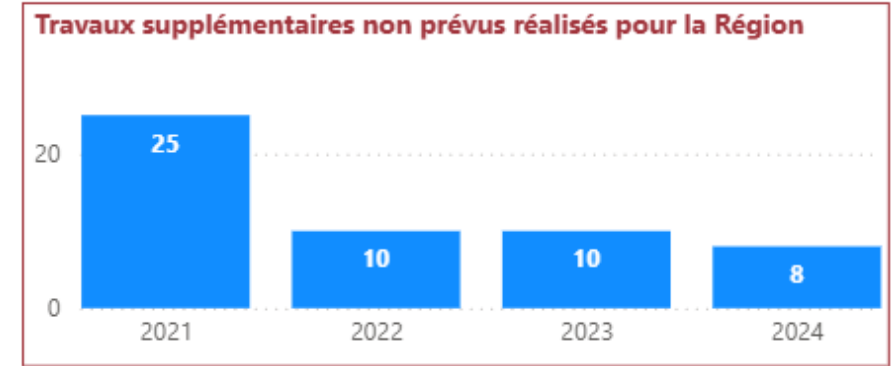
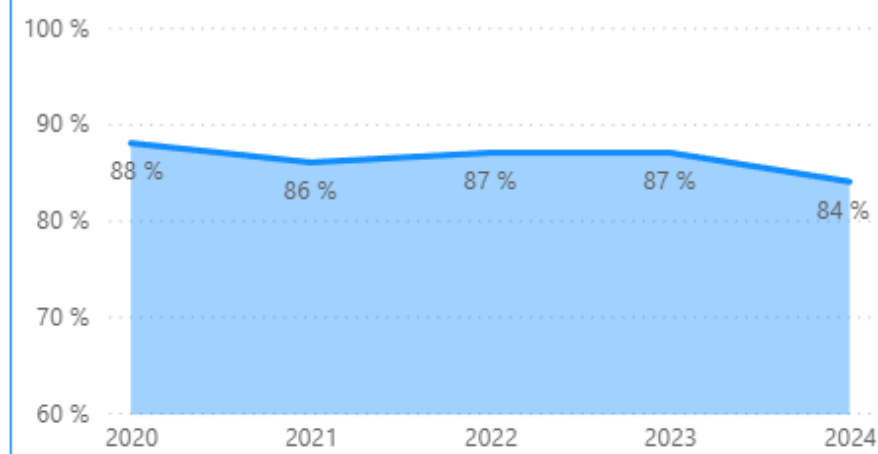
En 2024,

- La subvention forfaitaire des **membres (90%)** dont la Région (74,5%), l'État et ses services (2,7%), les collectivités (5%), les organismes (7,8%)
- La subvention des **non-membres (10%)** dont les comités des partenaires (0,4%), les contributions non récurrentes des non-membres (2,5%), les contrats (6,9 %) et le mécénat (0,2%).

La diversification des recettes de L'Institut se poursuit. La part des recettes émanant des membres sur les recettes émanant des non-membres était : en 2022 = 93,1%, en 2023 = 92% et en 2024 = 90%.

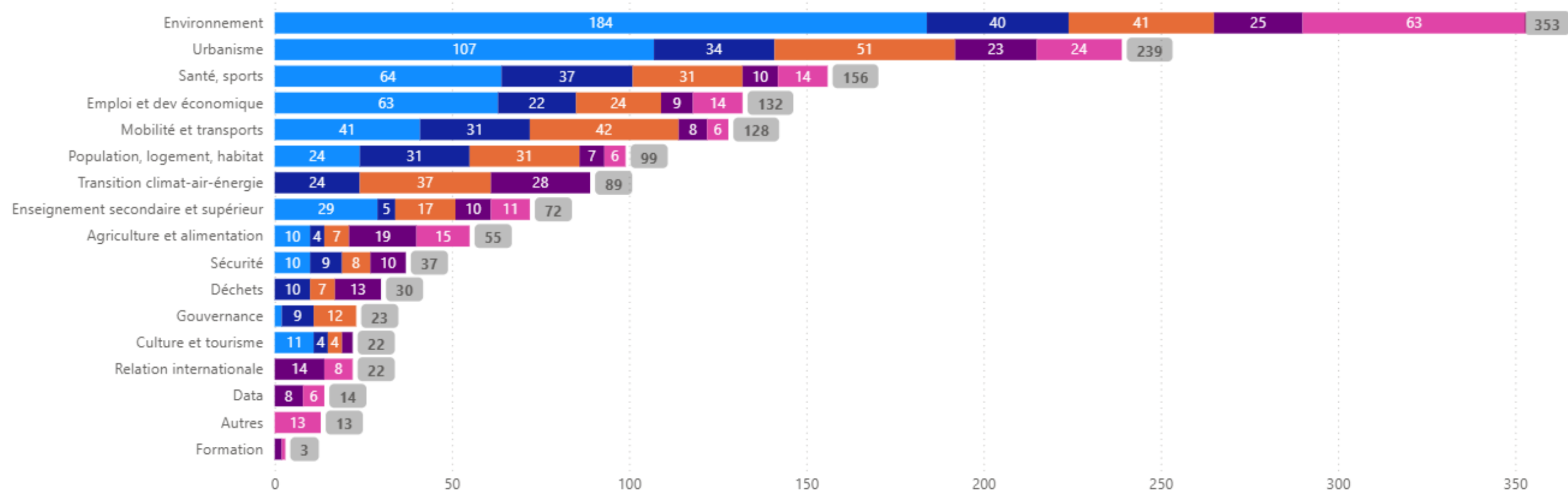
Absence de données pour 2025 : les chiffres d'une année N ne sont disponibles qu'au moment du conseil d'administration, en juin de l'année N+1.

### (1) Taux de réalisation du programme partenarial



### (2) Nombre de projets par thématique

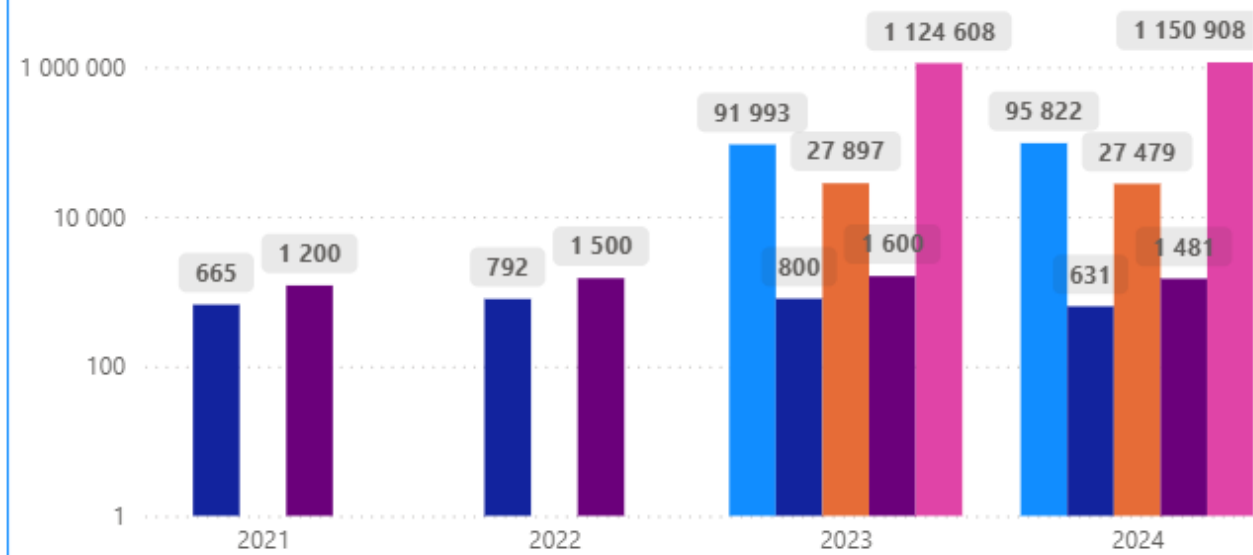
● 2020 ● 2021 ● 2022 ● 2023 ● 2024



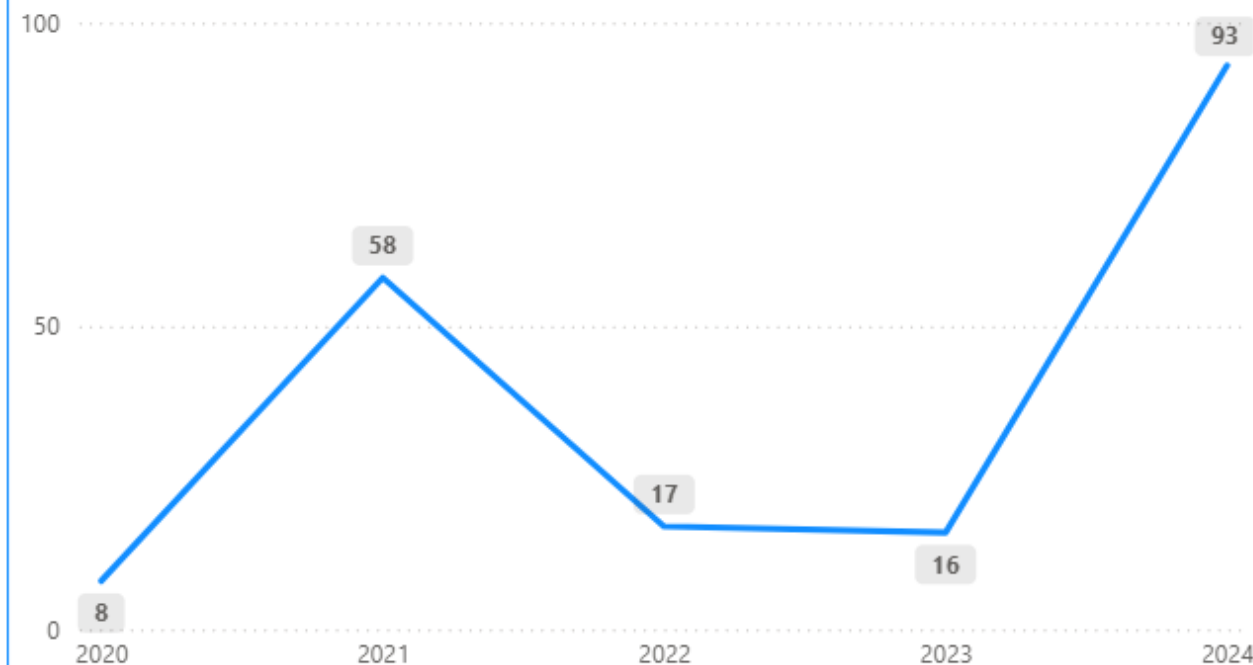
#### (4) Notoriété de l'IPR

NB : échelle logarithmique

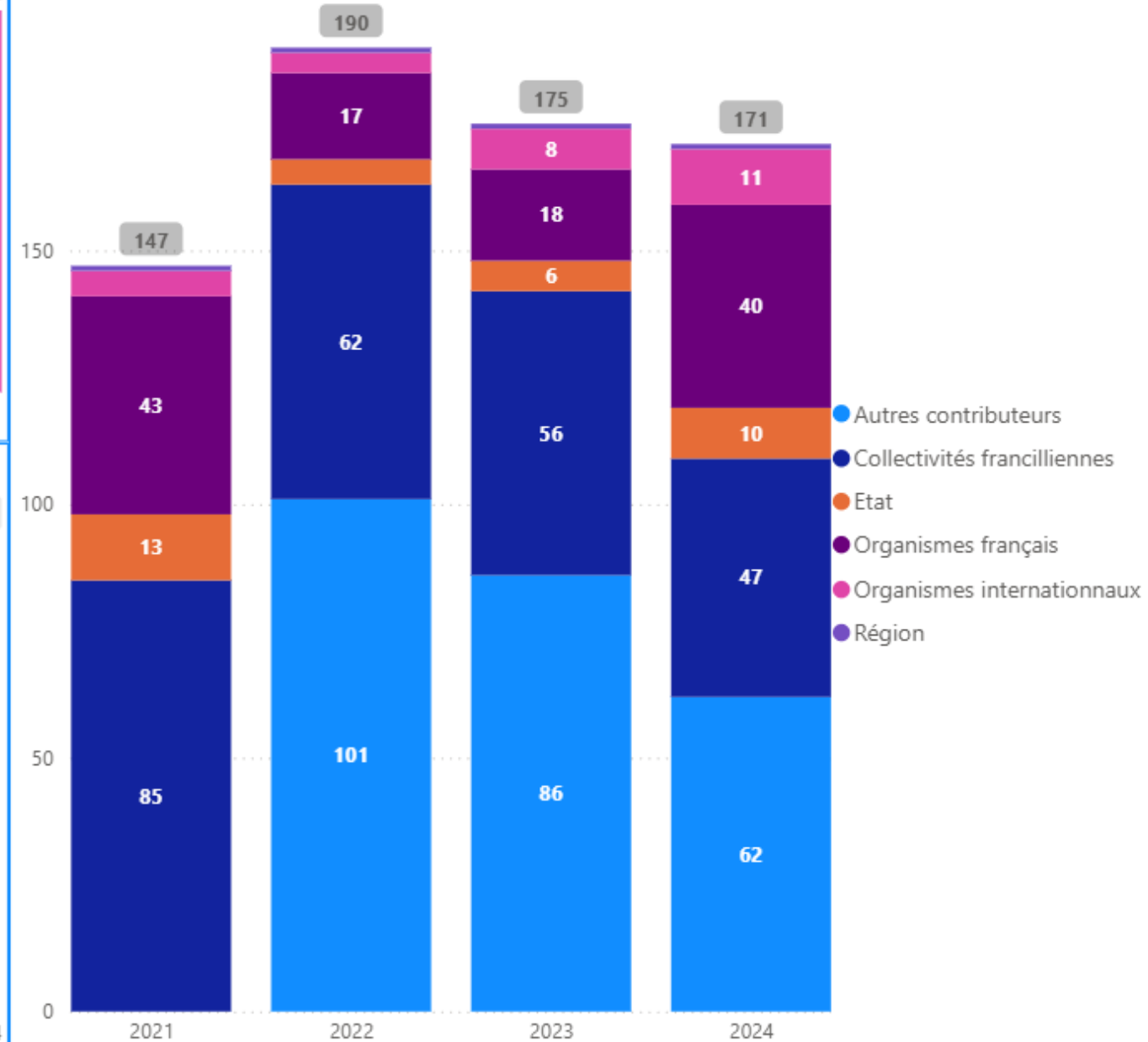
● Abonnés RS ● Articles citant l'IPR ● Inscrits à la newsletter ● Citations ● Visites du site internet



#### (5) Nombre d'évènements organisés par l'IPR



#### (3) Nombres de recours par type d'organisme





## 100 Quartiers innovants et écologiques (QIE)

Année de création : 2016

Montant en 2024\*

0 €

Montant en 2025\*

28 M€

*\*Le montant correspond à la somme des coûts des projets sélectionnés pour une année donnée (2024 ou 2025), donc à un montant différent de celui voté pour la même année.*

### Politique de rattachement

Schéma directeur environnemental (SDRIF-E)  
Île-de-France 2040

### Contenu des tableaux de bord de suivi

- Projets candidats QIE
- Proportion de lauréats QIE
- Logements prévus dans les QIE
- Répartition territoriale des subventions des QIE

*Dernière mise à jour juin 2026*

### Objectifs

Aider les collectivités à financer les équipements et les espaces publics

Favoriser la transition écologique et l'innovation urbaine

Accompagner la construction de 70 000 logements/an (loi relative au Grand Paris de 2010)

### Dépenses éligibles

- Construction/ réhabilitation d'équipements
- Aménagement d'espaces publics
- Prestations d'études
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage

### Typologie des opérations

- Espaces publics
- Equipements publics :
  - Scolaires et périscolaires
  - Culturels et socio-culturels
  - Administratifs et techniques
  - Petite enfance
  - Sports
  - Santé
  - Autres

## Aménagement

### Bénéficiaires

- Commune
- Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) à fiscalité propre
- Etablissement Public Territorial (EPT)
- Etablissement Public d'Aménagement (EPA)
- Offices Publics de l'Habitat (OPH) selon leurs statuts
- Autres personnes publiques ou privées dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée

### Montants et taux d'intervention

- Secteur urbain - taux d'intervention de 30% et 4M€ maximum
- Secteur rural - taux d'intervention de 50% et 1M€ maximum

### Déploiement du dispositif

**Cible : 100 QIE (atteinte)**

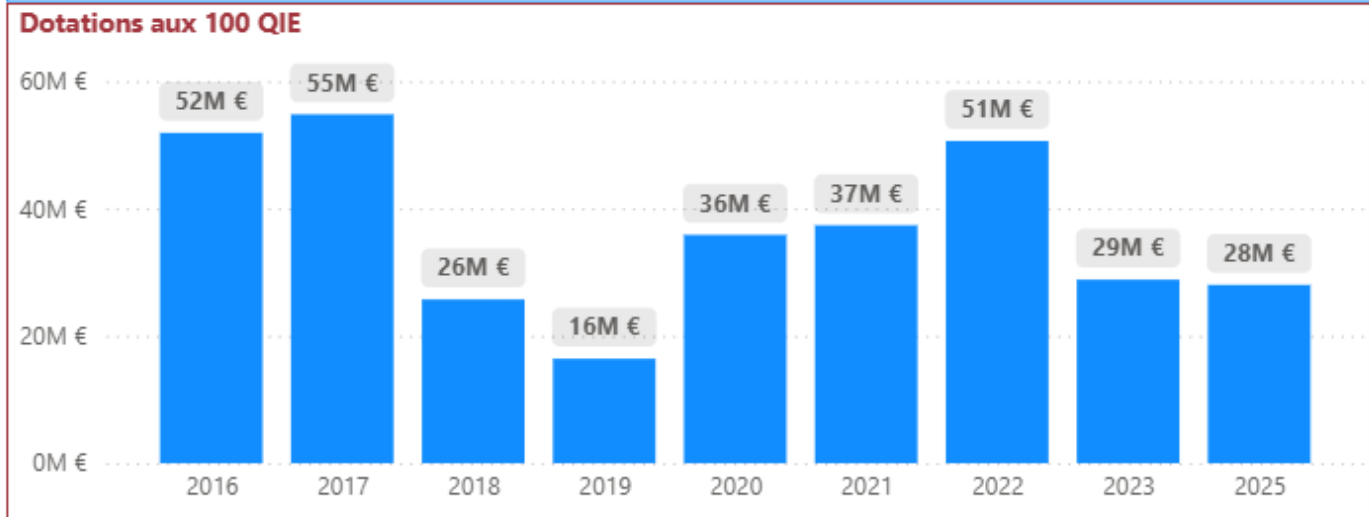
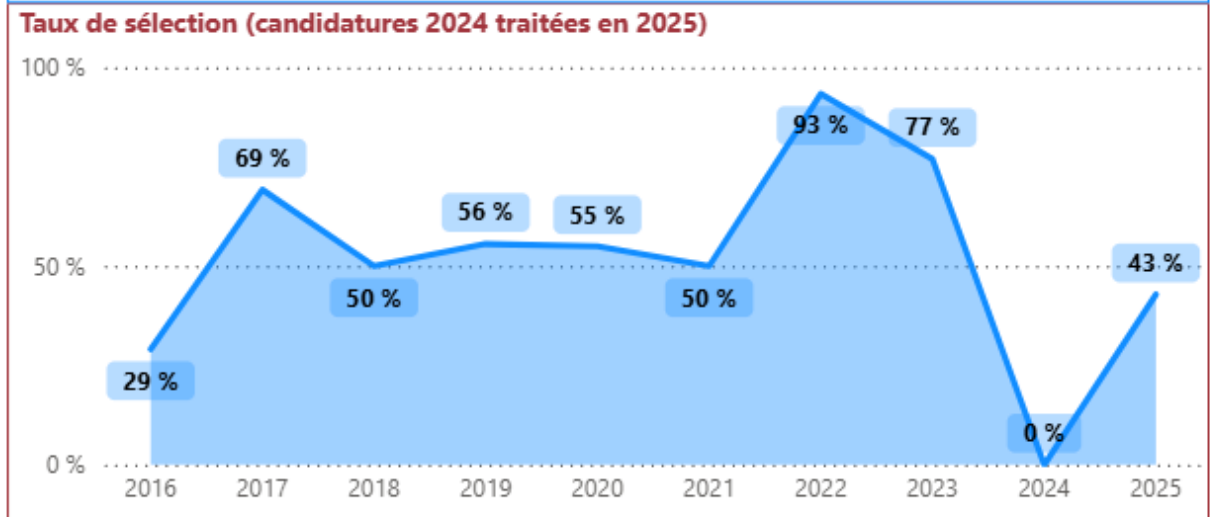
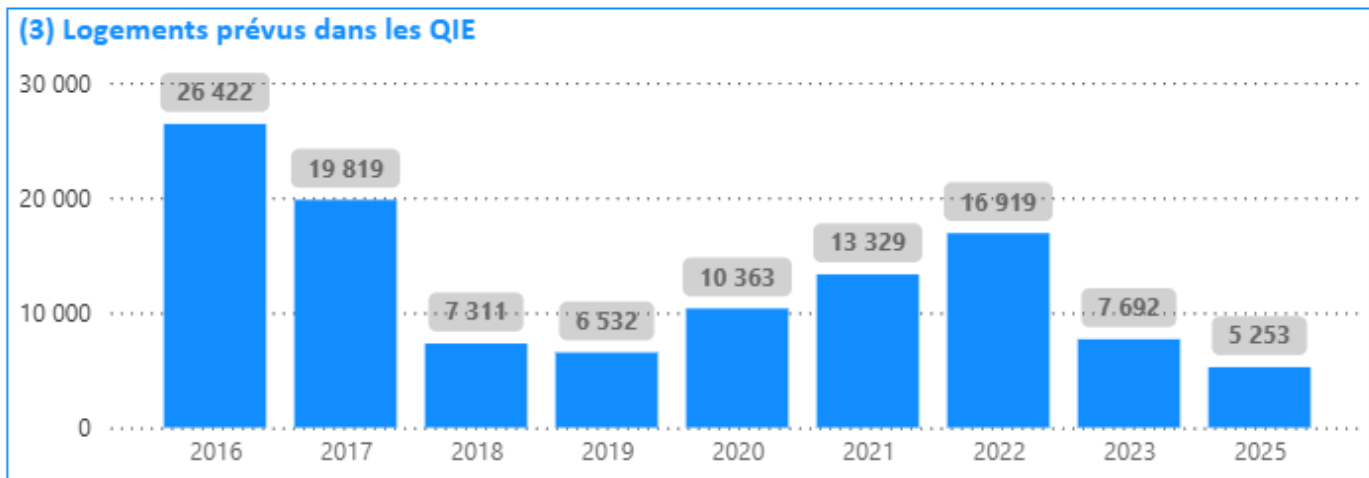
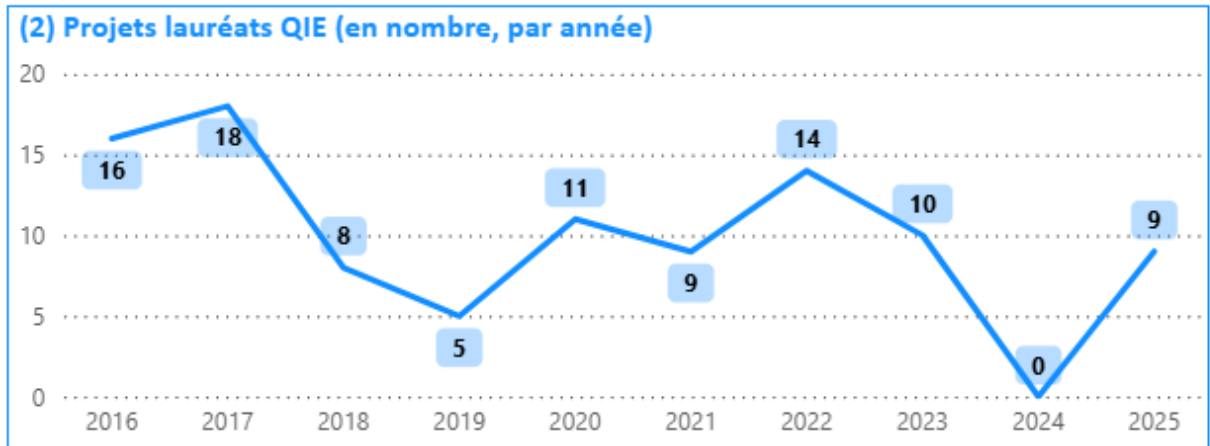
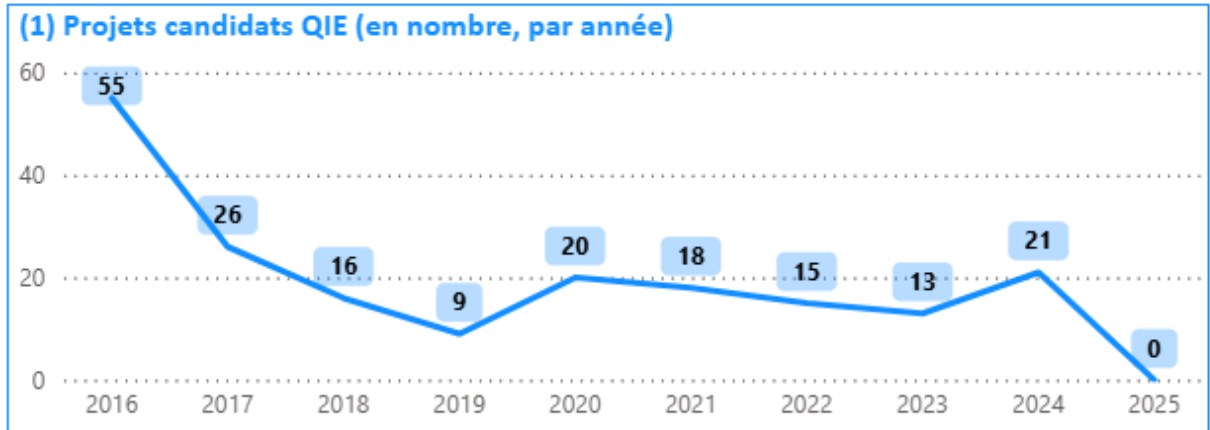
**De 2016 à 2025 : 100 quartiers** lauréats (15 sessions et 193 quartiers candidats) et **329.39 M€** de subventions.

Après un gel en 2024, **l'objectif des 100 QIE est atteint en 2025 avec les neuf derniers** projets délibérés.

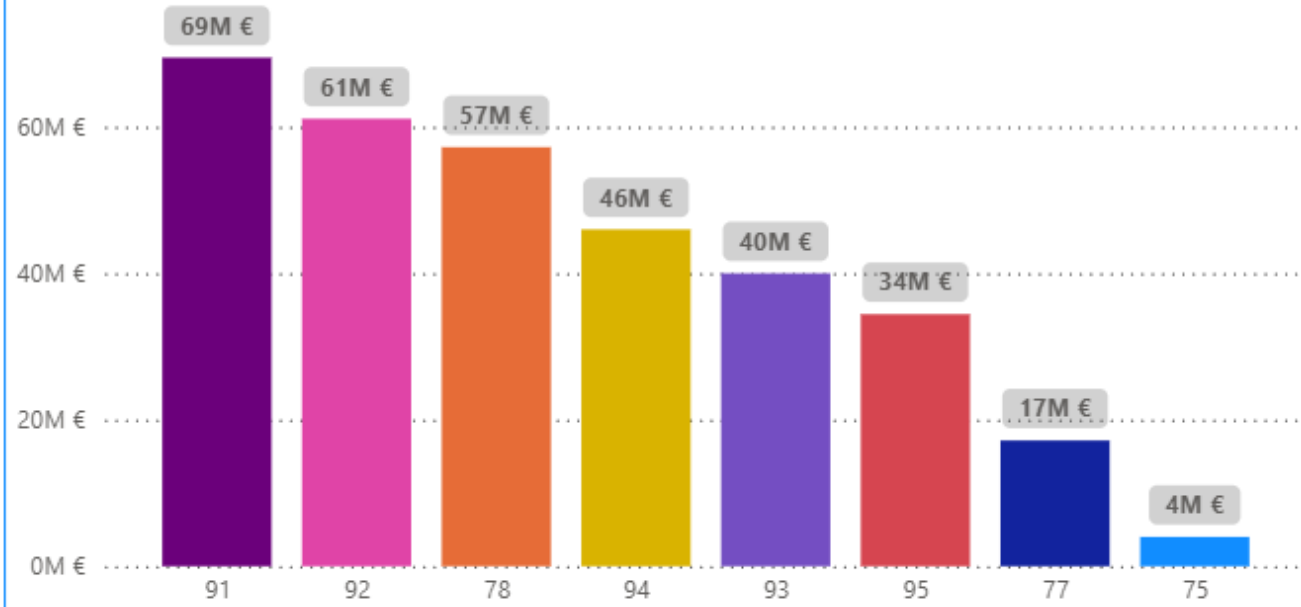
# 100 Quartiers innovants et écologiques (QIE)

Depuis 2016 :

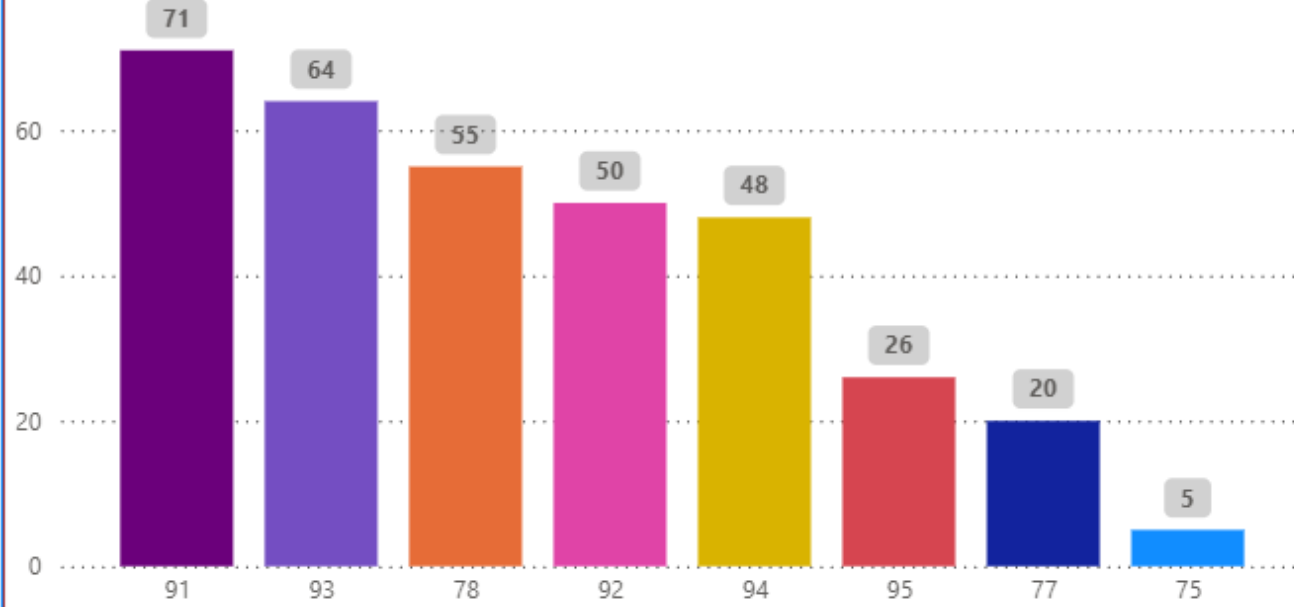
<h2>193</h2> <p><b>candidatures</b></p>	<h2>32</h2> <p><b>re-dépôts</b></p>	<h2>113 640</h2> <p><b>logements prévus dans les QIE lauréats</b></p>
---	-------------------------------------	---



**(4) Répartition territoriale du montant des subventions depuis 2016**

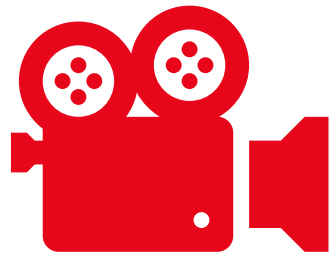


**Nombre d'opérations**



**Typologie des opérations financées entre 2016 et 2025**





# CULTURE

→ Aide au développement culturel et à la Permanence Artistique et Culturelle (PAC)	43
→ Fonds d'aide à la production cinématographique et audiovisuelle	47
→ Annexe : Fiches de qualification des IPP_Culture	216



## Permanence Artistique et Culturelle (PAC)

Année de création : 2005

Montant voté en 2024  
14 719 000 €

Montant voté en 2025  
14 000 909 €

### Contenu des tableaux de bord de suivi

- Nombre de résidences accueillies ou menées
- Nombre d'heures d'intervention artistiques dans des projets d'actions culturelles
- Nombre de spectateurs
- Public bénéficiaire des projets culturels

Dernière mise à jour juin 2026

### Objectifs

Développer le spectacle vivant par l'implantation d'équipes artistiques sur l'ensemble du territoire francilien à travers des projets incluant des résidences, de la création et de la diffusion en Île-de-France

### Bénéficiaires

- Equipes artistiques professionnelles
- Lieux
- Opérateurs et fabriques de culture

### Aide régionale

- Convention pluriannuelle de **4 ans renouvelable** avec un dépôt d'avenant annuel
- Les demandes d'entrée et de renouvellement font l'objet d'un avis consultatif émis par une commission composée de 4 élus régionaux et de 4 professionnels du secteur.

### Subvention et taux d'intervention

- Pour les **équipes** : montant plafonné à 40% des dépenses éligibles, dans la limite d'une subvention régionale maximale de 150 000 €
- Pour les **lieux** : montant plafonné à 40% et max. 250 000 €
- Pour les **fabriques** : montant plafonné à 40% et max 200 000 €
- Le montant moyen des subventions s'établit à 51 699 €

### Déploiement du dispositif

- **8 112 040 €** de subventions pour les lieux.
- **5 825 020 €** de subventions pour les équipes artistiques professionnelles .
- **693 900 €** de subventions pour les opérateurs et fabriques de culture.

### Décalage de 2 ans entre la date d'observation des données et la date de la collecte

Les données sont collectées lors du dépôt d'une nouvelle demande de subvention. Les données observées sont celles disponibles lors du dépôt du dossier, c'est-à-dire l'année précédente. Cette dernière période d'observation est donc l'année N-2 par rapport à l'année de vote de la subvention. Ainsi les données recueillies en 2025 concernent les actions culturelles menées en 2023.

# Permanence Artistique et Culturelle (PAC)



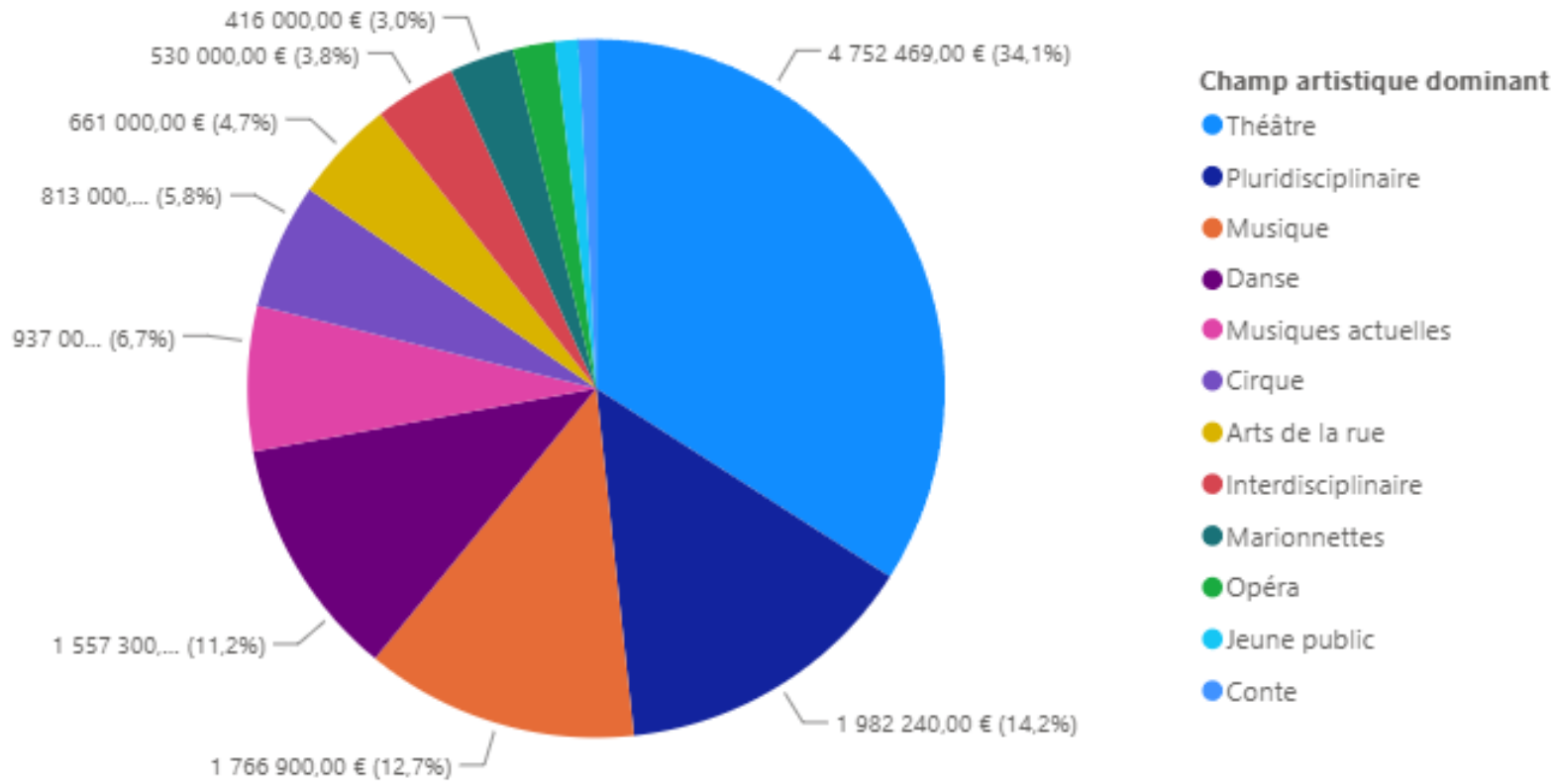
**14 719 000 €**  
votés en 2024

**275**  
structures en 2024

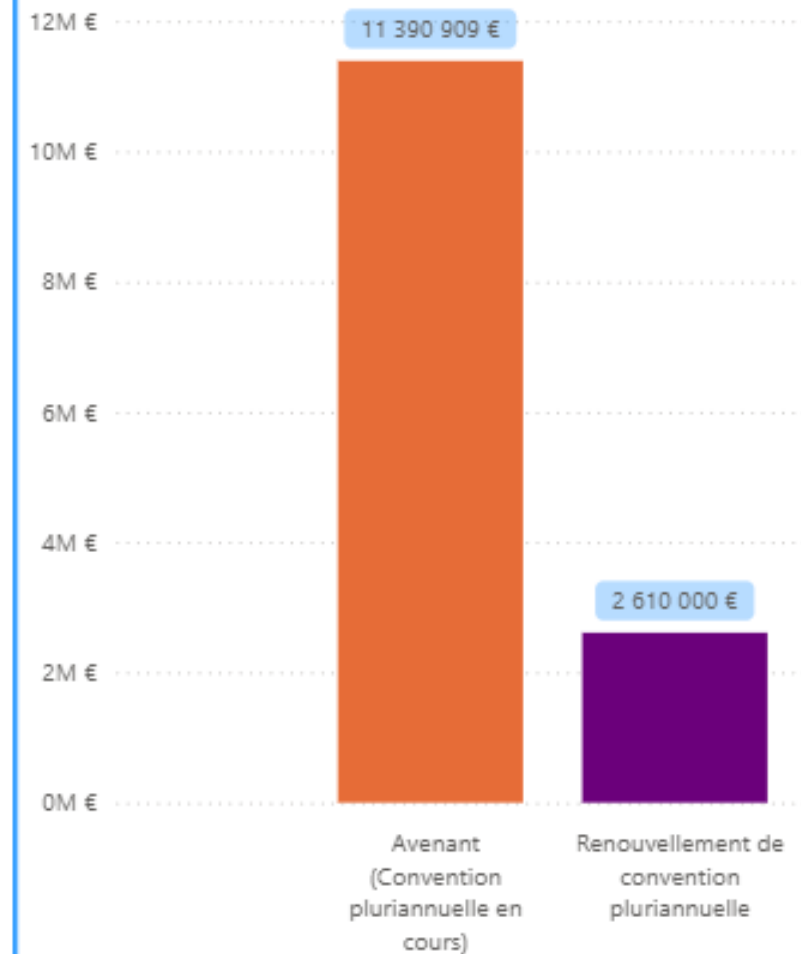
**14 000 909 €**  
votés en 2025

**262**  
structures en 2025

Répartition des subventions par champ artistique (pour 2023)



Montant voté par type de demande (en millions d'euros, pour 2023)



# 425 980

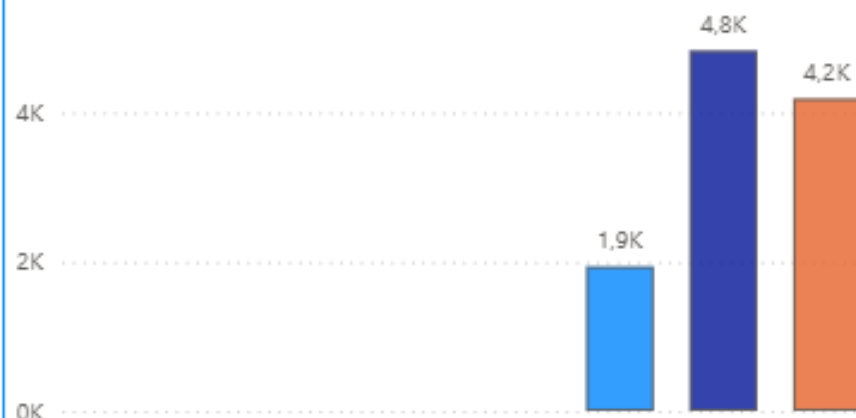
## Bénéficiaires des projets d'action culturelle menés par les équipes artistiques, en 2023

### Guide de lecture

Les données sont collectées en 2025 pour les projets subventionnés en 2023.

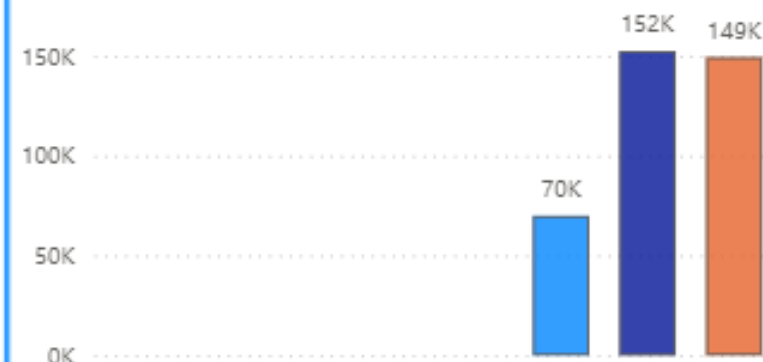
### (1) Nombre de résidences accueillies ou menées par an

● 2021 ● 2022 ● 2023



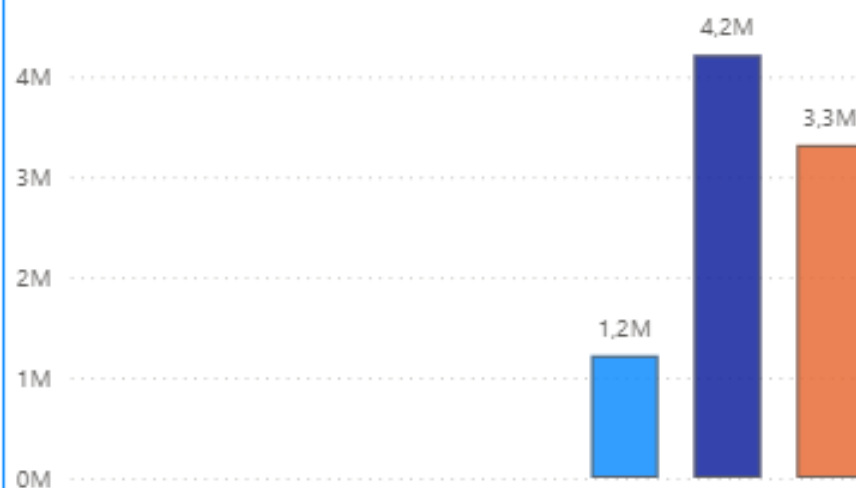
### (2) Nombre d'heures par an d'interventions artistiques dans des projets d'action culturelle

● 2021 ● 2022 ● 2023



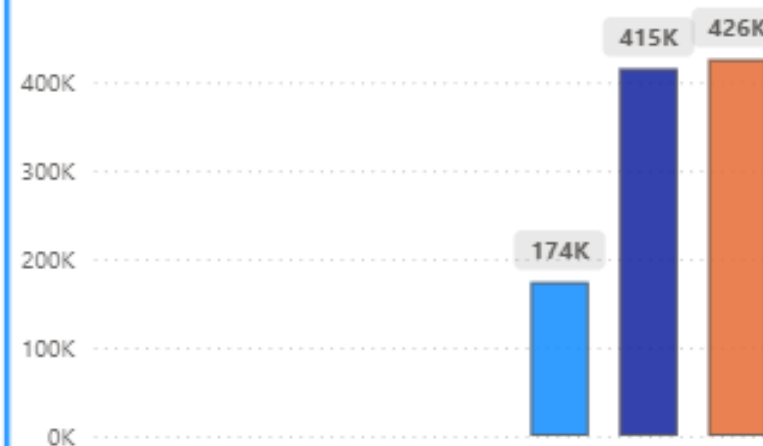
### (3) Fréquentation des spectacles, en million de spectateurs, par an

● 2021 ● 2022 ● 2023

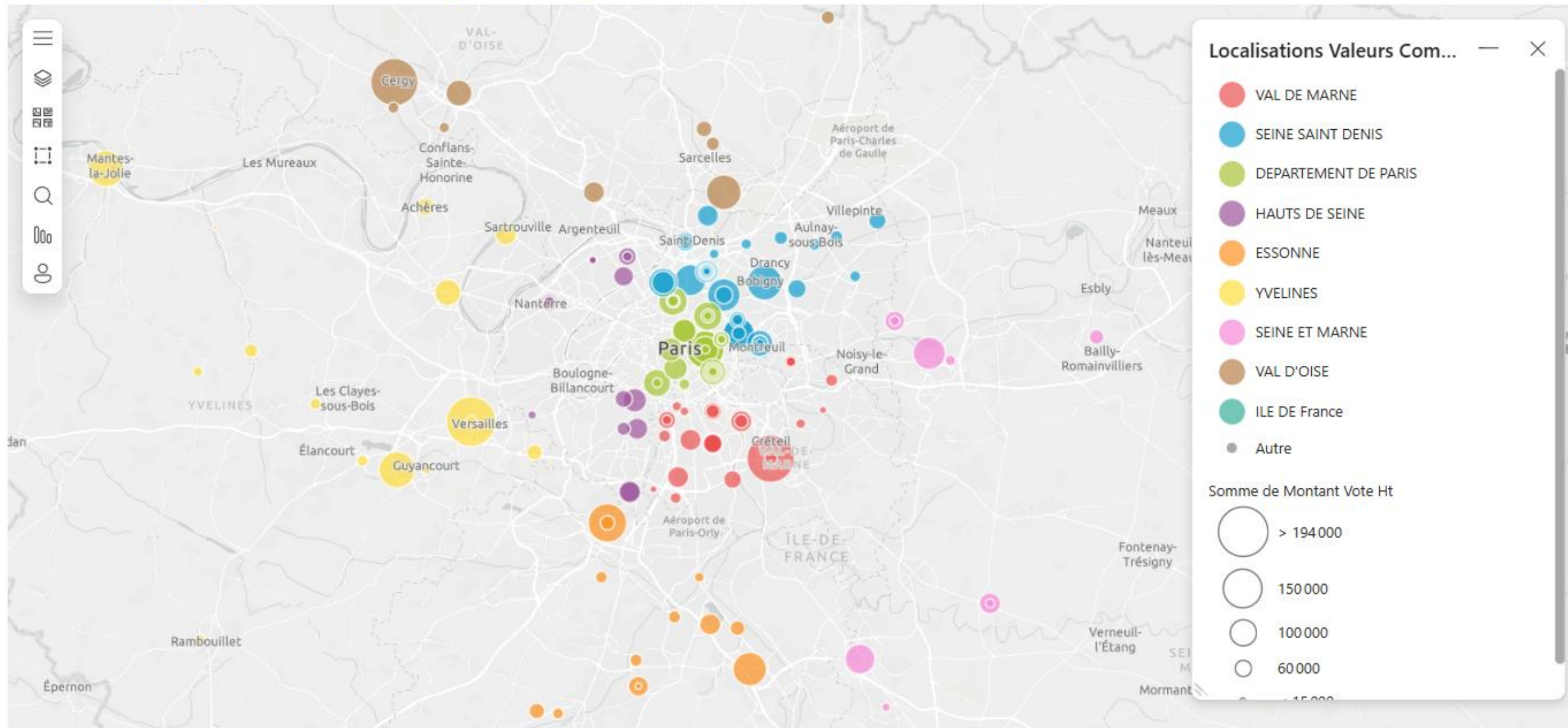


### (4) Nombre de bénéficiaires des projets d'action culturelle menés par les équipes artistiques, en milliers, par an

● 2021 ● 2022 ● 2023



## Localisation des projets bénéficiaires en 2023 (données 2025)





## Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle

Année de création : 2001

Montant voté en 2024  
14 267 000 €

Montant voté en 2025  
15 181 260 €

### Contenu du tableau de bord de suivi

- Part de l'aide régionale dans les œuvres soutenues (par genre)
- Dépenses techniques réalisées
- Œuvres sélectionnées et primées

Dernière mise à jour juin 2026

### Cinéma-audiovisuel en Île-de-France, un secteur de premier plan

- La Région consacre 25 millions d'euros par an au cinéma-audiovisuel en aidant des productions ciné et TV mais aussi des scénaristes, des festivals, etc.
- Elle contribue ainsi à ce que 50% des tournages français aient lieu en Île-de-France, où ils génèrent plus de 150 000 emplois.

#### Objectifs

Soutenir la diversité et la qualité de création du cinéma et de l'audiovisuel francilien

Structurer le secteur économique du cinéma et de l'audiovisuel francilien

#### Bénéficiaires

Sociétés de production européennes et étrangères

#### Types d'œuvres

- Animation
- Documentaire
- Fiction

#### Subventions et taux d'intervention

- La subvention est calculée en % du budget de l'œuvre et plafonnée en fonction de la catégorie d'œuvres :  
**600 000 € maximum pour une œuvre cinématographique**  
**500 000 € maximum pour une œuvre audiovisuelle**
- Possibilité de **bonifications** pour les pratiques et technologies **innovantes** ou des dépenses de fabrications **exceptionnelles**.

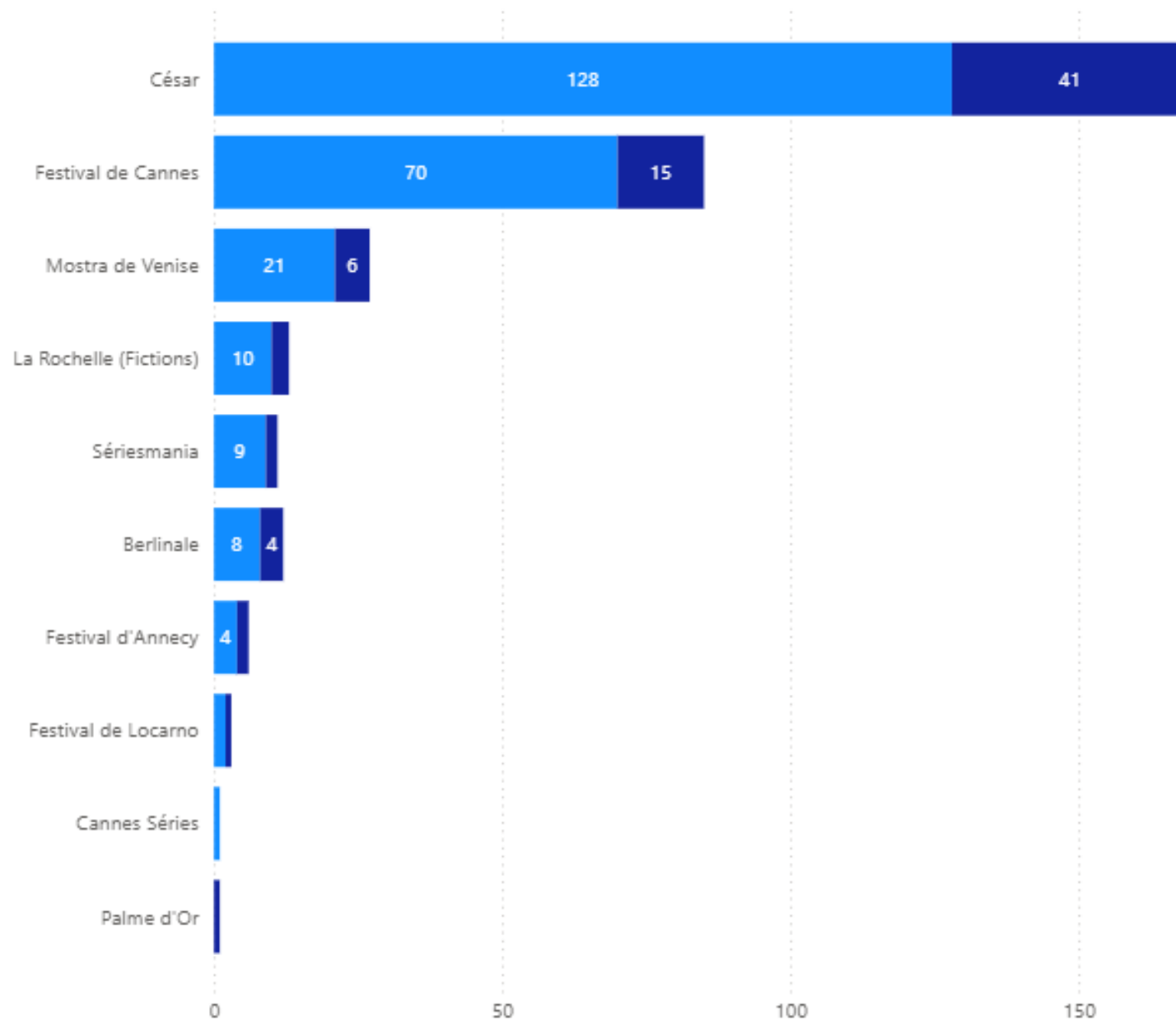
#### Critères d'éligibilité

- Avoir une société de production basée dans un Etat-membre de l'Union européenne ou être représenté par un coproducteur français
- Consacrer un temps minimum de tournage de 20 jours avec 50% du temps de tournage en Île-de-France pour les fictions
- Dépenser au moins 50% du budget total de production en Île-de-France

### (3) Succès des œuvres soutenues par la Région

#### Sélections et prix des oeuvres remportés dans les grands festivals (cumulé de 2019 à 2025)

● Nombre de sélections ● Nombre de prix



### Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle

87

Films soutenus en 2025

Filtres

Année

Tout
▼

179M

Télespectateurs des œuvres audiovisuelles (entre 2019 et 2025)

253

Sélections (entre 2019 et 2025)

53M

d'entrées en salle (entre 2019 et 2025)

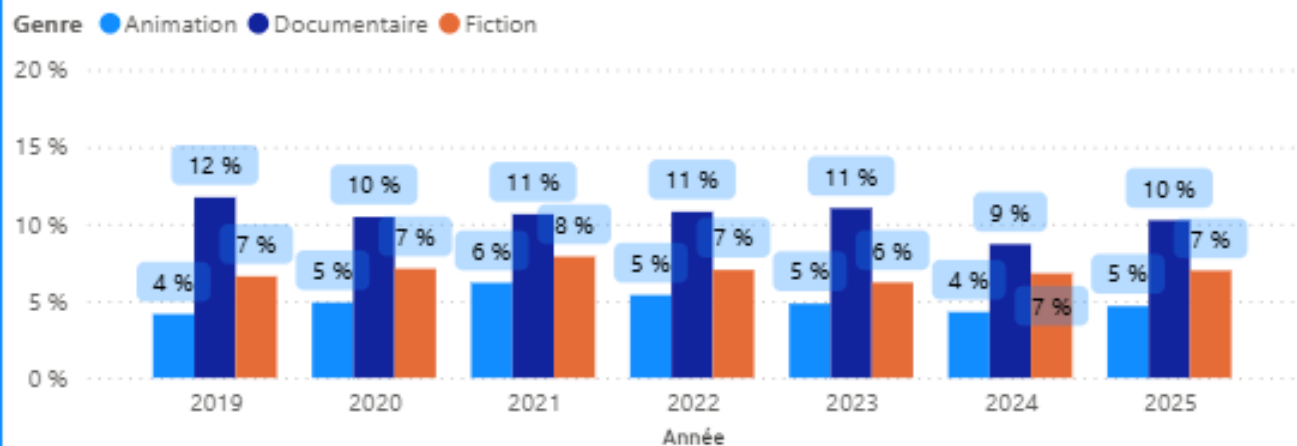
75

Prix remportés (entre 2019 et 2025)

NB : la majorité des oeuvres soutenues ne sont pas encore sorties en salle ou sur écran en N+1.

# (1) Part moyenne de l'aide régionale dans le budget des œuvres

## Part moyenne de l'aide régionale (par année, par genre)



# Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle

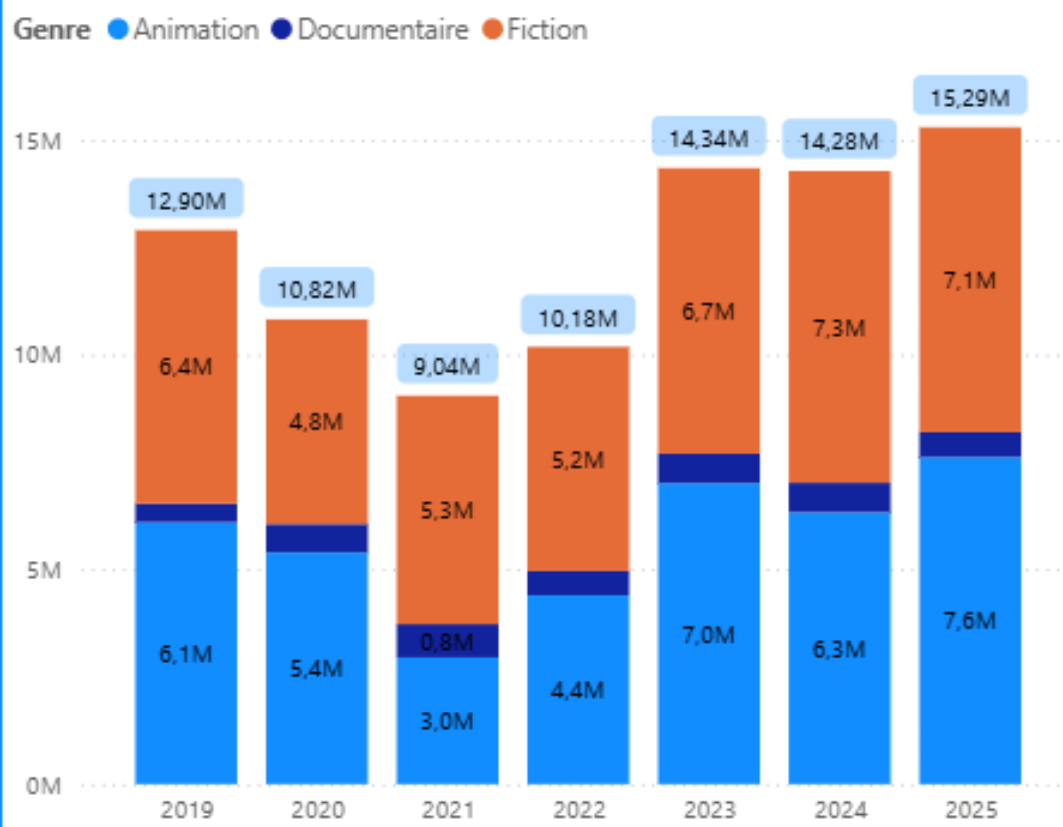
**8,26 %**  
Part moyenne de l'aide régionale dans le budget prévisionnel de l'œuvre (au moment du vote en CP)

**Filtres**

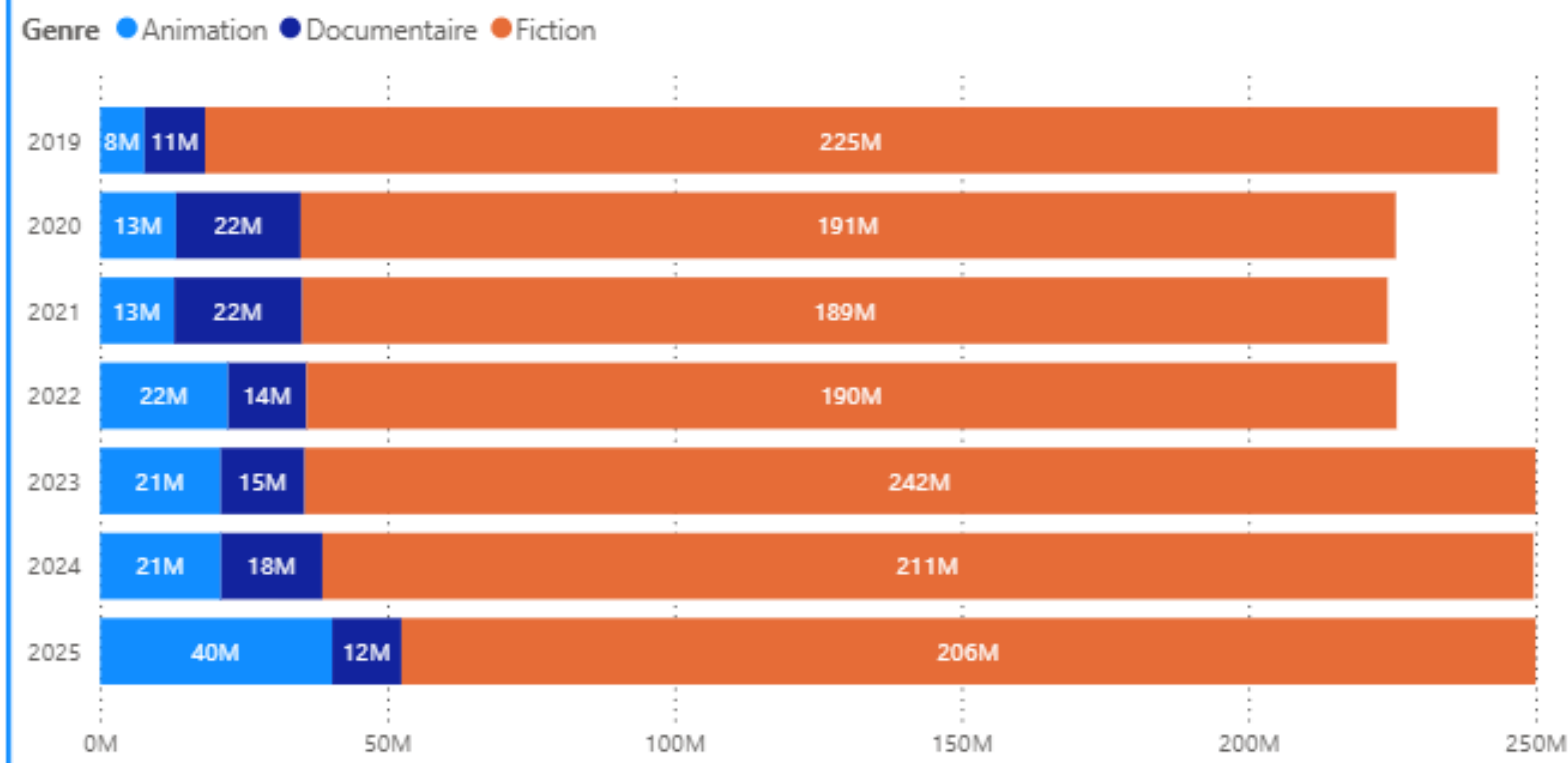
Année

Tout ▼

## Budget des oeuvres soutenues (en millions d'euros, par année, par genre)



## (2) Montant des dépenses éligibles réalisées en Île-de-France pour les productions soutenues (en millions d'euros, par année)





# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INNOVATION

→ Choose Paris Region	51
→ Lieux d'innovation (projets d'investissement - actions d'aide à la maturation et à l'accélération projets)	55
→ Soutien aux grands projets de Recherche, Développement et Innovation	58
→ Soutien aux structures de gouvernance des pôles de compétitivité	60
→ Innov'Up	62
→ PM'Up	70
→ TP'Up	82
→ Annexe : Fiches de qualification des IPP_Développement économique et innovation	224

## Choose Paris Region Invest, Visit, Film, Talents

Année de création : 2014

Montant voté en 2024

17 932 000 €

Montant voté en 2025

16 292 000 €

Source IRIS 18/11/2025

### Politique de rattachement

Schéma Régional de Développement Economique  
d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)  
IMPACT 2028

### Contenu des tableaux de bord de suivi

- Nombre d'entreprises étrangères implantées en Île-de-France et montant des investissements étrangers
- Nombre d'emplois créés ou maintenus par les entreprises implantées
- Evolution de l'attractivité touristique de la Région et satisfaction des touristes (Visit Paris Region)
- Nombre de jours de tournage (Film Paris Region)

Dernière mise à jour juin 2026

### Objectifs

Assurer la promotion et l'attractivité internationale de la Région Île-de-France

Prospecter, accompagner et accueillir des cibles prioritaires (Entreprises internationales, Visiteurs, Talents, Productions audiovisuelles)

Développer la notoriété internationale et l'influence d'une Région dynamique, innovante et durable

### Bénéficiaire

Organisme Associé : **Choose Paris Region**

#### + Film Paris Region

*La Commission du Film d'Île-de-France a intégré Choose Paris Region le 1er janvier 2019.*

#### + Visit Paris Region

*Le Comité Régional du Tourisme (CRT a intégré Choose Paris Region au 1er juillet 2023 (CR-2023-022).*

### Contexte

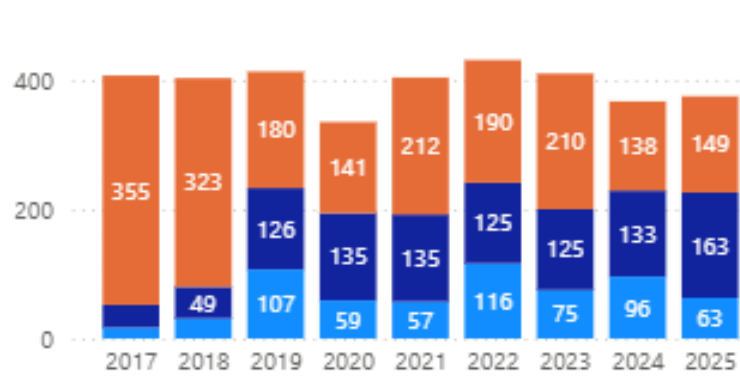
En 2025 :

- **438 investissements directs internationaux** ont généré **9 053 emplois directs**.
- **49 millions de touristes** ont été accueillis, générant près de **23,6 milliards d'euros de consommation touristique**.
- **10 100 jours** de tournages ont été enregistrés en **Île-de-France**.

Source : Choose Paris Region

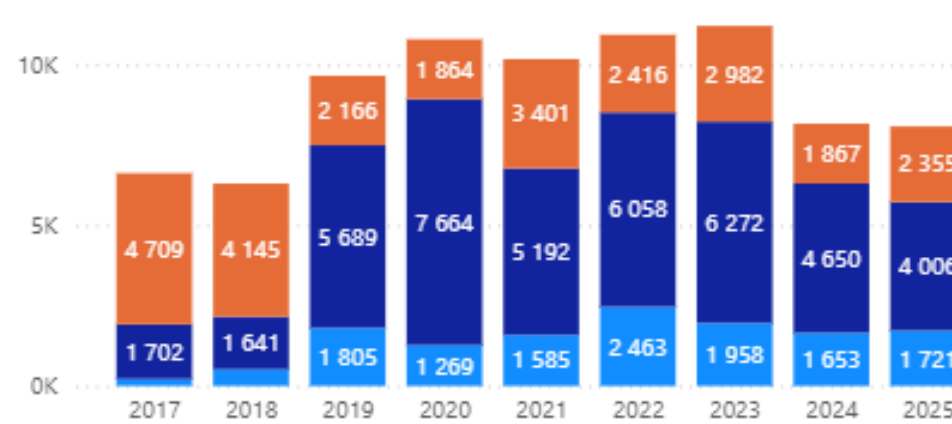
## (1) Nombre d'entreprises étrangères implantées en Île-de-France (par taille de l'entreprise, par année)

● ETI ● Grand Groupe ● PME



## Nombre d'emplois créés ou maintenus 3 ans après l'implantation (par taille de l'entreprise, par année)

● ETI ● Grand Groupe ● PME



## Nombre d'emplois directs et indirects créés ou maintenus par les entreprises étrangères implantées

**23 001**

(4 ans après l'implantation, en 2025)

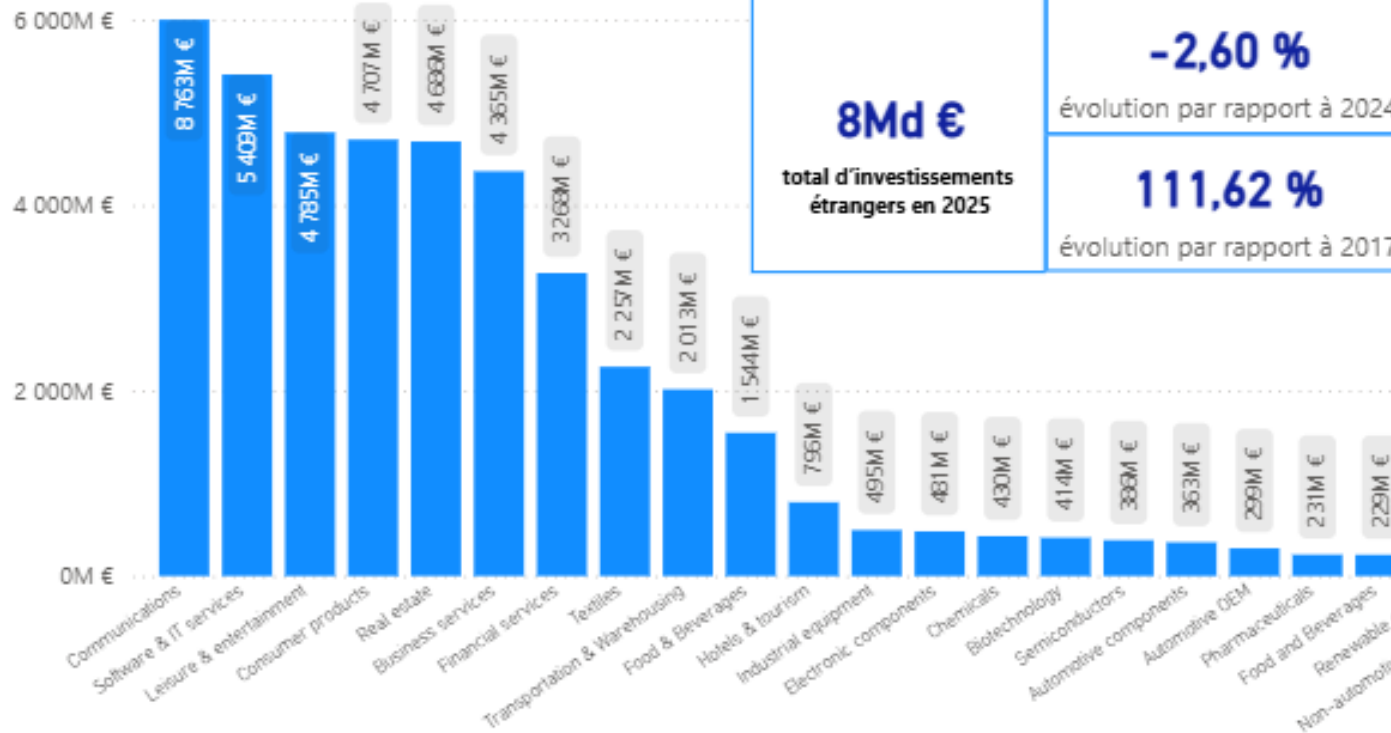
**3,04 %**

évolution par rapport à 2024

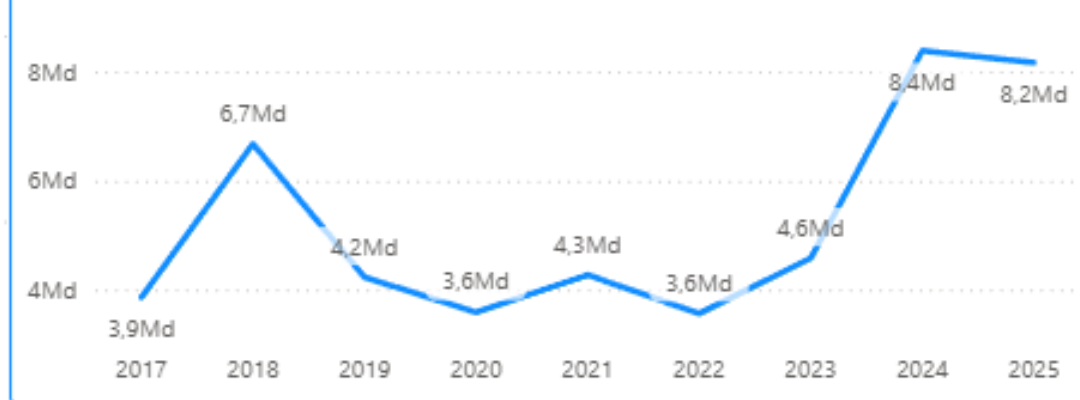
**35,35 %**

évolution par rapport à 2017

## (2) Montant des investissements étrangers (par secteur d'activité), 2017-2024

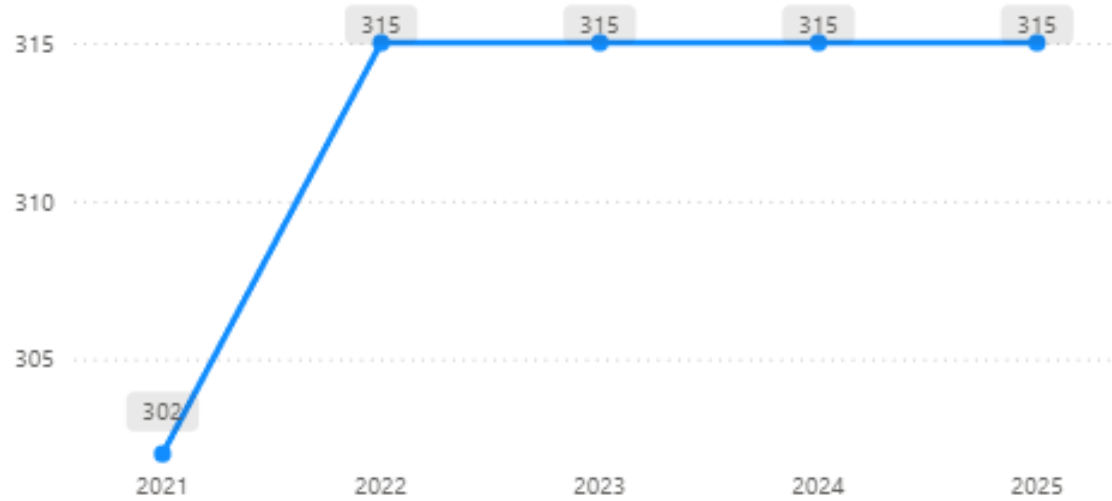


## (3) Montant investi par année, en milliards d'euros



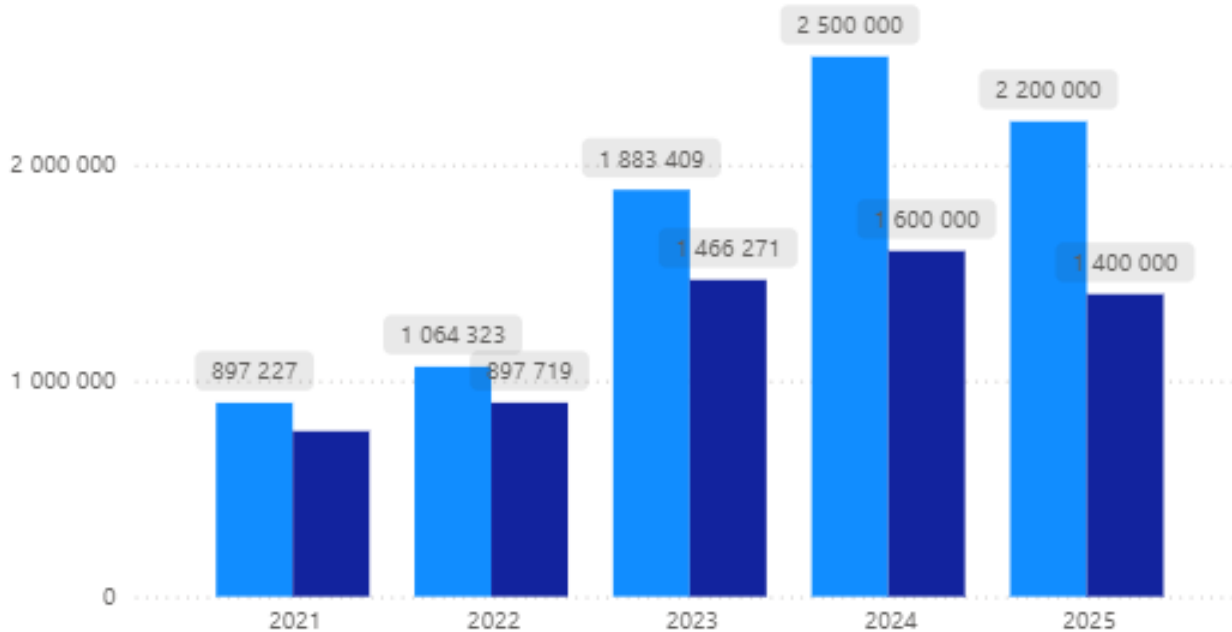
### (4) Développement de l'offre touristique francilienne

Nombre de parcours touristiques référencés en ligne (en nombre, par année)



Performances des parcours touristiques référencés sur le site visitparisregion.com (en nombre, par année)

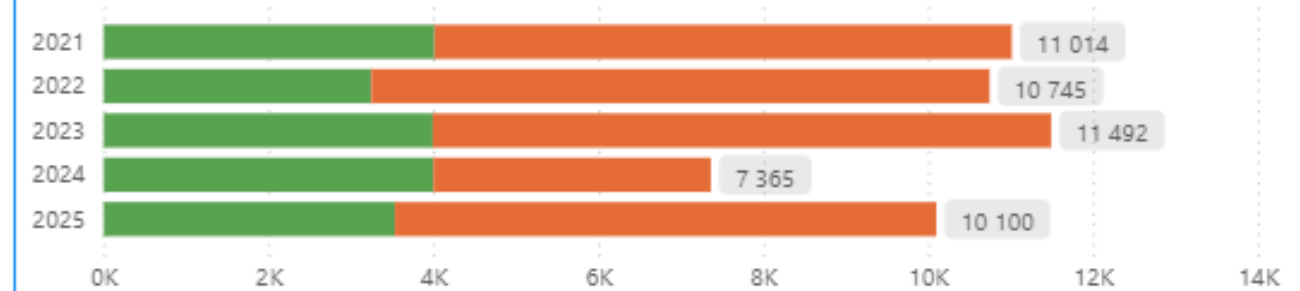
● Visites sur le site ● Nombre de visiteurs



Concernant Film Paris Region

### (5) Nombre de jours de tournage de films et séries en Île-de-France (À Paris et dans le reste de l'IDF, par année)

Secteur géographique ● IDF (hors Paris) ● Paris



### (6) Satisfaction des voyageurs en Île-de-France par enquête (en %, de 2021 à 2024)

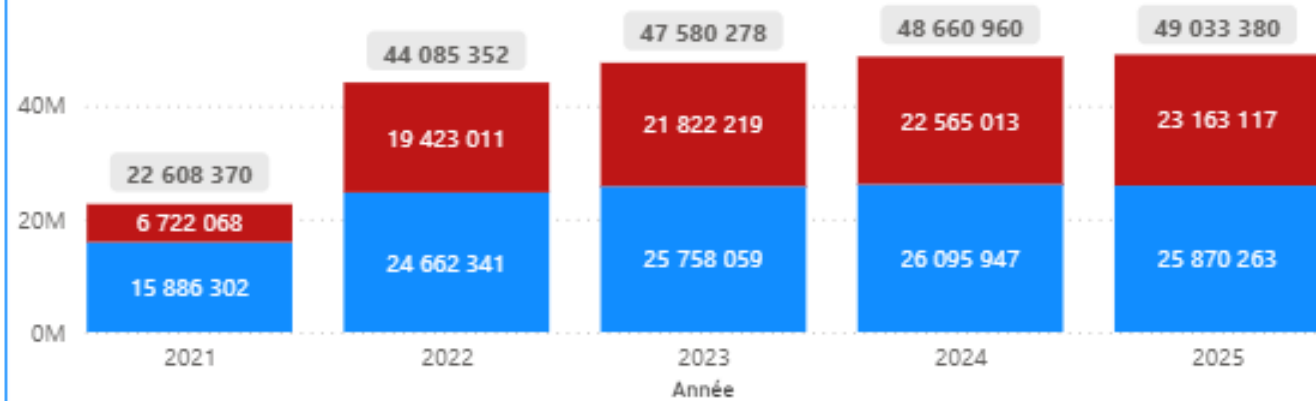
Enquête	Satisfaction globale du séjour
ATR 2021	93,84 %
ATR 2021 - Europe	94,29 %
ATR 2021 - Internationaux	92,69 %
ATR 2022	93,82 %
ATR 2022 - Europe	93,90 %
ATR 2022 - Internationaux	93,43 %
ATR 2023	96,22 %
ATR 2023 - Europe	96,69 %
ATR 2023 - Internationaux	95,53 %
ATR 2024	96,00 %
ATR 2024 - Europe	97,00 %
ATR 2024 - Internationaux	96,00 %
ATR 2025	97,00 %
ATR 2025 - Europe	98,00 %
ATR 2025 - Internationaux	97,00 %

#### Guide de lecture :

Choose Paris Region pilote le dispositif d'enquête ATR qui interroge 27 000 touristes par an majoritairement via des entretiens en face à face notamment au sein des salles d'embarquement (Départ).

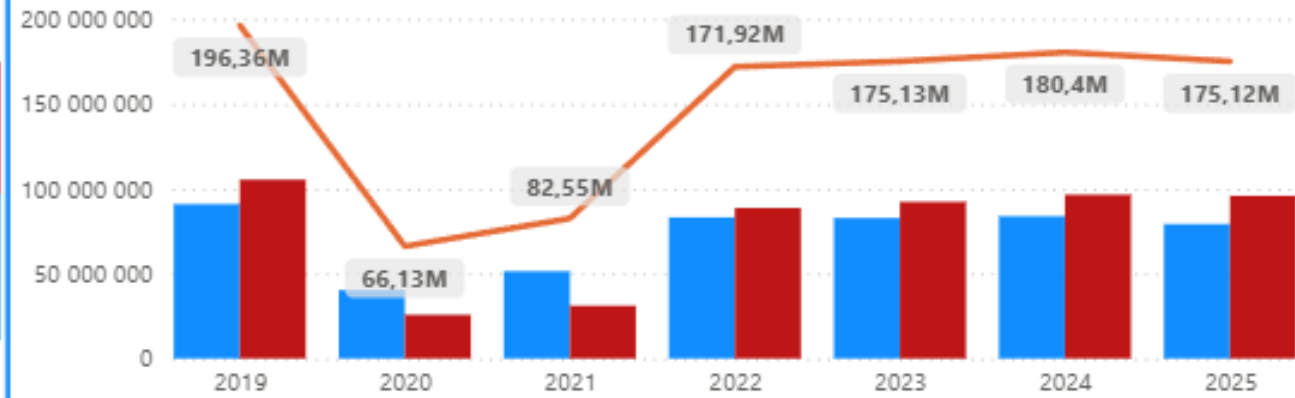
## (5) Evolution du nombre de touristes en Île-de-France (ayant effectué un séjour, en nombre, par année)

Origine ● Français ● Internationaux



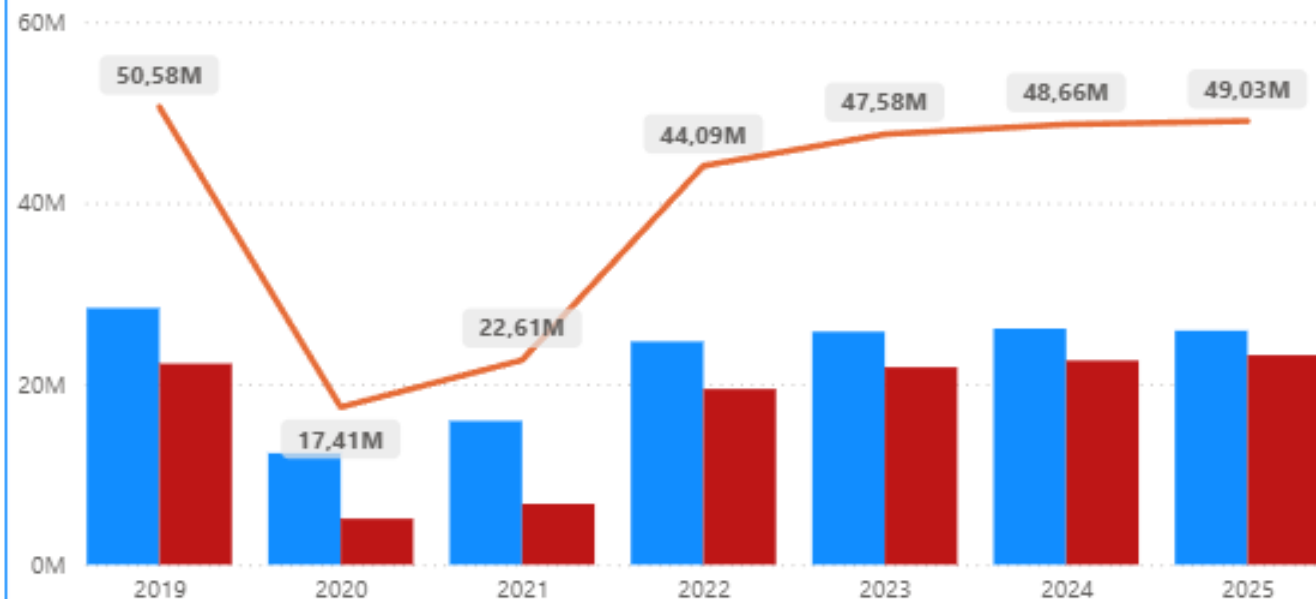
## Nombre de nuitées des touristes en Île-de-France selon la provenance (en nombre)

● Français ● Internationaux ● Total



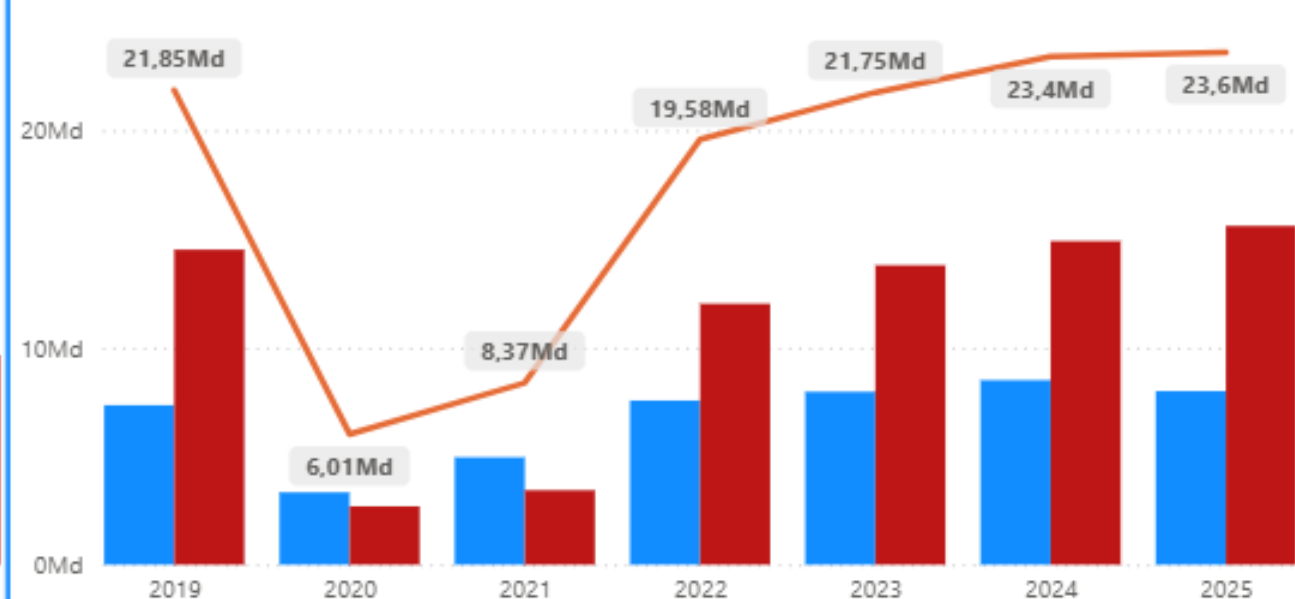
## Nombre de séjours touristiques en Île-de-France selon la provenance (en nombre)

● Français ● Internationaux ● Total



## Consommation touristique en Île-de-France selon la provenance (en euros)

● Français ● Internationaux ● Total





## Lieux d'innovation

Année de création : 2017

Pour le volet fonctionnement

**Montant voté en 2024**  
265 001 €

**Montant voté en 2025**  
180 000 €

Pour les projets d'investissement

**Montant voté en 2024**  
8 250 001 €

**Montant voté en 2025**  
2 800 000 €

Source IRIS – 18/11/2025

## Politique de rattachement

**Schéma Régional de Développement Economique  
d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)  
IMPACT 2028**

**Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur Recherche  
Innovation (SRESRI) – 2023-2028**

### Priorités

- 1 - Faire de la région Île-de-France une terre d'accueil de start-ups et de projets innovants
- 2- Accélérer la réindustrialisation de la région Île-de-France
- 3 -Être moteur pour la transition écologique des entreprises franciliennes
- 4 -Soutenir la pérennité et la croissance des entreprises franciliennes

## Développement économique et Innovation

### Objectifs

Favoriser l'émergence et le développement de lieux d'innovation d'envergure ou d'intérêt régional

Aider la maturation de projets d'entreprises innovantes

Renforcer le lien entre monde académique et les entreprises

### Bénéficiaires

- Collectivités territoriales
- Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- Etablissements ESR
- Associations
- Entreprises

### Typologie des projets soutenus

- **Volet fonctionnement** : Soutien aux incubateurs et aux actions d'aide à la maturation et l'accélération de projets
- **Volet investissement** : Soutien à la création, la réhabilitation, l'extension de lieux mutualisés équipés

### Contenu des tableaux de bord de suivi

- Nombre et type de lieux d'innovation
- Répartition territoriale
- Taux de survie des entreprises incubées
- Part du financement régional

*Dernière mise à jour juin 2026*

Soutien aux lieux d'innovation - Volet fonctionnement

47

Opérations de soutien en fonctionnement (entre 2021 et 2025)

1 671 241 €

de soutien en fonctionnement (entre 2021 et 2025)

Soutien aux lieux d'innovation - Volet investissement

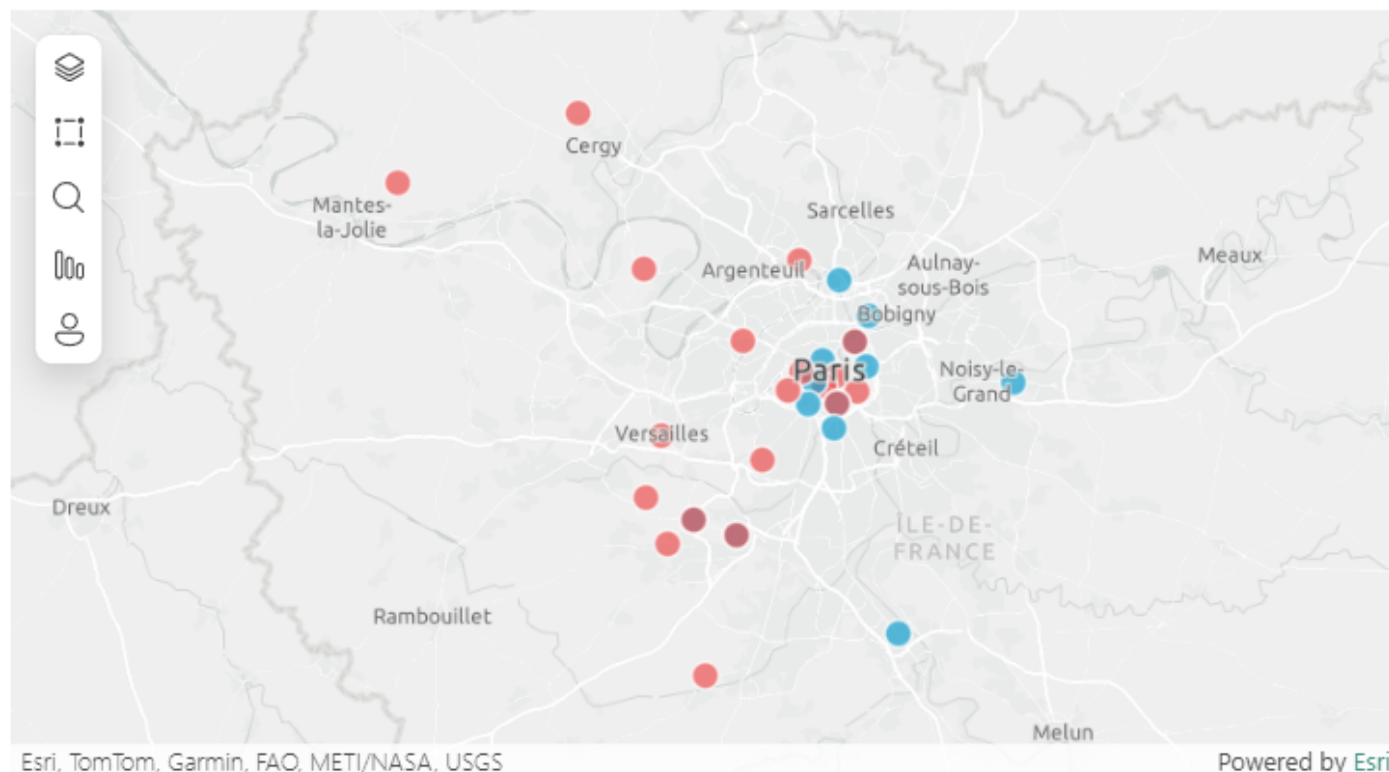
24

Lieux d'innovation soutenus en investissement (entre 2021 et 2025)

21 677 301 €

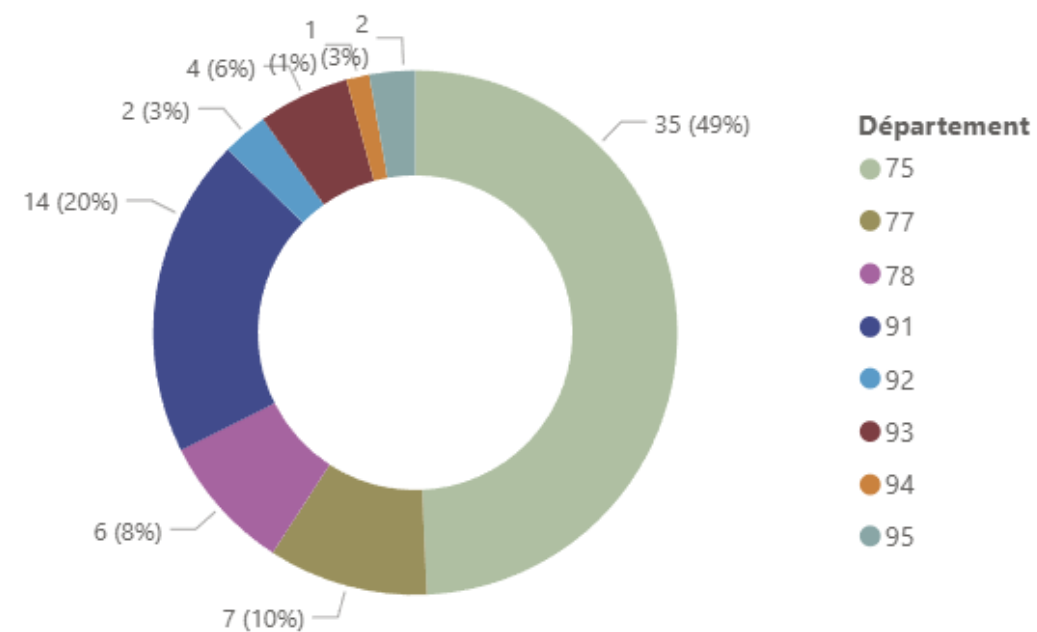
de soutien en investissement (entre 2021 et 2025)

Répartition géographique des lieux d'innovation par type (entre 2021 et 2025)



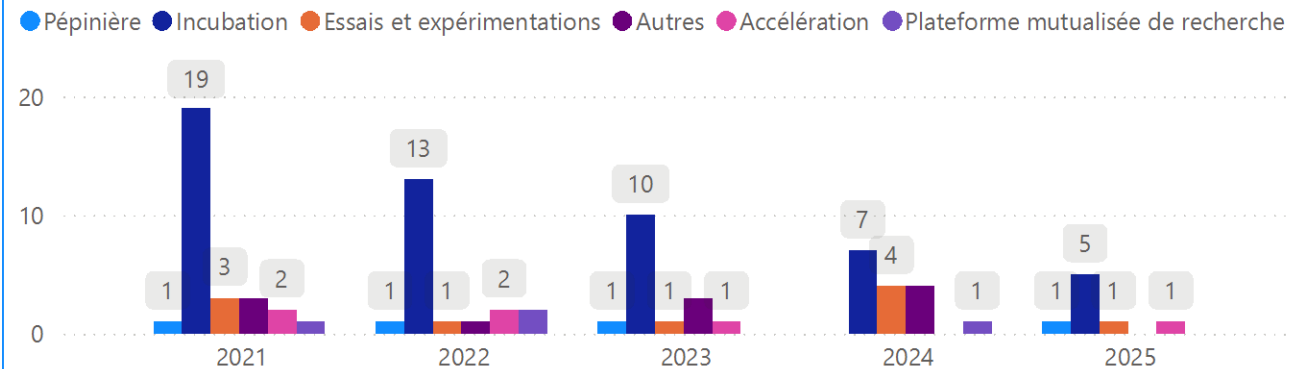
Type : ● Incubateur ● Lieu d'innovation

Nombre de lieux d'innovation financés par département (entre 2021 et 2025)



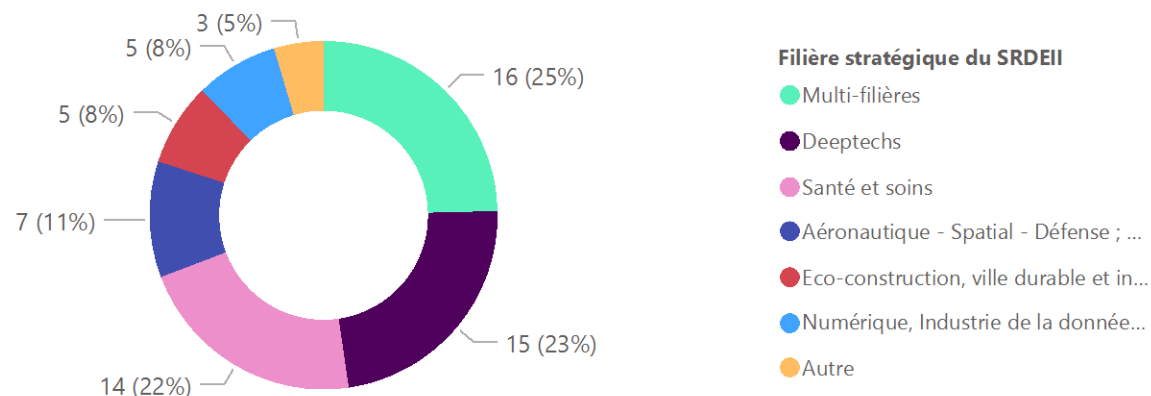
## (2) Typologie des lieux d'innovation selon leur finalité

Nombre de lieux d'innovation par type d'usage\* (par année)

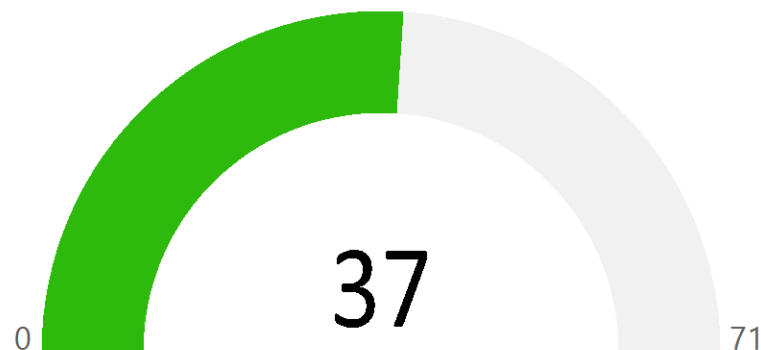


\*Un lieu d'innovation peut avoir plusieurs usages

Nombre de lieux d'innovation par filière stratégique du SRDEII (entre 2021 et 2025)



Nombre de lieux d'innovation rattachés à un campus (entre 2021 et 2025)



## Lieux d'innovation



(3) Part de l'aide régionale dans le montant total des projets (en %, entre 2021 et 2025)

La Région finance en moyenne

8,8 %

des dépenses totales pour les lieux d'innovation subventionnés en fonctionnement

La Région finance en moyenne

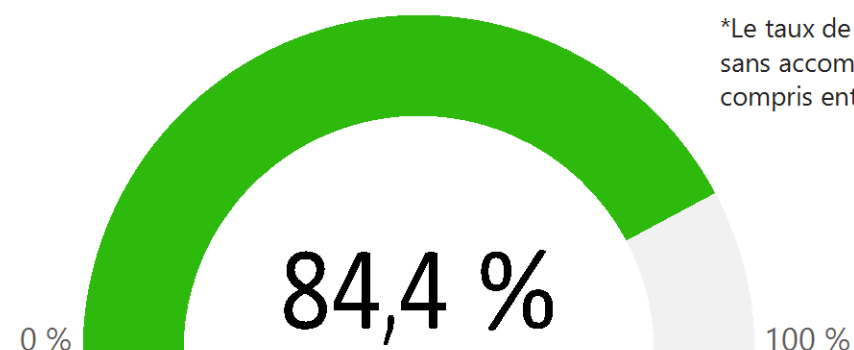
37,4 %

des dépenses totales pour les lieux d'innovation subventionnés en investissement

34

lieux d'innovation soutenus (entre 2021 et 2025)

(4) Taux de survie moyen des entreprises sorties d'un incubateur subventionné par la Région - 3 ans après leur création (en %, entre 2021 et 2025)



\*Le taux de survie à 3 ans sans accompagnement est compris entre 70 et 75%



## Grands projets de recherche, développement et innovation

Année de création : 2015

Montant voté en 2024

3 172 633 €

Montant voté en 2025

6 599 000 €

Source IRIS – 18/11/2025

### Politique de rattachement

Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) IMPACT 2028

### Contenu des tableaux de bord de suivi

- Nombre de projets soutenus
- Nombre d'entreprises soutenues
- Nombre de projets labellisés
- Nombre de projets collaboratifs

Dernière mise à jour juin 2026

## Développement économique et innovation

### Objectifs

Soutenir les entreprises innovantes dans le passage de l'idée à la commercialisation

Soutenir les marchés prometteurs en termes de retombées économiques et d'emploi

Faire de la Région le « Hub » de l'innovation

### Bénéficiaires

- Entreprises
- Grands groupes
- Laboratoires

### Niveau de subvention

- Le montant de la subvention n'est pas plafonné par la Région mais par le régime-cadre exempté de la notification SA. 40391, basé sur les exigences de la Commission européenne.
- Financement direct, plafonné à 3M€/ entreprise pour les projets collaboratifs de R&D.

#### Volet 1

- **Bénéficiaires** : PME, ETI, Grands groupes, Laboratoires (organismes de recherche). Un de ces acteurs est « de chef en file » (chargé des revues de projets...)
- **Mode d'attribution** : appel à projet auprès des acteurs des pôles de compétitivité (7 pôles de compétitivité déterminés en IDF)

#### Volet 2

- **Bénéficiaires** : Entreprises (grandes, petites et moyennes) : AirFrance, Airbus, Nanoexplore, organismes de recherche
- **Mode d'attribution** : par appel à projet OU en passant directement par la Région

### Contexte

Les activités de recherche et développement de la Région représentent **les deux tiers** des dépenses françaises en recherche et plus de **85 % des emplois de recherche-développement.**

Source : Choose Paris Region

# Grands projets de recherche, développement et innovation



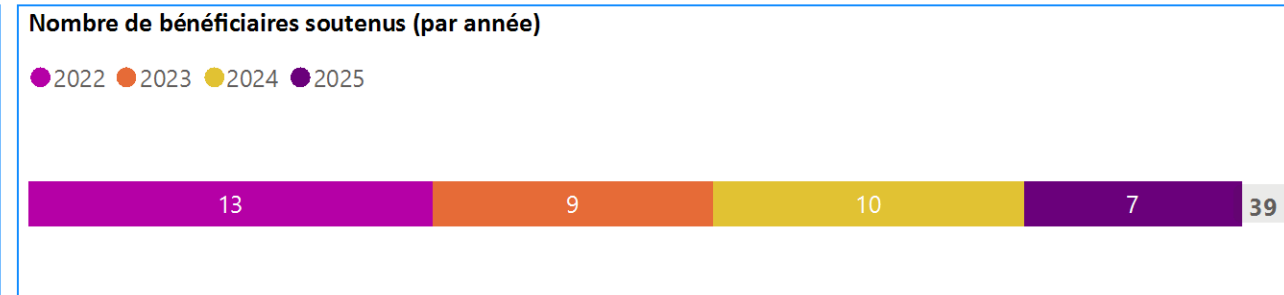
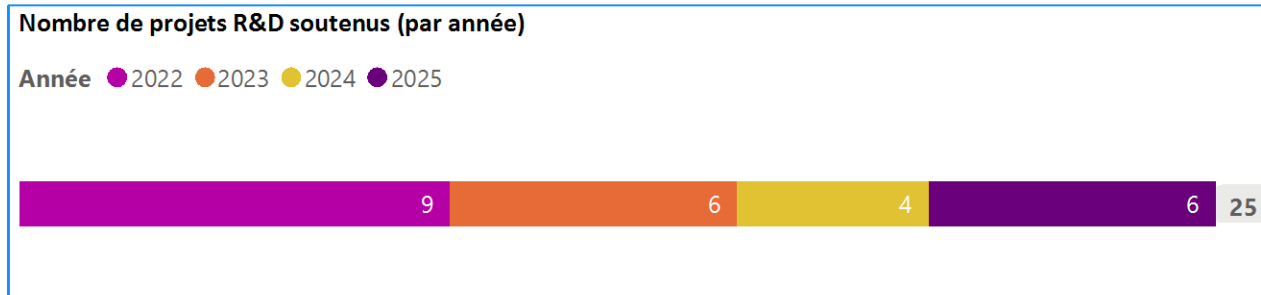
De 2022 à 2025 :

**25** Projets R&D différents soutenus

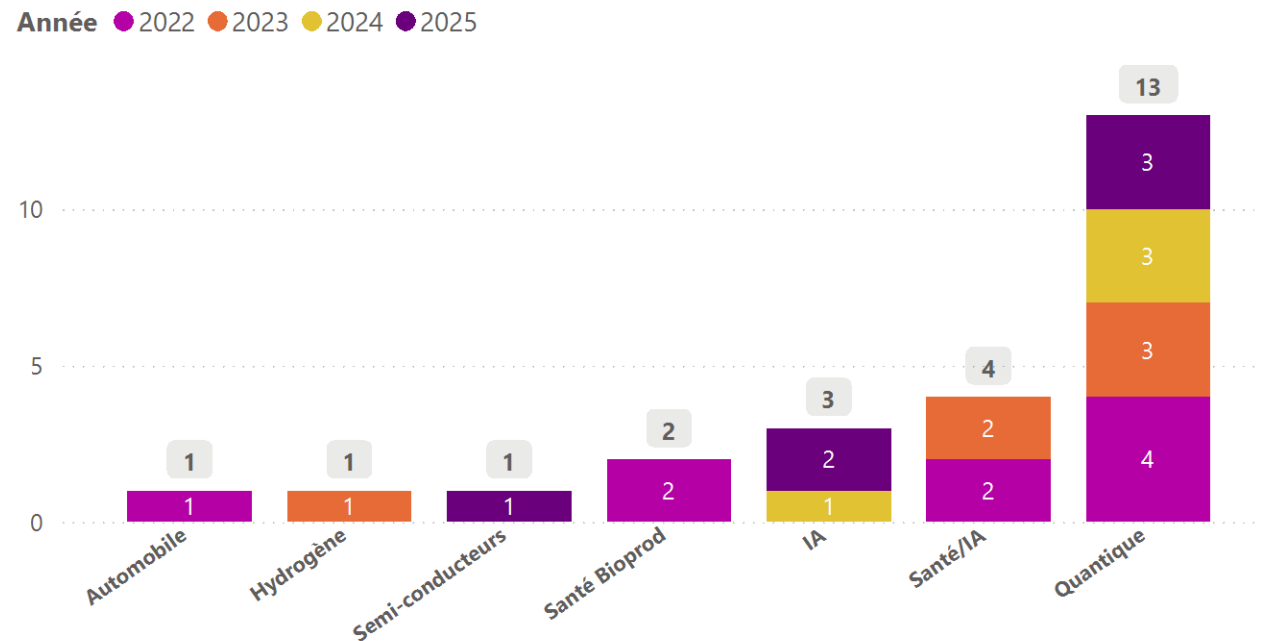
concernant **39** bénéficiaires

**1** (3) Projet commercialisé (sur le total des projets depuis 2021, 5 ans après le lancement du projet)

**20** (4) Projets collaboratifs différents

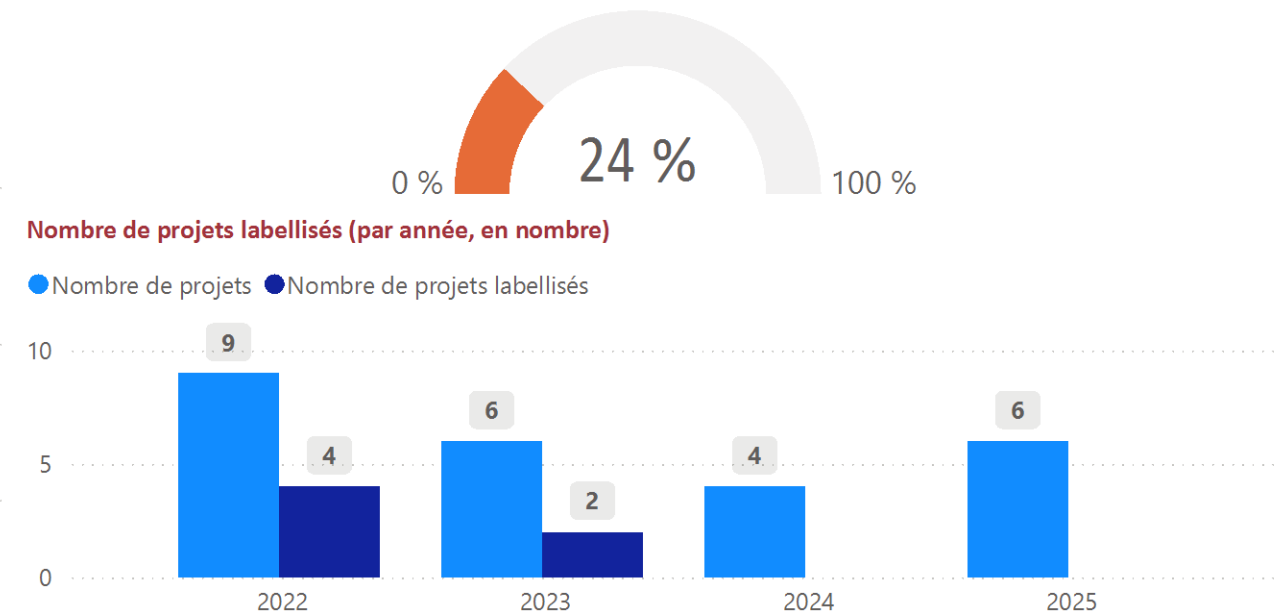


(1) Typologie des projets soutenus (en nombre, par filière, par année)



(2) Labellisation par les pôles de compétitivité

Taux de labellisation (en %, en moyenne sur les projets de 2022 à 2025)





# Structures de gouvernance des pôles de compétitivité

Année de création : 2010

Montant voté en 2024

4 308 561 €

Montant voté en 2025

4 365 000 €

Source IRIS – 13/11/2025

## Politique de rattachement

Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) IMPACT 2028

## Contenu des tableaux de bord de suivi

- Typologie des pôles soutenus
- Nombre de projets labélisés

Dernière mise à jour juin 2026

## Développement économique et innovation

### Objectifs

Soutenir le fonctionnement des pôles de compétitivité afin d'aider à animer l'écosystème d'innovation régional

Ancrer la compétitivité dans l'innovation pour créer des emplois sur le territoire

### Bénéficiaires

- Entreprises
- Laboratoires de recherche
- Etablissements de formation

### Actions réalisées

#### Typologie des actions

La subvention est utilisée afin de mener des actions pour le compte des entreprises et projets du pôle. Ces actions concernent :

- La communication
- Le soutien administratif
- Le suivi des projets
- Le relai d'alerte pour la Région concernant les projets

#### Mode opératoire

Les subventions sont attribuées directement aux pôles.

L'association (le pôle) présente un appel de fonds, auquel la Région répond en donnant une subvention annuelle.

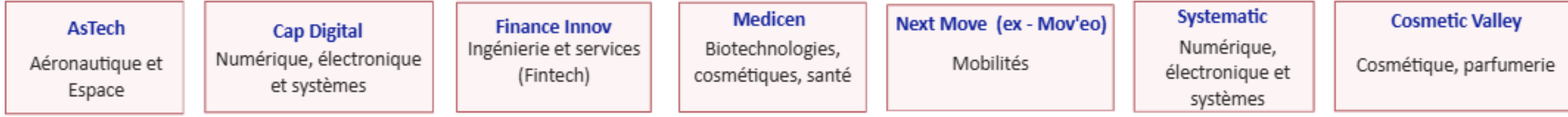
### Contexte de déploiement du dispositif

- Les pôles de compétitivité rassemblent, sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, petites et grandes, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Le but : créer des externalités positives en favorisant l'union pour développer des projets collaboratifs.
- A ce jour, la Région compte **8 pôles de compétitivité**.

Source : Choose Paris Region

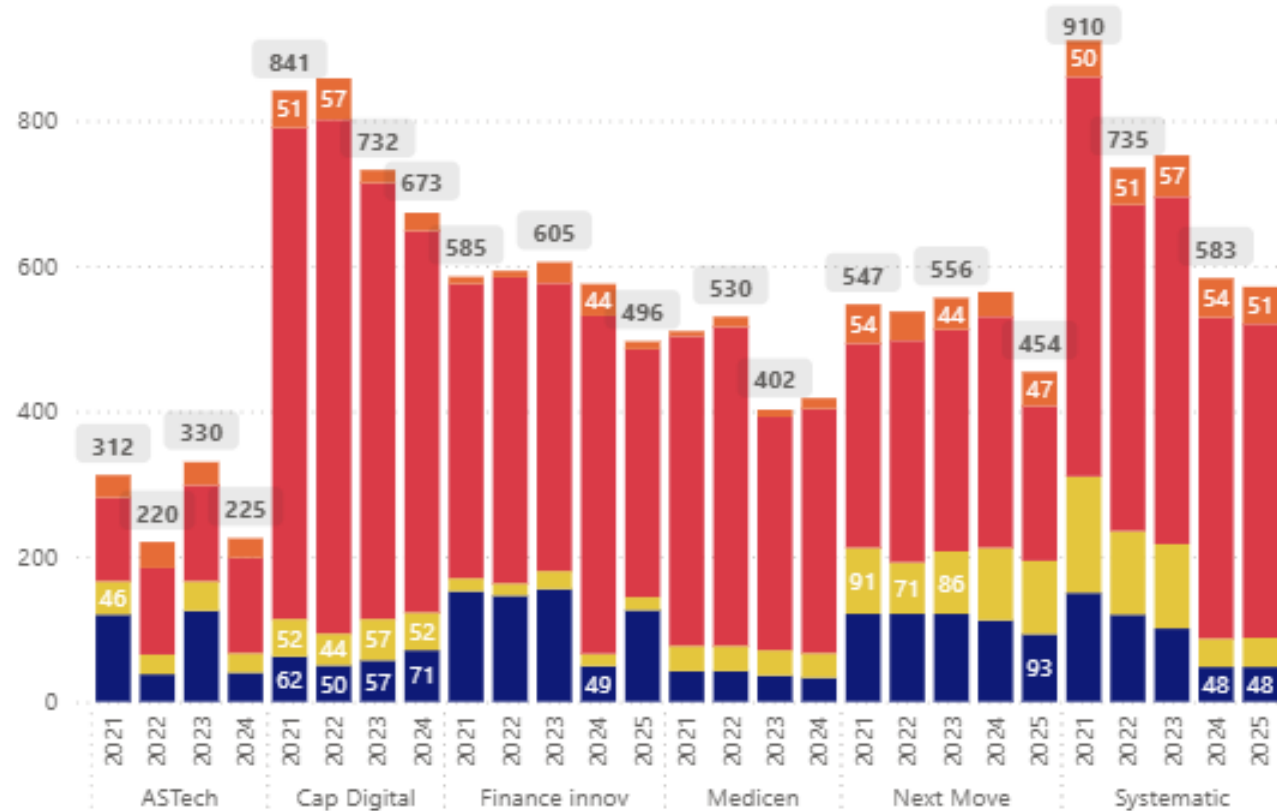
## 7

### Pôles de compétitivité franciliens soutenus par la Région



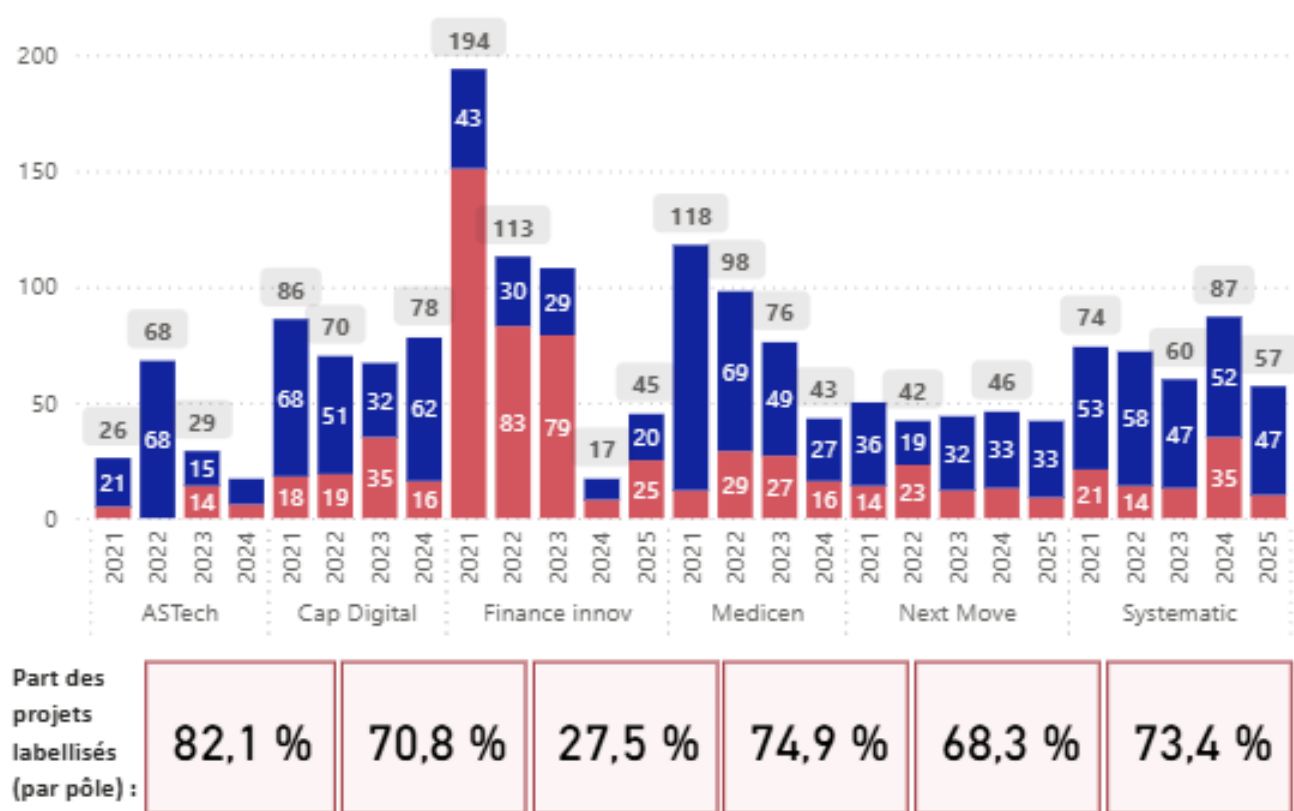
(1) Nombre et typologie des acteurs adhérents (par pôle, par année)

● Grands Groupes & ETI ● Laboratoires & Organismes de recherche ● PME & Startup ● Autres

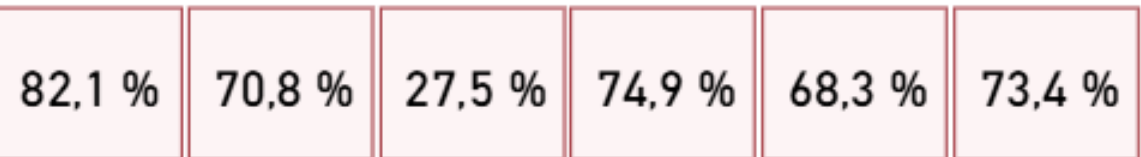


(2) Nombre de projets labellisés (par pôle, par année)

● Projets non labellisés ● Projets labellisés



Part des projets labellisés (par pôle) :





# Innov'Up

Année de création : 2016

Montant voté en 2024

15 500 000 €

Montant voté en 2025

17 940 000 €

Source IRIS – 18/11/2025

## Politique de rattachement

### Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

#### IMPACT 2028

##### Priorités

- 1 - Faire de la région Île-de-France une terre d'accueil de start-ups et de projets innovants
- 2- Accélérer la réindustrialisation de la région Île-de-France
- 3 -Être moteur pour la transition écologique des entreprises franciliennes
- 4 -Soutenir la pérennité et la croissance des entreprises franciliennes

## Objectifs

Soutenir les projets de recherche & développement, d'innovation et de modernisation des entreprises franciliennes.

Faire de la Région IDF un « Hub » de l'innovation et de renforcer l'attractivité du territoire.

## Contenu des tableaux de bord de suivi

- Nombre d'entreprises bénéficiaires et montant des subventions
- Evolution du CA des entreprises bénéficiaires
- Evolution des effectifs des entreprises bénéficiaires
- Localisation des entreprises bénéficiaires
- Effet de levier de l'aide régionale
- Typologies des entreprises bénéficiaires
- Etat d'avancement des projets
- Satisfaction des entreprises bénéficiaires

*Dernière mise à jour juin 2026*

## Développement économique et innovation

## Bénéficiaires

**TPE/PME et ETI**, quelle que soit leur forme juridique, y compris les associations ayant une activité économique, possédant au moins 1 établissement sur le territoire francilien ou justifiant de la volonté de s'y implanter.

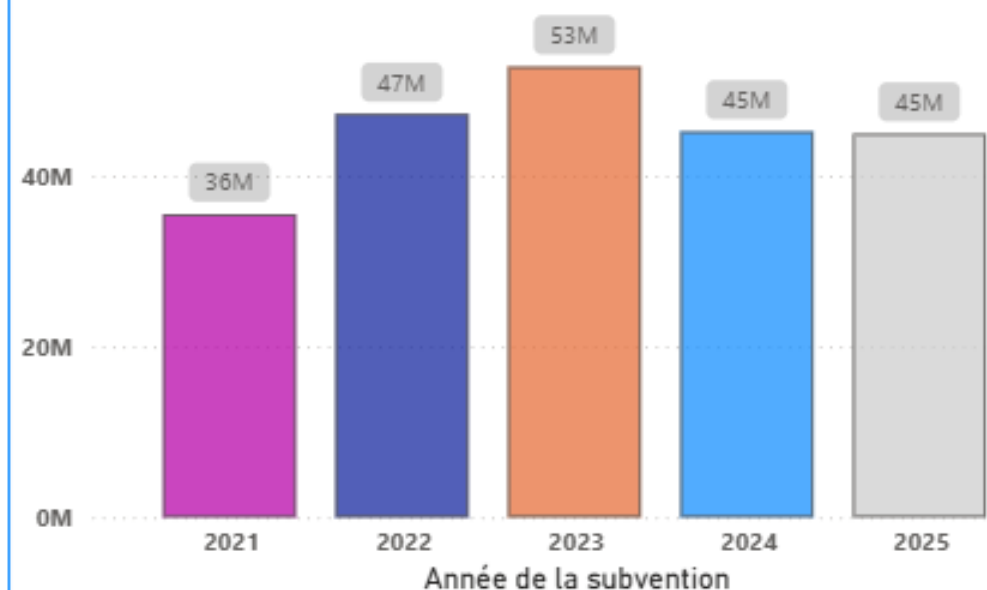
## Dépenses éligibles

- Subvention < 500 000 €
  - Avance remboursable < 3 millions €
  - Prêt à l'innovation RD
- Le taux de subvention s'applique en fonction de la taille de l'entreprise et de la nature du projet. Il est compris entre 25% et 70%.

## Collecte des données auprès des entreprises

- Depuis 2020, les services de la Région mènent **une enquête annuelle** auprès des entreprises bénéficiaires.
- Les données restituées dans les tableaux de bord sont issues des **vagues d'enquête 2023, 2024 et 2025** menées auprès des entreprises bénéficiaires de **INNOV'UP en 2020, 2021, 2022, 2023, et 2024, soit 5 cohortes.**
- Les entreprises sont interrogées sur leur situation **1 an (n+1), 2 ans (n+2) et 3 ans (n+3)** après **l'année (n)** à laquelle elles ont été subventionnées.

Montant cumulé des subventions (en millions d'euros, par année de subvention)



Données collectées à partir d'enquête auprès des entreprises bénéficiaires Innov'UP - Dernière enquête en 2025

**Année d'enquête :** Les données utilisées pour calculer les indicateurs sont issues des trois dernières vagues d'enquête menées en 2023, 2024 et en 2025.

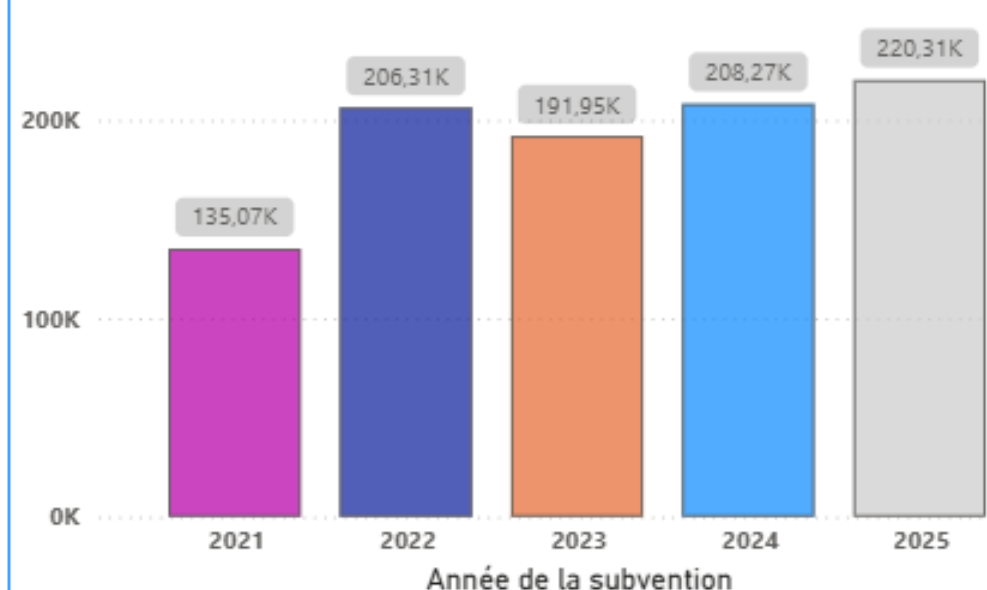
**Année de subvention :** Les indicateurs sont calculés par année (n) à laquelle les entreprises ont été subventionnées. Dans l'enquête 2025, les entreprises interrogées sont celles qui ont été subventionnées en 2021, en 2022 et en 2023 et en 2024 soit 4 cohortes interrogées (un code couleur par cohorte).

**Année d'observation :** Les indicateurs sont mesurés 1 an (n+1), 2 ans (n+2), 3 ans (n+3) après l'année à laquelle l'entreprise a été subventionnée (n).

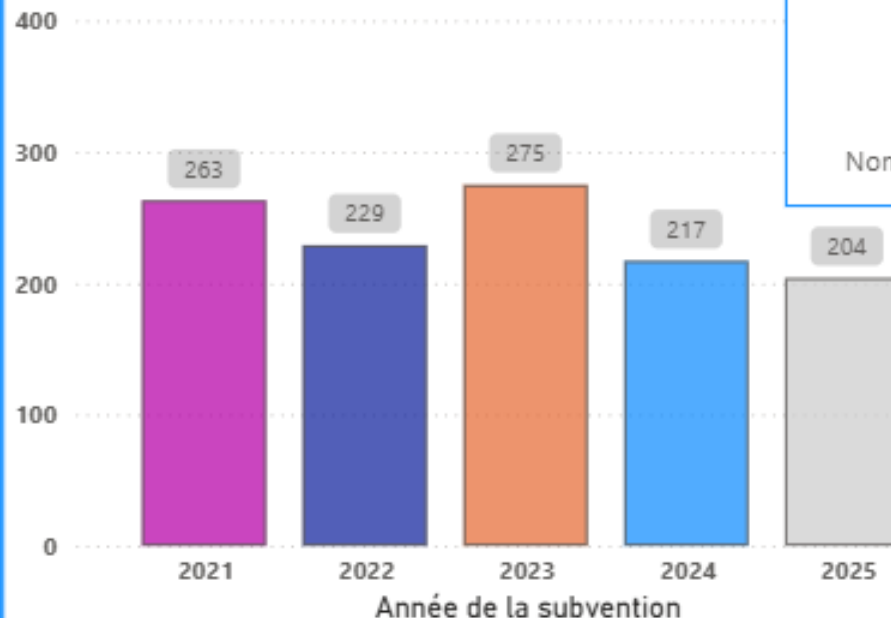
Les indicateurs publiés correspondent aux trois dernières années d'observation disponibles.

Par exemple, pour les entreprises subventionnées en 2021 (n), les indicateurs publiés portent sur les observations 2022 (n+1), 2023 (n+2), et 2024 (n+3) alors que pour les entreprises subventionnées en 2022 (n), les indicateurs publiés portent sur les observations 2023 (n+1) et 2024 (n+2).

Montant moyen par entreprise de la subvention (en milliers d'euros, par année de subvention)



Nombre d'entreprises bénéficiaires (par année de la subvention)



1188

Nombre d'entreprises bénéficiaires entre 2021 et 2025

406  
Réponses en 2024

362  
Réponses en 2025

36%  
Taux de réponse en 2024

38%  
Taux de réponse en 2025

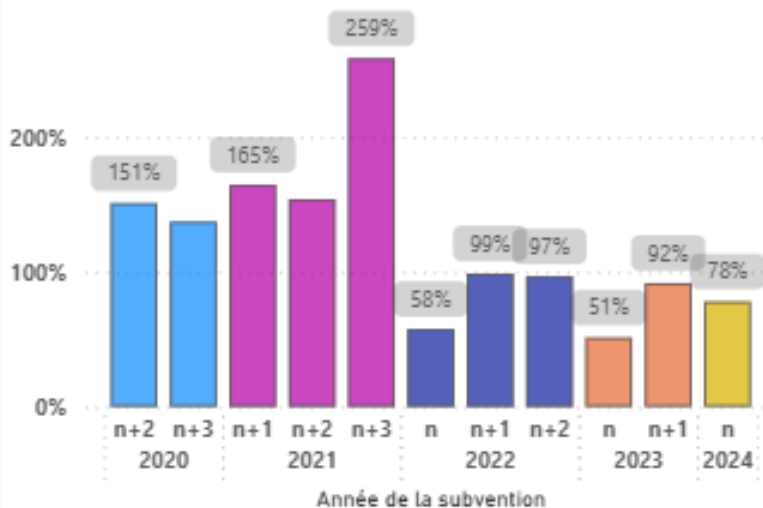
# Evolution du chiffre d'affaires annuel et des effectifs des entreprises bénéficiaires

\*Les effectifs sont mesurés en ETP = Equivalent Temps Plein

L'évolution des effectifs des entreprises subventionnées est mesurée en distinguant l'évolution de leurs effectifs en Ile-de-France (ETP en IDF) de l'évolution de leurs effectifs totaux (ETP). Filtre de 750% pour la moyenne.

## Moyenne du taux de croissance du CA

En %, par année d'observation, par année de subvention

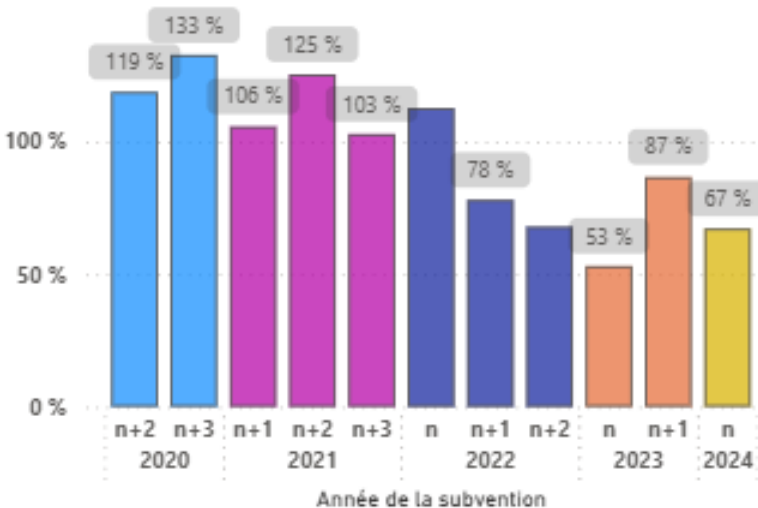


## Guide de lecture

**Taux croissance du chiffre d'affaires Moyenne**  
Par rapport à l'année précédant l'année de subvention (n-1), le CA des entreprises subventionnées en 2022 (n) a augmenté en moyenne de +58% en 2023 (n+1) de +99% en 2024 (n+2). Filtre de 750% pour la moyenne.

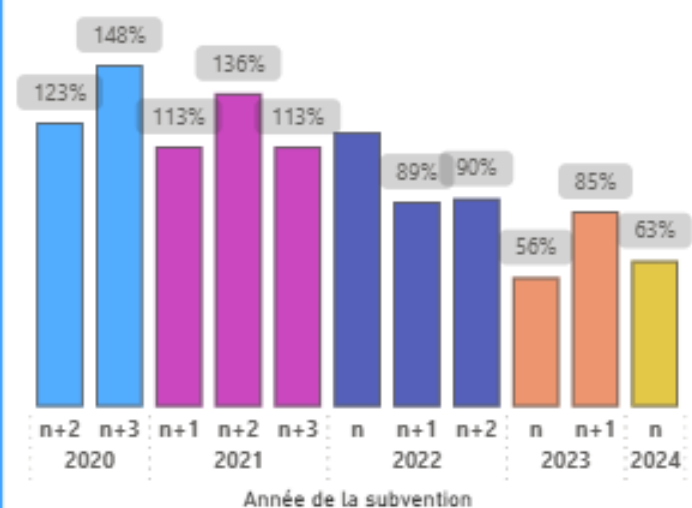
## Moyenne du taux de croissance des ETP en IDF

En %, par année d'observation, par année de subvention



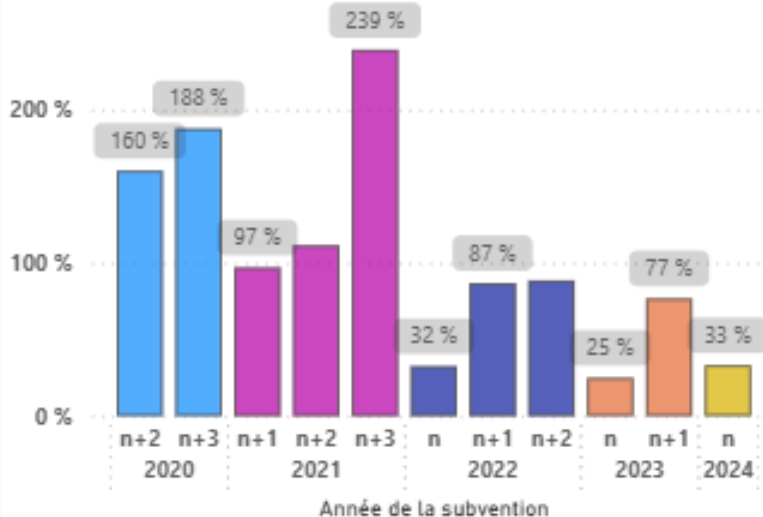
## Evolution moyenne des ETP

En %, par année d'observation, par année de subvention



## Médiane du taux de croissance du CA

En %, par année d'observation, par année de subvention

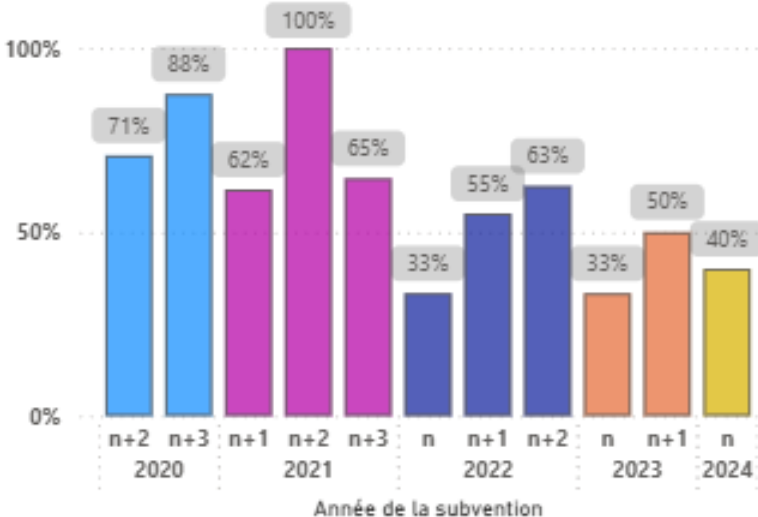


## Guide de lecture

**Taux de croissance du chiffre d'affaires Médiane**  
Pour la cohorte des entreprises subventionnées en 2022 (n), la médiane du taux de croissance du chiffre d'affaires est de +87% en n+1 (2023) par rapport à 2021 (n-1), puis de +89% en n+2 (2024). Autrement dit, la moitié de ces entreprises ont connu une hausse d'au moins 87%.

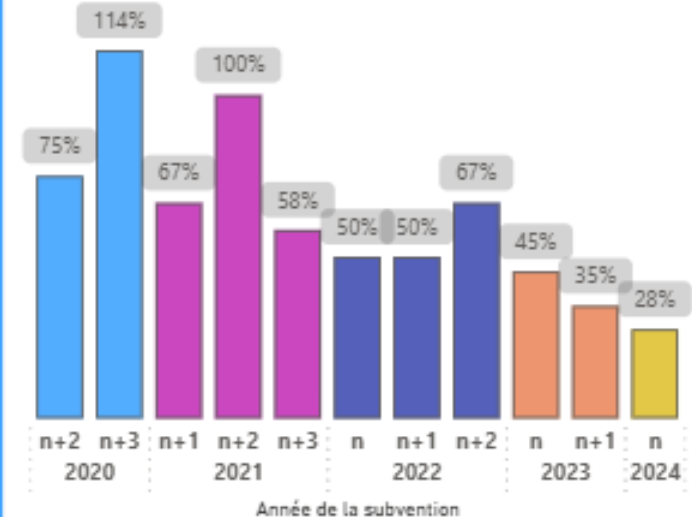
## Médiane des ETP en IDF

En %, par année d'observation, par année de subvention

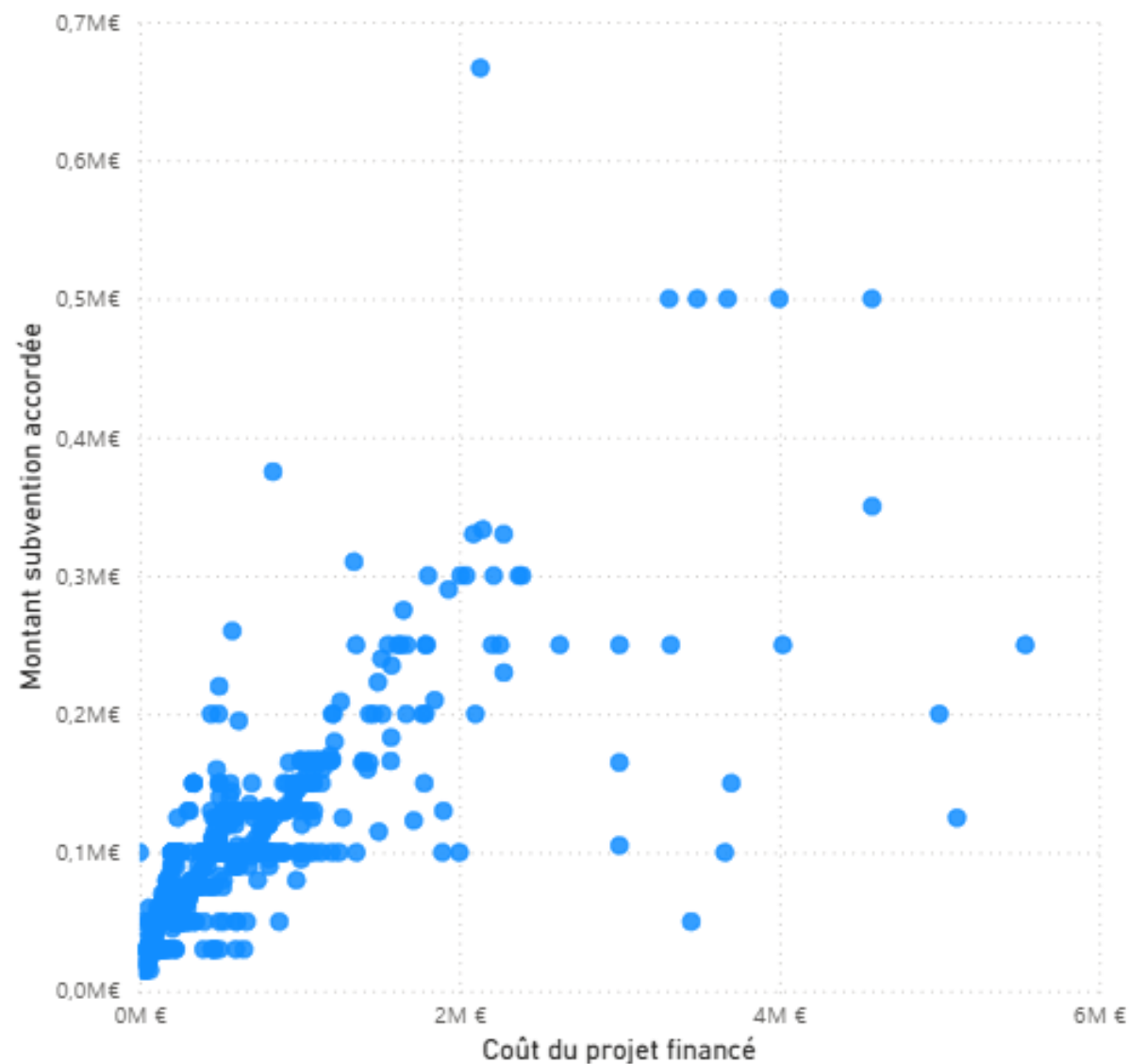


## Evolution médiane des ETP

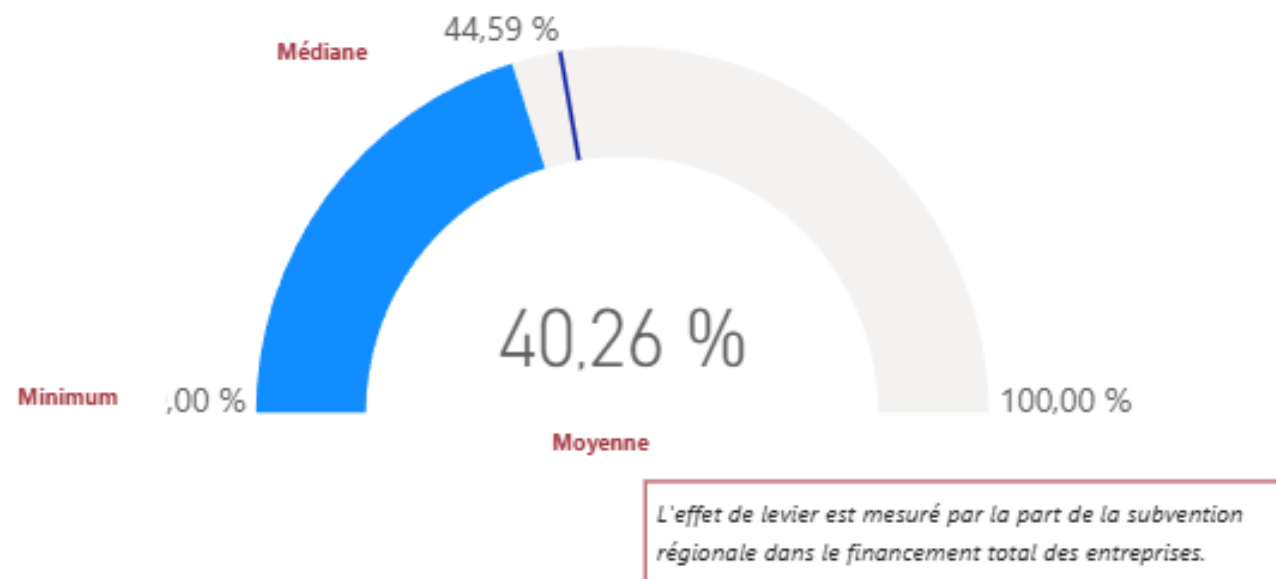
En %, par année d'observation, par année de subvention



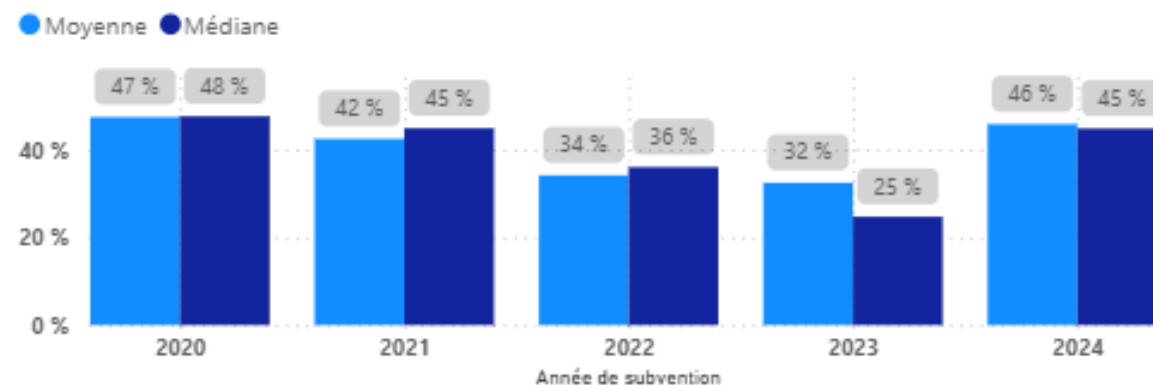
(1) Nuage de points montrant la relation entre la subvention accordée et le montant du projet financé



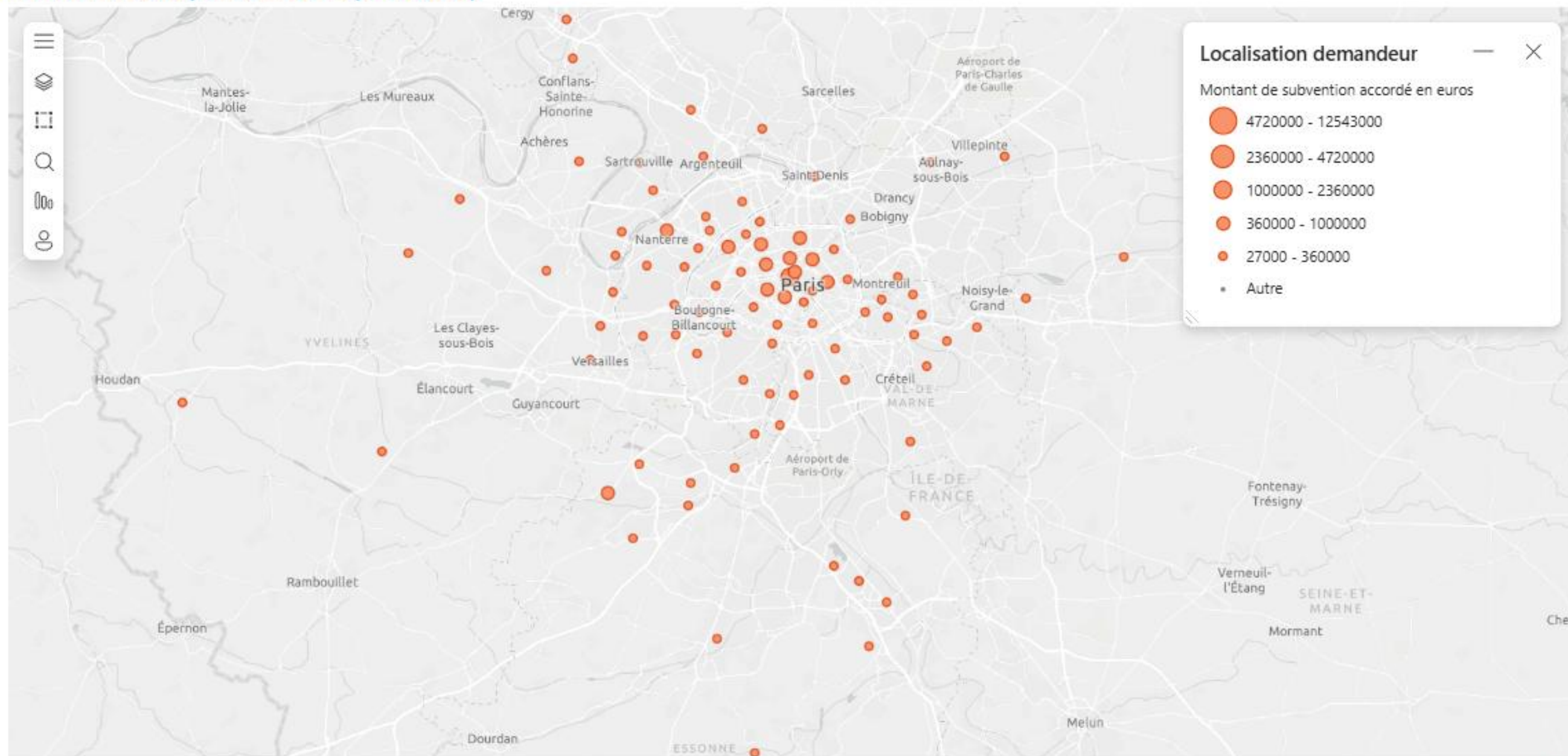
(2) Effet de levier moyen et médian (curseur) de la subvention (en%) entre 2020 et 2024



Part du financement régional en %, par année de subvention de l'entreprise

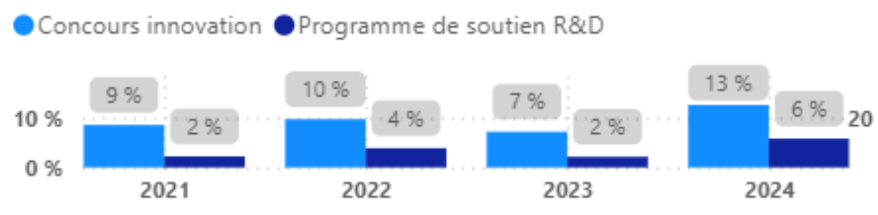


## Localisation des entreprises bénéficiaires (cohorte 2024)



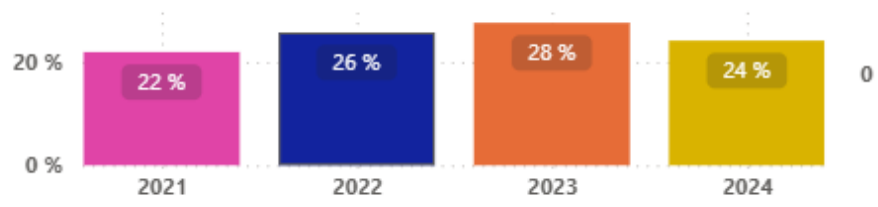
## (2) Part des lauréats aux concours d'innovation ou programmes de soutien R&D - en 2025

En %, par année de subvention



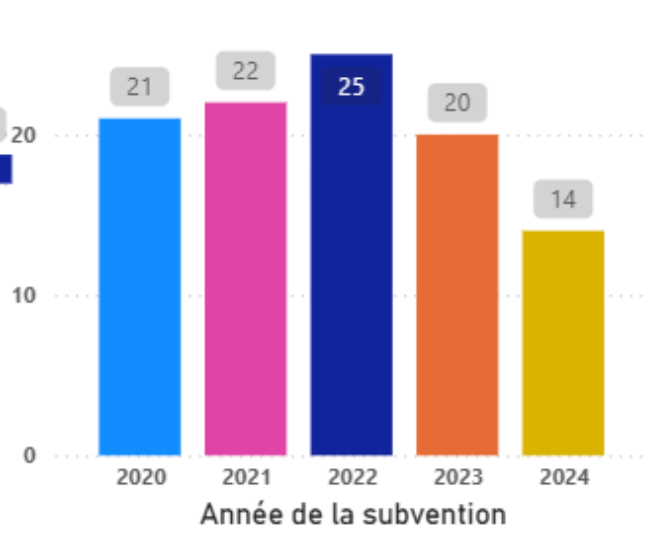
## (3) Part de projets innovants entrés en phase de commercialisation, en 2025

En %, par année de subvention

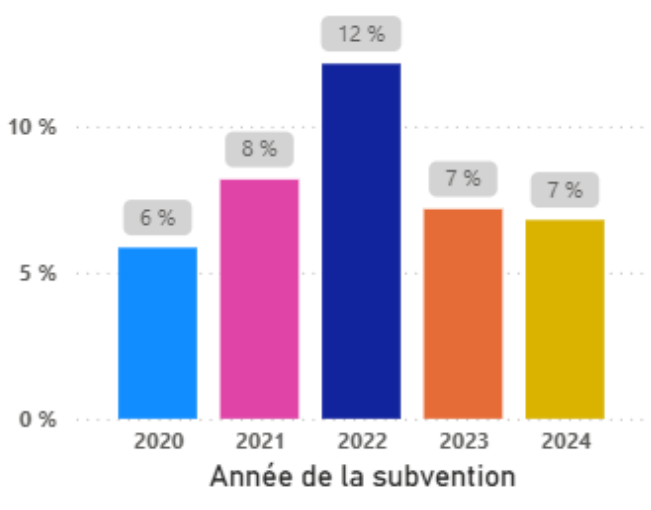


## (4) Brevets déposés par les projets financés

Nombre de brevets déposés (par année de subvention)



Taux de dépôt de brevets (en %, par année de subvention)



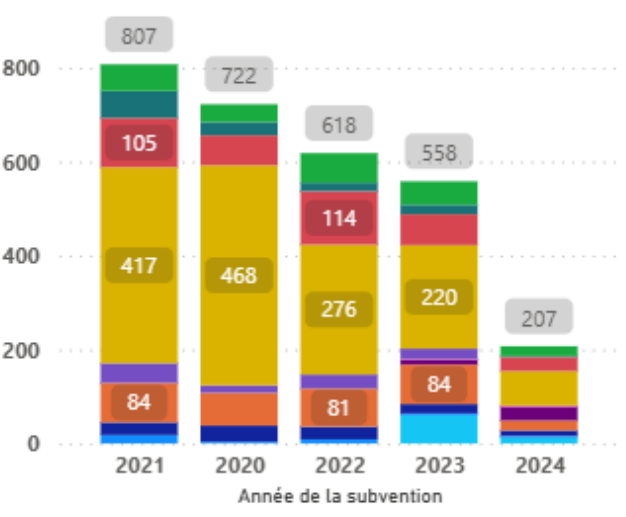
**Guide de lecture**

Les indicateurs sont mesurés par cohorte d'entreprises bénéficiaires.

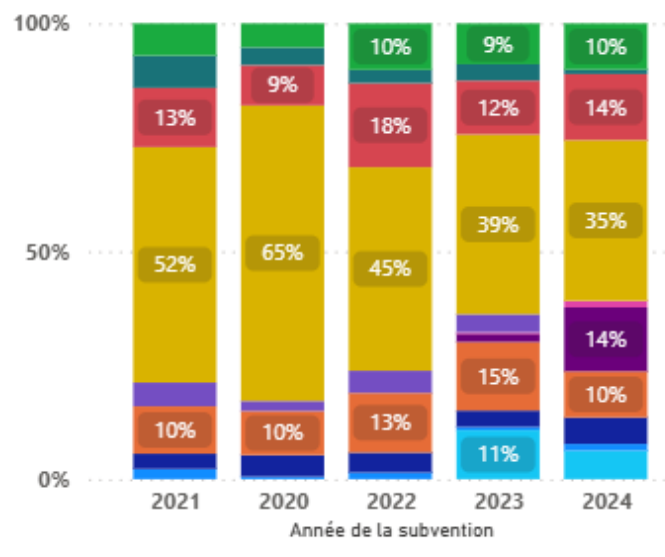
Les entreprises interrogées en 2023, 2024 et 2025 ont été subventionnées en 2020, en 2021, en 2022, en 2023 et en 2024 soit 5 cohortes interrogées.

Filière harmonisée : Aéronautique & Défense, Agriculture & Agroalimentaire, Autre, Deeptech, Luxe & Cosmétique, Mobilité, Numérique, Santé, Tourisme / Loisirs / Culture, Ville durable & Énergie

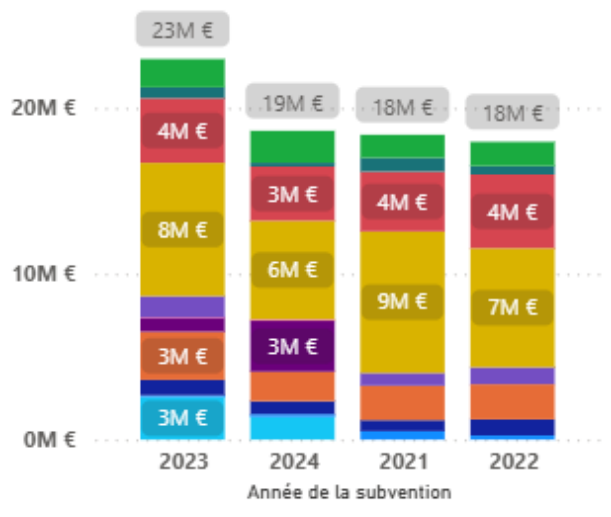
En nombre, par filière et au total, par année de subvention



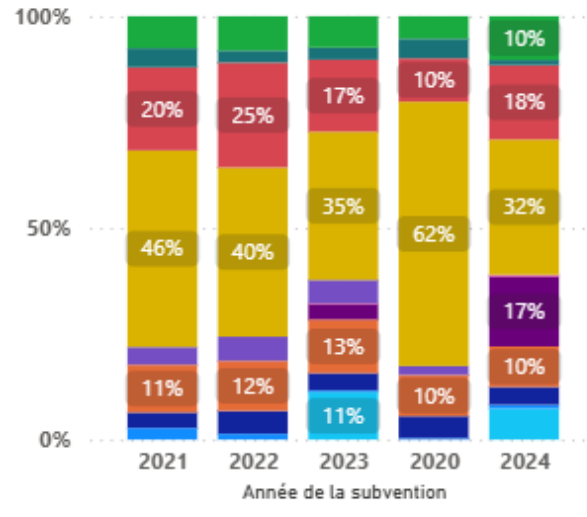
En %, par filière, par année de subvention



Montant des subventions (en millions, par filière, par année de subvention)

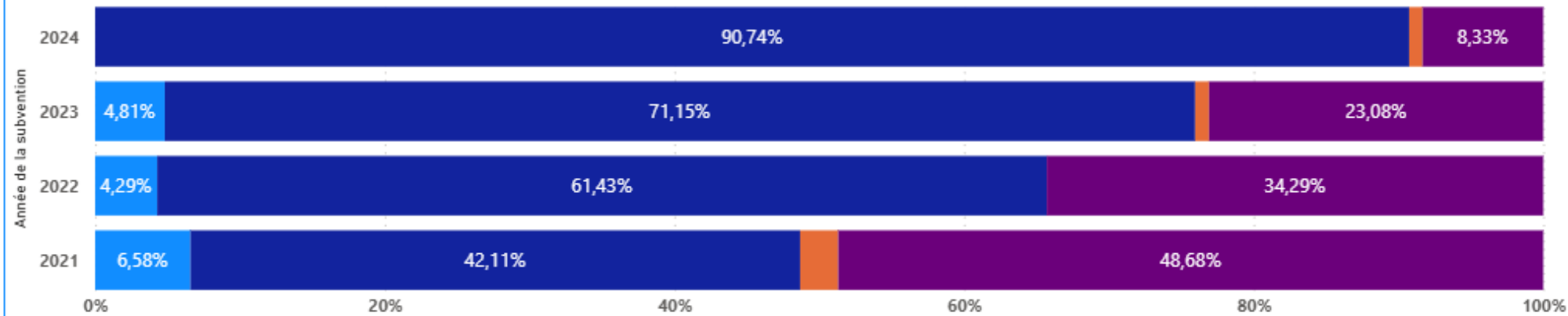


Subventions en % (par filière, par année de subvention)



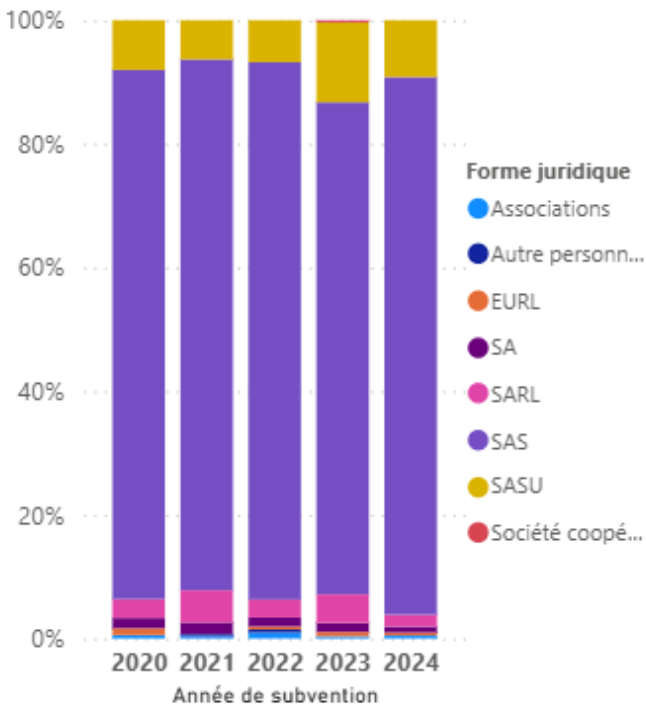
### Etat d'avancement des projets (par année de subvention)

● Abandonné ● En cours ● Non débuté ● Terminé

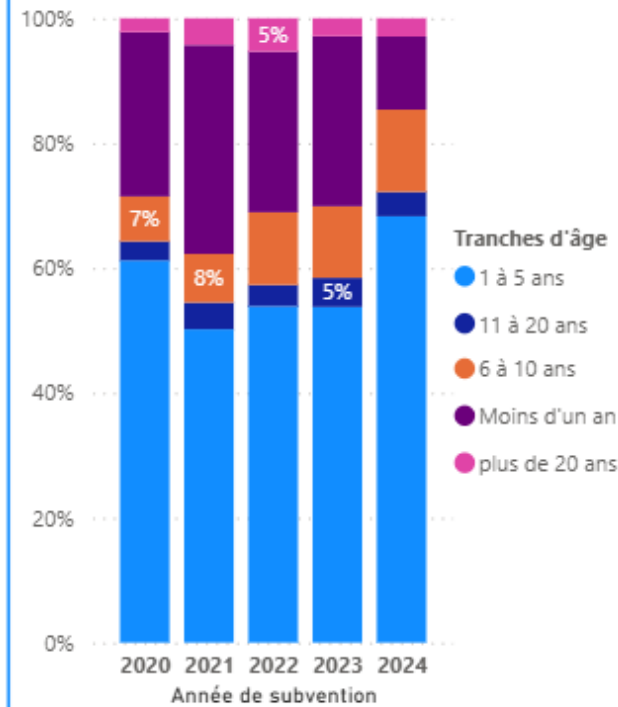


### Typologie des entreprises bénéficiaires (par forme juridique, industrie ou ESS, par âge, en %, par année de subvention)

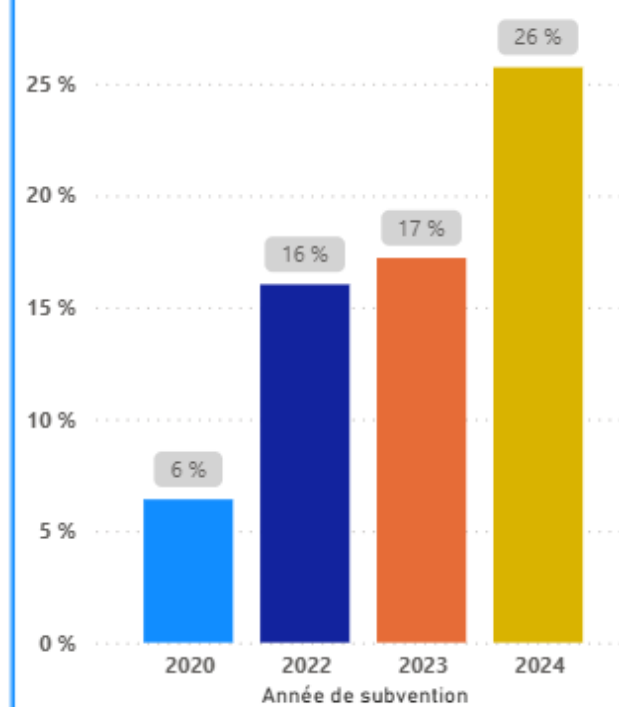
Répartition des entreprises par forme juridique (en %, par cohorte)



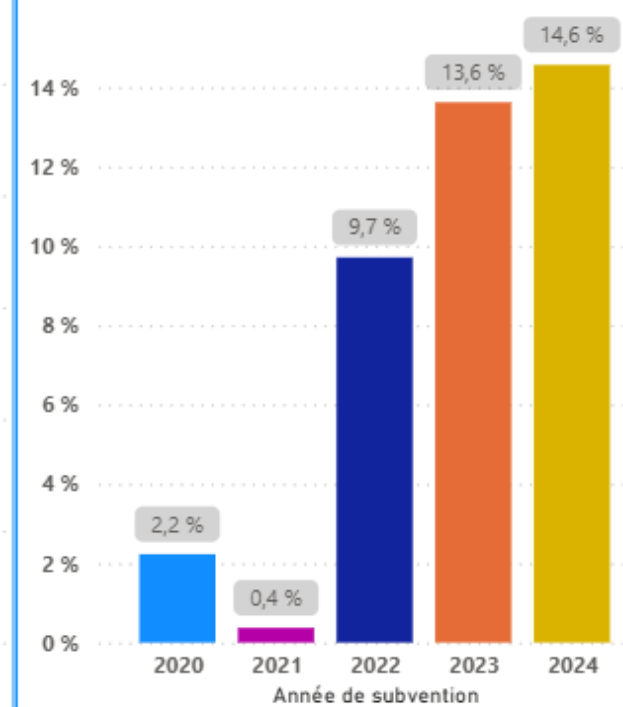
Répartition des entreprises par tranche d'âge lors de l'octroi de l'aide (en %, par année de subvention)



Nombre d'entreprises industrielles (en %, par année de subvention)



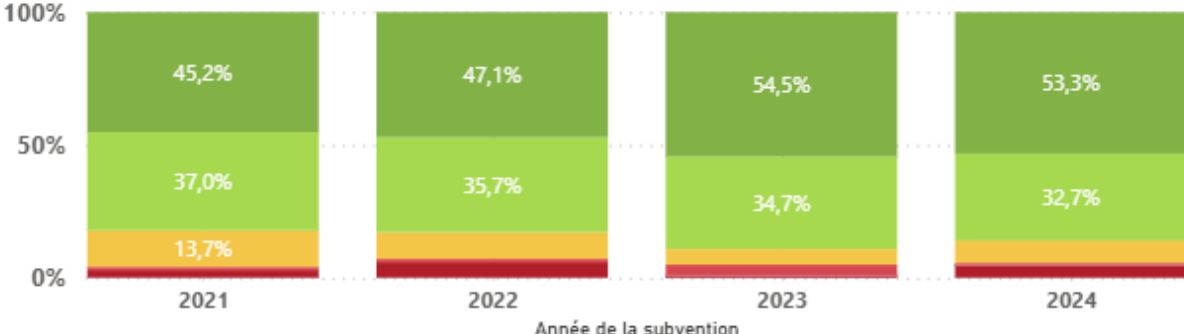
Nombre d'entreprises de l'ESS (en %, par année de subvention)



# Satisfaction des entreprises bénéficiaires

## Sur l'accompagnement par la/le chargée d'affaires (en %, par année de subvention)

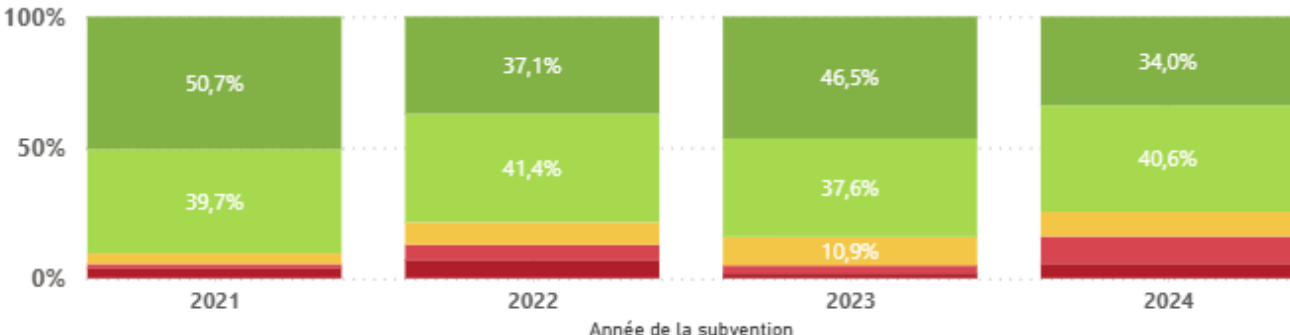
Satis Accompagnement v2 ● 1 Très insatisfait(e) ● 2 Insatisfait(e) ● 3 Neutre ● 4 Satisfait(e) ● 5 Très satisfait(e)



**Guide de lecture**  
 Le pourcentage affiché correspond à la part des répondants ayant sélectionné cette réponse.  
 En **2025**, **47,1%** des entreprises **subventionnées en 2022** ont déclaré être **très satisfaites** de l'**accompagnement par le chargé d'affaires**.

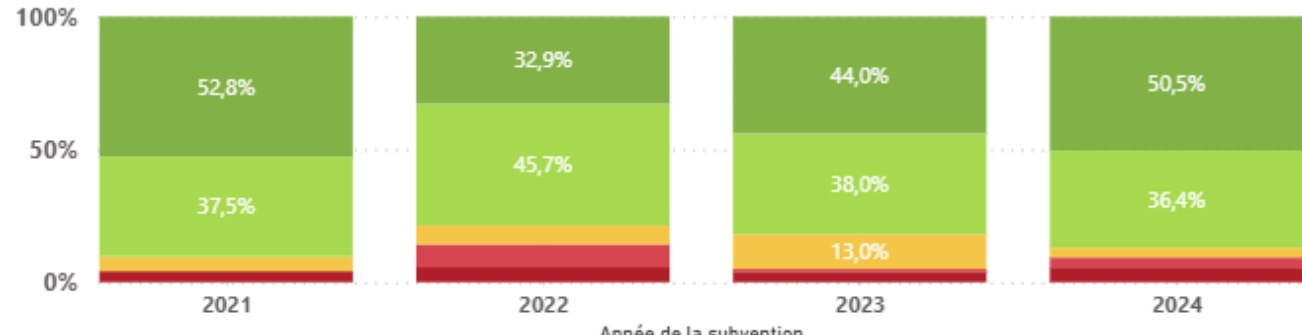
## Sur le délai de décision (en %, par année de subvention)

Satisfaction ● 1 Très insatisfait(e) ● 2 Insatisfait(e) ● 3 Neutre ● 4 Satisfait(e) ● 5 Très satisfait(e)

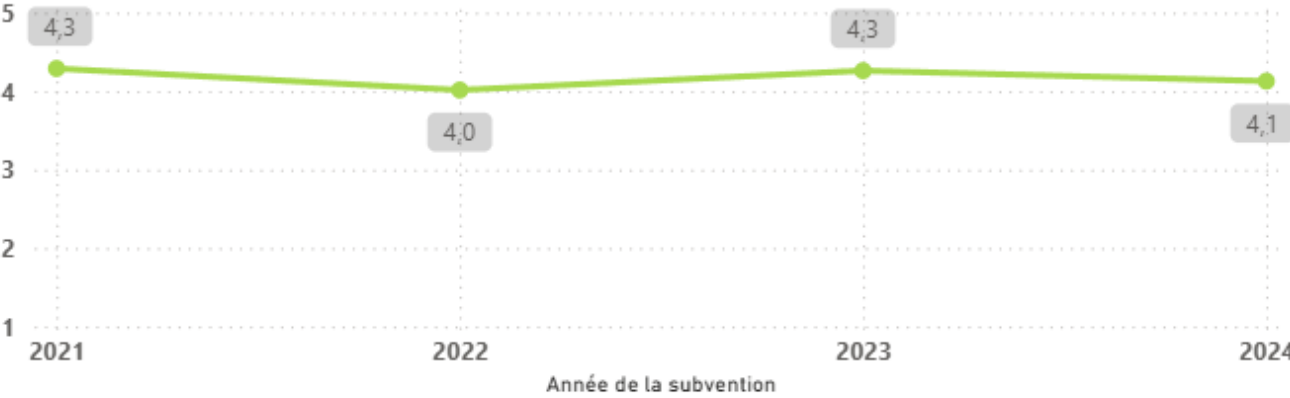


## Sur le délai de versement (en %, par année de subvention)

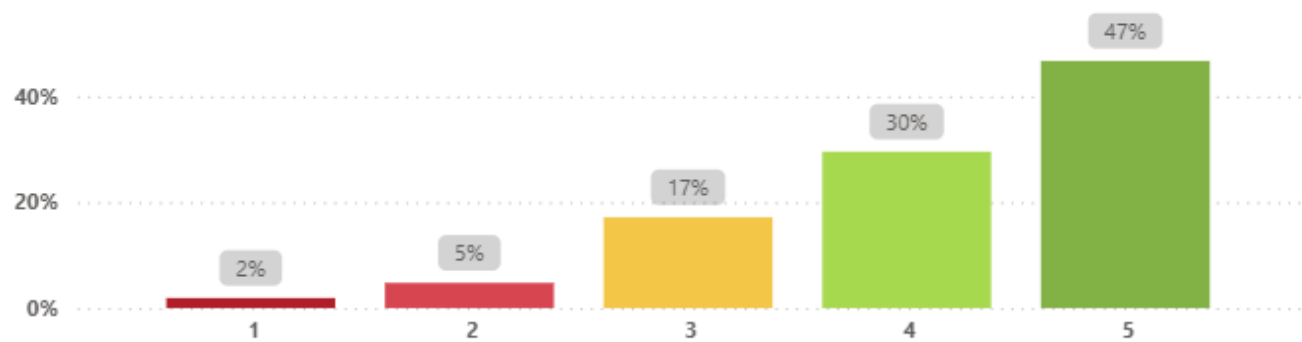
Satisfaction ● 1 Très insatisfait(e) ● 2 Insatisfait(e) ● 3 Neutre ● 4 Satisfait(e) ● 5 Très satisfait(e)



## Satisfaction globale (sur une échelle de 1 à 5, par année de subvention)



## Impact de la subvention sur l'accélération de la croissance (en %, sur une échelle de 1 à 5, entre 2021 et 2024)





**PM'Up**

Année de création : 2007

Montant voté en 2024

16 671 000 €

Montant voté en 2025

16 223 000 €

Source IRIS – 18/11/2025

## Politique de rattachement

### Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

#### IMPACT 2028

##### Priorités

- 1 - Faire de la région Île-de-France une terre d'accueil de start-ups et de projets innovants
- 2- Accélérer la réindustrialisation de la région Île-de-France
- 3 -Être moteur pour la transition écologique des entreprises franciliennes
- 4 -Soutenir la pérennité et la croissance des entreprises franciliennes

## Objectifs

Garantir le développement pérenne de l'activité des PME/PMI franciliennes

Accroître la création d'emplois des PME/PMI franciliennes

Encourager une réindustrialisation bas carbone des entreprises

## Contenu des tableaux de bord de suivi

- Nombre d'entreprises bénéficiaires et montant des subventions
- Evolution du CA des entreprises bénéficiaires
- Evolution des effectifs des entreprises bénéficiaires
- Localisation des entreprises bénéficiaires
- Effet de levier de l'aide régionale
- Typologies et profils des entreprises bénéficiaires
- Usage de la subvention
- Satisfaction des entreprises bénéficiaires
- Impact environnemental de la subvention

*Dernière mise à jour juin 2026*

## Développement économique et innovation

## Bénéficiaires

PME, quelle que soit leur forme juridique, y compris les associations ayant une activité économique :

- employant entre 5 et 250 salariés
- dont le chiffre d'affaires < 50M€ ou dont le bilan total < 43M€
- ayant au moins 1 établissement en Île-de-France

## Dépenses éligibles

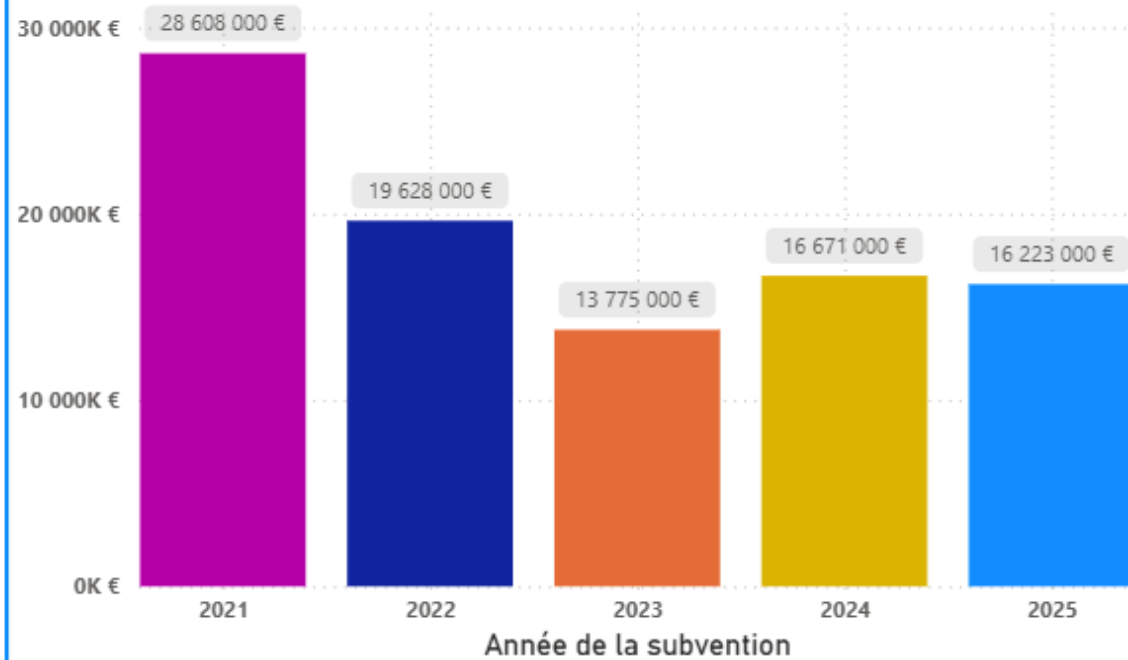
- Investissements matériels/immatériels
- Prestations de conseil
- Dépôt et extension de brevet
- Recrutements structurants
- Développement international

## Collecte des données auprès des entreprises

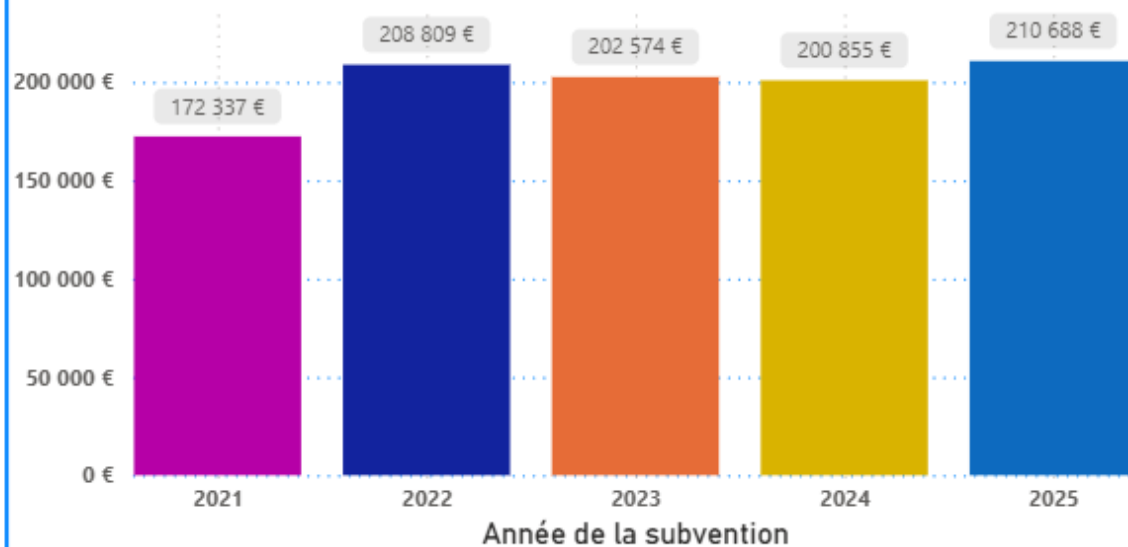
- Depuis 2020, les services de la Région mène **une enquête annuelle** auprès des entreprises bénéficiaires.
- Les données restituées dans les tableaux de bord sont issues des **vagues d'enquête 2023, 2024 et 2025** menées auprès des entreprises **bénéficiaires de PM'UP en 2020, 2021, 2022, 2023, et 2024, soit 5 cohortes.**
- Les entreprises sont interrogées sur **leur situation 1 an (n+1), 2 ans (n+2) et 3 ans (n+3) après l'année (n)** à laquelle elles ont été subventionnées.

# Entreprises PME bénéficiaires - Subventions

Montant cumulé des subventions (en milliers d'euros, par année de subvention)



Montant moyen par entreprise de la subvention (par année de subvention)



Données collectées à partir d'enquête auprès des entreprises bénéficiaires PM'UP - Dernière enquête menée en 2025

**Année d'enquête :** Les données utilisées pour calculer les indicateurs sont issues des **trois dernières vagues d'enquête** menées en 2023, en 2024 et en 2025.

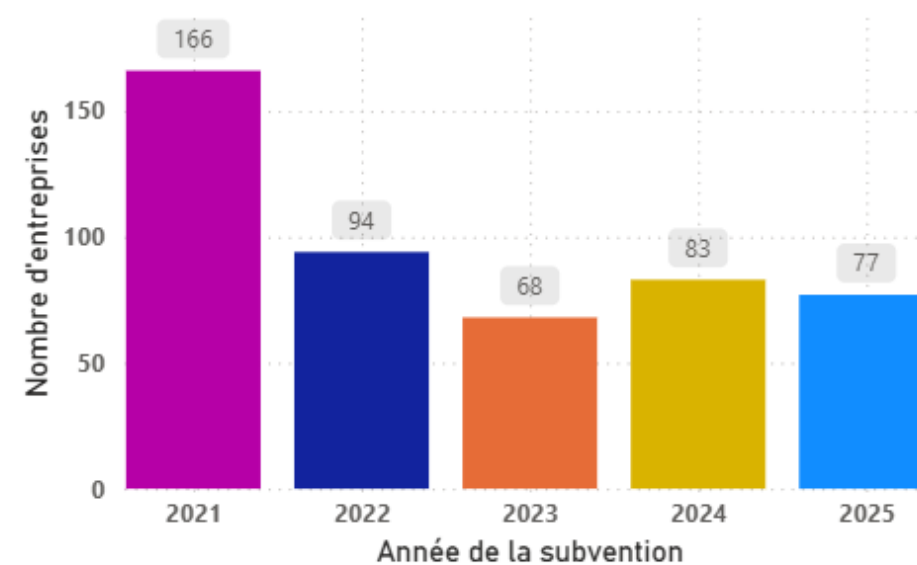
**Année de subvention :** Les indicateurs sont calculés par année (n) à laquelle les entreprises ont été subventionnées. Dans l'enquête 2025, les entreprises interrogées sont celles qui ont été subventionnées **en 2021**, **en 2022**, **en 2023** et **en 2024** soit 4 cohortes interrogées (un code couleur par cohorte).

**Année d'observation :** Les indicateurs sont mesurés 1 an (n+1), 2 ans (n+2), 3 ans (n+3) après l'année à laquelle l'entreprise a été subventionnée (n).

Les indicateurs publiés correspondent aux **deux dernières années d'observation disponibles**. Par exemple, pour les entreprises subventionnées en 2021 (n), les indicateurs publiés portent sur les observations 2022 (n+1) et (n+2) 2023 alors que pour les entreprises subventionnées en 2022 (n), les indicateurs publiés portent sur les observations 2022 (n) et 2023 (n+1).

NB: En 2021 (post-covid) le dispositif PM'Up inclut le volet PM'Up relance

Nombre d'entreprises bénéficiaires (par année de subvention)



**486**  
Entreprises bénéficiaires entre 2021 et 2025

**284**  
Réponses en 2024

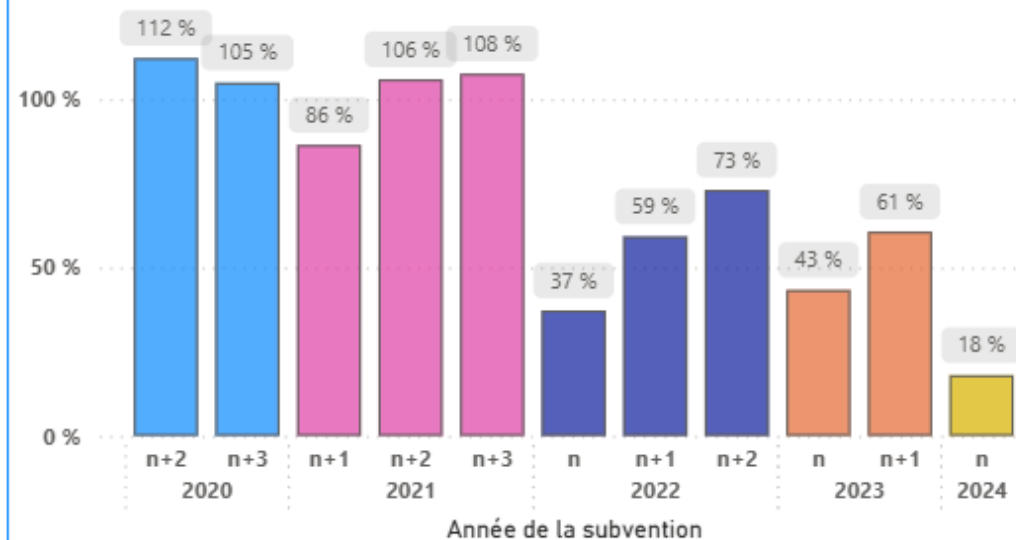
**63%**  
Taux de réponse en 2024

**253**  
Réponses en 2025

**61%**  
Taux de réponse en 2025

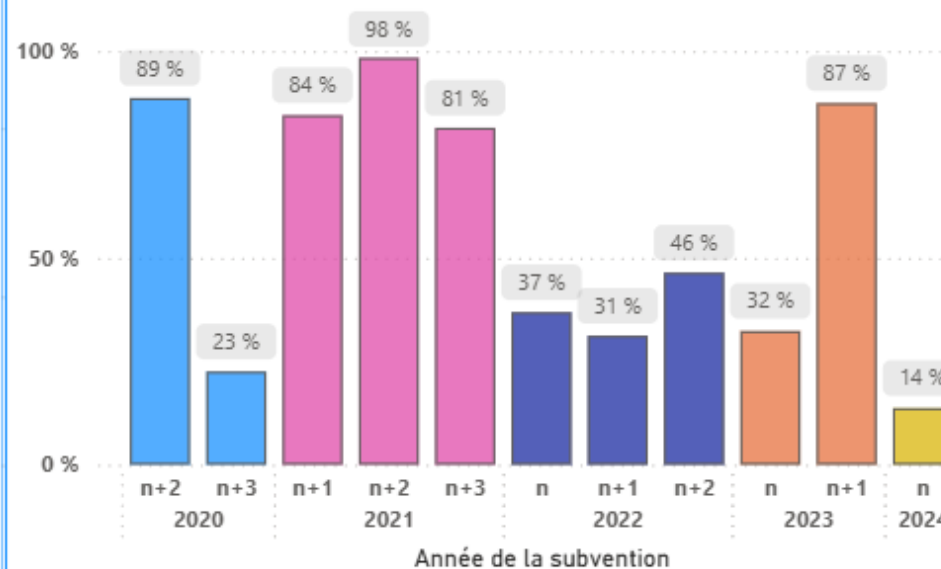
## (1) Taux de croissance du chiffre d'affaires - moyenne

En %, par année d'observation, par année de subvention



## (3) Taux de croissance du chiffre d'affaires à l'export - moyenne

En %, par année d'observation, par année de subvention



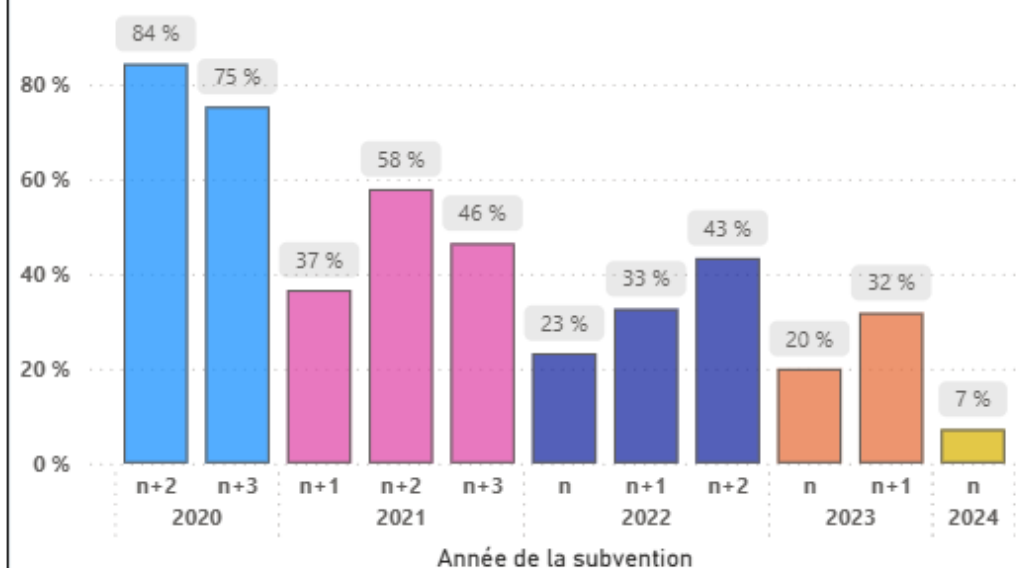
### Guide de lecture

**Taux croissance du chiffre d'affaires Moyenne**  
 Par rapport à l'année précédant l'année de subvention (n-1), le CA des entreprises subventionnées en 2021 (n) a augmenté en moyenne de +86% en 2022 (n+1) de +106% en 2023 (n+2).

**Taux de croissance du chiffre d'affaires Médiane**  
 La moitié des entreprises subventionnées en 2021 (n) ont vu leur chiffre d'affaires augmenter de au moins +37% entre 2020 (n-1) et 2022 (n+1) et de +58% entre 2020 (n-1) et 2023 (n+2).

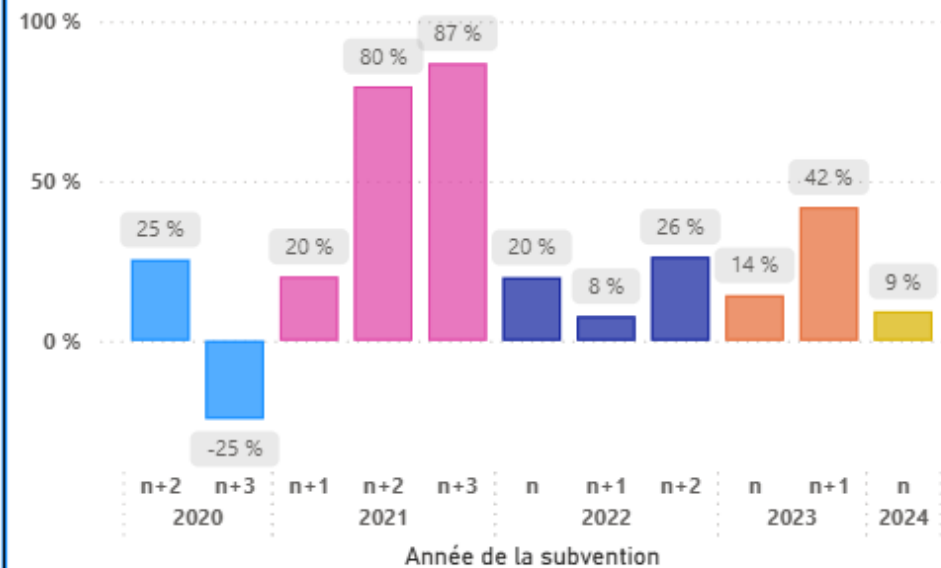
## (2) Taux de croissance du chiffre d'affaires - médiane

En %, par année d'observation, par année de subvention



## (4) Taux de croissance du chiffre d'affaires à l'export - médiane

En %, par année d'observation, par année de subvention

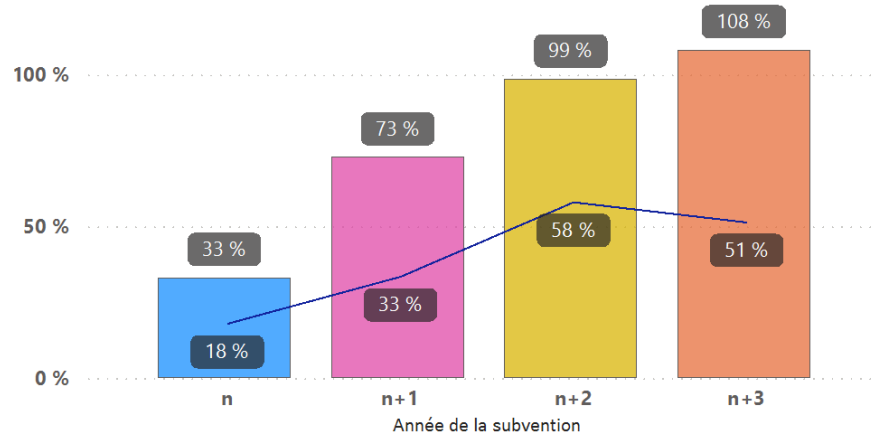


# Evolution du chiffre d'affaires annuel des entreprises - PME bénéficiaires

## (1) Evolution moyenne du chiffre d'affaires, toutes cohortes confondues

En %, par année de subvention

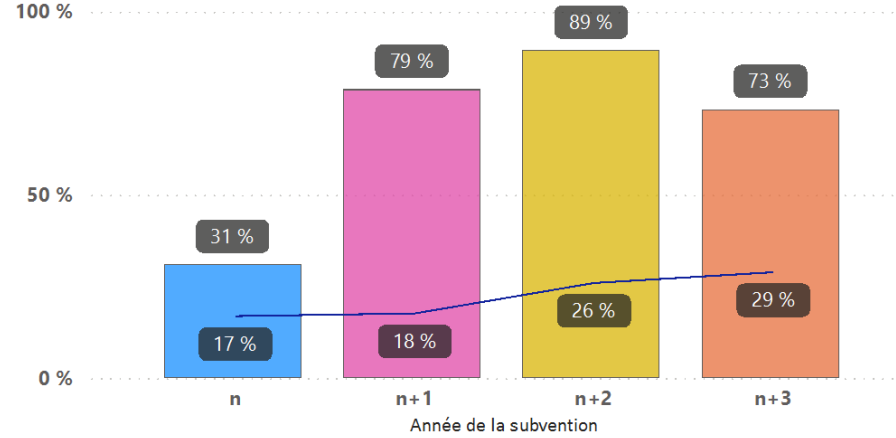
● Colonnes : Moyenne ● Ligne : Médiane



## (2) Evolution moyenne du chiffre d'affaires à l'export, toutes cohortes confondues

En %, par année de subvention

● Colonnes : Moyenne ● Ligne : Médiane

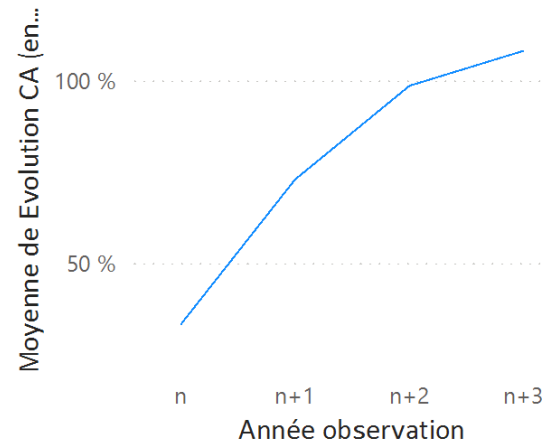


### Guide de lecture

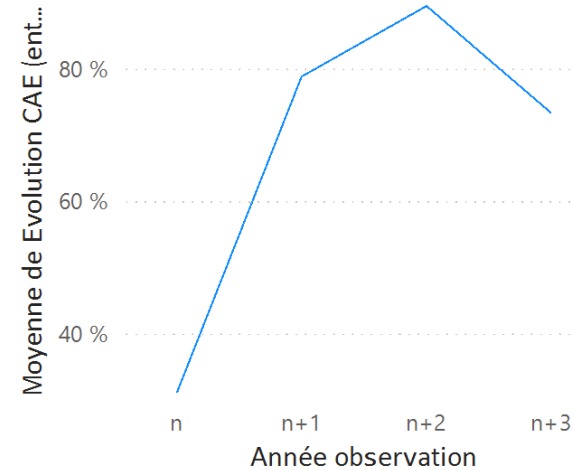
Toutes cohortes confondues, les entreprises bénéficiaires de PM'up enregistrent en moyenne une **hausse de 33%** de leur chiffre d'affaires un an après avoir reçu la subvention (n), et de **73% deux ans après** (n+1). Un an après la subvention (n), 50% des entreprises voient leur chiffre d'affaires augmenter d'au moins 18% ; deux ans après (n+1), d'au moins 33%.

## Courbes interactives des évolutions moyennes- CA, CAE et ETP

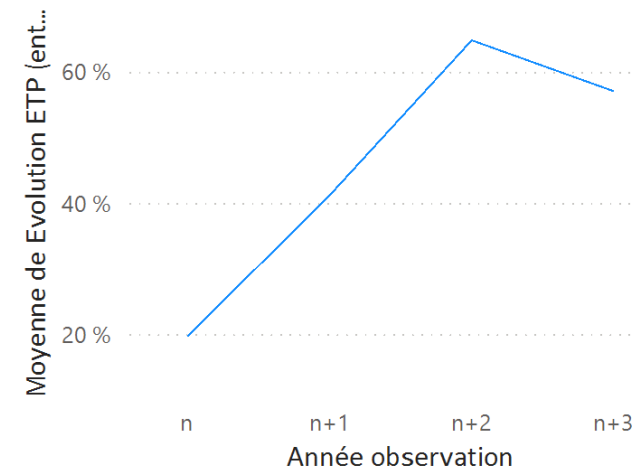
Chiffre d'affaires



Chiffre d'affaires à l'export



Equivalent temps plein



Filière harmonisée

Tout

Département

Tout

Cohorte

2020 2024

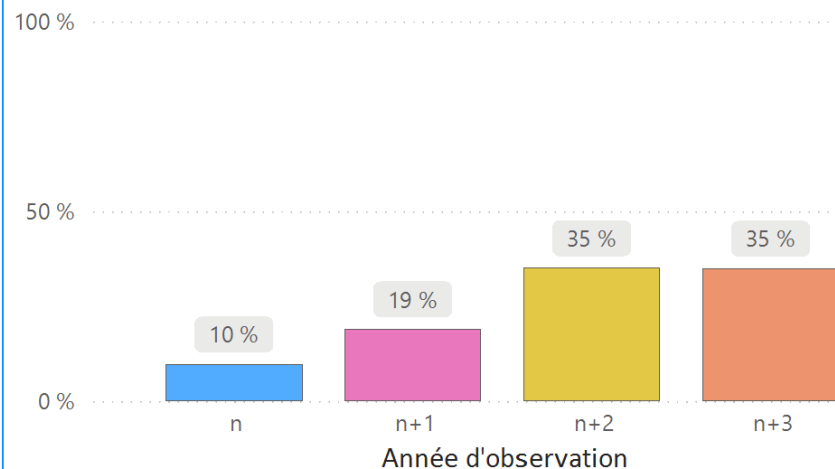


# Evolution des effectifs des entreprises - PME bénéficiaires

\*Les effectifs sont mesurés en ETP = Equivalent Temps Plein

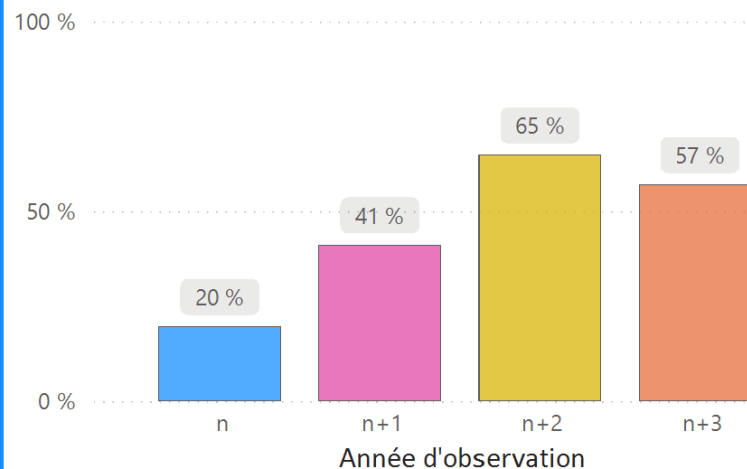
## (1) Evolution médiane des ETP

En %, par année d'observation



## (2) Evolution moyenne des ETP

En %, par année d'observation



### (1) Guide de lecture

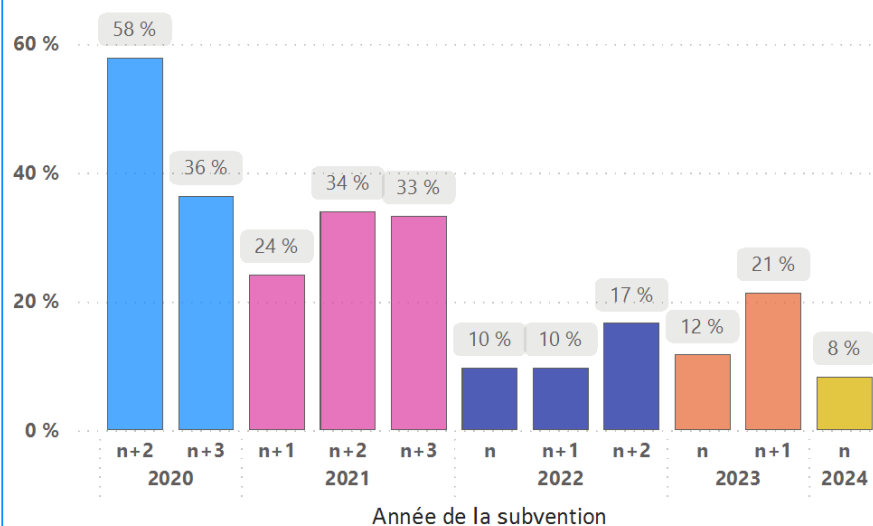
La moitié des PME **subventionnées** ont vu leurs effectifs augmenter de **19% ou plus** 1 an après la subvention (**n+1**).

### (2) Guide de lecture

En moyenne, **1 an** après avoir été subventionnées (**n+1**), les effectifs des PME aidées ont augmenté de **41%**.

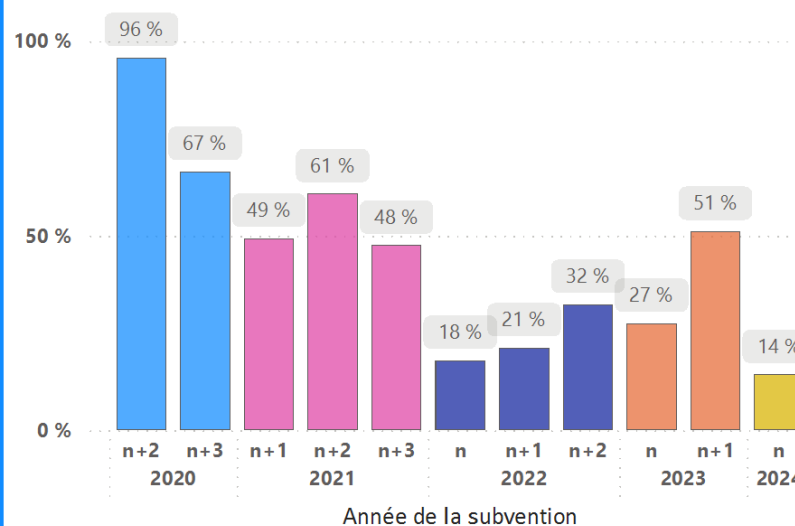
## (3) Médiane des ETP - évolution

En %, par année d'observation, par année de subvention



## (4) Moyenne des ETP - évolution

En %, par année d'observation, par année de subvention



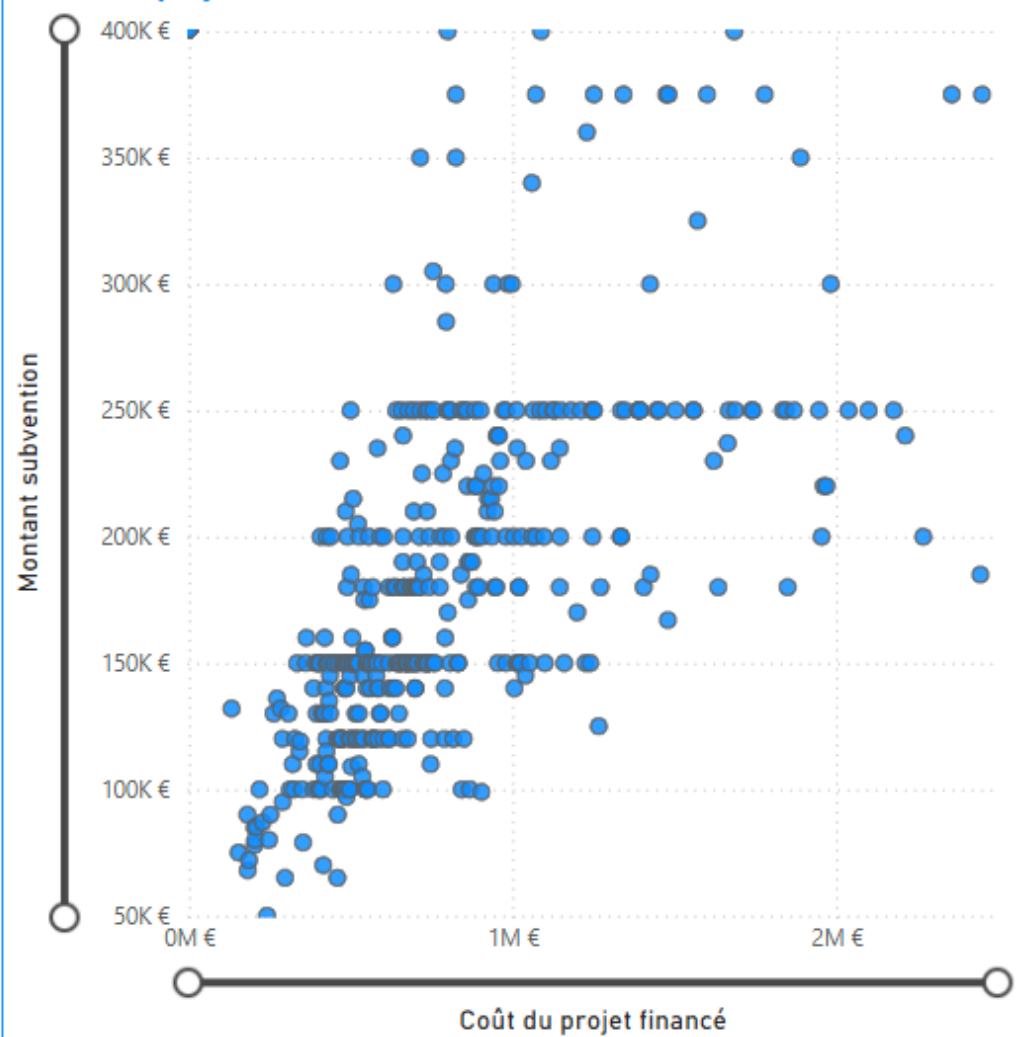
### (3) Guide de lecture

La moitié des PME **subventionnées en 2021** (n) ont vu leurs effectifs augmenter de **24% ou plus en 2022** (n+1) et de **34% ou plus en 2023** (n+2).

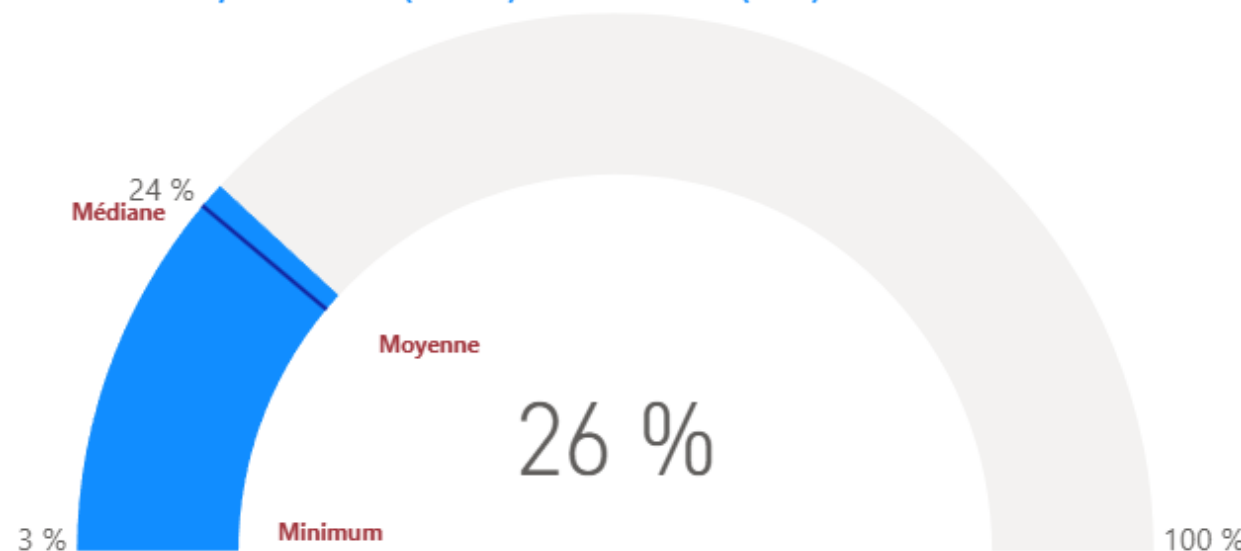
### (4) Guide de lecture

Les effectifs des PME **subventionnées en 2021** (année n) ont évolué en moyenne de **49% en 2022** (n+1) et de **61% en 2023** (n+2).

(1) Nuage de point montrant la relation entre la subvention accordée et le coût du projet financé



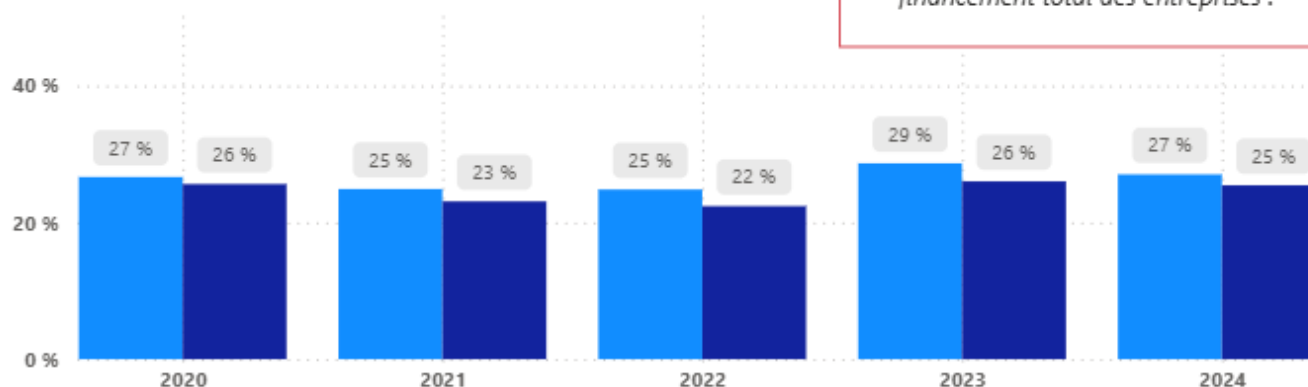
(2) Effet de levier moyen et médian ( curseur) de la subvention (en %) entre 2020 et 2024



Part du financement régional en %, par année de subvention de l'entreprise

● Moyenne de l'effet de levier ● Médiane de l'effet de levier

*L'effet de levier est mesuré par la part de la subvention régionale dans le financement total des entreprises.*



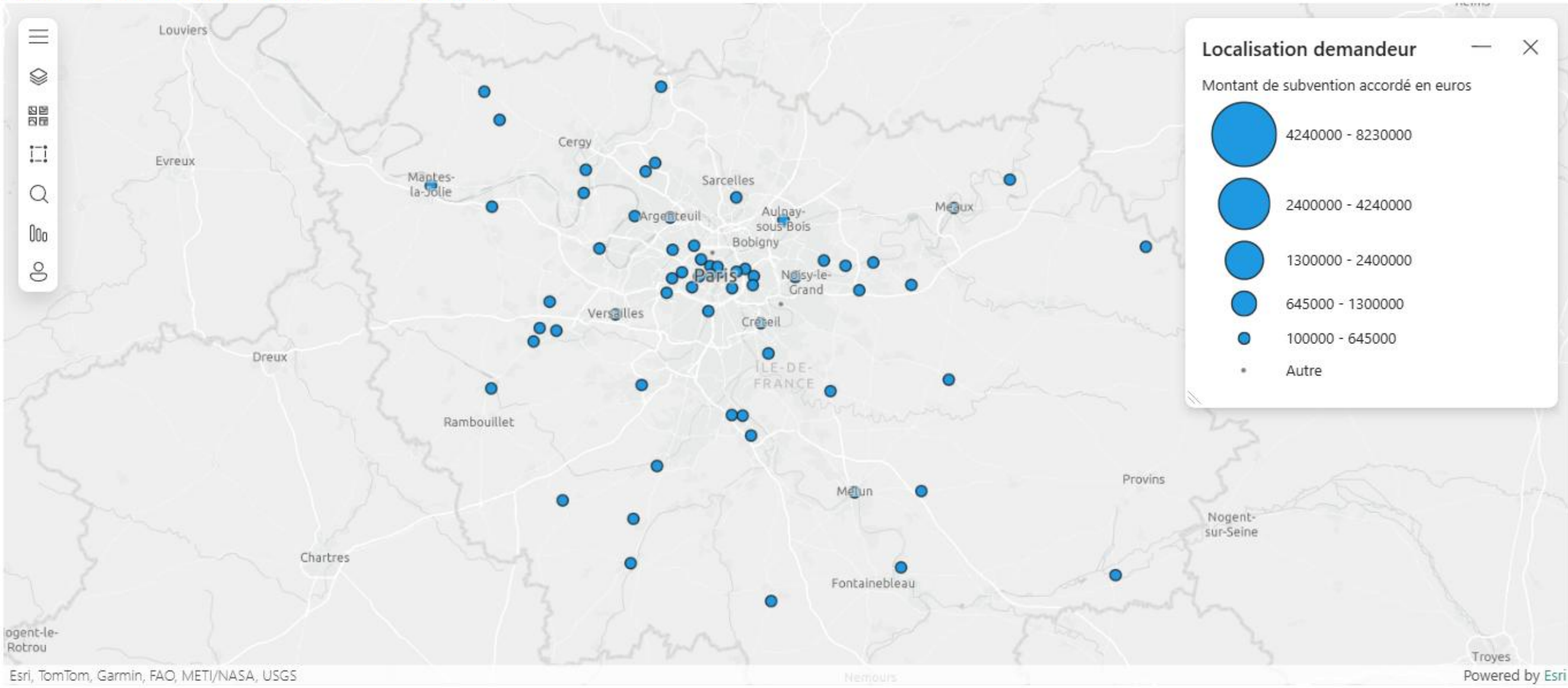
# Cartographie des entreprises bénéficiaires (cohorte 2024)

Evolution temporelle

Cohorte  
2024

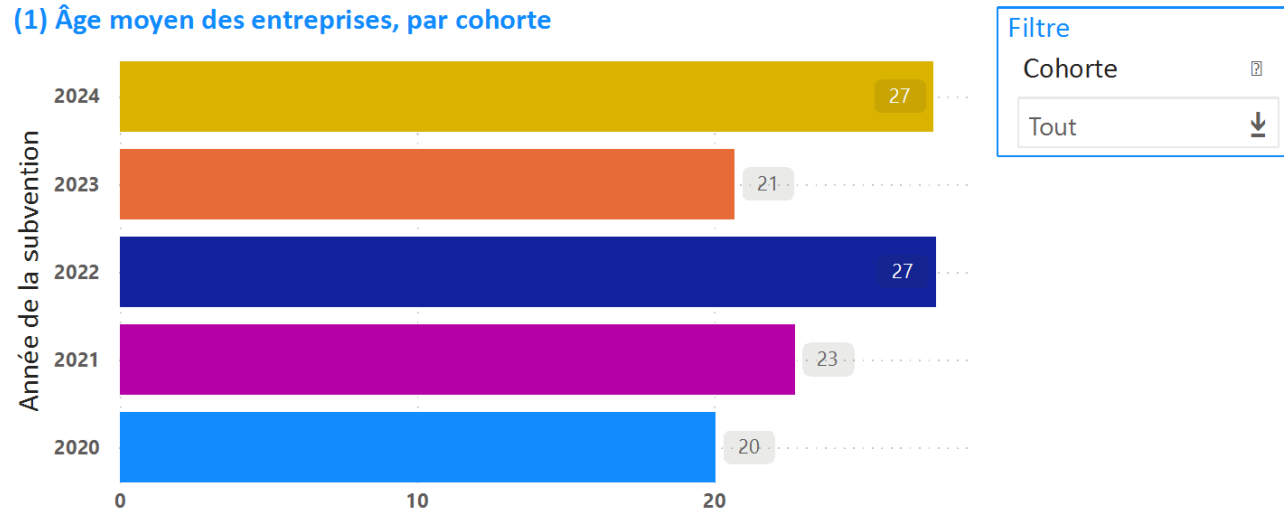
Filière  
Tout

## (1) Localisation des entreprises bénéficiaires (cohorte 2024)

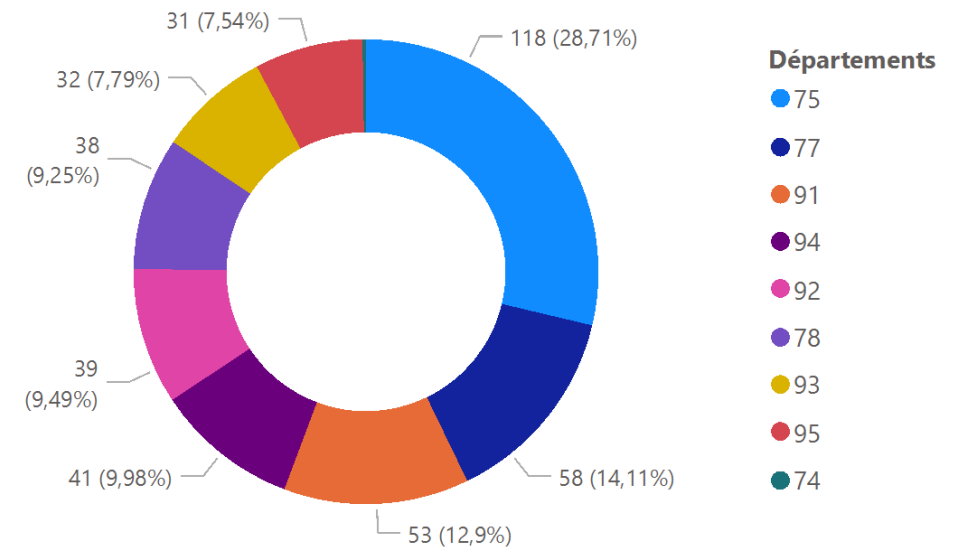


# Profil des entreprises - PME bénéficiaires

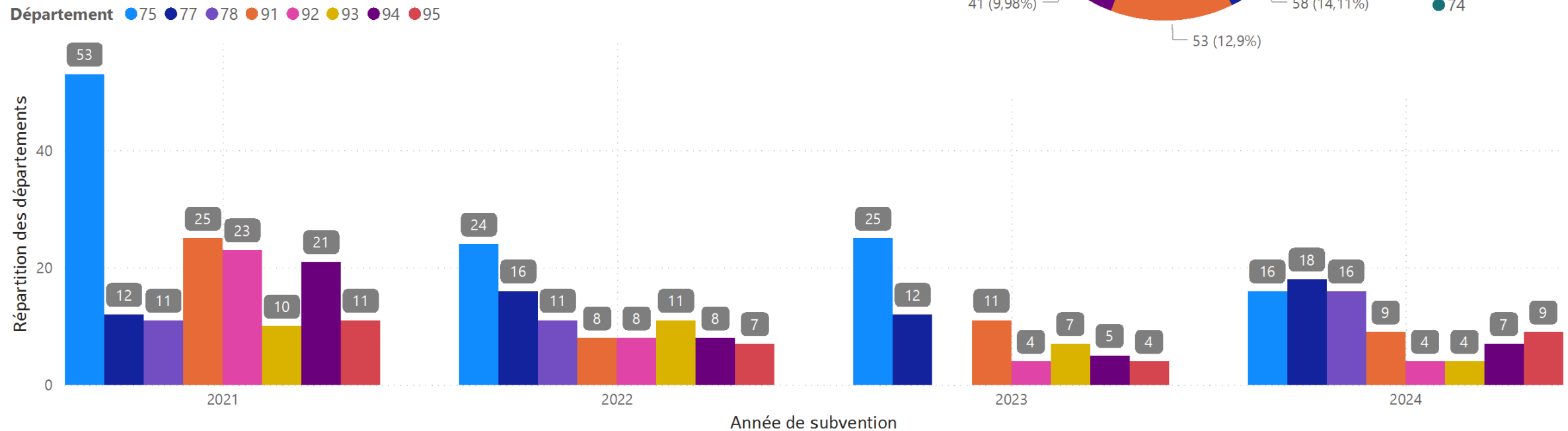
(1) Âge moyen des entreprises, par cohorte

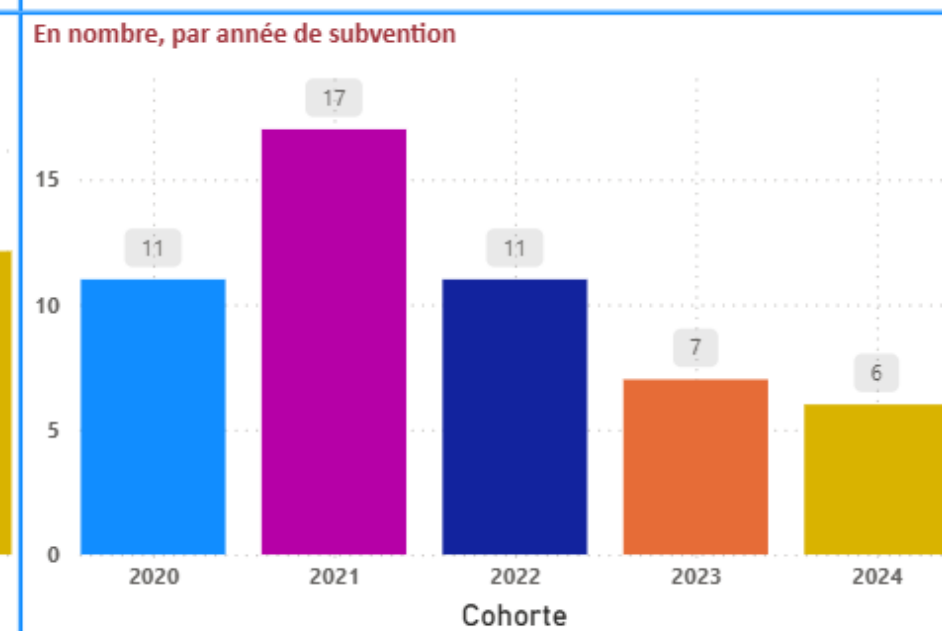
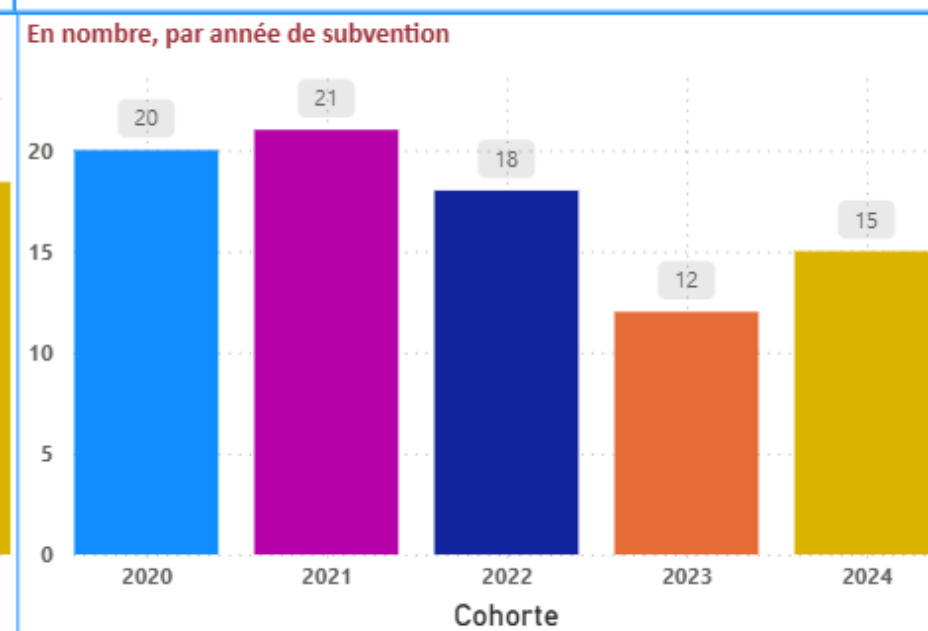
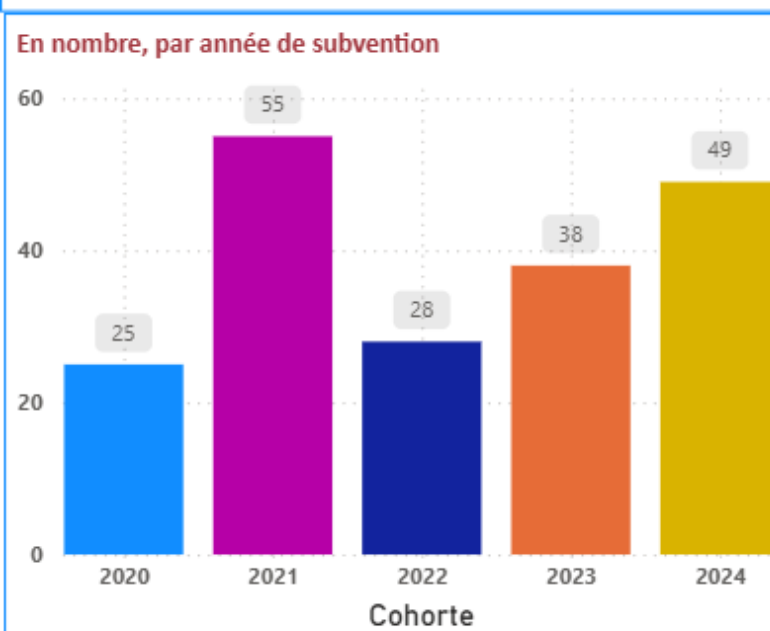
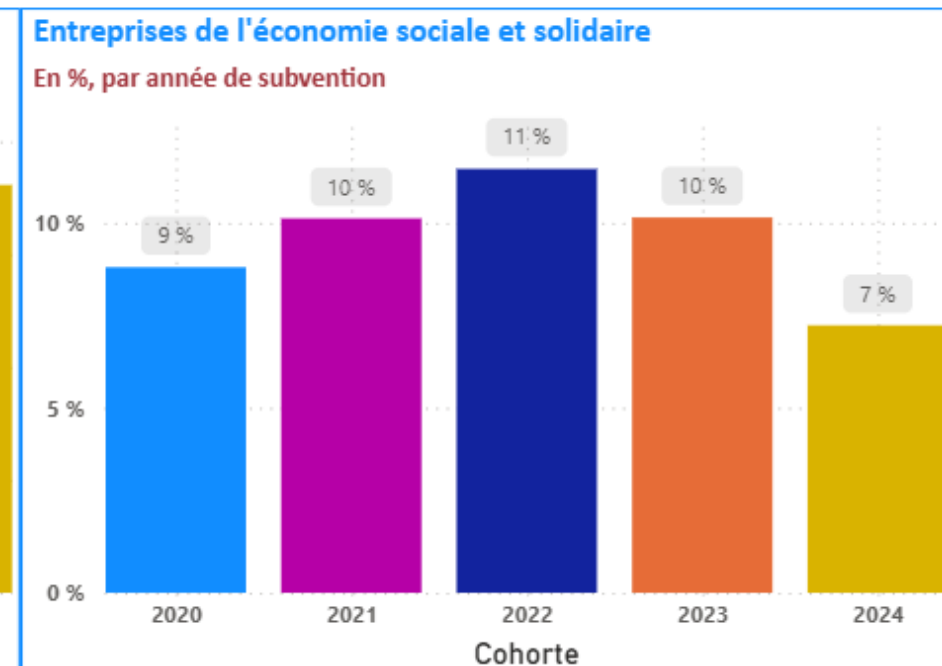
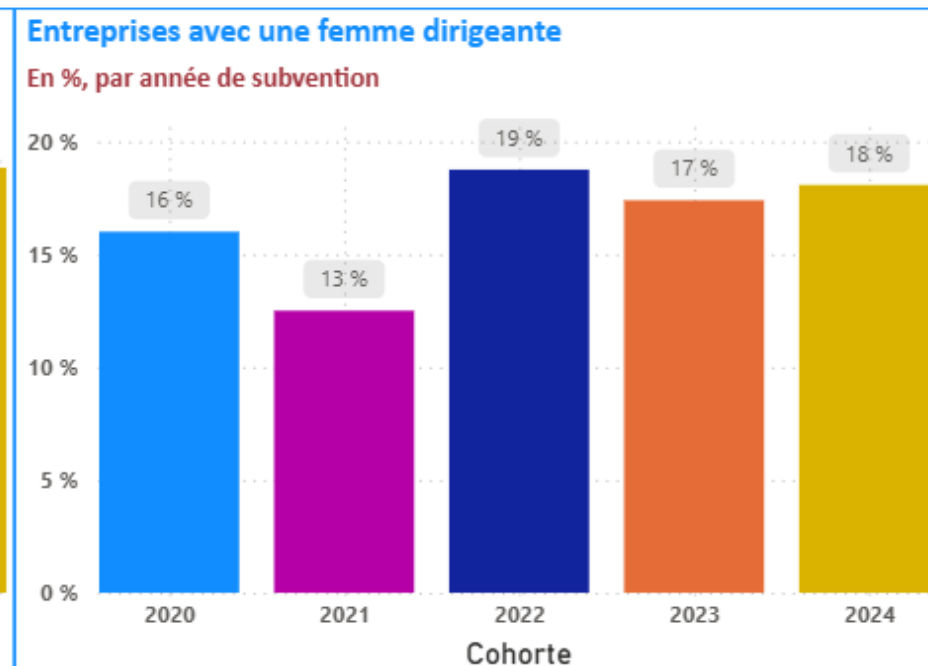
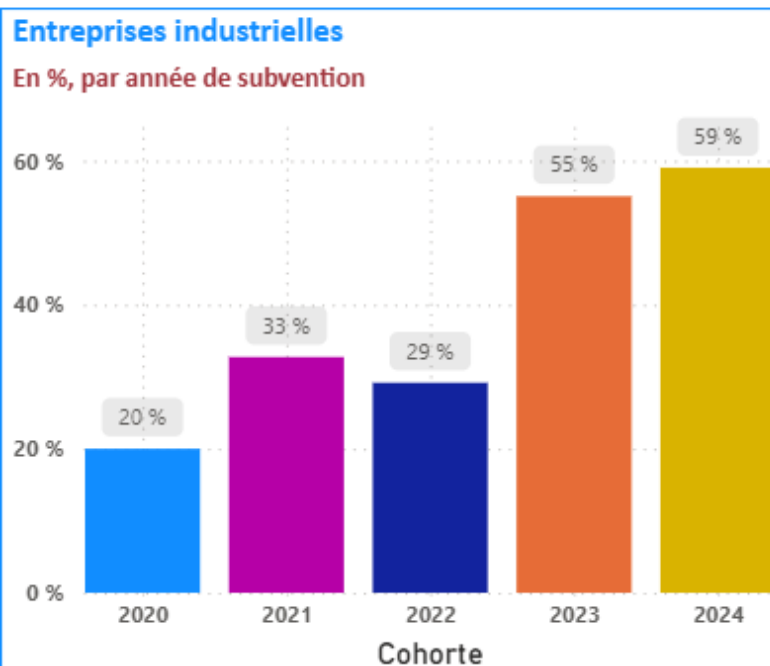


(2) Répartition des départements des entreprises bénéficiaires - enquête 2025



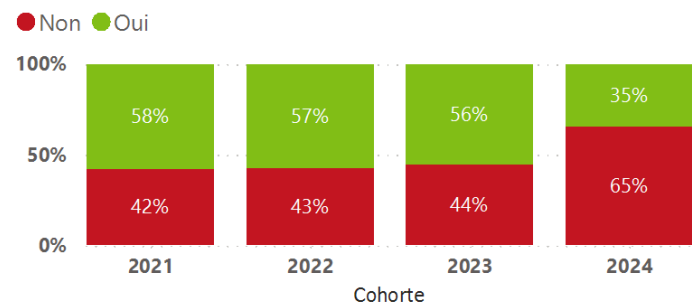
(3) Evolution de la répartition des départements



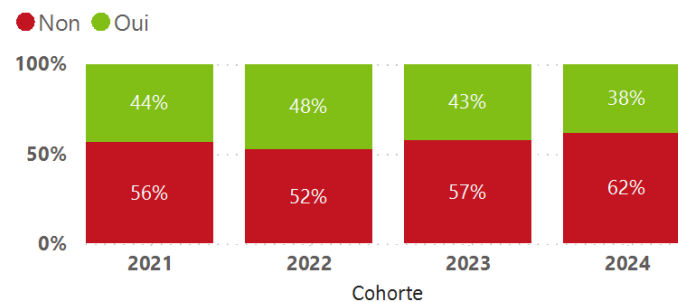


# Usages de la subvention par les entreprises - PME bénéficiaires

**Digitaliser ses activités (en %, par année de subvention)**

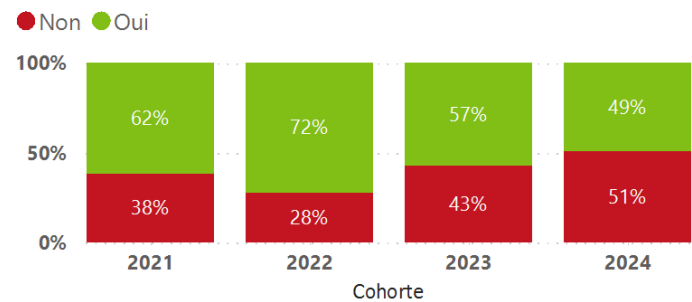


**Financer un projet d'internationalisation (en %, par année de subvention)**

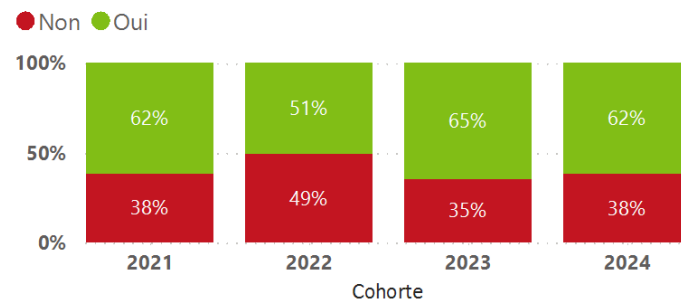


Guide de lecture  
 En 2025, 44% des entreprises subventionnées en 2021 ont déclaré avoir utilisé la subvention pour financer un projet d'internationalisation.

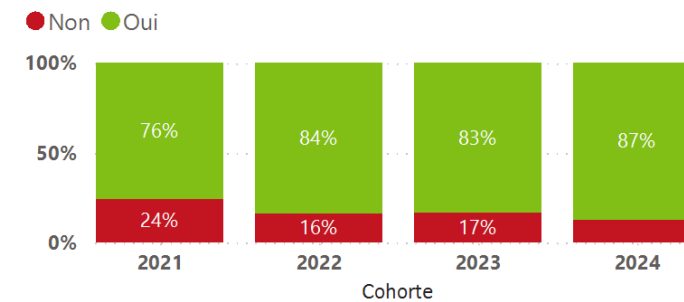
**Diversifier son activité (en %, par année de subvention)**



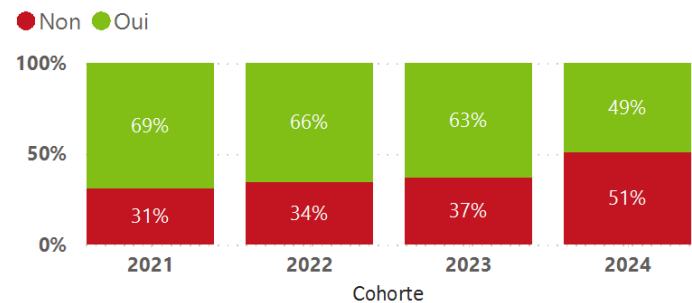
**Améliorer sa démarche RSE (en %, par année de subvention)**



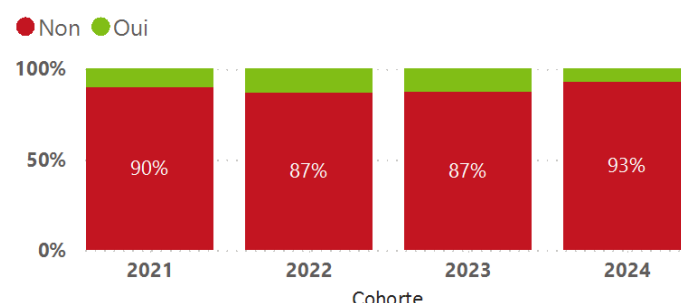
**La subvention a-t-elle permis d'augmenter ou de moderniser vos capacités de production ?**



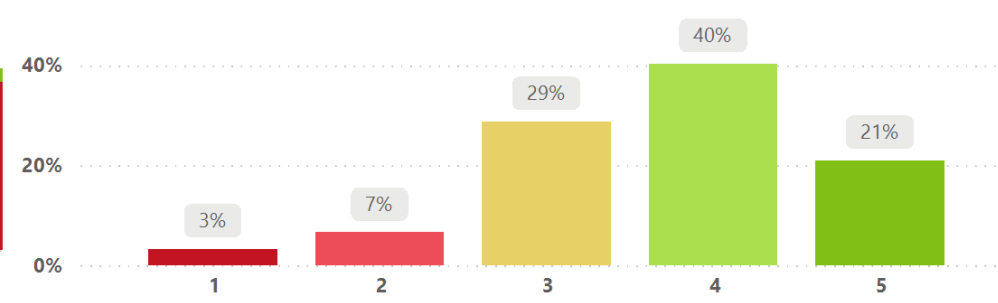
**Lancer un nouveau produit et/ou service (en %, par année de subvention)**



**Financer le dépôt/l'extension d'un ou plusieurs brevets (en%, par année de subvention)**

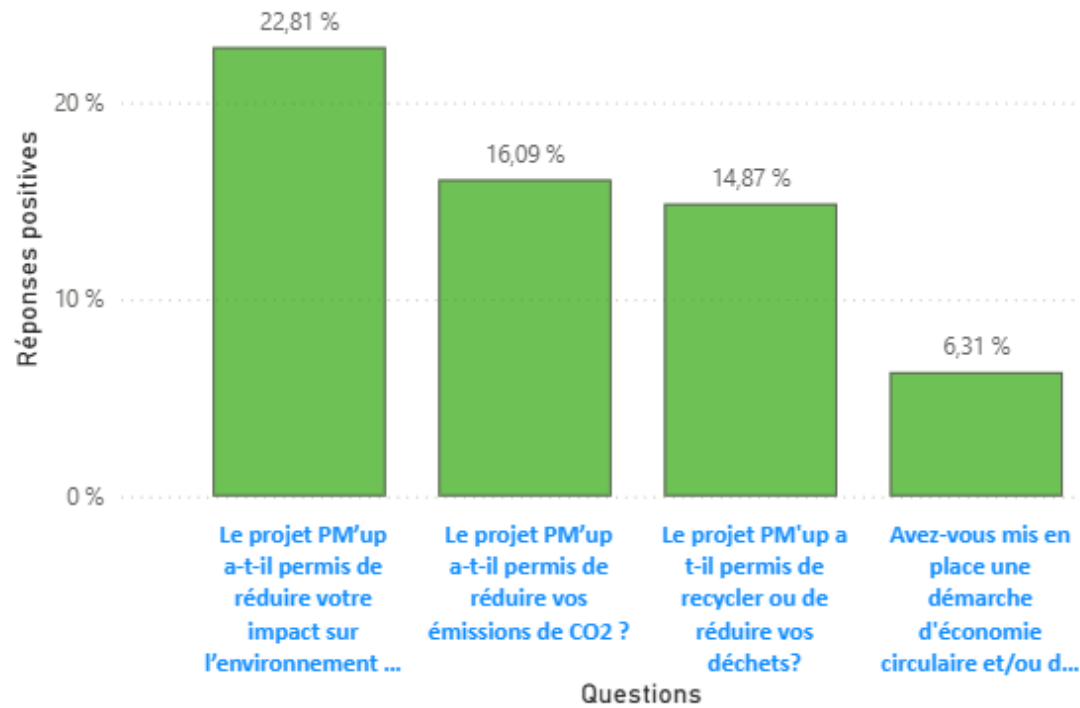


**Impact de la subvention sur l'accélération de la croissance (en %, sur une échelle de 1 à 5, entre 2021 et 2025)**



# Impact Environnemental - PME bénéficiaires

## (1) Questions portant sur l'impact environnemental du projet Pm'up



# 20,86 %

Entreprises ayant déclaré avoir réalisé une économie d'eau, d'énergie ou de matière grâce à PM'up

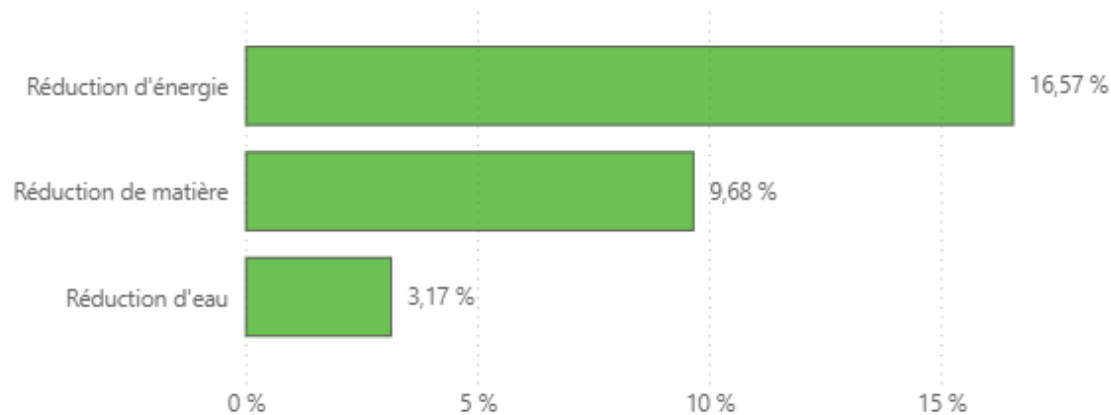
### Guide de lecture

Les données portant sur l'impact environnemental ne sont disponibles que pour l'enquête 2025.

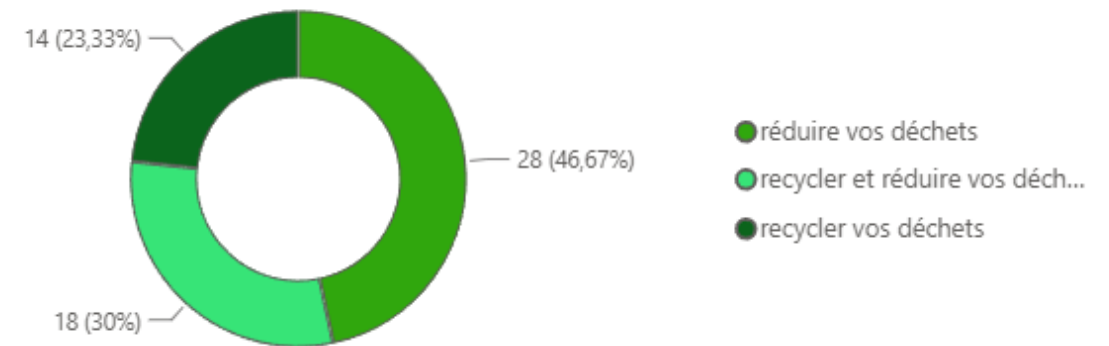
## (2) En quoi le projet a permis une réduction de votre impact sur l'environnement ou le climat ? Extrait de six réponses

- | En utilisant des machines moins gourmandes en Energie ou moins émettrices de déchets.
- | Investissements dans du matériel vert, machines pour réemploi, ingénieur environnemental
- | Machines de production plus récente plus économes
- | Nous produisons avec moins de chutes et donc moins de déchets
- | Refonte complète de la gestion de nos déchets
- | Une nettoyeuse de sol écologique

## (4) Entreprises ayant déclaré avoir effectué une réduction de :



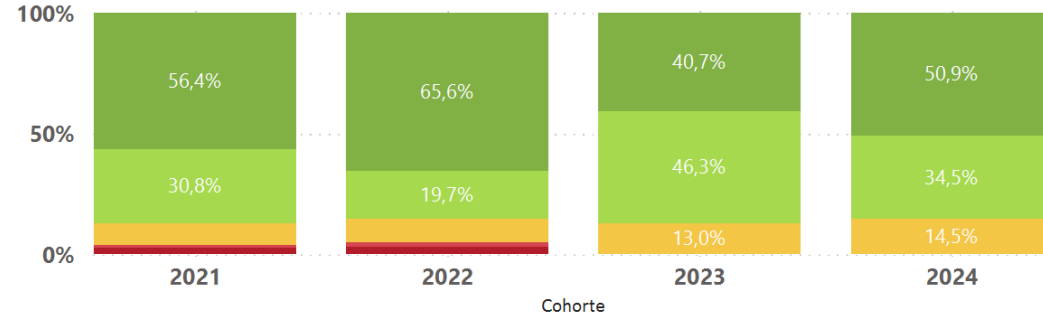
## (3) Le projet PM'up a-t-il permis de recycler ou de réduire vos déchets ? - Détail des réponses



# Satisfaction des entreprises - PME bénéficiaires

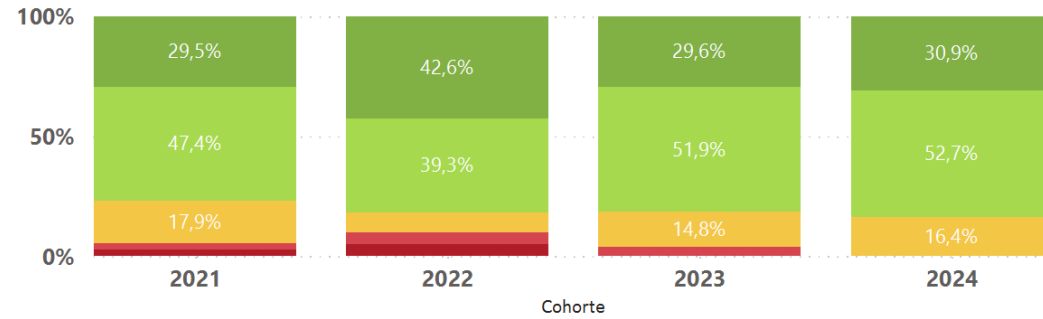
## Sur l'accompagnement par la/le chargée d'affaires (en %, par année de subvention)

Satisfaction ● 1 - Très insatisfait(e) ● 2 - Insatisfait(e) ● 3 - Neutre ● 4 - Satisfait(e) ● 5 - Très satisfait(e)



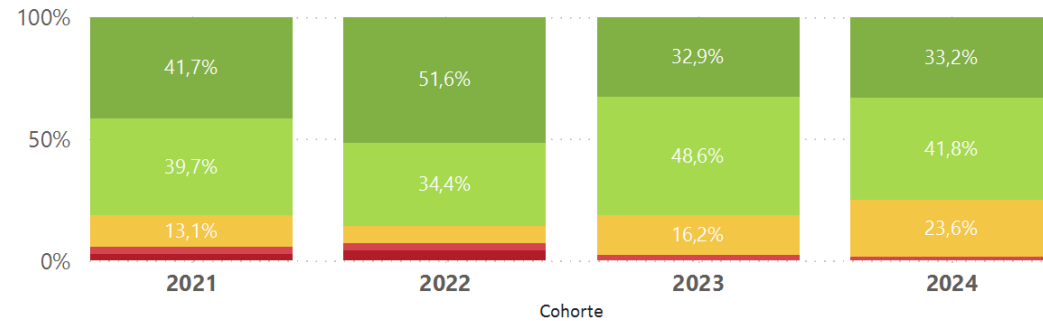
## Sur la compréhension de la démarche (en %, par année de subvention)

Satisfaction ● 1 - Très insatisfait(e) ● 2 - Insatisfait(e) ● 3 - Neutre ● 4 - Satisfait(e) ● 5 - Très satisfait(e)



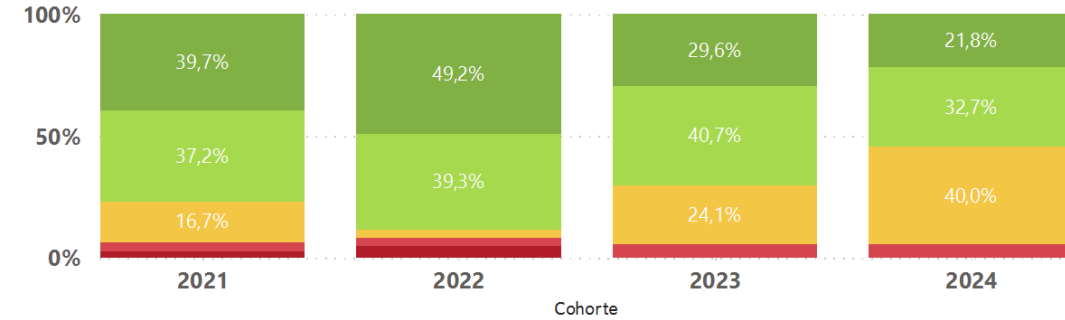
## Satisfaction globale (en %, par année de subvention)

Satisfaction ● Très insatisfait ● Insatisfait ● Neutre ● Satisfait ● Très Satisfait



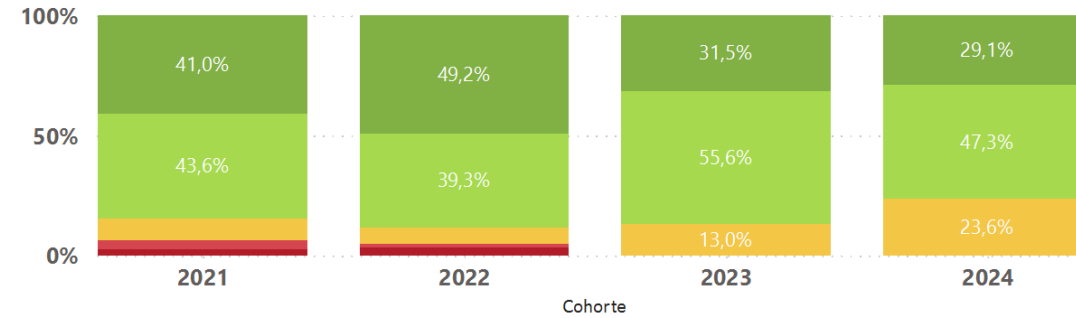
## Sur le délai de versement (en %, par année de subvention)

Satisfaction ● 1 - Très insatisfait(e) ● 2 - Insatisfait(e) ● 3 - Neutre ● 4 - Satisfait(e) ● 5 - Très satisfait(e)

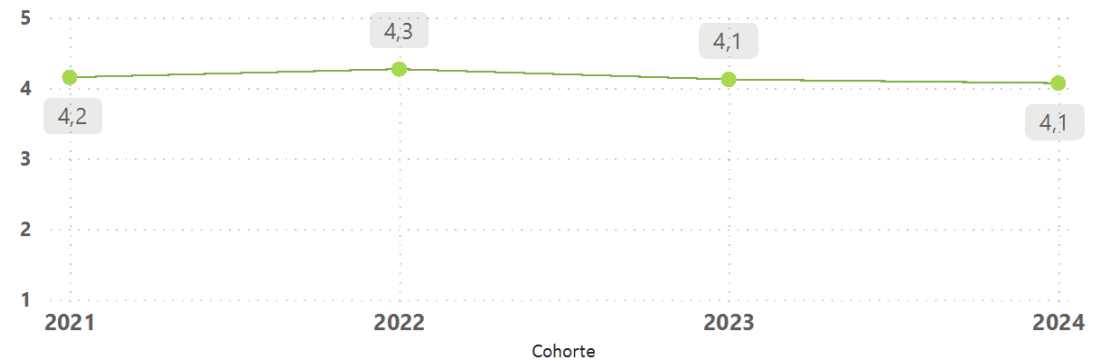


## Sur le délai de décision (en %, par année de subvention)

Satisfaction ● 1 - Très insatisfait(e) ● 2 - Insatisfait(e) ● 3 - Neutre ● 4 - Satisfait(e) ● 5 - Très satisfait(e)



## Satisfaction globale (sur une échelle de 1 à 5, par année de subvention)





# TP'Up

Année de création : 2016

Montant voté en 2024

1 911 500 €

Montant voté en 2025

2 625 500 €

Source IRIS – 18/11/2025

## Politique de rattachement

### Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

#### IMPACT 2028

##### Priorités

- 1 - Faire de la région Île-de-France une terre d'accueil de start-ups et de projets innovants
- 2- Accélérer la réindustrialisation de la région Île-de-France
- 3 -Être moteur pour la transition écologique des entreprises franciliennes
- 4 -Soutenir la pérennité et la croissance des entreprises franciliennes

## Objectifs

Garantir le développement pérenne de l'activité des TPE franciliennes notamment à la suite de la pandémie

Encourager une réindustrialisation bas carbone des entreprises

## Contenu des tableaux de bord de suivi

- Nombre d'entreprises bénéficiaires et montant des subventions
- Evolution du CA des entreprises bénéficiaires
- Evolution des effectifs des entreprises bénéficiaires
- Localisation des entreprises bénéficiaires
- Effet de levier de l'aide régionale
- Typologies des entreprises bénéficiaires
- Usage de la subvention
- Satisfaction des entreprises bénéficiaires

Dernière mise à jour juin 2026

## Développement économique et innovation

## Bénéficiaires

TPE, quelle que soit leur forme juridique, y compris les associations ayant une activité économique :

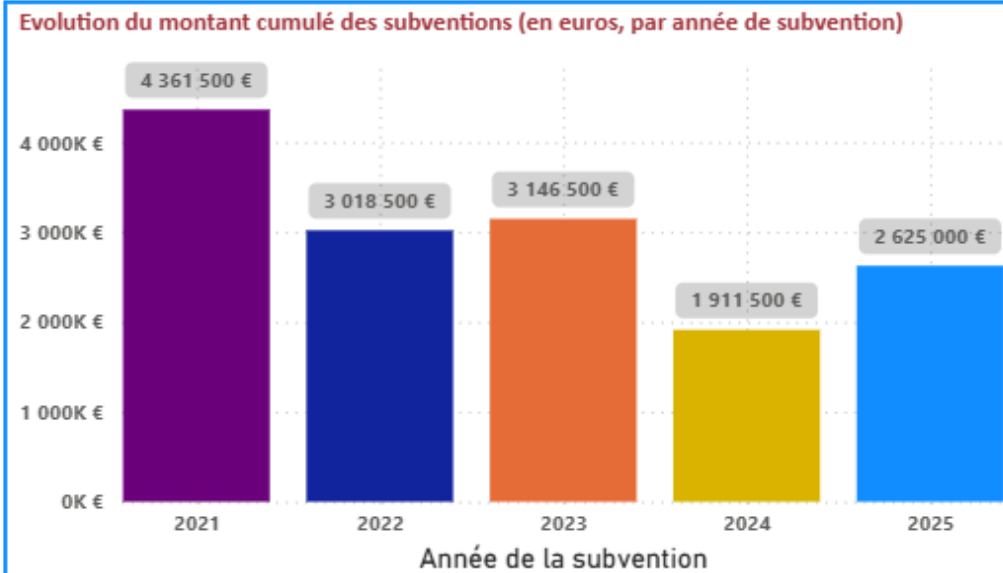
- employant entre 1 et 10 salariés (les entreprises artisanales n'ayant pas de salarié mais présentant un projet de création d'emploi sont éligibles)
- dont le chiffre d'affaires < 2M€ ou dont bilan total < 2M€
- ayant au moins 1 établissement en IDF ou projetant d'en créer 1 dans le cadre du projet subventionné

## Dépenses éligibles

- Investissements matériels/immatériels,
- Prestations de conseil,
- Dépôt et extension de brevet,
- Recrutements structurants,
- Développement international

## Collecte des données auprès des entreprises

- Depuis 2020, les services de la Région mène **une enquête annuelle** auprès des entreprises bénéficiaires.
- Les données restituées dans les tableaux de bord sont issues **des vagues d'enquête 2023, 2024 et 2025** menées auprès des entreprises **bénéficiaires de TP'UP en 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 soit 5 cohortes.**
- Les entreprises sont interrogées sur **leur situation 1 an (n+1), 2 ans (n+2) et 3 ans (n+3) après l'année (n)** à laquelle elles ont été subventionnées.



**Données collectées à partir d'enquête auprès des entreprises bénéficiaires TP'UP**

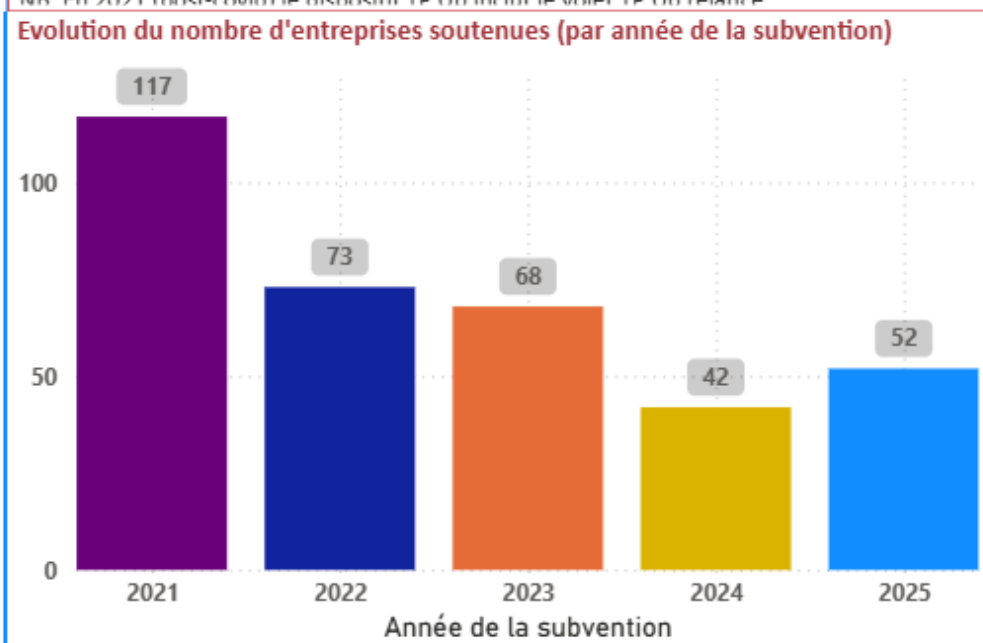
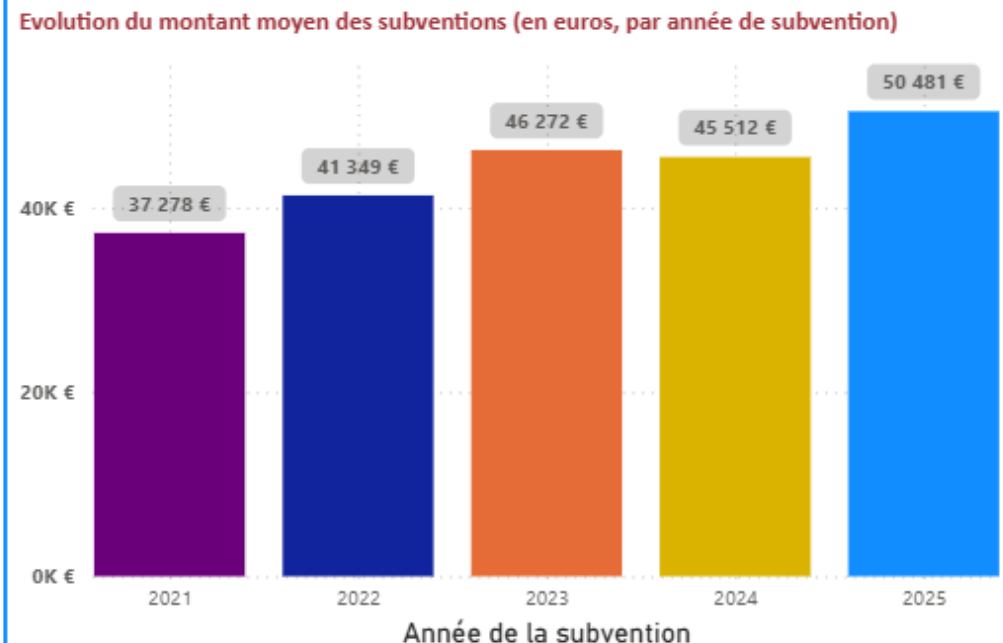
**Année d'enquête :** Les données utilisées pour calculer les indicateurs sont issues des trois dernières vagues d'enquête menées en 2023, 2024 et 2025.

**Année de subvention :** Les indicateurs sont calculés par année (n) à laquelle les entreprises ont été subventionnées. Dans l'enquête 2025, les entreprises interrogées sont celles qui ont été subventionnées en 2021, en 2022, en 2023 et en 2024, soit 4 cohortes interrogées (un code couleur par cohorte).

**Année d'observation :** Les indicateurs sont mesurés 1 an (n+1), 2 ans (n+2), 3 ans (n+3) après l'année à laquelle l'entreprise a été subventionnée (n).

Les indicateurs publiés correspondent aux trois dernières années d'observation disponibles. Par exemple, pour les entreprises subventionnées en 2021 (n), les indicateurs publiés portent sur les observations 2022 (n+1) et (n+2) 2023 alors que pour les entreprises subventionnées en 2022 (n), les indicateurs publiés portent sur les observations 2022 (n) et 2023 (n+1).

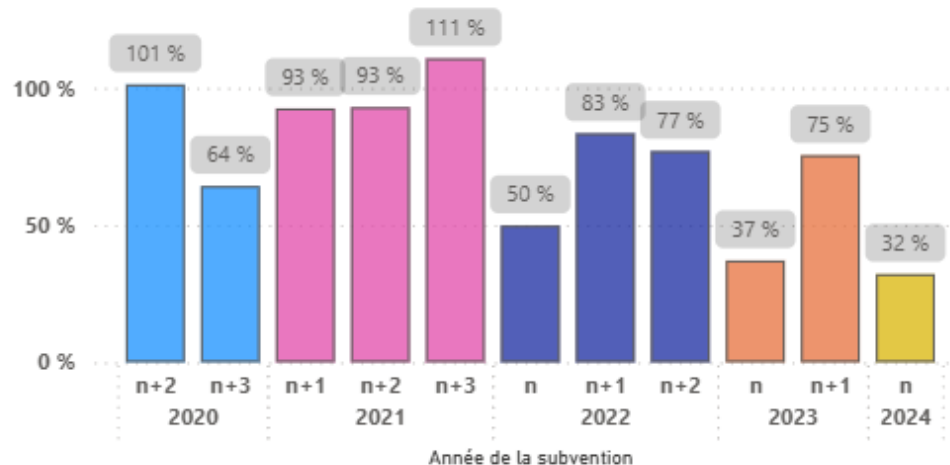
NR: En 2021 (post-covid) le dispositif TP'Up inclut le volet TP'Up relance



<b>352</b> Entreprises soutenues entre 2021 et 2025	
<b>211</b> Réponses en 2024	<b>195</b> Réponses en 2025
66% Taux de réponse en 2024	65% Taux de réponse en 2025

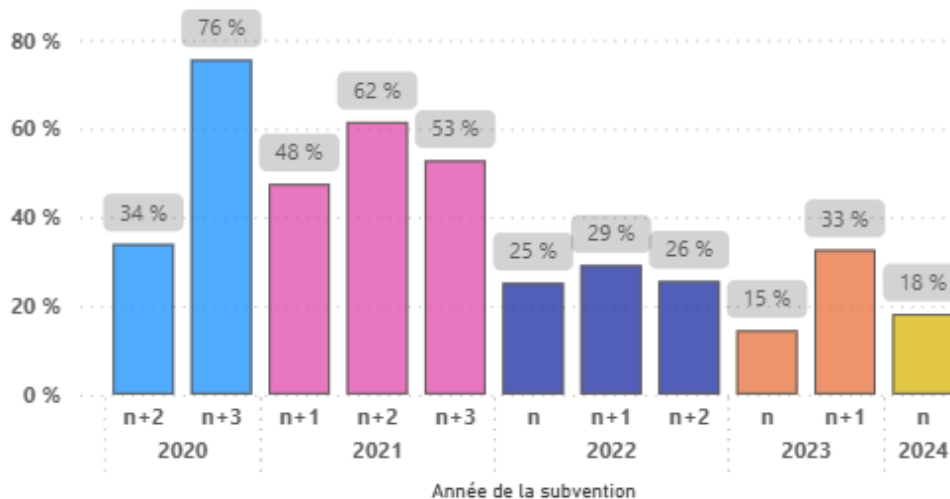
## (1) Chiffre d'affaires moyen

En %, par année d'observation, par année de subvention



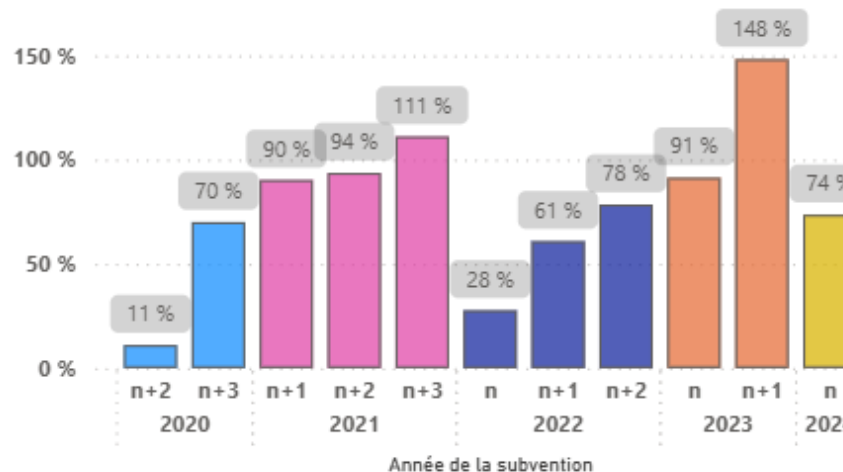
## (1) Chiffre d'affaires médian

En %, par année d'observation, par année de subvention



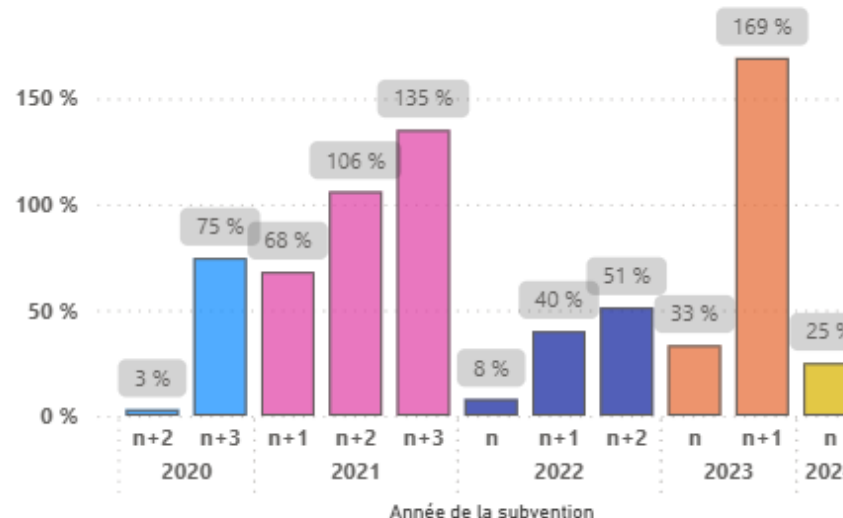
## Chiffre d'affaires moyen à l'export

En %, par année d'observation, par année de subvention



## Chiffre d'affaires médian à l'export

En %, par année d'observation, par année de subvention



### Guide de lecture

#### Taux croissance du chiffre d'affaires Moyenne

Par rapport à l'année précédant l'année de subvention (n-1), le CA des entreprises subventionnées en 2021 (n) a augmenté en moyenne de +93% entre 2020 (n-1) et 2022 (n+1), et de +93% en 2023 (n+2).

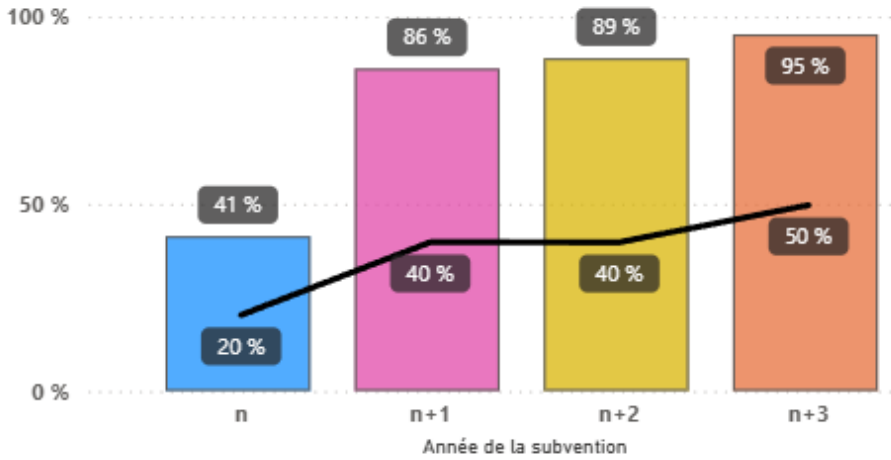
#### Taux de croissance du chiffre d'affaires Médiane

La moitié des entreprises subventionnées en 2021 (n) ont vu leur chiffre d'affaires augmenter de au moins de +48% entre 2020 (n-1) et 2022 (n+1) et de +62% entre 2020 (n-1) et 2023 (n+2).

### (1) Evolution moyenne du chiffre d'affaires, toutes cohortes confondues

En %, par année de subvention

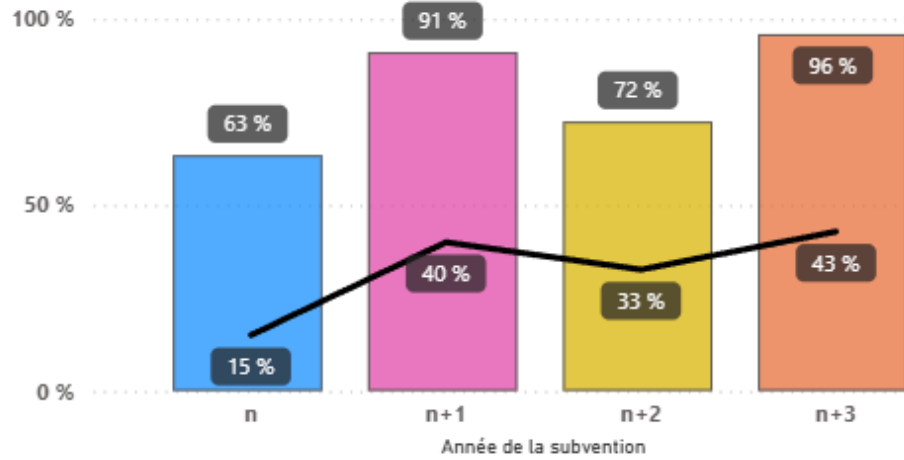
● Colonnes : Moyenne ● Ligne : Médiane



### (2) Evolution moyenne du chiffre d'affaires à l'export, toutes cohortes confondues

En %, par année de subvention

● Colonnes : Moyenne ● Ligne : Médiane



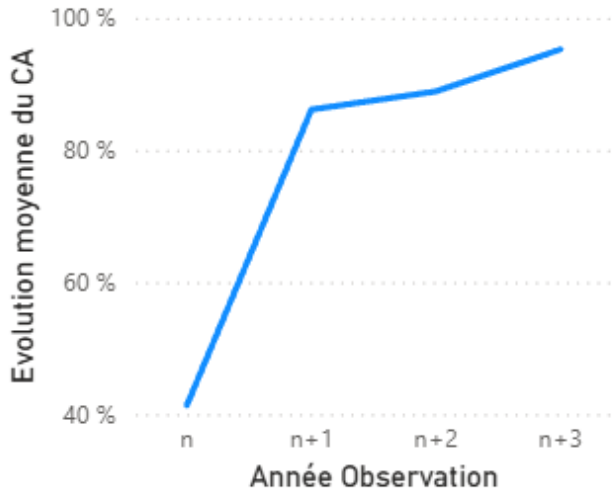
**Guide de lecture**

Toutes cohortes confondues, les entreprises bénéficiaires de Tp'up enregistrent en moyenne une **hausse de 41%** de leur chiffre d'affaires un an après avoir reçu la subvention (n), et de **86% deux ans après (n+1)**.

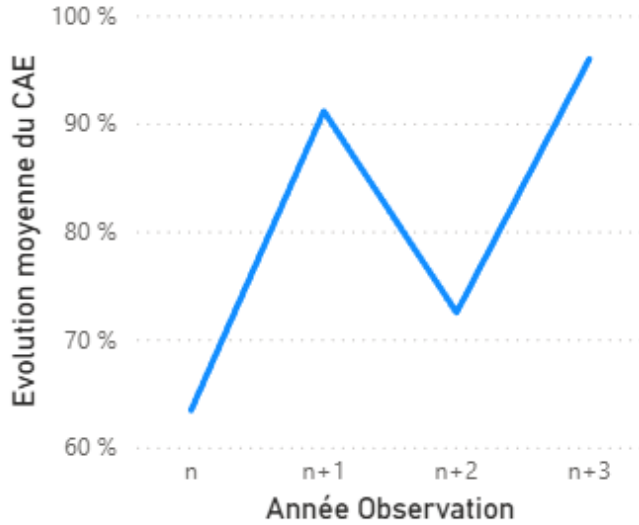
Un an après la subvention (n), 50% des entreprises voient leur chiffre d'affaires augmenter d'au moins 20% ; deux ans après (n+1), d'au moins 40%.

### (3) Courbes interactives des évolutions moyennes- CA, CAE et ETP

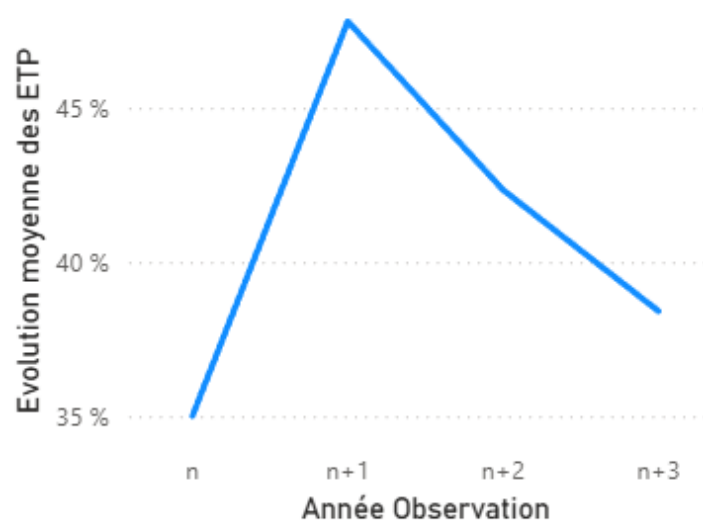
Chiffre d'affaires



Chiffre d'affaires à l'export



Equivalent temps plein



Filière harmonisée

Tout

Départements

Tout

Cohorte

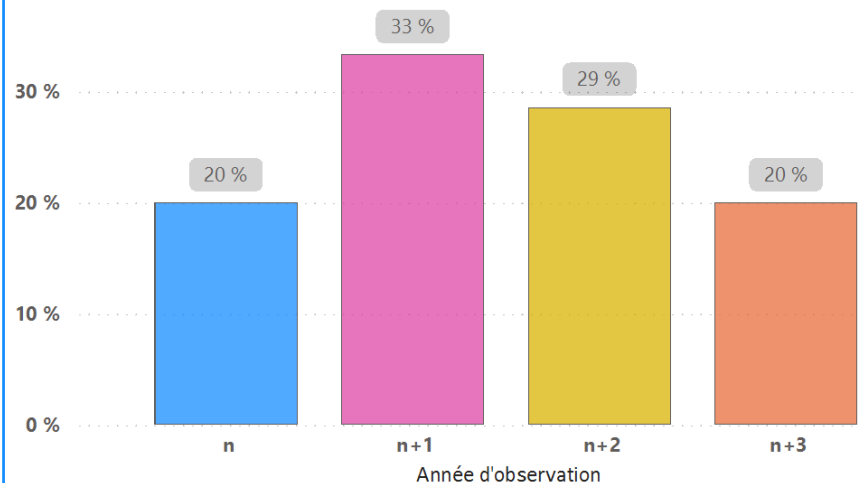
2020 2024

# Evolution des effectifs des entreprises - TPE bénéficiaires

Les effectifs sont mesurés en ETP = Equivalent Temps Plein

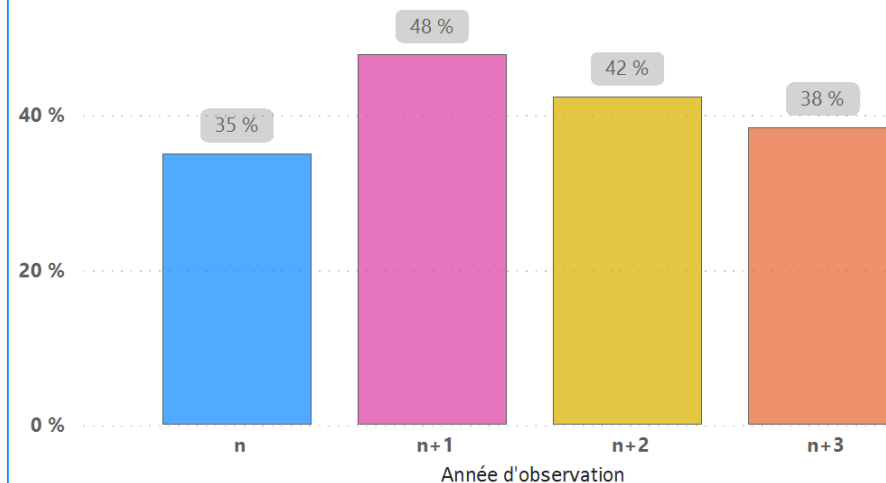
## (1) Evolution médiane des ETP

En %, par année d'observation



## (2) Evolution moyenne des ETP

En %, par année d'observation



### Guide de lecture

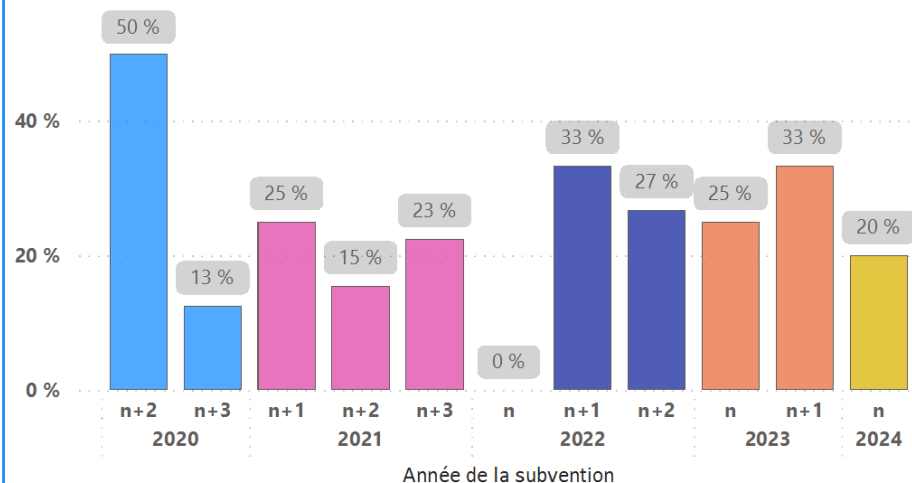
La moitié des TPE **subventionnées** ont vu leurs effectifs augmenter de 33% 1 an après la subvention (**n+1**).

### Guide de lecture

En moyenne, **1 an** après avoir été subventionnées (**n+1**), les effectifs des TPE aidées ont augmenté de 48%.

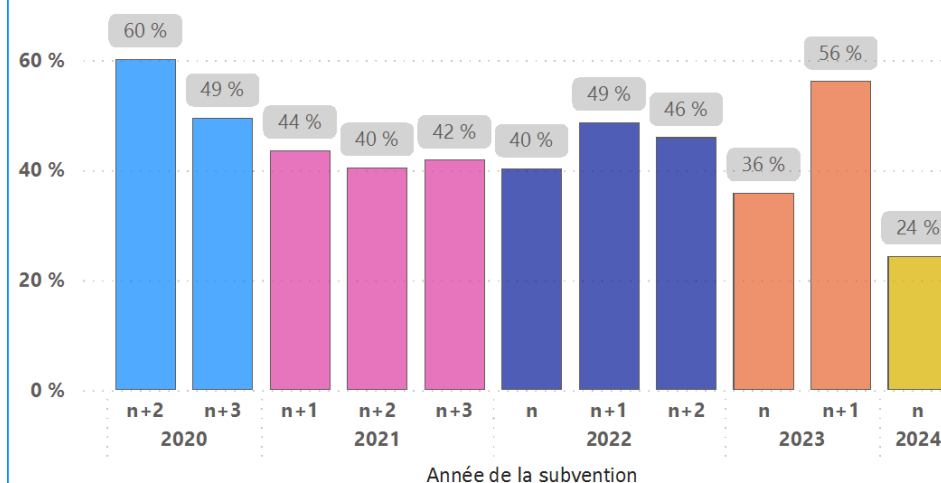
## (3) Médiane des effectifs - évolution

En %, par année d'observation, par année de subvention



## (4) Moyenne des effectifs - évolution

En %, par année d'observation, par année de subvention



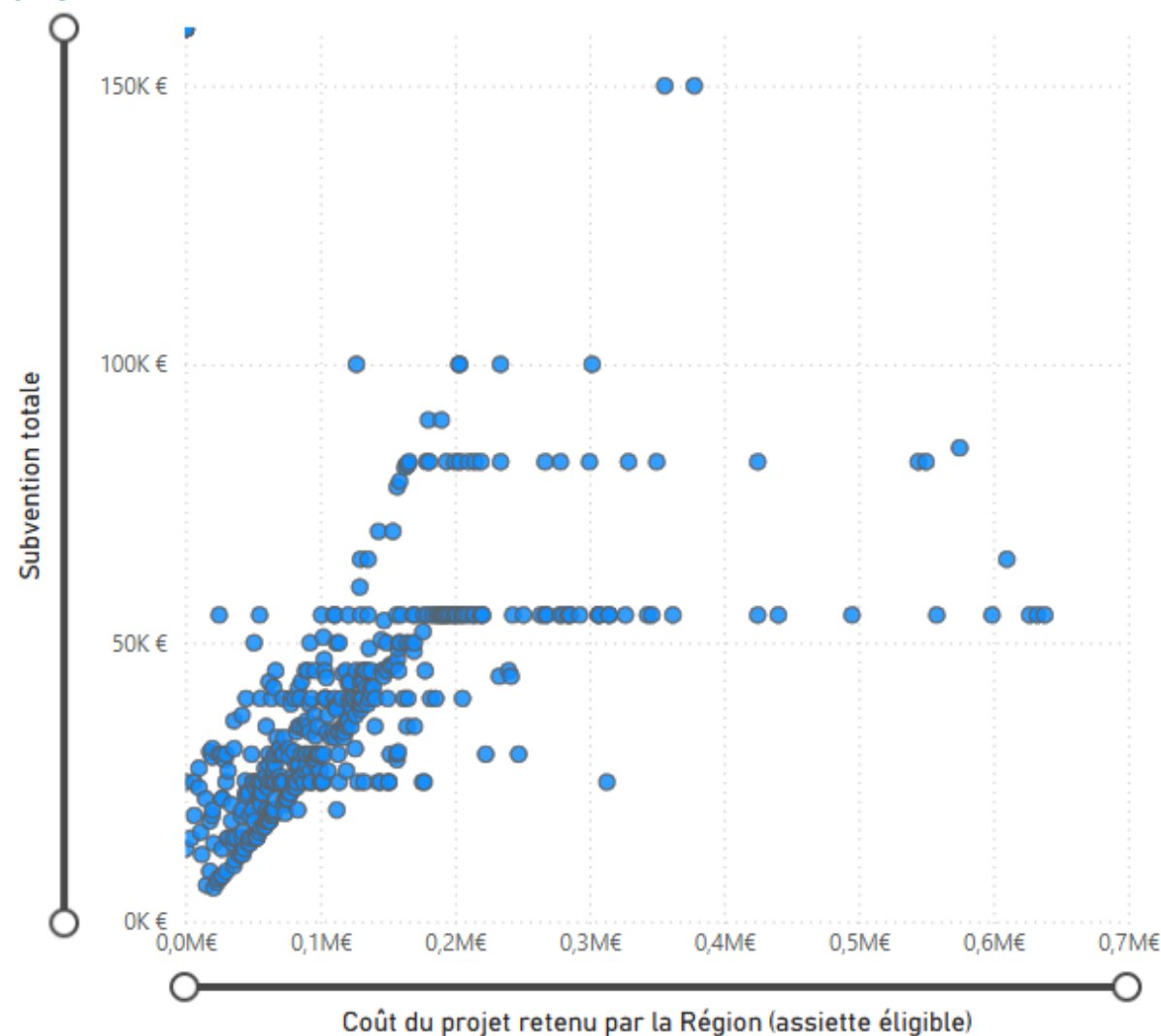
### Guide de lecture

La moitié des PME **subventionnées en 2021 (n)** ont vu leurs effectifs augmenter de au moins 25% en 2022 (n+1) et de au moins 15% en 2023.

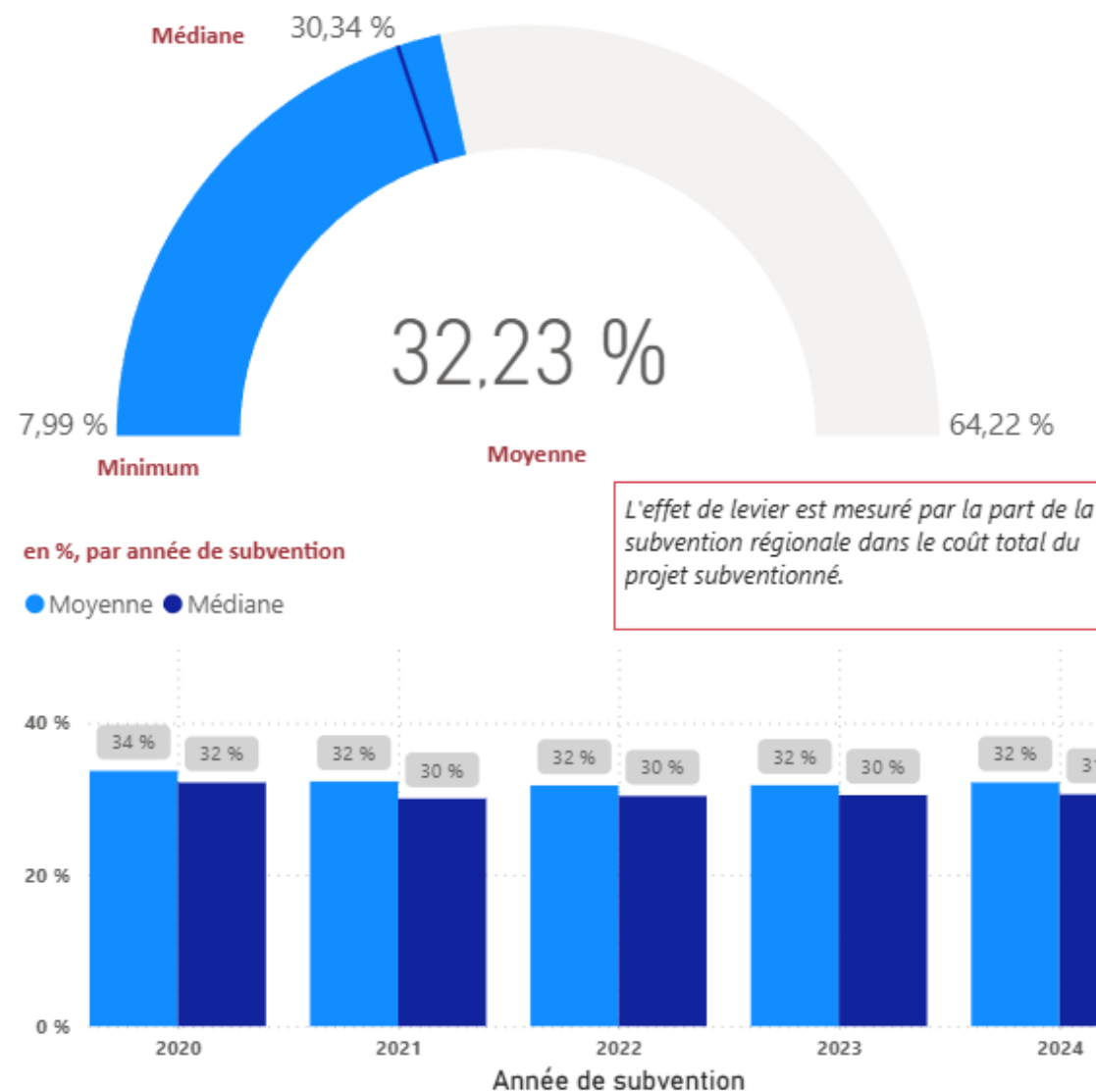
### Guide de lecture

Les effectifs des PME **subventionnées en 2021 (année n)** ont évolué en moyenne de 52% en 2022 (n+1) et de 46% en 2023 (n+2).

(1) Nuage de point montrant la relation entre la subvention accordée et le coût du projet financé



(2) Effet de levier\* moyen et médian ( curseur) de la subvention (en% entre 2020 et 2024)



# Cartographie des entreprises bénéficiaires (cohorte 2024)

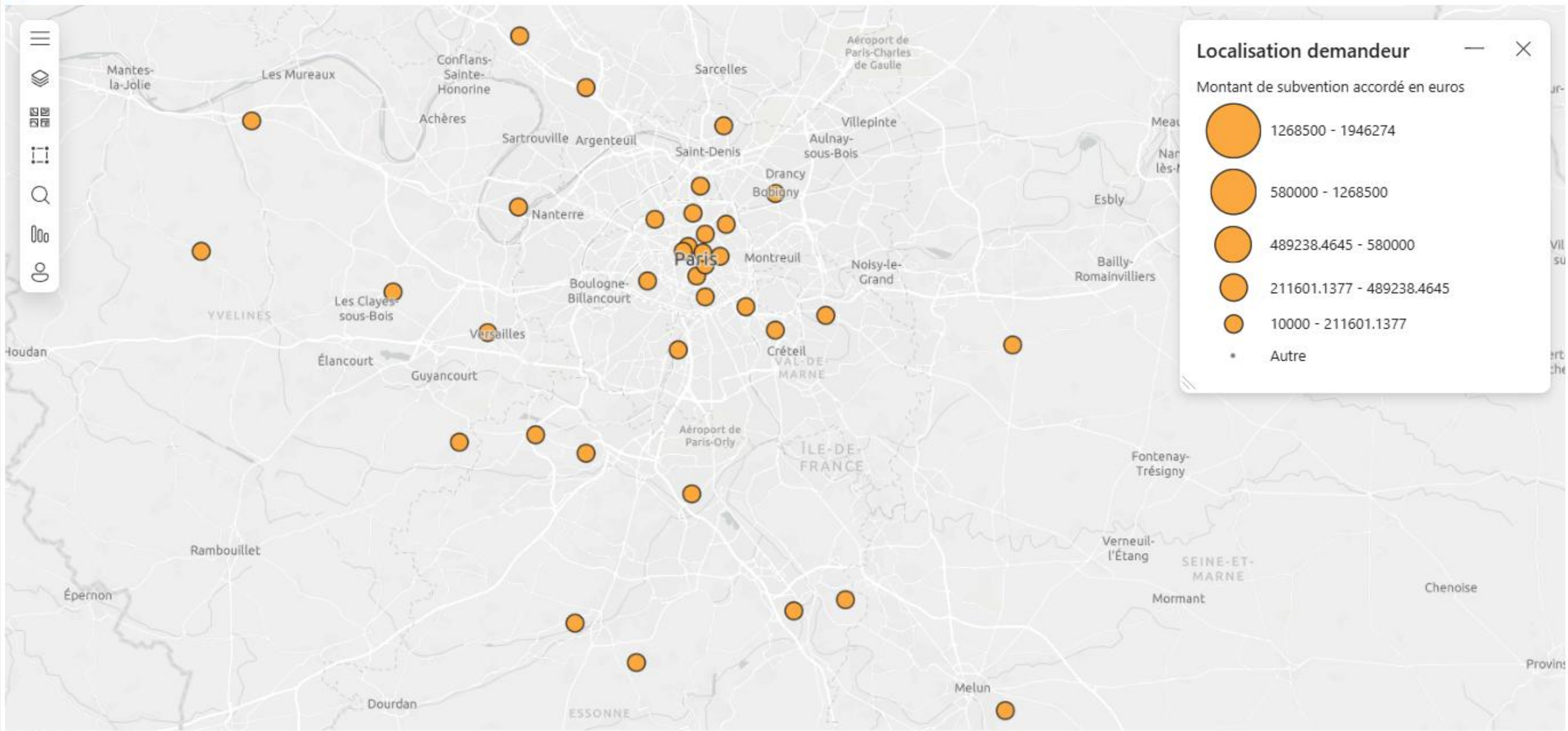
Cohorte

2024

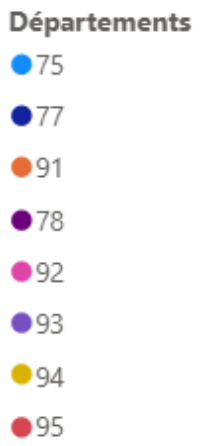
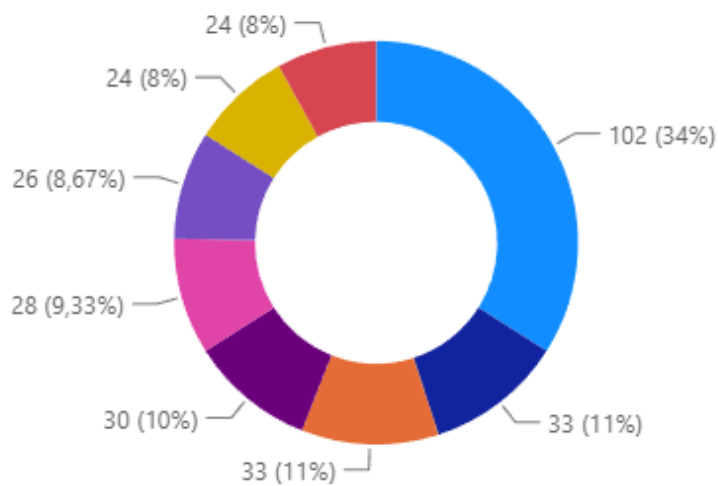
Filière

Tout

## (1) Localisation des TPE bénéficiaires



## (2) Répartition des départements des entreprises bénéficiaires - enquête 2025



**Filtre**

**Cohorte**

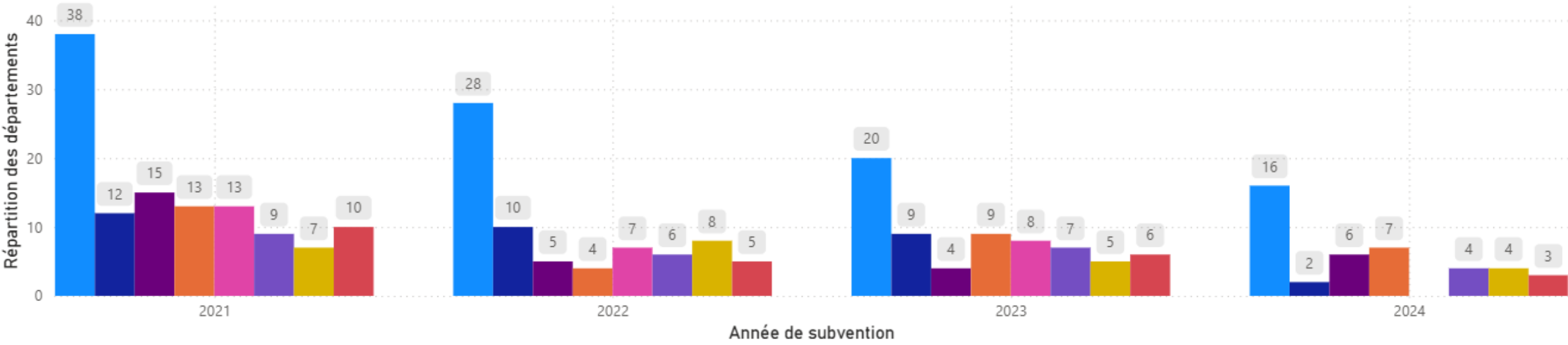
Tout ▼

**Filière**

Tout ▼

## (4) Evolution de la répartition des départements des entreprises bénéficiaires

**Départements** ● 75 ● 77 ● 78 ● 91 ● 92 ● 93 ● 94 ● 95

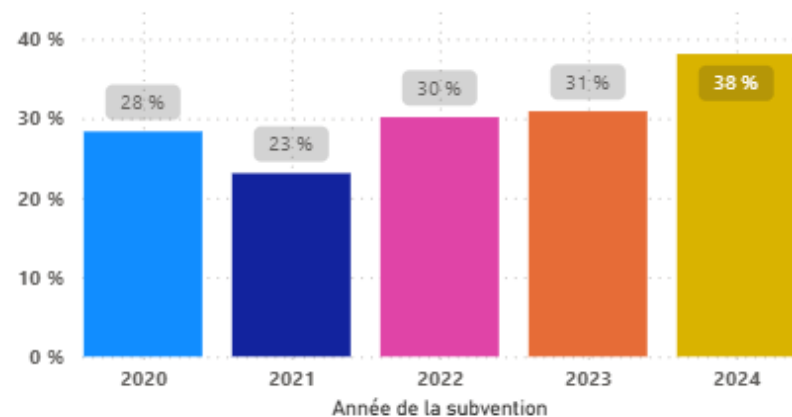


## Guide de lecture

Les indicateurs sont mesurés **par cohorte** de TPE bénéficiaires.  
 Les entreprises interrogées en 2023, 2024 et 2025 ont été subventionnées en 2020, en 2021, en 2022, en 2023 et en 2024, soit 5 cohortes interrogées.

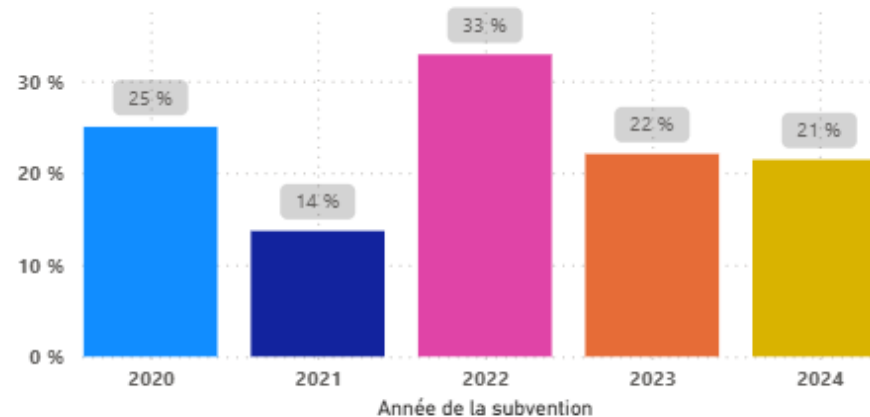
### Entreprises industrielles

En %, par année de subvention



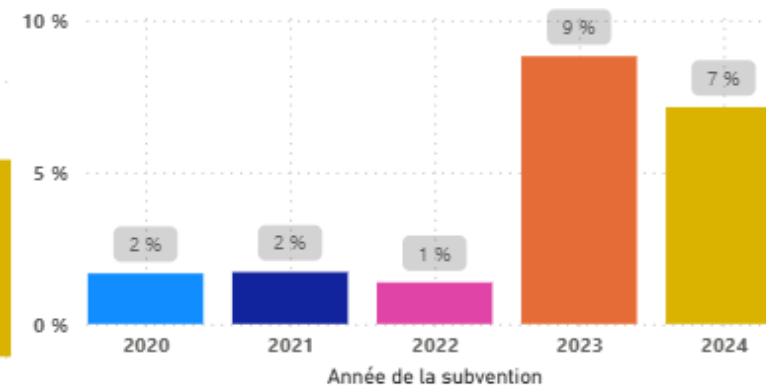
### Entreprises inscrites au répertoire des métiers

En %, par année de subvention

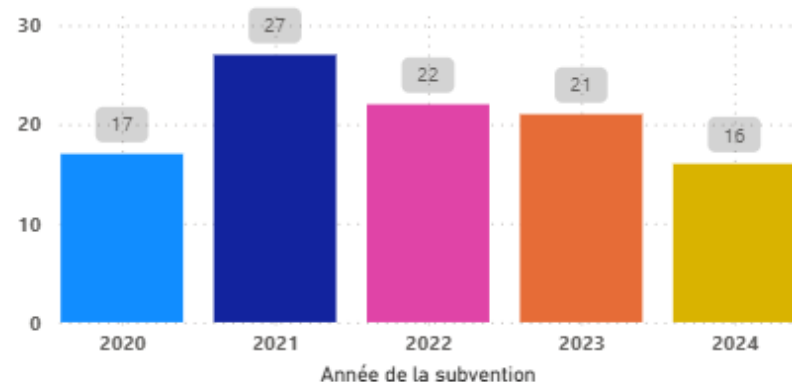


### Entreprises de l'économie sociale et solidaire

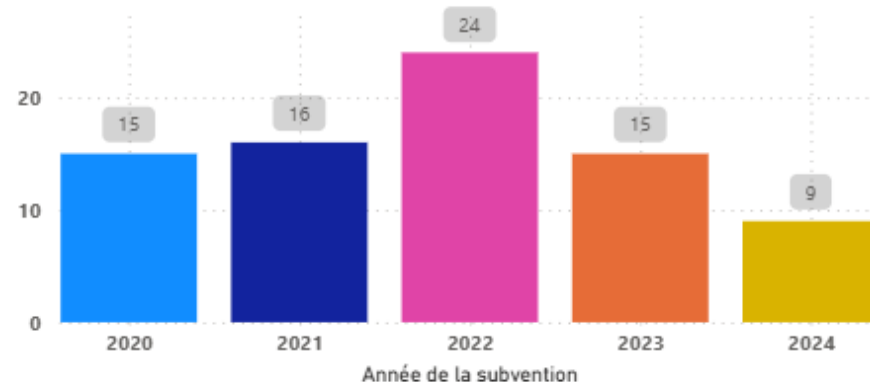
En %, par année de subvention



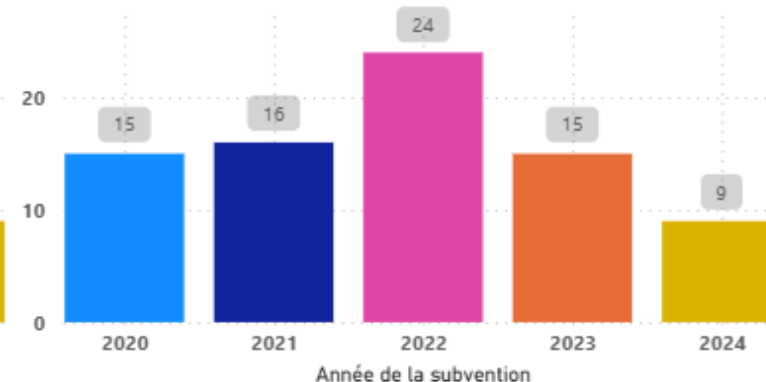
En nombre, par année de subvention



En nombre, par année de subvention

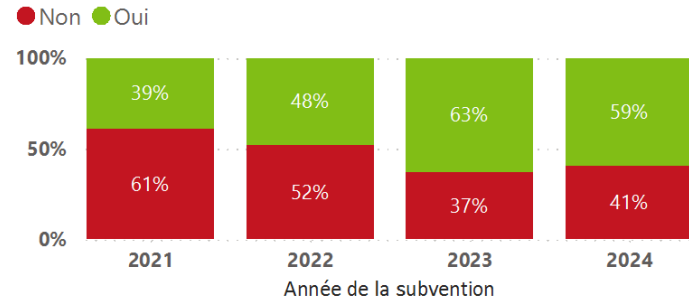


En nombre, par année de subvention

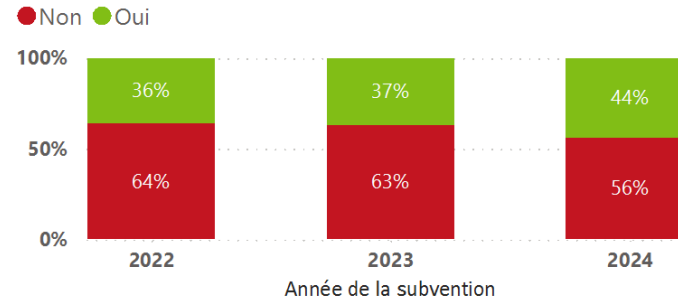


# Usages de la subvention par les entreprises - TPE bénéficiaires

**Digitaliser ses activités (en %, par année de subvention)**

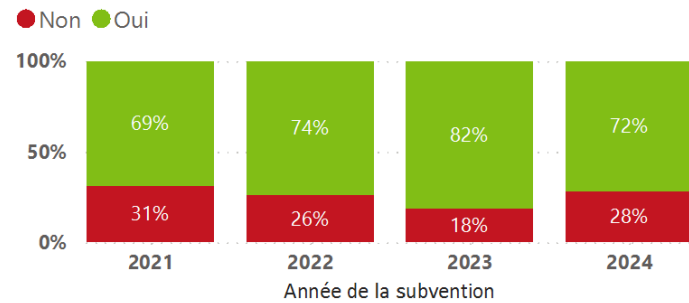


**Financer un projet d'internationalisation (en %, par année de subvention)**

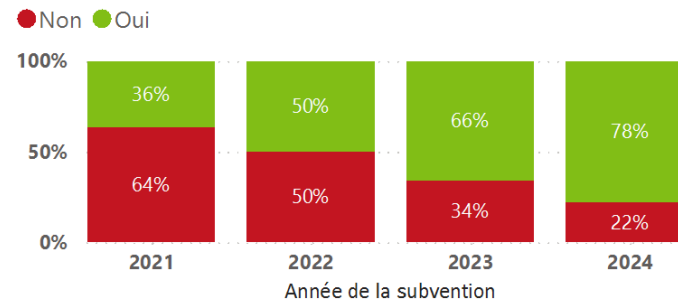


Guide de lecture  
En 2025, 39% des entreprises **subventionnées en 2021** ont déclaré avoir utilisé la subvention pour **digitaliser ses activités**.

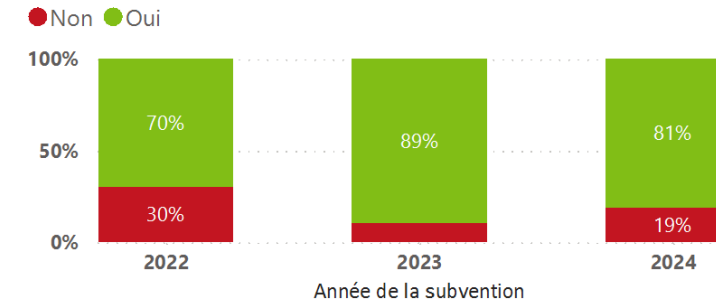
**Diversifier son activité (en %, par année de subvention)**



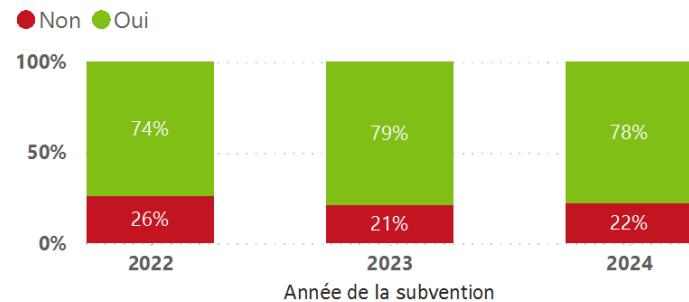
**Améliorer sa démarche RSE (en %, par année de subvention)**



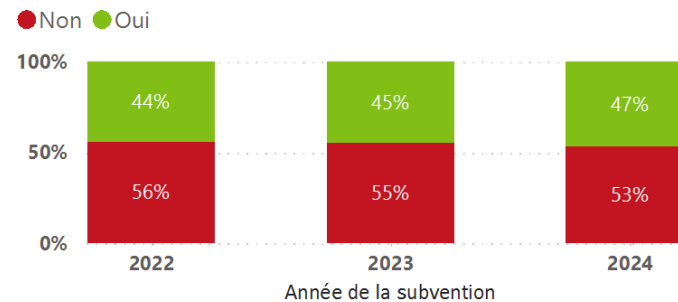
**Améliorer sa structuration interne (en %, par année de subvention)**



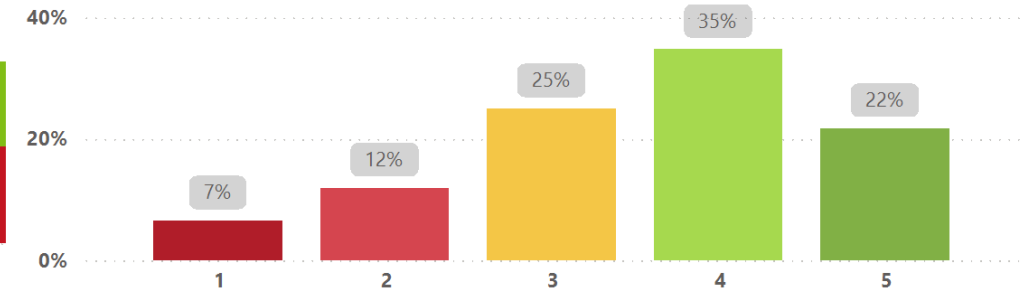
**Lancer un nouveau produit et/ou service (en %, par année de subvention)**



**Financer des prestations de conseil liées à des restructurations (en %, par année de subvention)**

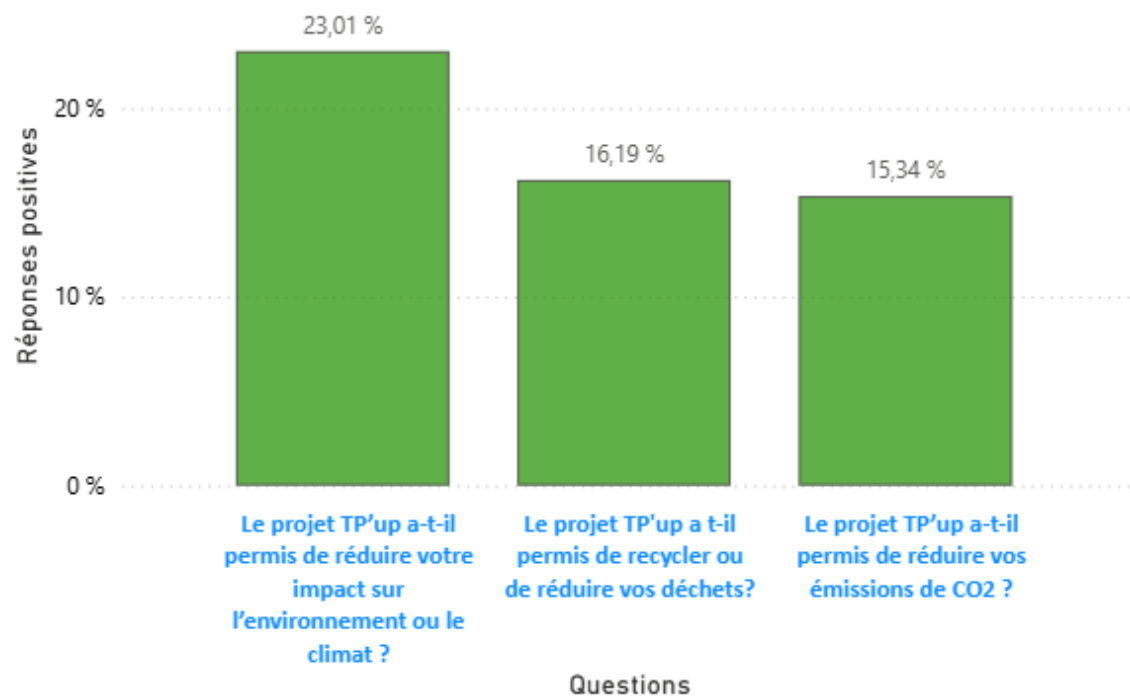


**Impact de la subvention sur l'accélération de la croissance (en %, sur une échelle de 1 à 5, entre 2021 et 2024)**



# Impact environnemental - TPE bénéficiaires

## (1) Questions portant sur l'impact environnemental du projet TP'up



# 22,44%

Entreprises ayant déclaré avoir réalisé une économi...

### Guide de lecture

Les données portant sur l'impact environnemental ne sont disponibles que pour l'enquête 2025.

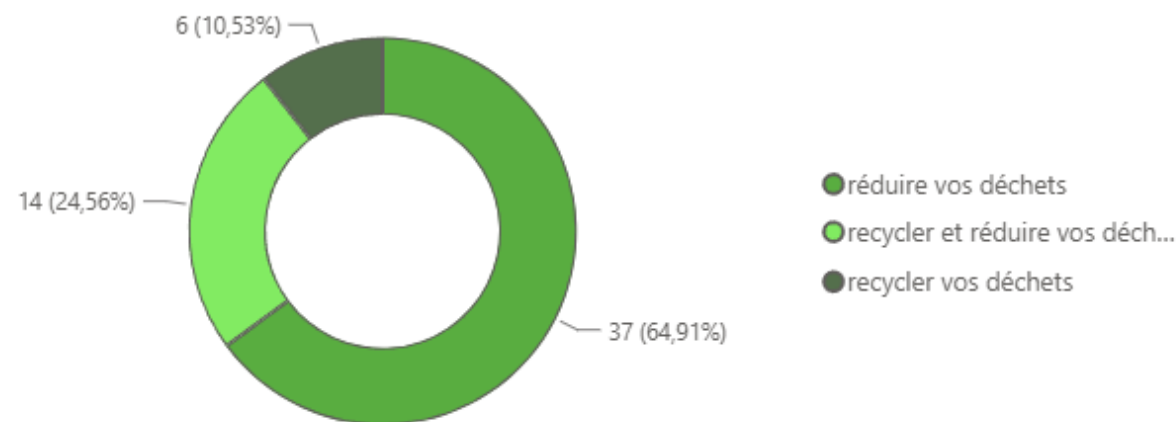
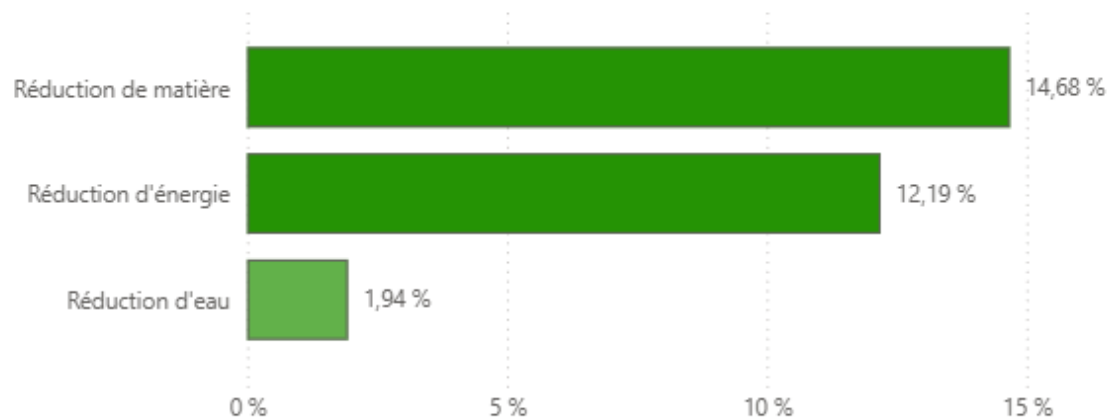
## (2) En quoi le projet a permis une réduction de votre impact sur l'environnement ou le climat ?

### Extrait de cinq réponses

- | Investissement gestion des déchets
- | Limitation des transports en internalisant des tâche sous traitées auparavant
- | Moins de livraison, moins de déplacement.
- | Production avec des matières de qualité
- | Réduction du bruit et de la consommation électrique

## (3) Le projet TP'up a-t-il permis de recycler ou de réduire vos déchets ? - Détail des réponses

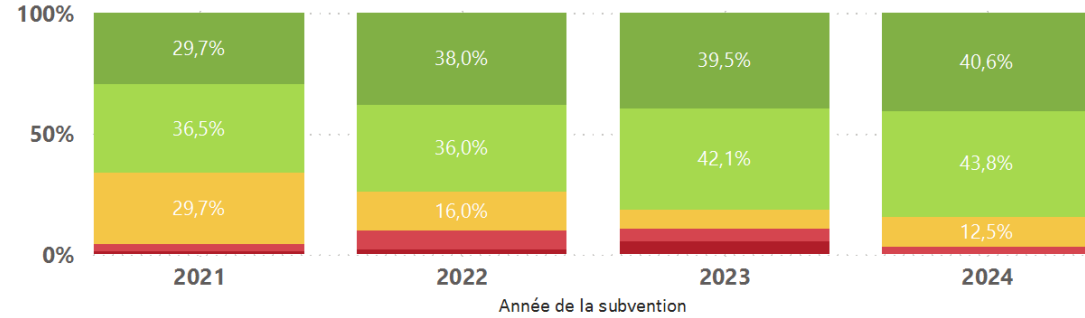
## (4) Entreprises ayant déclaré avoir effectué une réduction de :



# Satisfaction des entreprises - TPE bénéficiaires

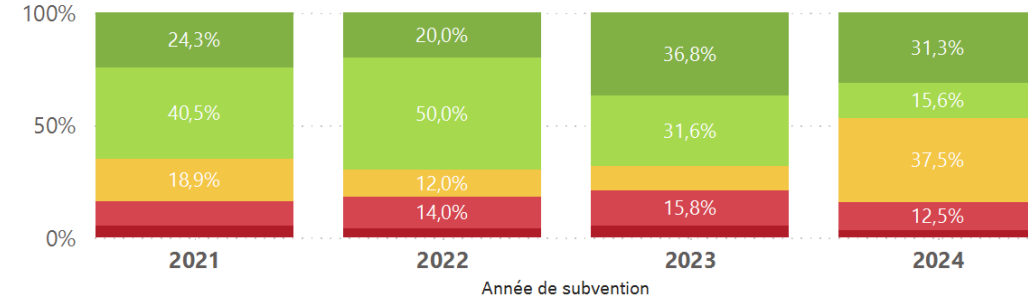
Sur l'accompagnement par la/le chargée d'affaires (en %, par année de subvention)

Satisfaction ● 1 Très insatisfait(e) ● 2 Insatisfait(e) ● 3 Neutre ● 4 Satisfait(e) ● 5 Très satisfait(e)



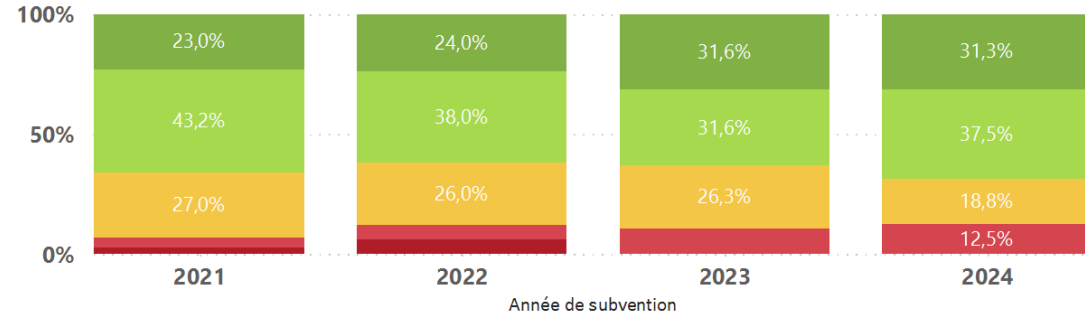
Sur le délai de versement (en %, par année de subvention)

Satisfaction ● 1 Très insatisfait(e) ● 2 Insatisfait(e) ● 3 Neutre ● 4 Satisfait(e) ● 5 Très satisfait(e)



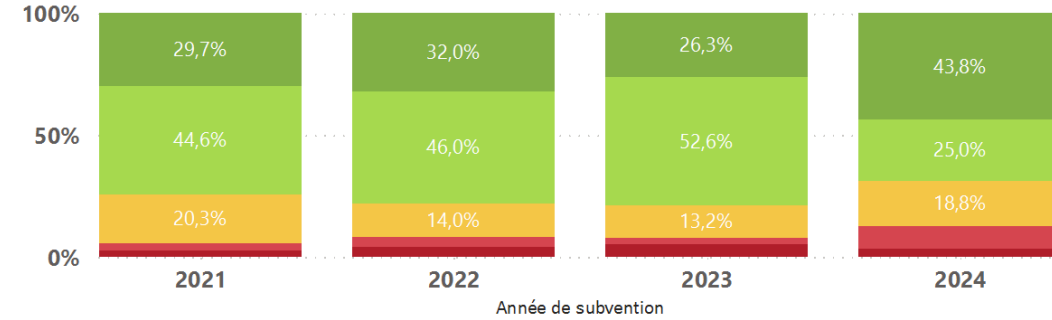
Sur la compréhension de la démarche (en %, par année de subvention)

Satisfaction ● 1 Très insatisfait(e) ● 2 Insatisfait(e) ● 3 Neutre ● 4 Satisfait(e) ● 5 Très satisfait(e)



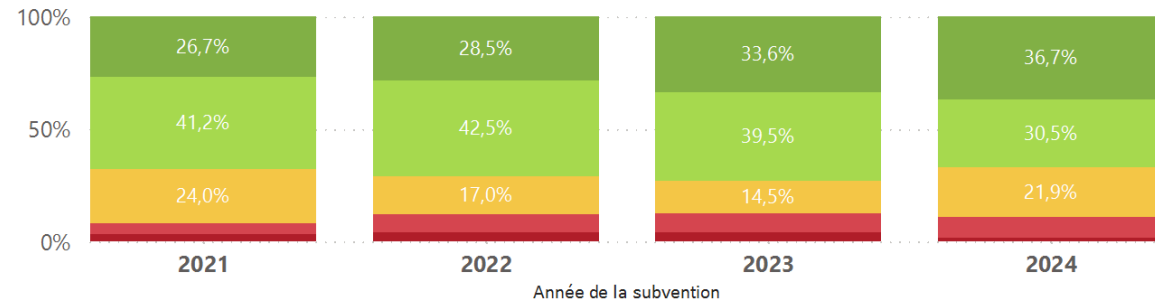
Sur le délai de décision (en %, par année de subvention)

Satisfaction ● 1 Très insatisfait(e) ● 2 Insatisfait(e) ● 3 Neutre ● 4 Satisfait(e) ● 5 Très satisfait(e)

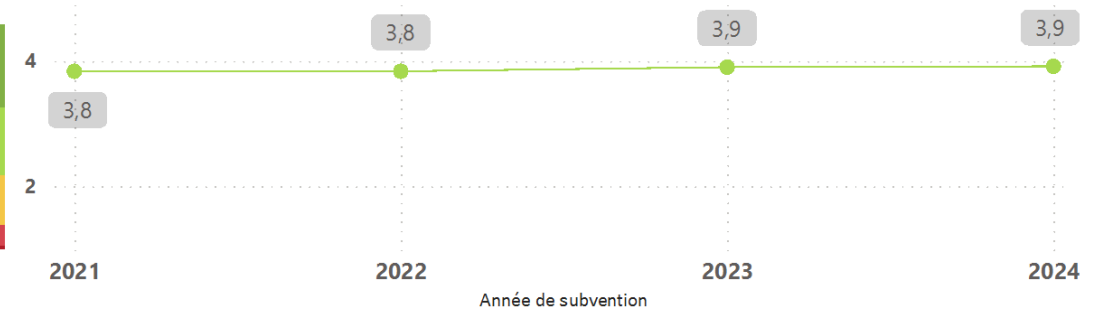


Satisfaction globale (en %, par année de subvention)

Satisfaction ● 1 Très insatisfait(e) ● 2 Insatisfait(e) ● 3 Neutre ● 4 Satisfait(e) ● 5 Très satisfait(e)



Satisfaction globale (sur une échelle de 1 à 5, année de subvention)





# ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

→ Budget participatif écologique	95
→ Véhicules propres	99
→ Île-de-France Nature	102
→ Annexe : Fiches de qualification des IPP_Environnement et énergie	255



## Budget Participatif Ecologique (BPE)

Année de création : 2020

Montant voté en 2024

5 480 000 €

Montant voté en 2025

6 314 000 €

### Politique de rattachement

- Zéro déchet et Fonds propreté 2016
- Stratégie Energie climat de la région Île-de-France 2018
- Stratégie régionale pour la biodiversité 2020-2030
- Plan Régional pour la qualité de l'air 2022-2028
- Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique 2022

### Contenu des tableaux de bord de suivi

- Nombre de votes recueillis dans le cadre du BPE
- Répartition géographique des projets lauréats
- Nombre et typologie des projets lauréats
- Nombre et typologie des bénéficiaires

*Dernière mise à jour juin 2026*

## Environnement et énergie

### Objectifs

Encourager la participation citoyenne des Franciliens à la transition écologique de l'Île-de-France par un système de vote en ligne.

Susciter, financer et valoriser des projets à impact environnemental sur le territoire.

### Bénéficiaires

Personnes morales domiciliées en Île-de-France : associations, communes, EPCI... (hors entreprises depuis 2023)

#### Classement des projets en 6 thématiques

- Alimentation
- Biodiversité, espaces verts
- Vélo, mobilités propres
- Propreté, déchets et économie circulaire
- Energies renouvelables et efficacité énergétique
- Santé environnementale

### Typologie des projets

**Projets locaux** : de 1000 à 10 000€ avec un taux de subvention pouvant aller jusqu'à 100% et une avance jusqu'à 80% .

2020-2023 : « Grands projets » qui concouraient pour une prime citoyenne écologique de 10 % (plafonnée à 300 000€) .

Année

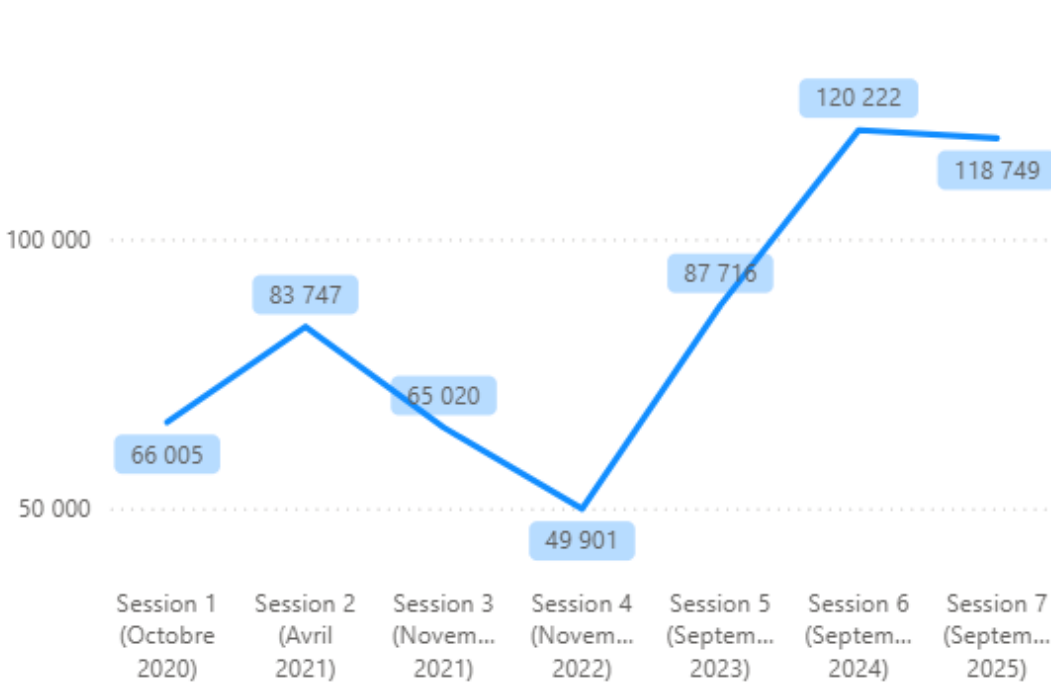
Depuis 2020 :

**591 360**  
votes

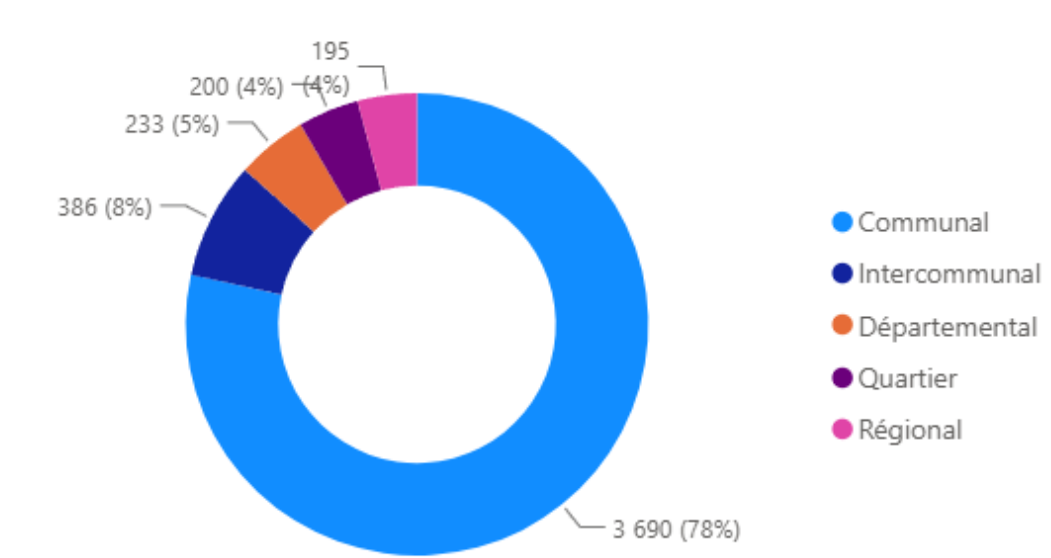
**4 704**  
projets lauréats

**72,61M€**  
de montant total

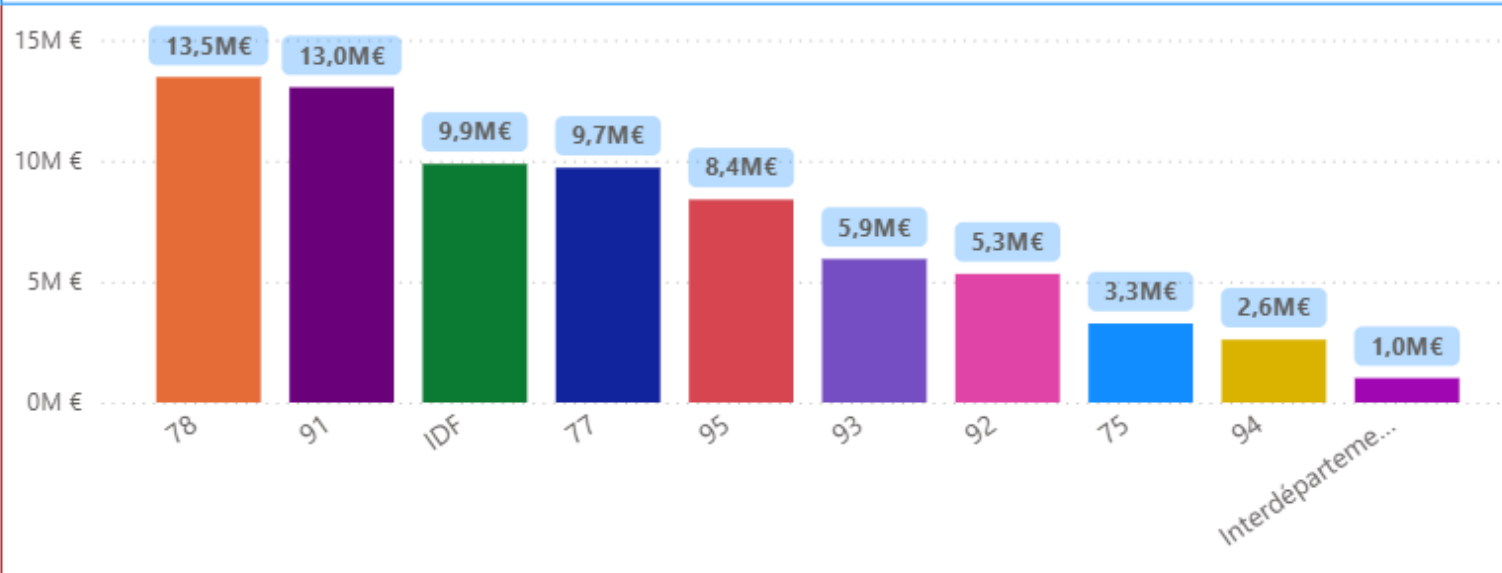
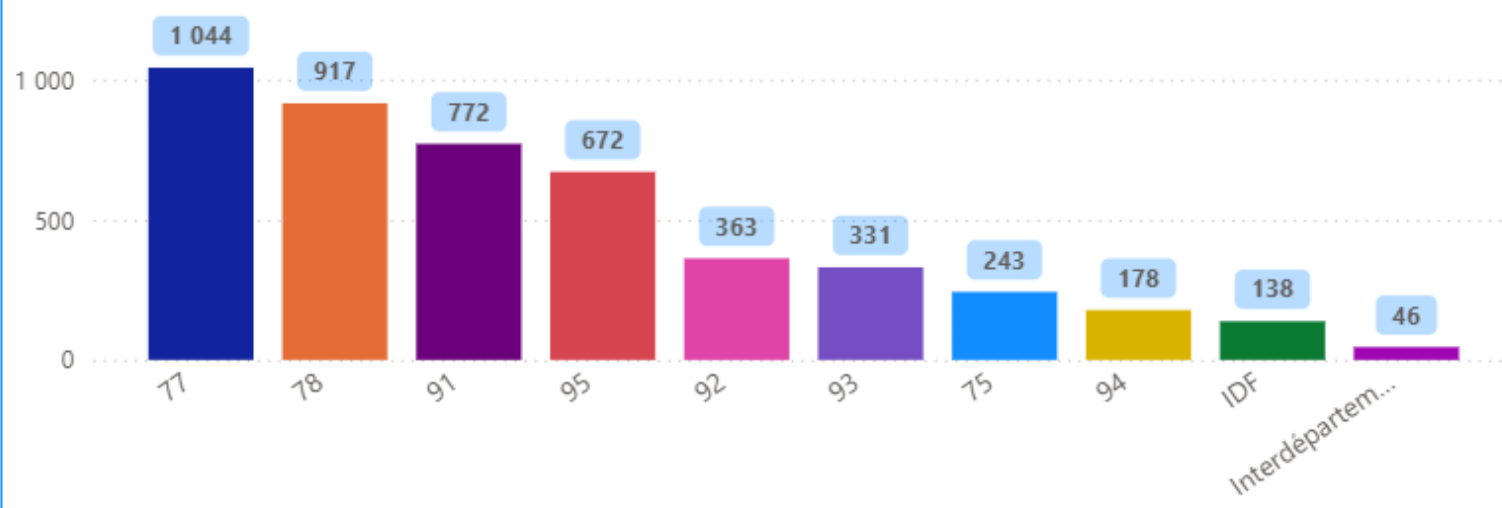
## (1) Nombre de votes



## Zone d'impact des projets depuis 2020

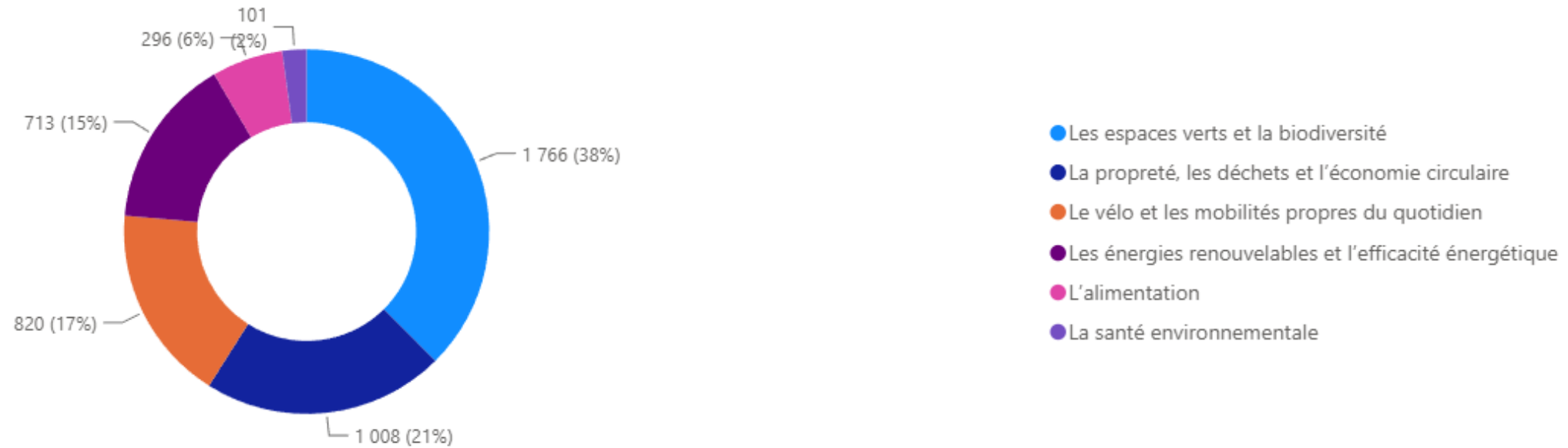


## (2) Nombre et montant des projets lauréats par département depuis 2020



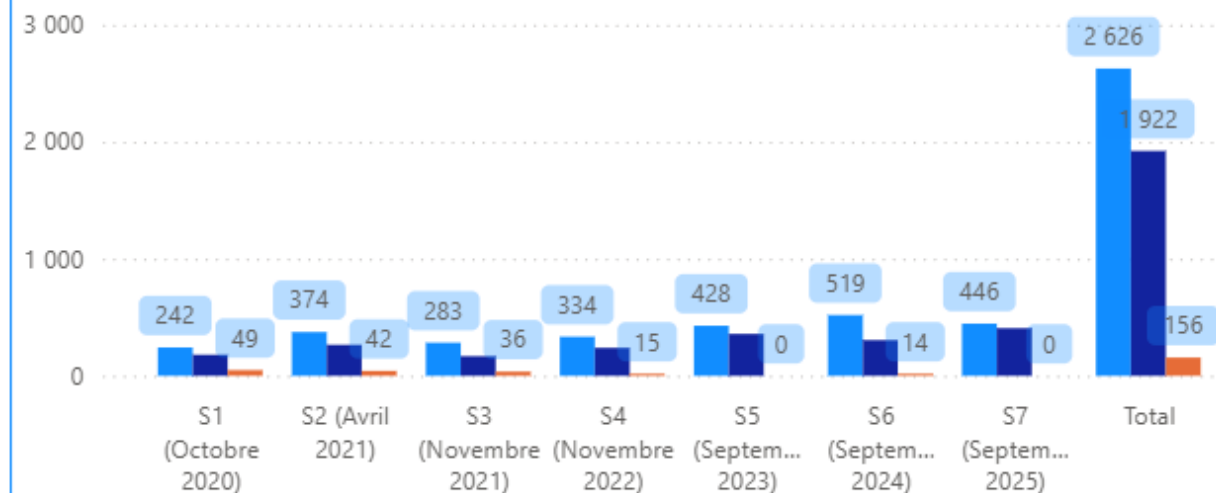
## (3) Nombre et typologie des projets lauréats depuis 2020

En nombre, en %, par type de projet

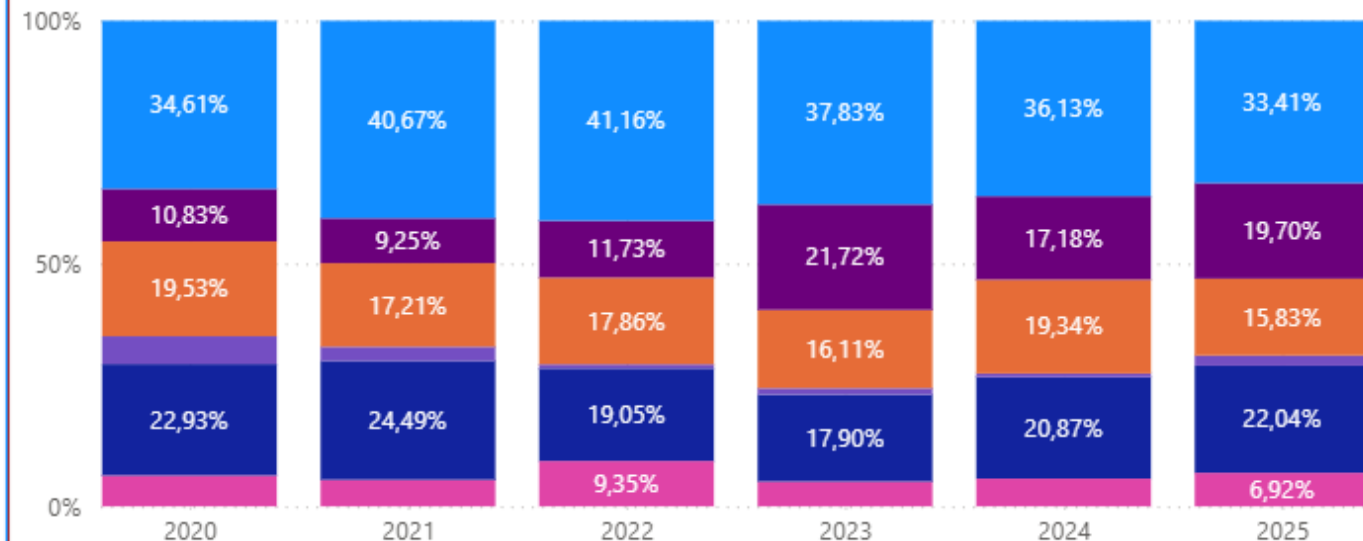


## (4) Typologie des bénéficiaires depuis 2020

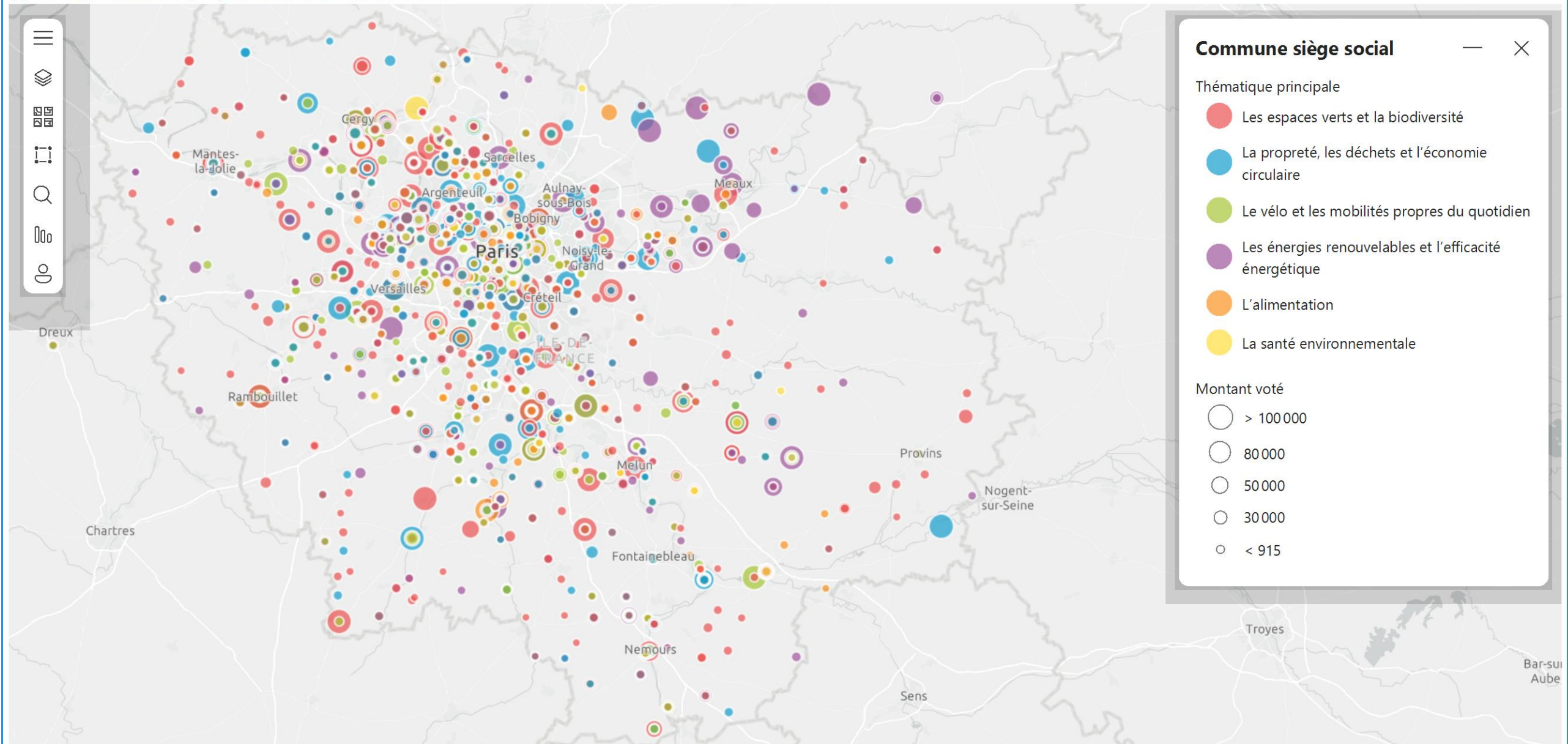
● Organisme public ● Association ● organisme privé (dont entreprises)



## Typologie des projets par année



## (2) Localisation des projets lauréats depuis 2020





## Véhicules propres

Date de création: 2016

Montant voté en 2024

2,6 M€

Montant voté en 2025

1,6 M€

## Politique de rattachement

### Plan Régional pour la qualité de l'air 2022-2028

“Un nouvel air pour l'Île-de-France”

4 domaines:

- Transversalité
- Connaissance et innovation
- Mobilités
- Habitat et bâtiments

## Contenu des tableaux de bord de suivi

- Véhicules propres acquis et transformés
- Part des véhicules propres parmi les véhicules en circulation
- Emission de gaz à effet de serre évitées grâce aux aides versées
- Répartition territoriale des projets subventionnés

Dernière mise à jour juin 2025

## Une contribution majeure des mobilités à la pollution de l'air

- La mobilité compte pour environ **20% des émissions de particules fines** et environ **55% des dioxydes d'azote**, principalement par les véhicules à motorisations thermiques (essence, diesel...) et l'usure des pneus et freins.
- Entre 2017 et 2023, plus de 15 600 véhicules électriques, à hydrogène ont été subventionnés.

## Objectifs

Réduire la pollution causée par le transport routier (personnes et marchandises).

Aider à l'acquisition de véhicules électriques ou hydrogènes pour les communes, professionnels et particuliers.

Développer la filière du retrofit.

## Types d'aides

- **Retrofit** : Transformation de véhicule thermique vers une motorisation électrique ou hydrogène.
- Aide à l'acquisition d'un **véhicule à hydrogène**.

Les véhicules d'occasion et les achats auprès des particuliers sont exclus du dispositif.  
Depuis mars 2025, les véhicules électriques ne sont plus éligibles

## Bénéficiaires

### Transformation:

- Entreprises ayant leur siège en Île-de-France, comptant au plus 50 salariés.
- Particuliers ayant leur résidence principale en Île-de-France.
- Communes franciliennes de moins de 10 000 habitants.

### Acquisition:

- Entreprises ayant leur siège en Île-de-France, comptant au plus 50 salariés.

## Conditionnement des aides

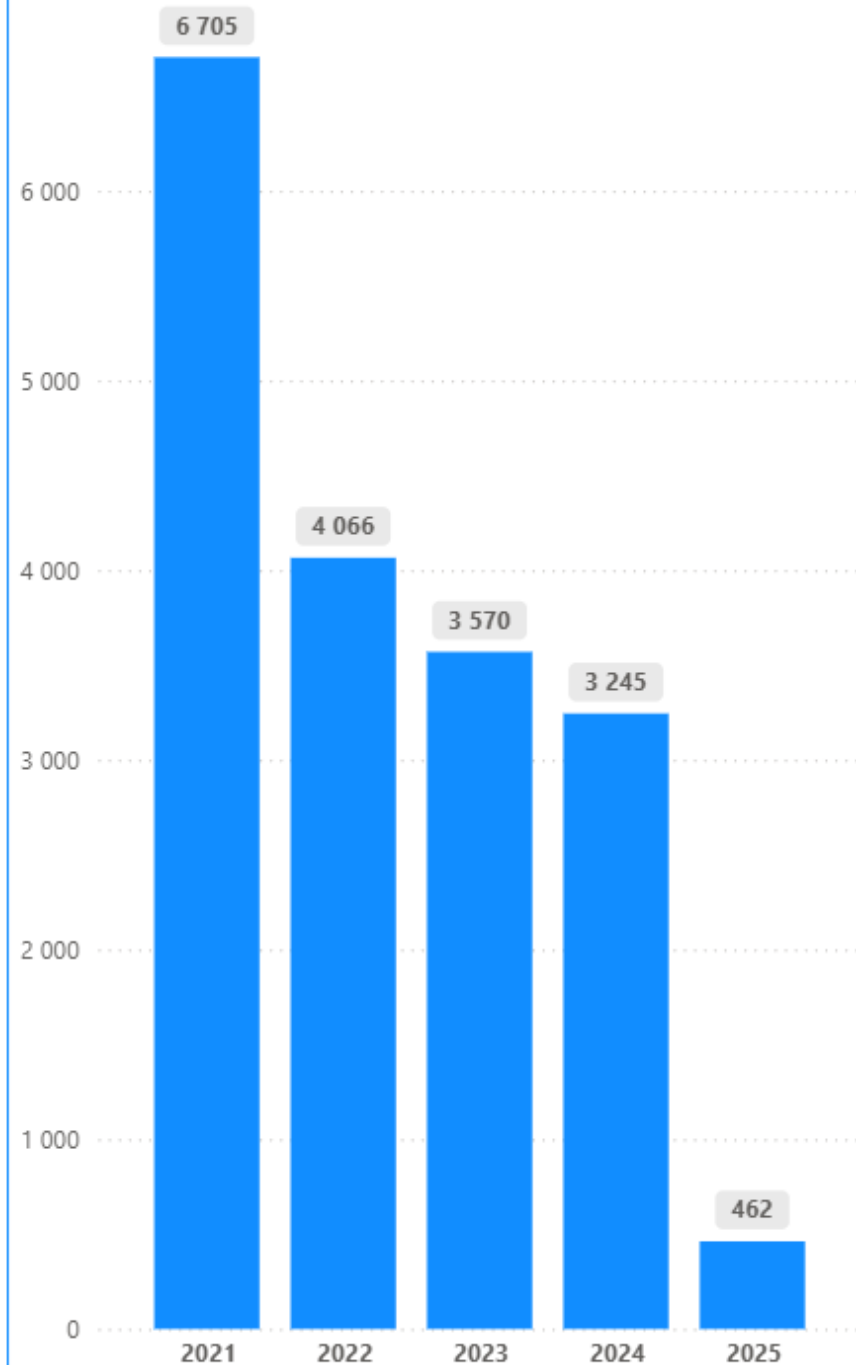
### Transformation :

- 1 000€ pour les deux-roues et trois-roues à moteur.
- 6 000€ pour quatre roues à moteur.

### Acquisition :

- 15 000€ pour les voitures et véhicules spécialisés inférieurs à 3,5 tonnes.
- 30 000€ pour les camionnettes, camions et tracteurs routiers.

## (1) Véhicules propres acquis et subventionnés



(4) Emissions de Gaz à effet de serre évitées grâce à l'aide régionale.

**11 Kt de CO2**

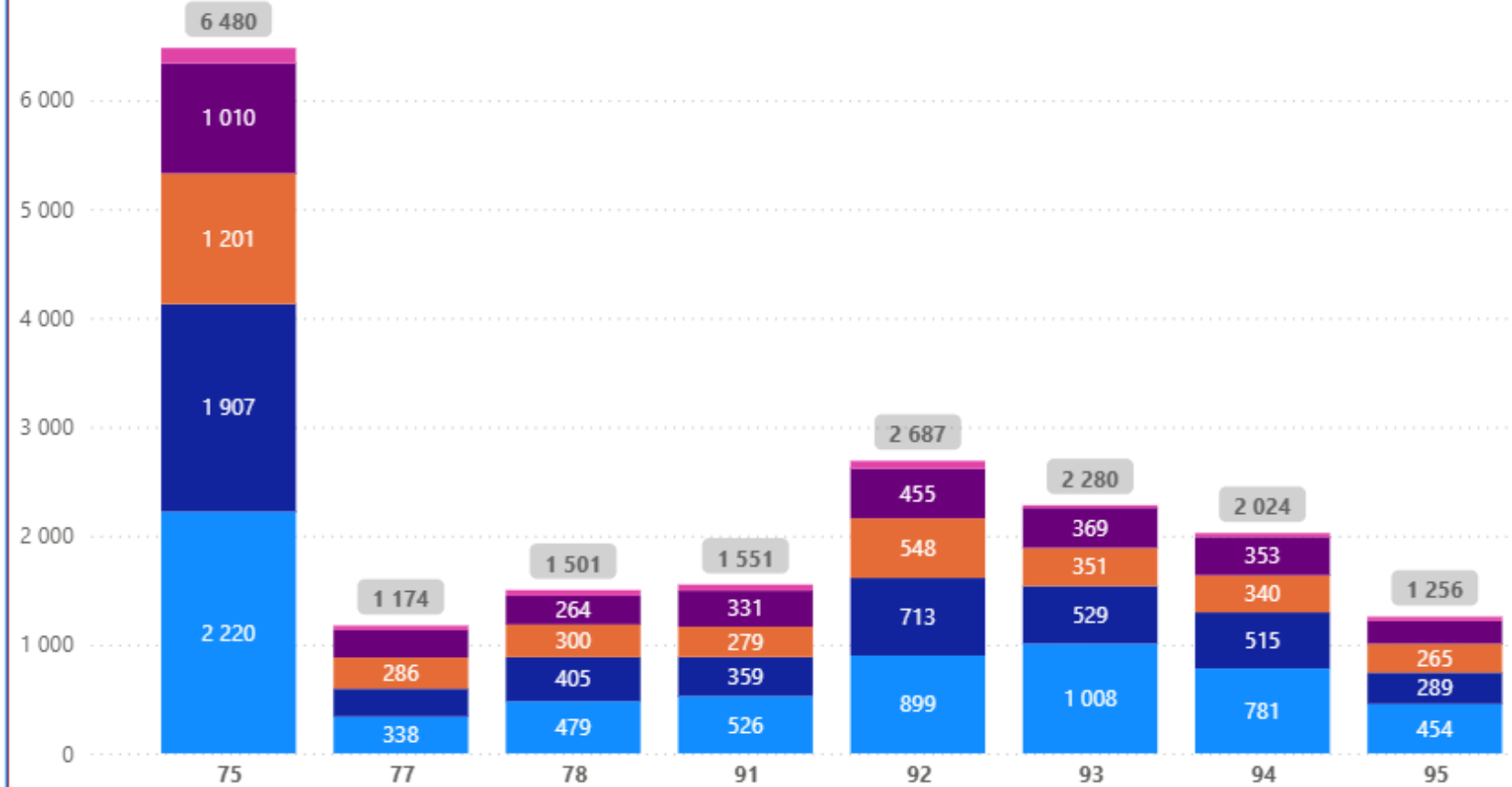
GAS évités grâce aux véhicules financés (cumulé entre 2017 et 2021)

**18 048**

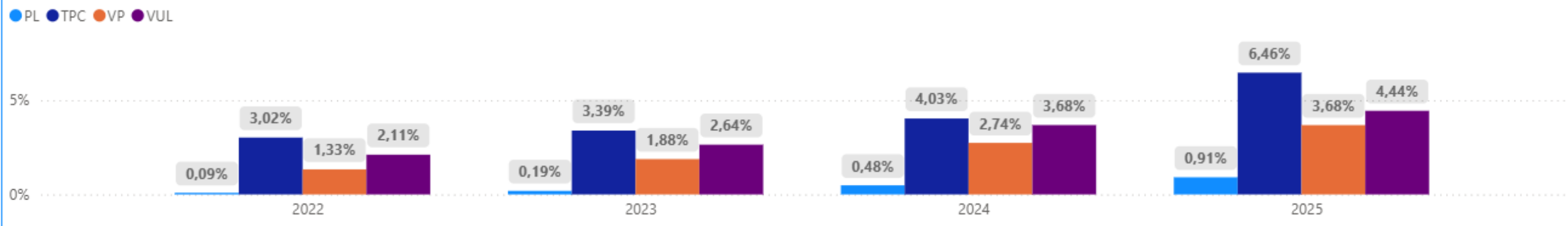
véhicules acquis avec une subvention régionale depuis 2021

## Répartition des dossiers subventionnés par département

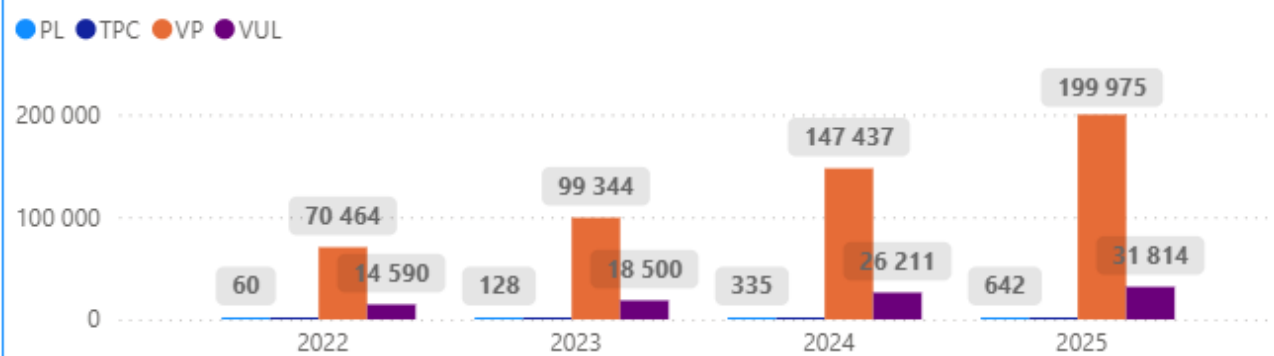
● 2021 ● 2022 ● 2023 ● 2024 ● 2025



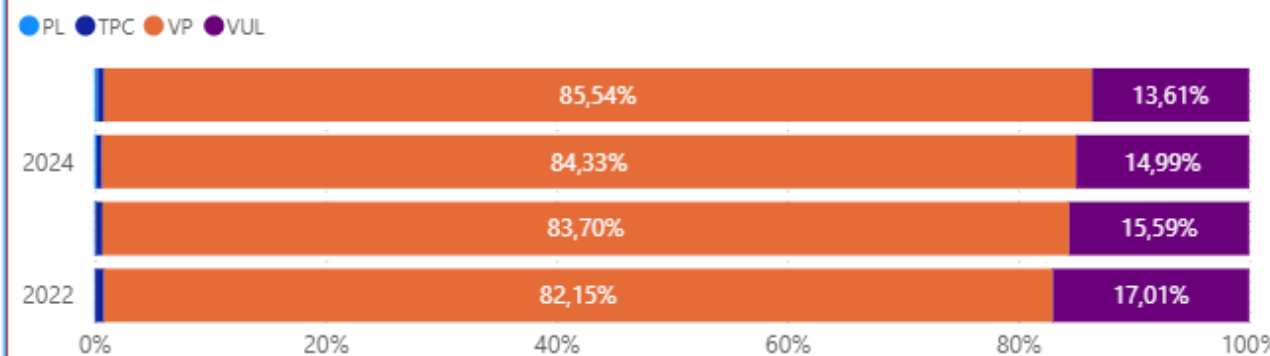
### (3) Part des véhicules propres parmi les véhicules en circulation en Île-de-France



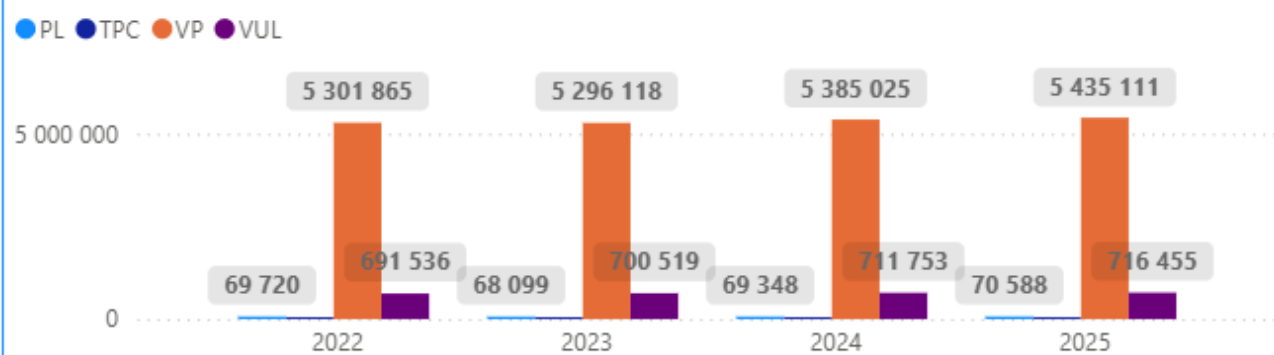
### Nombre de véhicules propres en Île-de-France par type



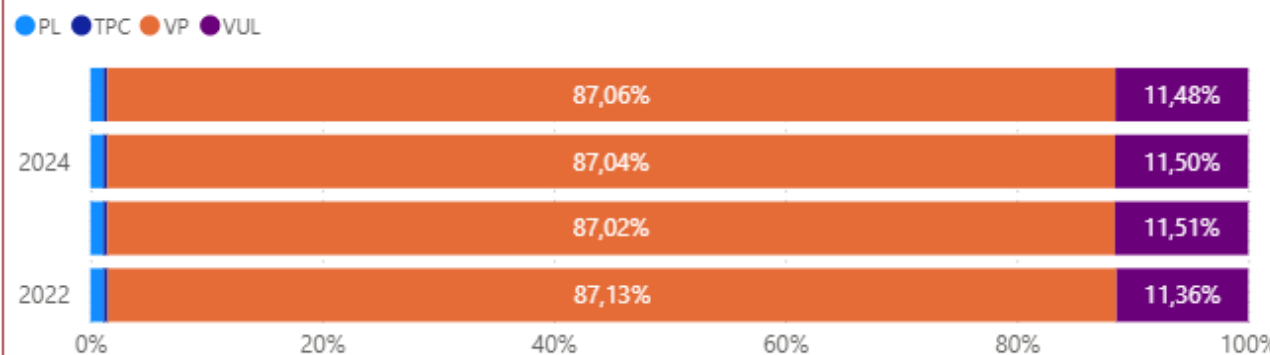
### En proportion



### Nombre de véhicules en circulation en Île-de-France par type



### En proportion





## Île-de-France Nature (Ex-Agence des Espaces Verts « AEV »)

### Montant voté en 2024:

Total : 26 000 000  
Fonctionnement : 7 450 000 €  
Investissement : 18 550 000 €

### Montant voté en 2025:

Total : 36 600 000 €  
Fonctionnement : 13 100 000 €  
Investissement : 23 500 000 €

Etablissement public régional à caractère administratif créé par la loi n° 76-394 du 6 mai 1976

### Politique de rattachement

### Convention quinquennale d'objectifs et de moyens (2025)

### Contenu du tableau de bord de suivi

- Espaces naturels régionaux ouverts au public
- Typologie des espaces verts détenus par la Région
- Longueur de chemin créés ou requalifiés
- Surface d'espaces clos ou délaissés, requalifiés et ouverts au public

*Dernière mise à jour juin 2026*

## Environnement et énergie

### Les objectifs

Mettre en œuvre la politique de la Région en matière d'espaces verts, de forêts, et de promenades » (Article L.4413-2 du CGCT)

Préserver et favoriser la biodiversité

S'adapter au changement climatique et améliorer le cadre de vie des Franciliens.

Aider à la préservation du foncier agricole

### Bénéficiaire

Organisme Associé Île-de-France Nature  
(ex- Agence des Espaces Verts)

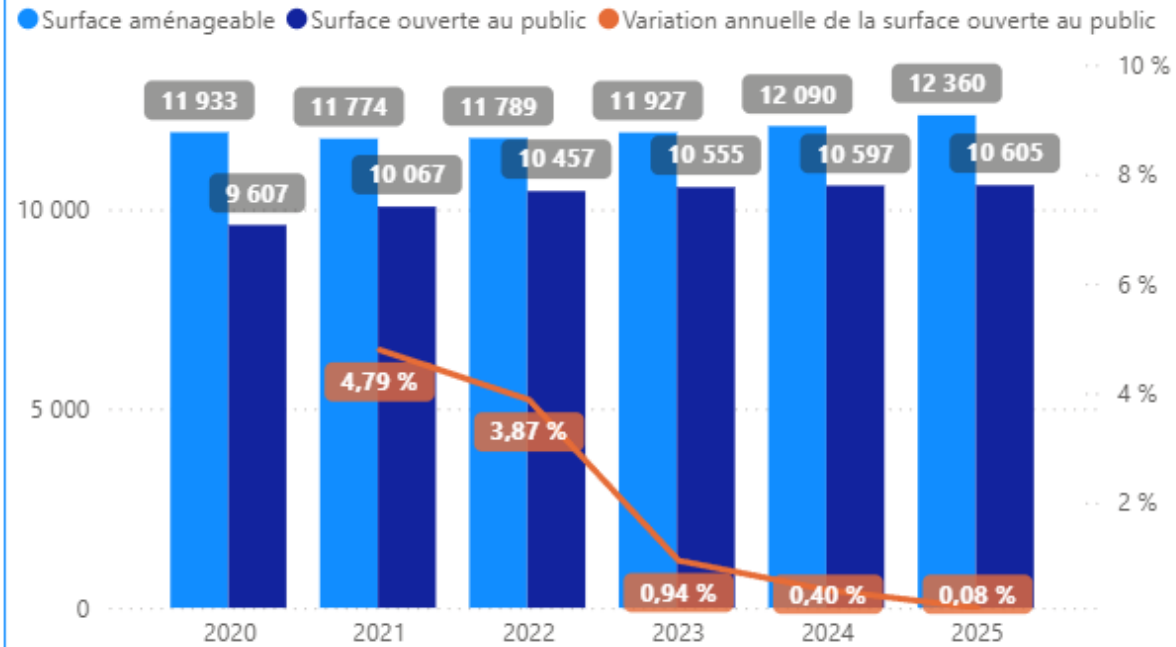
### Typologie des espaces naturels

- **Aménagés** : ex. Espaces sécurisés par ajout de clôtures, création de chemin, balisage du chemin.
- **Délaissés ou clos requalifiés** : en friches, non utilisés, ou ayant fait l'objet d'une requalification mais étant inaccessible.
- **Ouverts au public** : dépend des aménagements réalisés (ex. Bois Saint Martin acquis en 2020, donc en 2020 était compris dans les surfaces aménageables mais pas dans les surfaces ouvertes au public).

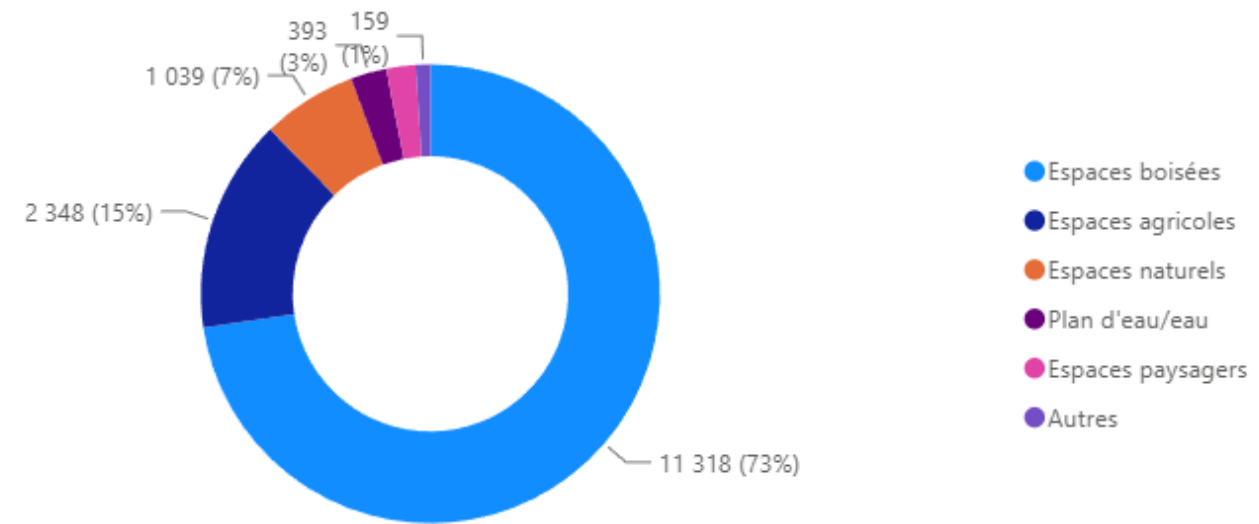
### Déploiement du dispositif

- Les espaces naturels couvrent  $\frac{1}{4}$  du territoire de l'Île-de-France.
- À venir en 2026, le Bois du Piple : un nouvel espace vert en Île-de-France sera ouvert dans le Val-de-Marne.
- Depuis 2021 jusqu'à 2023, on note une hausse de **5,77%** du nombre d'espaces naturels ouverts au public.
- Des projets impliquants principalement (**73%**) des espaces boisés et des espaces agricoles (**15%**).

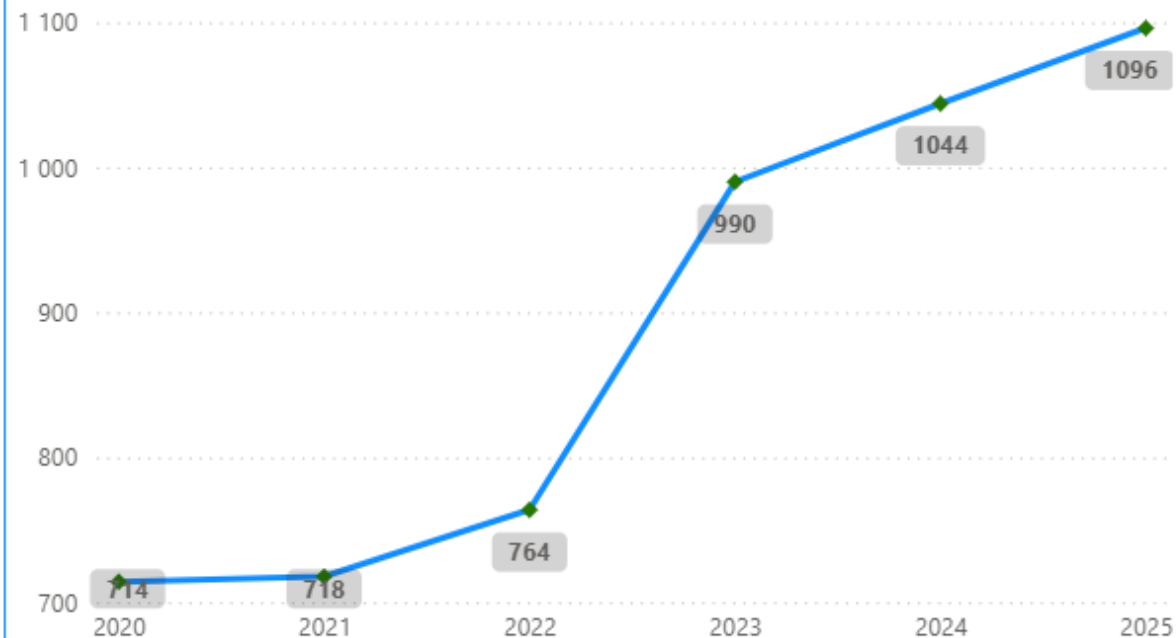
## (1) Espace régionaux ouverts au public (en hectares)



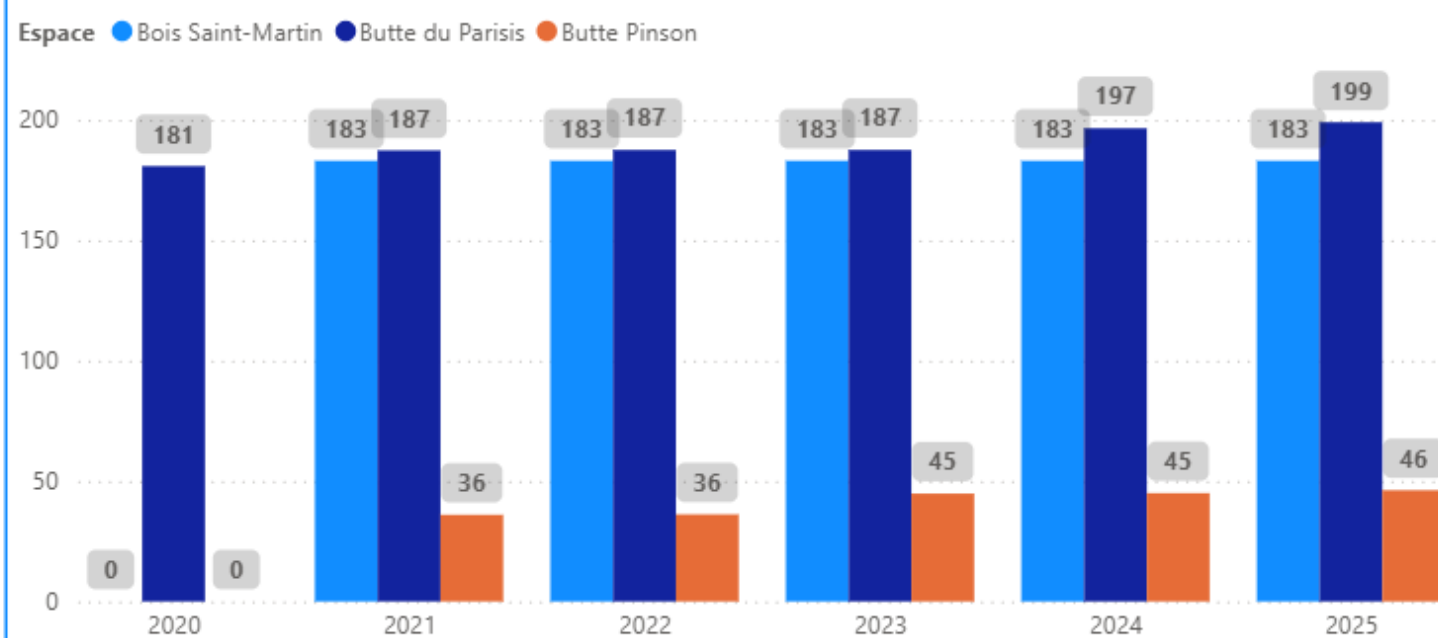
## (2) Typologie des espaces naturels détenus par Île-de-France Nature en 2025 (en hectares)

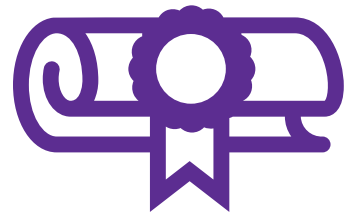


## (3) Longueur de chemins créés ou requalifiés (en km)



## (4) Surface d'espaces clos ou délaissés ayant été requalifiés et ouverts au public (en hectares)





# ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

→ Opérations immobilières et équipements enseignement supérieur-recherche	105
→ Domaines de recherche et d'Innovation Majeurs (DIM)	108
→ Annexe : Fiches de qualification des IPP_Enseignement supérieur et recherche	269



## Opérations immobilières (CPER 2021-2027)

Montant voté en 2024  
62 490 000 €

Montant voté en 2025  
9 000 000 €

### Priorités régionales

#### Contrat de Plan État-Région - CPER

- 1 – La santé
- 2 – Les formations courtes et professionnalisantes
- 3 – Le numérique
- 4 – La rénovation énergétique
- 5 – L'équilibre territorial et le soutien aux campus « éloignés » et d'excellence

### Contenu du tableau de bord de suivi

- Typologie des projets soutenus
- Affectation des financements
- Surface des projets soutenus
- Répartition du type d'opération

Dernière mise à jour juin 2026

## Enseignement supérieur et recherche

### Objectifs

Maintenir l'attractivité de l'Île-de-France dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche en améliorant les conditions d'études.

### Bénéficiaires

Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche, organismes gestionnaires.

### Engagements du CPER 2021-2027 par domaine thématique

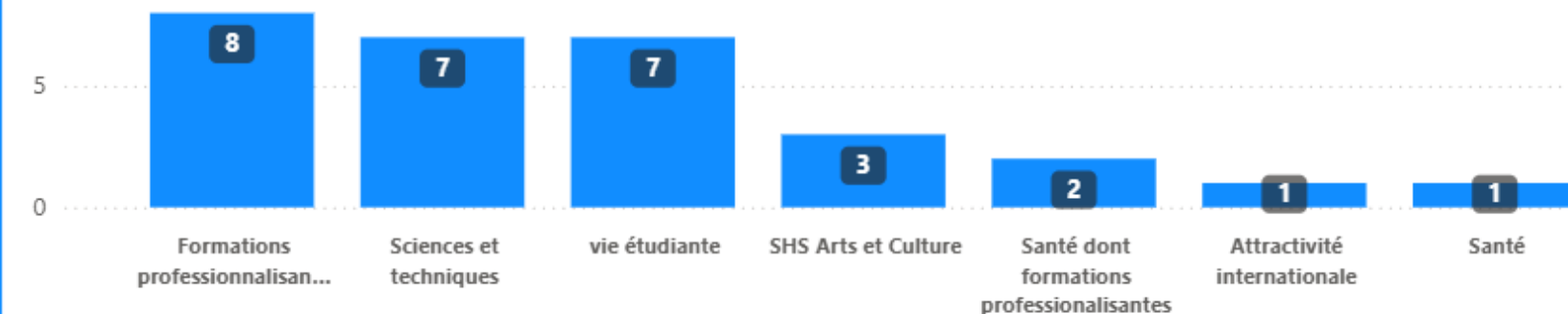
Thématique	Nombre d'opérations	Financement Etat-Région (en millions)
Sciences et techniques	24	290,1 M€
Santé (dont formations professionnalisantes 24M€)	18	268,4 M€
Vie étudiante	29	195,4 M€
Sciences humaines et sociales, Arts et culture	22	141,7 M€
Formations professionnalisantes	8	96,6 M€
<i>Equipements scientifiques</i>	27	59,6 M€
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>128</b>	<b>1 051,96 M€</b>

### Contexte de déploiement du dispositif

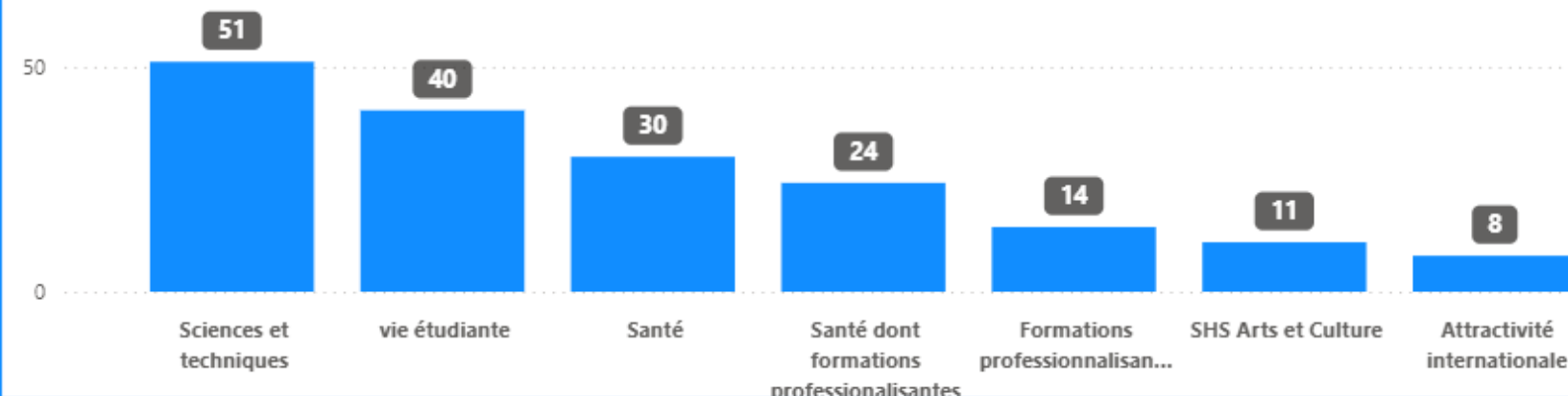
- L'Île-de-France accueille **25%** des étudiants du supérieur dont **40%** des docteurs soit **793 820** étudiants en **2024**.
- La Région regroupe **16** universités, **78** grandes écoles – dont **38** écoles d'ingénieurs - et des **dizaines** d'écoles de commerce
- CPER 2021-2027 : 5,7 Milliards € dont **1 Milliard d'euros** investi dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche

Source : SRESRI 2023-2028

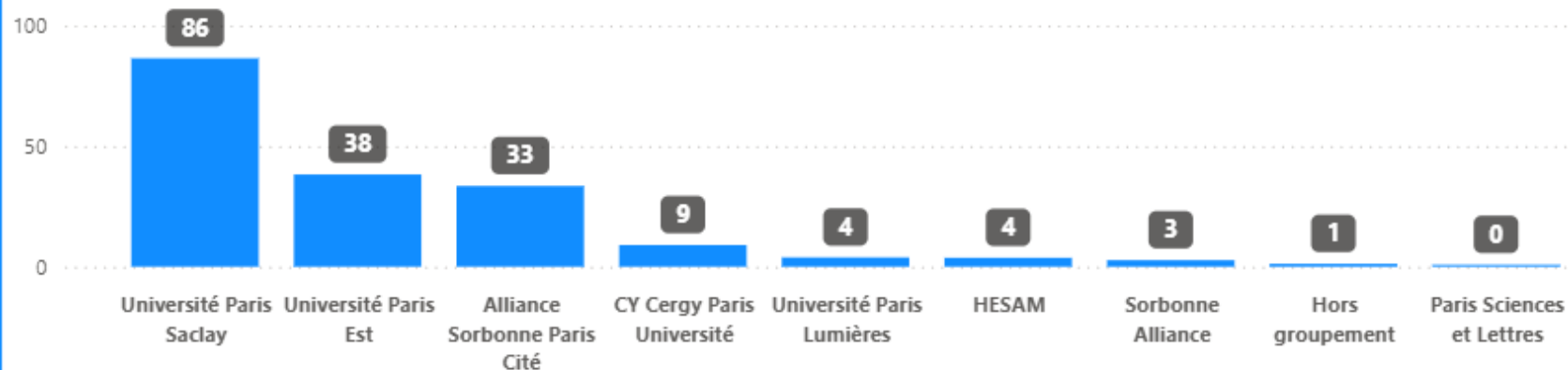
(1) Nombre d'opérations financées par la région - par thématiques (de 2022 à 2025)



(2) Répartition du montant des affectations - par thématiques (en millions d'euros, de 2022 à 2025)



(3) Répartition du montant des affectations - par regroupement universitaire (en millions d'euros, de 2022 à 2025)



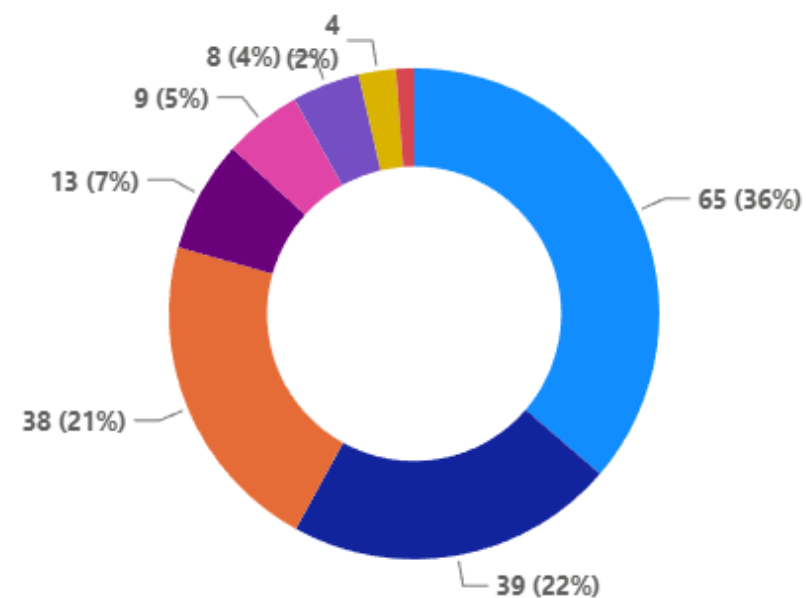
**179**  
millions d'euros affectés de 2022 à 2025

**29**  
opérations financées par la région de 2022 à 2025

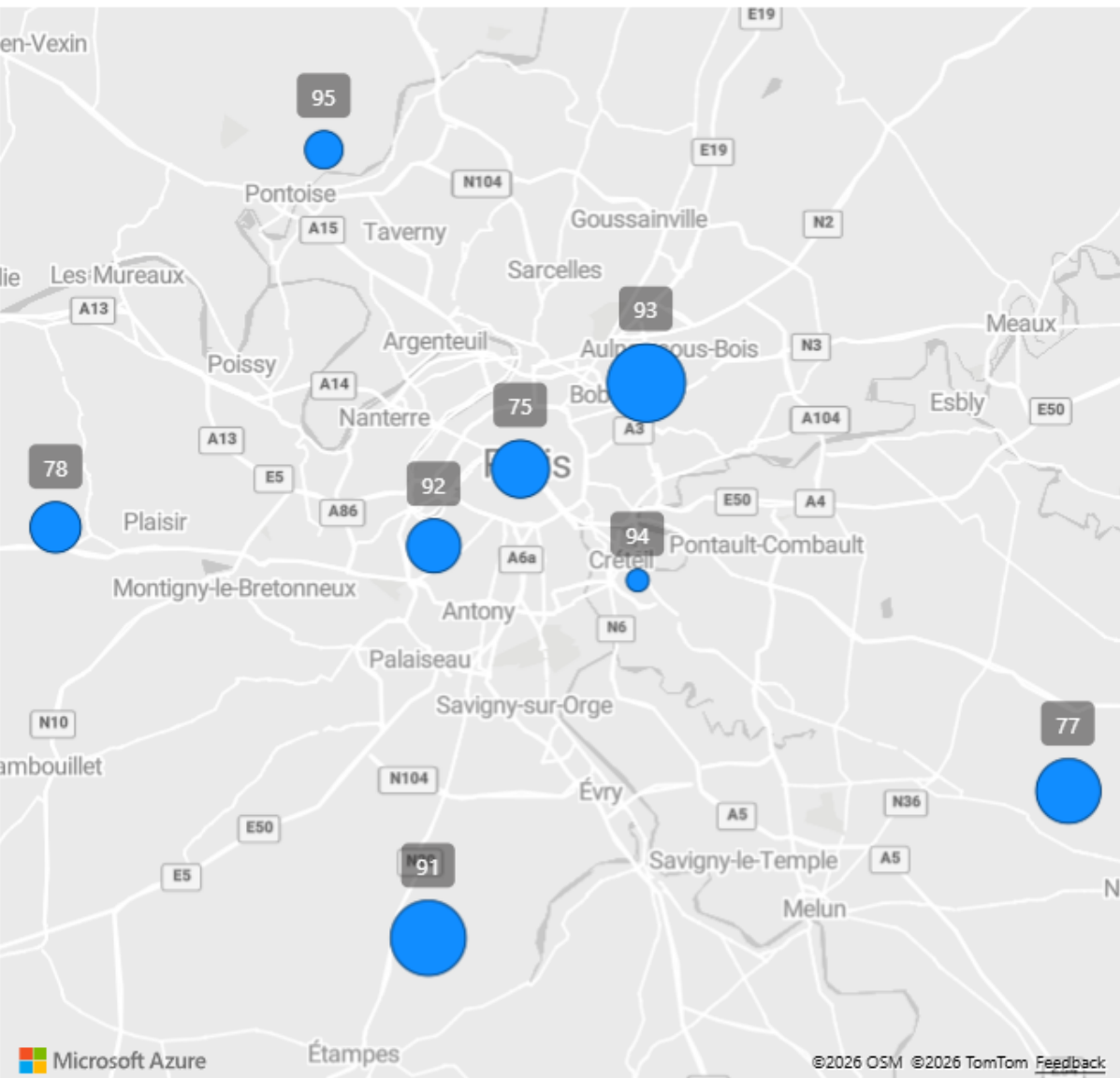
**212940**  
m2 construits ou réhabilités de 2022 à 2025

(4) Montant des affectations - par départements (en millions d'euros et en % de 2022 à 2025)

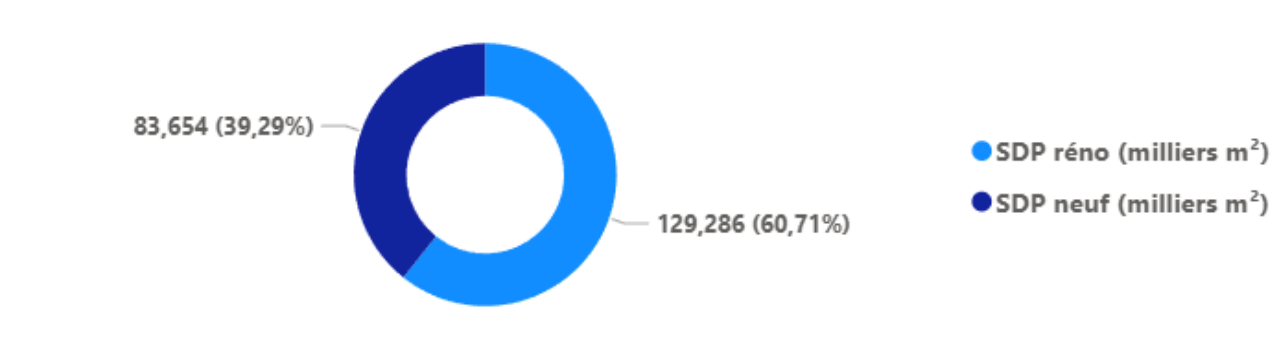
Dépts ● 91 ● 93 ● 77 ● 94 ● 78 ● 95 ● 75 ● 92



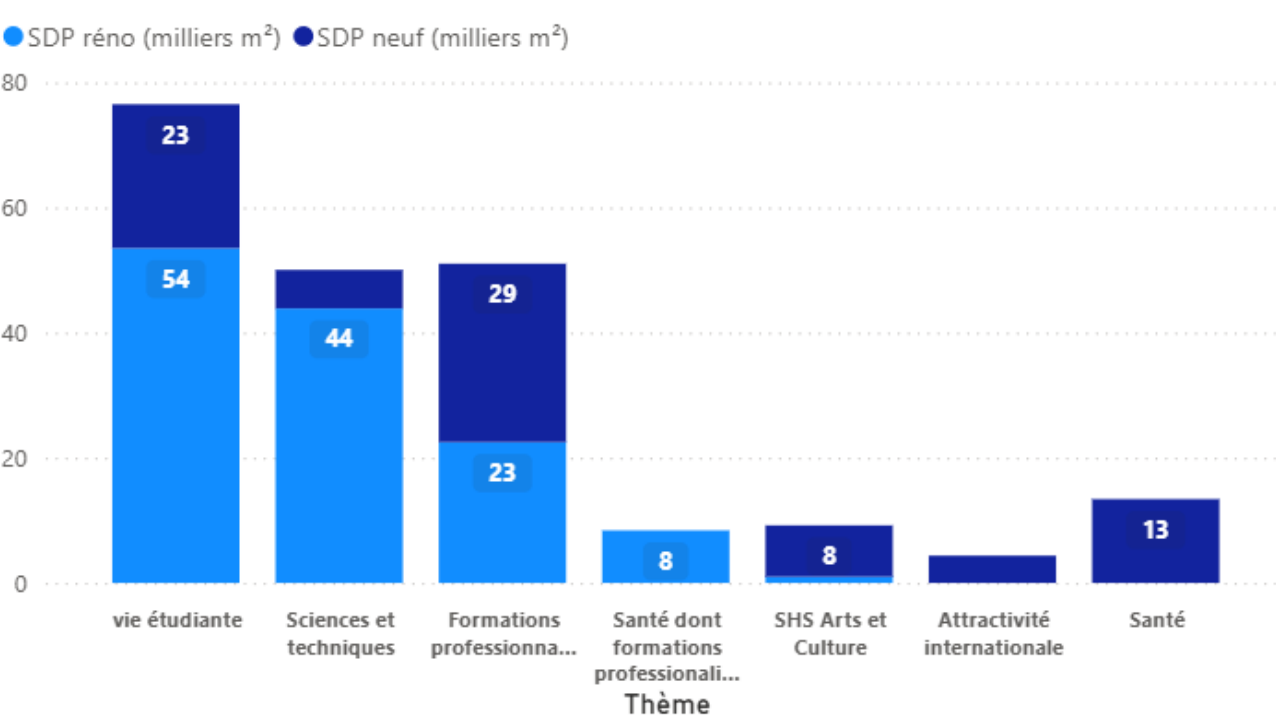
(1) Localisation des opérations financées par la région (par département de 2022 à 2025)



(2) Construction et rénovation - Surface des projets financés par la région (en milliers de m2 SDP, de 2022 à 2025)



(3) Construction et rénovation - Surface des projets financés par la région (en milliers de m2 SDP, par thématique CPER, entre 2022 et 2025)





## Domaines de recherche et d'Innovation Majeurs (DIM)

Source IRIS - 18/11/2025

### Montant voté en 2024

21 400 000 €

### Montant voté en 2025

21 950 000 €

### Politique de rattachement

#### Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (SRESRI 2023-2028)

- 1 – Améliorer le cadre de vie étudiant et l'attractivité des campus
- 2 – Renforcer le leadership scientifique et industriel
- 3 – Favoriser l'égalité des chances et la réussite académique

### Contenu du tableau de bord de suivi

- Effet de levier des financements
- Répartition des financements
- Nombre de projets soutenus
- Genre des personnes présentes dans les instances de gouvernance
- Nombre de publications
- Manifestations scientifiques
- Cartographie des équipements financés

Dernière mise à jour juin 2026

## Enseignement supérieur et recherche

### Objectifs

Encourager la structuration d'équipes et de réseaux de recherche.

Renforcer l'attractivité des laboratoires franciliens auprès des chercheurs et enseignants-chercheurs par l'apport de compétences scientifiques et technologiques et d'équipement de pointe.

Stimuler l'interdisciplinarité et le développement économique en favorisant le transfert de technologies et l'innovation.

Rester la première région scientifique et technologique européenne

### Bénéficiaires

Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche public ou privé à but non lucratif.

### Mode opératoire et critères d'éligibilité

1. **Appels à projets (AAP)** : des équipes de recherche franciliennes constituées en réseau déposent un programme de recherche thématique, collaboratif et régional
2. **Sélection par le Conseil Scientifique Régional (CSR)** sur la base de critères d'excellence scientifique et labellisation en tant que DIM pour une durée de 5 ans par délibération du Conseil régional
3. **Convention** entre la Région et l'organisme gestionnaire

### Les neuf DIM labellisés 2022-2026 et les établissements gestionnaires (cf. détails en annexes)

- **AI4IDF** (Inria)
- **BioConvs** (Université de Paris)
- **C-Brains** (Inserm-Délégation Régionale Paris IDF Centre-Est)
- **1Health 2.0** (Inserm-Délégation Régionale Paris IDF Centre-Est)
- **ITAC** (Institut Gustave Roussy)
- **MaTerRE** (ESPCI)
- **ORIGINES** (Observatoire de Paris-PSL)
- **PAMIR** (CNRS)
- **QuanTIP** (CNRS)

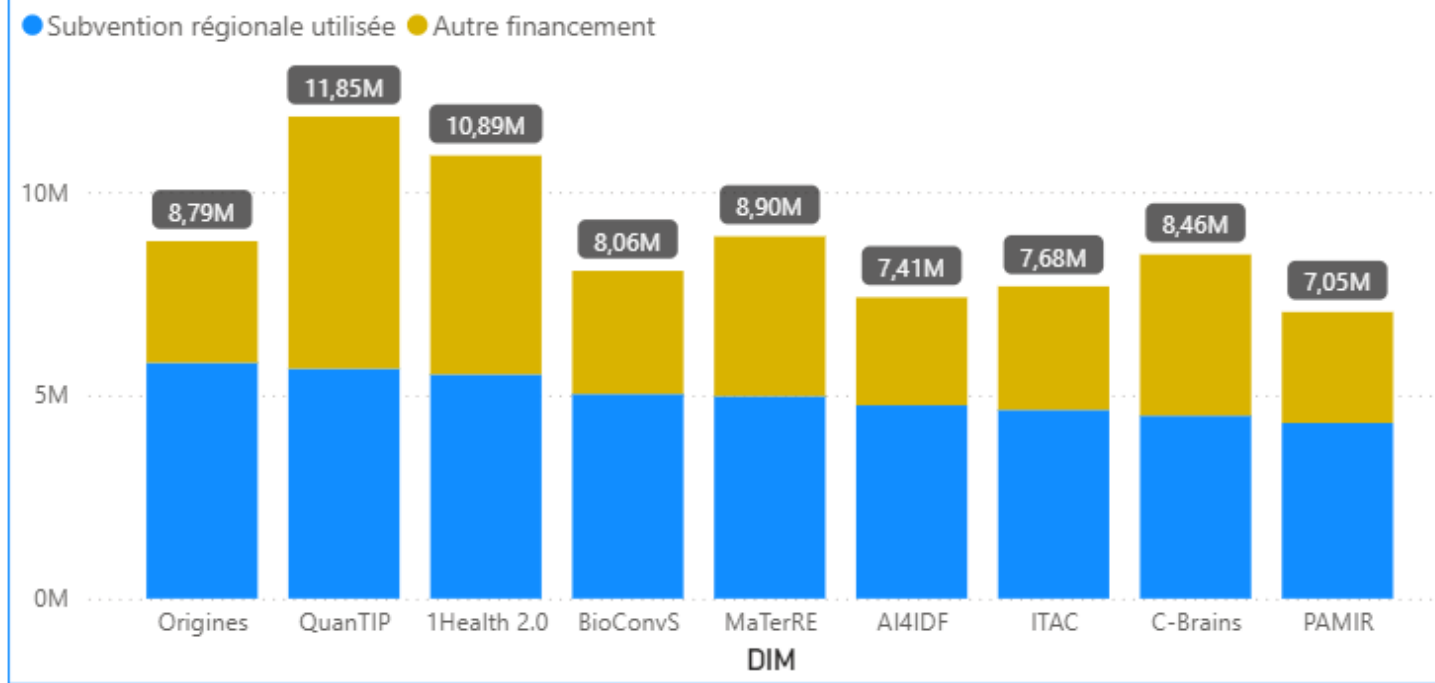
### Déploiement du dispositif

- Le dispositif existe depuis 2005, 4 vagues de labélisation ont permis de financer les projets d'équipements scientifiques, emplois scientifiques, les manifestations scientifiques et les actions de diffusion auprès du grand public .

# Domaines de Recherche et d'Innovation Majeurs (DIM) 2022-2026

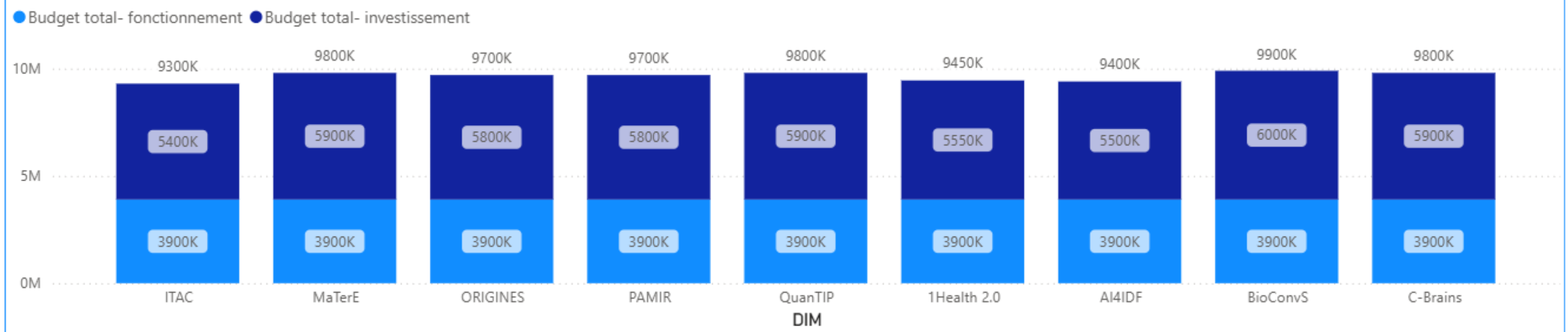


(1) Montant du financement régional dans l'ensemble des DIM (en millions d'euros, de 2022 à 2025)



<b>9</b> DIM
<b>38,76 %</b> Pourcentage total de femmes présentes dans les instances de gouvernances des DIM
<b>59</b> Nombre d'établissements
<b>680</b> Projets de 2022 à 2025
<b>Note:</b> Un projet désigne un programme de recherche scientifique qui permet de financer des emplois, des équipements et des manifestations scientifiques.

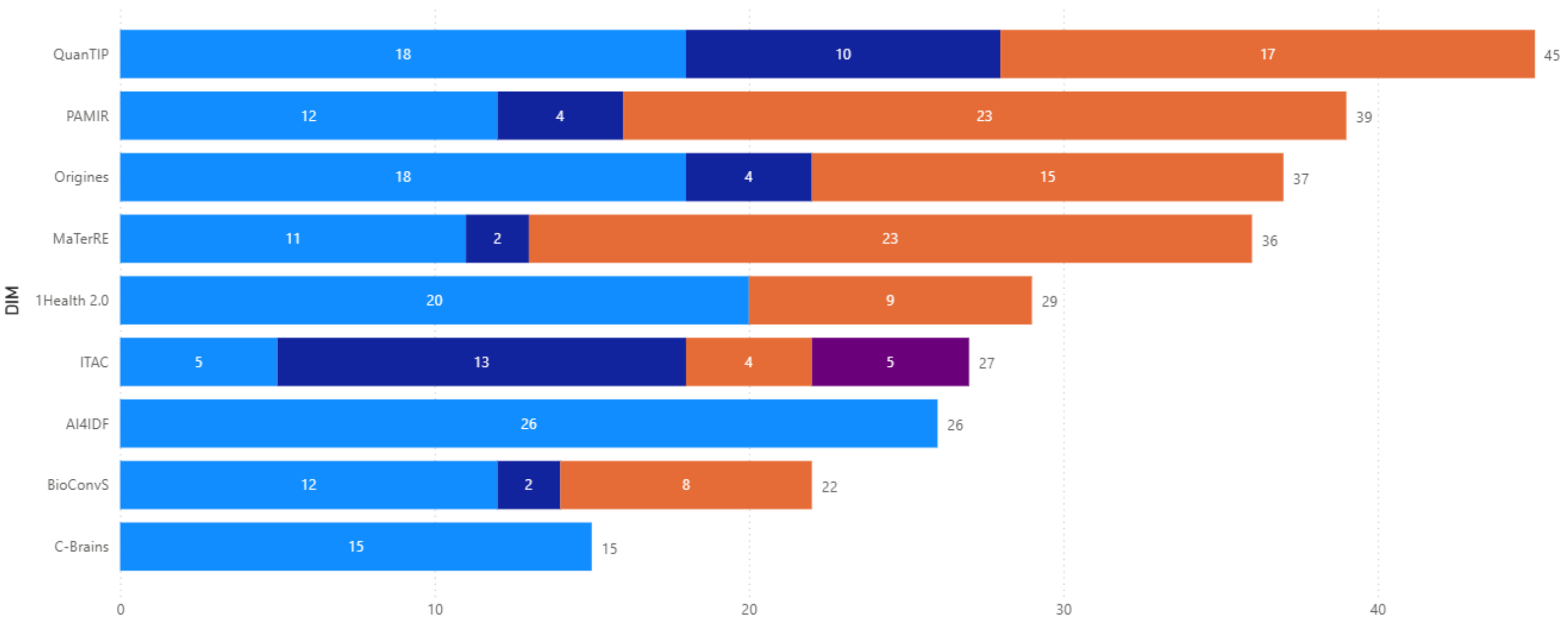
(2) Budget - investissement et fonctionnement (en milliers d'euros, par DIM, de 2022 à 2025)



Année:    
 Type de dépense Fonctionnement:    
 Commune:

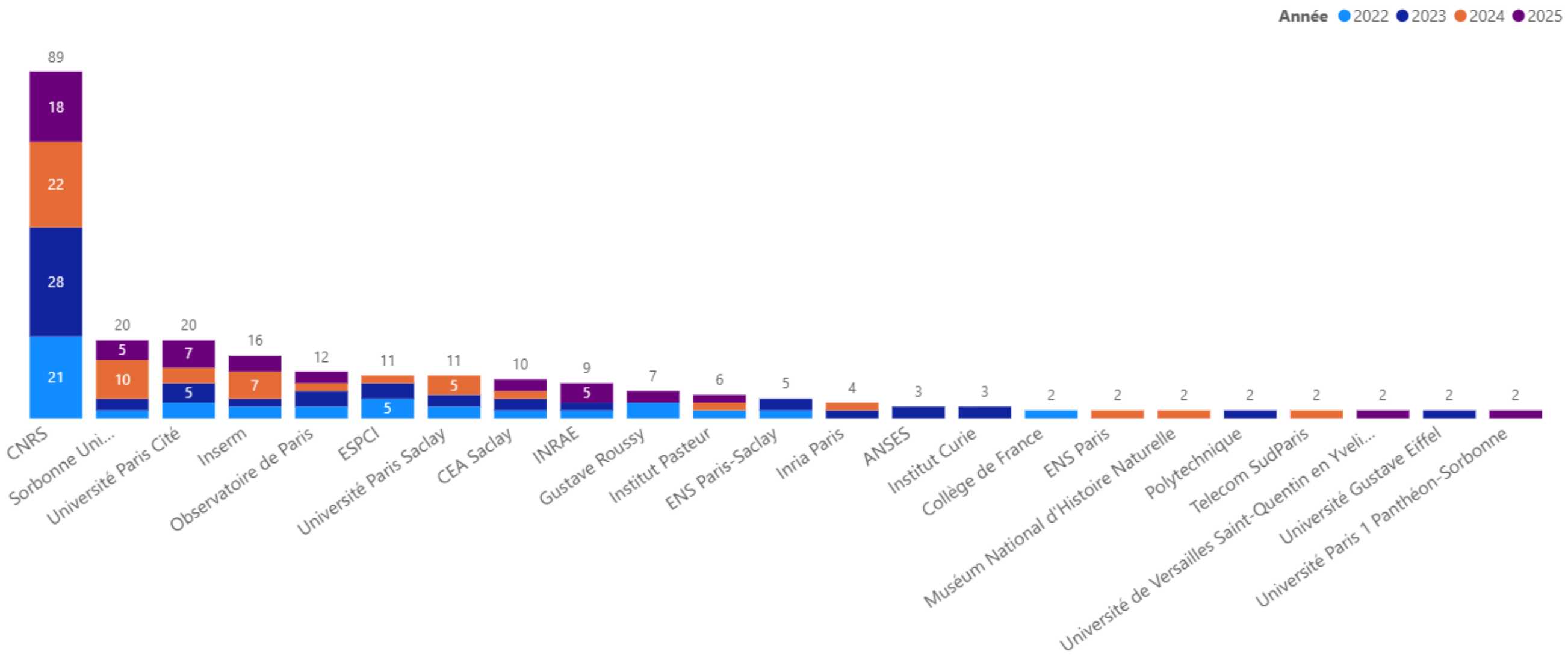
(1) Nombre de personnel scientifique financé par DIM (par DIM, de 2022 à 2025)

Type de contrat ● Doctorant ● Ingénieur ● Post-doctorant ● Technicien



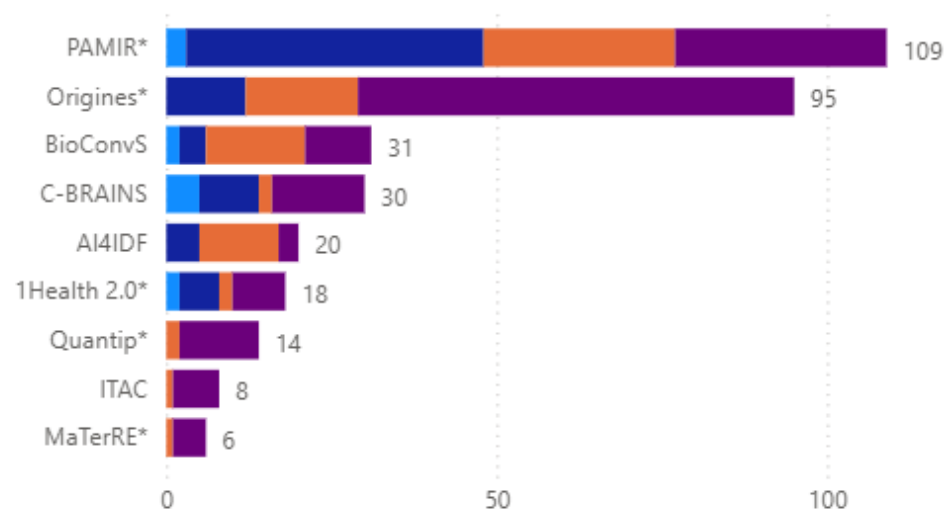
<b>Année</b> Tout	<b>Type de dépense Fonctionnement</b> Tout	<b>Commune</b> Tout	<b>Guide de lecture</b> Les établissements bénéficiaires d'un seul emploi ne sont pas inclus dans ce graphique par souci de lisibilité.
----------------------	---	------------------------	--

## (2) Répartition par établissements des emplois financés entre 2022 et 2025



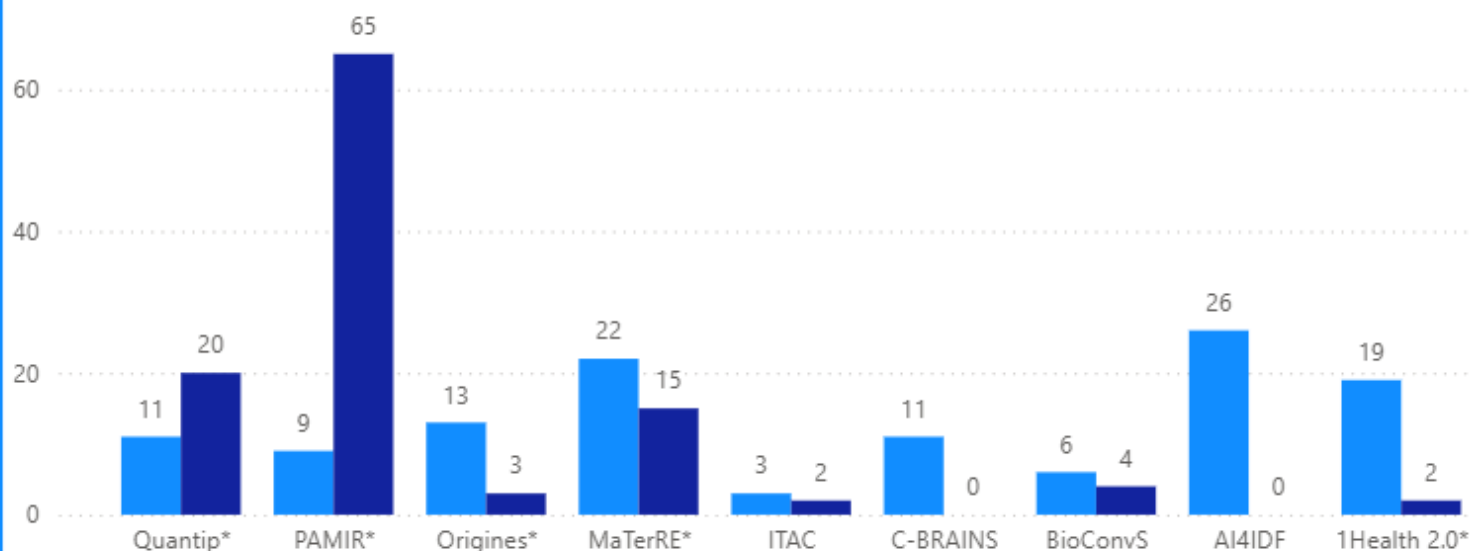
## (1) Nombre de publications scientifiques (par DIM et par année)

Année publication ● 2022 ● 2023 ● 2024 ● 2025



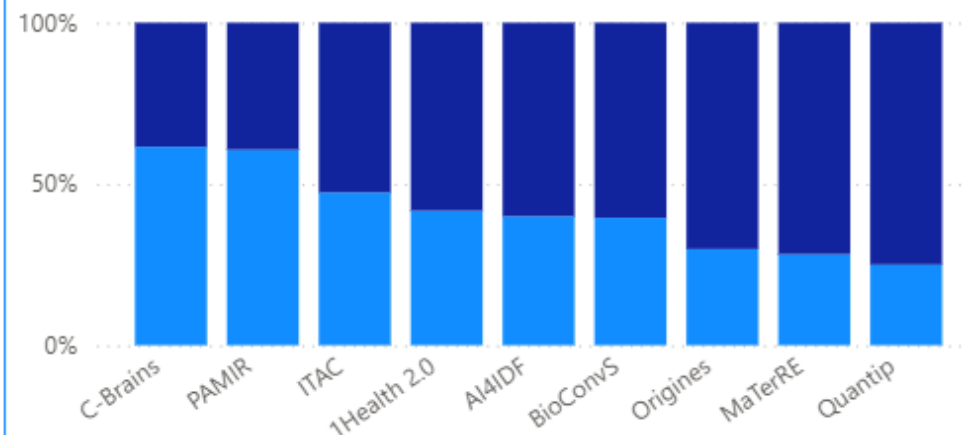
## (3) Nombre d'actions de diffusion de la culture scientifique (par DIM, de 2022 à 2025)

● Nombre d'actions de diffusion vers le grand public ● Nombre d'opérations ciblées vers le public scolaire



## (2) Proportion de femmes et d'hommes présents dans les instances de gouvernance des DIM (de 2022 à 2025)

Genre ● Féminin ● Masculin



## (4) Nombre de participants aux actions de diffusion de la culture scientifique (par DIM, de 2022 à 2025)

Nom du DIM	Nombre total de participants	Nombre participants - public scolaire	Nombre de participants - hors public scolaire
PAMIR*	206258	1958	204300
Origines*	65745	745	65000
BioConvS	25083	436	24647
MaTerRE*	9085	1035	8050
1Health 2.0*	15883	14063	1820
Quantip*	2400	850	1550
AI4IDF	700	0	700
C-BRAINS	385	0	385
ITAC	266	211	55
<b>Total</b>	<b>325805</b>	<b>19298</b>	<b>306507</b>

DIM



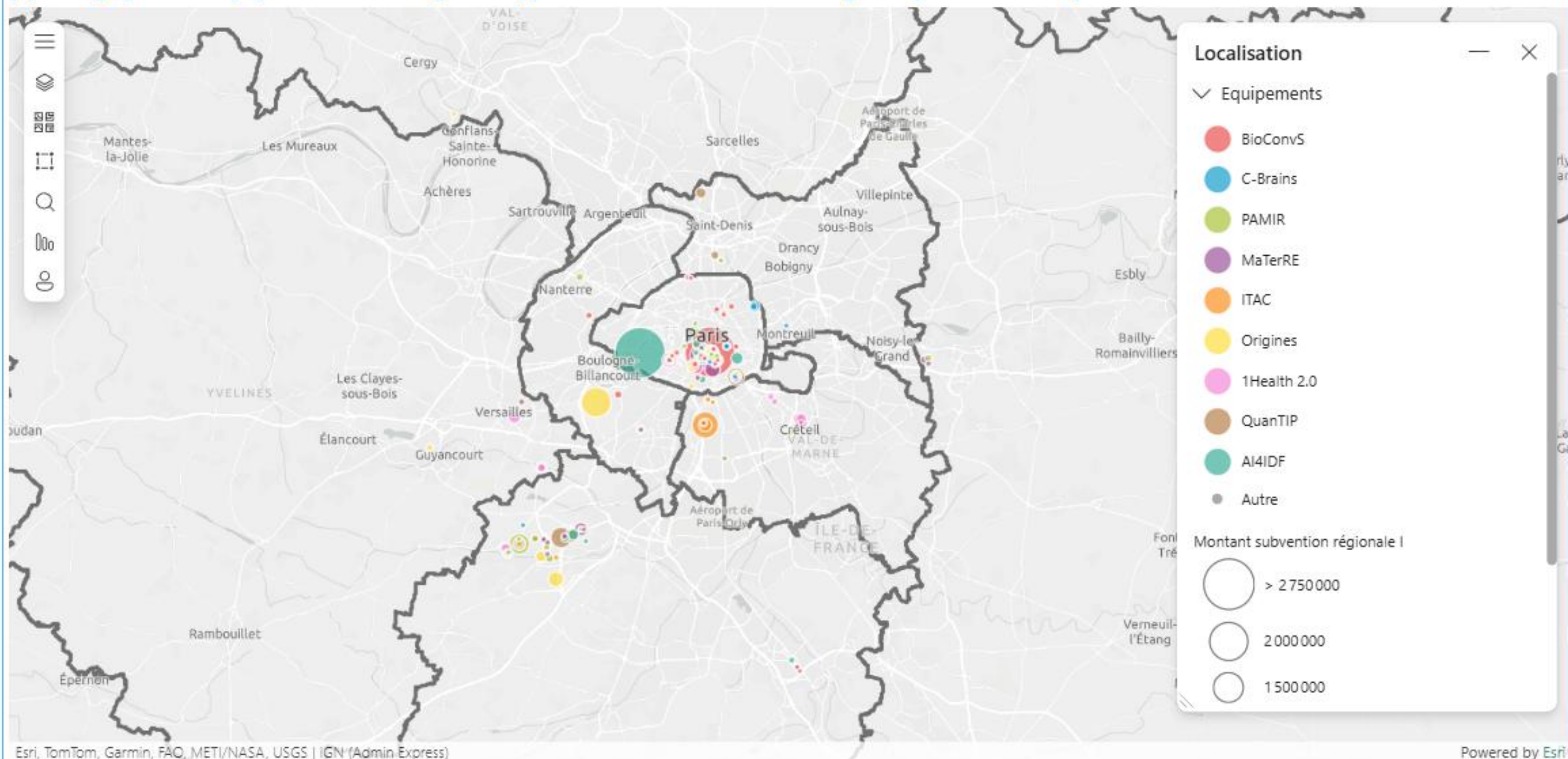
Tout



# Domaines de Recherche et d'Innovation Majeurs (DIM) 2022-2026



## (1) Cartographie des équipements financés (par DIM, par montant de la subvention régionale, de 2022 à 2025)



Année

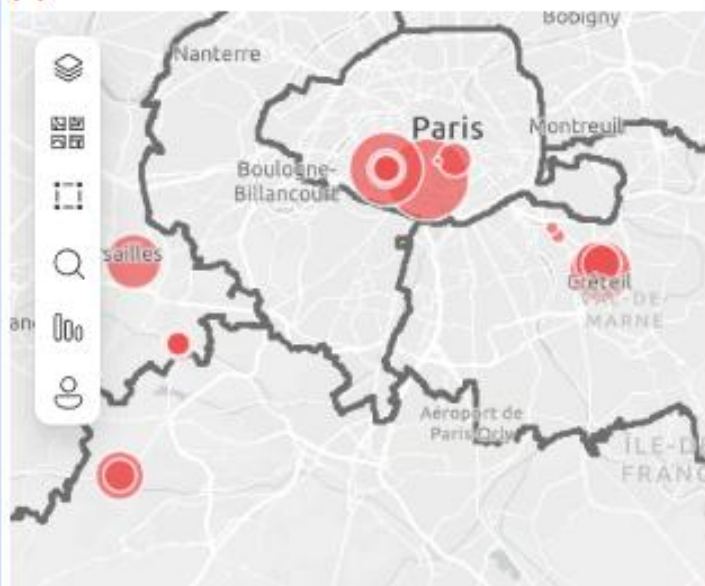
Tout

# (1) Cartographie des équipements financés (par DIM, par montant de la subvention régionale, de 2022 à 2025)

## Domaines de Recherche et d'Innovation Majeurs (DIM) 2022-2026

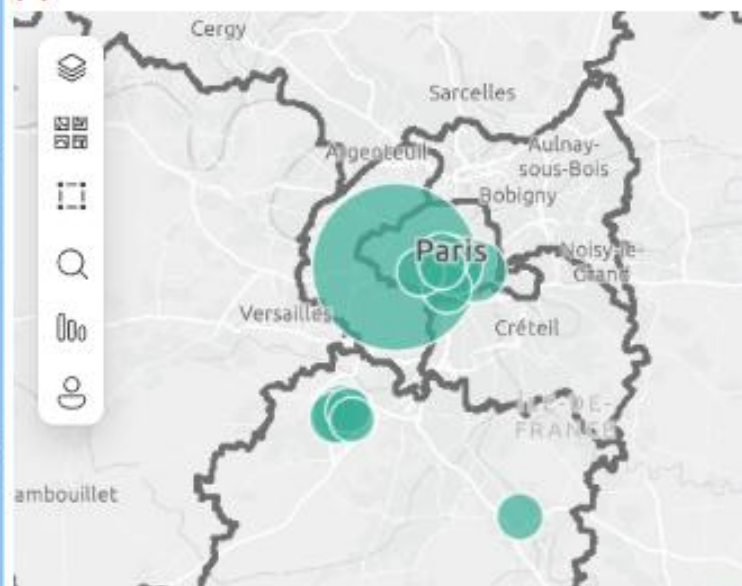


(1) 1Health 2.0



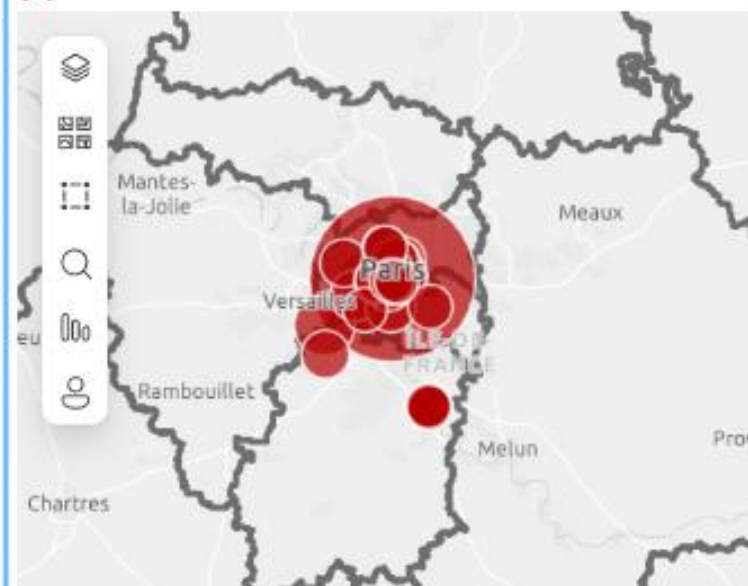
Esri, TomTom, Garmin, FAO, METI/NASA, USG... Powered by Esri

(2) AI4IDF



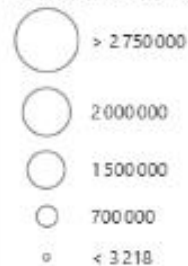
Esri, TomTom, Garmin, FAO, METI/NASA, USGS | I... Powered by Esri

(3) BioConvS

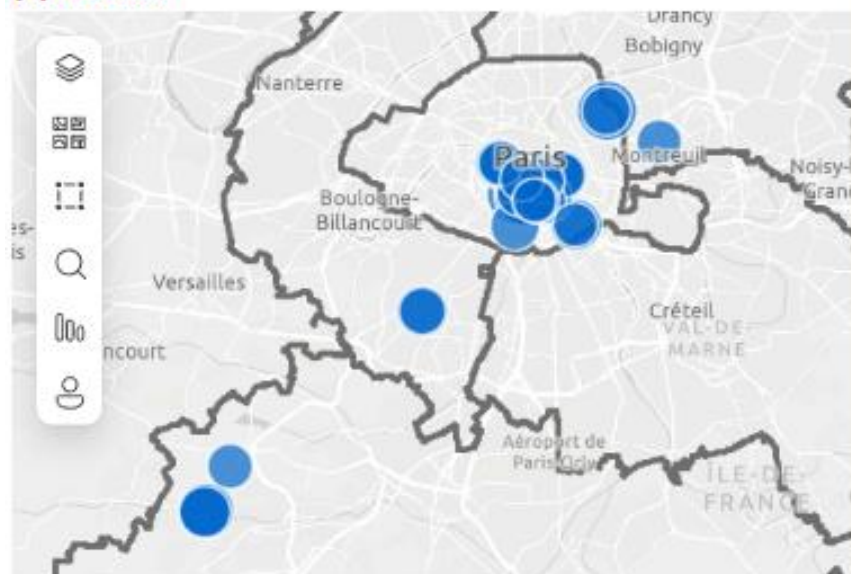


Esri, TomTom, Garmin, FAO, NOAA, USGS | IGN (... Powered by Esri

Montant subvention régionale l

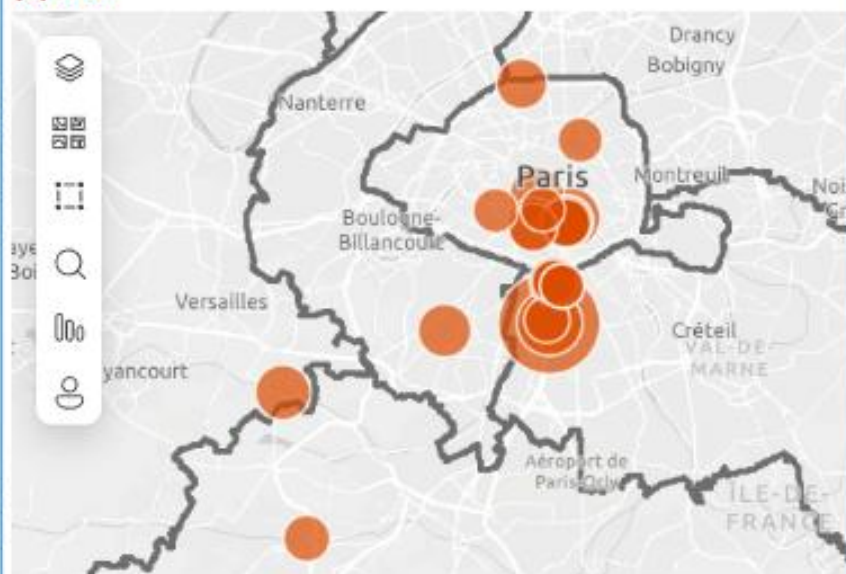


(4) C-Brains



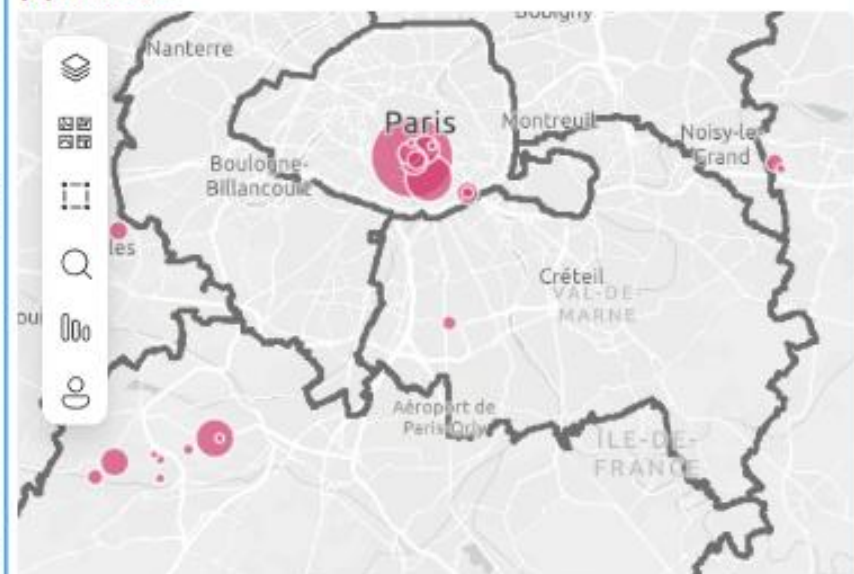
Esri, TomTom, Garmin, FAO, METI/NASA, USGS | IGN (Admi... Powered by Esri

(5) ITAC



Esri, TomTom, Garmin, FAO, METI/NASA, USGS | IGN (Admi... Powered by Esri

(6) MateRre



Esri, TomTom, Garmin, FAO, METI/NASA, USGS | IGN (Admi... Powered by Esri

Année

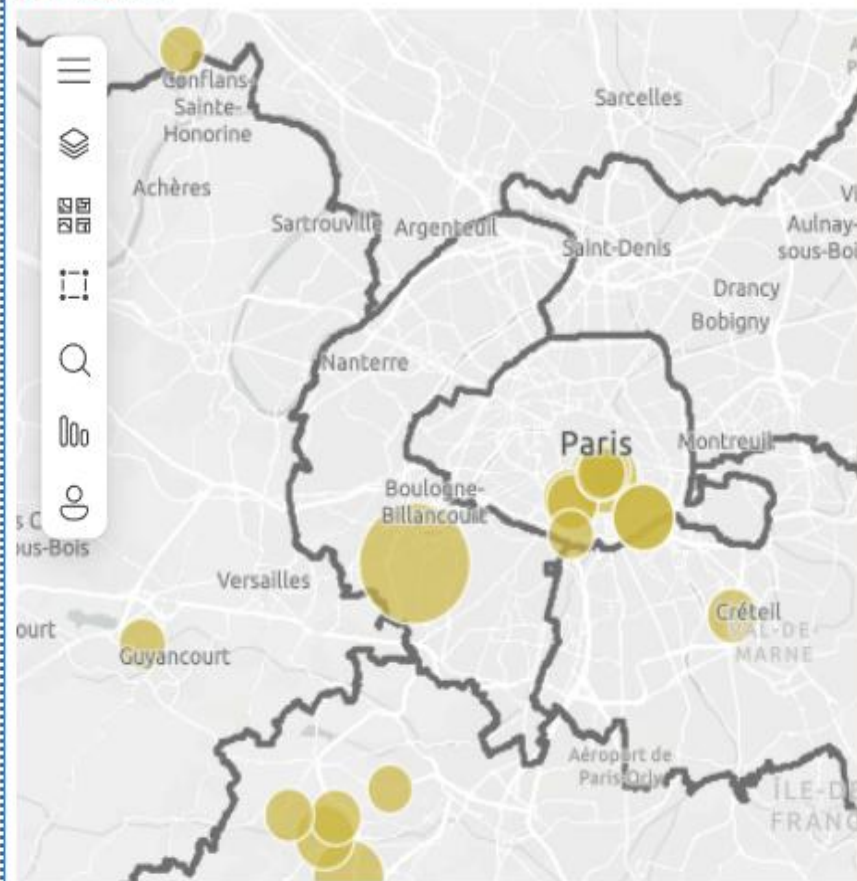
Tout

(1) Cartographie des équipements financés (par DIM, par montant de la subvention régionale, de 2022 à 2025)

# Domaines de Recherche et d'Innovation Majeurs (DIM) 2022-2026

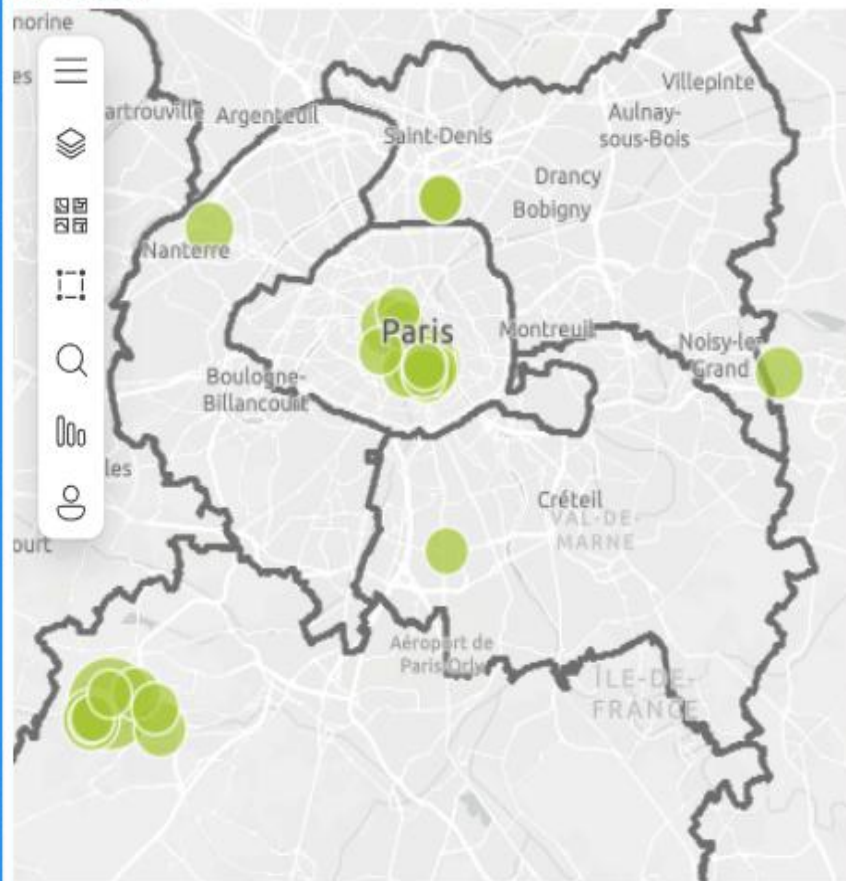


(7) Origines



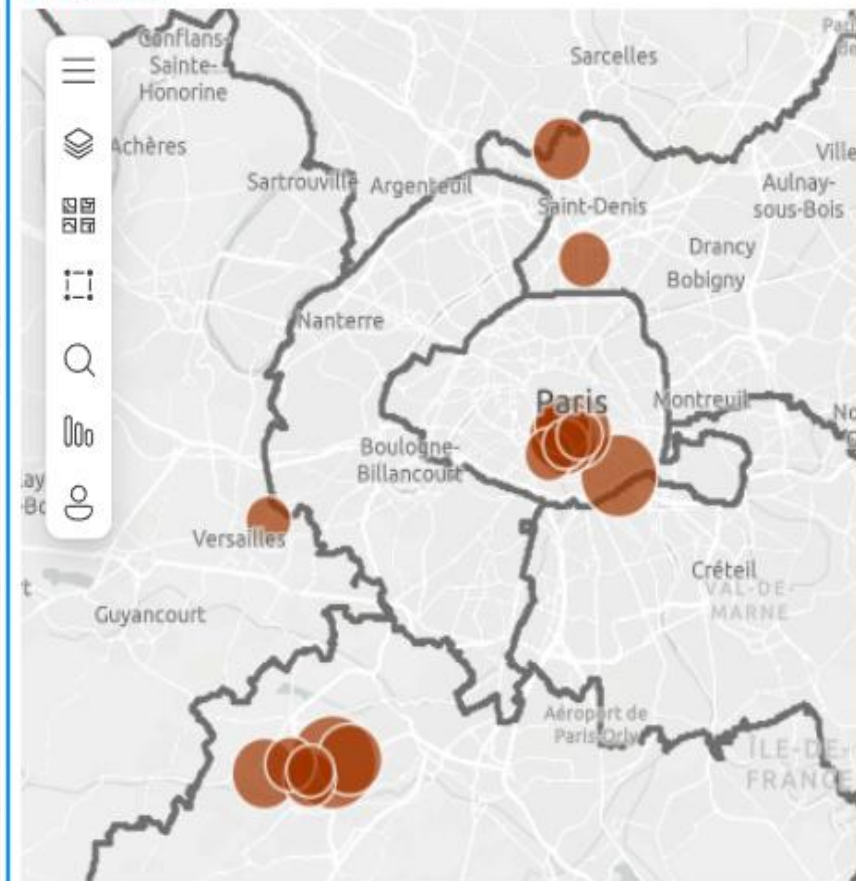
Esri, TomTom, Garmin, FAO, METI/NASA, USGS | IGN (Admi... Powered by Esri

(8) PAMIR



Esri, TomTom, Garmin, FAO, METI/NASA, USGS | IGN (Admi... Powered by Esri

(9) QuantIP



Esri, TomTom, Garmin, FAO, METI/NASA, USGS | IGN (Admi... Powered by Esri



# FORMATION PROFESSIONNELLE, APPRENTISSAGE ET EMPLOI

→ Chèque permis de conduire	117
→ Programme Régional de Formation pour l'Emploi (PRFE) / Aide à la formation vers un métier en tension / Formation multimodale	121
→ Parcours d'Entrée dans l'Emploi (PEE)	125
→ Programme Régional de Formation Transversale (PRFT)	128
→ Appel à projets Compétences+ dans le cadre du PRIC	134
→ Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle	136
→ Annexe : Fiches de qualification des IPP_Formation professionnelle, apprentissage et emploi	284



## Chèque permis de conduire

Année de création : 2020

En 2024  
20 787 chèques attribués

En 2025  
10 860 chèques attribués

### Politique de rattachement

- Stratégie régionale de l'information et de l'orientation tout au long de la vie
- Plan régional pour le développement de la formation et orientation professionnelle
- Depuis le 1er octobre 2024, le dispositif bénéficie d'un cofinancement FSE+

### Contenu du tableau de bord de suivi

- Bénéficiaires du dispositif
- Auto-écoles partenaires du dispositif
- Répartition géographique des jeunes
- Succès au permis de conduire
- Bénéficiaires ayant utilisé l'ensemble des coupons
- Obtention d'un emploi par les bénéficiaires

Dernière mise à jour en juin 2026

### Le permis pour sécuriser le parcours professionnel des jeunes

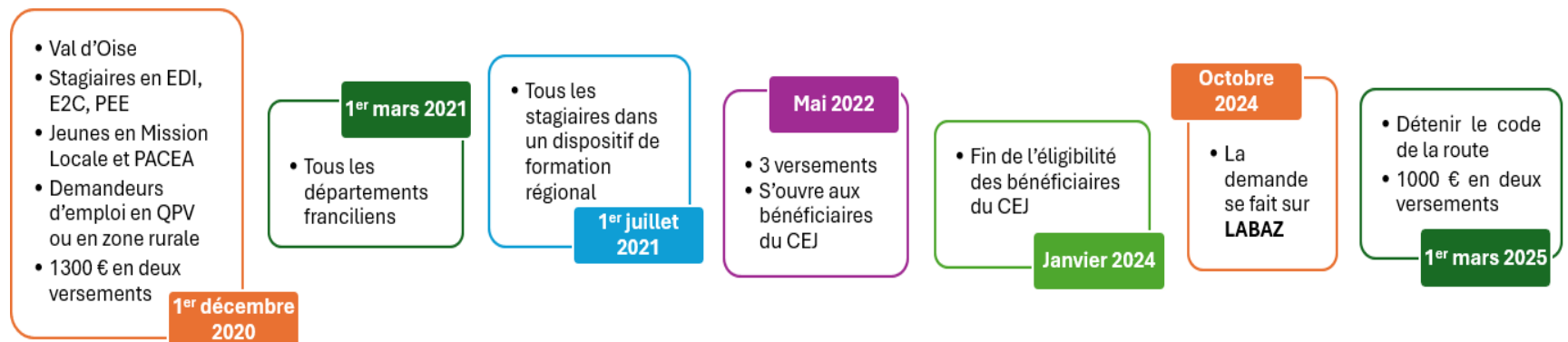
- La mobilité est souvent un prérequis pour réaliser un projet professionnel surtout chez les jeunes.
- Le coût élevé du permis de conduire peut être une barrière pour les jeunes en formation ou en recherche d'emploi.

### Objectifs

Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en garantissant leur mobilité quelle que soit la localisation ou les horaires du poste.

### Déploiement

Voir la frise ci-dessous.



### Bénéficiaires - Critères d'éligibilité

Jeunes de 18-25 ans résidant en Île-de-France et depuis mars 2025 **détenteurs du code de la route et dans une des situations suivantes:**

- Inscrits dans un dispositif régional de formation.
- Inscrits et suivis en **Mission Locale, signataire d'un PACEA** (parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie) dont le projet professionnel nécessite l'obtention du permis.
- Demandeurs d'emploi résidant dans un **quartier politique de la ville ou en zone rurale.**

Année

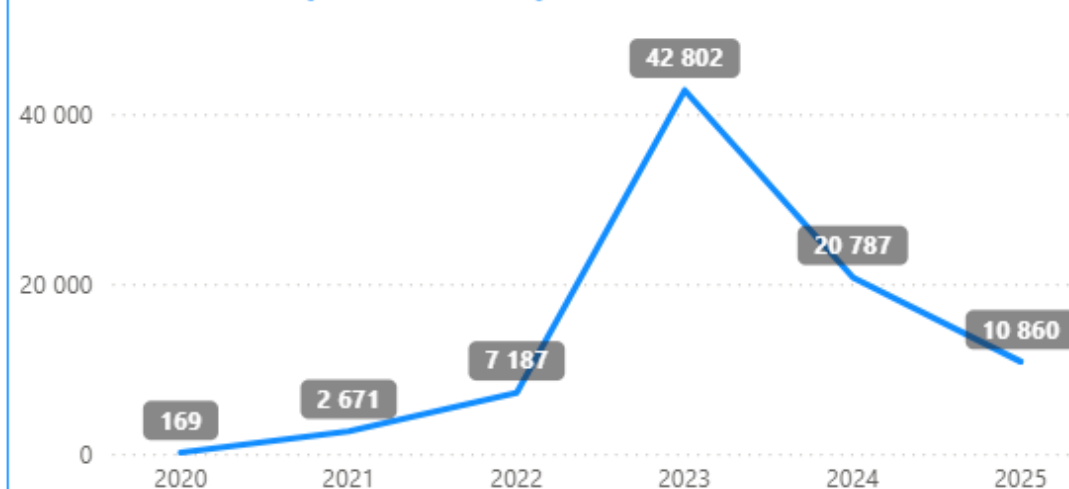
Tout

84 476

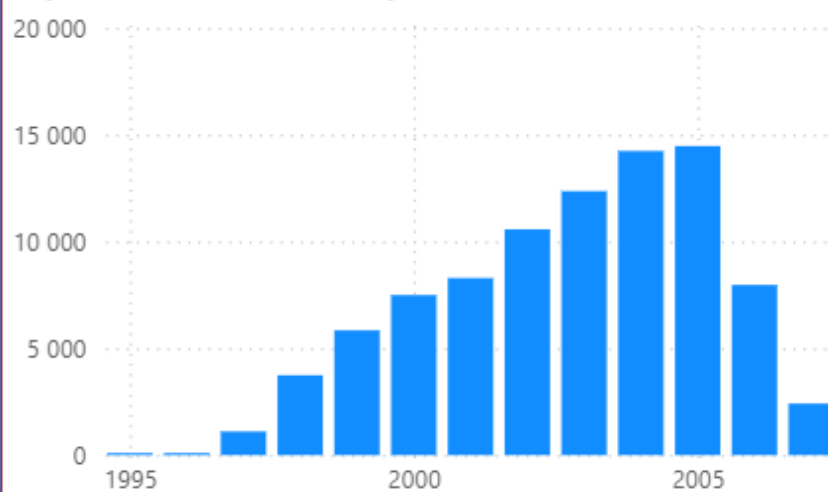
chèques attribués depuis 2020

## Chèque Permis de conduire

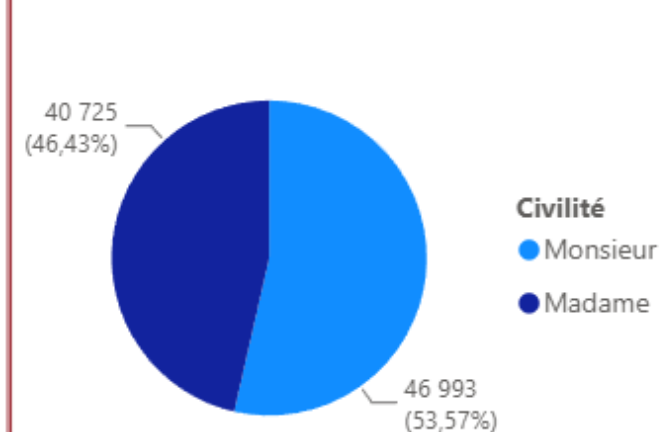
## (1) Nombre de chèques attribués (par année)



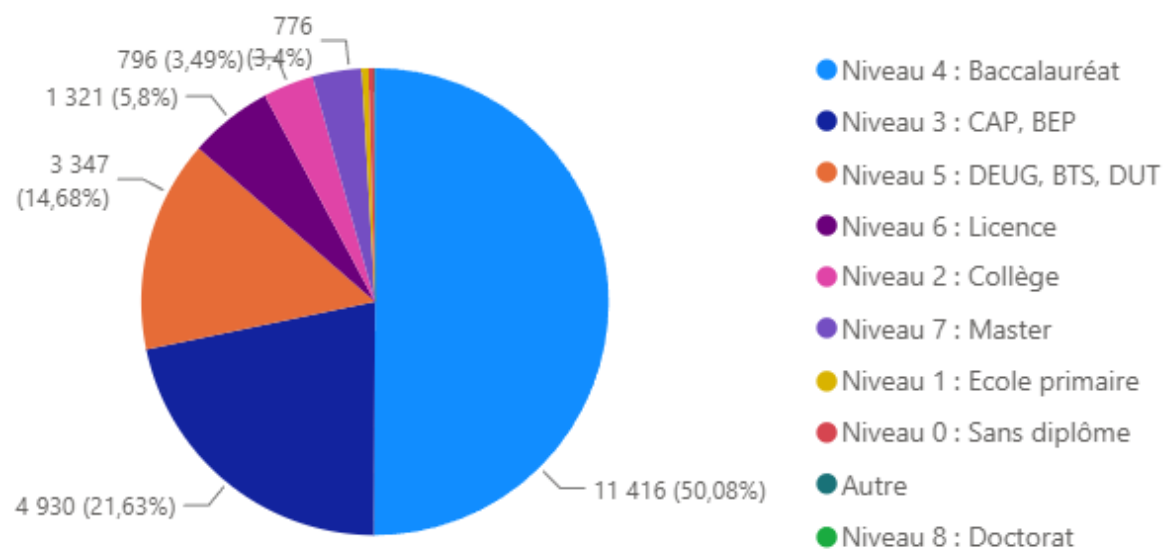
## Répartition des bénéficiaires par année de naissance



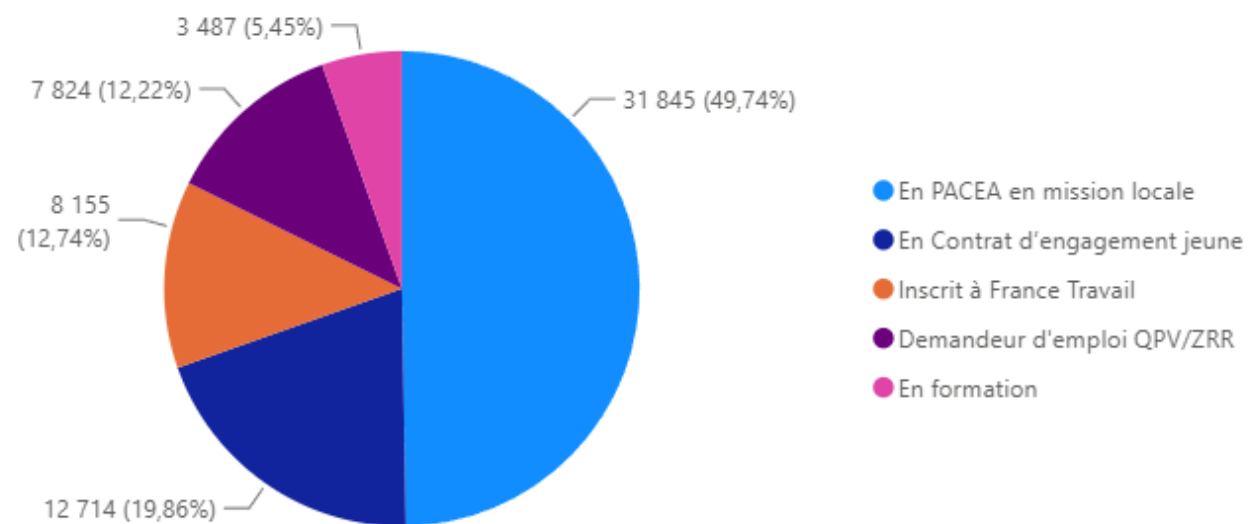
## Genre des bénéficiaires



## Niveau de diplôme des bénéficiaires

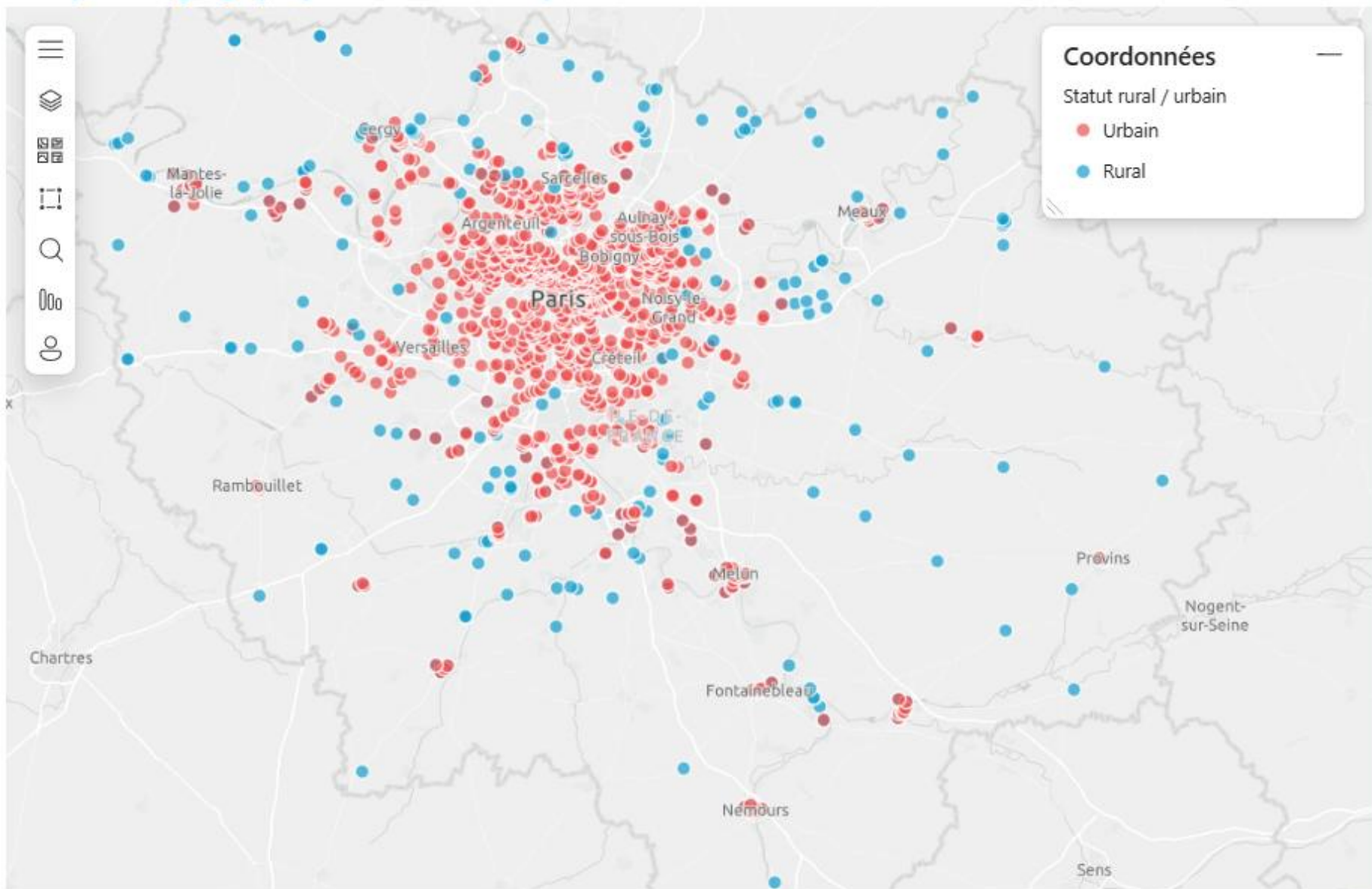


## Situation professionnelle des bénéficiaires

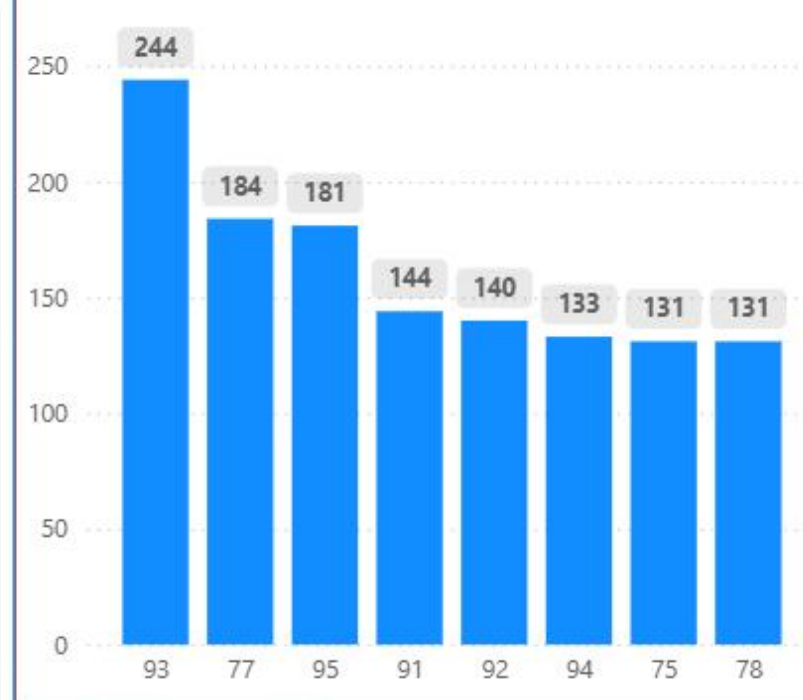


**1 257**  
auto-écoles partenaires

**(2) Répartition géographique des auto-écoles partenaires**



**Nombre d'auto-écoles par département**



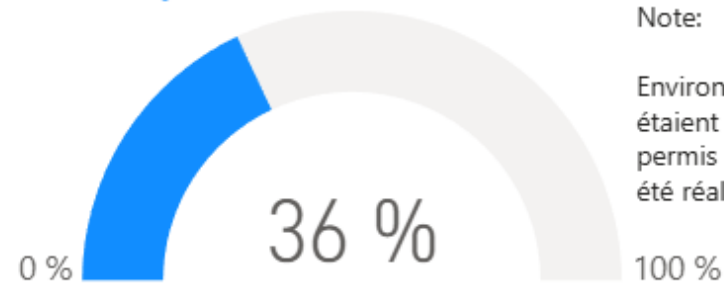
**Territoire des auto-écoles**



**Territoire des bénéficiaires**



## (4) Avez-vous obtenu votre permis ? (% de oui)



Note:

Environ 2/3 des répondant étaient en train de passer le permis lorsque l'enquête a été réalisée

## Données collectées à partir d'une enquête réalisée auprès des bénéficiaires du chèque permis de conduire.

Champ: bénéficiaires ayant déposé leur demande entre septembre 2022 et septembre 2023.

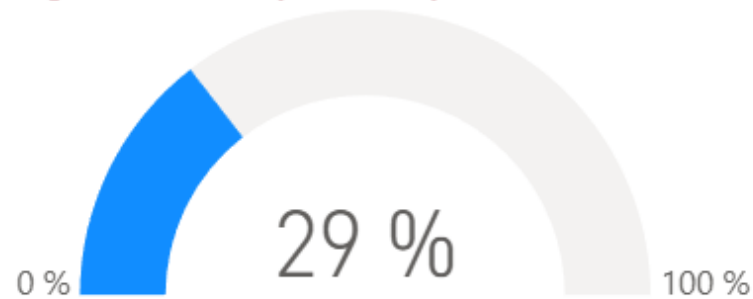
Période: Enquête réalisée en ligne du **29 octobre au 22 novembre 2024**.

Taille de la population et taux de réponse: 33 323 bénéficiaires enquêtés. Le taux de réponse est de 15% : **6831** répondants dont **4926** réponses complètes. Les proportions sont établies sur le nombre de réponses à la question posée.

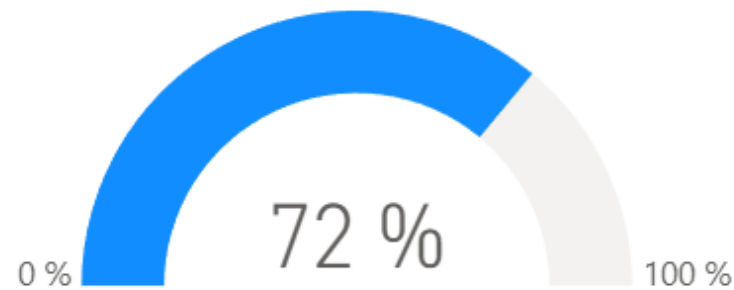
Précaution d'interprétation: il n'était alors pas obligatoire d'avoir obtenu son code pour bénéficier de l'aide au permis de conduire, donc certains candidats n'ayant pas obtenu leur permis ont peut-être néanmoins obtenu leur code.

Traitement des données: a posteriori, la base des répondants a fait l'objet d'un redressement des données par rapport à notre population mère, de manière à ce que nos résultats soient bien représentatifs de celle-ci.

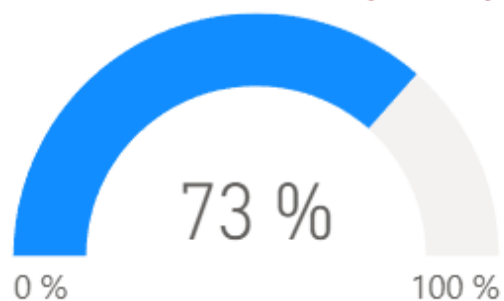
## Sans cette aide de la région, auriez-vous passé votre permis ? (% de oui)



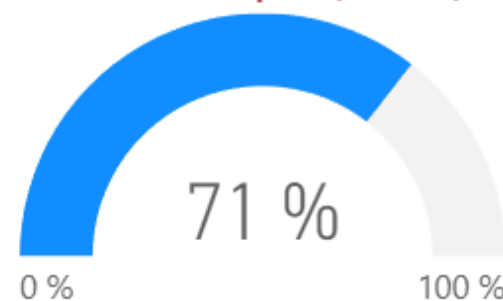
## Êtes-vous satisfait de votre auto-école ? (% de oui)



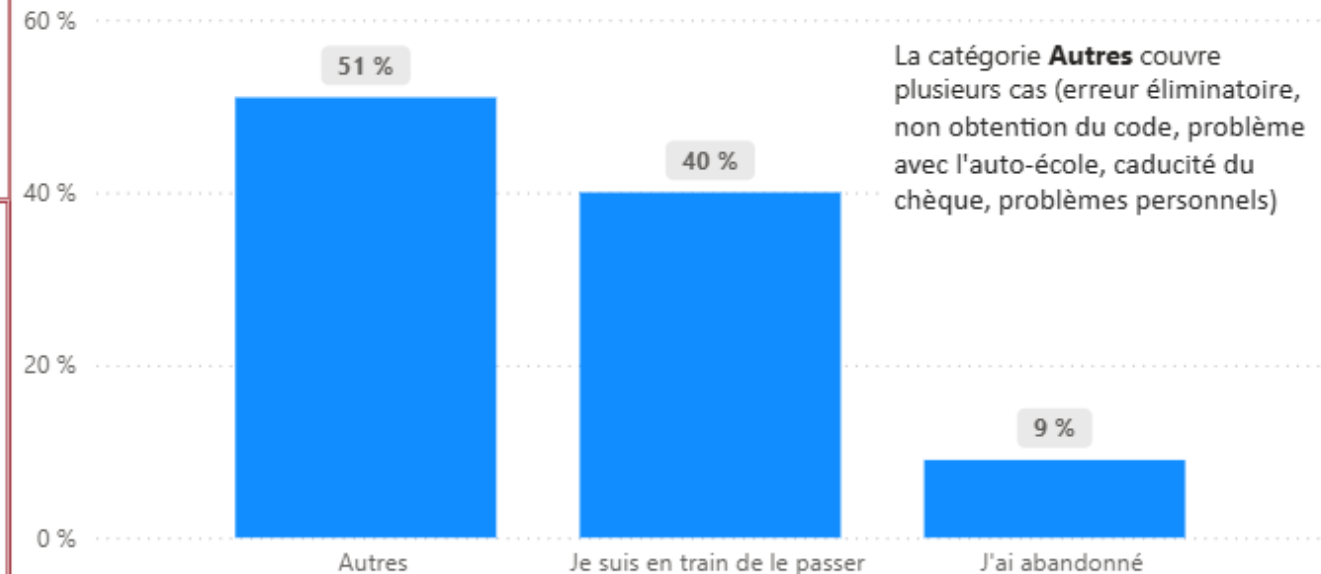
## Diriez-vous que l'obtention du permis vous a aidé à accéder à une formation ? (% de oui)



## Diriez-vous que l'obtention du permis vous a aidé à accéder à un emploi ? (% de oui)



## Pour quelles raisons n'avez-vous pas obtenu votre permis de conduire ?





## Programme Régional de Formation vers l'Emploi, Métiers en tension

Date de création : 2017

Montant engagé en 2024  
74 000 000 €

Montant engagé en 2025  
26 000 000 €

### Politique de rattachement

Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle 2022-2027 (CPRDFOP)

### Contenu des tableaux de bord de suivi

- Nombre de stagiaires du PRFE et de E-learning
- Répartition territoriale des lieux de formation PRFE
- Typologie des bénéficiaires du PRFE et E-learning (âge, genre, bénéficiaire RSA, bénéficiaire AAH)
- Taux de certification des stagiaires
- Taux d'abandon du PRFE et de E-learning
- Taux de sortie en emploi ou en formation après formation

Dernière mise à jour juin 2026

### Objectifs

**PRFE** : proposer de la modularisation des parcours et de l'individualisation des apprentissages afin de prendre en compte la diversité des besoins individuels des publics, notamment ceux en situation de handicap.

**E-Learning (fin en 2024)**: mettre l'innovation pédagogique et technologique au cœur des pratiques et des formations.

**Métiers en tension** : orienter les stagiaires vers des métiers « des secteurs en tension » et garder des enseignements adaptés aux évolutions de chaque secteur.

### Bénéficiaires

- Demandeurs d'emploi franciliens,
- Personnes en situation de handicap,
- Personnes en réinsertion,
- Personnes relevant de minima sociaux,
- Jeunes de 16 à 25 ans.

Une **priorité** est accordée aux demandeurs d'emploi de longue durée, aux personnes reconnues en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

### 3 types de parcours de formations

Selon le **niveau de qualification initial** des bénéficiaires et les **besoins de compétences des entreprises**, **3 parcours** sont proposés :

1. **Parcours d'accès à la qualification**, pour permettre la montée en compétences en préalable à l'accès à une formation certifiante
2. **Parcours certifiants**, pour préparer aux Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), d'Aptitude Professionnelle (CAP)
3. **Parcours professionnalisants**, pour permettre l'acquisition d'une ou plusieurs compétences professionnelles.

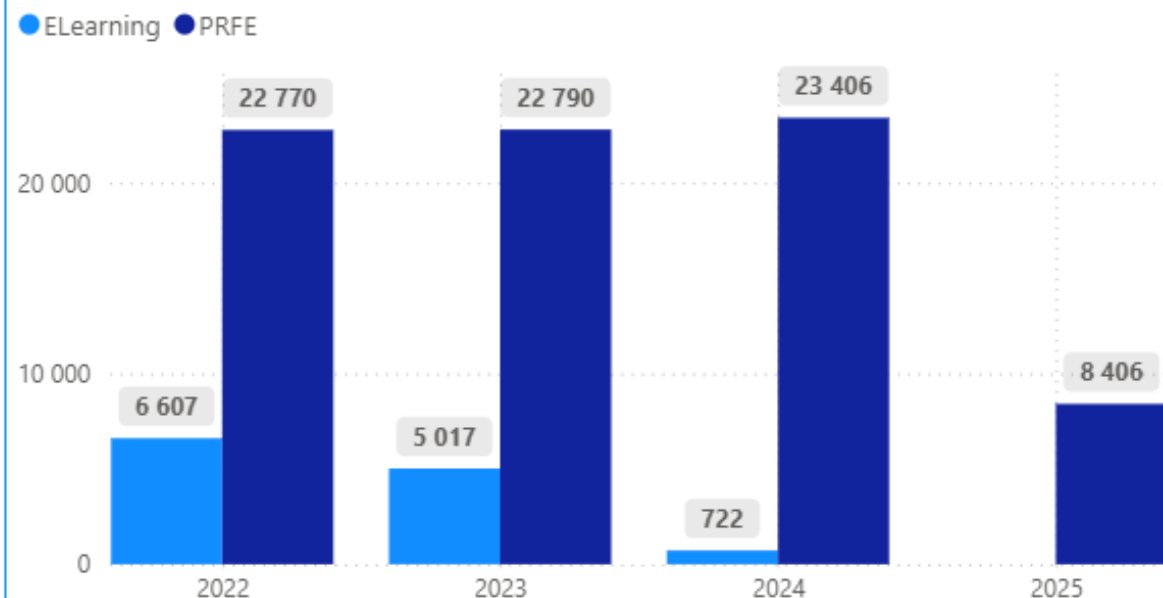
### Déploiement du dispositif

- **2024 : Fin du dispositif e-learning.**
- Le **PRFE** lancé en **septembre 2018** a été renouvelé en **PRFE 2** depuis **septembre 2022**.
- Les formations sont **gratuites** pour les bénéficiaires.
- **Incitation pour les formations vers les secteurs « en tension »** : une prime incitative allant de 1 000€ à 2 000€ est accordée aux stagiaires non bénéficiaires de l'ARE – Aide au Retour à l'Emploi se formant vers un métier d'un secteur en tension. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2024, pour 11 secteurs (bâtiment et travaux publics ; Sanitaires et sociales ; Numérique ; Agriculture ; Environnement ; Cadre de vie et propreté ; Communication ; Transport et logistique ; Hôtellerie, restauration et tourisme ; Industrie) la prime est conditionnée à un âge entre 16 et 25 ans. La prime n'est pas conditionnée à l'âge pour les secteurs de la sécurité privée (jusqu'au 01/09/2024), du bâtiment concourant à la rénovation énergétique (jusqu'au 01/01/2025) et les conducteurs de bus (encore en vigueur actuellement) .
- **En 2024**, passage de 11 à 2 **secteurs en tension éligibles** puis à 10 fin 2024 : bâtiments et les travaux publics ; industrie ; sécurité ; hôtellerie-restauration-tourisme ; numérique ; sanitaire et social ; agriculture ; propreté ; transport et logistique ; communication.

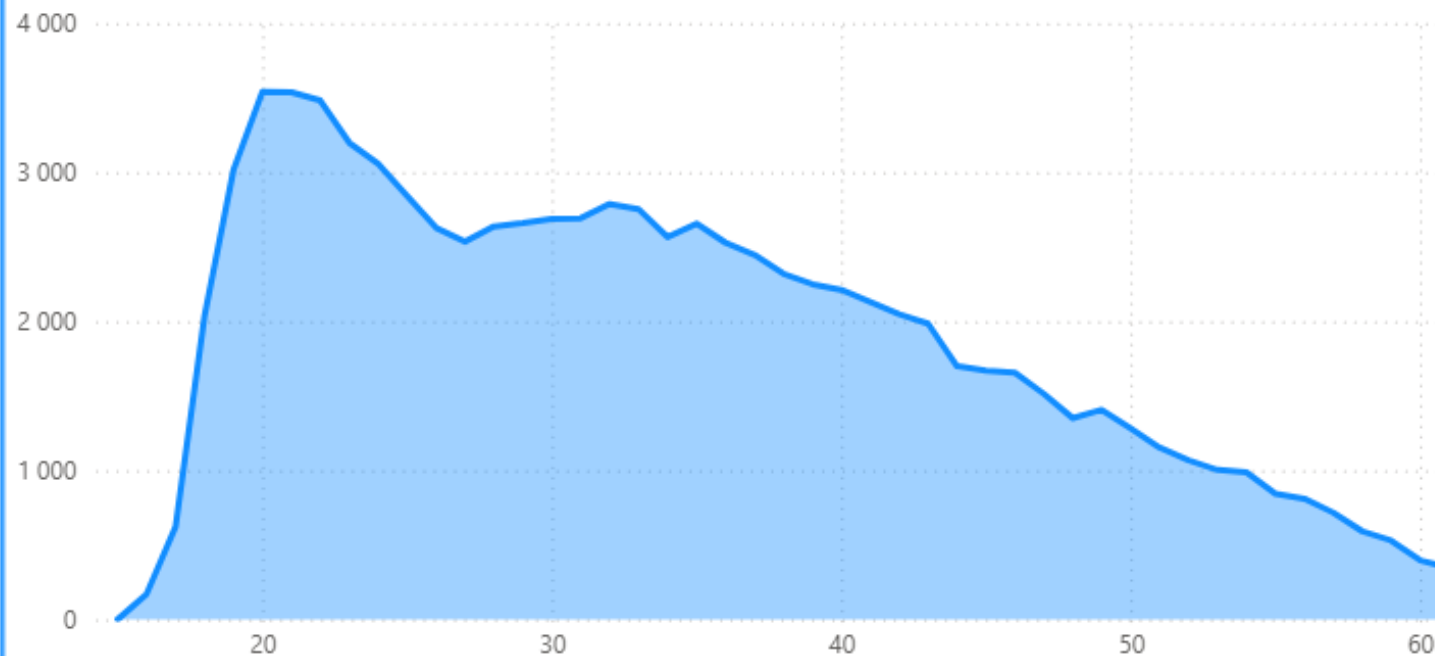
# Programme Régional de Formation pour l'Emploi (PRFE + E-learning + Métiers en tension)

### (1) Nombre de stagiaires par dispositif (de 2022 à 2025)

NB : un bénéficiaire peut être compté plusieurs fois s'il effectue plusieurs stages dans l'année.



### (3) Nombre de stagiaires par âge (de 2022 à 2025)

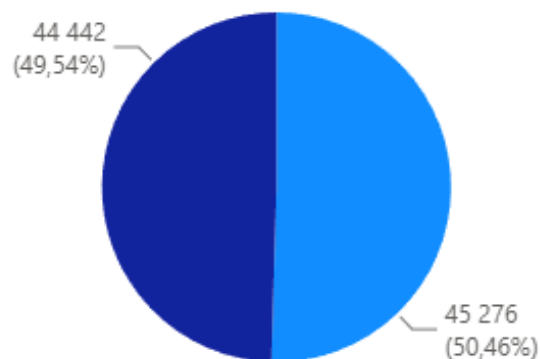


Année

Tout

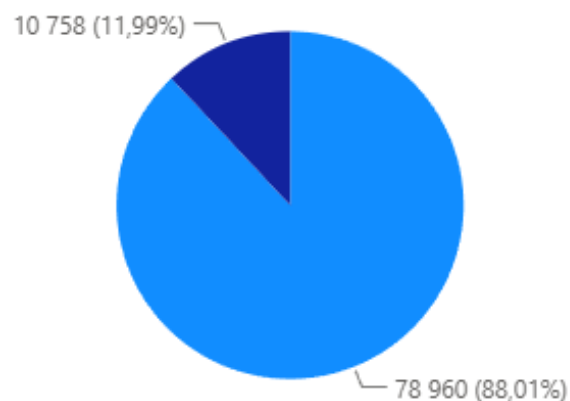
### Genre des stagiaires (de 2022 à 2025)

● Homme ● Femme



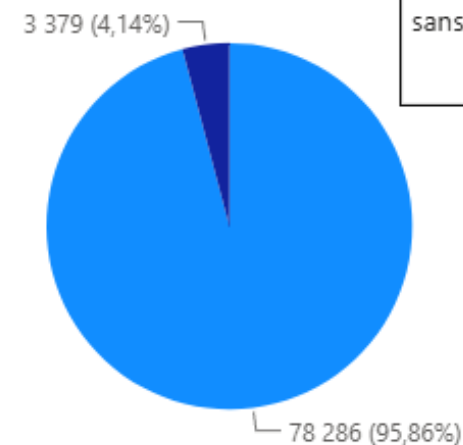
### Bénéficiaire du RSA (de 2022 à 2025)

● Non ● Oui



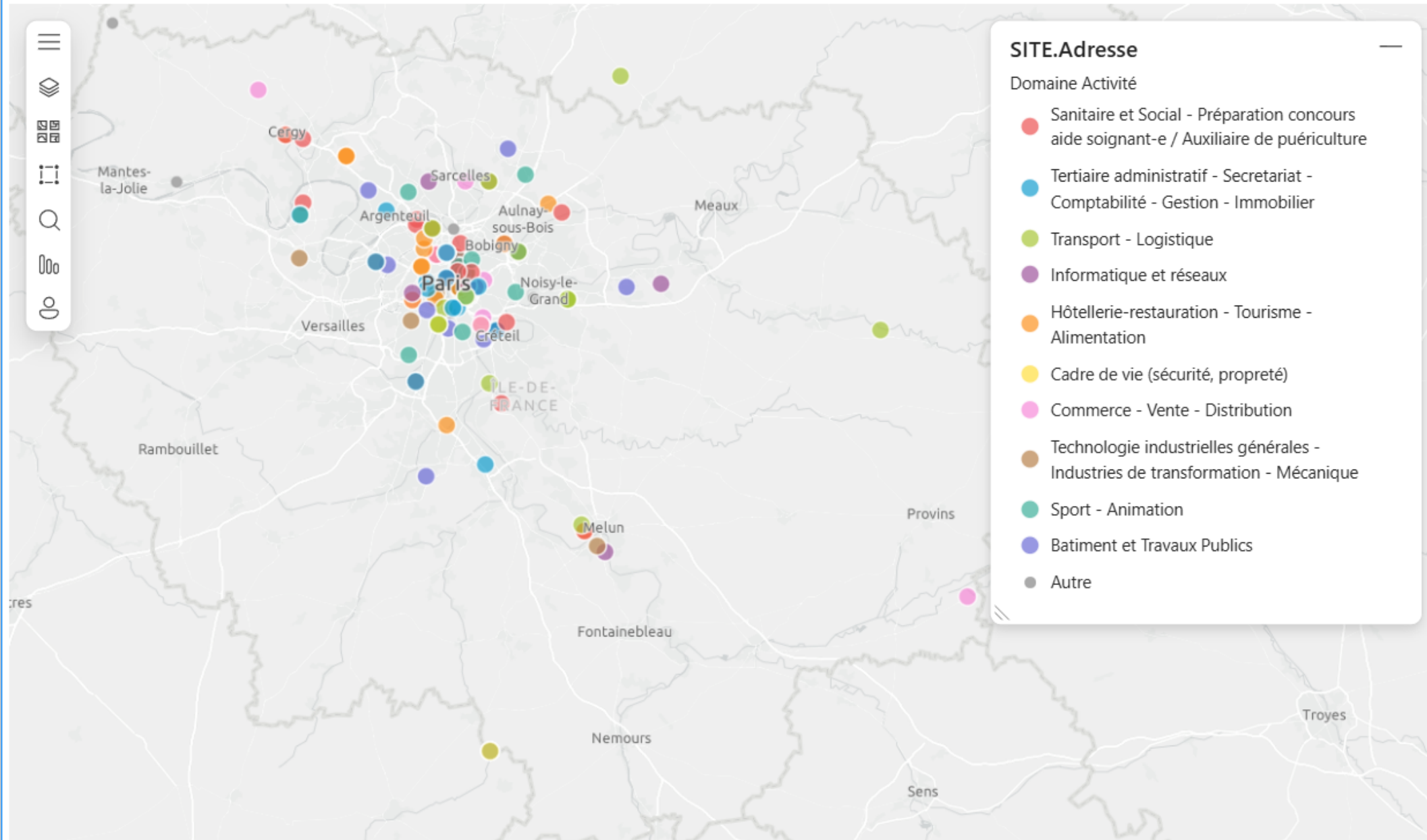
### Travailleur handicapé (de 2022 à 2025)

● Non ● Oui

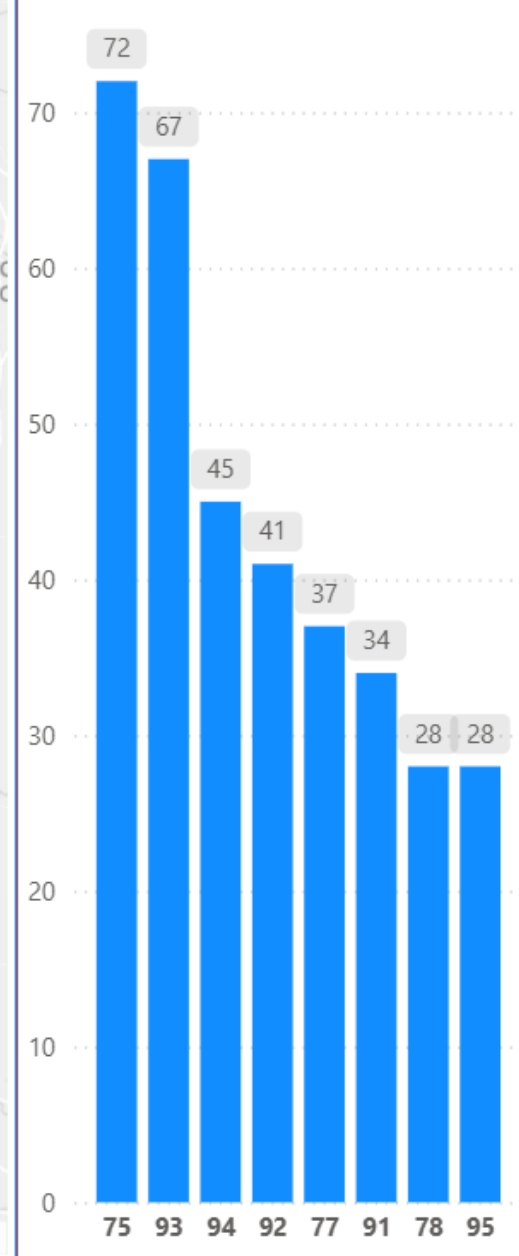


NB : le statut "travailleur handicapé" étant auto-déclaré, il est sans doute sous-estimé.

## (2) Cartographie des sites de formation en 2025



Répartition du nombre de sites de formation en 2025

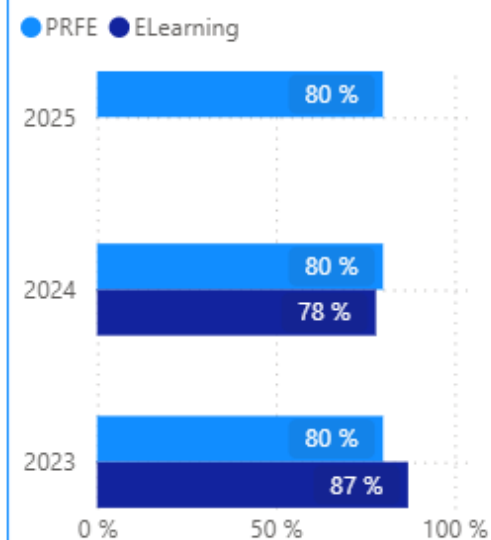


Esri, TomTom, Garmin, FAO, METI/NASA, USGS

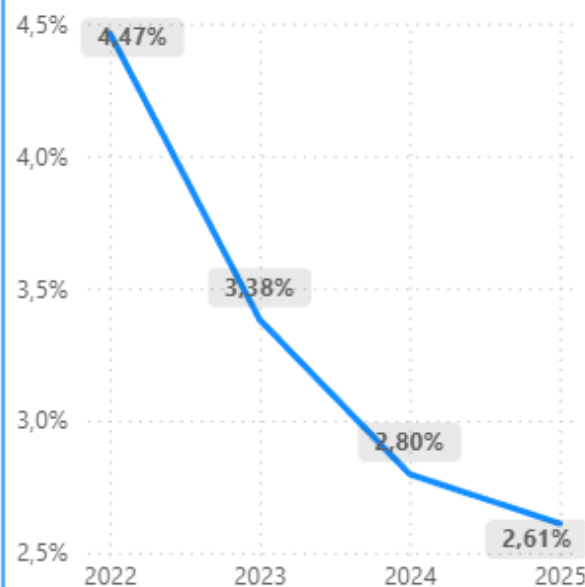
Powered by Esri

# Programme Régional de Formation pour l'Emploi (PRFE + E-learning + Métiers en tension)

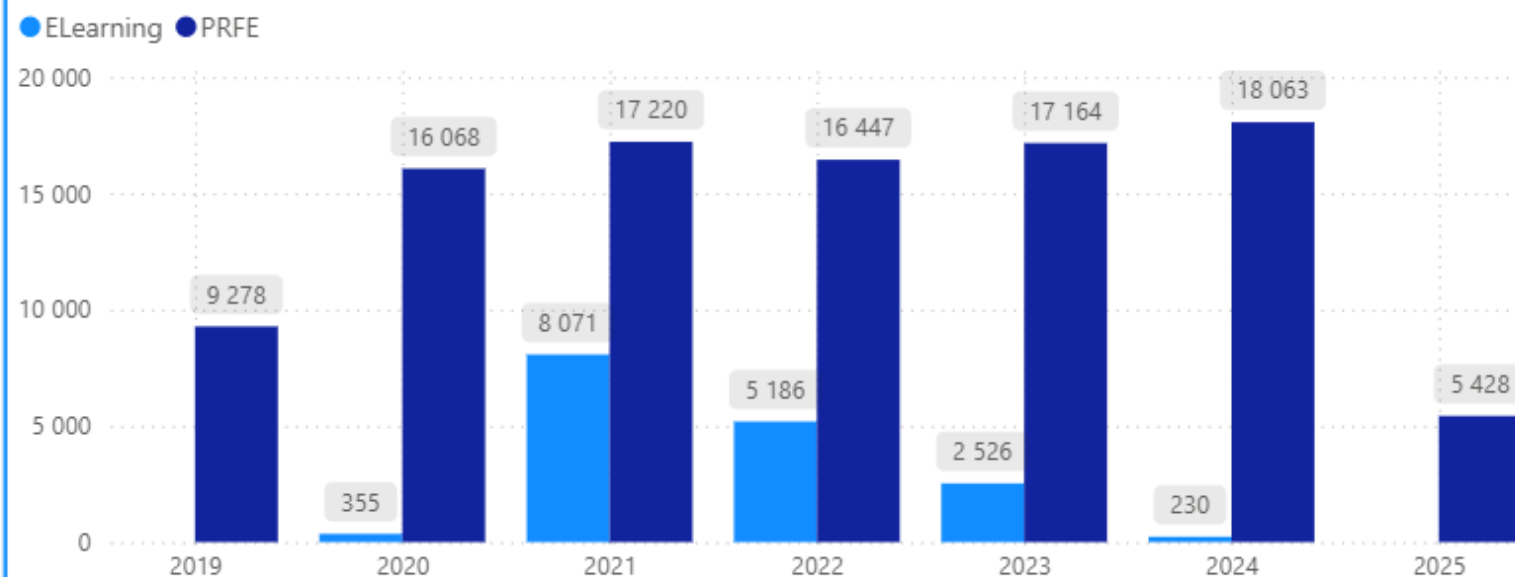
(4) Taux de certification des stagiaires



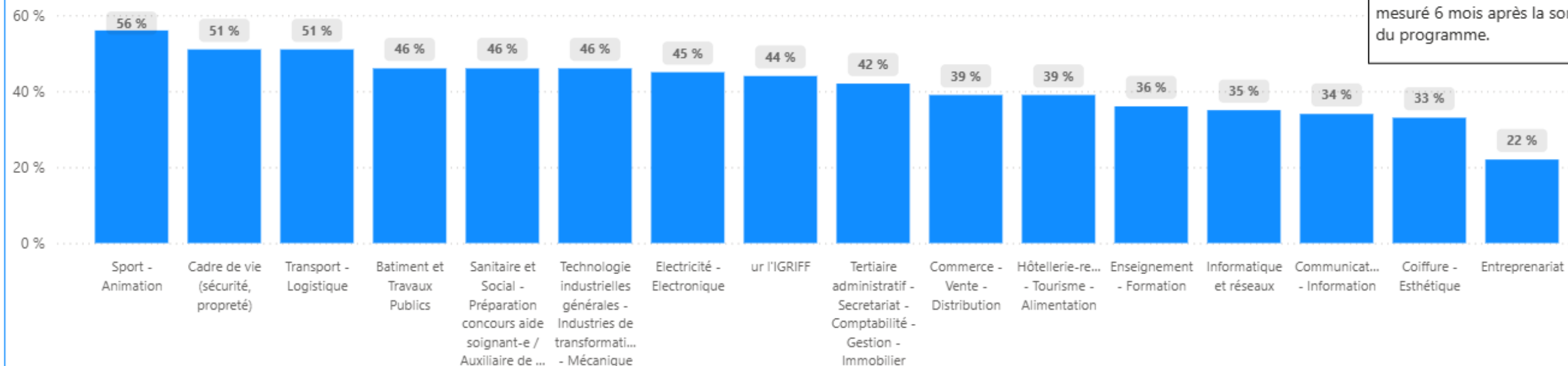
(6) Taux d'abandon des stages



(7) Stagiaires orientés vers un secteur en tension



(5) Taux d'insertion par domaine pour les sortants en 2024



NB : le taux d'insertion est mesuré 6 mois après la sortie du programme.



## Parcours d'Entrée en Emploi (PEE)

Date de création : 2011

**Montant voté en 2024**  
25 400 000 €

**Montant voté en 2025**  
4 915 000 €

### Politique de rattachement

Contrat de Plan Régional de Développement des  
Formations et de l'Orientation Professionnelle  
2022-2027 (CPRDFOP)

### Contenu du tableau de bord de suivi

- Nombre de stagiaires du PEE
- Stagiaires certifiés à la sortie du PEE
- Profils des stagiaires du PEE
- Répartition territoriale des centres de formation
- Répartition des stagiaires par département
- Situation des stagiaires 6 mois après la sortie du PEE

*Dernière mise à jour en juin 2026*

### Contexte de déploiement du dispositif

Initialement porté par les services de l'État, le dispositif a été repris par la Région Ile-de-France et articulé avec les Espaces dynamiques d'Insertion (EDI) jusqu'en 2022.  
Ces deniers accueillent des jeunes jusqu'à 25 ans en voie de « désinsertion ».

#### Objectifs

Développer des compétences requises dans le monde professionnel

Définir un projet professionnel

#### Bénéficiaires

- Jeunes de 16 à 25 ans, en voie de désinsertion
- Mineurs non accompagnés suivis par l'ASE
- Bénéficiaires du RSA,
- Demandeurs d'emploi de 25 ans et plus

### Certifications du PEE

- Compétences **socle CléA** (socle de connaissances et de compétences professionnelles) : compétences de communication professionnelle en français, en anglais, en mathématiques et numérique.

### Mode opératoire du dispositif

- La Région achète des formations par bon de commande auprès des organismes de formation.
- Les stagiaires sont orientés vers le PEE par les structures accueillant ce type de public dont les structures du service public de l'emploi (Missions locales, France Travail ...)
- Il est possible de s'inscrire directement auprès de l'organisme de formation.

*Source : "Parcours d'Entrée en Emploi (PEE)", DARES*

Année

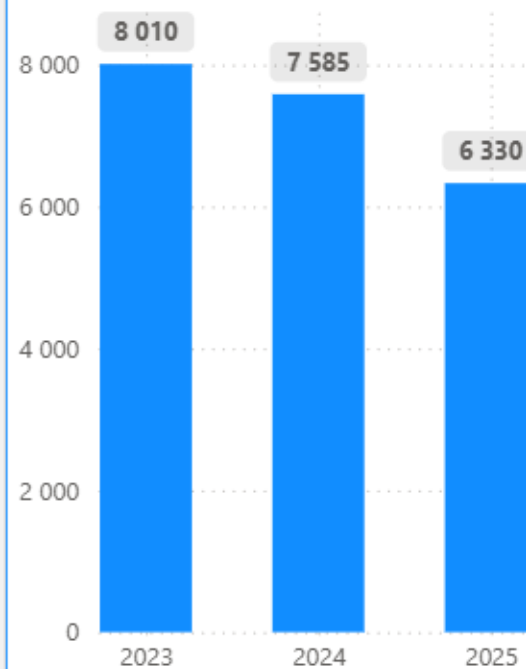
Tout

Département

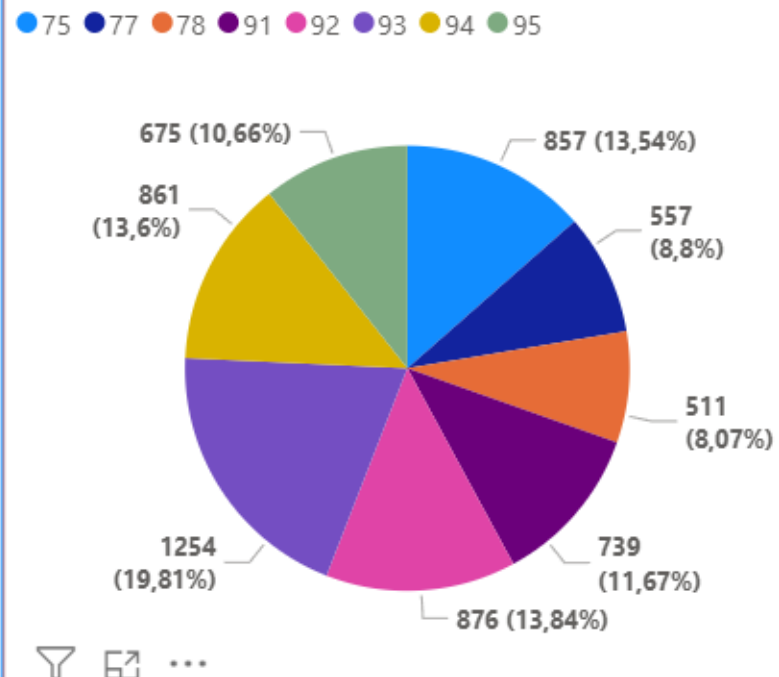
Tout

## Parcours d'Entrée en Emploi (PEE)

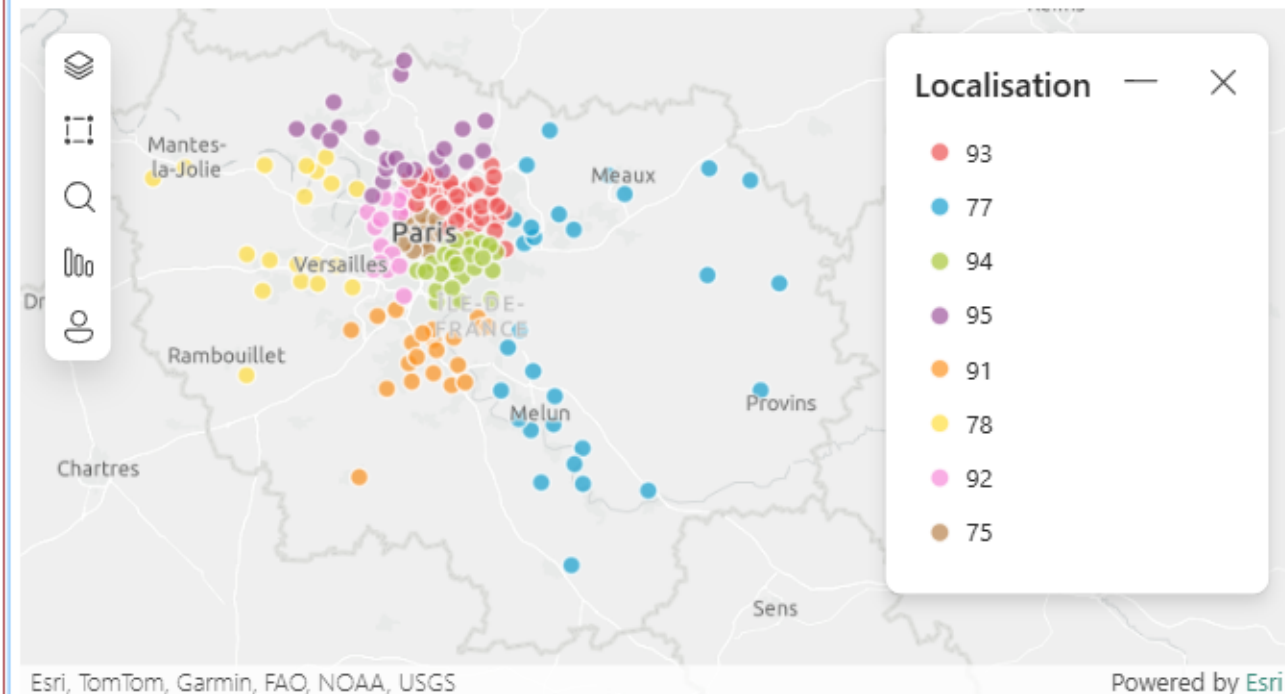
## (1) Nombre de stagiaires du PEE



## Répartition des stagiaires du PEE (par département, en 2025)



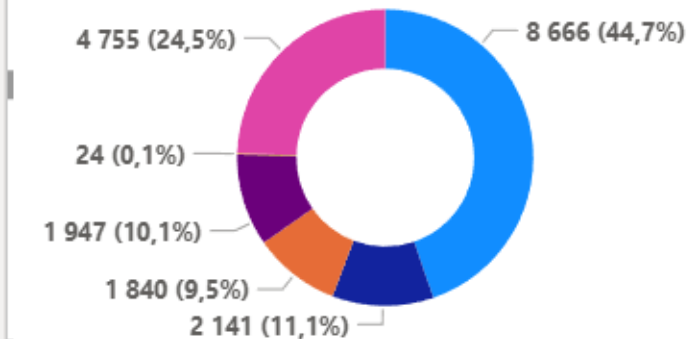
## (2) Répartition territoriale des centres de formation



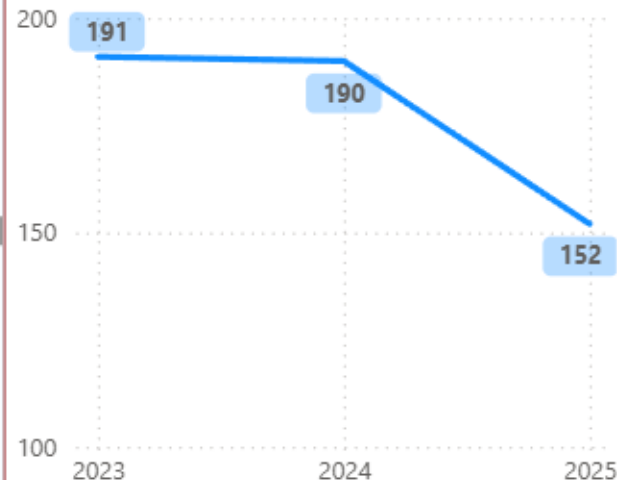
## (3) Profils des stagiaires du PEE (depuis 2023)

## Niveau de qualification

● Niv 1 ● Niv 2 ● Niv 3 ● Niv 4 ● Niv 5 et + ● Niv non id.

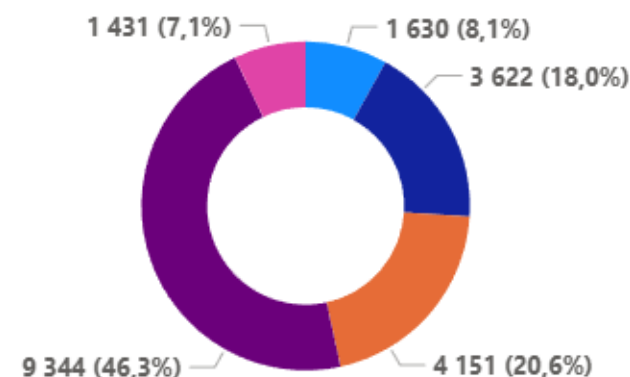


## En situation de handicap



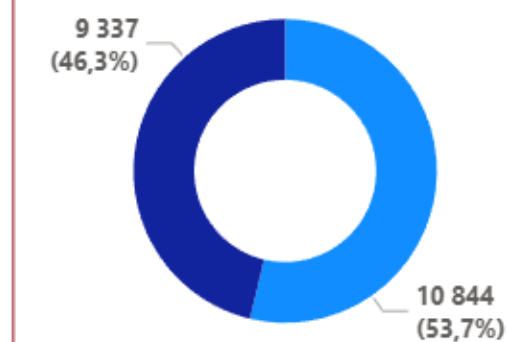
## Âge

● 16-17 ● 18-20 ● 21-25 ● 26-50 ● Plus de 50



## Genre

● Femme ● Homme



Année

2023

Département

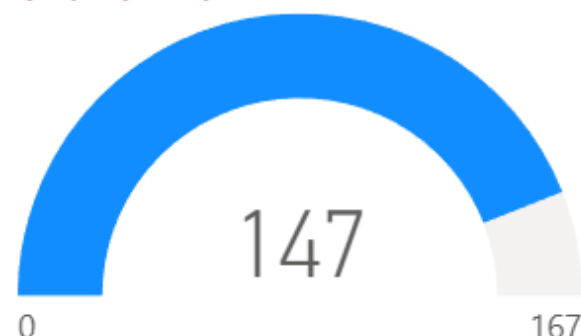
Tout

## (4) Stagiaires certifiés à la sortie du PEE par type de certification (en 2023)

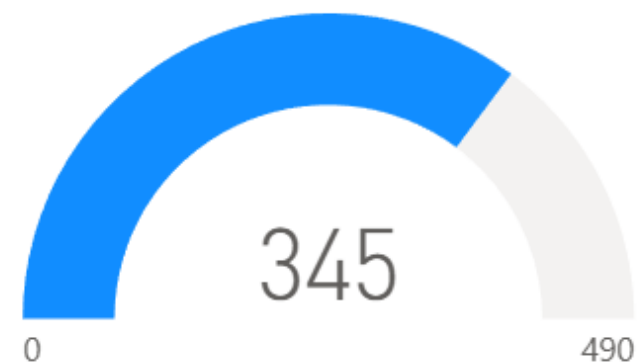
**Brevet Informatique et Internet (BII) /  
Passport de Compétences Informatique  
Européen (PCIE)**



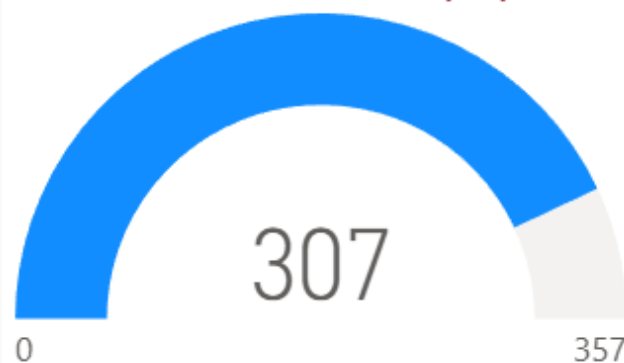
**Prévention des risques liés à l'activité  
physique (PRAP)**



**Cléa**



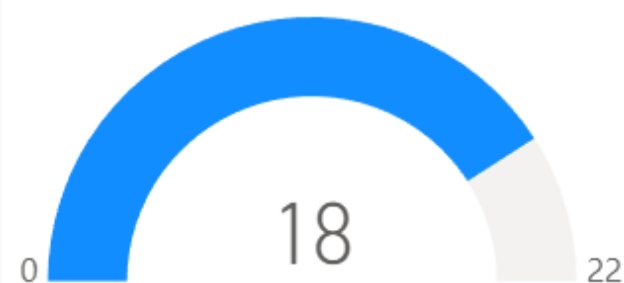
**Sauveteur Secouriste du Travail (SST)**



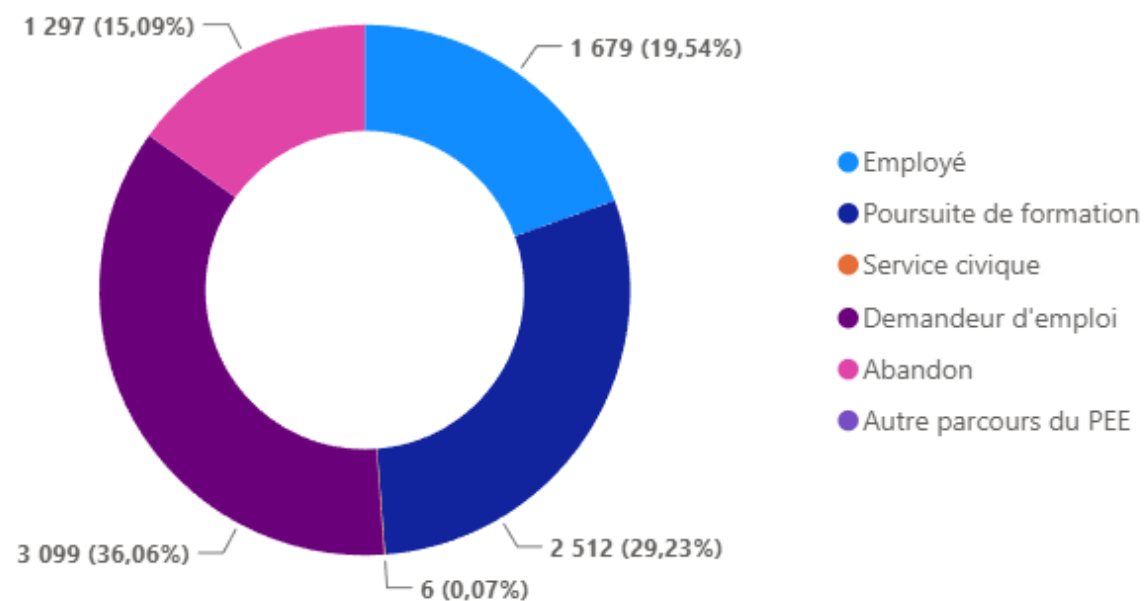
**Autre certification linguistique**



**Diplôme d'études en langue française**



## (5) Situation des stagiaires de 3 à 6 mois après la sortie du PEE en 2023





## Programme Régional de Formation Transversale (PRFT)

Date de création : 2019

Montant voté en 2024  
24 000 000 €

Montant voté en 2025  
0 €

Nombre d'entrées en formation en 2024  
12 745

Nombre d'entrées en formation en 2025  
4 888

### Politique de rattachement

Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences 2024-2027 (PRIC)

### Contenu du tableau de bord de suivi

- Nombre d'entrées en formation
- Répartition territoriale des centres de formations
- Typologie des stagiaires par genre et parcours
- Nombre de stagiaires certifiés par parcours
- Situation des stagiaires 6 mois après la sortie de formation PRFT

Dernière mise à jour juin 2026

### Objectifs

Préparer les stagiaires à des certifications ou des diplômes

Accompagner les personnes peu qualifiées dans le développement de leurs compétences transversales

Renforcer des compétences de base (communiquer à l'oral et l'écrit, connaissance de la langue française ...)

### Bénéficiaires

Demandeurs d'emploi franciliens peu ou pas qualifiés

En priorité : sans qualification, en situation de handicap, habitant dans les QPV, salariés de l'IAE, bénéficiaires du VAE, allocataires du RSA. Personnes ayant des besoins linguistiques ou en situation d'illettrisme. Principalement des femmes et salariés en SIAE.

### Fonctionnement du dispositif

Le PRFT regroupe **3 formations** :

1. **Compétences de base** (en particulier la maîtrise du français),
2. **Compétences numériques**
3. **Anglais à visée professionnelle.**

Ces formations sont **gratuites** et permettent l'obtention de **certifications**.

Les **stagiaires** sont **inscrits** aux formations **par les structures d'accompagnement vers l'emploi et la formation** : les Ateliers sociolinguistiques, Cap emploi, Maison de l'emploi, Mission Locale, France Travail, Structure d'insertion par l'activité économique, Point conseil en VAE, Centre de ressources illettrisme, Plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi, Projet de ville RSA ...

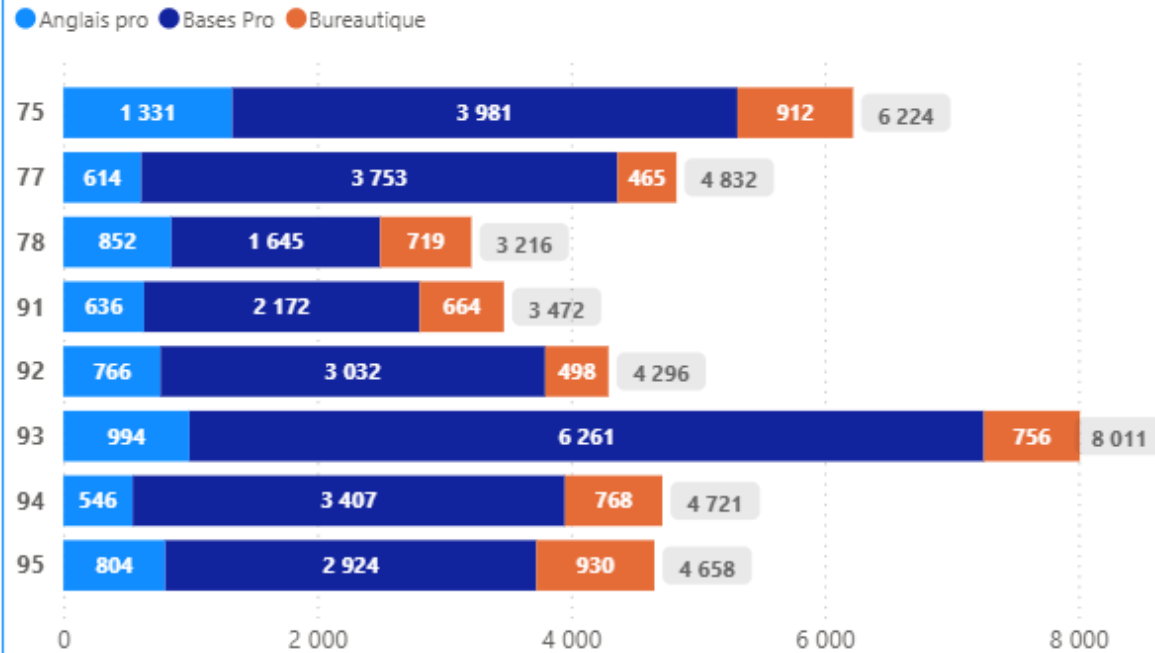
### Remarques

Depuis le **1er juillet 2025**, les stagiaires du PRFT ne bénéficient plus d'une rémunération mais conservent une protection sociale durant la durée de leur formation.

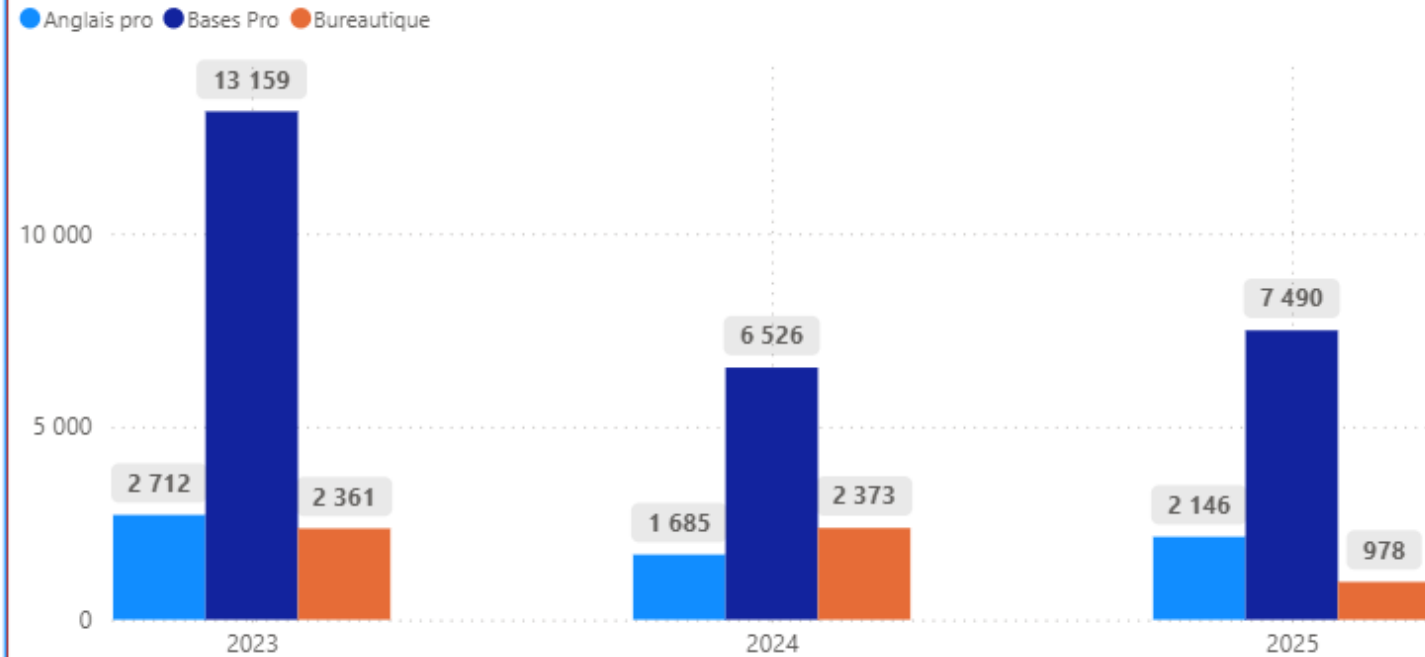
Le PRFT est ouvert au dispositif de Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle (RSFP).

Sur les 24 M€ votés en 2024, **9 M€ ont été affectés en 2025**, ce qui explique un nombre non-nul de bénéficiaires du PRFT en 2025 sur les tableaux de bord, malgré un budget de 0 € en 2025.

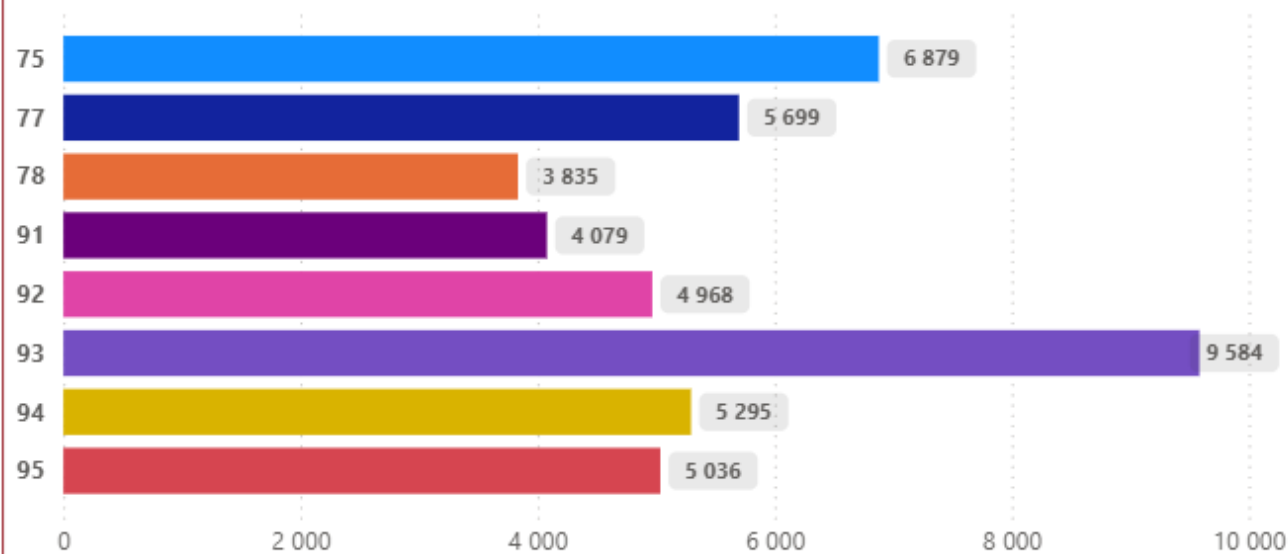
## (1) Nombre d'entrées en formation depuis 2023 par formation



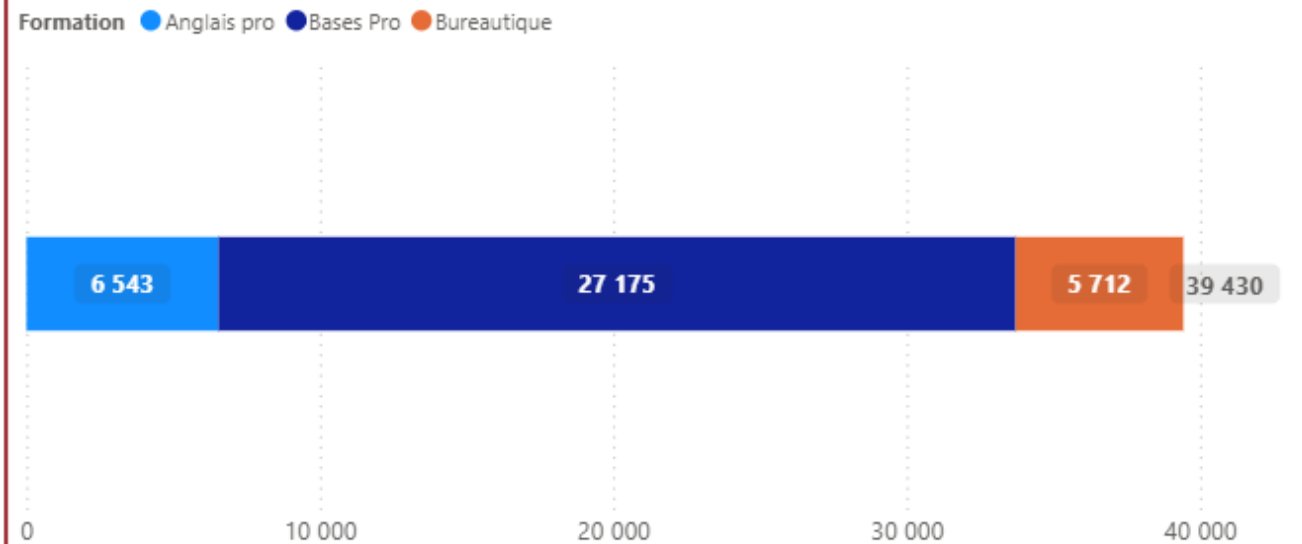
## Nombre d'entrées par formation depuis 2023



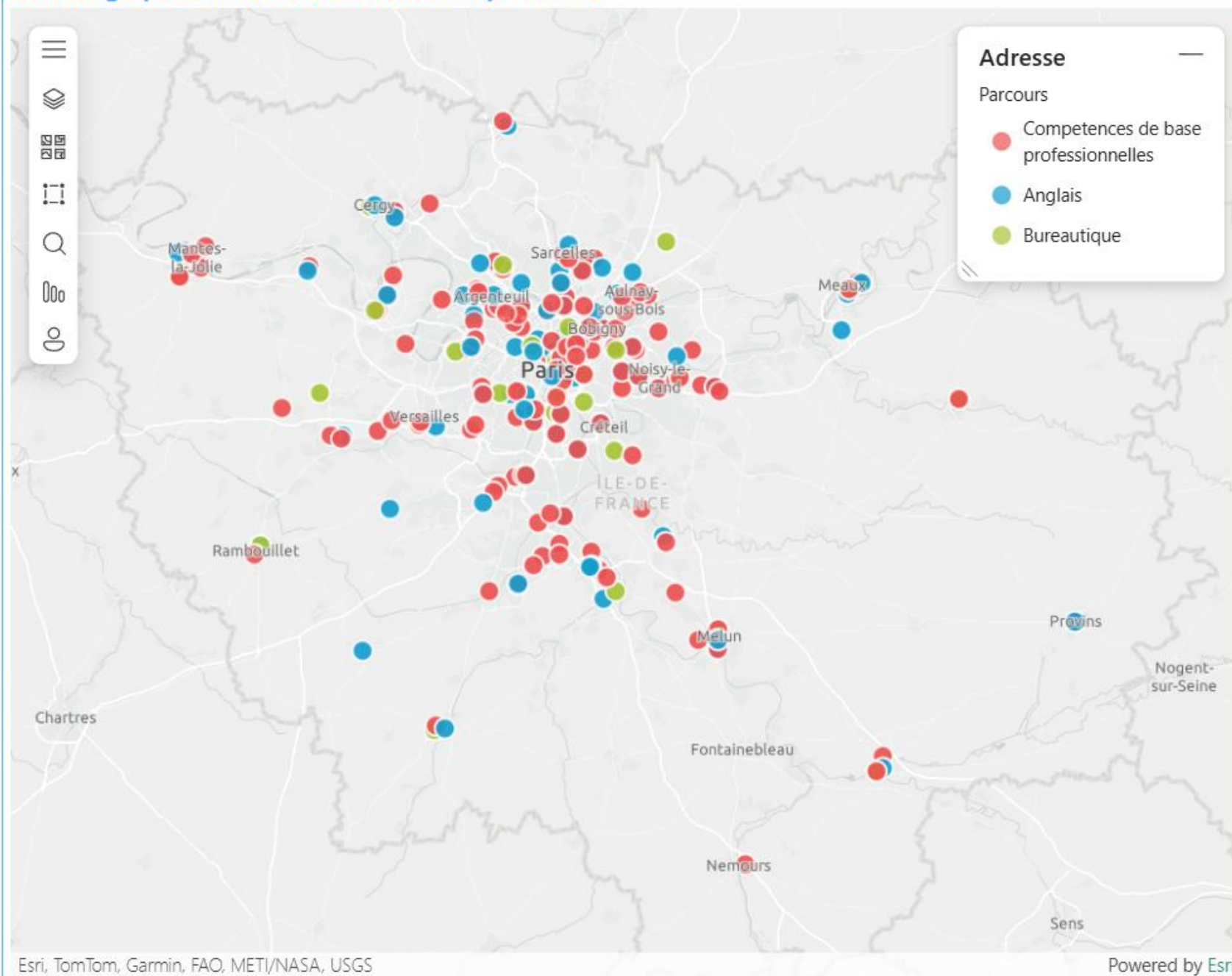
## Nombre d'entrées en formation depuis 2023 par département du lieu de formation



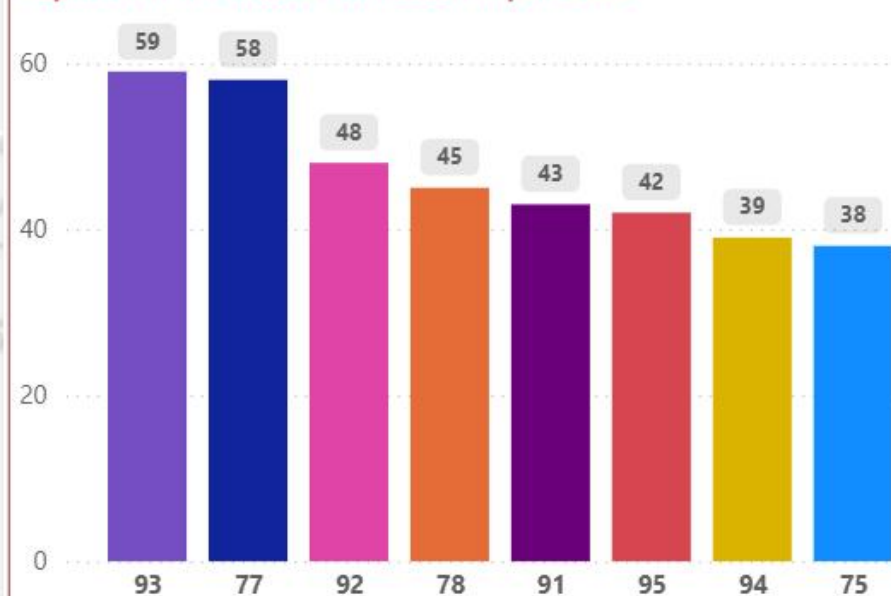
## Entrées cumulées en formation depuis 2023



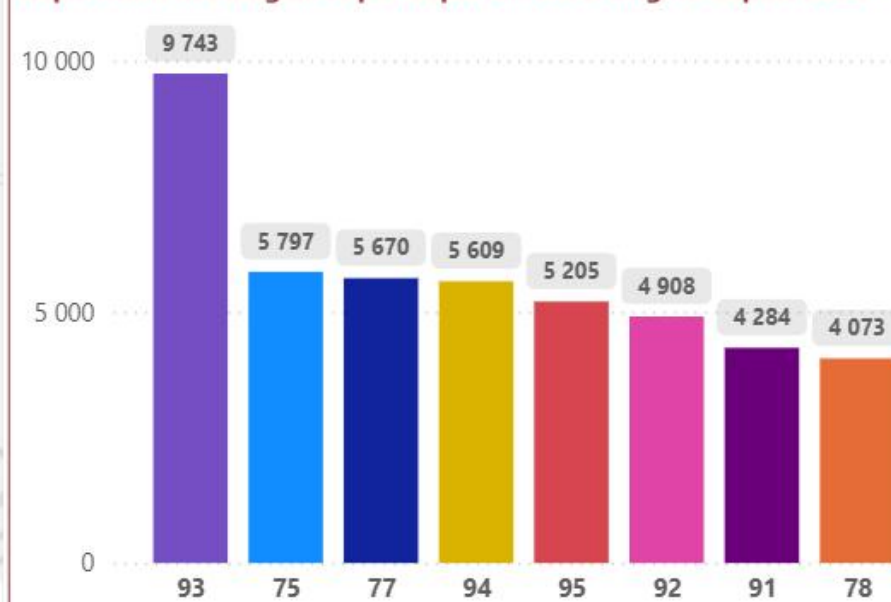
## (2) Cartographie des lieux de formation depuis 2023



### Répartition des lieux de formation depuis 2023

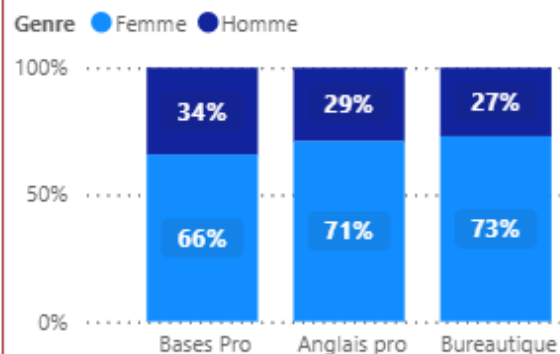


### Répartition des stagiaires par département d'origine depuis 2023

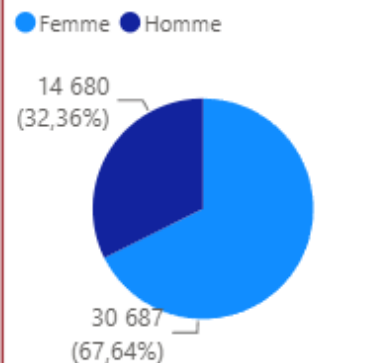


## (3) Typologie des stagiaires (depuis 2023)

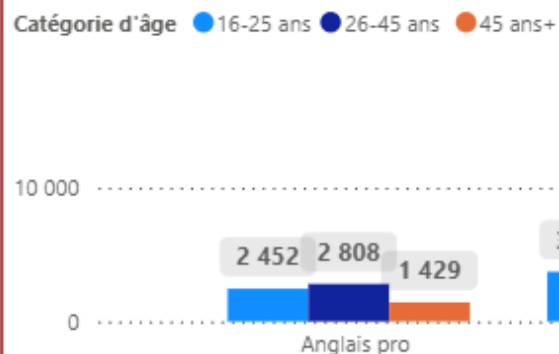
### Répartition par genre et par formation



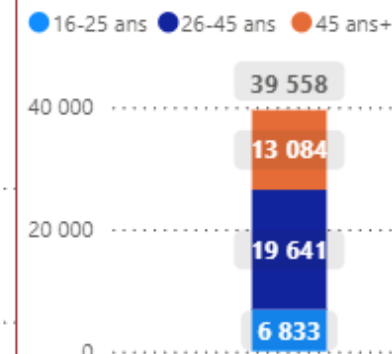
### Répartition par genre (cumulé)



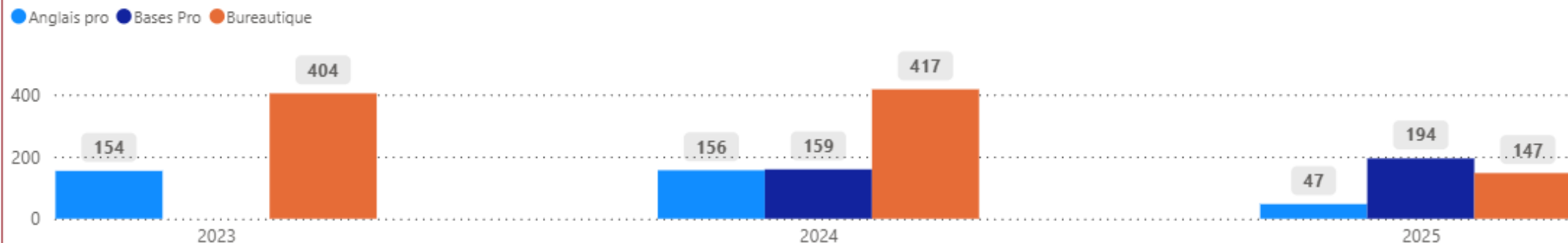
### Répartition par âge et par formation



### Répartition par âge (en cumulé)



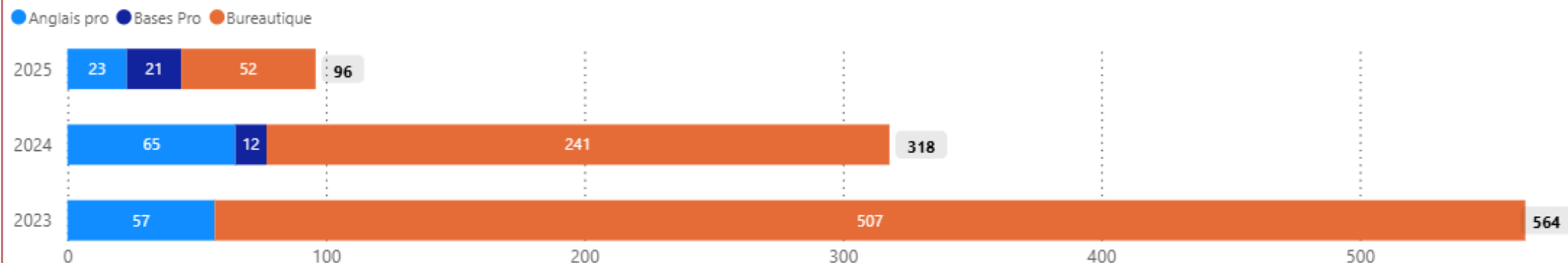
### Bénéficiaires du RSA (par formation et par année)



### Depuis 2023

**1 678**  
Bénéficiaires du RSA

### Stagiaires demandeurs d'emploi en situation de handicap (par formation et par année)

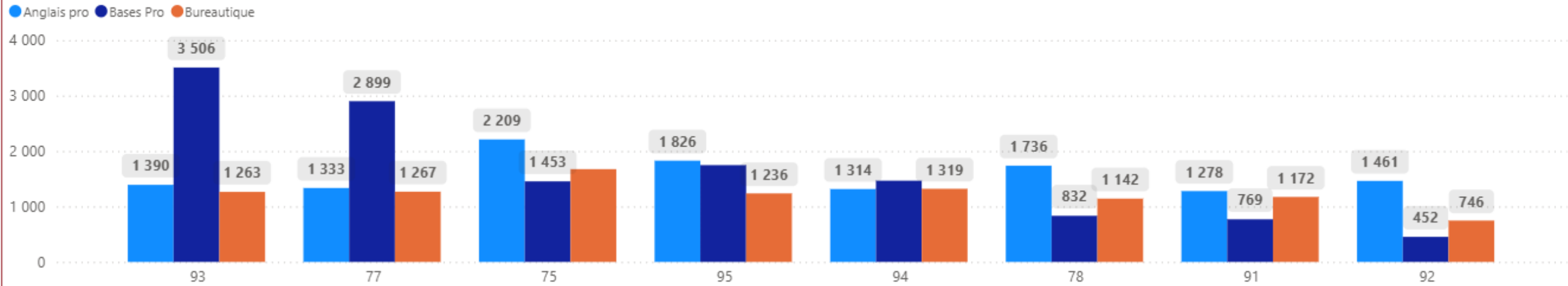


### Depuis 2023

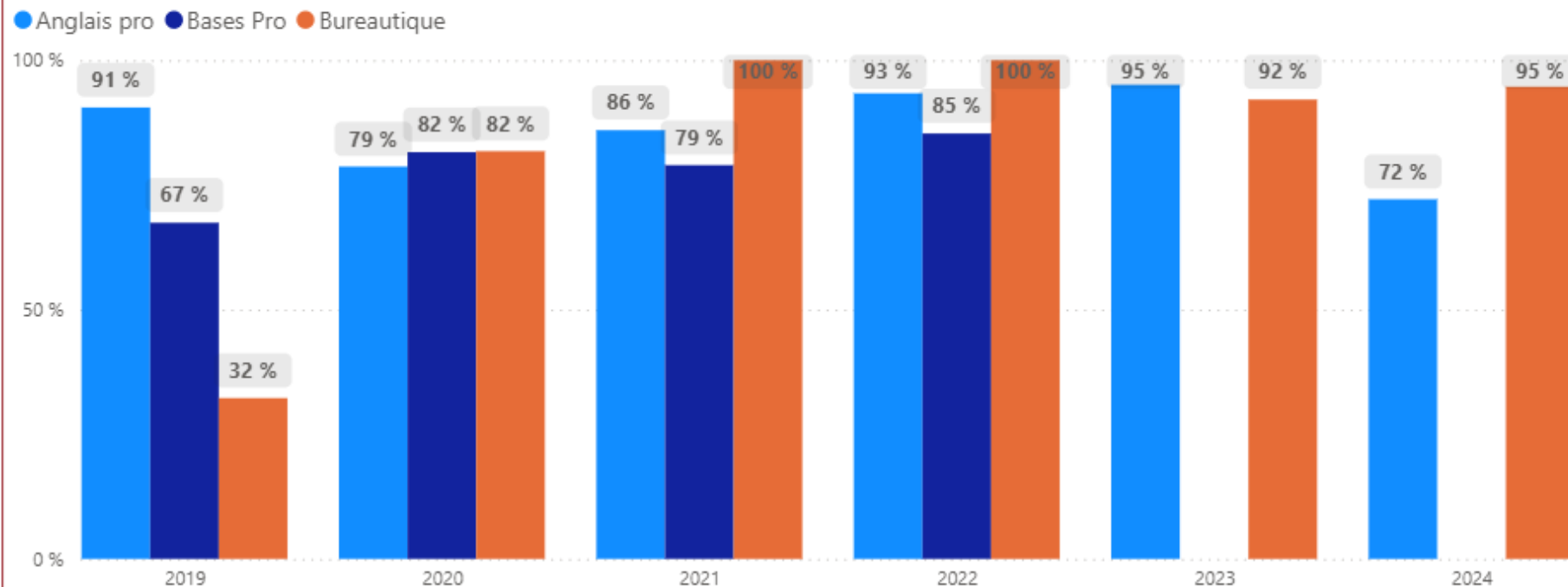
**978**  
Personnes en situation de handicap demandeurs d'emploi

## (4) Stagiaires certifiés

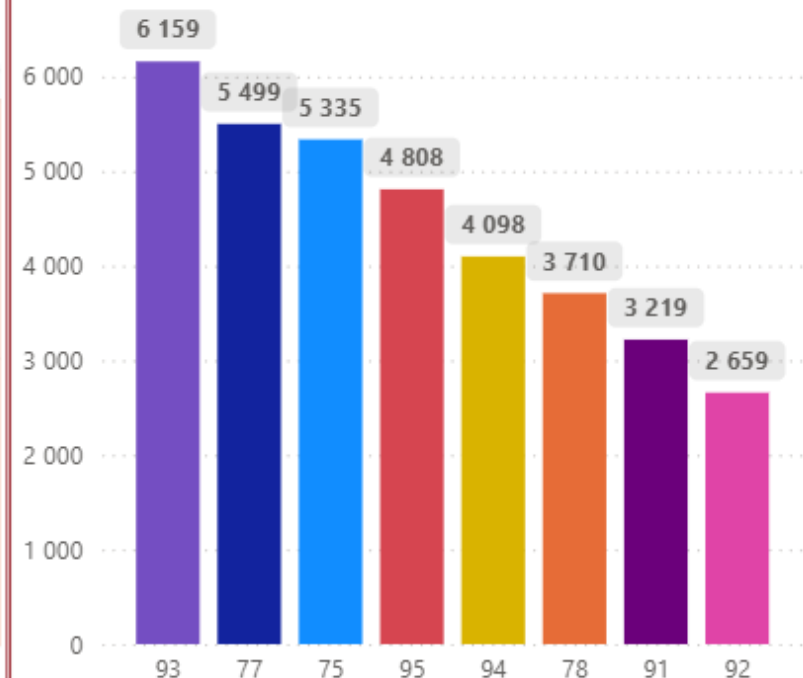
En nombre, par parcours, par département (entre 2019 et 2025)



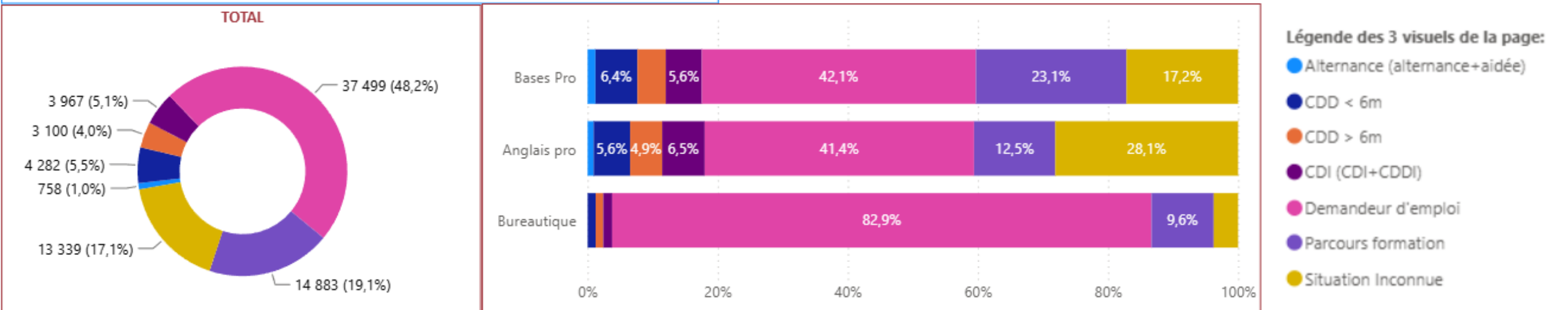
Taux de réussite (par certification, par année)



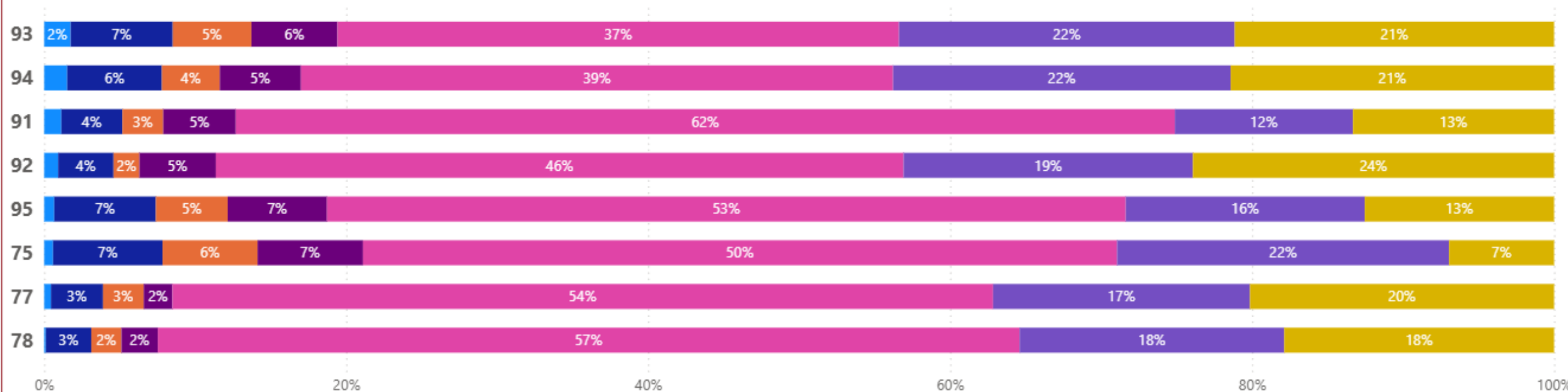
Nombre total de stagiaires certifiés (par département, depuis 2019)



## (5) Situation des stagiaires 6 mois après la formation entre 2019 et 2025



## En %, par département de formation (entre 2022 et 2024)





## Compétences + Appel à projet Pacte Régional d'investissement dans les compétences (PRIC 2024-2027)

Année de création : 2019

En 2025\*  
Montant affecté: 105 233 €

En 2024  
Montant voté: 2 940 000 €

### Politique de rattachement

#### Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences 2024-2027 (PRIC)

- 1 – S'engager dans la **modification des contenus** et des **modes de mise en œuvre de la formation** et de **l'accompagnement**
- 2 - Financer des **formations qualifiantes personnalisées** dans de **nouvelles approches pédagogiques**, vers les **métiers qui recrutent**

### Contenu du tableau de bord de suivi

- Nombre de bénéficiaires formés / accompagnés
- Situation des bénéficiaires à la sortie du dispositif de formation

Dernière mise à jour juin 2026

## Formation professionnelle, apprentissage et emploi

### Objectifs

Financer des projets « Compétences + », innovants dans le domaine de la formation professionnelle.

Renforcer les compétences des jeunes "NEET" (ni emploi ni études) et des demandeurs d'emploi peu qualifiés.

### Fonctionnement du dispositif

La Région finance des projets sélectionnés selon des critères de nouveauté et de pertinence au regard des solutions existantes.

#### 3 dispositifs :

- Compétences +
- Le Pacte Etat-région
- L'appel à projets PRIC

### Bénéficiaires

**Porteurs de projet subventionnés :**  
associations, entreprises, organismes de formation, structures d'insertion, collectivités, établissements publics...

Pour les **PRIC 2024-2027**, les **publics prioritaires** sont :

- les personnes **en recherche d'emploi** sans condition de diplôme : les bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA), travailleurs en situation de handicap ou seniors de 55 ans et plus, les résidents des quartiers politique de la ville ;
- les **jeunes en recherche d'emploi** jusque bac +2 non obtenu de moins 26 ans ;
- les personnes en recherche d'emploi entre 26 et 54 ans **sans le baccalauréat**.

### Déploiement du dispositif

\*Lors de la CP de mars 2025, le dispositif Compétences + a fusionné avec d'autres subventions (Actions expérimentales et Actions territorialisées) pour former le **programme « Formations expérimentales et territoriales »** doté de 105 232,94€. A titre de comparaison, la somme de ces dispositifs représentait environ 10 M€ en 2024.

Le **niveau de qualification** des bénéficiaires est recensé selon les **8 niveaux de qualification** de la gradation des compétences. Le niveau minimal 1 correspond à des savoirs de base. Le niveau maximal 8 correspond à un doctorat.

Depuis 2020 :

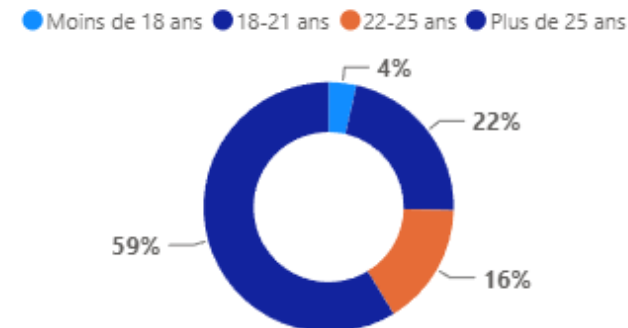
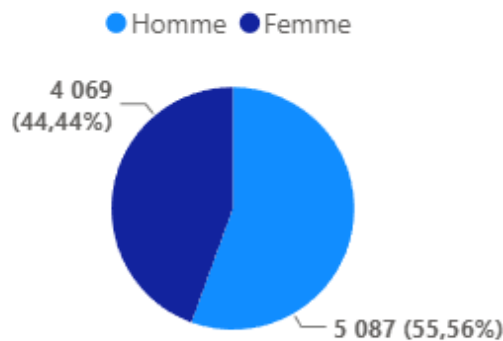
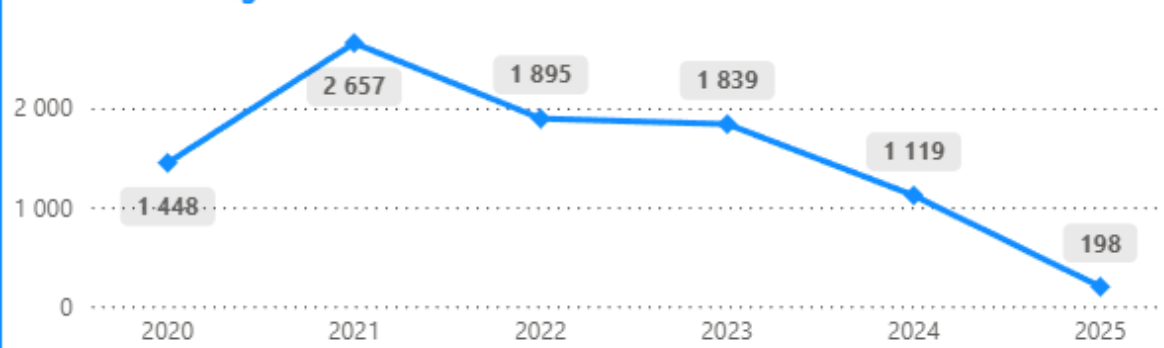
**9 156**  
stagiaires

# Compétences + (Appel à projets PRIC)



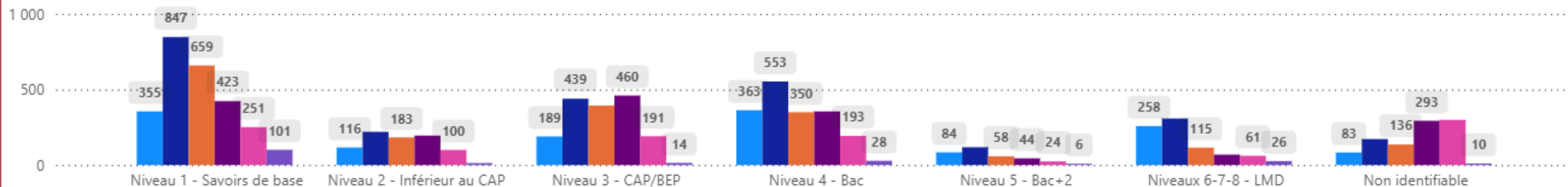
⌵  
= Filtres

## (1) Nombre de stagiaires entrant en formation



## Niveau scolaire des stagiaires (détail en annexe)

● 2020 ● 2021 ● 2022 ● 2023 ● 2024 ● 2025



## (2) Situation des bénéficiaires à la sortie de la formation (débouchés simplifiés)

● 2020 ● 2021 ● 2022 ● 2023 ● 2024 ● 2025





## Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle

Année de création : 2016

Montant voté en 2024

124 000 000 €

Montant voté en 2025

102 000 000 €

### Politique de rattachement

PRIC - Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle 2022-2027 (CPRDFOP)

### Contenu du tableau de bord de suivi

- Nombre de stagiaires rémunérés par la Région
- Rémunération moyenne des stagiaires
- Typologie des stagiaires rémunérés
- Part des stagiaires de la formation professionnelle rémunérés
- Stagiaires bénéficiaires de la prime d'incitation dans les dispositifs PRFE et E-Learning

Dernière mise à jour en juin 2026

### Objectifs

Sécuriser le parcours des stagiaires pendant la formation

Donner accès aux stagiaires à une protection sociale

### Bénéficiaires

- Stagiaires ne bénéficiant pas d'indemnisation au titre de l'assurance chômage,
- Stagiaires en situation de handicap en formation au sein des centres de rééducation professionnelle
- Au 1er juillet 2025, la rémunération des stagiaires se limite aux formations qualifiantes vers des métiers en tension.

### Déploiement du dispositif

Lorsqu'un stagiaire ne perçoit pas ou plus d'indemnités de France Travail durant sa formation, la Région le rémunère. Les stagiaires de la formation professionnelle rémunérés par la Région perçoivent **entre 220,92 € (pour les jeunes de 16 à 18 ans) et jusqu'à 2134.61 €** par mois (pour les travailleurs handicapés en recherche d'emploi ou les travailleurs salariés en réinsertion ou en instance de reclassement).

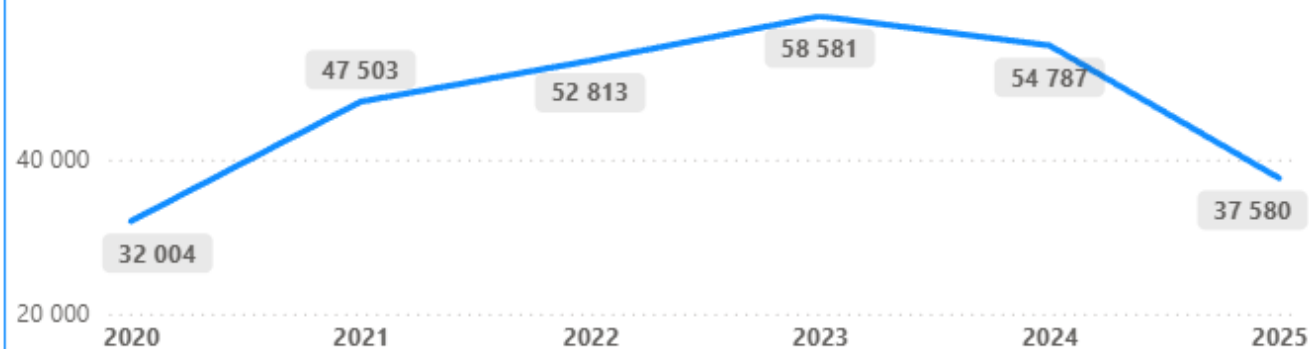
Le statut de stagiaire de la formation professionnelle rémunéré ouvre également droit à une **protection sociale** prise en charge par l'autorité qui a agréé le stage.

Île-de-France Mobilités a mis en place le **Forfait Gratuité jeunes en insertion** pour les stagiaires de la formation professionnelle âgés de **16 à 25 ans** résidant en Île-de-France : cette aide leur permet de **voyager gratuitement** pendant la durée de leur formation professionnelle.

Source : Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle – Agence de services et de paiement (ASP)

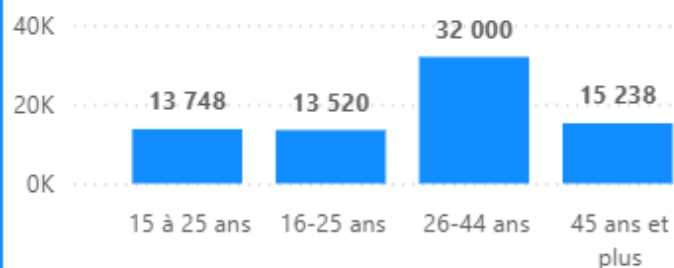
# Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle

(1) Nombre de stagiaires rémunérés par la région



(3) Caractéristiques des bénéficiaires (2024-2025)

Classe d'âge

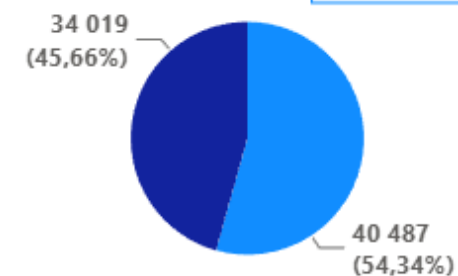


Genre

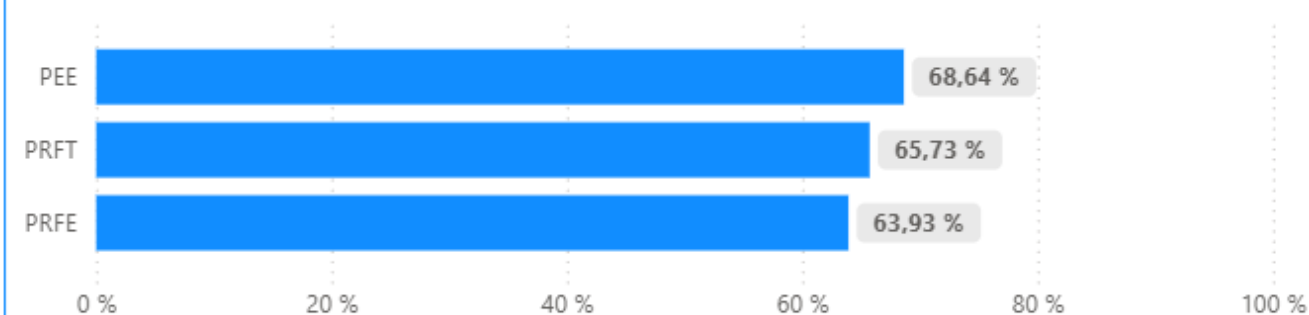
Femme Homme

Année

Tout

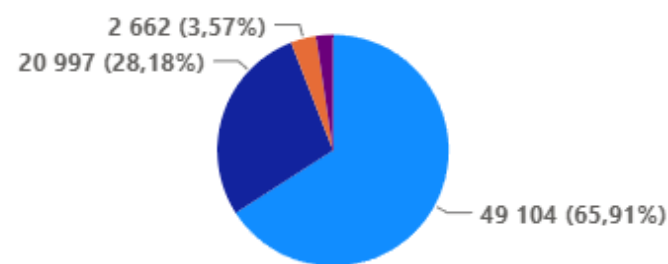


(4) Part des stagiaires rémunérés par la Région parmi l'ensemble des stagiaires en formation (par formation, en 2025)



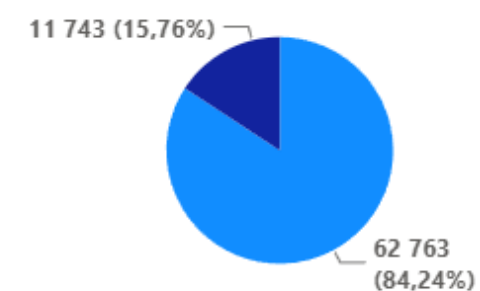
Situation conjugale

Célibataire Marié(e) En couple Non renseigné

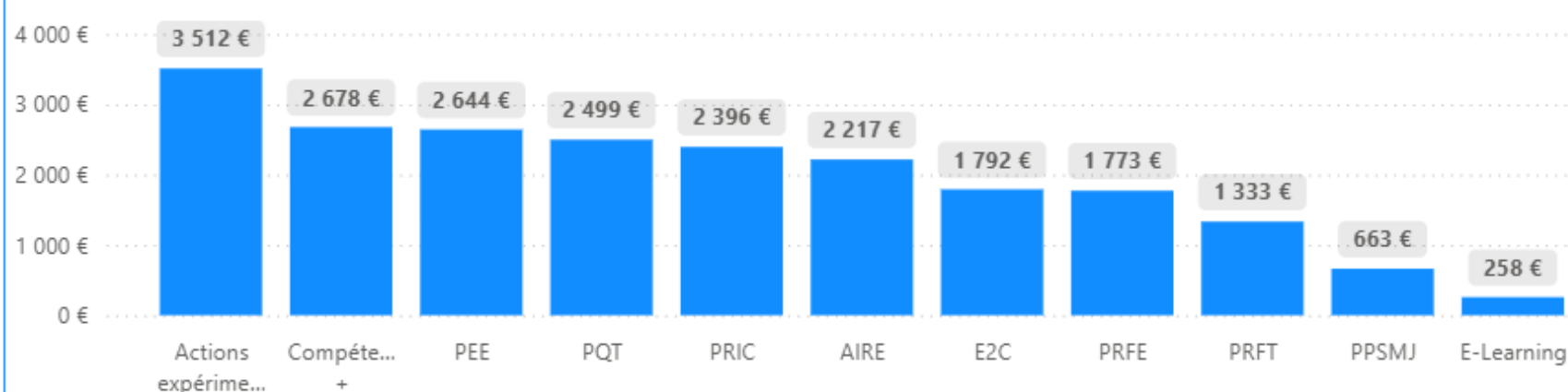


Travailleur handicapé

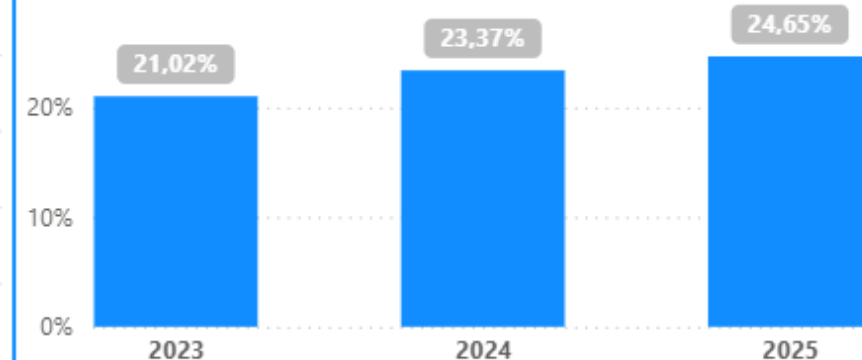
Non Oui



(2) Rémunération moyenne des stagiaires sur l'ensemble de la formation en 2025



(5) Part des stagiaires touchant une prime "métiers en tension" sur l'ensemble des stagiaires rémunérés





## Rénovation thermique

Année de création : 2020

Montant voté en 2024  
5 866 000 €

Montant voté en 2025  
0 €

Source Iris – 18/11/2024

### Politique de rattachement

Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH 2024-2030)

### Contenu des tableaux de bord de suivi

- Répartition par département des logements à rénover financés
- Nombre de logements à rénover financés
- **Performance énergétique des logements rénovés**

Dernière mise à jour juin 2026

## Logement

### Objectif

**Accélérer le traitement des passoires thermiques** en incitant les opérateurs à rénover, les logements de leur patrimoine étiquetés E, F, ou G.

### Bénéficiaires

- Sociétés d'économie mixte de construction.
- Organismes d'habitations à loyer modéré (HLM).
- Associations et organismes agréés au titre de la maîtrise d'ouvrage d'insertion.

### Dépenses éligibles

- Opérations de rénovation thermique de logements sociaux conventionnés depuis 5 ans.
- Relever d'une étiquette énergétique E, F ou G.
- Travaux permettant d'atteindre une consommation d'énergie primaire maximale correspondant, a minima, à l'étiquette C, ou D sous réserve d'un gain de deux classes énergétiques.

### Taux de subvention

- Taux de subvention = **30 % du montant des travaux HT**
- **Plafond de la subvention à 2 000 €** par logement
- **Plafond à 2 500 €** pour les opérateurs de la **maîtrise d'ouvrage d'insertion**

**En 2025, la région a gelé son soutien à la rénovation thermique des logements. Le dispositif figure dans le rapport car l'indicateur concernant les étiquettes de rénovations thermiques est disponible depuis 2025.**

Le logement est une compétence facultative de la Région.

- Pour les **conventions votées en 2020 et 2021** : les logements doivent être sortis des **étiquettes F et G**, soit un gain minimum d'1 à 2 étiquettes.
- Pour les **conventions votées après 2021** : les exigences minimales sont d'atteindre l'**étiquette D** pour les logements qui se trouvaient en étiquettes F et G, soit un saut de 2 à 3 étiquettes minimum et l'**étiquette C** pour les logements qui se trouvaient en étiquette E, soit un saut de 2 étiquettes minimum.

# Aide à la rénovation thermique

## Évolution des étiquettes énergétiques

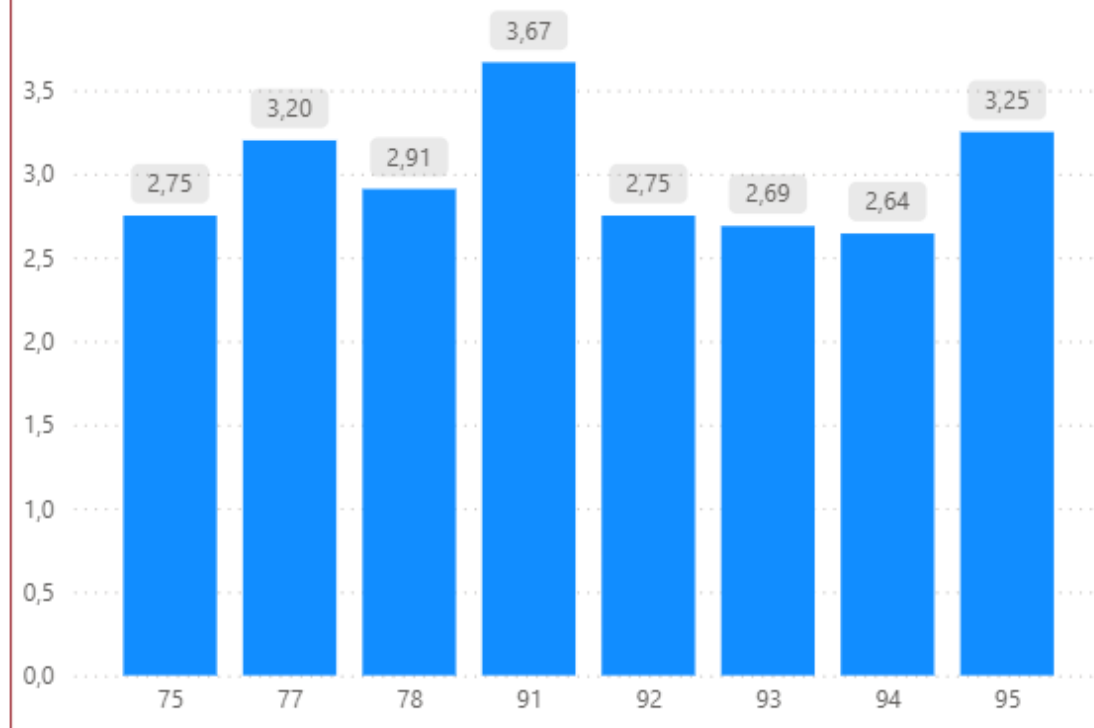
Avant travaux	Après travaux	Nombre de logements concernés
E	C	154
F	B	447
F	C	1219
F	D	690
F	E	6
G	C	226
G	D	303
G	E	7
<b>Total</b>		<b>3052</b>

### Notes :

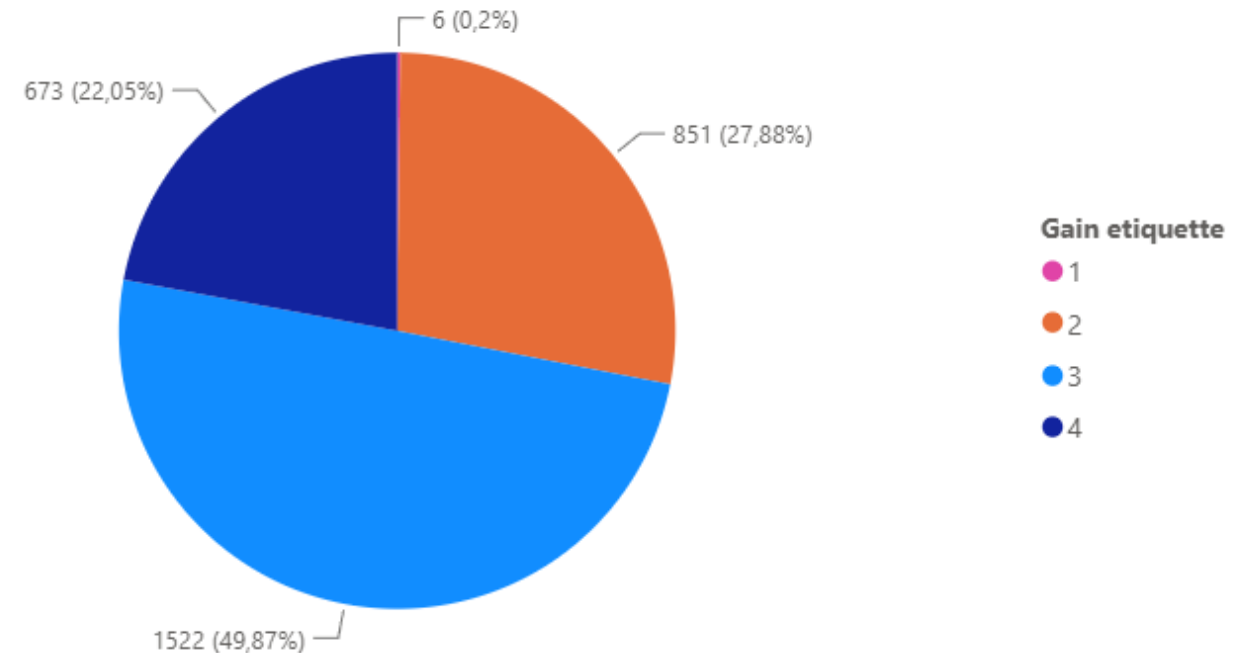
Les données observées sont issues d'un suivi réalisé en 2025 et portent sur des opérations de rénovation énergétique financées entre 2020 et 2021, dans le cadre du dispositif d'aide à la rénovation thermique.

L'analyse porte uniquement sur les logements disposant d'une étiquette énergétique **unique** avant et après travaux.

## Répartition par département des sauts d'étiquette énergétique

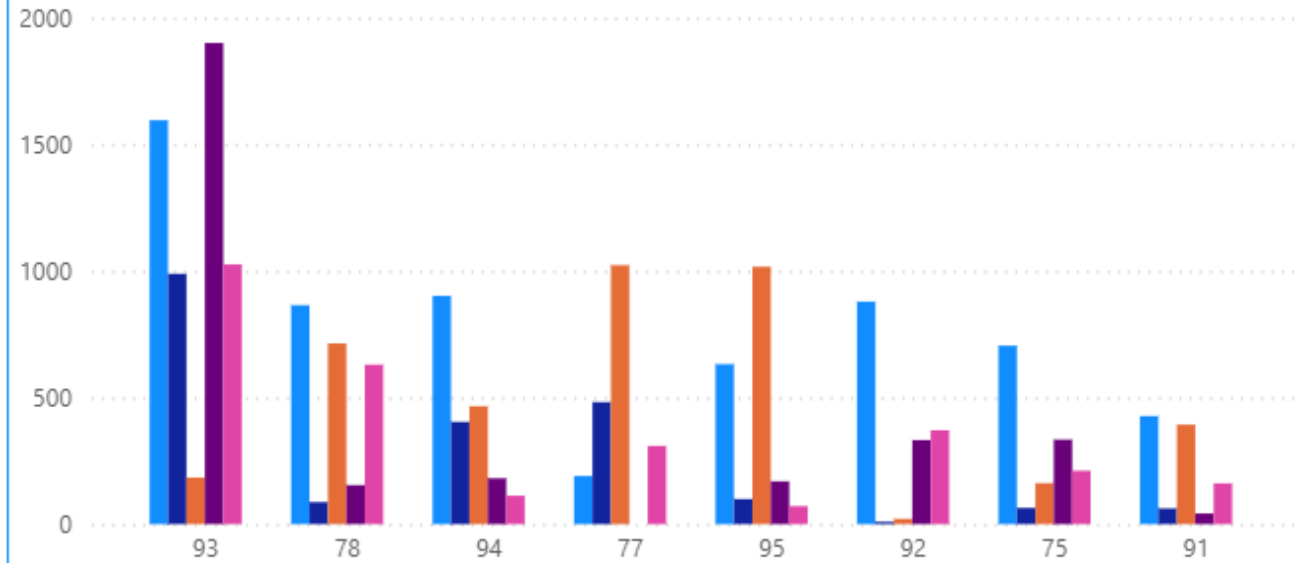


## Logements selon le type d'étiquettes énergétiques après travaux (en nombre et en pourcentages)



## (1) Répartition du nombre des aides à la rénovation par département

● 2020 ● 2021 ● 2022 ● 2023 ● 2024 ● 2025



Note : aucun crédit n'a été attribué en 2025 au soutien à la rénovation thermique des logements.

**18 376**

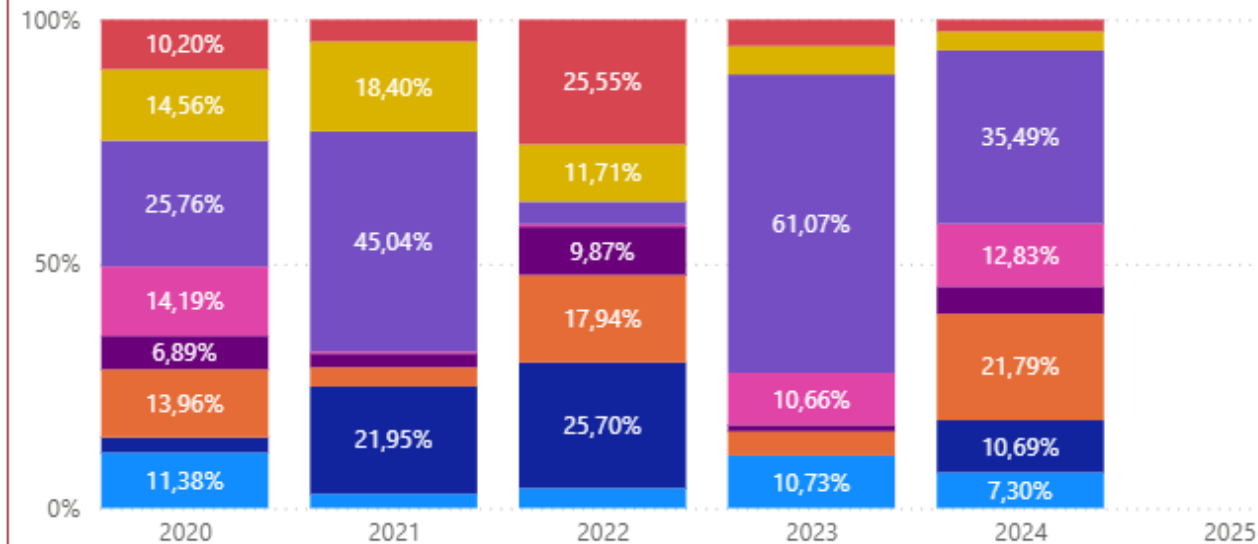
logements ont bénéficié d'une aide régionale à la rénovation depuis 2020

**51,01 %**

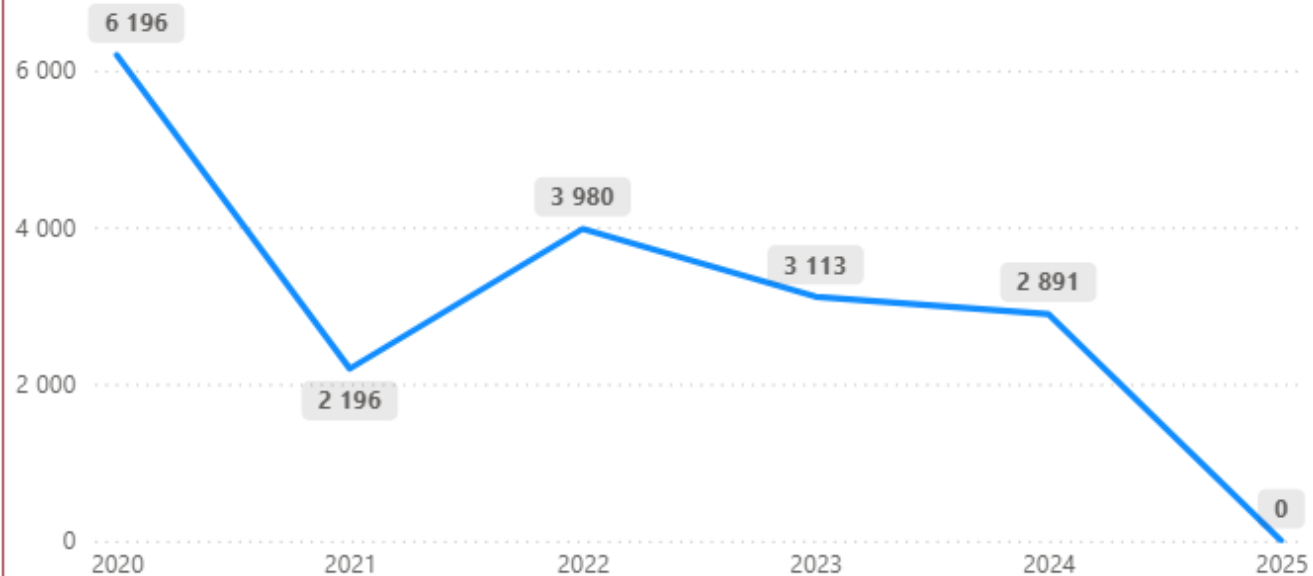
des logements à rénover aidés sont situés en petite couronne

## Répartition des aides par département par année

Département ● 75 ● 77 ● 78 ● 91 ● 92 ● 93 ● 94 ● 95



## Nombre total de logements à rénover bénéficiant d'une aide





## Logements sociaux

Année de création : 2017

Montant voté en 2024  
41 325 214 €

Montant voté en 2025  
0 €

Source IRIS – 18/11/2024

### Politique de rattachement

Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH 2024-2030)

### Contenu des tableaux de bord de suivi

- Répartition des logements sociaux financés par département
- Répartition des logements sociaux financés par type de conventionnement
- Logements sociaux financés dans les communes où le taux de LLS est inférieur à 25%
- Volume horaire d'insertion professionnelle

Dernière mise à jour juin 2026

### Objectifs

Soutenir la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires, principalement **dans les communes les moins dotées** (dont le taux de logements sociaux est <25%).

### Type de conventionnement de logement social

#### Prêt Locatif Social (PLS).

Plafond : 5000€ / logement

Taux : 5% maximum de la dépense subventionnable (HT)

#### Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)

Plafond : 10 000€ / logement

Taux : 5% maximum de la dépense subventionnable (HT)

#### Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) ou Anah (très social)

Plafond : 12 000€ / logements sociaux et 30 000€ / résidences sociales ou assimilées

Taux : 30% maximum de la dépense subventionnable (HT)

## Logement

### Bénéficiaires

- Les organismes HLM.
- Les sociétés d'économie mixte de construction.
- Les associations et organismes agréés au titre de la maîtrise d'ouvrage d'insertion.
- Les collectivités territoriales ainsi que leurs groupements.
- Les établissements publics.

### Etat de la demande de logements sociaux

Un état du niveau de la **satisfaction de la demande francilienne** - pour tous les ménages dont les ménages prioritaires - de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires est publié à titre informatif.

### Éléments de contexte

Le logement est une compétence facultative de la Région.

- Le parc social de logement représente **25,9 %** des résidences principales en Île-de-France, contre **17,4 % au niveau national**.
- Rappel : le SRHH 2017 fixait un objectif de production de 32 000 à 37 000 logements locatifs sociaux (LLS) par an. Le nombre d'agréments atteint exprime un retard annuel d'environ 7 500 à 12 500 logements sociaux non agréés par rapport aux objectifs du SRHH de 2017.
- De 2017 à 2022, la Région a mobilisé près de **295 millions d'euros** permettant la création de plus de **46 000 logements sociaux** familiaux.
- En 2025, la région a gelé ses crédits de soutien au logement social.

Année

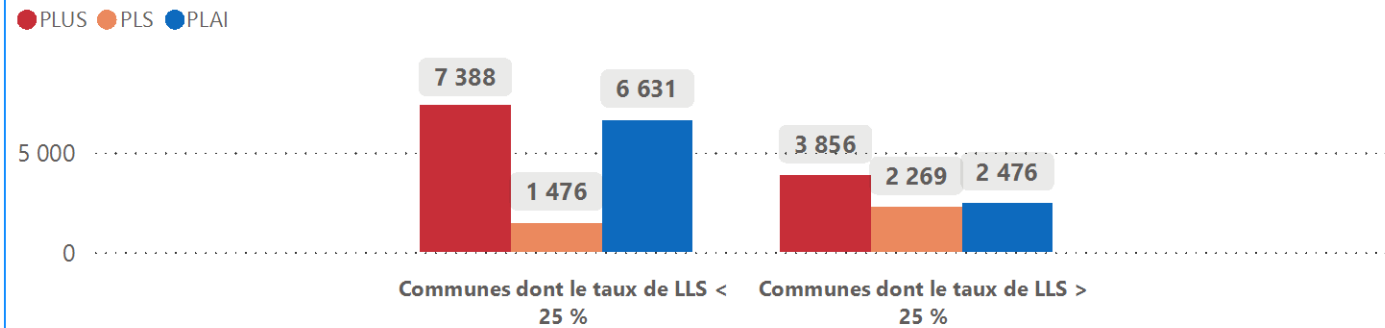
Département

**24 096**  
logements sociaux ont  
bénéficié d'aides  
régionales depuis 2021

**64,31 %**  
des aides régionales ont  
concerné des communes  
avec < 25 % de LSS

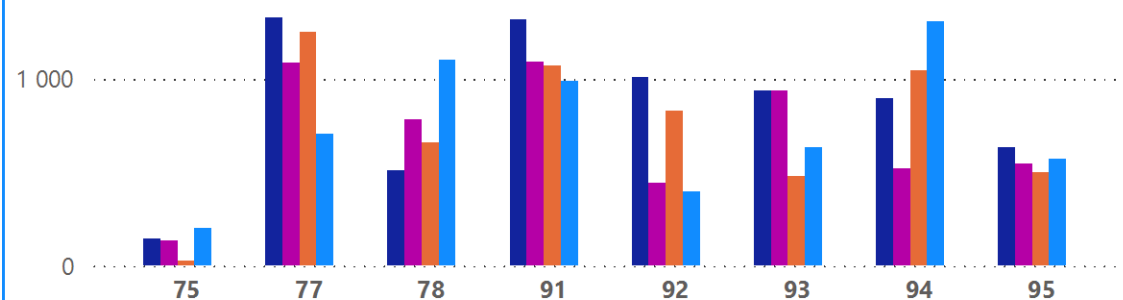
## (1) Dotation en logements sociaux des communes (depuis 2021)

En nombre, par type de conventionnement

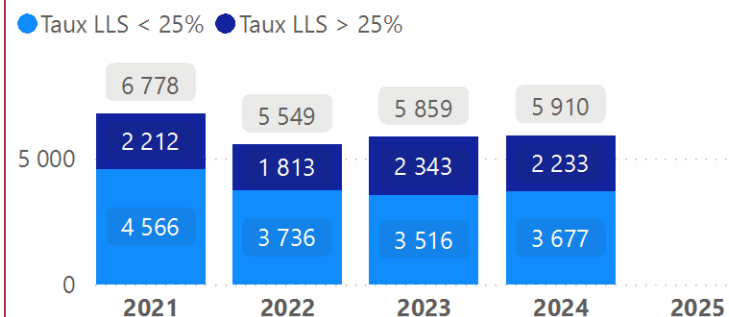


## (2) Logements sociaux financés par département

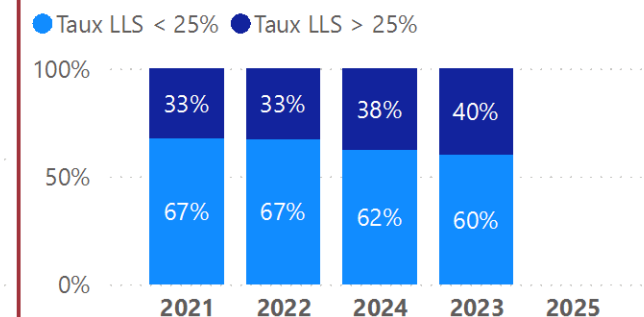
● 2021 ● 2022 ● 2023 ● 2024 ● 2025



### En nombre, par année

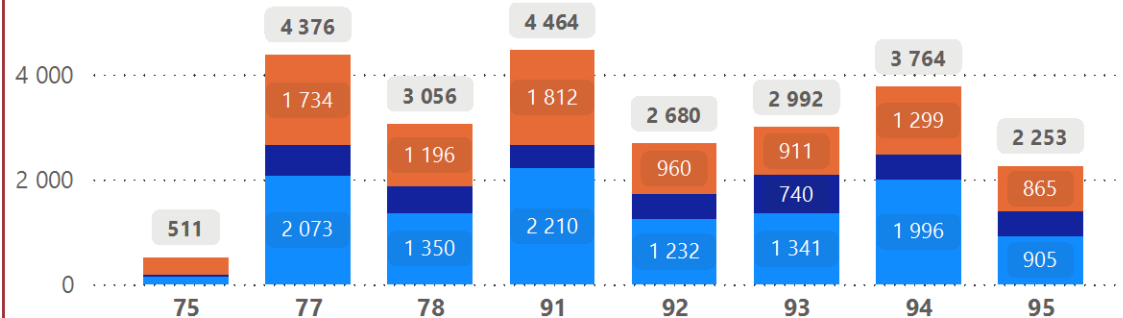


### En %, par année

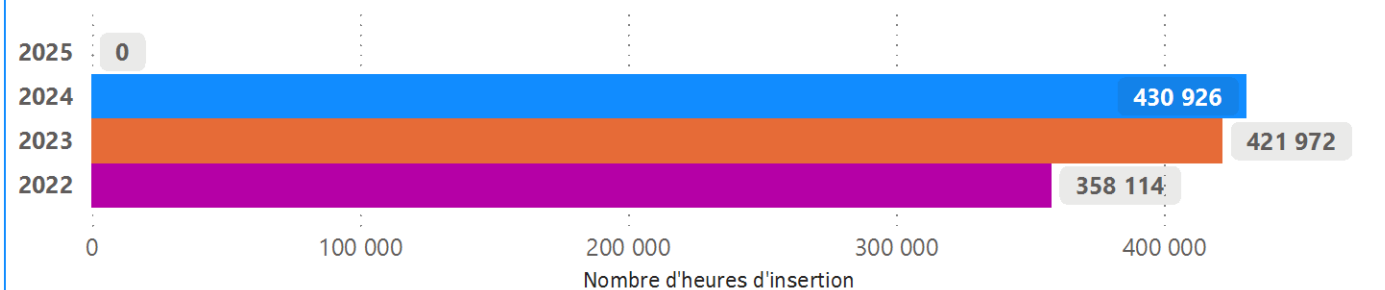


## Répartition des logements sociaux financés par département et par type de conventionnement depuis 2021

● PLUS ● PLS ● PLAI



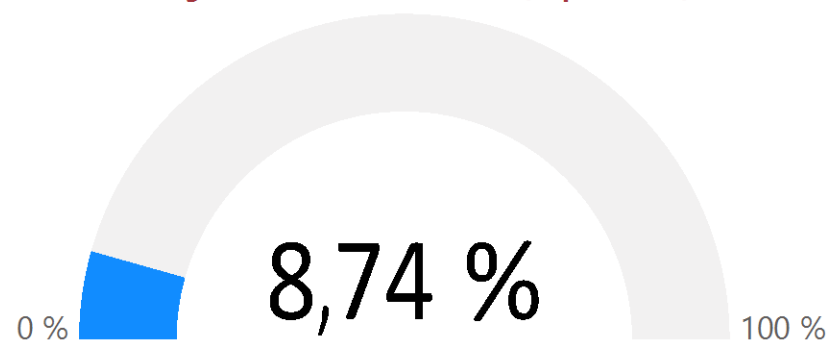
## (3) Volume horaire d'insertion professionnelle (en heures et par année)



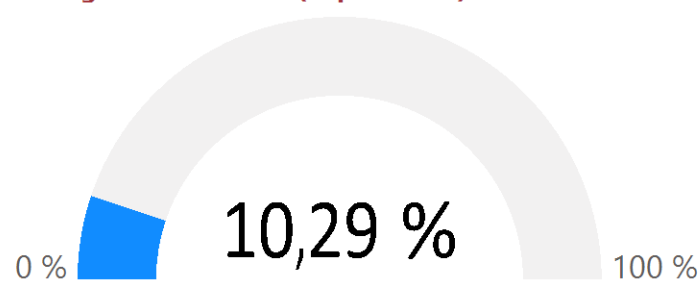
Application de l'annexe du règlement d'intervention de la délibération CR 2017-02 du 26 janvier 2017 qui impose, au-delà d'un montant de travaux de 1,60 M€ HT, -% d'heures d'insertion dans les programmes accompagnés.

## (4) Etat de la demande francilienne de logements sociaux

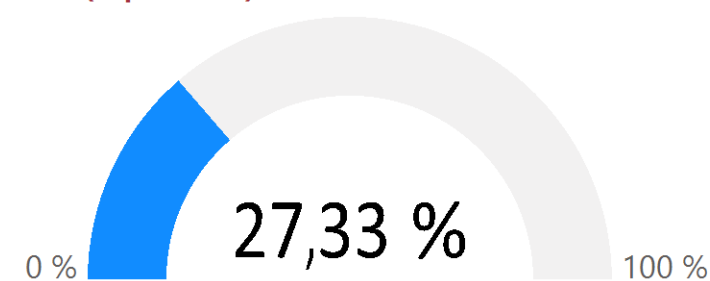
### Demande de logements sociaux satisfaite (depuis 2021)



### Poids de la demande des ménages prioritaires dans la demande totale de logements sociaux (depuis 2021)

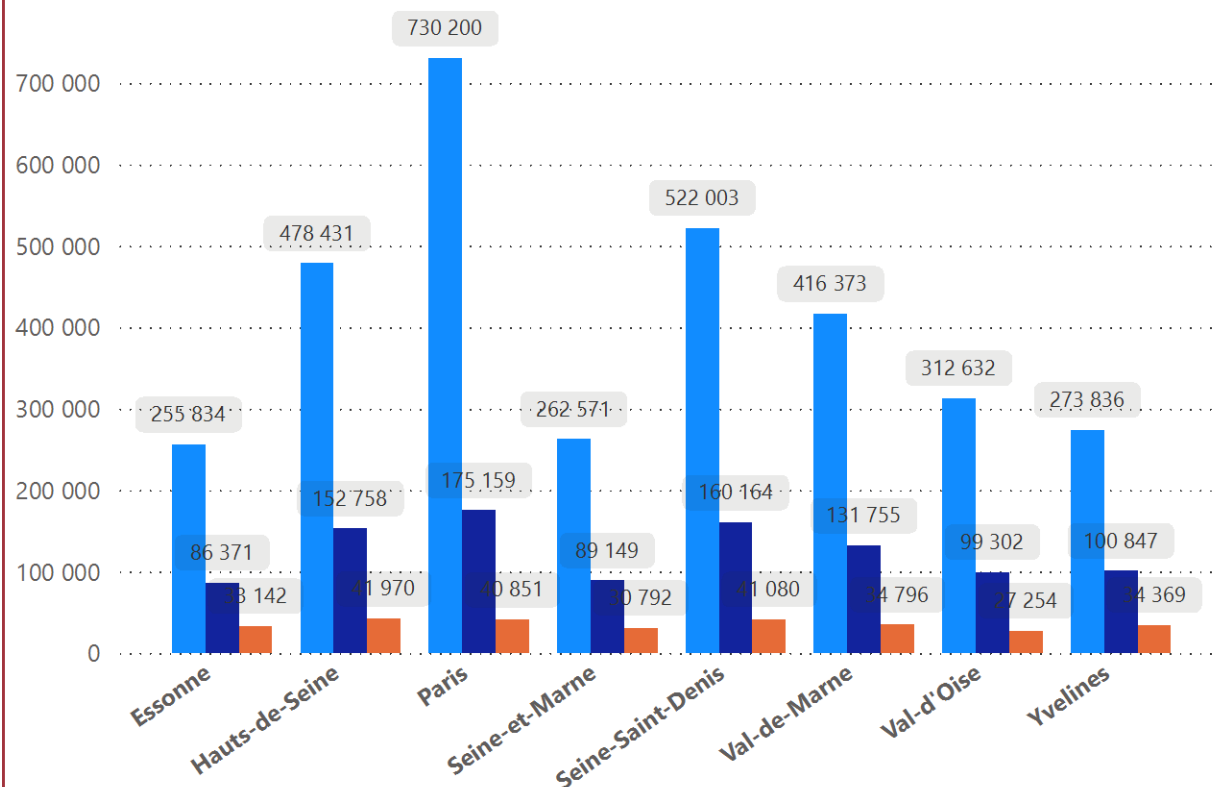


### Demande de logements sociaux des ménages prioritaires satisfaite (depuis 2021)



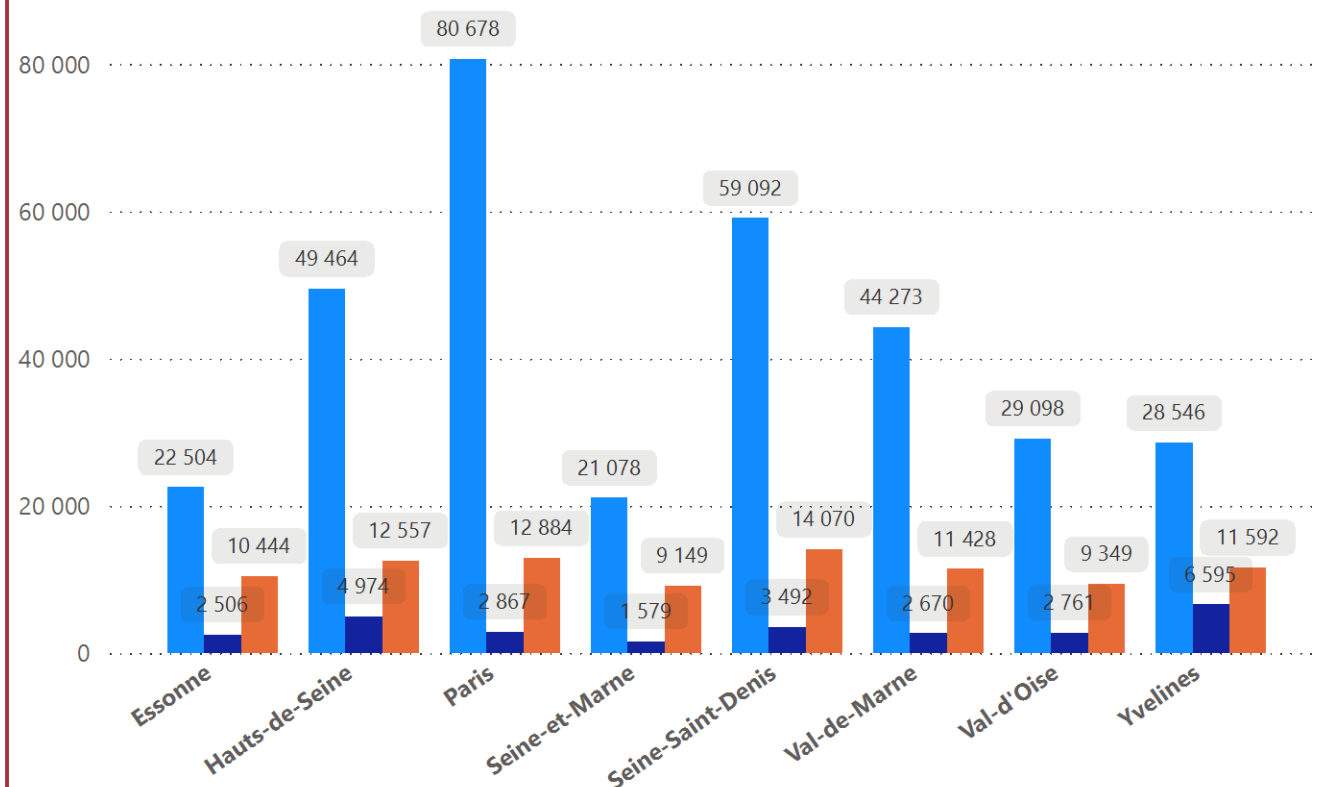
### Demande de logements sociaux depuis 2021

● Demandes de logements sociaux ● Dont ménages déjà logés dans le parc social ● Attribution de logements



### Demande de logements sociaux par les ménages prioritaires depuis 2021

● Demande des ménages prioritaires ● Dont ménages déjà logés dans le parc social ● Attribution de logements





# Résidence jeunes/étudiants

Année de création : 2017

Montant voté en 2024  
11 506 967 €

Montant voté en 2025  
9 646 385 €

Source IRIS – 18/11/2024

## Politique de rattachement

Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement  
(SRHH 2024-2030)

## Contenu des tableaux de bord de suivi

- Nombre de logements financés par type de conventionnement.
- Moyenne de places par logement et type de conventionnement.
- Places financées pour les jeunes par département
- Places financées pour les apprentis et étudiants par académie.

Dernière mise à jour juin 2026

## Contexte

Le logement est une compétence facultative de la Région.

- La Région est le premier financeur du logement des Jeunes en Île-de-France.
- Plus de **105 millions d'euros** ont été dépensés par la Région pour la création de logements pour plus de **14.500 étudiants et jeunes travailleurs** depuis la création du dispositif en 2017.

Source : SRHH 2024

## Cible annuelle

**En 2025, il n'y a plus de convention entre l'état et la région mais l'action continue.**

Convention signée entre l'Etat et la Région (2022-2024):

- 4 800 places pour les étudiants
- 1500 à 2 000 places pour les jeunes

## Types d'opérations financées

- Résidences conventionnées pour étudiants.
- Résidences universitaires.
- Foyers de jeunes travailleurs et résidences conventionnées exclusivement dédiées à l'accueil de jeunes actifs ou en formation de moins de 32 ans.

## Logement

## Bénéficiaires

- Les organismes HLM
- Les sociétés d'économie mixte de construction
- Les associations et organismes agréés au titre de la maîtrise d'ouvrage d'insertion
- Les collectivités territoriales ainsi que leurs groupements
- Les établissements publics

## Objectifs

Produire des logements abordables pour les jeunes et les étudiants et appuyer une répartition territoriale équilibrée des résidences jeunes étudiants.

## Types de conventionnements

**Prêt Locatif Social (PLS)** : Plafond : 4 600€ / logement  
Taux : 20% maximum de la dépense subventionnable (HT)

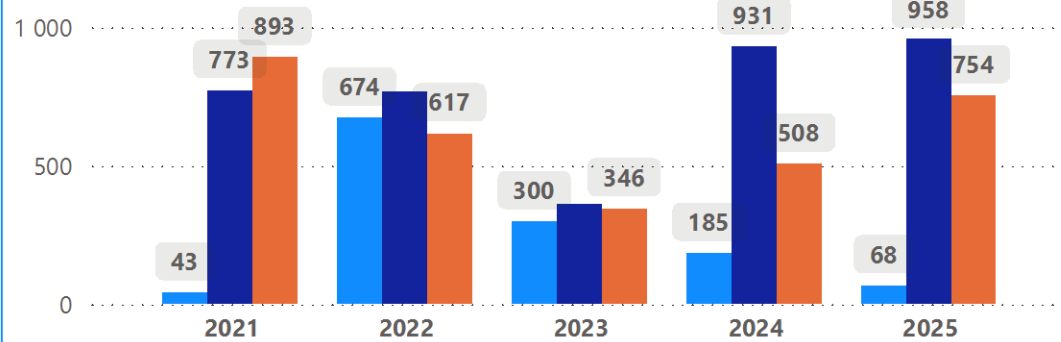
**Prêt Locatif à Usage Social (PLUS)** : Plafond : 8 000€ / logement  
Taux : 20% maximum de la dépense subventionnable (HT)

**Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) ou Anah (très social)**  
Plafond : 12 000€ / logement  
Taux : 200% maximum de la dépense subventionnable (HT)

# Résidences pour jeunes, apprentis et étudiants

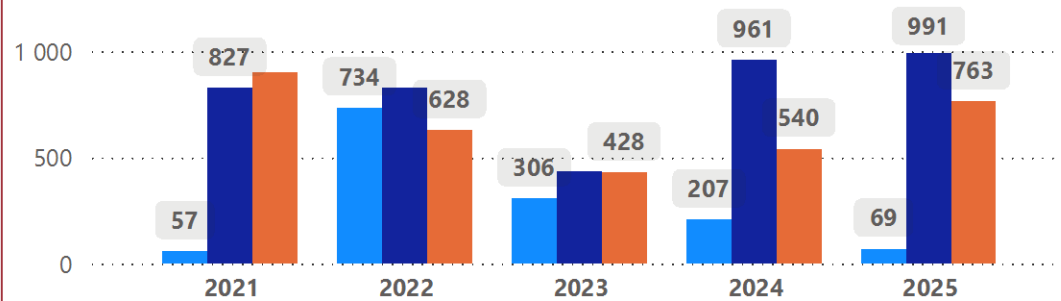
## (1) Logements financés par type de conventionnement

Type de conventionnement ● PLAI ● PLS ● PLUS



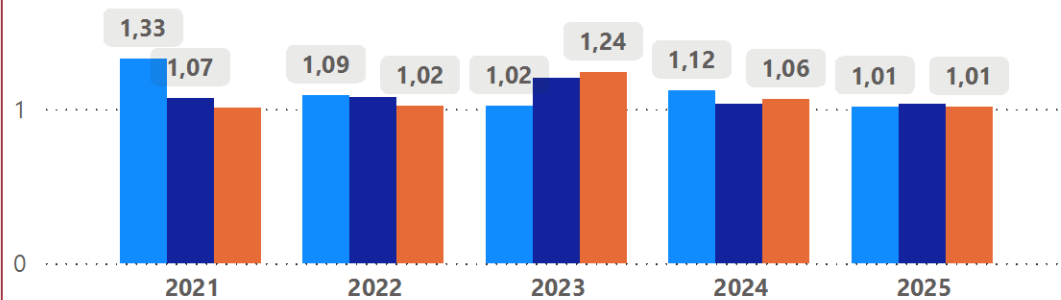
## Places financées par type de conventionnement

Type de conventionnement ● PLAI ● PLS ● PLUS



## Moyenne de places par logement par type de conventionnement

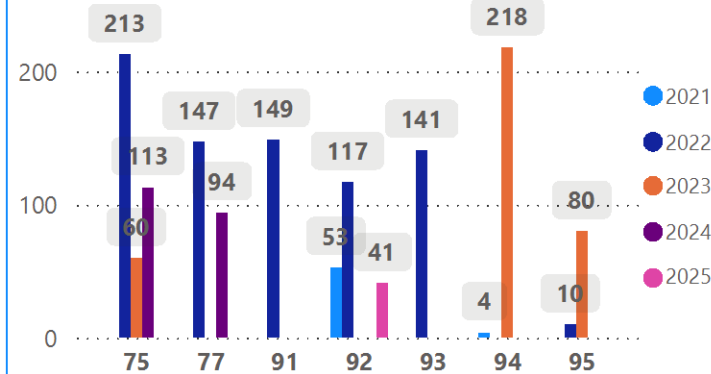
Type de conventionnement ● PLAI ● PLS ● PLUS



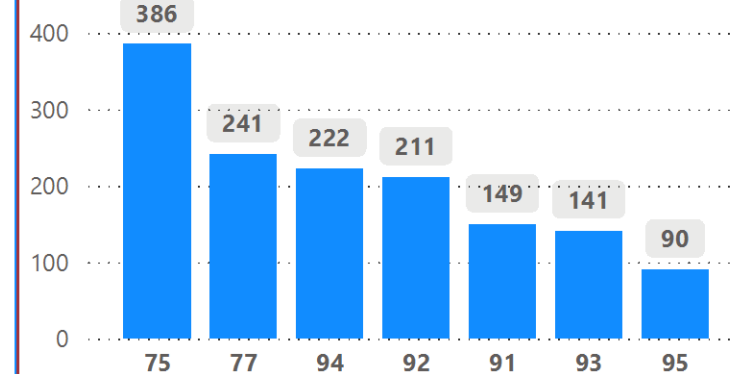
1 440

places de logements jeunes ont été financées par la région depuis 2021

## (2) Places financées pour les logements jeunes



En cumulé depuis 2021

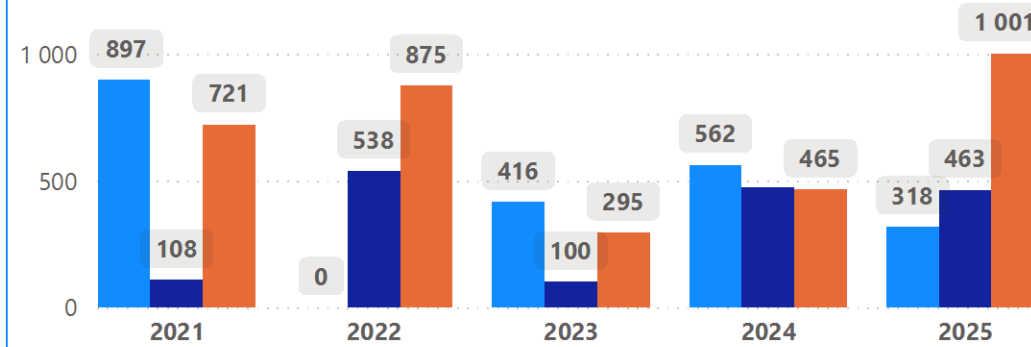


7 233

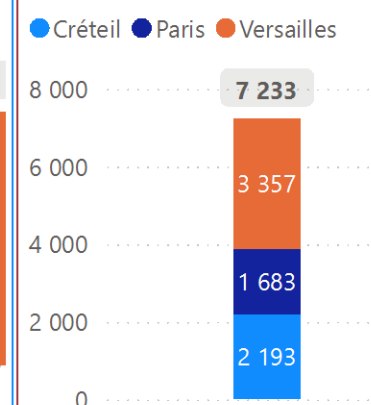
places de logements étudiants et apprentis ont été financées par la région depuis 2021

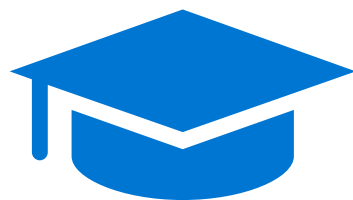
## (2) Places financées pour apprentis et étudiants

Académie ● Créteil ● Paris ● Versailles



En cumulé depuis 2021





## LYCÉES

→ Dotation Globale de Fonctionnement des Lycées Consolidée (DGFLC)	148
→ Equipements pédagogiques dans les EPLE	153
→ Forfait d'externat – Part matériel et personnel	156
→ Annexe : Fiches de qualification des IPP_Lycées	323



## Dotation Globale de Fonctionnement des Lycées Consolidée (DGFLC)

DGFLC 2024  
(Montant voté en 2023)

254,286 M€

DGFLC 2025  
(Montant voté en 2024)

195,69 M€

Source IRIS – 18/10/2025

### Contenu des tableaux de bord de suivi

- Nombre de lycées (par type)
- Effectifs des lycées publics (par type d'établissement et par filière)
- Proportion des lycées publics bénéficiant de la dotation de solidarité
- Part de la DGFL dans les budgets des lycées publics
- Répartition géographique des lycées bénéficiaires de la DGFL et de la DS

Dernière mise à jour juin 2026

### Objectifs

- Financer le fonctionnement courant des lycées publics (le budget des services généraux).
- S'adapter aux différentes situations des lycées publics, conformément au Code de l'Education.

### Définitions

La **DGFL** est attribuée selon un **barème** qui tient compte des **effectifs**, des **filières d'enseignement** et de la **surface des lycées**.

Elle est calculée sur la base des données de l'**année n-2**.

Elle correspond à une **obligation légale** consignée dans le code de l'éducation, donc elle est votée en début d'année civile pour l'année scolaire à venir.

La **DGFL consolidée (DGFLC)** correspond au montant de la **DGFL** auxquels s'ajoutent d'**autres dépenses prises en charge par la Région** :

- CEO/CTO (contrats d'entretien/techniques obligatoires)
- Dépenses des fluides (chauffage, électricité)
- Equipements de protection individuelle (EPI)

### Éléments de contexte

La baisse du montant observée entre la DGFLC 2024 et la DGFLC 2025 s'explique principalement par le caractère exceptionnellement haut des dépenses de fluides en 2024 (contexte de forte inflation due à la situation géopolitique). **Les dépenses de fluides ont diminué de 58,69 M€ entre 2024 et 2025.**

La baisse observée en 2025 est donc un retour à des niveaux de dépenses plus habituels.

## Lycées

### Bénéficiaires

- Lycée professionnel
- Lycée technologique
- Lycée GTPA (Général Technologique et Professionnel Agricole)
- Lycée général et technologique
- Lycée général
- Etablissement Général d'Enseignement Adapté (EREA)
- Ecole Régional du Premier Degré (ERPD)

### Dotation de solidarité

La dotation de solidarité comprise dans la DGFL prend en compte des critères sociaux.

Elle est établie sur la base de l'Indicateur de Position Sociale (IPS) par filière d'enseignement transmis par l'Education Nationale et de l'IPS médian régional de la filière d'enseignement.

La dotation est attribuée aux établissements pour les filières d'enseignement dont l'IPS est inférieur à l'IPS médian régional.

(Réforme du barème en 2022)

Il existe un **décalage des données** entre l'**année de versement** de la DGFLC et l'**année de référence** pour calculer le montant de la DGFLC.

Par exemple, le montant de la **DGFLC 2025** est calculé à partir des effectifs et du nombre de lycées en **2024**.

# Dotation Globale de Fonctionnement des Lycées Consolidée (DGFLC)

DGFLC 2025 :

**470**

établissements publics d'enseignement

**442 875**

élèves inscrits en lycée en IDF

**195 690 654 €**

de DGFLC

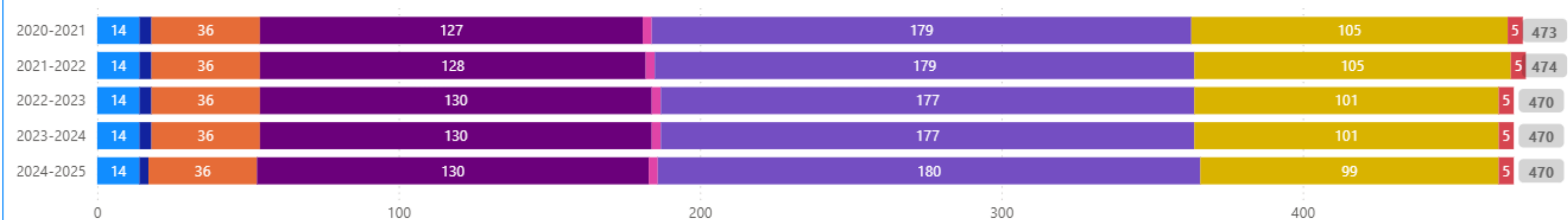
**5 700 099 €**

de dotation de solidarité

## (1) Nombre de lycées

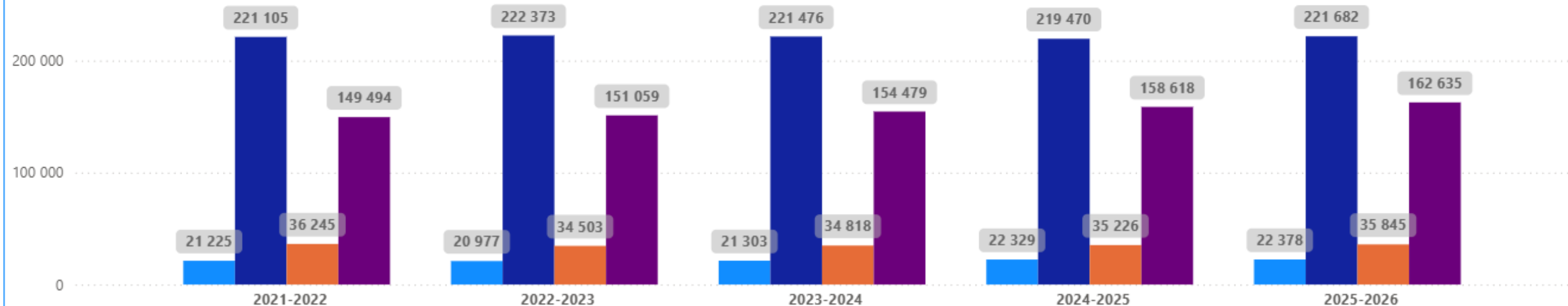
Type d'établissement

● EREA ● ERPD ● Lycée général ● Lycée général et technologique ● Lycée GTPA ● Lycée polyvalent ● Lycée professionnel ● Lycée technologique



## (2) Effectifs des lycées publics

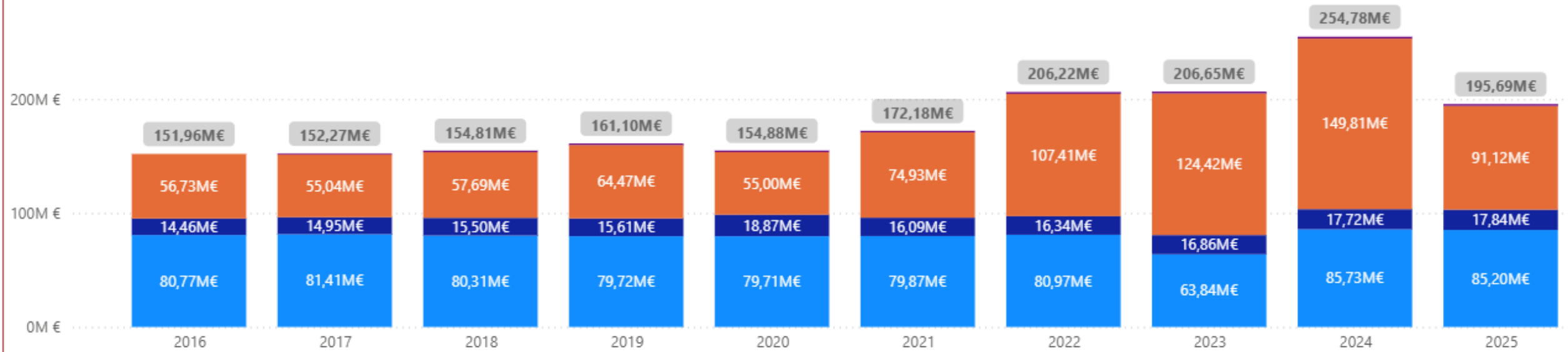
● Lycées d'Enseignement Général Post-BAC ● Lycées d'Enseignement Général Pré-BAC ● Lycées d'Enseignement professionnel et technologique Post-BAC ● Lycées d'Enseignement professionnel et technologique Pré-BAC



# Dotation Globale de Fonctionnement des Lycées Consolidée (DGFLC)

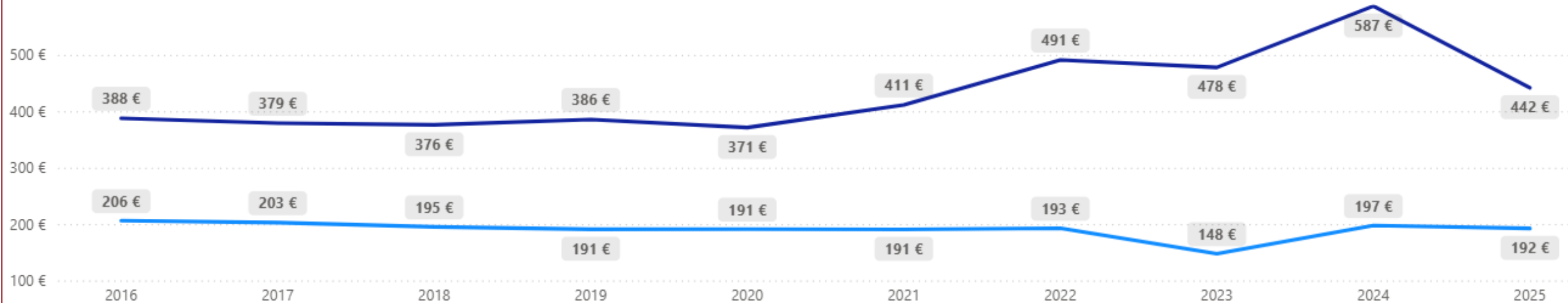
## Evolution et décomposition de la DGFLC depuis 2016

● Sous-total DGFL ● Dotation CTO-CEO ● Total fluides ● Equipements de protection individuelle



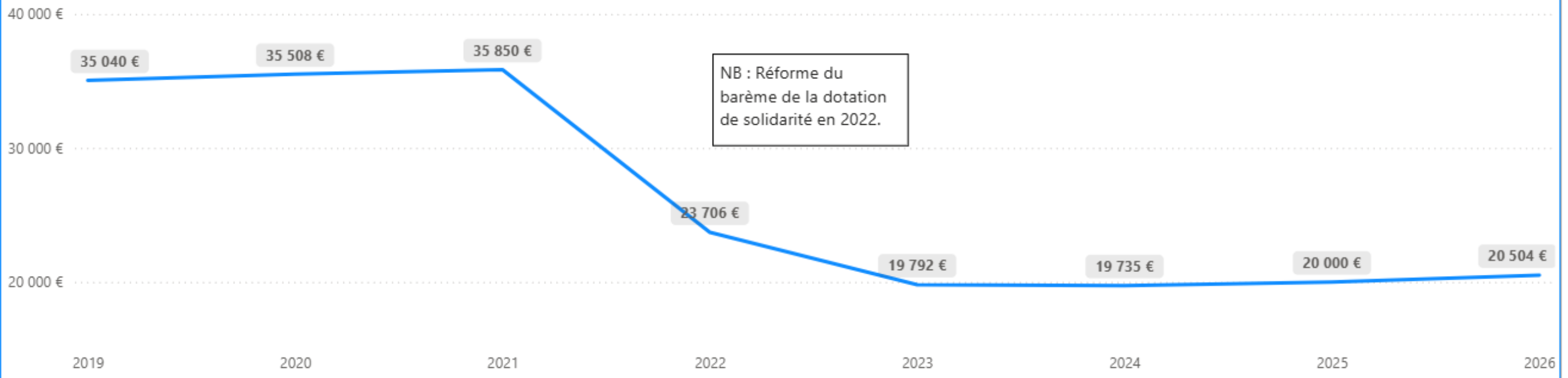
## DGFL et DGFLC par élève depuis 2016

● DGFL par élève ● DGFLC par élève

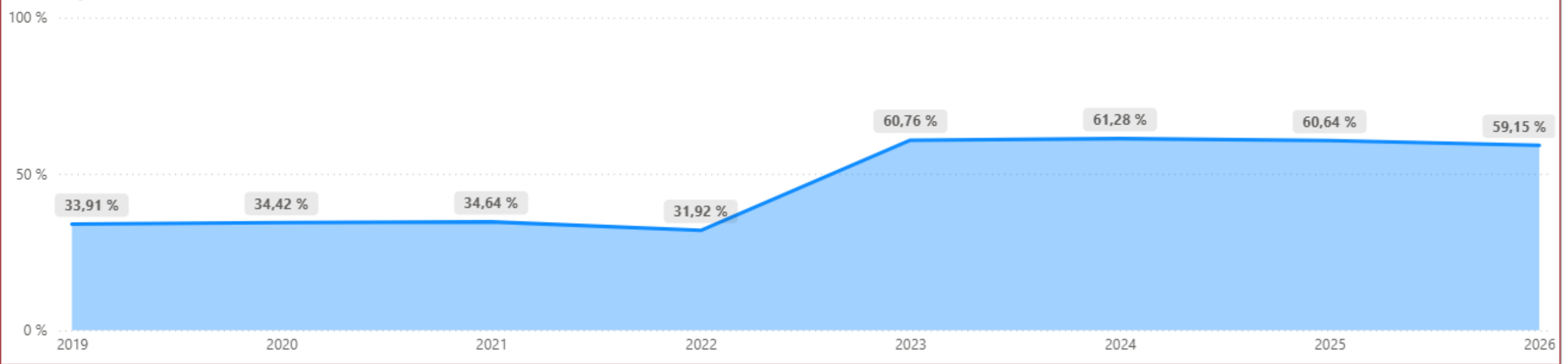


# Dotation Globale de Fonctionnement des Lycées Consolidée (DGFLC)

### (3) Montant moyen de la dotation de solidarité attribuée aux établissements

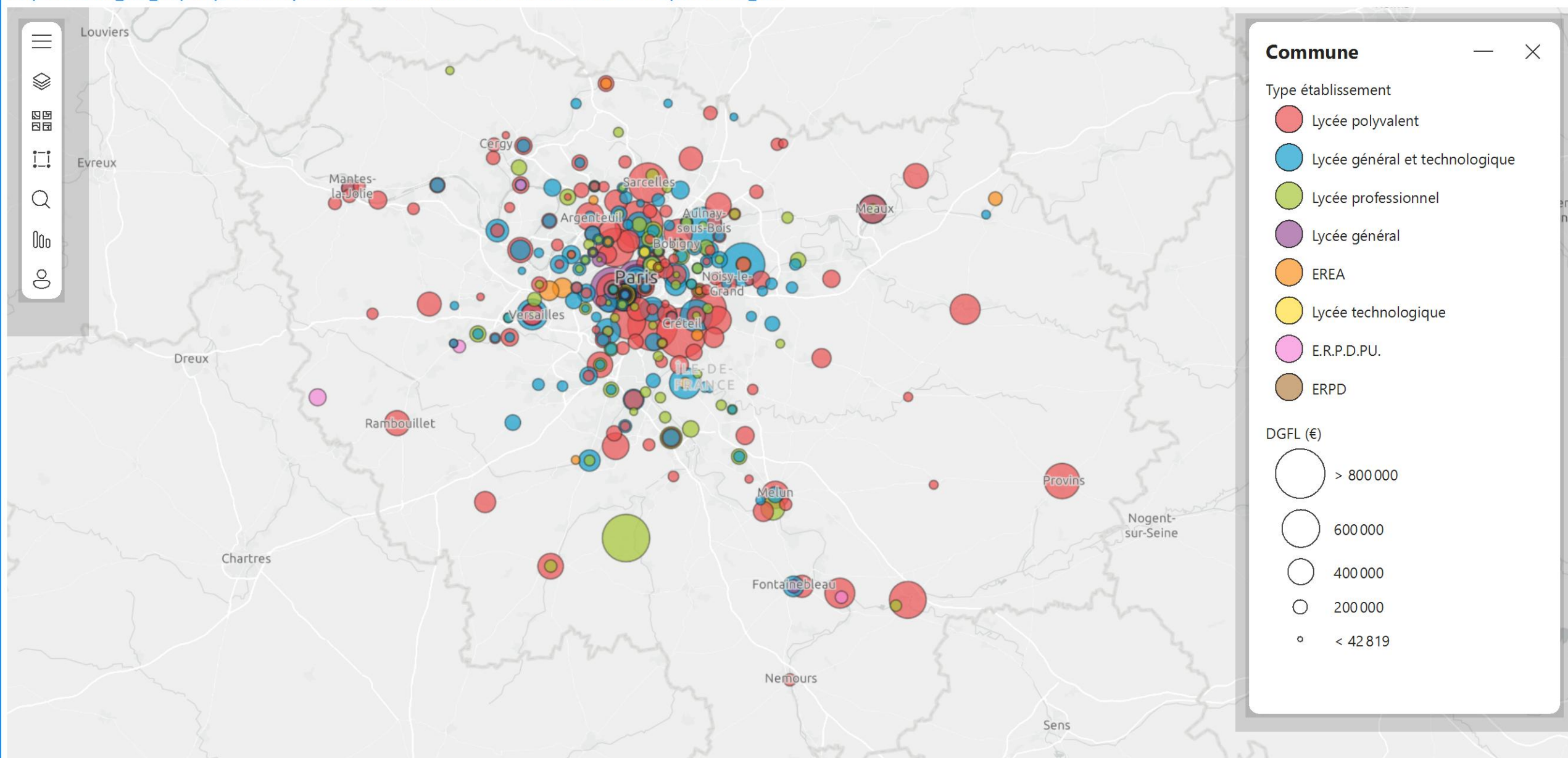


### Part des lycées bénéficiant de la dotation de solidarité



# Dotation Globale de Fonctionnement des Lycées Consolidée (DGFLC)

Répartition géographique des lycées touchant la DGFL et la DS versées par la région





## Equipements pédagogiques des lycées publics

Date de création : 2021 (RI)

**Montant voté en 2024**  
**30 742 699 €**  
*(incluant les véhicules)*

**Montant voté en 2025**  
**32 945 425 €**  
*(incluant les véhicules)*

Source IRIS – 18/11/2025

### Contenu des tableaux de bord de suivi

- Taux de lycées dotés
- Montant des dotations accordées
- Part du montant accordé par rapport au montant demandé
- Montant des achats par type en gestion directe et par subvention

Dernière mise à jour juin 2026

### Objectifs

Equiper les lycées publics en :

- mobilier (par exemple : laboratoire, atelier, bureau ...)
- matériels de mesure pour les lycées généraux et techniques
- équipements spécifiques pour les lycées professionnels

### Bénéficiaires

Tous les lycées publics –  
Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL)

### Mode opératoire

Les lycées formulent leur demande d'équipement lors des différentes campagnes organisées par la Région selon un calendrier annuel récurrent.

2 options possibles :

- **En gestion directe** : achat des équipements par la Région grâce aux marchés publics, puis mise à disposition à l'établissement des équipements.
- **Subvention** : dotation financière directement versée à l'établissement qui achète lui-même les équipements.

### Contexte

- **De 2022 à 2024** : **97,26 %** des lycées ayant répondu à une campagne ont été dotés.
- Le suivi des indicateurs de ce dispositif n'a pas pu être actualisé pour l'année 2025. Les données présentées dans le présent rapport correspondent donc à la campagne 2023-2024, disponibles à date.
- Cette situation s'explique par la mise en service d'une nouvelle base de collecte de données. Les indicateurs seront actualisés dès la disponibilité des données.

De 2022 à 2024 :

97,26 %

des lycées ayant formulé une demande dotés

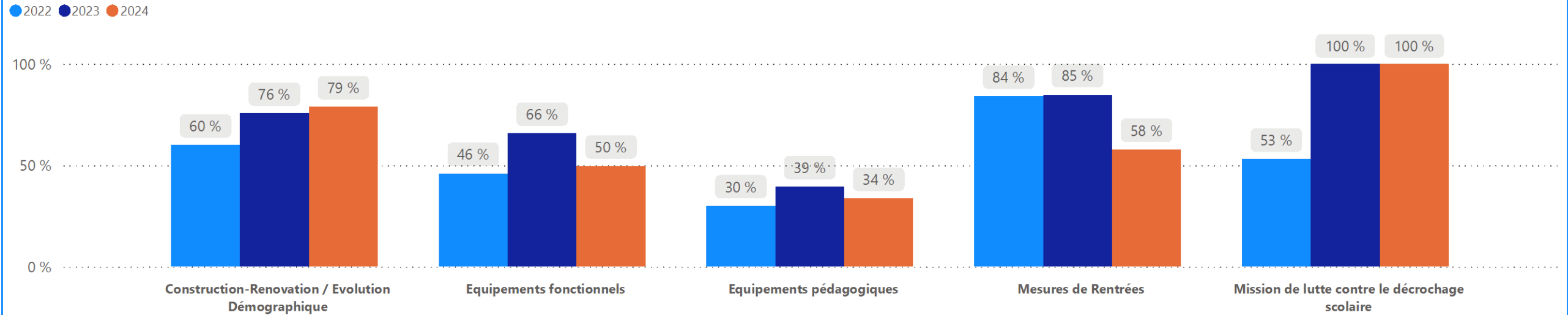
68,16 %

des montants demandés accordés

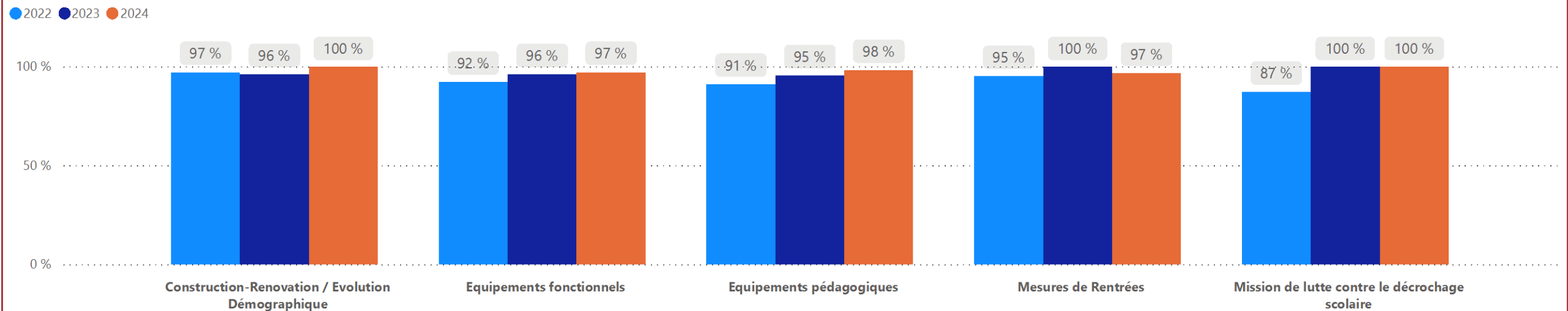
# Equipements pédagogiques



(1) Part du montant accordé par rapport au montant demandé

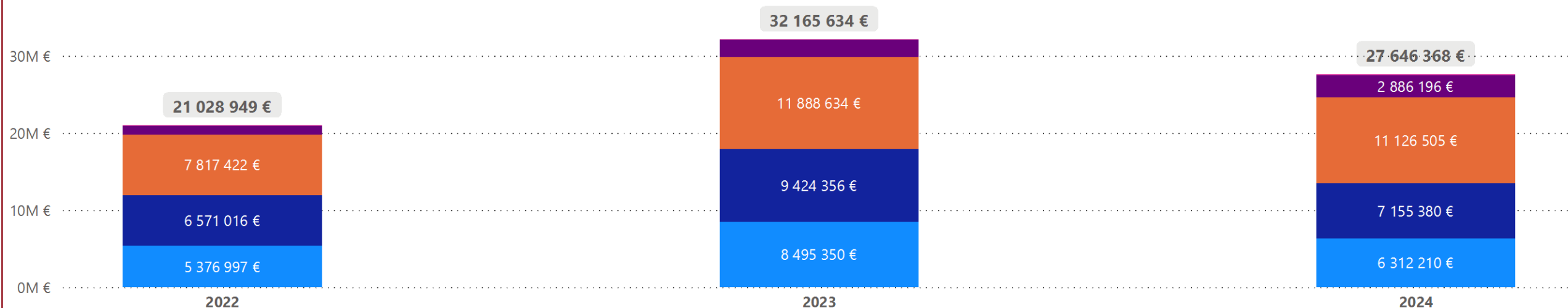


Part des lycées dotés sur le total des lycées ayant répondu à une campagne d'équipement

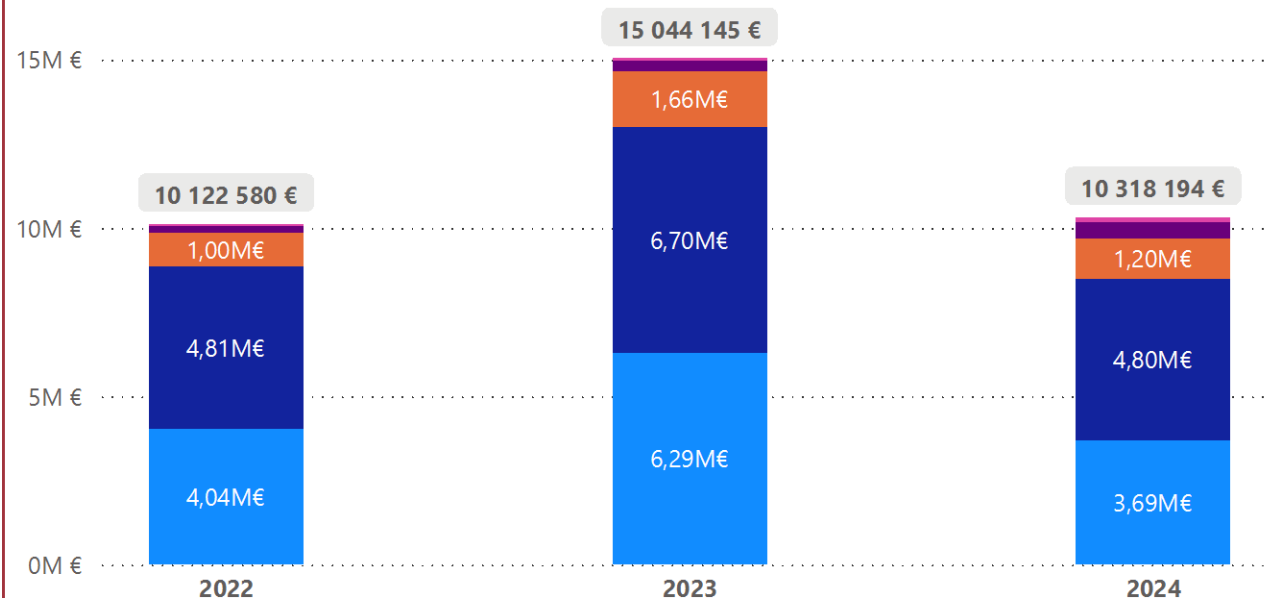


## Montant des dotations accordées

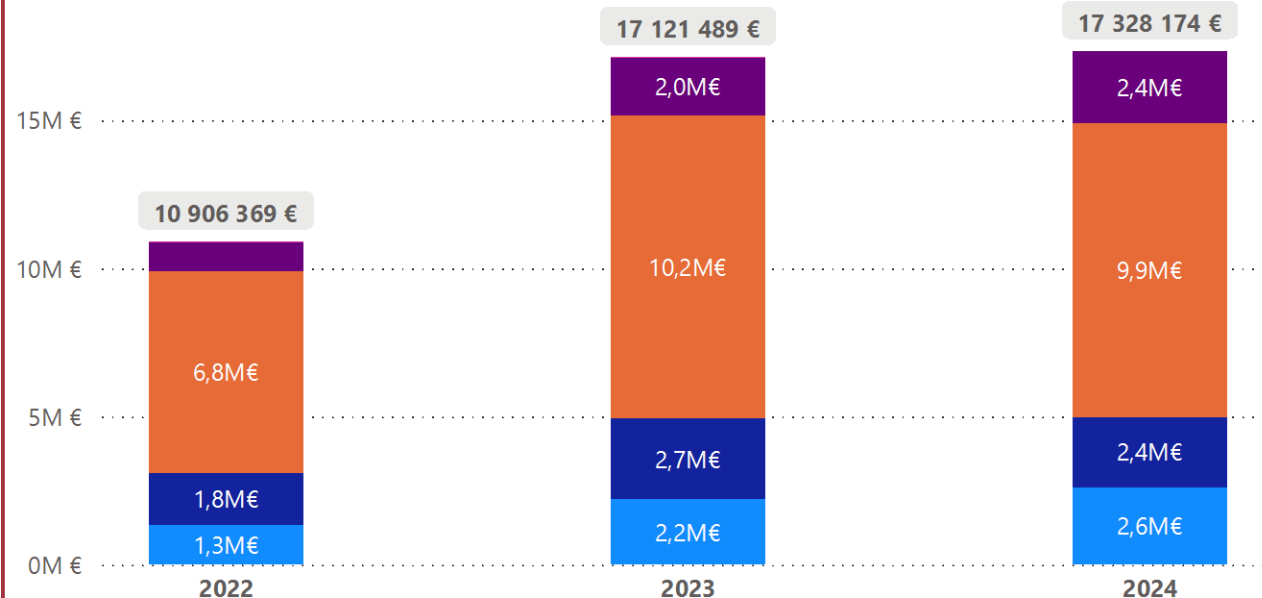
● Construction-Renovation / Evolution Démographique ● Equipements fonctionnels ● Equipements pédagogiques ● Mesures de Rentrées ● Mission de lutte contre le décrochage scolaire



## Montant des achats en gestion directe



## Montant des achats par subvention





## Forfait d'externat des établissements privés sous contrat d'association

### Montant voté en 2024

Total: 68 730 191 €

Matériel: 33 301 646 €

Personnel: 35 428  
545 €

### Montant voté en 2025

Total: 68 731 799 €

Matériel: 33 297 154 €

Personnel: 35 434 645 €

Source IRIS – 18/11/2025

### Contenu des tableaux de bord de suivi

- Nombre de lycées privés sous contrat
- Dépenses de forfait d'externat pour la part matériel et la part personnel
- Effectifs des lycées privés sous contrat
- Répartition des lycées privés sous contrat par département

Dernière mise à jour juin 2026

## Lycées

### Objectifs

Prendre en charge les frais de fonctionnement des établissements privés sous contrat hors restauration scolaire et hors internat (conformément au Code de l'Education).

### Bénéficiaires

Lycées privés sous contrat d'association avec l'Etat.

#### Type d'établissement

Lycée Général – Général et technologique – Technologique – Polyvalent – Professionnel

### Les 2 parts du Forfait d'externat

- **Forfait part-matériel** : il concerne le fonctionnement des lycées.

Il s'agit d'une contribution calculée sur la base des frais de fonctionnement correspondants à ceux des lycées publics.

Elle est égale au coût moyen d'un élève externe de lycée public, majorée d'un pourcentage qui permet de couvrir les charges sociales et fiscales dont les lycées publics sont exemptés.

- **Forfait part-personnel** : il concerne la rémunération du personnel non-enseignant.

Il s'agit d'une contribution forfaitaire par élève du privé calculée sur la base des dépenses correspondantes dans le public pour la rémunération des personnels non-enseignants.

### Cadre de déploiement du Forfait d'externat

- Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association sont assumées par la région depuis le 1er janvier 1986, en application des lois de décentralisation de 1982 et 1983. C'est le forfait d'externat part matériel.
- Pour la part personnelle, la compétence des régions est devenue effective depuis le 1er janvier 2007, en application de la loi n°2004-809 du 14 août 2004, aujourd'hui codifiée sur ce point à l'article L442-9 du code de l'éducation.

Année scolaire  
2025/2026 :

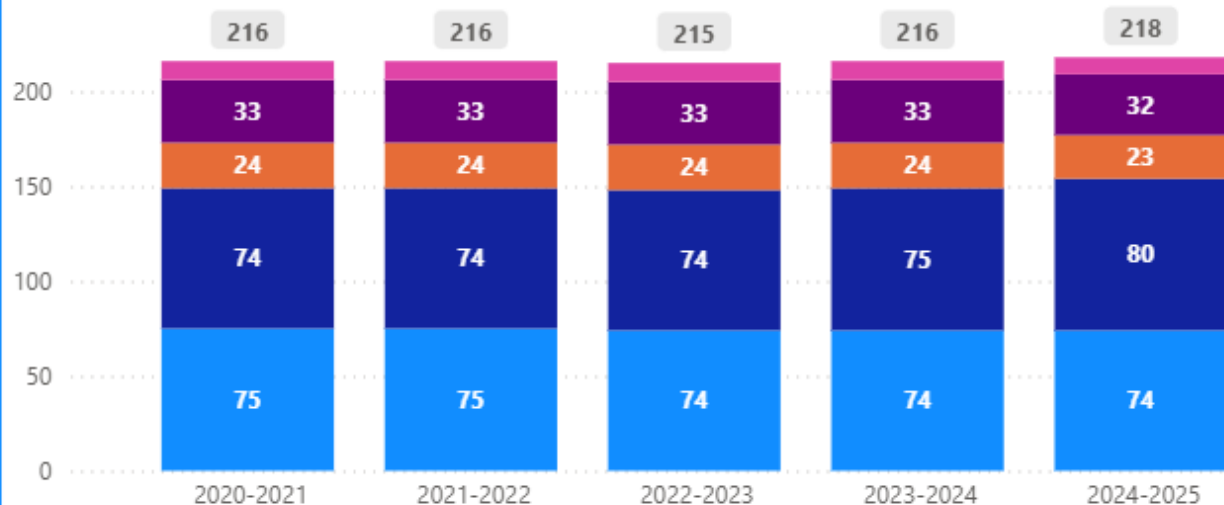
**218**  
lycées privés sous contrat

**94 902**  
élèves

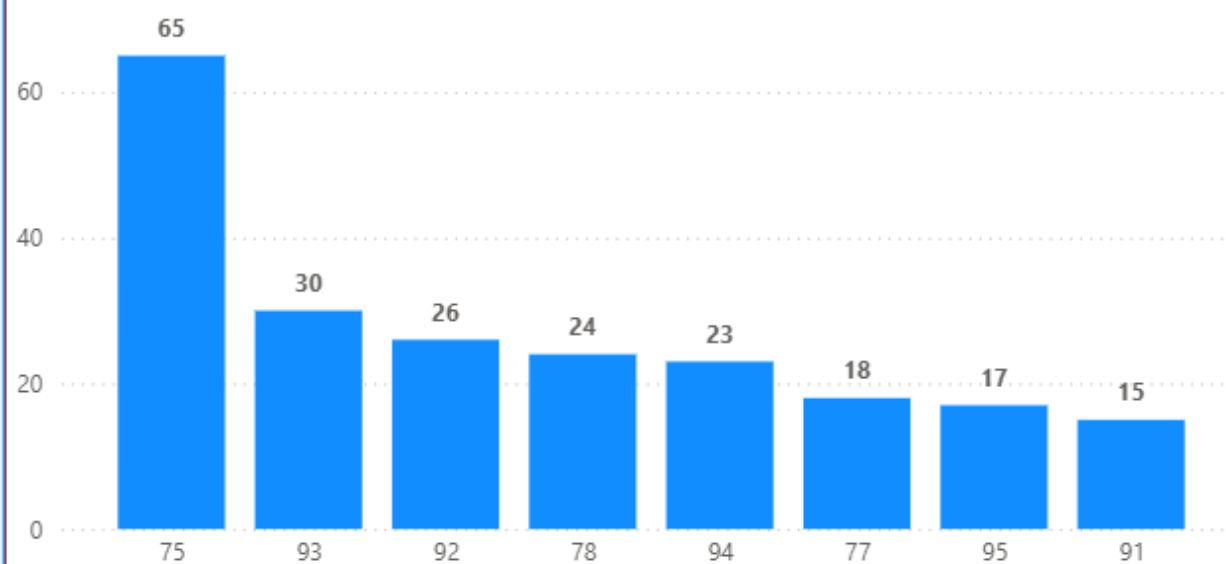
**68 731 799 €**  
de forfait d'externat total

## (1) Nombre de lycées privés sous contrat

● Lycée général ● Lycée général et technologique ● Lycée polyvalent ● Lycée professionnel ● Lycée technologique

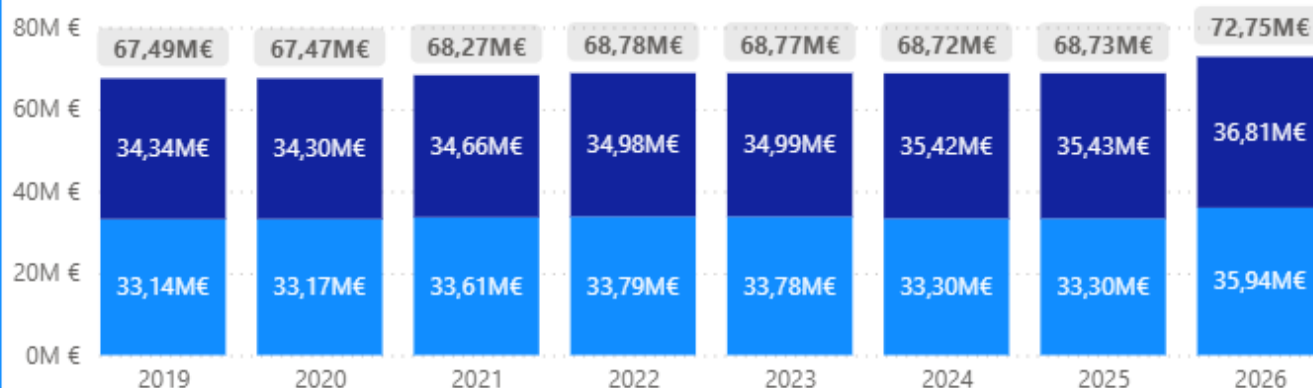


## Répartition des lycées privés sous contrat par départements (année scolaire 2024-2025)

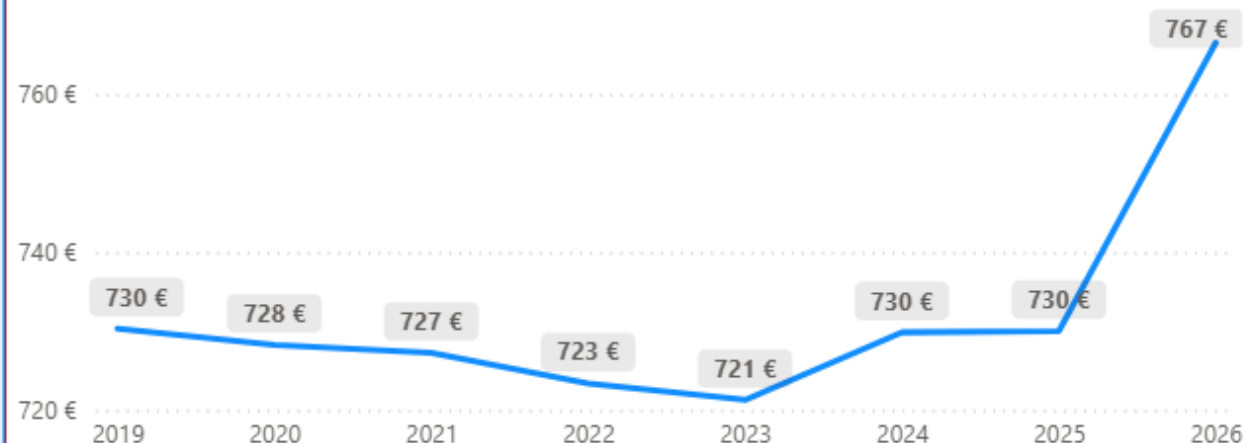


## (3) Dépenses de forfait d'externat pour la part-matériel et la part-personnel

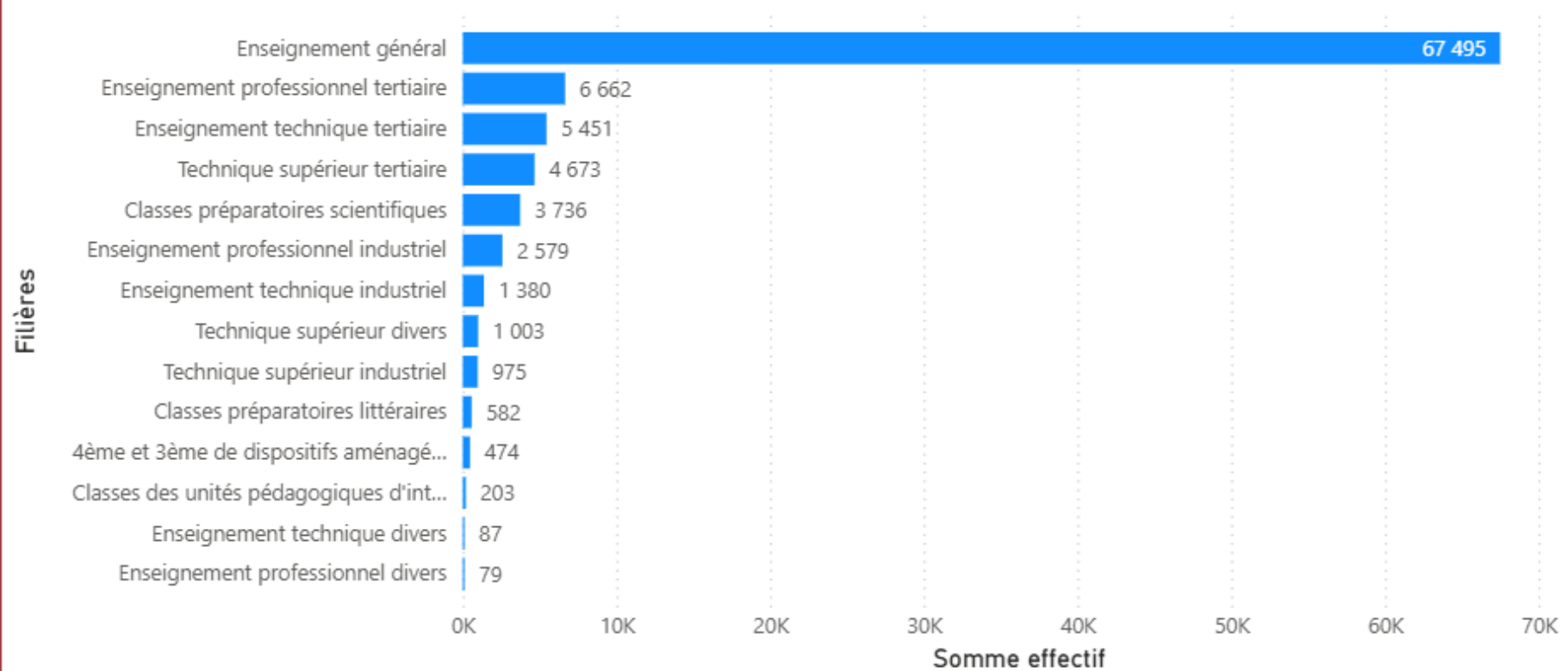
Type de part ● Matériel ● Personnel



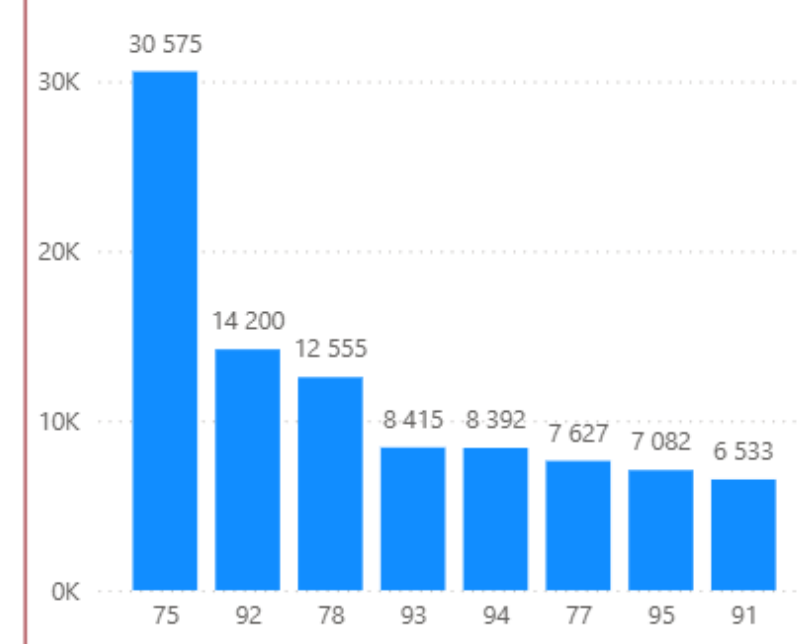
## Dépense par élève



## Répartition des effectifs par filière (année scolaire 2025-2026)

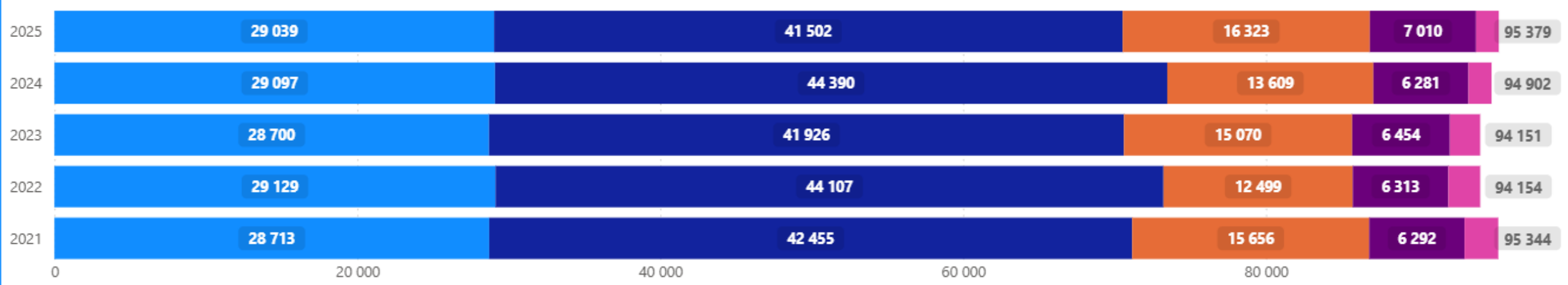


## Répartition des effectifs par département (année scolaire 2025-2026)



## (2) Effectifs dans les lycées privés sous contrat

● Lycée général ● Lycée général et technologique ● Lycée polyvalent ● Lycée professionnel ● Lycée technologique





# SPORT, CITOYENNETE ET VIE ASSOCIATIVE

→ Aide Sport & Culture (LABAZ)	160
→ Soutien à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens	164
→ Annexe : Fiches de qualification des IPP_Sport	332



## Aide Sport & Culture (LABAZ)

Montant affecté en 2024

15 100 000 €

Dont 2 000 000 € dédié à l'aide sport et culture

Montant affecté en 2025

31 800 000 €

Dont 6 000 000 € dédié à l'aide sport et culture

Date de création : 2023

### Contenu des tableaux de bord de suivi

- Nombre de tickets créés et scannés
- Nombre de jeunes et partenaires
- Montant des aides
- Répartition géographique des bénéficiaires et des partenaires
- Typologie des bénéficiaires (âge)
- Répartition des partenaires par catégorie d'activité

Dernière mise à jour en juin 2026

## L'accessibilité des loisirs, une dimension économique

- Le **coût et les contraintes familiales** sont les principaux obstacles à la pratique d'activités pour les jeunes Franciliens.
- En 2021, le confinement a fait baisser la pratique sportive des jeunes avec 4 adolescents (11-17 ans) sur 5 ayant une **activité physique insuffisante**.

## Objectifs

- Renforcer l'accès à la pratique sportive, artistique et culturelle des jeunes franciliens.
- Augmenter le pouvoir d'achat des jeunes franciliens et de leur famille.
- Inciter les jeunes à s'orienter vers une pratique sportive.

## Bénéficiaires

- Jeunes franciliens âgés de **15 ans (majorité numérique) et 17 ans révolus** le 1er septembre, au moment du lancement ou du renouvellement de l'aide.
- Les bénéficiaires doivent être domiciliés ou scolarisés dans la région Île-de-France.

## Caractéristiques de l'aide

- L'aide financière s'élève à **100 € par an** et par bénéficiaire.
- L'aide permet la distribution de **milliers de places par an** favorisant ainsi la découverte de sports et la naissance de passions.
- L'aide est accessible via **LABAZ** ; elle est créditée dans le **portefeuille virtuel** des jeunes éligibles.
- Le montant de l'aide n'est **pas cumulable** d'une année à l'autre.
- L'aide est sécable **en plusieurs tickets** et peut-être utilisée en plusieurs fois auprès des structures partenaires du dispositif.

## Éligibilité des structures partenaires

- Les **associations sportives** et structures affiliées aux fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports.
- Les **clubs sport** affiliés à France Esport.
- Les **structures culturelles** proposant une offre de pratique culturelle dans leurs établissements à destination du public 15-17 ans.
- Les **cinémas**, ou réseaux de cinéma, offrant une tarification préférentielle pour le public jeune de 15 à 17 ans.

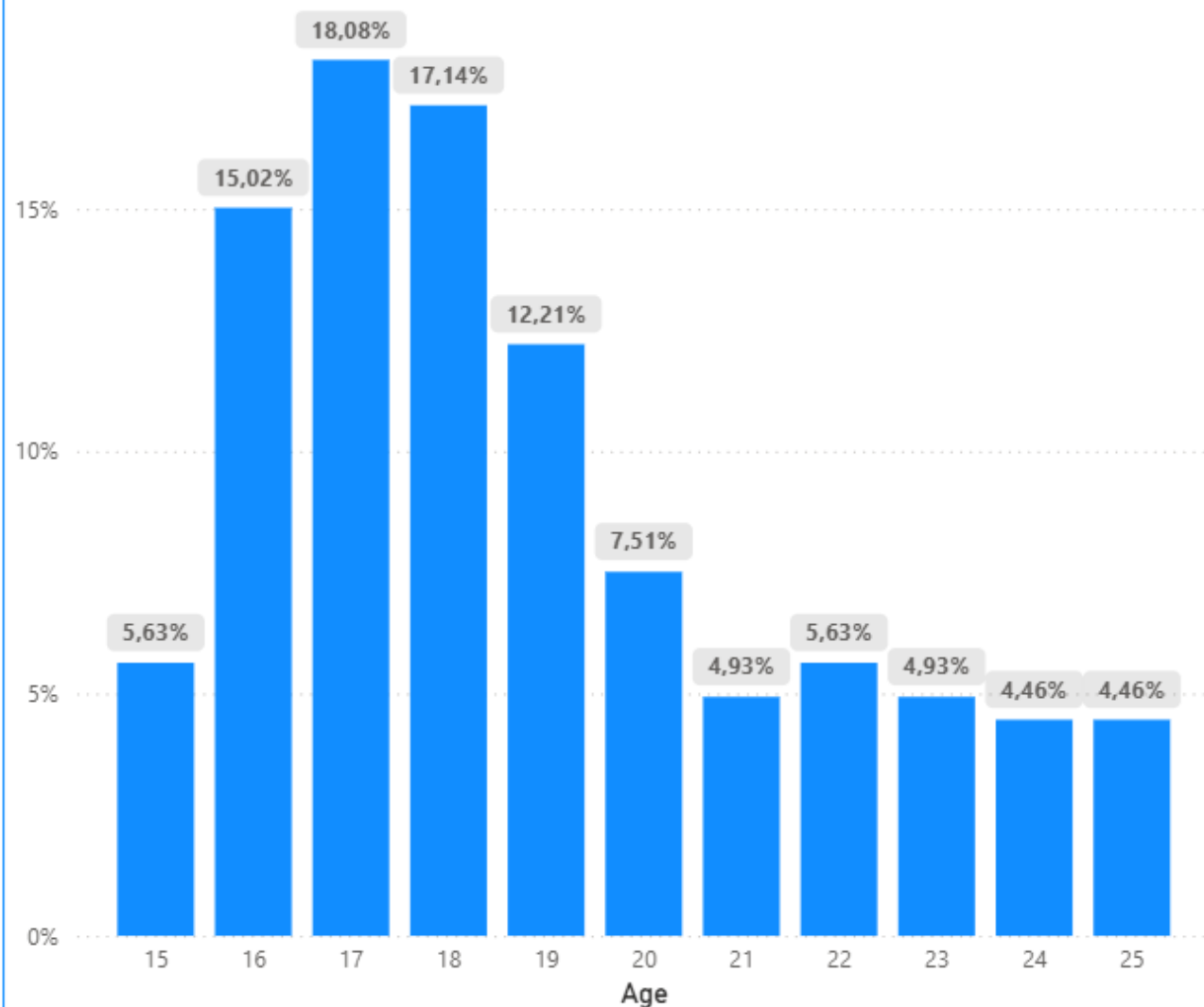


Depuis 2023 :

**403 002**  
jeunes inscrits

**18,82**  
âge moyen des bénéficiaires

**(2) Répartition par âge des bénéficiaires au moment de l'aide (jusqu'au 31/12/2025)**

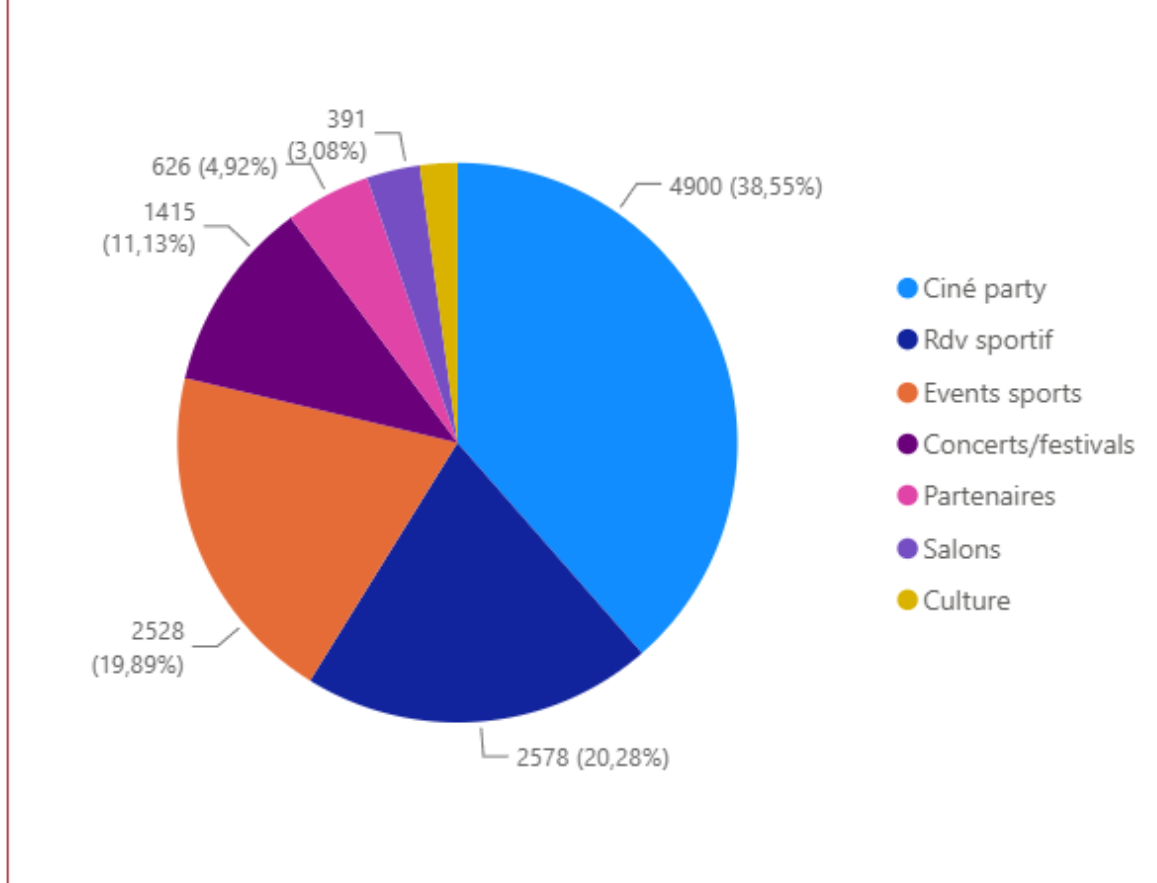


**Filtres**

Année, Mois

Tout

**Places distribuées en 2025 par typologie de jeu concours**





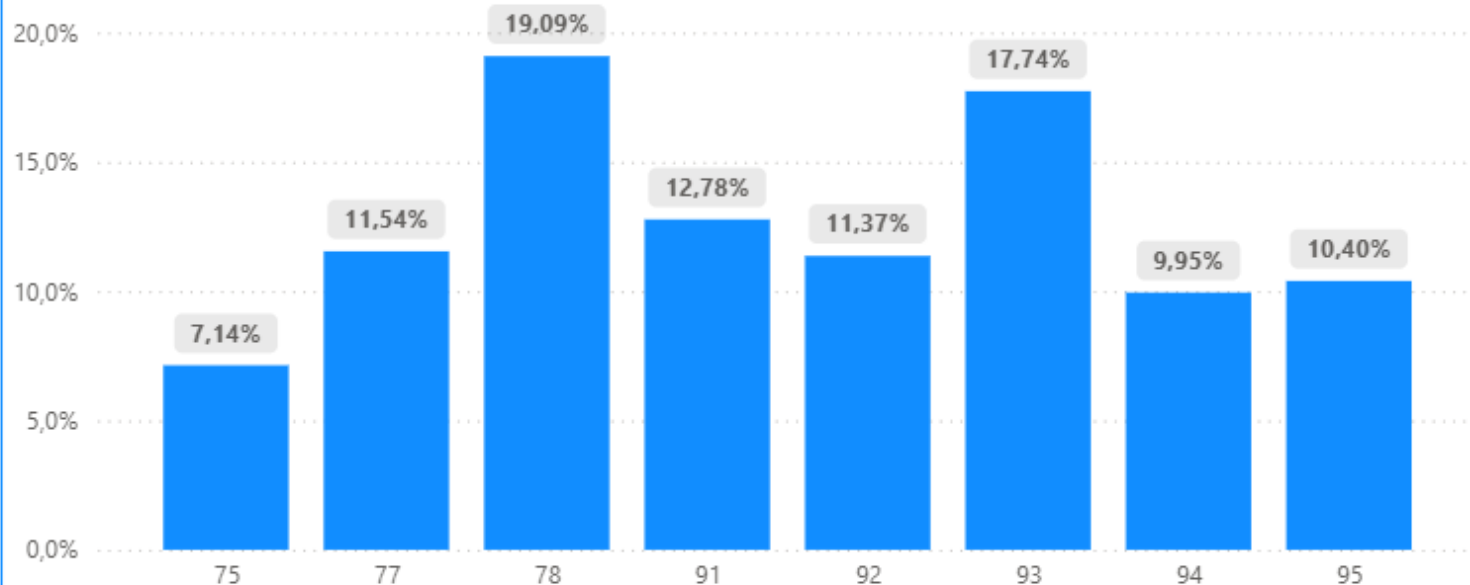
Depuis 2023 :

**8 049 306€**  
d'aides scannées

# Aide Sport & Culture (LABAZ)

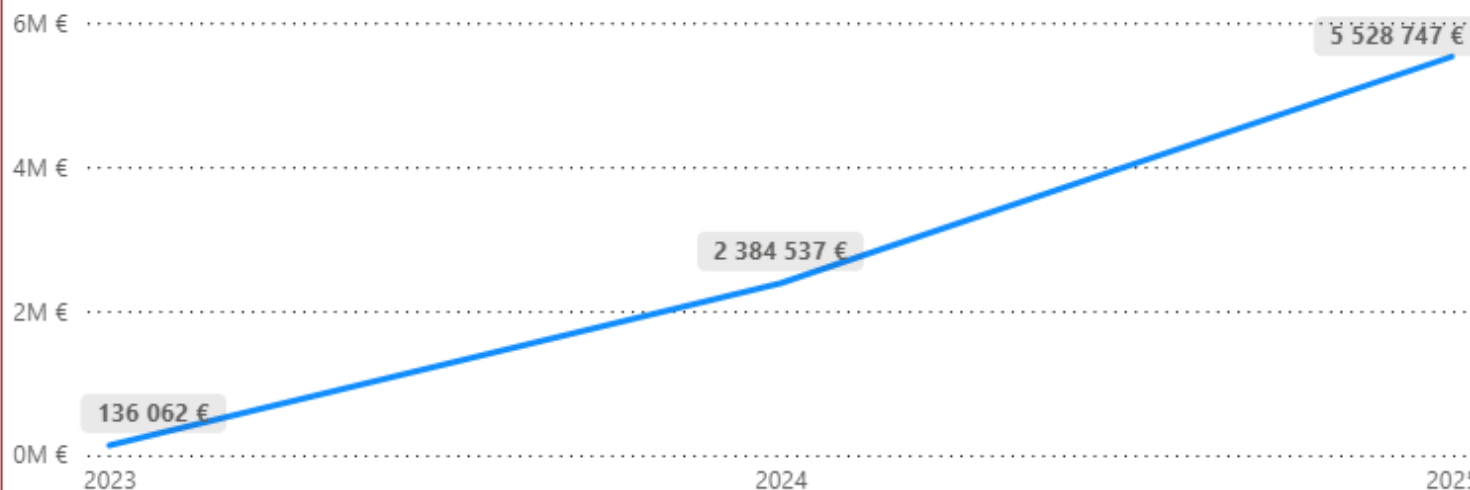


### (3) Répartition par département des jeunes bénéficiaires (jusqu'au 31/12/2025)

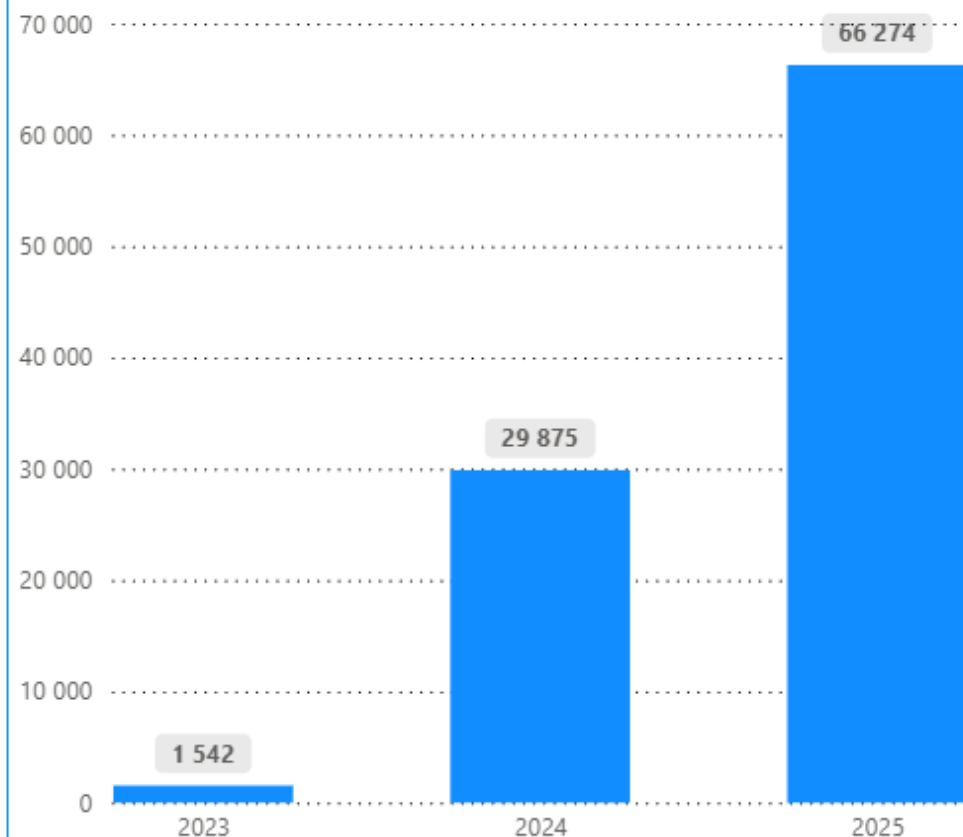


L'aide de 100€ donnée aux jeunes de 15-17 ans est sécable. Pour utiliser son crédit, un jeune crée un ticket d'aide du montant de son choix (dans la limite de ses crédits disponibles). Ce ticket est ensuite scanné (ou saisi) par le partenaire auprès duquel le jeune souhaite le dépenser. Le montant est automatiquement débité du portefeuille du jeune et crédité dans le compte Labaz du partenaire. Les partenaires sont remboursés tous les mois des montants scannés le mois précédent.

### Montant d'aides scannées par année



### (1) Nombre de jeunes ayant utilisé un ticket d'aide

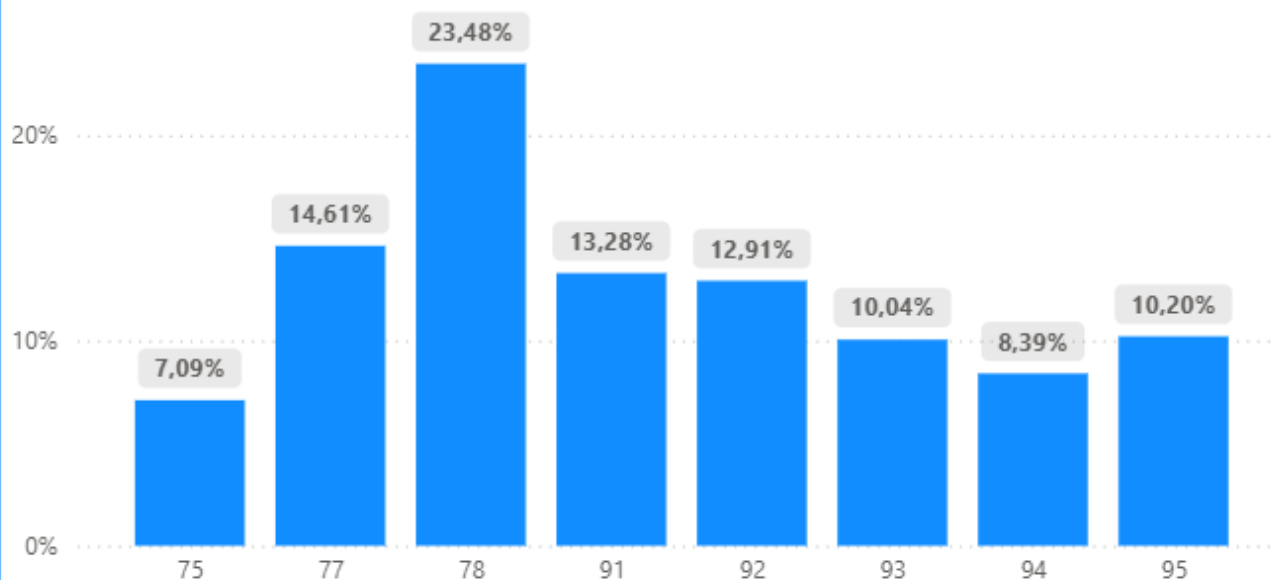




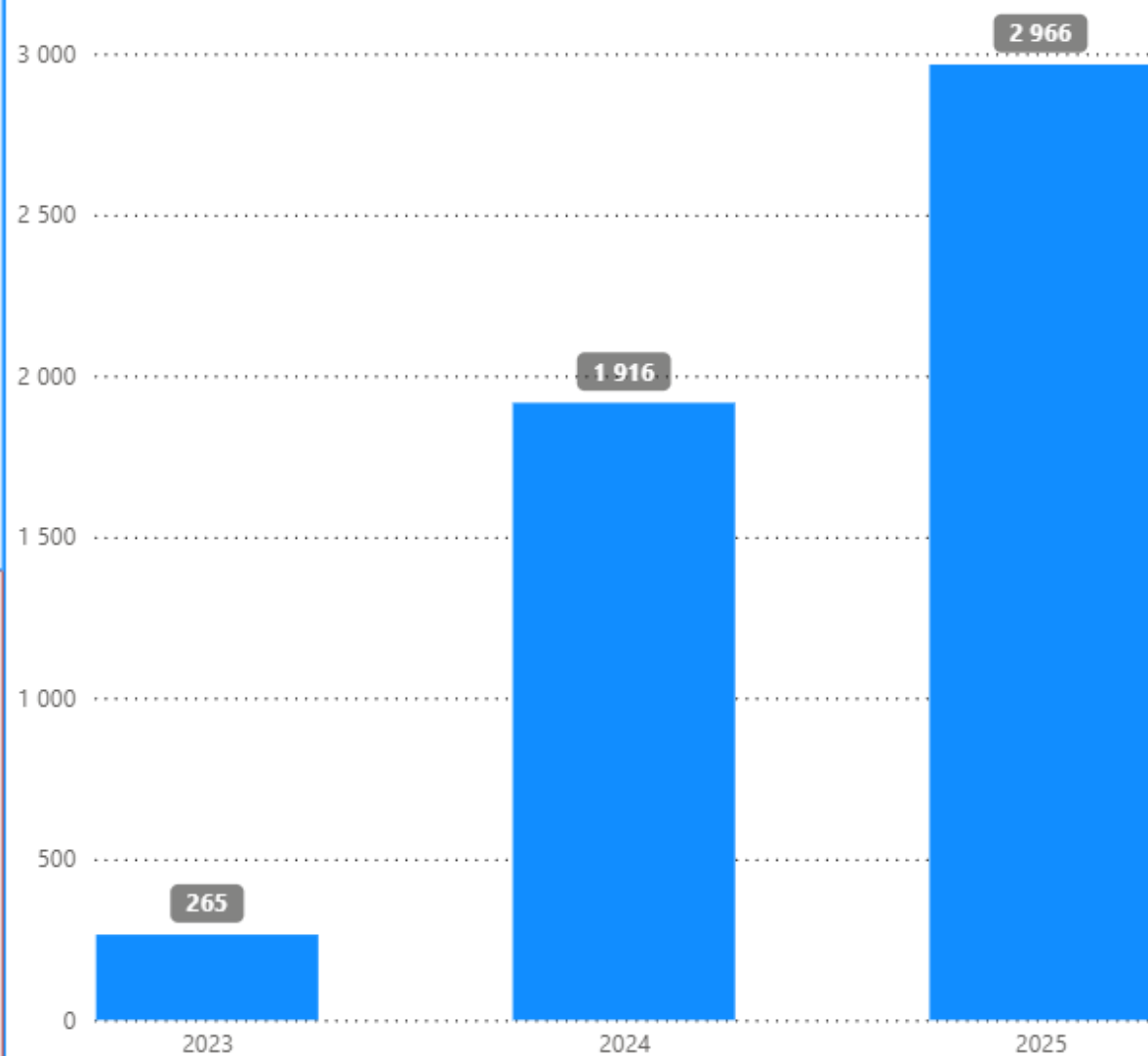
Depuis 2023 :

**3 691**  
partenaires inscrits

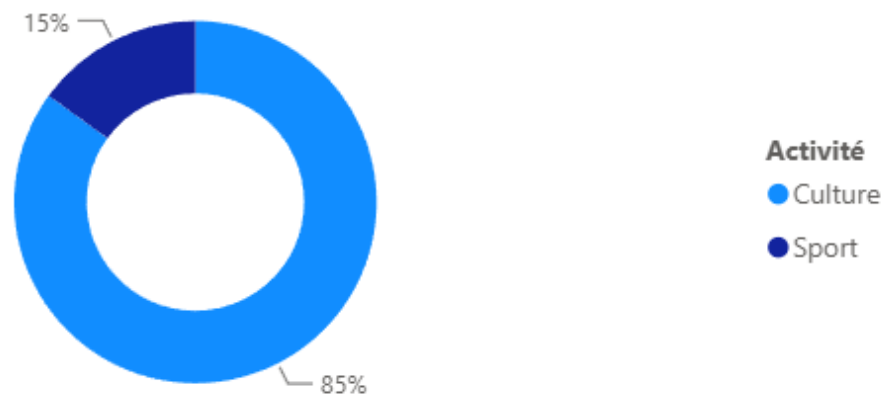
(3) Répartition par département des partenaires (jusqu'au 31/12/2025)



(1) Nombre de partenaires ayant scanné un ticket d'aide (jusqu'au 31/12/2025)



Répartition des partenaires par catégorie d'activité (jusqu'au 31/12/2025)





## Equipements sportifs

### Montant voté en 2024

19 590 000 €

### Montant voté en 2025

23 069 000 €

Date de création : 2016

## Dispositif

Ce dispositif n'intègre pas les équipements aquatiques et les patinoires (lesquels relèvent du plan régional piscines et patinoires), et les projets relevant d'autres dispositifs portés par la région (par exemple contrat d'aménagement régional).

## Contenu des tableaux de bord de suivi

- Répartition des subventions
- Répartition des dépenses entre création et rénovation
- Part et répartition des projets destinés à un public spécifique (PSH, lycées, territoire carencé)
- Répartition géographique des projets

*Dernière mise à jour juin 2026*

## En 2016, une insuffisance d'équipements limitant l'accès à la pratique sportive

- En 2016, l'Île-de-France est un territoire très carencé en équipements sportifs (23 équipements pour 10 000 habitants).
- Depuis 2016, la Région a investi dans la construction ou la rénovation de plus de 3 000 équipements sportifs.

## Objectifs

- Favoriser **l'accès pour tous** aux pratiques sportives (attention particulière pour le public féminin et personnes en situation de handicap).
- **Réduire les carences en équipements sportifs** en IDF et favoriser un aménagement équilibré du territoire régional.
- Augmenter les **créneaux horaires** d'utilisation et la capacité d'accueil des espaces sportifs.
- Répondre aux **besoins des lycées** pour la pratique de l'EPS.
- Accompagner le **développement de grands équipements** structurants, notamment portés par les fédérations.

## Principaux critères d'éligibilité

- Construire, réhabiliter ou faire une extension des équipements sportifs, destinés à tous les types de pratique (compétition et/ou loisirs et/ou accès libre).
- Être en conformité avec les orientations du SDRIF-E.
- Permettre le développement de la pratique féminine.

## Bénéficiaires

- **Personnes morales** de droit public ou sociétés d'aménagements agissant pour leur compte.
- **Fédérations sportives** agréées et leurs structures déconcentrées franciliennes.
- **Sociétés sportives** au sens du code du sport ou affiliées à une fédération sportive agréée.
- **Etablissements et services médico-sociaux** ayant intégré le sport dans leur projet d'établissement.
- Personnes morales de droit privé pour les projets d'équipement sportif **structurant d'intérêt régional** ou les centres équestres ou les golfs.

## Montant des aides

- Calcul de la subvention en fonction de la nature de l'équipement, des usages prévus, des publics accueillis et de la carence du territoire en équipements sportifs.
- La subvention est plafonnée et peut aller jusqu'à 1500 000 euros et 80% du projet en fonction de la nature du projet.

# Soutien à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens

Sports, citoyenneté et vie associative

Annexe : détails de l'éligibilité des projets	PROJET DE CREATION / REHABILITATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS				PROJET DE CREATION / REHABILITATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS AVEC MISE A DISPOSITION GRACIEUSE POUR UN USAGE LYCEEN					
	Plafond HT des travaux	Taux maximum subvention*	Plafond de subvention régionale		Plafond HT des travaux	Taux maximum subvention	Plafond de subvention régionale			
			Plafond de subvention*	Plafond majoré si public parasport			Plafond de subvention	Plafond majoré si autres mises à disposition gracieuse (1)	Plafond majoré si public parasport (2)	Plafond majoré si conditions (1) et (2) satisfaites
Type de projets										
A) Réhabilitation ou construction d'un équipement extérieur (type terrains extérieurs non normés, tennis, infrastructures athlétisme, équipement d'escalade (mur ou blocs), boulodrome, plateau extérieur EPS...) ▶ Pour les terrains extérieurs de grands jeux normés (football à 11, rugby, baseball, hockey sur gazon...) avec garnissage en polymère et dispositif de rétention des granulats ou remplissage naturel ou gazon naturel	800 000 €	15%	120 000 €	160 000 €	800 000 €	30%	240 000 €	320 000 €	280 000 €	360 000 €
	1 000 000 €		150 000 €	190 000 €	1 000 000 €	35%	350 000 €	450 000 €	390 000 €	490 000 €
B) Couverture d'un équipement extérieur (type tennis, aires multisports...) Construction d'une structure semi couverte (type gymnase, tennis, infrastructures athlétisme indoor...)	500 000 €	20%	100 000 €	140 000 €						
C) Réhabilitation ou construction d'un équipement couvert* (type gymnase, tennis, infrastructures athlétisme indoor, centre équestre, base nautique...)  *Se référer à cet item pour la construction ou la réhabilitation d'un ERP comprenant plusieurs salles spécialisées.	3 000 000 €	15%	450 000 €	490 000 €	Au moins un espace de pratique sportif ≥ 1000 m <sup>2</sup>	25%	750 000 €	1 050 000 €	790 000 €	1 090 000 €
< 1000m <sup>2</sup>					500 000 €		700 000 €	540 000 €	740 000 €	
D) Réhabilitation, construction d'une salle spécialisée (type dojo, sports de combat, danse, gymnastique, escalade, Esport, pas de tir à l'arc, installation spécifique d'un centre équestre ou d'une base nautique...)	500 000 €	20%	100 000 €	140 000 €	500 000 €	35%	175 000 €	225 000 €	215 000 €	265 000 €
E) Réhabilitation ou construction d'un équipement sportif de proximité <u>en accès libre</u> ** (type parcours santé, plateau de fitness, skate park, city stade, terrain multisports, jeux sportifs connectés, friches sportives...)	200 000 € (500 000 € pour les territoires carencés)	50% (jusqu'à 80% pour les territoires carencés)	100 000 €							
F) Réhabilitation ou construction d'un équipement sportif extérieur dédié aux disciplines sportives fédérales alternatives** (type terrain multisports, Playground Basket 3x3, 5x5 et VxE répondant aux normes de la FFBB, ...)			(sauf territoires carencés)							
G) Création ou modernisation des systèmes d'éclairage d'un équipement sportif	75 000 €	20%	15 000 €							
H) Réhabilitation ou construction de vestiaires Construction modulaire de type préfabriqué	300 000 €	20%	60 000 €		300 000 €	30%	90 000 €	120 000 €		
I) Réhabilitation ou construction d'un équipement sportif structurant d'intérêt régional (type centre technique fédéral...)	5 000 000 €	30%***	1 500 000 €							

Depuis 2021 :

122,70M€

affectés

1 130

projets soutenus

1 901

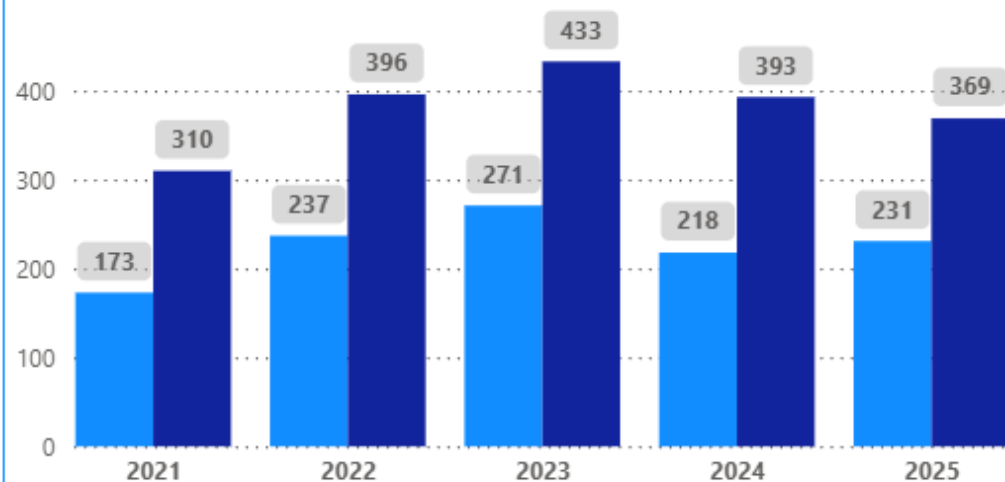
équipements sportifs concernés

Equipements  
sportifs



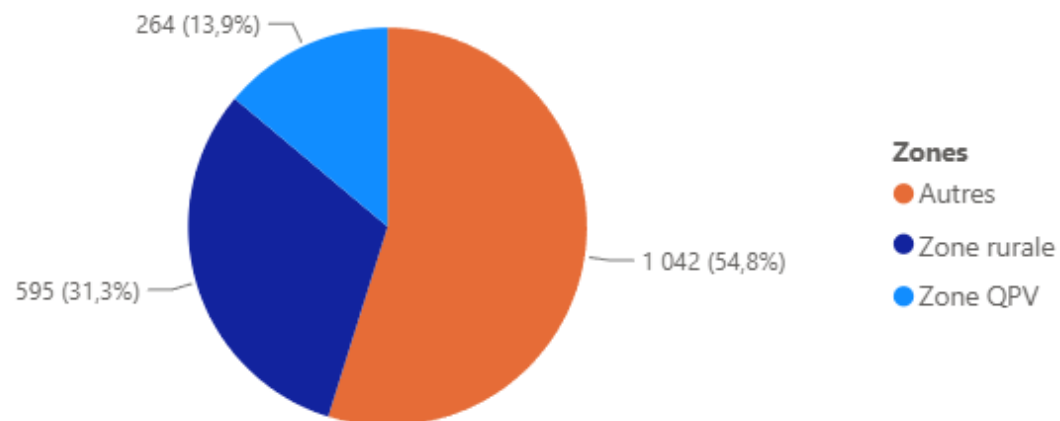
### (1) Evolution du nombre des subventions accordées depuis 2021

● Projets ● Equipements



### (3) Zones QPV et rurales depuis 2021

Répartition des équipements financés



#### Filtres

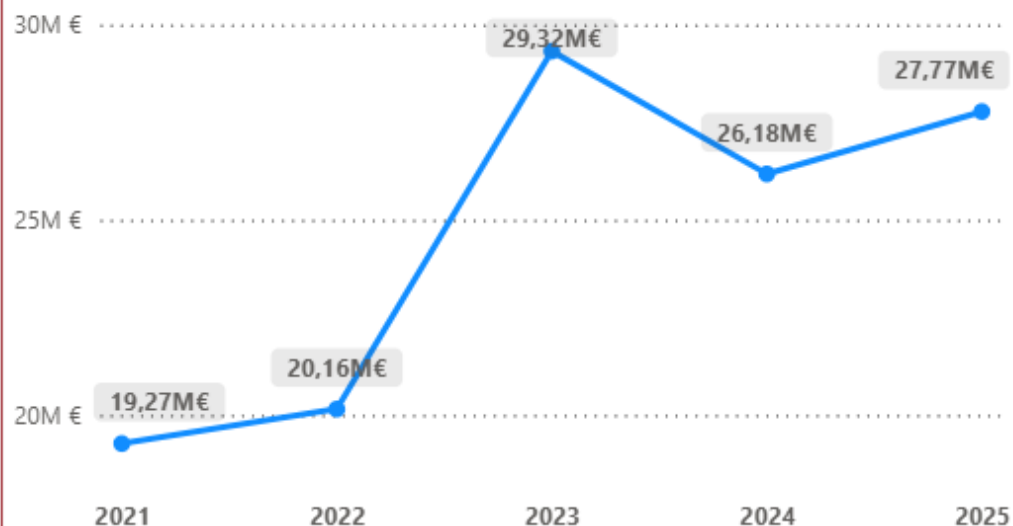
Année

Tout

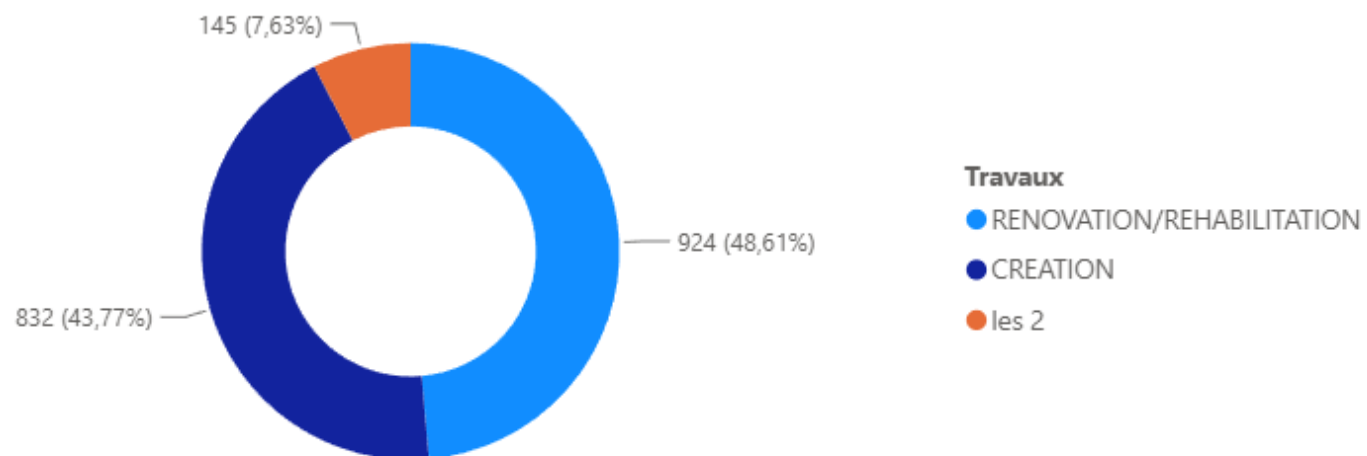
Famille

Tout

### Evolution du montant des subventions accordées depuis 2021



### (4) Type de travaux depuis 2021



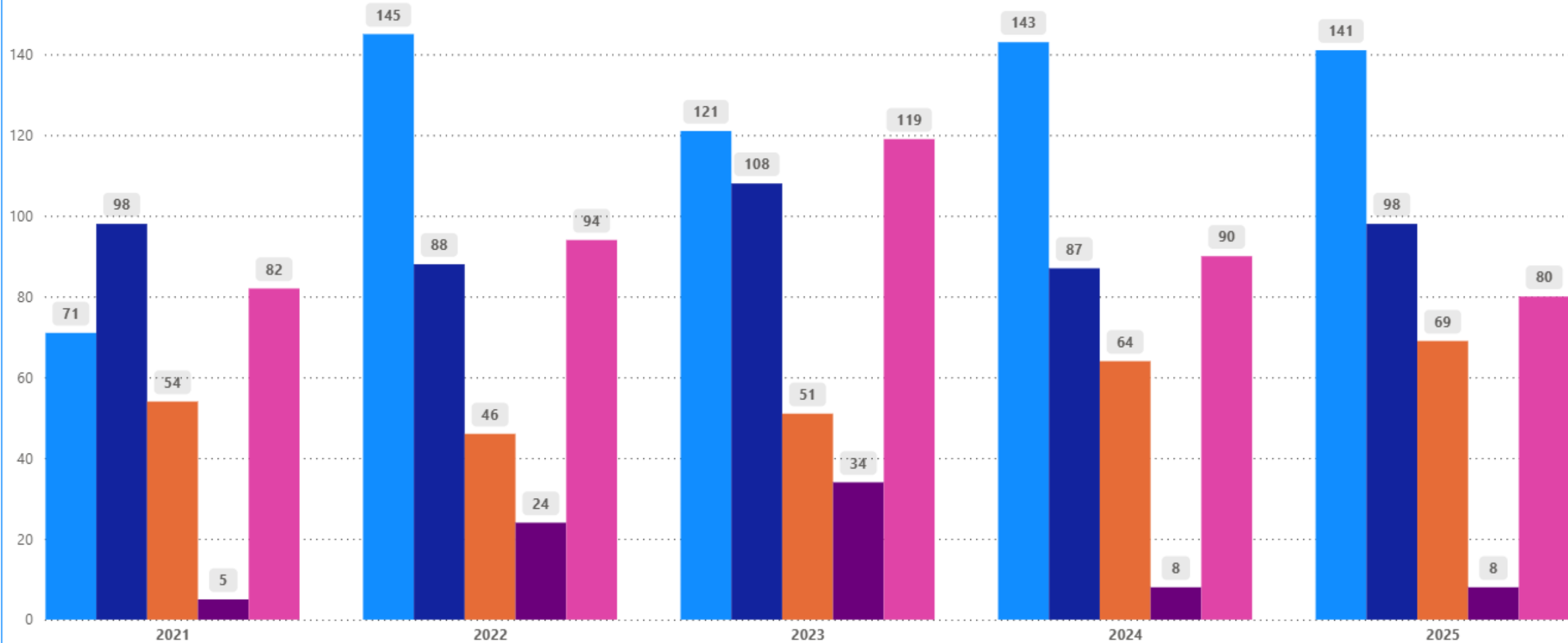
**Guide de lecture : En 2024, 143 équipements sportifs en accès libre ont été financés par la Région.**

La thématique "éclairage / vestiaire" correspond aux projets qui portent exclusivement sur des travaux de vestiaires ou de modernisation d'éclairage. Les "équipements extérieurs" concernent les équipements permettant une activité encadrée (cours de tennis, terrain de football, etc).

ESIR : Equipement sportif d'intérêt régional (équipement sportif de grande envergure)

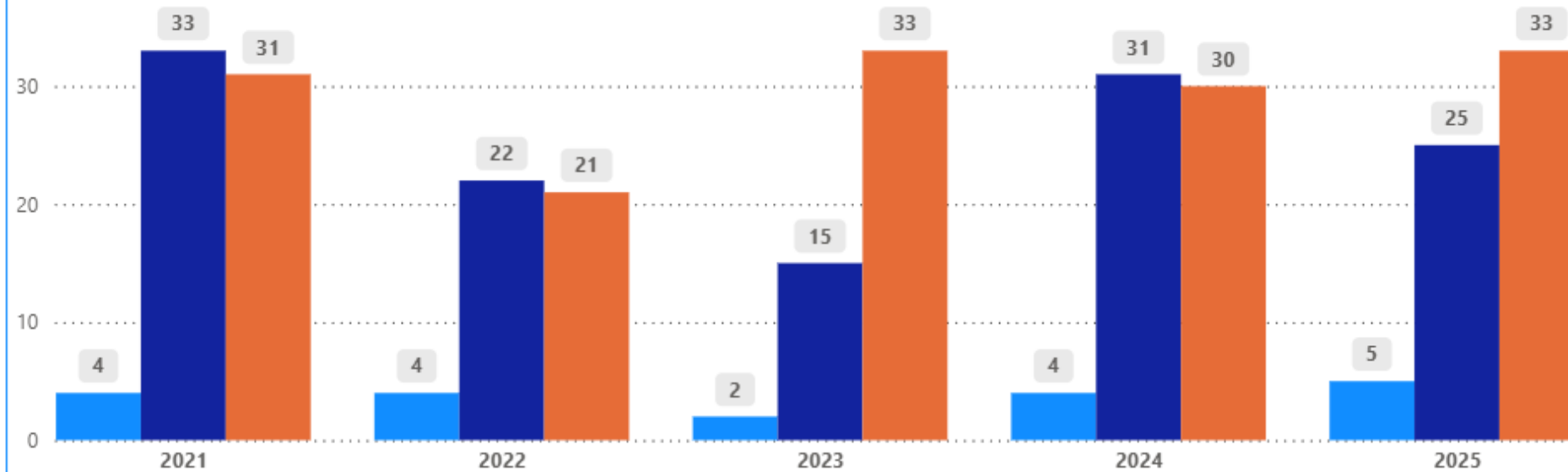
### (5) Répartition par type d'équipements

Famille d'équipement ● Accès-libre ● Couvert ou semi-couvert ● Eclairage / Vestiaire ● ESIR ● Extérieur



## (6) Nombre d'équipements à destination d'un public spécifique

● 1er équipement de la commune ● Infrastructures dédiées au parasport ● Infrastructures à destination des lycées



Le public féminin n'a pas été pris en compte dans le graphique d'offre inclusive car tous les projets (hors accès libre) doivent accueillir une pratique féminine pour être éligible.

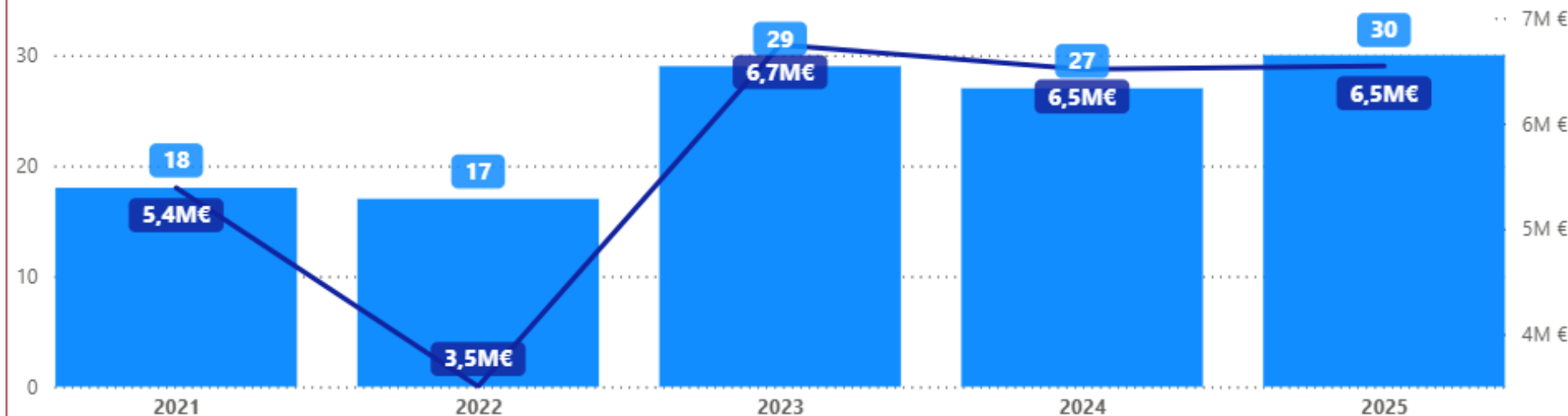
### Guide de lecture

En 2023, 8 équipements dédiés en priorité au public parasport ont été financés et 33 à destination des lycées. Les 33 mis à disposition des lycées bénéficient à 29 lycées.

\*Les équipements dit 1er équipement (de la commune) visent à équiper les communes n'ayant aucun équipement sportif.

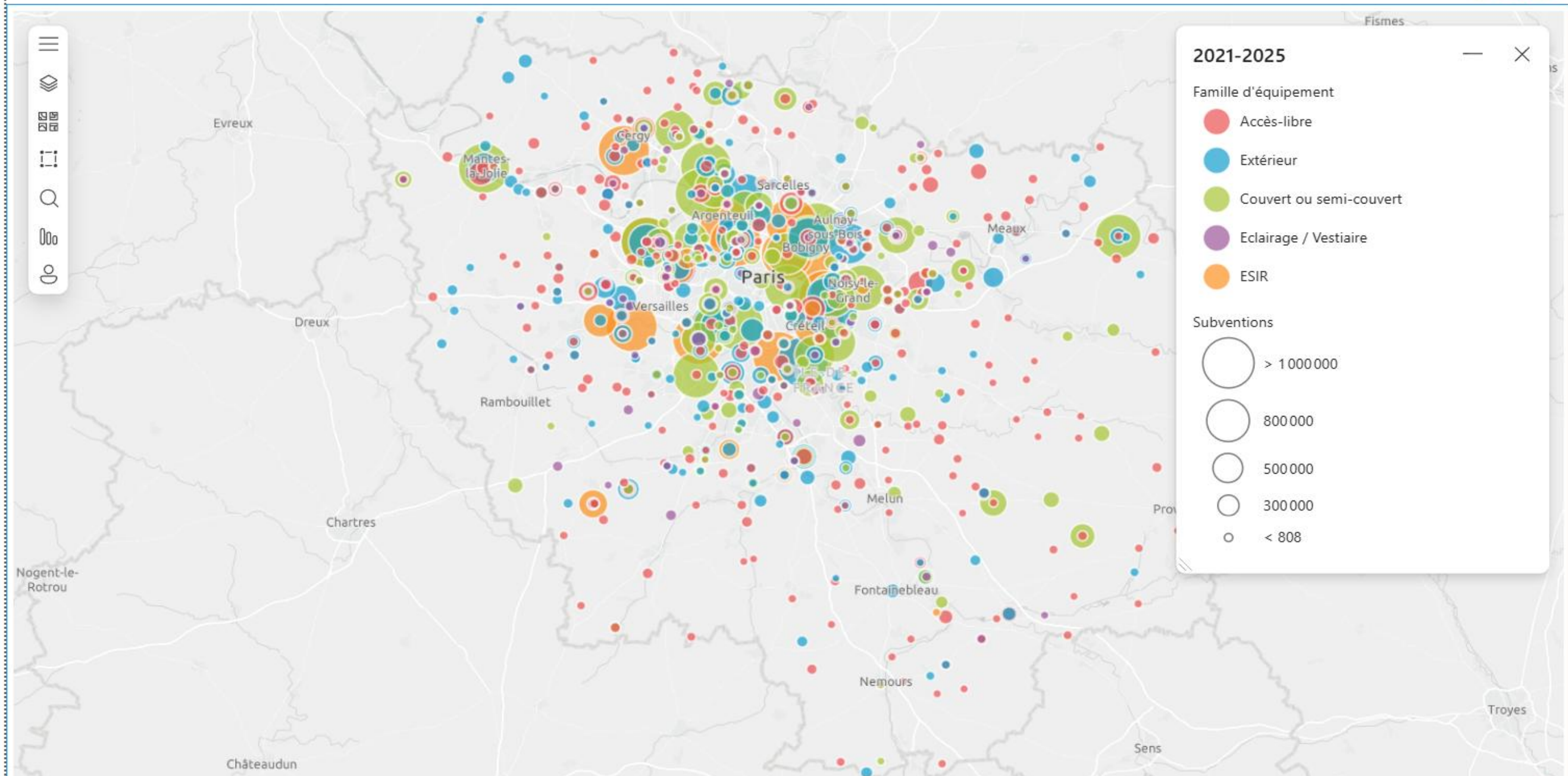
## Lycées concernés par année (en nombre et en montant)

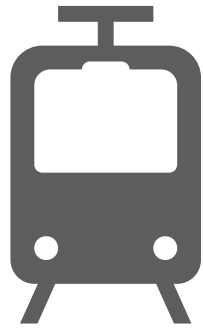
● Nombre de lycées bénéficiaires ● Montant affecté à des projets bénéficiant aux lycées





# Equipements sportifs





# TRANSPORTS ET MOBILITES

→ Accessibilité des transports	171
→ Plan Régional « Route de demain »	173
→ Plan Vélo régional – Réseau Vélo Île-de-France	176
→ Annexe : Fiches de qualification des IPP_Transports et mobilités	342



## Accessibilité des transports

Date de création : 2011

Montant voté en 2024

30,55 M€

Montant voté en 2025

45,125 M€

Politique de rattachement

Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée  
(2015)

Contenu des tableaux de bord de suivi

- Evolution des engagements annuels
- Gares accessibles aux PMR

Dernière mise à jour juin 2026

## L'accessibilité des transports en commun pour les PMR se développe

- 41% des franciliens sont en situation de mobilité réduite un jour donné (2024).
- Depuis 2010, 187 gares SNCF sur les 209 inscrites du réseau de référence sont déclarées accessibles pour les personnes à mobilité réduite (2025).

### Objectifs

Améliorer l'accessibilité des transports en commun aux personnes à mobilité réduite.

Assurer "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap" (loi du 11 février 2005).

### Bénéficiaires

- Les **personnes à mobilité réduite** (PMR) désignent toute personne rencontrant des difficultés à se déplacer de manière temporaire ou définitive.

### Financement

- Financement tripartite du coût global de la mise en accessibilité du transport ferroviaire : la **Région à hauteur de 25%**, 50% par Île-de-France Mobilités et 25% par SNCF Gares & Connexions.

## Définition de l'accessibilité des gares

Une gare est déclarée accessible :

- Si elle est accessible depuis la voirie jusqu'au train.
- Si elle est au moins reliée à une autre gare accessible sur la ligne la desservant.
- Si un système de palette d'accès quai-train peut être mis en place.
- Une gare peut être accessible en toute autonomie, ou bien grâce à l'accompagnement d'un agent (avec ou sans réservation).

Source : Plan des mobilités en Ile-de-France 2030 (annexe Accessibilité)



Depuis 2011 :

# 457M €

montant engagé

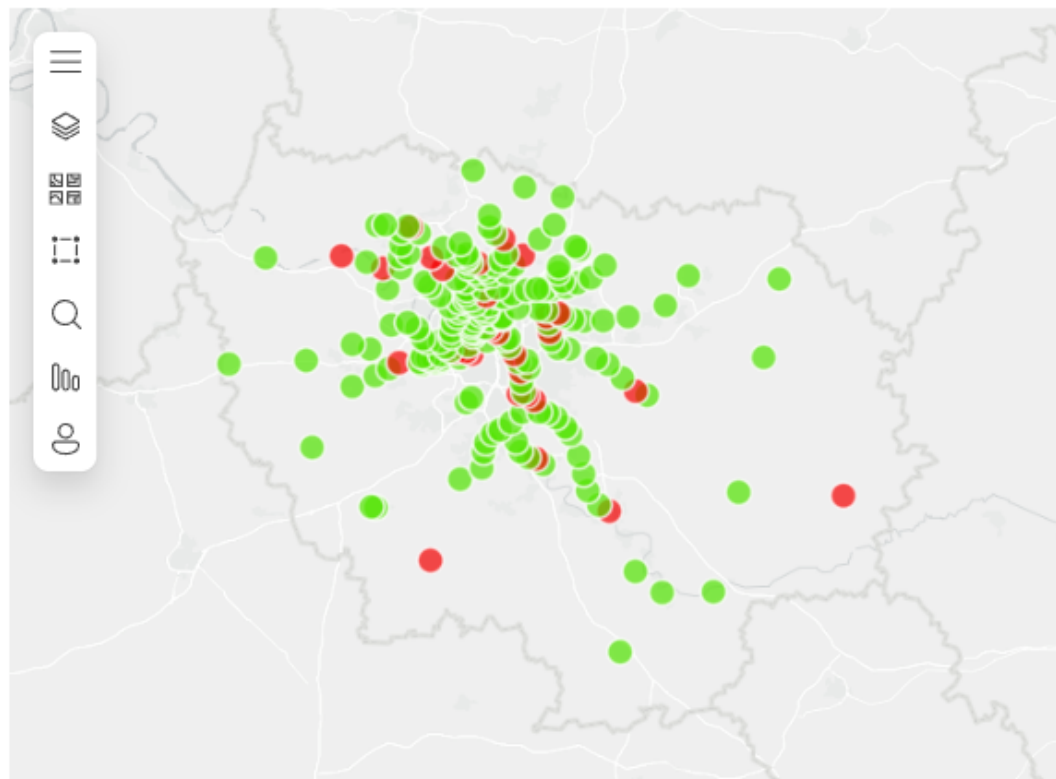
# 187

Gares SNCF accessibles en IDF en 2025

## Accessibilité des transports



### Cartographie des gares selon leur niveau d'accessibilité



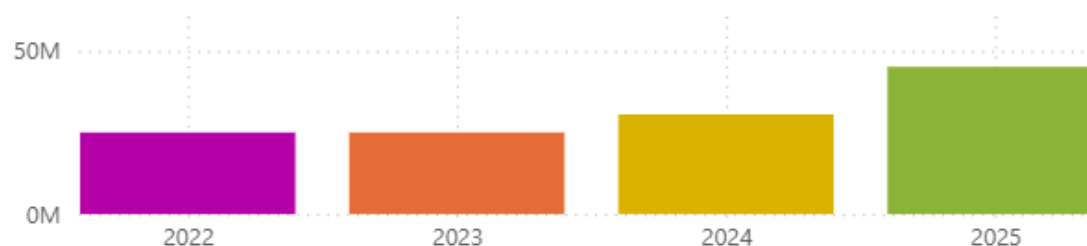
Esri, TomTom, Garmin, FAO, NOAA, USGS

Powered by Esri

#### Légende

- Train accessible sur réservation, demande à un agent ou en autonomie
- Gare ou arrêt non accessible

### Financement de la Région IDF pour le Schéma Directeur d'Accessibilité



#### Filtres

Année

Tout

### Nombre de gares rendues accessibles (cible à atteindre en 2030)



#### Notes:

209 gares (uniquement sur périmètre SNCF) ont été inscrites au SDA ferroviaire de référence au titre de la convention cadre de 2011.

#### Le bilan des gares à fin 2025 :

- 187 gares déclarées accessibles sur les 209 inscrites au réseau de référence
- Les 22 gares restantes seront rendues accessibles ultérieurement (gares complexes dont les travaux dépendent de projets ferroviaires connexes)

Par ailleurs, sous périmètre RATP, 65 gares ont été rendues accessibles via les financements des contrats pluriannuels IDFM/RATP (hors SDA). Ces 268 gares (209 gares SNCF et 65 gares RATP, dont 6 gares communes) ainsi que 50 stations de tram-train pour dépasser les 300 gares du réseau de train et de RER accessibles, représentent plus de 95 % du trafic sur ce réseau.



## Route de demain

Année de création : 2017

Montant voté en 2024

82 144 744 €

Montant voté en 2025

24 000 000 €

### Politique de rattachement

#### Plan des Mobilités en Île-de-France 2030 Priorités de la politique

- 1 – Lutter contre l'insécurité routière
- 2 - Réduire la congestion routière et la pollution en résultant
- 3 - Améliorer le cadre de vie et transformer les usages de la route des franciliens

### Contenu des tableaux de bord de suivi

- Typologie des projets pour une route intelligente
- Typologie des projets pour les nouveaux services de mobilité
- Localisation des projets soutenus
- Typologie des projets pour une route plus sûre

Dernière mise à jour juin 2026

### Éléments de contexte

- L'usage de la voiture est impacté par la crise sanitaire avec une baisse de près de **6 %**.
- En 2024, la Région a alloué **30 millions d'euros** pour établir la liaison entre Achères (78) et Triel-sur-Seine (78) et **près de 5 millions d'euros** pour le diffuseur entre la RD57 et l'autoroute A86 à Vélizy-Villacoublay (78).

Source : Plan des Mobilités en Île-de-France

### Objectifs

Favoriser la diminution du trafic routier et la décongestion.

Rendre la route plus multimodale, sûre et intelligente.

Favoriser l'insertion paysagère et environnementale des infrastructures.

### Cible

- **335 millions d'euros** investis par la Région depuis 2022 pour atteindre une diminution de **15%** des déplacements automobiles à horizon 2030 et réduire la congestion, rendre la route plus sûre et multimodale, et favoriser son insertion environnementale.

### Bénéficiaires

- Collectivités locales
- Etat
- Etablissements publics
- Universités et organismes de recherche
- Entreprises au sens du droit européen
- Associations

### Typologie des projets par objectif

- **Route intelligente** : Exploitation, Véhicules, infrastructures..
- **Nouveaux services de mobilités** : Plan de Mobilité Inter-Entreprises, Service IDFM..
- **Route plus sûre** : Infrastructures, Sécurisation des personnes les plus vulnérables..
- **Fluidifier le trafic** : Contournement de ville, Points de franchissement (le plan route de demain intègre le plan anti-bouchons).

**358,60M€**

de subventions

**308**

projets soutenus

**33**

projets route intelligente

**42**

projets nouveau service de mobilité

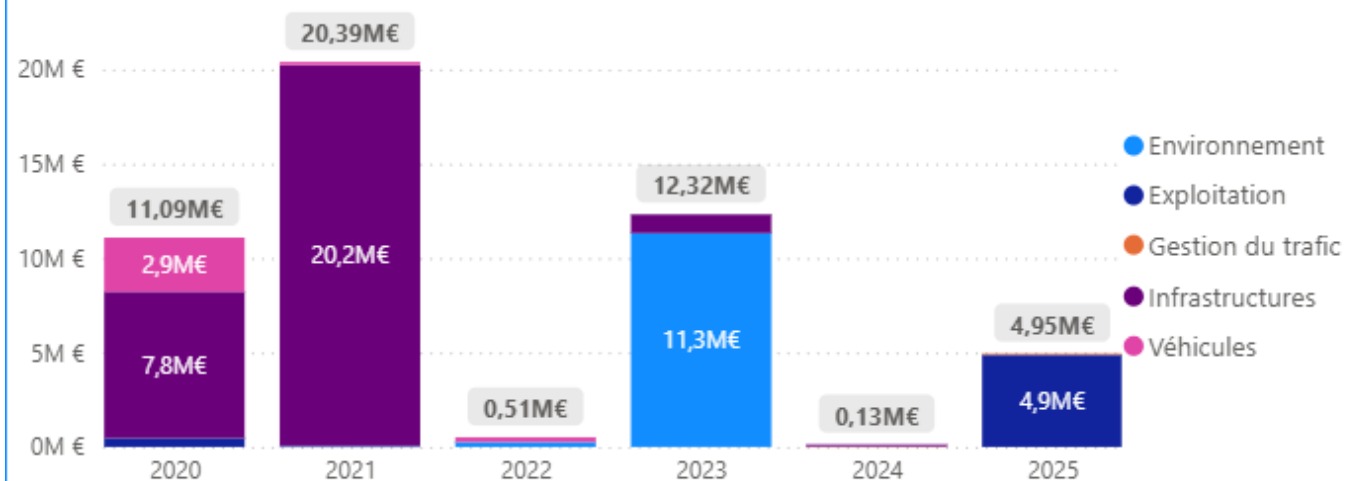
**71**

projets route plus fluide

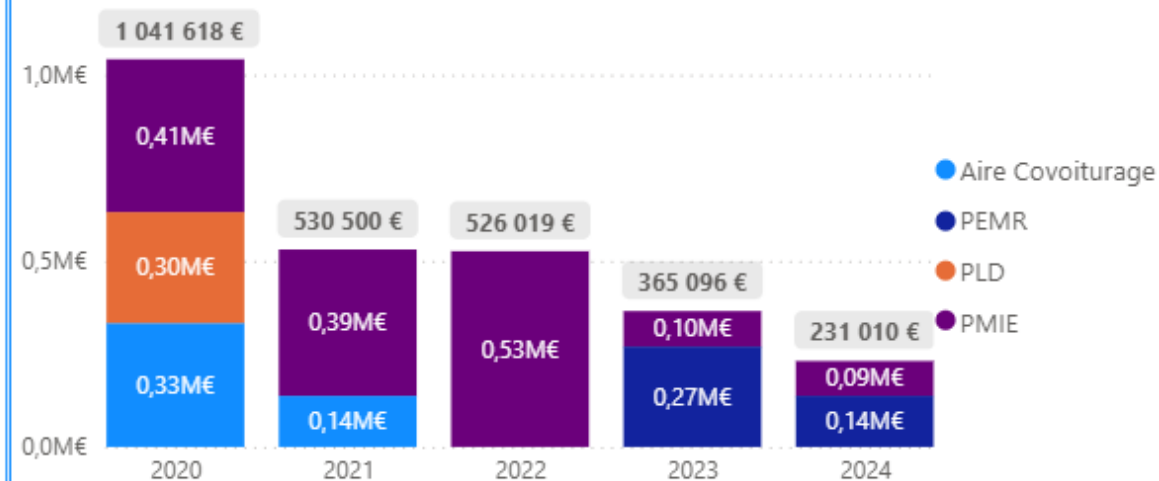
**162**

projets route sûre

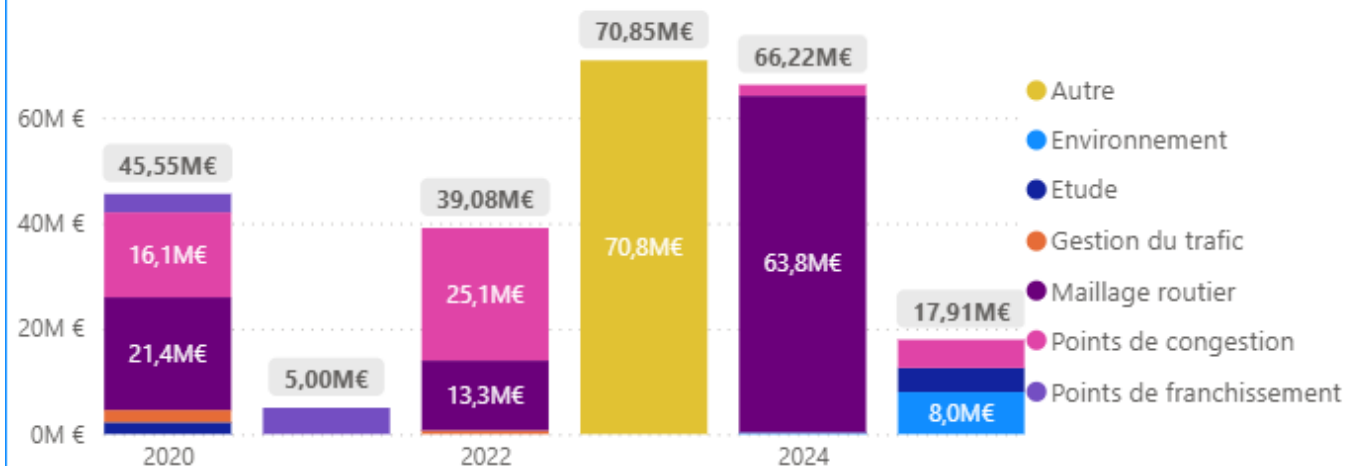
**(1) Répartition des projets pour une route intelligente**



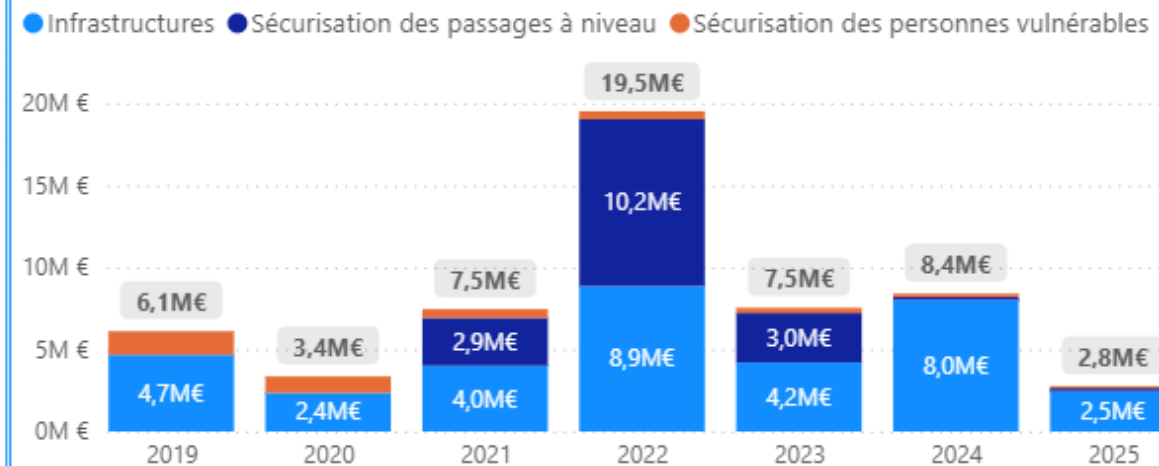
**(2) Répartition des projets de nouveaux services de mobilité**



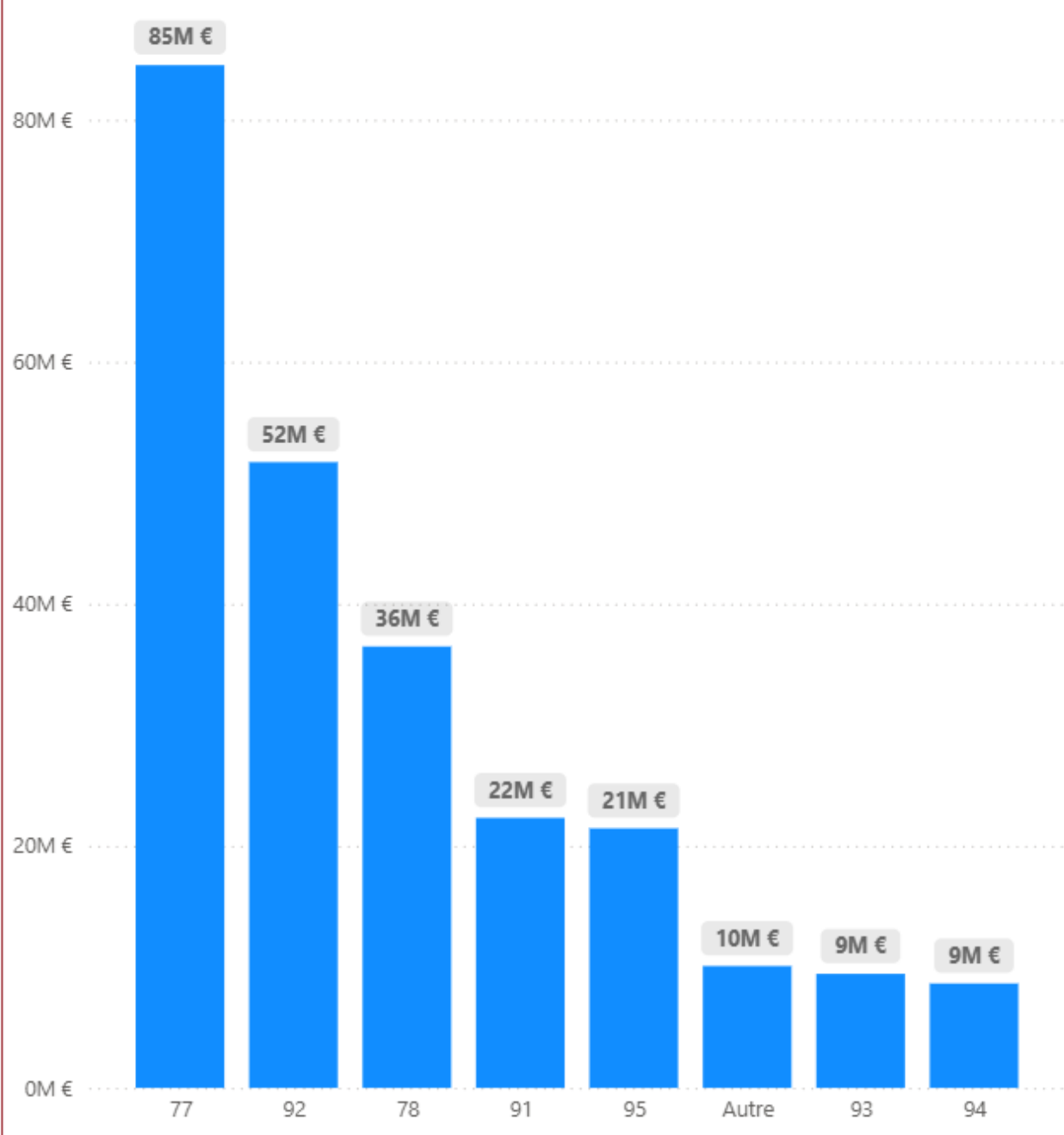
**(3) Répartition des projets pour une route plus fluide**



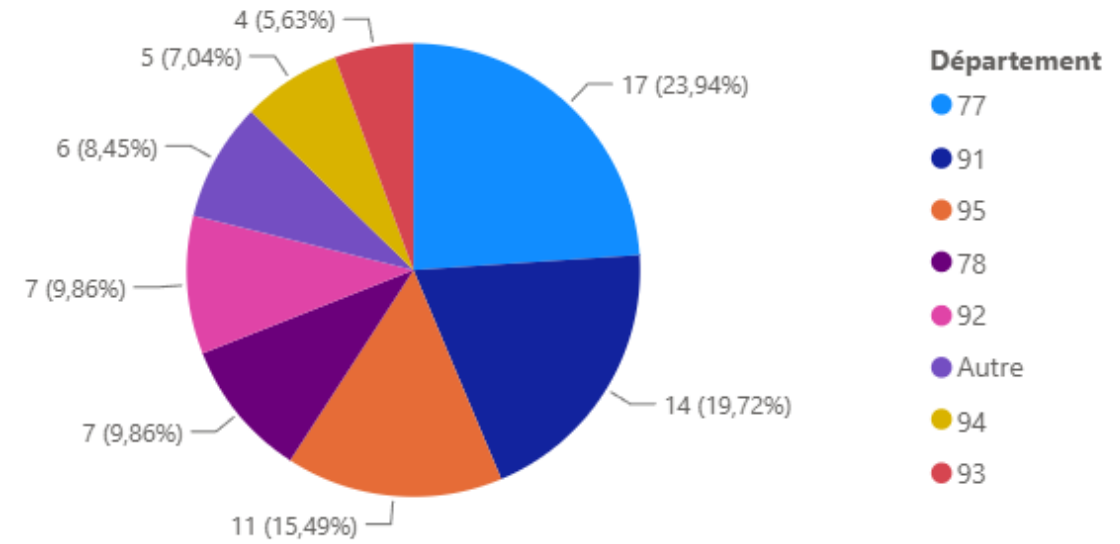
**(4) Répartition des projets pour une route plus sûre**



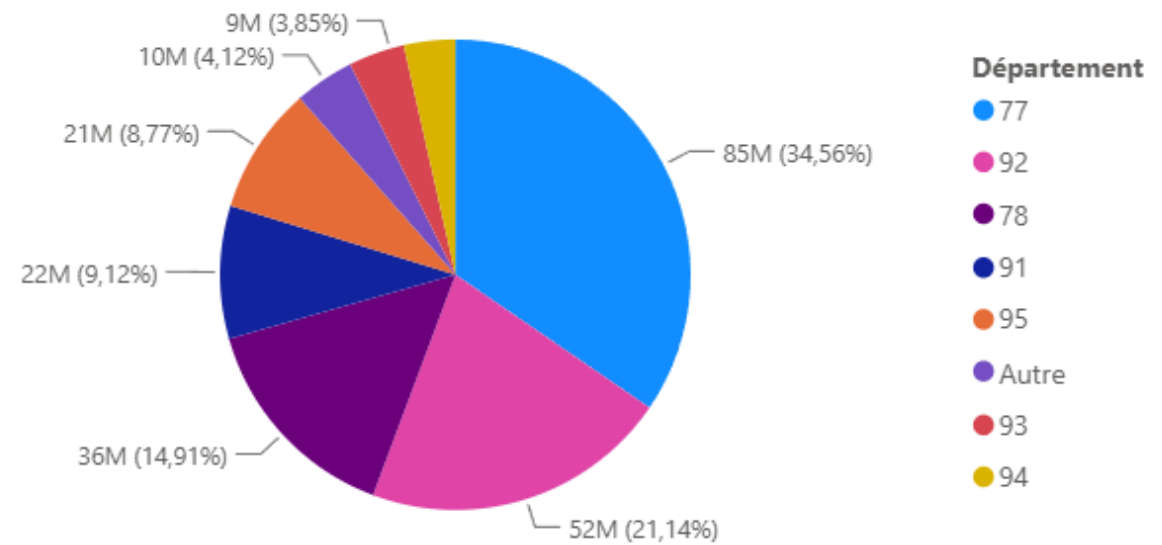
Montant cumulé des projets de fluidification du trafic depuis 2020



Fluidification du trafic - projets (par départements depuis 2020)



Fluidification du trafic - montants (par départements depuis 2020)





## Plan vélo régional et Réseau VIF

Année de création : 2017 (Plan Vélo), 2020 (Réseau VIF)

**Montant voté en 2024**  
96,207 M€

**Montant affecté en 2025**  
70,779 M€

### Politique de rattachement

#### Plan des Mobilités en Île-de-France 2030 Priorités de la politique

- 1 – Lutter contre l'insécurité routière
- 2 - Réduire la congestion routière et la pollution en résultant
- 3 - Améliorer le cadre de vie et transformer les usages de la route des franciliens

### Contenu des tableaux de bord de suivi

- Nombre de comités de ligne mis en place en 2025
- Linéaire d'aménagements cyclables financés
- Typologie des projets financés
- Répartition territoriale des subventions pour des aménagements cyclables

Dernière mise à jour juin 2026

## Le vélo, une alternative aux transports en commun et à l'utilisation de la voiture

- 400 000 personnes se rendent au travail à vélo (2023).
- Le recours au vélo diminue l'affluence sur les autres types de transport.

### Objectifs

Financer des équipements sécurisés dédiés à la pratique du vélo au quotidien.

Participer au report modal et à la décarbonation de l'espace public :  
- 15% moto et voiture, + 15% transport en commun et x3 vélo, d'ici à 2030.

Le Plan vélo régional est complémentaire dans ses objectifs au projet **Réseau vélo Ile-de-France (R-VIF)**.

### Dépenses éligibles

- Etudes, comptages et réalisation d'aménagements cyclables
- Mise en place d'équipements de stationnement et de points services

### Types de linéaires

- Les aménagements **transitoires** : « coronapistes ».
- Les aménagements **cyclables partagés** : zones 30, double-sens cyclable, bande cyclable.
- Les aménagements **cyclables séparés** : piste cyclable, voie verte.

### Bénéficiaires

- Aéroport de Paris (ADP)
- Collectivités territoriales
- Etat
- Délégués de maîtrise d'ouvrage
- RATP
- SNCF
- Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI),
- Etablissement Public Territorial (EPT)

### Éléments du Réseau VIF

Pour la création de **11 itinéraires de 750 km** prévue entre 2025 et 2030, la Région investit **300 millions d'euros**.

- Les projets s'inscrivant dans le cadre du Réseau VIF sont éligibles au **Budget Participatif Ecologique (BPE)**
- **300 kilomètres** de piste cyclables sont en service en 2025.
- 194 communes et tous les départements franciliens desservis

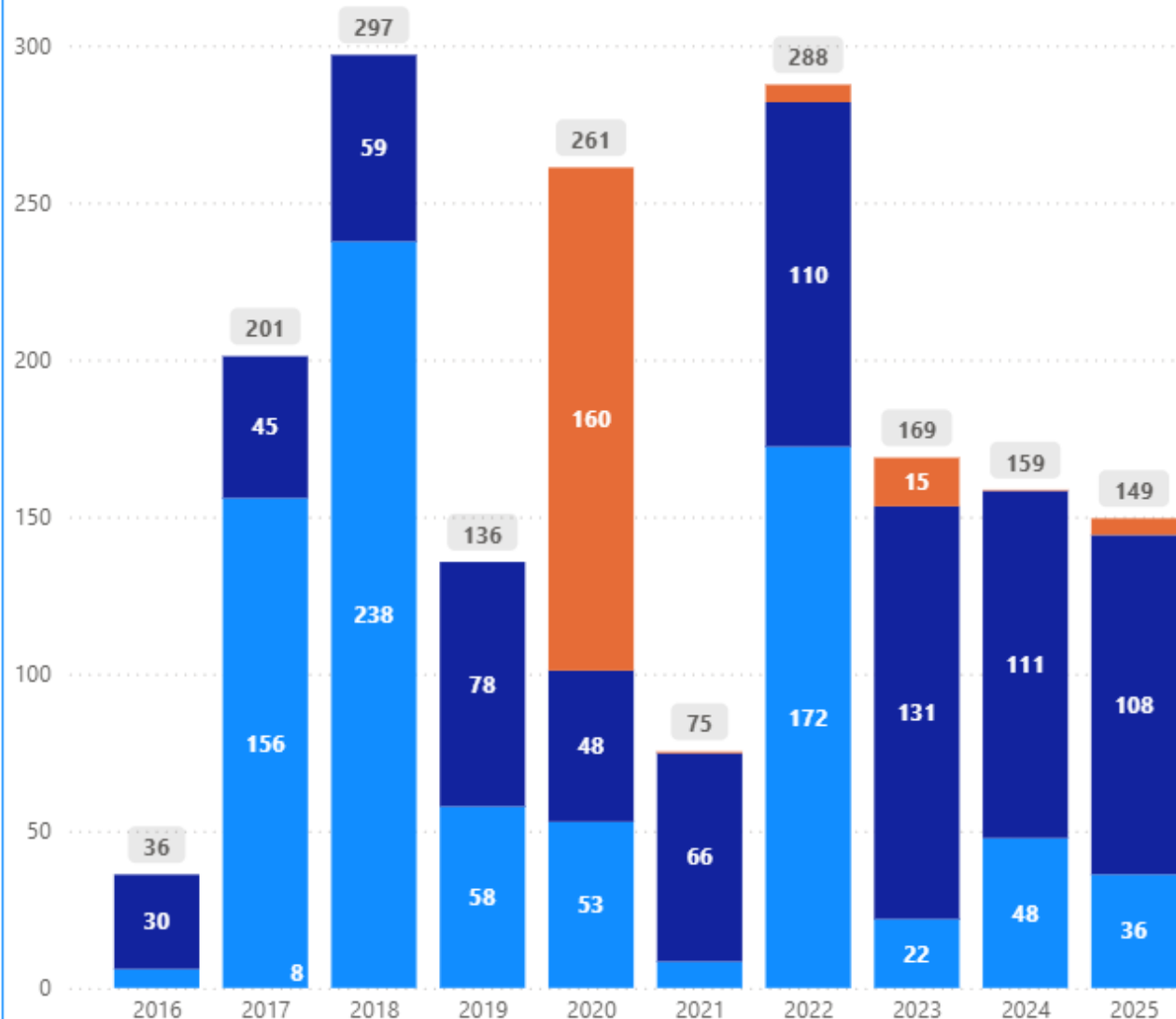
Source : Réseau Vélo Île-de-France 2025

# 1774,5 km

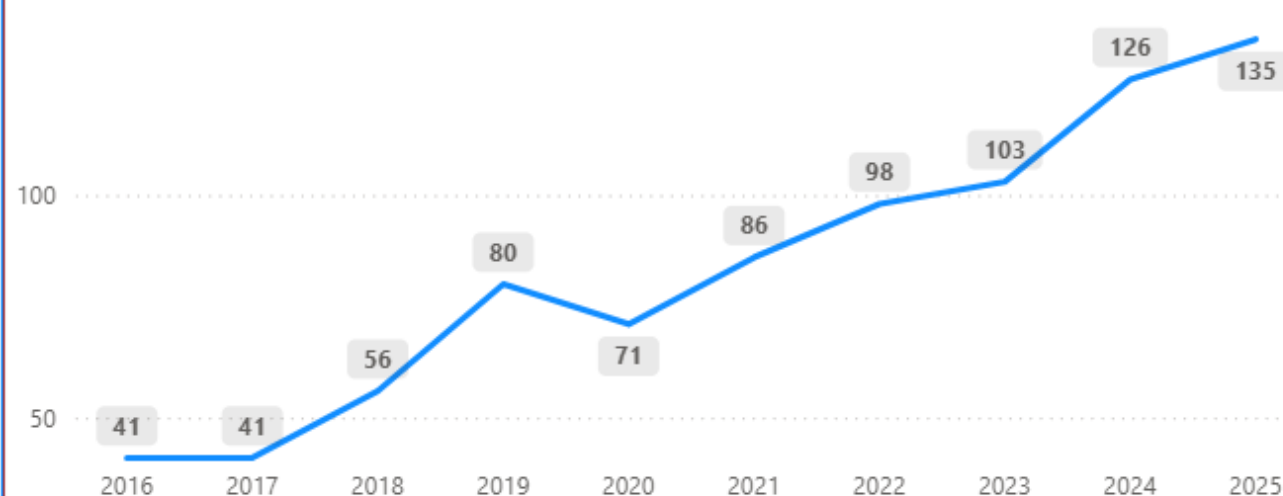
d'aménagements cyclables financés par la Région depuis 2016

### (1) Linéaire d'aménagements cyclables financés en km

● Cyclables partagés ● Cyclables séparés ● Transitoires

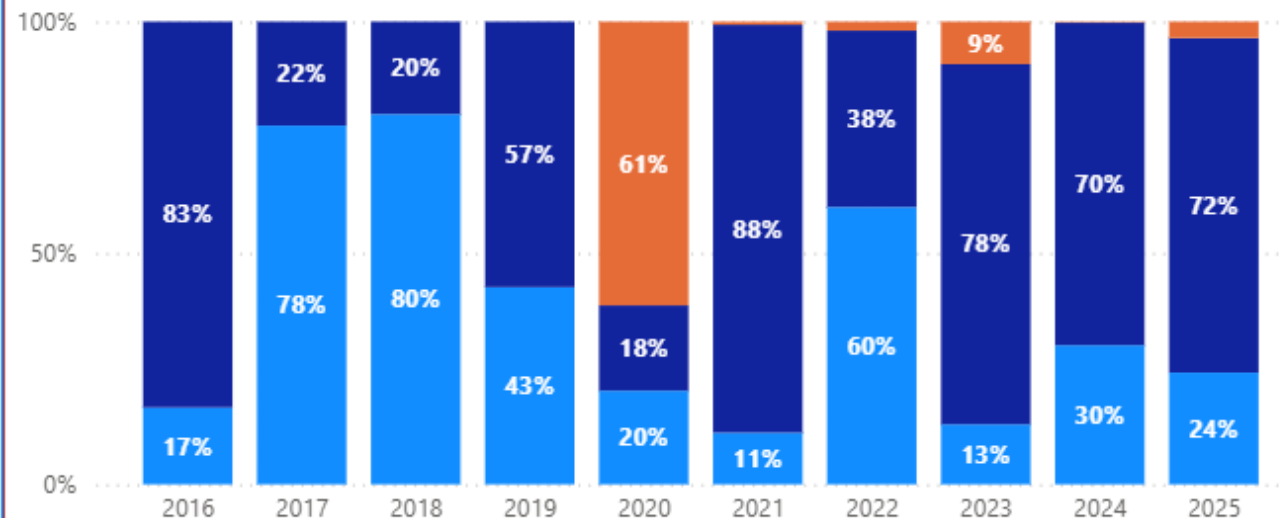


### Nombre de projets votés pour des aménagements cyclables



### Répartition par type des projets d'aménagements cyclables

● Cyclables partagés ● Cyclables séparés ● Transitoires



# Plan Vélo Régional

dont Réseau Vélo Ile-de-France (VIF)



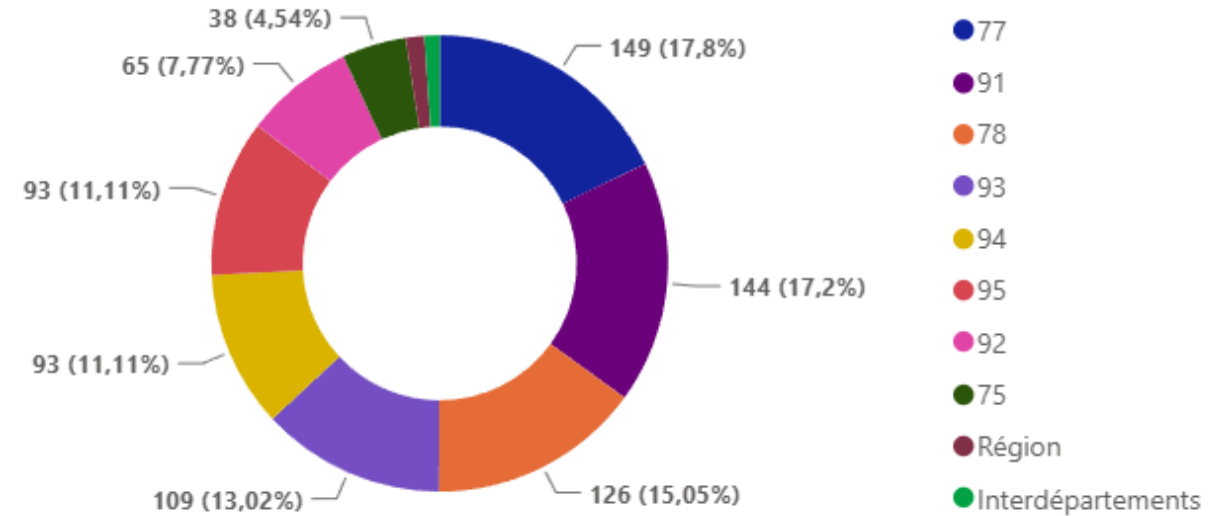
**14**  
projets du BPE

**370,999M€**  
de subventions cumulées depuis 2016

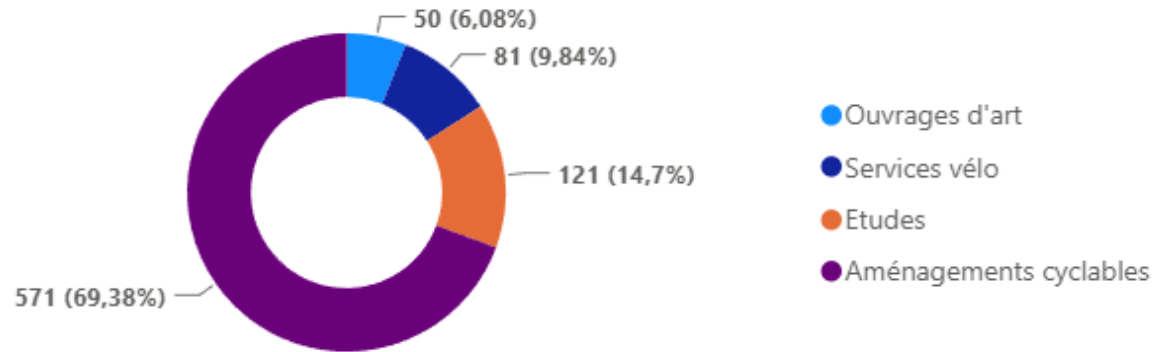
**837**  
projets financés depuis 2016

**73**  
Comités de ligne depuis 2020

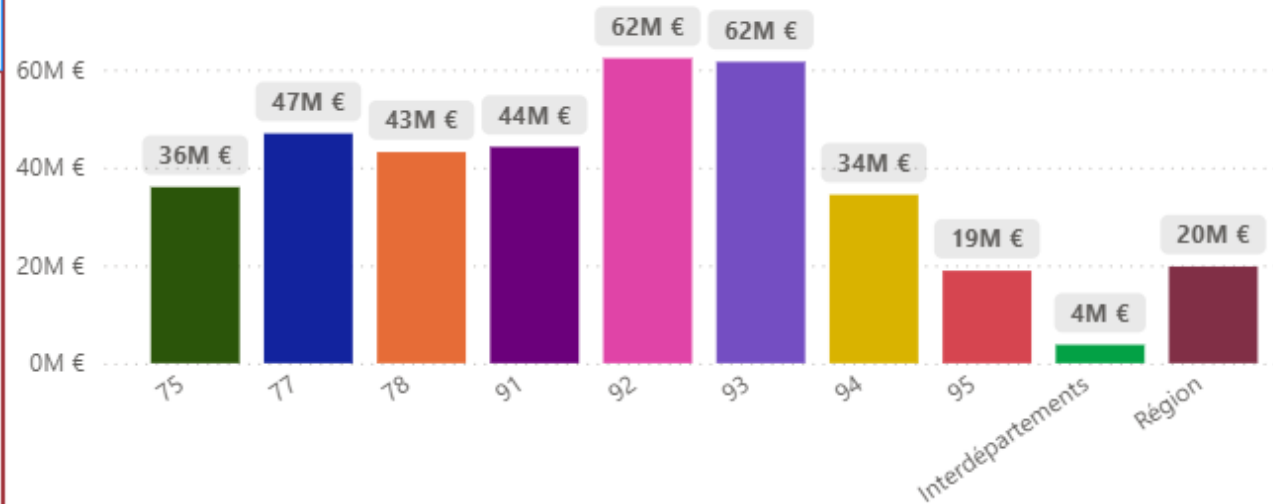
### (3) Répartition territoriale des projets financés par département depuis 2016



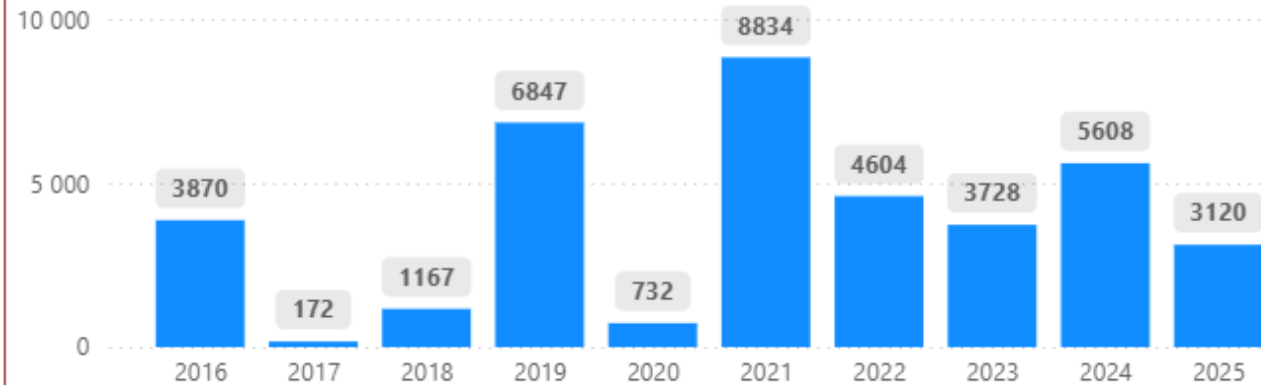
### (2) Nombre de projets financés par type depuis 2016



### Montant des financements



### Nombre de nouvelles places de stationnement vélo chaque année





# Action sociale, Santé, Famille

## *Annexes : Fiches de qualification des IPP*

→ Aides en faveur des élèves et étudiants des Formations Sanitaires et Sociales (FSS)	180
→ Financement des organismes de Formations Sanitaires et Sociales (FSS)	184
→ Lutte contre les déserts médicaux	188

## IPP n°1 : Nombre d'étudiants et d'élèves boursiers

### Descriptif de l'indicateur

Nombre d'étudiants et d'élèves boursiers dans les formations sanitaires et sociales éligibles.

### Précision méthodologique

**Source des données et date d'observation des données transmises**  
Les premières données transmises concernent l'année académique 2020/2021.

**Mode de calcul**  
Nombre d'étudiants bénéficiant de la bourse régionale parmi les étudiants des FSS (+ taux de croissance).  
Le « taux d'attribution » correspond au rapport entre : au numérateur, le nombre d'étudiants boursiers / et au dénominateur, le nombre de demandes de bourses auprès de la Région.  
L'« évolution des demandes » est calculée par le rapport entre, au numérateur, la différence entre le nombre de demandes de bourses à n et n -1, au dénominateur, le nombre de demandes de bourses à n -1 (septembre et février).

**Limites et biais**  
Le nombre de boursiers varie chaque mois en raison des arrêts de formation (sortie d'étudiants boursiers) et de changements de situation en cours d'année (entrée de nouveaux boursiers). Les chiffres sont arrêtés en mars année n+1 pour une rentrée de septembre année n.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

## IPP n°2 : Nombre d'étudiants bénéficiant du FRAS - FSS

### Descriptif de l'indicateur

Nombre d'étudiants bénéficiant du Fond régional d'aide social (FRAS - FSS) et le taux d'attribution du FRAS - FSS.

### Précision méthodologique

**Source des données et date d'observation des données transmises**  
Les premières données transmises concernent l'année académique 2020/2021.

**Mode de calcul**  
On dénombre parmi les étudiants des formations sanitaires et sociales, les étudiants bénéficiaires du FRAS - FSS.  
Le « taux d'attribution » correspond au rapport entre, au numérateur, le nombre d'étudiants bénéficiaires du FRAS - FSS, au dénominateur, le nombre de demandeurs du FRAS - FSS auprès de la Région.

**Limites et biais**  
Aucun.

### Justification des prévisions et cible

Les versements sont réalisés dans la limite du budget régional puisque c'est un dispositif volontariste qui dispose d'un budget contraint.  
Cible : verser le FRAS - FSS pour accompagner les étudiants en FSS qui sont exclus des bourses.

### IPP n°3 : Proportion d'étudiants et d'élèves bénéficiaires de la bourse régionale et du FRAS parmi les étudiants de FSS

#### Descriptif de l'indicateur

Part (en %) des bénéficiaires de la bourse régionale et du FRAS parmi les étudiants et élèves FSS.

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

DREES : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques  
Les premières données transmises concernent l'année académique 2020/2021.

##### Mode de calcul

Rapport entre : au numérateur, les étudiants boursiers et les bénéficiaires du FRAS par diplôme des formations sanitaires et par diplôme des formations sociales / et au dénominateur, les effectifs des étudiants par diplôme des formations sanitaires et des formations sociales.

##### Limites et biais

Aucun.

#### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

## Annexe IPP n°1 : Taux annuel des bourses par échelons

Echelons des bourses	TAUX ANNUELS
échelon 0 bis	1 454 €
échelon 1	2 163€
échelon 2	3 071 €
échelon 3	3 828 €
échelon 4	4 587 €
échelon 5	5 212 €
échelon 6	5 506 €
échelon 7	6 335 €

### IPP n°1 : Capacité et effectif des formations

#### Descriptif de l'indicateur

Taux de remplissage des formations par type de formation (sanitaires ou sociales). Il permet de mesurer l'effectivité du remplissage des formations et de l'attractivité.

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

DREES : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. Base autorisation et base agrément de la Région

Les premières données transmises concernent l'année 2019.

##### Mode de calcul

Rapport entre : au numérateur, les effectifs en 1ère année de formation par type de formation / et au dénominateur, la capacité de chaque formation

##### Limites et biais

La DREES effectuant des enquêtes, les données peuvent être parfois partielles. Ces données concernent toutes les formations qu'elles soient financées ou non par la Région.

Un taux de remplissage de plus de 100% peut se justifier pour les raisons suivantes : certains redoublants restent dans leurs formations au-delà de la capacité prévue, certaines formations surbookent pour anticiper un fort taux d'abandon, d'autres ont des parcours partiels en 1ère année qui ne sont pas pris en compte dans le calcul de la capacité de la formation et enfin, certains centres permettent un surbooking de l'ordre de 5% au travers d'une procédure spécifique d'admission (sur dossier).

Pour 2025, les données de la DREES n'étant pas encore éditées, les effectifs sont issus des données de l'Observatoire des formations sanitaires et sociales.

#### Justification des prévisions et cible

Un taux de remplissage de 100% ou plus ne veut pas dire pour autant que les besoins du territoire sont satisfaits.

Le taux de remplissage permet de gérer la carte des formations. Objectif : ouvrir des formations pour les sous-secteurs en pénurie.

##### Analyse

En formation sanitaire, on observe des effectifs très légèrement supérieurs aux capacités. En formation sociale, on observe une tendance croissante au sous-effectif.

### IPP n°2 : Part du financement régional dans le budget des centres de formation

#### Descriptif de l'indicateur

Poids du financement de la Région dans le budget total des organismes FSS. L'indicateur est disponible par type de formation et par année. Cela permet de mesurer l'importance du financement régional dans le budget des FSS.

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

SOLSTISS : Solution de Suivi Transrégional des instituts de formation Sanitaire et Sociale  
Les premières données transmises concernent l'année 2019-2020.

##### Mode de calcul

Rapport entre : au numérateur, le montant de la subvention accordée à l'organisme FSS / et au dénominateur, les charges totales de l'organisme FSS.  
Le graphique représente l'évolution sur les **années 2020 à 2025** de la moyenne de ces rapports sur le secteur sanitaire, d'une part, et sur le secteur social, d'autre part.  
La subvention régionale permet d'assurer l'équilibre des formations que la Région finance.

##### Limites et biais

Les données concernent le poids de la subvention régionale versée annuellement aux organismes conventionnés pour le financement des publics éligibles dans leur budget de fonctionnement.  
Les données de charges sont déclarées dans l'application Solstiss par les instituts et école de formation lors des campagnes budgétaires annuelles.  
Les données de charges de 2020 à 2024 sont issues des comptes réalisés, les données de charges 2025 restent prévisionnelles.

#### Justification des prévisions et cible

Suivre l'optimisation de la gestion des ressources et l'encadrement des dépenses des organismes de fonctionnement.

## IPP n°3 : Répartition géographique des centres de formations

### Descriptif de l'indicateur

Répartition géographique des organismes de formation.

### Précision méthodologique

**Source des données et date d'observation des données transmises**  
Base autorisation et base agrément de la Région

Les premières données transmises concernent l'année 2019.

**Mode de calcul**  
Cartographie de l'implantation des organismes de formation (incluant le réseau de transport francilien).

L'indicateur est calculé à partir des adresses postales des organismes de formation.

**Limites et biais**  
La carte est actualisée une fois par an.

### Justification des prévisions et cible

Aménager la répartition des formations sur le territoire.

**Analyse**  
Les organismes des FSS sont concentrés à Paris, ou les organismes des FSS se concentrent dans le sud et nord-est. Il existe un plus grand nombre d'organismes délivrant des formations sanitaires et celles-ci sont davantage présentes en milieu rural que les formations sociales.

### IPP n°4 : Evolution des effectifs étudiants par formation

#### Descriptif de l'indicateur

Evolution des effectifs étudiants entrant en formation au global et pour les 4 formations les plus importantes en termes d'effectifs pour les formations sanitaires et les formations sociales.

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

DREES : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. Solstiss : l'outil de suivi et de pilotage de la Région pour les formations sanitaires et sociales.

Les premières données transmises concernent l'année 2018.

##### Mode de calcul

Rapport entre : au numérateur, la différence entre les effectifs totaux des FSS en n et les effectifs des FSS en année n-1 / et au dénominateur, les effectifs totaux des FSS en n-1.

##### Limites et biais

La DRESS effectuant des enquêtes, les données peuvent parfois être partielles. Ces données concernent toutes les formations qu'elles soient financées ou non par la Région.

La baisse des effectifs en formation pour la formation « PUER» s'explique par le fait que cette dernière, destinée à des infirmières diplômées (de niveau licence), n'a toujours pas été renouvelée pour valider un niveau master. Elle est donc moins attractive pour les professionnels qui attendent ce changement de grade et de grille salariale correspondante.

#### Justification des prévisions et cible

Selon le schéma régional des formations sanitaires et sociales pour 2023-2028, il est prévu d'augmenter les places ouvertes dans certaines formations et de stabiliser l'offre aux besoins futurs.

Objectif : suivre l'optimisation de la gestion des ressources et l'encadrement des dépenses des organismes de formation.

##### Analyse

En formation sanitaire, l'effectif global des étudiants a légèrement augmenté de plus de 3%, passant de 30 945 élèves en 2018 à 31 929 élèves en 2020. En formation sociale, l'effectif global des étudiants a légèrement diminué de 4%, passant de 10 633 élèves en 2018 à 10 179 élèves en 2020.

Depuis le vote du précédent schéma, l'offre en formation infirmier, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, manipulateur en électroradiologie médicale, masseur-kinésithérapeute, éducateur spécialisé et éducateur de jeunes enfants a évolué.

## IPP n°1 : Subventions accordées

### Descriptif de l'indicateur

Evolution des subventions accordées par année en nombre et en montant

### Précision méthodologique

**Source des données et date d'observation des données transmises**  
MAAPT  
Données observées pour la première fois sur l'année 2016, soit depuis la création du dispositif.

**Mode de calcul**  
Nombre de subventions accordées par année et montant par année soit la somme du montant pour chaque subvention sur une année t.

**Limites et biais**  
Le nombre et le montant des subventions regroupe les aides collectives et individuelles ce qui comporte deux dispositifs avec des montants totalement différents. Les aides individuelles sont généralement plus nombreuses pour des montants plus faibles tandis que les aides collectives sont moins nombreuses mais avec des montants élevés. Il est donc important de regarder les pages individuelles pour les aides afin de comparer les montants par année en fonction des spécificités de l'aide.

### Justification des prévisions et cible

La baisse des subventions accordées en 2025 s'explique par un travail de révision des dispositifs ayant conduit à suspendre les aides individuelles pour l'année 2025. Ces dernières sont réouvertes en 2026.

## IPP n°2 : Zones QPV et rurales

### Descriptif de l'indicateur

Répartition (en nombre et %) des bénéficiaires financés entre zone rurale et urbaine et zone QPV ou hors zone QPV

### Précision méthodologique

**Source des données et date d'observation des données transmises**  
MAAPT  
Données observées pour la première fois sur l'année 2016, soit depuis la création du dispositif.

**Mode de calcul**  
Rapport entre : au numérateur, les bénéficiaires par zone (rurale, urbaine, QPV, hors QPV) et au dénominateur, le nombre total de bénéficiaires financés.

**Limites et biais**  
Aucun.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

## IPP n°3 : Types de bénéficiaires

### Descriptif de l'indicateur

Répartition des subventions par type de bénéficiaires

### Précision méthodologique

**Source des données et date d'observation des données transmises**  
MAAPT  
Données observées pour la première fois sur l'année 2016, soit depuis la création du dispositif.

**Mode de calcul**  
Rapport entre : au numérateur, les bénéficiaires en fonction de la catégorie dont ils font partis et au dénominateur, le nombre total de bénéficiaires.

**Limites et biais**  
Aucun.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

## IPP n°4 : Subventions par type de professionnels installés

### Descriptif de l'indicateur

Répartition des subventions par type de professionnels installés en nombre et en montant

### Précision méthodologique

**Source des données et date d'observation des données transmises**  
MAAPT  
Données observées pour la première fois sur l'année 2016, soit depuis la création du dispositif.

**Mode de calcul**  
Rapport entre : au numérateur, les bénéficiaires en fonction de leur profession ou du type d'installations dont ils font partis et au dénominateur, le nombre total de bénéficiaires.  
Le rapport est fait par année pour avoir l'évolution du type de professionnels installés.  
Ce calcul sépare d'un côté les professionnels ayant reçu une aide individuelle et d'un autre les installations.

**Limites et biais**  
Aucun.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

## IPP n°5 : Nombre d'installations financées en fonction du zonage ARS 2022

### Descriptif de l'indicateur

Nombre de professionnels financés en fonction du zonage (ZIP+, ZIP, ZAC)

### Précision méthodologique

**Source des données et date d'observation des données transmises**  
MAAPT et ARS  
Données observées pour la première fois sur l'année 2016, soit depuis la création du dispositif.

**Mode de calcul**  
Rapport entre : au numérateur, les bénéficiaires en fonction du zonage ARS et au dénominateur, le nombre total de bénéficiaires.

**Limites et biais**  
Aucun.

### Justification des prévisions et cible

Les anciens règlements d'intervention permettaient d'intervenir dans des communes classées en « autres zones » par l'ARS dès lors qu'un diagnostic de l'offre de soins, fourni par les porteurs de projet ou les collectivités, démontrait un manque de professionnels de santé sur le territoire. Depuis l'adoption des nouveaux règlements d'intervention en janvier 2026, la Région ne finance plus les installations de structures et de professionnels de santé en « autres zones ». Les financements sont désormais réservés aux projets situés en ZAC, ZIP et ZIP-R (anciennement ZIP+).

### IPP n°6 : Installations financées par département

#### Descriptif de l'indicateur

Répartition des subventions par département en nombre et en montant

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

MAAPT et ARS

Données observées pour la première fois sur l'année 2016, soit depuis la création du dispositif.

##### Mode de calcul

Cartographie de l'implantation des installations et des professionnels par département (en nombre et en montant).

L'indicateur est calculé à partir des numéros de département des installations et des professionnels.

##### Limites et biais

Aucun.

#### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Lutte contre les déserts médicaux

## IPP n°7 : Zonage ARS des médecins généralistes

### Descriptif de l'indicateur

Répartition géographique des communes en fonction du zonage ARS

### Précision méthodologique

**Source des données et date d'observation des données transmises**

Le zonage est calculé tous les 3 ans par l'ARS.

**Mode de calcul**

Cartographie des communes en fonction du zonage ARS (ZIP+, ZIP, ZAC, hors zonage).

**Limites et biais**

Aucun.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Lutte contre les déserts médicaux

## IPP n°8 : MSP dans les communes de + 10K habitants

### Descriptif de l'indicateur

Nombre de communes de plus de 10 000 habitants possédant une maison de santé pluridisciplinaire.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

MAAPT

#### Mode de calcul

Prise en compte de toutes les communes de plus de 10 000 habitants.

Rapport entre : au numérateur, les communes de + de 10 000 habitants ayant une MSP et au dénominateur, le nombre total de communes de + 10 000 habitants.

#### Limites et biais

La répartition regarde toutes les communes et pas uniquement les communes pour laquelle la Région a aidé une MSP.

### Justification des prévisions et cible

Un pourcentage de 100% afin que toutes les communes de + de 10 000 habitants ayant une MSP.

Un pourcentage de 100% n'indique pas qu'il n'y a plus de déserts médicaux en Île-de-France ou dans les communes en question.

# Lutte contre les déserts médicaux

## IPP n°9 : APL moyen de la région IDF

### Descriptif de l'indicateur

Calcul de l'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) moyen pour la région pour les médecins généralistes.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

DREES : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques  
Dernières données de 2021

#### Mode de calcul

L'APL de chaque commune est pris en compte et pondéré en fonction de la population de cette commune.

Le calcul comprend la somme des APL des médecins généralistes multipliés par la population standardisée. Le total est divisé par la population totale standardisée.

$$\text{APL moyen} = \frac{\sum \text{APL médecins généralistes} * \text{population standardisée}}{\text{Population standardisée totale}}$$

#### Limites et biais

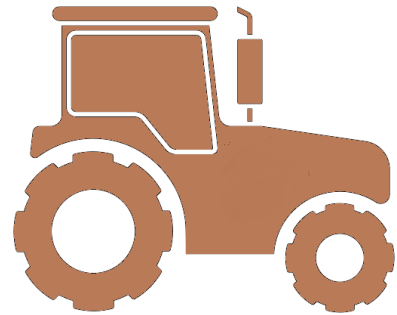
L'APL ne prend en compte que les médecins généralistes, il manque donc les autres corps de métiers.

Ce choix vient du fait que les médecins généralistes comptent pour la majorité des professionnels de santé dans les communes.

### Justification des prévisions et cible

L'objectif de l'APL est de 4 puisque l'offre de soin est considérée comme satisfaisante lorsque l'indicateur APL est supérieur à 4 consultations par habitant par an.

Cela n'indique pas qu'il n'y a plus de déserts médicaux en Île-de-France mais que la moyenne de l'APL est satisfaisante.



# Agriculture et ruralité

## *Annexes : Fiches de qualification des IPP*

→ Contrats ruraux (CoR)

198

→ Soutien aux commerces de proximité

201

# Nouveaux Contrats Ruraux (CoR)

## IPP n°1 : Répartition territoriale et montants des CoR votés

### Descriptif de l'indicateur

Répartition territoriale des CoR votés avec indication du montant de chaque CoR.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Tableau saisi – complétude de données annuelles.

Les premières données transmises concernent l'année 2021.

#### Mode de calcul

Identification cartographique par département et par commune.

Infographie : la taille des sigles représentant les contrats signés dépend du montant attribué.

#### Limites et biais

Certains points de la carte peuvent regrouper plusieurs CoR. C'est le cas si la commune est également le chef-lieu d'une intercommunalité qui a fait l'objet d'un autre CoR.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Nouveaux Contrats Ruraux (CoR)

## IPP n°2 : Nombre de CoR votés et nombre d'opérations financées

### Descriptif de l'indicateur

Nombre de CoR votés et nombre d'opérations financées par an.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Saisie tableau Excel – IRIS.

Les premières données transmises concernent l'année 2021.

#### Mode de calcul

Nombre total des CoR et nombre d'opérations au total.

#### Limites et biais

Complétude manuelle – a priori pas de « risque ».

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Nouveaux Contrats Ruraux (CoR)

## IPP n°3 : Typologie des opérations financées

### Descriptif de l'indicateur

Types d'opérations financées dans le cadre des COR.

### Précision méthodologique

#### **Source des données et date d'observation des données transmises**

Tableau saisi – complétude de données annuelles.

Les premières données transmises concernent l'année 2021.

#### **Mode de calcul**

Croisement entre l'objet de l'opération et les typologies identifiées. La typologie des projets financés reprend les Thématiques génériques : équipements administratifs, culturels et socio-culturels, santé, petite enfance, scolaire et périscolaire, sports, aménagement espaces publics (dont espaces verts), transition écologique et énergétique, handicap, études, autres (développement économique, parkings, ...).

#### **Limites et biais**

Données de typologie subjective surtout si une opération recouvre plusieurs thématiques - complétude manuelle.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

### IPP n°1 : Evolution du montant des aides

#### Descriptif de l'indicateur

Evolution du montant des subventions régionales aux commerces de proximité, en comparaison aux investissements éligibles. Détail des aides bénéficiant aux communes et bénéficiant directement aux commerces.

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

Système d'information Région.

IRIS/Mes Démarches est la plateforme de la Région utilisée pour le dépôt et le suivi des subventions.

Les premières données transmises concernent l'année 2016.

##### Mode de calcul

Somme des subventions accordées à des projets de développement, de reprise ou de création de commerces de proximité sur une année.

##### Limites et biais

La base de données des services a été modifiée en 2024, ce qui rend l'agrégation des données plus difficile et rend certaines statistiques impossibles, comme la répartition par type de projet, à cause d'un changement de typologie.

#### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Soutien aux commerces de proximité

## IPP n°2 : Répartition géographique des commerces de proximité

### Descriptif de l'indicateur

Répartition géographique des projets financés, en fonction du montant accordé et du bénéficiaire (commune ou commerce privé).

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Système d'information Région.

IRIS/Mes Démarches est la plateforme de la Région utilisée pour le dépôt et le suivi des subventions.

Les premières données transmises concernent l'année 2016.

#### Mode de calcul

Cartographie à partir des coordonnées des lieux.

#### Limites et biais

La base de données des services a été modifiée en 2024, ce qui rend l'agrégation des données plus difficile et rend certaines statistiques impossibles, comme la répartition par type de projet, à cause d'un changement de typologie.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

### IPP n°3 : Typologie des commerces aidés

#### Descriptif de l'indicateur

Répartition des commerces aidés par type de commerce et nature de l'activité, au total et pour chaque bénéficiaire du dispositif (communes et commerces privés).

#### Précision méthodologique

##### **Source des données et date d'observation des données transmises**

Système d'information Région.

IRIS/Mes Démarches est la plateforme de la Région utilisée pour le dépôt et le suivi des subventions.

Les premières données transmises concernent l'année 2016.

##### **Mode de calcul**

Part de chaque type de commerce ou d'activité dans le nombre et le total des subventions accordées.

##### **Limites et biais**

La base de données a été modifiée en 2024, ce qui rend l'agrégation des données plus difficile et rend certaines statistiques impossibles, comme la répartition par type de projet, à cause d'un changement de typologie.

Ainsi, seule la typologie établie par le changement de RI en 2024 est utilisable concernant le type de commerce et de projet.

#### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.



# AMÉNAGEMENT

## *Annexes : Fiches de qualification des IPP*

→ Contrat d'Aménagement Régional (CAR)	205
→ OA Institut Paris Région (IPR)	207
→ 100 Quartiers Innovants et Ecologiques (QIE)	212

### IPP n°1 : Répartition territoriale et typologie des CAR

#### Descriptif de l'indicateur

Répartition territoriale des contrats CAR et des opérations CAR, par département, par thématique des opérations et par montant total en subvention.

#### Précision méthodologique

##### **Source des données et date d'observation des données transmises**

Système d'information Région.

IRIS/Mes Démarches est la plateforme de la Région utilisée pour le dépôt et le suivi des subventions.

Base de données de la Direction de l'aménagement durable du territoire (BDD DADT).

Les premières données transmises concernent l'année 2017.

##### **Mode de calcul**

Nombre et montant des contrats et opérations par département (annuel et cumulé).

Répartition des opérations par thématique et par montant, sur la base du nombre total d'opérations des CAR (minimum 2 par CAR).

##### **Limites et biais**

La lisibilité cartographique devient compliquée en raison de la quantité du nombre d'opérations.

#### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Contrat d'Aménagement Régional (CAR)

## IPP n°2 : Part des CAR ayant bénéficié du bonus environnemental

### Descriptif de l'indicateur

Part des CAR ayant bénéficié d'un bonus environnemental sur le total des CAR votés.

### Précision méthodologique

#### **Source des données et date d'observation des données transmises**

Système d'information Région.

IRIS/Mes Démarches est la plateforme de la Région utilisée pour le dépôt et le suivi des subventions.

Base de données de la Direction de l'aménagement durable du territoire (BDD DADT).

Les premières données transmises concernent l'année 2017.

#### **Mode de calcul**

Proportion de CAR subventionnés avec bonus environnemental (taux à l'échelle du contrat et nombre à l'échelle de l'opération).

#### **Limites et biais**

Le bonus environnemental n'est pas la seule mesure pour suivre la qualité environnementale des projets.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

### IPP n°1 : Réalisation du Programme Partenarial (PP)

#### Descriptif de l'indicateur

Taux d'engagement du Programme annuel partenarial de l'IPR.

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

Tableau de suivi interne.

Données transmises au moment du versement du solde.

Les premières données transmises concernent l'année 2020.

##### Mode de calcul

Rapport entre : au numérateur, le nombre de travaux engagés par le programme partenarial ; et au dénominateur, le nombre de travaux prévus par le programme partenarial.

##### Limites et biais

En l'état, l'indicateur ne permet de distinguer les travaux selon leur type (notes, rapports, études).

L'indicateur est basé sur le nombre de travaux engagés, ce qui exclut la dimension budgétaire (tous les travaux n'ont pas la même taille et ne représentent pas le même temps de réalisation ou les mêmes proportions en termes de budget).

#### Justification des prévisions et cible

Travaux menés par l'IPR pour la Région, établis à partir d'un programme coconstruit avec les différents services de la Région.

Le programme est susceptible de changer au cours de l'année et implique une modification de commande, ce qui explique notamment que le taux d'engagement du programme peut être atteint à moins de 100%.

La baisse du nombre de demandes des services régionaux s'explique par une modification de la nature de l'accompagnement demandé : part grandissante d'accompagnement de travaux de planifications ou de travaux stratégiques qui mobilisent l'IPR sur plusieurs années, accompagnement autre que par le biais d'études (aide en ingénierie, participation à des réunions...).

### IPP n°2 : Typologie des travaux engagés

#### Descriptif de l'indicateur

Répartition des travaux engagés dans le cadre du programme partenarial d'activités, classés en fonction du commanditaire de l'étude (le pôle ou le service qui formule la demande d'étude).

#### Précision méthodologique

##### **Source des données et date d'observation des données transmises**

Tableau de suivi interne.

Les premières données transmises concernent l'année 2020.

##### **Mode de calcul**

On recense les travaux engagés par thématique. A partir de 2024, les travaux sont classés par thématique en fonction du service commanditaire.

##### **Limites et biais**

De nombreux travaux engagés couvrent plusieurs thématiques. Ainsi, la somme de cette typologie est différente du nombre de travaux engagés.

En l'état, l'indicateur ne permet pas de distinguer les travaux selon leur type (notes, rapports, études).

A partir de 2024, du fait du nouveau mode de calcul de l'indicateur, les travaux ne peuvent plus être classés dans plusieurs thématiques, et ne sont donc plus comptés plusieurs fois.

#### Justification des prévisions et cible

L'année 2024 a été importante concernant la planification et le suivi des JOP, il s'y est engagé le travail de mise en compatibilité du MOS avec l'enjeu du ZAN et les thématiques de mobilité et de climat prennent de l'ampleur en termes d'observation notamment (OFELIF, ROSE, cartoviz chaleur en ville...).

Elle a également fait l'objet de parutions importantes : Vieillir et Alors, carnet pratique sur le maintien des activités productives, ouvrage sur les anciennes carrières, études sur l'accessibilité aux soins et sur l'apprentissage, analyse/bilan du métabolisme francilien (flux de matière) et enfin guide sur l'agriculture et la biodiversité.

# Institut Paris Région (IPR)

## IPP n°3 : Typologie des organismes ayant eu recours à l'Institut Paris Région

### Descriptif de l'indicateur

Typologie des organismes ayant eu recours à l'Institut Paris Région pour une année donnée (hors Région).

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Tableau de suivi interne.

Les premières données transmises concernent l'année 2020.

#### Mode de calcul

On dénombre les organismes ayant eu recours à l'IPR, c'est-à-dire le nombre de parties prenantes ayant versé une contribution supérieure à 5 000 euros sur l'année, classées en 4 catégories :

Etat (DRIEAT) ;

Collectivités franciliennes ;

Organismes français (ADEME, CCI, IGN, RATP, SNCF, SGP, EPFIF, OFB...);

Commanditaires sur projets internationaux ;

Autres contributeurs (non-membres du CA).

#### Limites et biais

Aucun.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Institut Paris Région (IPR)

## IPP n°4 : Nombre de citations dans la presse

### Descriptif de l'indicateur

Le nombre d'articles de presse citant l'Institut Paris Région.

### Précision méthodologique

#### **Source des données et date d'observation des données transmises**

Tableau de suivi interne.

Les premières données transmises concernent l'année 2020.

#### **Mode de calcul**

Nombre de citations dans la presse, dont :

- Presse écrite
- Radio-télé

#### **Limites et biais**

Aucun.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

### IPP n°5 : Nombre d'événements et d'actions de sensibilisation ou de valorisation organisés par l'Institut

#### Descriptif de l'indicateur

Evènements et actions de sensibilisation et de valorisation organisés par l'Institut.

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

Tableau de suivi interne.

Les premières données transmises concernent l'année 2020.

##### Mode de calcul

Nombre d'évènements et d'actions de sensibilisation ou de valorisation organisés par l'Institut.

Types d'actions concernées :

- Nombre de colloques et tables-rondes
- Nombre de petits-déjeuners (public ciblé : chercheurs, professionnels...)
- Nombre de réunions des "ateliers" animés par l'Institut
- Nombre d'expositions (articulation avec la médiathèque)
- Nombre de webinaires.

##### Limites et biais

Le nombre de participants ne figure plus dans le rapport car, sur les évènements organisés, la plupart n'ont pas fait l'objet de recensement des participants. Néanmoins, la nature des évènements se diversifie au profit d'atelier-réunions notamment qui se réalisent sous format plus restreint (20 à 30 personnes en général).

#### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

### IPP n°1 : Candidats QIE

#### Descriptif de l'indicateur

Nombre de candidatures pour l'année civile et le nombre de re-dépôts parmi les candidatures.

#### Précision méthodologique

##### **Source des données et date d'observation des données transmises**

Tableau interne issu de la base de données de la Direction de l'Aménagement Durable du Territoire.

Les premières données transmises concernent l'année 2016.

##### **Mode de calcul**

Nombre de quartiers qui ont candidaté à l'appel à projet des 100 QIE.

##### **Limites et biais**

Aucun.

#### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# 100 Quartiers Innovants et Ecologiques (QIE)

### IPP n°2 : Proportion de lauréats QIE

#### Descriptif de l'indicateur

Part (en %) des dossiers labellisés QIE sur l'ensemble des candidatures examinées.

#### Précision méthodologique

##### **Source des données et date d'observation des données transmises**

Tableau interne issu de la base de données de la Direction de l'Aménagement Durable du Territoire.

Les premières données transmises concernent l'année 2016.

##### **Mode de calcul**

Proportion des dossiers labellisés sur l'ensemble des candidatures examinées.

##### **Limites et biais**

Aucun.

#### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# 100 Quartiers Innovants et Ecologiques (QIE)

### IPP n°3 : Logements prévus dans les QIE

#### Descriptif de l'indicateur

Nombre de logements prévus dans les projets lauréats QIE

#### Précision méthodologique

##### **Source des données et date d'observation des données transmises**

Fiche de présentation des quartiers lauréats, compilés dans un tableau interne de la Direction de l'Aménagement Durable du Territoire.  
Les premières données transmises concernent l'année 2016.

##### **Mode de calcul**

Nombre de logements prévus dans le cadre des QIE.

##### **Limites et biais**

Il s'agit des logements prévus dans les quartiers (déclaratif) et non les logements financés.

#### Justification des prévisions et cible

Objectif de la loi relative au Grand Paris de 2010 : 70 000 logements par an en Île-de-France.

### IPP n°4 : Répartition territoriale des subventions et des QIE, typologie des opérations par thématiques

#### Descriptif de l'indicateur

Répartition territoriale des QIE par département, par thématique et par montant total en subventions.

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

Fiche de présentation des quartiers lauréats, compilés dans un tableau interne de la Direction de l'Aménagement Durable du Territoire.  
Les premières données transmises concernent l'année 2016.

##### Mode de calcul

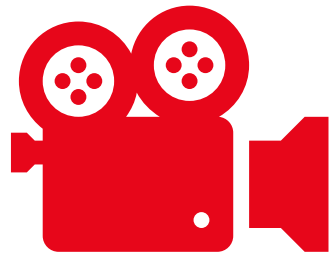
Cartographie par département, par type d'opération et (par an et cumul) montant des subventions.

##### Limites et biais

Aucun.

#### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.



# CULTURE

## *Annexes : Fiches de qualification des IPP*

- Aide au développement culturel et à la Permanence Artistique et Culturelle (PAC) 217
- Fonds d'aide à la production cinématographique et audiovisuelle 221

# Permanence Artistique et Culturelle (PAC)

## IPP n°1 : Nombre de résidences accueillies ou menées

### Descriptif de l'indicateur

Nombre de résidences annuelles menées par les équipes artistiques soutenues et le nombre de résidences accueillies par an par les fabriques de culture, les lieux et les opérateurs.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Dossier déposé sur la plateforme Mes Démarches par les structures bénéficiaires de la PAC pour les avenants annuels aux conventions quadriennales ou pour le renouvellement. Les données sont observées l'année (la saison) N-2 par rapport à l'année de subvention.

#### Mode de calcul

Addition des données individuelles des bénéficiaires.

#### Limites et biais

Décalage temporel entre la date d'observation des données et la date de la collecte, ainsi les données collectées en 2025 concernent les actions menées en 2023.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné

## IPP n°2 : Nombre d'heures d'intervention artistique dans le cadre des projets d'action culturelle

### Descriptif de l'indicateur

Nombre d'heures d'intervention artistique dispensées par les équipes artistiques bénéficiaires

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Dossier déposé sur la plateforme Mes Démarches par les bénéficiaires de la PAC pour les avenants annuels aux conventions quadriennales ou pour le renouvellement  
Les données sont observées l'année (la saison) N-2 par rapport à l'année de subvention.

#### Mode de calcul

Addition des données individuelles des bénéficiaires.

#### Limites et biais

La définition de "l'action culturelle" peut être comprise de manière différente d'un bénéficiaire à l'autre et donc recouvrir des réalités différentes. Certaines actions pourront être comptabilisées par un bénéficiaire mais pas par un autre.

Décalage temporel entre la date d'observation des données et la date de la collecte, ainsi les données collectées en 2025 concernent les actions menées en 2023.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné

# Permanence Artistique et Culturelle (PAC)

## IPP n°3 : fréquentation des spectacles créés et diffusés

### Descriptif de l'indicateur

Nombre de spectateurs par an qui ont assisté aux représentations des spectacles **créés** par les équipes artistiques bénéficiaires ou **diffusés** par les lieux et opérateurs et les fabriques bénéficiaires.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Dossier déposé sur la plateforme Mes Démarches par les structures bénéficiaires de la PAC pour les avenants annuels aux conventions quadriennales ou pour le renouvellement  
Les données sont observées l'année (la saison) N-2 par rapport à l'année de subvention.

#### Mode de calcul

Addition des données individuelles des bénéficiaires..

#### Limites et biais

Selon les circonstances, la billetterie ne permet pas toujours de faire un décompte précis des spectateurs (le cas par exemple des représentations dans l'espace public, entrée libre, etc.).

Certains spectateurs peuvent être comptés deux fois si l'équipe de création artistique concernée et le lieu d'accueil sont tous les deux soutenus au titre de la PAC.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné

## IPP n°4 : Participants aux projets d'action culturelle

### Descriptif de l'indicateur

Nombre de personnes ayant bénéficié des projets d'action culturelle menés par les équipes artistiques, les lieux et les opérateurs et les fabriques bénéficiaires.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Dossier déposé sur la plateforme Mes Démarches par les structures bénéficiaires de la PAC pour les avenants annuels aux conventions quadriennales ou pour le renouvellement  
Les données sont observées l'année (la saison) N-2 par rapport à l'année de subvention.

#### Mode de calcul

Addition des données individuelles des bénéficiaires..

#### Limites et biais

Cet indicateur ne rend pas compte de l'ampleur de l'action culturelle menée : la même importance est donnée à un bénéficiaire d'une sensibilisation d'une heure qu'à un bénéficiaire d'un projet de plusieurs heures étalées sur plusieurs mois.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné

# Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle

## IPP n°1 : Part de l'aide régionale dans les budgets des œuvres bénéficiaires

### Descriptif de l'indicateur

Part moyenne de l'aide régionale dans les budgets des œuvres soutenues en Île-de-France , par genre.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Dossier de candidature des producteurs transmis au moment de la demande de versement de l'aide : dossier comprenant l'ensemble des documents justificatifs du projet (budget, dépense technique..).

Les premières données observées concernent les œuvres soutenues en 2019.

#### Mode de calcul

Rapport entre, au numérateur, le montant global de l'aide régionale versée pour une période donnée, par genre / et au dénominateur, le montant total des budgets des œuvres soutenues par genre sur la même période.

#### Limites et biais

Les données transmises dans les dossiers sont des données prévisionnelles.

A la fin de la réalisation de l'œuvre soutenue, le producteur envoie le coût de l'œuvre certifié par un expert-comptable. Possibilité d'un écart entre le coût prévisionnel transmis et le coût certifié car certaines œuvres soutenues ne sont pas terminées au moment de la diffusion des données.

### Justification des prévisions et cible

Tendance à l'augmentation de la part de l'aide régionale sur le long terme, dans un contexte de réduction générale des budgets dans ce secteur d'activité.

## IPP n°2 : Dépenses techniques réalisées en Île-de-France pour les productions soutenues

### Descriptif de l'indicateur

Dépenses techniques réalisées en Île-de-France par genre.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Dossier de candidature des producteurs transmis au moment de la demande de versement de l'aide : dossier comprenant l'ensemble des documents justificatifs du projet (budget, dépense technique..).

Les premières données observées concernent les entreprises soutenues en 2019.

#### Limites et biais

Les données transmises dans les dossiers sont prévisionnelles.

A la fin de la réalisation de l'œuvre soutenue, le producteur envoie le coût de l'œuvre certifié par un expert-comptable. Possibilité d'un écart entre le coût prévisionnel et le coût certifié car certaines œuvres soutenues ne sont pas terminées.

### Justification des prévisions et cible

Le montant des dépenses techniques des œuvres documentaires sont plus faibles étant donné que leur budget est plus faible comparativement aux budgets des œuvres de fiction.

# Fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle

## IPP n°3 : Succès des œuvres soutenues

### Descriptif de l'indicateur

- Nombre de sélections et nombre de prix remportés dans les grands festivals, par les œuvres soutenues
- Nombre de téléspectateurs pour les œuvres audiovisuelles et nombre d'entrées au cinéma comptabilisées par les films

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Tableau de suivi interne du service cinéma et audiovisuel : recueil par le service des données et des informations transmises par les producteurs pour suivre le succès des œuvres. Les premières données observées concernent les entreprises soutenues en 2019.

#### Mode de calcul

- Cumul des sélections et des prix remportés des œuvres soutenues par la Région
- Cumul du nombre de téléspectateurs des œuvres audiovisuelles et cumul du nombre d'entrées au cinéma comptabilisées par les films soutenus par la Région

#### Limites et biais

- Des projets soutenus une année donnée peuvent sortir en salle ou être diffusés plusieurs années après le versement de l'aide, ou être encore en cours d'exploitation au moment des festivals. Leur succès (prix ou nombre de spectateurs) s'apprécie donc sur un temps long.
- Les sélections ou les prix de certains festivals ne sont pas nécessairement connus à la date de publication des indicateurs. Exemple : le festival d'Angoulême a lieu fin août et la Mostra de Venise en septembre.

### Justification des prévisions et cible

De plus en plus d'œuvres soutenues par la Région Île-de-France sont reconnues dans les grands festivals (sélections ou prix) : preuve de la qualité, de la diversité et de la richesse des œuvres cinématographiques aidées par la Région Île-de-France, au stade de la production ou après leur réalisation

La reconnaissance est un tremplin pour le succès commercial des œuvres sur le marché international du film et un facteur d'attractivité et de rayonnement pour le savoir-faire du secteur et son développement économique.



# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INNOVATION

## *Annexes : Fiches de qualification des IPP*

→ Choose Paris Region	225
→ Lieux d'innovation (projets d'investissement - actions d'aide à la maturation et à l'accélération projets)	232
→ Soutien aux grands projets de Recherche, Développement et Innovation / Projets de R&D des pôles de compétitivité franciliens	236
→ Soutien aux structures de gouvernance des pôles de compétitivité	240
→ Innov'Up	242
→ PM'Up	247
→ TP'Up	251

# Choose Paris Region

## IPP n°1 : Nombre d'entreprises implantées par type

### Descriptif de l'indicateur

Nombre d'entreprises étrangères implantées en Ile de France.

Toutes les entreprises identifiées lors de la finalisation du bilan d'attractivité annuel doivent justifier d'un lien capitalistique avec une entreprise étrangère (contrôle majoritaire : plus de 50 % des actions d'une société donnant droit de vote au conseil d'administration).

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Bilan des investissements étrangers annuels – CRM de Choose Paris Region

Les premières données transmises concernent l'année 2017

#### Mode de calcul

Somme des implantations d'entreprises étrangères par année.

#### Limites et biais

L'agence réalise un suivi des implantations issus d'investissements étrangers au fil de l'eau. Au 1er trimestre de l'année suivante, le bilan des investissements étrangers est consolidé avec Business France et les partenaires territoriaux. Les chiffres deviennent officiels en mars de l'année suivante.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

### Renseignements supplémentaires

En complément du nombre d'entreprises implantées par type qui est une donnée annuelle, Choose Paris Region met également à disposition le flux de nouvelles entreprises étrangères en cours d'accompagnement qui sera communiqué sur une base trimestrielle.

### IPP n°1-bis : Nombre d'emplois créés ou maintenus par les entreprises accompagnées

#### Descriptif de l'indicateur

Le nombre d'emplois créés ou maintenus (en équivalent temps plein - ETP) retenu au bilan annuel des IDE correspond à une donnée déclarative de l'investisseur pour les trois années à venir.

Cette durée correspond approximativement à l'horizon temporel de programmation des investissements par les entreprises. Les emplois retenus sont donc ceux prévus avant la fin de l'année n + 2.

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

Bilan des investissements étrangers – CRM Choose Paris Region

Les premières données transmises concernent l'année 2017

##### Mode de calcul

Somme des emplois à 3 ans communiqués par les entreprises implantées.

##### Limites et biais

L'agence réalise un suivi des implantations issus d'investissements étrangers au fil de l'eau. Au 1er trimestre de l'année suivante, le bilan des investissements étrangers est consolidé avec Business France et les partenaires territoriaux. Les chiffres deviennent officiels en mars de l'année suivante

#### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

#### Renseignements supplémentaires

En complément du nombre d'emplois créés ou maintenus qui est une donnée annuelle, Choose Paris Region met également à disposition le nombre d'emplois créés du flux de nouvelles entreprises étrangères en cours d'accompagnement qui sera communiqué sur une base trimestrielle.

### IPP n°2 : Nombre et type d'accompagnement fourni aux productions audiovisuelles

#### Descriptif de l'indicateur

Le nombre de jours de tournage de production de films et de séries en Île-de-France.

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

Film France et Ville de Paris

Les premières données transmises concernent l'année 2018

##### Mode de calcul

Somme des jours de tournage

##### Limites et biais

Depuis 2020 Film France ne comptabilise plus les jours de tournage pour l'Île-de-France. Seule la ville de Paris continue de comptabiliser les jours de tournage uniquement pour la ville de Paris. Par conséquent à partir de 2020, seuls les jours de tournage pour la ville de Paris sont disponibles.

#### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

### IPP n°3 : Montant des investissements étrangers par type

#### Descriptif de l'indicateur

Le montant des investissements étrangers retenu au Bilan annuel des IDE est celui annoncé par l'investisseur au lancement du projet.

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

Choose Paris Region – Veille économique

Les premières données transmises concernent l'année 2017

##### Mode de calcul

Somme des investissements étrangers estimés.

Montant investi indiqué en millions d'euros.

##### Limites et biais

Il n'y a pas d'information disponible sur la temporalité de l'investissement, ce montant, réel ou estimatif, peut être lissé sur plusieurs années et il peut différer selon la typologie de l'investissement.

Les chiffres deviennent officiels en mars de l'année suivante.

#### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

### IPP n°4 : Créer et développer l'offre touristique

#### Descriptif de l'indicateur

Cet indicateur consiste à recenser et qualifier l'offre touristique de la destination pour produire des contenus bruts ou finis sur la base de données touristiques (APIDAE).

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

Nouvelles offres touristiques sur la base de données touristiques APIDAE

Performance numérique du site visitparisregion.com

##### Mode de calcul

Nombre de parcours référencés sur la base de données APIDAE

Nombre de sessions (nombre de visites effectuées sur le site durant la période déterminée) et de pages vues (nombre de pages chargées par les utilisateurs du site)

##### Limites et biais

Aucun.

#### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Choose Paris Region

## IPP n°5 : Evolution du nombre de touristes

### Descriptif de l'indicateur

Evolution du nombre de touristes total par typologie (nuitée, consommation touristique, séjour)

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

- Dispositifs permanents d'enquêtes dans les aéroports, les trains, sur les aires d'autoroutes et dans les gares routières (BVA)
- Dispositifs d'observation (ForwardKeys – Fluxvision))
- Enquête de fréquentation hôtelière (INSEE)

#### Mode de calcul

Point mensuel sur la conjoncture touristique. Calcul actualisé tous les mois.

#### Limites et biais

Aucun.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

### IPP n°6 : Satisfaction des voyageurs suite à leur voyage en Île-de-France

#### Descriptif de l'indicateur

Cet indicateur mesure la satisfaction des touristes ayant voyagé en Île-de-France.

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

- Dispositifs permanents d'enquêtes dans les aéroports, les trains, sur les aires d'autoroutes et dans les gares routières (BVA).

##### Mode de calcul

Mesure de la satisfaction des différentes thématiques de l'offre touristique (hébergement, accueil, restauration, sorties et offres culturelles, transports)

Satisfaction évaluée selon 4 catégories : pas du tout satisfait, peu satisfait, satisfait, très satisfait.

##### Limites et biais

Aucun.

#### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Lieux d'innovation

## IPP n°1 : Nombre de lieux d'innovation créés

### Descriptif de l'indicateur

Nombre de lieux d'innovation franciliens financés en fonctionnement et en investissement par la Région.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Tableau de suivi interne, alimenté par les comités de suivi réalisés chaque année auprès des bénéficiaires du soutien régional.

#### Mode de calcul

Il est proposé de :

- Recenser les lieux financés sur l'année considérée (en comptabilisant une seule fois un lieu qui serait soutenu à plusieurs reprises)
- Pour chaque lieu :
  - Préciser le type (incubateur, LI)
  - Préciser le nom du bénéficiaire et l'année de financement
  - Préciser l'adresse et le département d'implantation du lieu principal
  - Préciser le soutien en fonctionnement et /ou en investissement
  - Préciser le cas échéant le montant de ce soutien
  - Préciser l'année de création

#### Limites et biais

Pour les lieux financés en investissement, il s'agit le plus souvent de données prévisionnelles.

Il est également à prendre en compte que certains lieux peuvent être financés deux fois.

### Justification des prévisions et cible

Les montants 2024 et 2025 sont fortement influencés par la fin des Grands Lieux d'Innovation (GLI France 2030).

# Lieux d'innovation

## IPP n°2 : Typologie des lieux d'innovation selon leur finalité

### Descriptif de l'indicateur

Nombre de lieux d'innovation franciliens financés par la Région selon les finalités des lieux, avec 3 types de finalités à préciser :

- Usages des lieux
- Inscription dans une filière stratégique du SRDEII (Impact 2028) et domaines d'intervention stratégique de la S3. 9 items au total - 1 seul choix possible : les 7 filières inscrites dans le SRDEII (Numérique, Industrie de la donnée et industries créatives ; Écoconstruction, ville durable et intelligente, énergies vertes et décarbonées ; Aéronautique - Spatial - Défense ; Mobilité durable et intelligente (dont automobile) ; Santé et soins ; Luxe et cosmétique ; Agriculture, agro-alimentaire et nutrition ; Deeptechs) ainsi que 2 items supplémentaires : Autre ; Multi-filières
- Rattachement à un campus : lieu d'innovation en lien étroit avec l'écosystème d'un campus (enseignants, chercheurs, étudiants,...) ET dont un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont associés à la gouvernance du lieu.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Tableau de suivi interne, alimenté par les comités de suivi réalisés chaque année auprès des bénéficiaires du soutien régional

Les premières données transmises concernent l'année 2021.

#### Mode de calcul

Catégorisation des usages possibles par lieu d'innovation.

#### Limites et biais

Aucun.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Lieux d'innovation

## IPP n°3 : Part de l'aide régionale dans le montant total du coût du projet

### Descriptif de l'indicateur

Niveau de contribution financière régionale dans le coût total du projet.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Budget prévisionnel transmis par les bénéficiaires.

Les premières données transmises concernent l'année 2021..

#### Mode de calcul

Aide régionale rapportée au coût total du projet en %..

#### Limites et biais

Aucun.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Lieux d'innovation

## IPP n°4 : Taux de survie des entreprises après leur création

### Descriptif de l'indicateur

Taux de survie des entreprises 3 ans après leur création

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Remontée des incubateurs

Donnée transmise pour la première fois au regard de 2021.

#### Mode de calcul

Nombre d'entreprises passées dans l'incubateur toujours en activité 3 ans après leur création, divisé par le nombre total d'entreprises passées dans l'incubateur.

#### Limites et biais

- Indicateur qui ne concerne que les incubateurs soutenus en fonctionnement (1034)
- Remontées possiblement erronées des incubateurs (compréhension de la définition)
- Taux de survie après 3 ans de création : décorrélé de leur passage en incubation

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

IPP n°1 : Typologie des projets soutenus par filière

**Descriptif de l'indicateur**

Cet indicateur permet de pouvoir quantifier les projets soutenus dans les filières d'excellence francilienne ( automobile, aéronautique, santé, IA, Quantique).

**Précision méthodologique**

**Source des données et date d'observation des données transmises**  
Classification réalisée lors de l'instruction.  
  
La donnée a été observée en 2021.

**Mode de calcul**  
Somme du nombre de projets par filière soutenue.

**Limites et biais**  
De nombreux projets sont transverses à plusieurs filières.

**Justification des prévisions et cible**

Non renseigné.

### IPP n°2 : Nombre de projets R&D labellisés/reçus (tous guichets confondus)

#### Descriptif de l'indicateur

Cet indicateur permet de pouvoir quantifier les projets soutenus dans les filières d'excellence francilienne ( automobile, aéronautique, santé, IA, Quantique).

#### Précision méthodologique

##### **Source des données et date d'observation des données transmises**

Cet indicateur permet d'appréhender la part des projets de R&D (soutenus par la Région) qui ont été labellisés (ou non) par les pôles de compétitivité.  
La donnée a été observée en 2021.

##### **Mode de calcul**

Somme du nombre de projets labellisés et/ou reçus sur le nombre de projets.

##### **Limites et biais**

Pas de limite ou de biais particulier identifié.

#### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

### IPP n°3 : Nombre de projets innovants commercialisés

#### Descriptif de l'indicateur

Nombre de projets d'innovation ayant donné lieu à la mise sur le marché de produits ou solutions.

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

Bilan des projets et rapports. La donnée est observée 5 ans après le lancement du projet.

La donnée a été observée en 2021.

##### Mode de calcul

Somme du nombre de projets innovants commercialisés (distinction par projet). Une comparaison peut être faite au nombre total de projets.

##### Limites et biais

Le lien n'est pas toujours direct entre un projet d'innovation et la création d'un produit / solution.

Le projet de R et D peut constituer une brique d'un projet plus grand ou une première étape d'un projet qui sera commercialisé ensuite.

Décalage dans le temps entre le lancement du projet, la fin du projet de R et D, et l'éventuelle commercialisation du projet de R et D.

#### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

### IPP n°4 : Nombre de projets soutenus dont nombre de projets collaboratifs

#### Descriptif de l'indicateur

Nombre de projets soutenus dont nombre de projets collaboratifs.  
Les projets peuvent être individuels (= une seule entreprise) ou collaboratifs en associant plusieurs partenaires (entreprises et laboratoires de recherche).

#### Précision méthodologique

**Source des données et date d'observation des données transmises**  
Fréquence annuelle : vote des rapports sur 2021  
La donnée a été observée en 2021.

**Mode de calcul**  
Somme des projets collaboratifs/Nombre de projets soutenus.

**Limites et biais**  
Aucun.

#### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

## IPP n°1 : Nombre et typologie des acteurs impliqués par pôle

### Descriptif de l'indicateur

Typologie des acteurs (adhérents des pôles) par catégorie : Entreprises (dont Grands groupes/ETI et PME), laboratoires de recherche et autres.

### Précision méthodologique

**Source des données et date d'observation des données transmises**

Bilan des pôles (base adhérents)  
Les premières données concernent l'année 2021.

**Mode de calcul**

Typologie des acteurs (adhérents des pôles) par catégorie : Entreprises (dont Grands groupes/ETI et PME), laboratoires de recherche et autres.

**Limites et biais**

Aucun.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

### IPP n°2 : Nombre de projets R&D labellisés/reçus (tous guichets confondus)

#### Descriptif de l'indicateur

Cet indicateur vise à appréhender le nombre de projets de R et D qui ont été labellisés par les pôles de compétitivité et leur réussite aux différents guichets.

#### Précision méthodologique

##### **Source des données et date d'observation des données transmises**

Bilan des pôles  
Les premières données concernent l'année 2021.

##### **Mode de calcul**

Somme des projets labellisés et/ou reçus par rapport au nombre total de projets soutenus.

##### **Limites et biais**

Aucun.

#### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

### IPP n°1 : Typologie des projets et des entreprises soutenues par secteur

#### Descriptif de l'indicateur

Projets selon la filière stratégique et l'entreprise soutenue. On distingue les filières stratégiques :

- Aéronautique, spatial et défense,
- Agriculture, agro-alimentaire et nutrition, sylviculture,
- Automobile et mobilités,
- Numérique (dont big data, calcul haute performance, cybersécurité, industries culturelles et créatives, infrastructures numériques, intelligence artificielle, internet des objets, fintech, logiciels (embarqués, libres ...), réseaux, smart grid),
- Santé (dont biotechnologies, dispositifs médicaux, silver économie),
- Tourisme, sports, loisirs
- Région - Ville durable et intelligente (dont éco-activités, énergies, biomatériaux, (re)construction durable, déchets, smart-cities, services).

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

Les données sont recueillies via les systèmes d'information de la Région (Mes démarches).

Mes Démarches est la plateforme de la Région utilisée pour le dépôt et le suivi des subventions.

Les premières données issues de Mes démarches seront datées de 2020. Pour les données précédentes, elles correspondront aux années 2018, 2019 et 2020, et seront extraites de l'extranet de la Région.

##### Mode de calcul

On dénombre annuellement le nombre de projets lauréats et on distingue la filière et la taille de leur entreprise.

##### Limites et biais

La donnée relève du déclaratif des bénéficiaires lors de leur dépôt de dossier de demande de subvention.

#### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

### IPP n°2 : Nombre de lauréats aux concours d'innovation (i-Lab; i-Nov; i-PhD)

#### Descriptif de l'indicateur

Cet indicateur indique le nombre de lauréats des prix ou concours d'innovation remportés par les projets financés par le dispositif par année.

#### Précision méthodologique

##### **Source des données et date d'observation des données transmises**

Cet indicateur est issu de questionnaires envoyés aux entreprises bénéficiaires par les services.  
Les données seront collectées à partir du début de l'enquête lancée auprès des bénéficiaires.

##### **Mode de calcul**

Nombre de lauréats des prix aux concours d'innovation remportés par les projets financés par le dispositif par année. Cette donnée est à rapporter sur le nombre de réponses au questionnaire.

##### **Limites et biais**

Les données reposent sur le déclaratif des bénéficiaires.  
Les résultats sont rapportés au nombre de répondants à l'enquête.

#### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

## IPP n°3 : Nombre de projets innovants entrés en phase de commercialisation

### Descriptif de l'indicateur

Nombre de projet financés par la Région entrés en phase de commercialisation (annuel par dispositif)

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Cet indicateur est issu de questionnaires envoyés aux entreprises bénéficiaires par les services.  
Les données seront collectées à partir du début de l'enquête lancée auprès des bénéficiaires.

#### Mode de calcul

Nombre de projets financés par la Région entrés en phase de commercialisation (annuel par dispositif) . Cette donnée est à rapporter sur le nombre de réponses au questionnaire.

#### Limites et biais

Les données reposent sur le déclaratif des bénéficiaires.  
Les résultats sont rapportés au nombre de répondants à l'enquête.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

## IPP n°4 : Nombre de brevets

### Descriptif de l'indicateur

Nombre de brevets déposés par les projets financés (annuel).

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Cet indicateur est issu de questionnaires envoyés aux entreprises bénéficiaires par les services. Les données seront collectées à partir du début de l'enquête lancée auprès des bénéficiaires.

#### Mode de calcul

Nombre d'entreprises répondant avoir déposé un brevet pour le projet soutenu. Cette donnée est à rapporter sur le nombre de réponses au questionnaire.

#### Limites et biais

Les données reposent sur le déclaratif des bénéficiaires.

Les résultats sont rapportés au nombre de répondants à l'enquête.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

### IPP n°5 : Répartition géographique des entreprises aidées

#### Descriptif de l'indicateur

Cet indicateur montre la répartition des entreprises aidées, notamment par département.

#### Précision méthodologique

##### **Source des données et date d'observation des données transmises**

Systemes d'informations de la Région. (Mes démarches).

Mes Démarches est la plateforme de la Région utilisée pour le dépôt et le suivi des subventions.

##### **Mode de calcul**

Localisation géographique des entreprises aidées, et distinction par département. Le service en charge transmet le code postal de la commune où est domiciliée l'entreprise.

##### **Limites et biais**

Aucun.

#### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

## IPP n°1 : Evolution des effectifs des PME/PMI bénéficiaires

### Descriptif de l'indicateur

L'indicateur observe l'évolution moyenne et médiane des effectifs des PME/PMI soutenues par cohorte. Les effectifs des entreprises sont observés une année avant le versement de la subvention (n-1) puis l'année de leur subvention, 1, 2 et 3 ans après le versement de la subvention PM'up (n, n+1, n+2, n+3). Le calcul des effectifs est rapporté aux équivalents temps plein, c'est-à-dire le nombre de volume horaire mensuel légaux correspondant à un emploi à temps plein.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Cet indicateur est issu de questionnaires envoyés aux entreprises bénéficiaires, par les services. Les données sont issues d'une enquête annuelle menée en 2023, 2024 et 2025 auprès des entreprises PM'UP soutenues en 2020 ; 2021 ; 2022 ; 2023 et 2024 (5 cohortes). Elles ont été interrogées 1 an, 2 ans voire 3 ans après l'année (n) à laquelle elles ont été subventionnées.

#### Mode de calcul

L'évolution pour des ETP d'une entreprise est le rapport entre, au numérateur, la différence entre l'ETP de l'entreprise lors de la dernière année observée et l'ETP de l'entreprise lors de l'année avant la subvention, et au dénominateur, l'ETP de l'entreprise lors de l'année avant la subvention. L'évolution moyenne est le rapport entre, au numérateur, la somme des évolutions et au dénominateur, la somme des entreprises. Cette évolution est rapportée au nombre de répondants.

L'équivalent temps plein (ETP) est calculé à partir de la durée mensuelle légale de travail, égale à 151,67 heures par mois.

#### Limites et biais

Les données reposent sur le déclaratif des bénéficiaires. Le nombre d'équivalent temps plein ne correspond pas à un volume d'individus employés mais indique le volume de travail offert par l'entreprise bénéficiaire.

Les évolutions en ETP supérieur à 500% ne sont pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.

### Justification des prévisions et cible

La cible exprimée est l'embauche d'au moins un travailleur suite à la subvention. La subvention peut avoir pour objectif de financer directement la création d'un emploi, ou ce dernier peut être la conséquence du développement de l'activité de l'entreprise faisant suite au versement de la subvention. Un effet accélérateur est alors recherché.

## IPP n°2 : Evolution du chiffre d'affaires annuel des bénéficiaires

### Descriptif de l'indicateur

L'indicateur observe l'évolution moyenne et médiane du CA des PME/PMI soutenues par cohorte. Le CA des entreprises est observé une année avant le versement de la subvention (n-1) puis l'année de leur subvention, 1, 2 et 3 ans après le versement de la subvention PM'up (n, n+1, n+2 et n+3)

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Cet indicateur est issu de questionnaires envoyés aux entreprises bénéficiaires, par les services. Les données sont issues d'une enquête annuelle menée en 2023, 2024 et 2025 auprès des entreprises PM'UP soutenues en 2020 ; 2021 ; 2022 ; 2023 et 2024 (5 cohortes). Elles ont été interrogées 1 an, 2 ans voire 3 ans après l'année (n) à laquelle elles ont été subventionnées.

#### Mode de calcul

L'évolution du CA d'une entreprise est le rapport entre, au numérateur, la différence entre le CA de l'entreprise lors de la dernière année observée et le CA de l'entreprise lors de l'année avant la subvention et au dénominateur, le CA de l'entreprise lors de l'année avant la subvention. L'évolution moyenne du CA est le rapport entre, au numérateur la somme des évolutions du CA par entreprises d'une cohorte donnée et au dénominateur, la somme des entreprises de la même cohorte. Cette évolution est rapportée au nombre de répondants.

#### Limites et biais

Les données reposent sur le déclaratif des bénéficiaires.

Les évolutions du CA supérieur à 750% ne sont pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

## IPP n°3 : Evolution du chiffre d'affaires annuel lié à l'exportation des bénéficiaires

### Descriptif de l'indicateur

L'indicateur observe l'évolution moyenne du chiffre d'affaires lié à l'exportation (CAE) des PME/PMI soutenues par cohorte. Les CAE des entreprises sont observés une année avant le versement de la subvention (n-1) puis l'année de leur subvention, 1, 2 et 3 ans après le versement de la subvention PM'up (n, n+1, n+2 et n+3).

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Cet indicateur est issu de questionnaires envoyés aux entreprises bénéficiaires, par les services. Les données sont issues d'une enquête annuelle menée en 2023, 2024 et 2025 auprès des entreprises PM'UP soutenues en 2020 ; 2021 ; 2022 ; 2023 et 2024 (5 cohortes). Elles ont été interrogées 1 an, 2 ans voire 3 ans après l'année (n) à laquelle elles ont été subventionnées.

#### Mode de calcul

L'évolution du CAE (chiffre d'affaires lié à l'exportation) d'une entreprise est le rapport entre, au numérateur la différence entre le CAE d'une entreprise lors de la dernière année observée et le CAE de la même entreprise lors de l'année avant la subvention et au dénominateur le CAE de l'entreprise observé l'année avant la subvention. L'évolution moyenne, est le rapport entre, au numérateur la somme des évolutions par entreprise et au dénominateur, la somme des entreprises d'une cohorte donnée.

#### Limites et biais

Les données reposent sur le déclaratif des bénéficiaires.

Les évolutions du CAE supérieur à 750% ne sont pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.

### Justification des prévisions et cible

La cible exprimée est une augmentation d'environ 30% du CAE.

## IPP n°4 : Effet de levier

### Descriptif de l'indicateur

Cet indicateur mesure l'effet de levier permis par la subvention, c'est-à-dire la capacité des entreprises à se financer grâce à l'apport initial de la Région. Un tel effet est possible car la subvention permet, en octroyant à l'entreprise du capital, de renforcer sa capacité à s'endetter. Cette capacité à emprunter permet ainsi à l'entreprise de réaliser des investissements, les prêteurs étant plus à même d'octroyer des crédits dès lors que l'entreprise possède davantage de fonds propres (versés par la Région). D'autre part, la subvention accroît la confiance des investisseurs/ prêteurs en les projets soutenus dès lors que sa faisabilité a été étudiée par le jury.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Cette donnée relève des systèmes d'information de la Région (IRIS/ Mes démarches).

**IRIS/ Mes Démarches** est la plateforme de la Région utilisée pour le dépôt et le suivi des subventions. Le service dispose dès lors du numéro de SIRET du demandeur et de son code postal. Les premières données observées concernent les entreprises subventionnées en 2019.

#### Mode de calcul

L'indicateur représente le ratio du financement de la Région par rapport au financement total de l'investissement réalisé dans le cadre du recours à l'aide PM'UP.

#### Limites et biais

Aucun.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

## IPP n°1 : Croissance du chiffre d'affaires des TPE bénéficiaires

### Descriptif de l'indicateur

Cet indicateur représente l'évolution moyenne en % du chiffre d'affaires cumulé des PME/PMI ayant bénéficié de TP'up Le chiffre d'affaires des entreprises est observé une année avant le versement de la subvention (n-1) puis 2 et 3 ans après le versement de la subvention TP'up (n+2 et n+3).

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Cet indicateur est issu de questionnaires envoyés aux entreprises bénéficiaires par les services.

Les données seront collectées à partir du début de l'enquête lancée auprès des bénéficiaires .

Les données sont issues d'une enquête annuelle menée en 2023, 2024 et en 2025 auprès des entreprises TP'UP soutenues en 2020 ; 2021 ; 2022 ; 2023 et 2024 (5 cohortes). Elles ont été interrogées 1 an, 2 ans voir 3 ans après l'année (n) à laquelle elles ont été subventionnées.

#### Mode de calcul

L'évolution pour du CA d'une entreprise est le rapport entre, au numérateur, la différence entre le CA de l'entreprise lors de la dernière année observée et le CA de l'entreprise lors de l'année avant la subvention, et au dénominateur, le CA de l'entreprise lors de l'année avant la subvention. L'évolution moyenne est le rapport entre, au numérateur, la somme des évolutions, et au dénominateur, la somme des entreprises.

#### Limites et biais

Les données reposent sur le déclaratif des bénéficiaires.

Les résultats sont rapportés au nombre de répondants à l'enquête.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

## IPP n°2 : Evolution des effectifs des TPE bénéficiaires

### Descriptif de l'indicateur

Cet indicateur illustre la croissance moyenne des effectifs des entreprises aidées. Il a pour objectif de révéler le nombre d'emplois créés à la suite de l'aide régional. Les effectifs des entreprises sont observés une année avant le versement de la subvention (n-1) puis 2 et 3 ans après le versement de la subvention PM'up (n+2 et n+3). Le calcul des effectifs est rapporté aux équivalents temps plein, c'est-à-dire le nombre de volumes horaire mensuel légaux correspondant à un emploi à temps plein.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Cet indicateur est issu de questionnaires envoyés aux entreprises bénéficiaires par les services.

Les données seront collectées à partir du début de l'enquête lancée auprès des bénéficiaires .

Les données sont issues d'une enquête annuelle menée en 2023, 2024 et en 2025 auprès des entreprises TP'UP soutenues en 2020 ; 2021 ; 2022 ; 2023 et 2024 (5 cohortes). Elles ont été interrogées 1 an, 2 ans voir 3 ans après l'année (n) à laquelle elles ont été subventionnées.

#### Mode de calcul

L'évolution pour des ETP d'une entreprise est le rapport entre, au numérateur, la différence entre l'ETP de l'entreprise lors de la dernière année observée et l'ETP de l'entreprise lors de l'année avant la subvention, et au dénominateur, l'ETP de l'entreprise lors de l'année avant la subvention. L'évolution moyenne est le rapport entre, au numérateur, la somme des évolutions, et au dénominateur, la somme des entreprises.

L'équivalent temps plein (ETP) est calculé à partir de la durée mensuelle légale de travail, égale à 151,67 heures.

#### Limites et biais

Les données reposent sur le déclaratif des bénéficiaires. Les résultats sont rapportés au nombre de répondants à l'enquête.

Le nombre d'équivalent temps plein décrit le volume de travail offert par l'entreprise. Il peut être distingué du nombre d'employés de l'entreprise.

### Justification des prévisions et cible

La cible exprimée est l'embauche d'au moins un travailleur suite à la subvention.

La subvention peut avoir pour objectif de financer directement la création d'un emploi, ou ce dernier peut être la conséquence du développement de l'activité de l'entreprise faisant suite au versement de la subvention. Un effet accélérateur est alors recherché.

## IPP n°3 : Localisation géographique des TPE bénéficiaires

### Descriptif de l'indicateur

Cet indicateur montre la répartition géographique des subventions TP'Up en Île-de-France.

### Précision méthodologique

#### **Source des données et date d'observation des données transmises**

Cette donnée relève des systèmes d'information de la Région. (IRIS/Mes démarches).

IRIS Mes Démarches est la plateforme de la Région utilisée pour le dépôt et le suivi des subventions. Le service dispose dès lors du numéro de SIRET du demandeur et de son code postal. Les premières données observées concerneront les entreprises subventionnées en 2018.

#### **Mode de calcul**

Cartographie des TPE bénéficiaires. Une distinction est faite par département.

#### **Limites et biais**

Aucun.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

## IPP n°4 : Effet de levier de l'aide régionale

### Descriptif de l'indicateur

Cet indicateur mesure l'effet de levier induit par la subvention, c'est-à-dire la capacité des entreprises à s'autofinancer grâce à l'apport initial de la Région. Un tel effet est possible car la subvention permet, en octroyant à l'entreprise du capital, de renforcer sa capacité à s'endetter. Cette capacité à emprunter permet ainsi à l'entreprise de réaliser des investissements, les prêteurs étant plus à même d'octroyer des crédits dès lors que l'entreprise possède les fonds (versés par la Région) pour les rembourser. D'autre part, la subvention accroît la confiance des investisseurs/ prêteurs en les projets soutenus dès lors que sa faisabilité a été étudiée par un jury.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Cette donnée relève des systèmes d'information de la Région. (IRIS/Mes démarches).

IRIS Mes Démarches est la plateforme de la Région utilisée pour le dépôt et le suivi des subventions. Le service dispose dès lors du numéro de SIRET du demandeur et de son code postal. Les premières données observées concerneront les entreprises subventionnées en 2018.

#### Mode de calcul

L'indicateur représente le ratio du financement Région par rapport au financement total de l'investissement réalisé dans le cadre du recours à l'aide TP'UP.

#### Limites et biais

Aucun.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.



# ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

## *Annexes : Fiches de qualification des IPP*

→ Budget Participatif Ecologique	256
→ Véhicules propres	260
→ Île-de-France Nature	264

# Budget Participatif Ecologique (BPE)

## IPP n°1 : Nombre de votes recueillis

### Descriptif de l'indicateur

Nombre de votes (par session et cumul).

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Plateforme ISS.

Les données sont transmises après chaque vote citoyen.

#### Mode de calcul

Automatisé via ISS.

Somme des votes par session et total.

#### Limites et biais

Aucun.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Budget Participatif Ecologique (BPE)

## IPP n°2 : Répartition géographique des projets locaux lauréats

### Descriptif de l'indicateur

Répartition territoriale des projets et de leur zone d'impact (quartier, communale, intercommunale, départementale, régionale).

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Mes Démarches et IRIS.

Les données sont transmises après la commission permanente qui attribue les subventions.

#### Mode de calcul

Cartographie des projets lauréats.

Somme des projets lauréats par département et montant total des projets par département.

Somme des projets par zone d'impact.

#### Limites et biais

Aucun.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Budget Participatif Ecologique (BPE)

## IPP n° 3 : Nombre et typologie de projets lauréats

### Descriptif de l'indicateur

Nombre de projets lauréats et répartition par thématique (par session).

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Agrégation de données de l'instruction dans Mes Démarches et IRIS.  
Les données sont transmises après la commission permanente qui attribue les subventions.

#### Mode de calcul

Somme des projets lauréats en fonction de leur typologie par session.

#### Limites et biais

Aucun.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Budget Participatif Ecologique (BPE)

## IPP n° 4 : Typologie des bénéficiaires

### Descriptif de l'indicateur

Répartition des bénéficiaires par catégories et par département de siège social (par session)

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Mes Démarches et IRIS.

Les données sont transmises après la commission permanente qui attribue les subventions.

#### Mode de calcul

Somme des projets en fonction des bénéficiaires par année

Typologie des bénéficiaires :

Organismes publics

Associations

Autres organismes privés

#### Limites et biais

Aucun.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Véhicules propres

## IPP n°1 : Nombre de véhicules acquis et subventionnés

### Descriptif de l'indicateur

Nombre de véhicules acquis subventionnés pour les TPE-PME et les particuliers (annuel) et répartition des véhicules acquis subventionnés par département et par année.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Interne.

Les premières données transmises sont du 1er septembre 2021.

#### Mode de calcul

Nombre de véhicules acquis pour lesquels l'ASP a versé la subvention sur le compte du demandeur.

Somme des véhicules acquis par département, par année.

#### Limites et biais

Non renseigné.

### Justification des prévisions et cible

En octobre 2021, un problème technique a empêché les dépôts en ligne des dossiers. Modification du RI au premier janvier 2024 pour que l'assemblage final des véhicules subventionnés soit réalisé dans un pays de l'Union Européenne où moins de 110 g CO2 sont émis pour produire 1 kWh d'électricité.

# Véhicules propres

## IPP n°2 : Nombre de véhicules transformés et subventionnés

### Descriptif de l'indicateur

Nombre de véhicules transformés subventionnés pour les TPE-PME et les particuliers (annuel et cumul).

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Interne.

Les premières données transmises sont du 1er septembre 2021.

#### Mode de calcul

Nombre de véhicules transformés pour lesquels l'ASP a versé la subvention sur le compte du demandeur.

#### Limites et biais

Non renseigné.

### Justification des prévisions et cible

L'industrie du retrofit n'en est qu'à ses débuts et à ses premiers modèles homologués.

# Véhicules propres

## IPP n°3 : Part des véhicules propres dans les véhicules en circulation en Île-de-France

### Descriptif de l'indicateur

Nombre de véhicules Crit'Air E dans le parc francilien / Nombre de véhicules du parc francilien total (annuel) et évolution de cette part par type de véhicule (Poids lourds, Transports en commun, Utilitaires légers, Voitures).

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Données de l'Etat : service « Données et études statistiques » du Ministère de la Transition écologique.

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-sur-le-parc-automobile-francais-au-1er-janvier-2021?rubrique=58&dossier=1347>

Les premières données transmises sont du 1er septembre 2021.

A partir du 1er janvier 2025, la source utilisée est <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/catalogue?page=dataset&datasetId=682c33e7d455a8571c7d00ff&tab=datafiles>

#### Mode de calcul

Nombre de véhicules Crit'Air E dans le parc francilien / Nombre de véhicules du parc francilien total (annuel) et évolution de cette part, par type de véhicule.

#### Limites et biais

La présence d'un véhicule dans le parc n'est pas en lien avec son utilisation, il est compté s'il a été immatriculé, est globalement à jour de son contrôle technique et n'a pas été sorti du parc (destruction, déménagement...).

### Justification des prévisions et cible

Le parc francilien étant très important, la proportion de véhicules électriques et hydrogène reste faible compte tenu du taux de renouvellement et des contraintes perçues pour ce type de véhicules.

# Véhicules propres

## IPP n°4 : Emissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux aides versées

### Descriptif de l'indicateur

Renseigné à ce stade avec l'équivalent annuel de Kilotonnes de gaz à effet de serre évités en circulation (hors émissions liées à la fabrication des véhicules).  
Calculés à partir des véhicules financés dans le cadre du dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules propres. Sur la base d'hypothèses (majorantes) vues avec Airparif : il s'agit d'un maximum.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Cette donnée est calculée par Airparif.  
Le calcul n'a été effectué que pour les véhicules achetés entre 2017 et une partie de 2021.

#### Mode de calcul

Cette donnée est un équivalent annuel des kilotonnes de GES évités (en circulation) grâce à l'acquisition des véhicules plus propres aidés dans le cadre de ce dispositif entre 2017 et une partie de 2021. Comparaison avec les émissions les émissions type d'un véhicule thermique de caractéristique équivalentes.

#### Limites et biais

Cet IPP prend en compte uniquement les émissions de gaz à effet de serre, alors qu'un autre objectif important est de réduire les émissions de polluants atmosphériques (oxydes d'azote et particules fines).

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

### IPP n°1 : Espaces naturels régionaux ouverts au public

#### Descriptif de l'indicateur

Surface des propriétés régionales ouvertes au public (et non ouvertes au public).  
Exemple : Bois saint-Martin ou Bois du Piple.

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

Les premières données transmises concernent l'année 2020.

##### Mode de calcul

Surface des propriétés régionales naturelles agricoles et forestières ouvertes au public : surface en hectares et en % des propriétés ouvertes au public, par rapport à l'ensemble des propriétés aménageables (hors surfaces agricoles et non aménageables).

##### Limites et biais

La notion d'ouverture au public dépend des aménagements réalisés : travaux et sécurisation (ex. Bois Saint Martin acquis en 2020, donc en 2020 était compris dans les surfaces aménageables mais pas dans les surfaces ouvertes au public).

#### Justification des prévisions et cible

Possible hausse importante ponctuellement, en cas de projet de grande envergure (ex. Bois Saint Martin).

Cible à atteindre : 100 % des espaces naturels régionaux ouverts au public.

### IPP n°2 : Typologie des espaces naturels détenus par Île-de-France Nature

#### Descriptif de l'indicateur

Nombre total d'hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers franciliens étant propriété régionale (cumul).

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

Les premières données transmises concernent l'année 2020.

##### Mode de calcul

Extraction SIG IDF Nature (ex-AEV) sur la base de l'incrémentation des techniciens, ajout de la typologie. Cumul année après année.

Espaces boisés, espaces agricoles, espaces naturels, plan d'eau/eau, espaces paysagers, autres.

##### Limites et biais

Difficultés de définir la typologie des espaces naturels car elle peut être mixte (boisé, agricole, naturel, paysager, plan d'eau, autre).

Chiffres biaisés par les cessions (exemple en 2021 la cession au SMAPP des 120 ha de terrains situés à Pierrelaye).

#### Justification des prévisions et cible

Hausse régulière au fil des acquisitions, notamment le bois d'Emerainville en continuité du bois Saint-Martin, pouvant être nuancée par quelques cessions.

### IPP n° 3 : Linéaire de chemins créés ou requalifiés dans les espaces naturels régionaux

#### Descriptif de l'indicateur

Aménagement des forêts et des espaces régionaux pour améliorer l'accueil du public.

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

Les premières données transmises concernent l'année 2020.

##### Mode de calcul

Linéaires de chemins créés ou requalifiés (hors desserte) : extraction SIG sur base d'incrémentation par les techniciens.

Cet inventaire est composé des éléments suivants : parcours découverte, parcours sportif, piste cavalière, piste forestière, promenade cycliste, route forestière, sentier botanique, sentier forestier, sentier pédestre.

Cumul en km de tous les chemins existants et nouvellement créés.

##### Limites et biais

Cumul de l'existant et du nouvellement créé, hors desserte.

#### Justification des prévisions et cible

L'importante évolution du linéaire entre 2022 et 2023 est liée à la mise à jour de la base de données inventaire linéaire pour ajouter l'accès pompier et les plans des sites signalétiques.

### IPP n° 4 : Surface d'espaces délaissés ou clos requalifiés et ouverts au public

#### Descriptif de l'indicateur

Aménager des espaces délaissés ou clos en espaces verts d'intérêt régional grâce à l'acquisition et l'ouverture au public du Bois Saint Martin ; poursuite de l'ouverture au public de la Butte Pinson et des Buttes du Parisis.

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

Les premières données transmises concernent l'année 2020.

##### Mode de calcul

Nombre d'hectares délaissés ou clos requalifiés ouverts au public (annuel et cumul).

##### Limites et biais

Uniquement 3 sites concernés par cet indicateur alors que d'autres espaces délaissés ou clos pourraient y être intégrés.

Notion d'aménagement pour ouverture au public parfois évoquée : surface aménagée / surface en cours d'aménagement.

#### Justification des prévisions et cible

Pour le renouvellement de la convention quinquennale (2025), intégrer d'autres espaces délaissés ou clos dans ces indicateurs.

### IPP n° 5 : Cartographie des espaces naturels, agricoles et forestiers régionaux

#### Descriptif de l'indicateur

Cartographie des espaces naturels, agricoles et forestiers franciliens et répartition géographique des propriétés régionales (annuel).

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

Données IDF Nature, en attente de transmission.

##### Mode de calcul

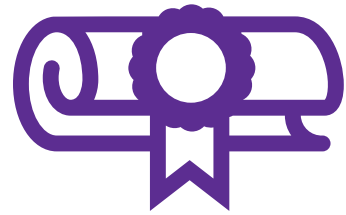
SIG IDF Nature

##### Limites et biais

Difficultés de lecture exemple : [Rechercher un espace naturel régional \(arcgis.com\)](https://arcgis.com)

#### Justification des prévisions et cible

Cartographie qu'il conviendra d'intégrer à l'outil cartographique OSCAR, un travail est en cours avec la direction de la donnée sur ce point.



# ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

## *Annexes : Fiches de qualification des IPP*

→ Opérations immobilières et équipements enseignement supérieur-recherche	270
→ Soutien aux Domaines d'Intérêt Majeur (DIM)	275

## IPP n°1 : Formation professionnalisante : Nombre d'opérations, montant total et surface

### Descriptif de l'indicateur

Cet indicateur décrit le nombre d'opérations pour les formations professionnalisantes, le montant total ou affecté par opération et la surface par opération par année civile.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Tableau de suivi interne établi à l'aide des informations fournis par les porteurs de projets

#### Mode de calcul

Le nombre d'opération pour les formations professionnalisantes pour l'année.

#### Limites et biais

La capacité d'accueil et/ou la surface de certaines opérations sont inconnues et donc ne sont comptabilisées dans les indicateurs.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné

## IPP n°2 : Vie étudiante : Nombre d'opérations, montant total et surface

### Descriptif de l'indicateur

Cet indicateur décrit le nombre d'opérations pour la vie étudiante, le montant total affecté et la surface par opération par année civile.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Tableau de suivi interne établi à l'aide des informations fournis par les porteurs de projets

#### Mode de calcul

Le nombre d'opération pour la vie étudiante pour l'année.

#### Limites et biais

La capacité d'accueil et/ou la surface de certaines opérations sont inconnues et donc ne sont comptabilisées dans les indicateurs.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné

## IPP n°3 : Santé (dont formation professionnalisante) : Nombre d'opérations, montant total et surface

### Descriptif de l'indicateur

Cet indicateur décrit le nombre d'opérations pour la santé (dont les formations professionnalisantes), le montant total affecté et la surface par opération par année civile.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Tableau de suivi interne établi à l'aide des informations fournis par les porteurs de projets

#### Mode de calcul

Le nombre d'opération pour la santé (dont les formations professionnalisantes) pour l'année.

#### Limites et biais

La capacité d'accueil et/ou la surface de certaines opérations sont inconnues et donc ne sont comptabilisées dans les indicateurs.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné

## IPP n°4 : Sciences et techniques : Nombre d'opérations, montant total et surface

### Descriptif de l'indicateur

Cet indicateur décrit le nombre d'opérations pour les sciences et techniques, le montant total affecté et la surface par opération par année civile.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Tableau de suivi interne établi à l'aide des informations fournis par les porteurs de projets

#### Mode de calcul

Le nombre d'opération pour les sciences et techniques pour l'année.

#### Limites et biais

La capacité d'accueil et/ou la surface de certaines opérations sont inconnues et donc ne sont comptabilisées dans les indicateurs.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné

## IPP n°5 : SHS Arts et culture : Nombre d'opérations, montant total et surface

### Descriptif de l'indicateur

Cet indicateur décrit le nombre d'opérations pour les SHS Arts et culture, le montant total affecté et la surface par opération par année civile.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Tableau de suivi interne établi à l'aide des informations fournis par les porteurs de projets

#### Mode de calcul

Le nombre d'opération pour les SHS Arts et culture pour l'année.

#### Limites et biais

La capacité d'accueil et/ou la surface de certaines opérations sont inconnues et donc ne sont comptabilisées dans les indicateurs.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné

## IPP n°1 : Mobilisation scientifique autour des DIM

### Descriptif de l'indicateur

Nombre d'acteurs impliqués par type (ex. chercheurs, doctorants, ...) par DIM et au total pour l'ensemble des DIM..

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Tableau de suivi interne alimenté par les informations fournis directement par les DIM financés.

Chaque année : remontée par les DIM des appels à projets correspondant aux projets financés via l'intervention régionale

Mise en place d'un tableau de suivi pour chaque DIM.

Les différents tableaux sont compilés dans un tableau de suivi globale des actions

Données observées pour la première fois sur l'année 2022.

#### Mode de calcul

Tableau établi à partir des données de 2022 à 2024

#### Limites et biais

L'utilisation de tableau de suivi implique d'avoir un interlocuteur différent pour chaque DIM.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné

# Domaines de Recherche et d'Innovation Majeurs

## IPP n°2 : Effet de levier du financement régional des DIM

### Descriptif de l'indicateur

Montant des financements complémentaires obtenus par DIM et au total pour l'ensemble des DIM

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Tableau de suivi interne alimenté par les informations fournis directement par les DIM financés.

Chaque année s'organise une remontée par les DIM des appels à projets correspondant aux projets financés via l'intervention régionale . Pour chaque projet, le bénéficiaire va faire apparaître la subvention régionale et les cofinancements.

Mise en place d'un tableau de suivi pour chaque DIM.

Les différents tableaux sont compilés dans un tableau de suivi globale des actions.

Données observées pour la première fois sur l'année 2022.

#### Mode de calcul

Tableau établi à partir des données de 2022 à 2024

#### Limites et biais

L'utilisation de tableau de suivi implique d'avoir un interlocuteur différent pour chaque DIM.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné

### IPP n°3 : Indicateur de parité

#### Descriptif de l'indicateur

Genre des personnes présentes dans les instances de gouvernance des acteurs des DIM.

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

Données issues de la Convention d'objectifs et de moyens.

Tableau de suivi interne alimenté par les informations fournis directement par les DIM financés.

Chaque année s'organise une remontée par les DIM des appels à projets correspondant aux projets financés via l'intervention régionale . Pour chaque projet, le bénéficiaire va faire apparaître la subvention régionale et les cofinancements.

Mise en place d'un tableau de suivi pour chaque DIM puis les différents tableaux sont compilés dans un tableau de suivi global des actions.

Données observées pour la première fois sur l'année 2022.

##### Mode de calcul

Nombre de femmes et d'hommes présents dans les instances de gouvernance, par DIM et au total.

##### Limites et biais

Cette donnée est un élément de contexte sur lequel la Région n'intervient pas.

#### Justification des prévisions et cible

Objectif de cet indicateur : distinguer l'objectif de soutien de la recherche en Île-de-France et l'objectif de parité dans les instances de gouvernance des bénéficiaires.

# Domaines de Recherche et d'Innovation Majeurs

## IPP n°4 : Evolution du nombre de publications

### Descriptif de l'indicateur

Nombre de publications des DIM.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Données issues de la Convention d'objectifs et de moyens.

Tableau de suivi interne alimenté par les informations fournis directement par les DIM financés.

Chaque année : remontée par les DIM des appels à projets correspondant aux projets financés via l'intervention régionale . Pour chaque projet, le bénéficiaire va faire apparaître la subvention régionale et les cofinancements.

Mise en place d'un tableau de suivi pour chaque DIM.

Les différents tableaux sont compilés dans un tableau de suivi globale des actions.

Données observées pour la première fois sur l'année 2022.

#### Mode de calcul

Nombre et qualité (\*) des publications (articles dans des revues à comité de lecture ou ouvrages) issues de travaux réalisés dans le cadre des projets financés par le DIM.

Nombre et qualité des publications déposées dans une archive en libre accès (Science ouverte).

\* Qualité entendue au sens des classements des revues dans lesquelles les articles sont publiés.

#### Limites et biais

Aucun.

### Justification des prévisions et cible

Les classements sont utilisés car chaque publication n'a pas la même valeur selon le vecteur de publication.

Plus la place du support de publication est élevée dans le classement, plus la publication est susceptible de demander un temps d'écriture important, et le nombre de publications sera donc réduit.

### IPP n° 5 : Nombre de participants à des actions de diffusion vers le public francilien

#### Descriptif de l'indicateur

Nombre de participants à ces actions de diffusion organisées ou soutenues par le DIM (dont le nombre d'opérations ciblées vers les publics scolaires).

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

Données issues de la Convention d'objectifs et de moyens.

Tableau de suivi interne alimenté par les informations fournis directement par les DIM financés.

Chaque année : remontée par les DIM des appels à projets correspondant aux projets financés via l'intervention régionale . Pour chaque projet, le bénéficiaire va faire apparaître la subvention régionale et les cofinancements.

Mise en place d'un tableau de suivi pour chaque DIM.

Les différents tableaux sont compilés dans un tableau de suivi globale des actions.

Données observées pour la première fois sur l'année 2022.

##### Mode de calcul

Nombre de participants aux actions de diffusion organisées ou soutenues par le DIM (dont nombre d'opérations ciblées vers les publics scolaires).

##### Limites et biais

Aucun.

#### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

## Annexe : Les 9 DIM labellisés pour la période 2022-2026

A l'issue d'un processus de sélection d'expertise scientifique, le Conseil scientifique régional a proposé de retenir les neuf projets suivants :

- **AI4IDF (Inria)** : Intelligence artificielle centrées sur l'humain en IDF, interaction humain machine, formations doctorales, interdisciplinarité.
- **BioConvs (Université de Paris)** : Innovation ne biothérapies et bioproduction : biofonderie, Ingénierie du vivant, Intelligence artificielle, biotechnologies, sciences interdisciplinaires ; bioproduction, bioprocédés, biothérapie, industrialisation, valorisation.
- **C-Brains (Inserm-Délégation Régionale Paris IDF Centre-Est)** : Cognition and brain revolution : artificial intelligence, neuro-genomics & society. Cerveau, cognition, neurosciences, comportement, maladies neurologiques et psychiatriques
- **DOH 2.0 (Inserm-Délégation Paris IDF Centre-Est)** : pathologie infectieuse humaine ou animale / interactions entre populations microbiennes / impact es facteurs climat et environnement / exposome / nouvelles approches thérapeutiques et vaccinales / impact sociétal
- **ITAC (Institut Gustave Roussy)** : Immunothérapies, cancer, inflammation, auto-immunité, infection
- **MaTerRE (ESPCI)** : Matériaux avancés; développement durable; transition énergétique; haut débit, matériaux architecturés, intelligence artificielle, valorisation des déchets ; éco-conception, sciences économiques.
- **ORIGINES (Observatoire de Paris-PSL)** : Origine de l'Univers et de son contenu, Origine des structures dans l'univers, origine des objets stellaires et de la matière complexe, origine et diversité des systèmes planétaires, origine et diversité des systèmes planétaires, origine de la vie et premières formes de vie sur Terre ; Astronomie et astrophysique, Cosmologie, expérimentation; numérique, exploration spatiale, nanosatellites.
- **PAMIR (CNRS)**: Patrimoines, sciences humaines et sociales, systèmes matériels anciens, innovation, interdisciplinarité
- **QuantIP (CNRS)** : Technologies de rupture –ordinateur, simulateur et algorithmique quantique-information et réseaux quantiques sécurisés-capteurs ultra sensibles – interfaces et cas d'usage des technologies quantiques.



# FORMATION PROFESSIONNELLE, APPRENTISSAGE ET EMPLOI

## *Annexes : Fiches de qualification des IPP*

→ Chèque permis de conduire	282
→ Programme Régional de Formation pour l'Emploi (PRFE) / Aide à la formation vers un métier en tension / Formation E-LEARNING et multimodale	287
→ Parcours d'Entrée dans l'Emploi (PEE)	294
→ Programme Régional de Formation Transversale (PRFT)	300
→ Appel à projets Compétences+ dans le cadre du PRIC	306
→ Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle	309

# Chèque permis de conduire

## IPP n°1 : Bénéficiaires du dispositif

### Descriptif de l'indicateur

Calcul du nombre de bénéficiaires du dispositif ainsi que leur typologie (genre, situation, niveau d'éducation, age)

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

"Mes démarches" de 2020 à octobre 2024 puis la plateforme LABAZ

#### Mode de calcul

Nombre de bénéficiaires ayant fait une demande de chèque permis.  
Nombre de chèques attribués par année.

#### Limites et biais

Non renseigné.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Chèque permis de conduire

## IPP n°2 : Auto-écoles partenaires du dispositif

### Descriptif de l'indicateur

Nombre d'auto-école et leur répartition géographique

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Données issues du site data.gouv.fr :

[Auto-écoles partenaires du chèque permis de conduire](#)

#### Mode de calcul

Nombre d'auto-écoles partenaires du dispositif répartis par département

#### Limites et biais

Non renseigné.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Chèque permis de conduire

## IPP n°3 : Répartition géographique des jeunes

### Descriptif de l'indicateur

Répartition géographique des jeunes par département et selon la distinction urbain / rural

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

"Mes démarches" de 2020 à octobre 2024 puis la plateforme LABAZ

#### Mode de calcul

Répartition des bénéficiaires par département et s'ils habitent ou non dans une commune rurale. Également s'ils sont issus d'une QPV.

#### Limites et biais

Non renseigné.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Chèque permis de conduire

## IPP n°4 : Succès au permis de conduire

### Descriptif de l'indicateur

Calcul du nombre de bénéficiaires ayant obtenu leur permis de conduire

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Ce sont des données issues d'une Enquête réalisée par la Région sur la thématique : « Faut-il subventionner le permis des jeunes en difficulté d'insertion ? »

#### Mode de calcul

Le calcul de l'obtention du permis de conduire par les bénéficiaires du chèque permis de conduire sont issus d'une enquête réalisée par la région pour les bénéficiaires ayant déposé leur demande entre septembre 2022 et septembre 2023. Cette enquête a été réalisée du 29 octobre au 22 novembre 2024 sur 33 323 bénéficiaires avec un taux de réponse de 15% (6831 répondants dont 4926 réponses complètes).

L'enquête a été redressé.

#### Limites et biais

L'enquête est déclarative.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Chèque permis de conduire

## IPP n°5 : Obtention d'un emploi par les bénéficiaires

### Descriptif de l'indicateur

Nombre de bénéficiaires ayant obtenu un emploi après l'obtention du permis de conduire

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Ce sont des données issues d'une Enquête réalisée par la Région sur la thématique : « Faut-il subventionner le permis des jeunes en difficulté d'insertion ? »

#### Mode de calcul

Le calcul de l'obtention du permis de conduire par les bénéficiaires du chèque permis de conduire sont issus d'une enquête réalisée par la région pour les bénéficiaires ayant déposé leur demande entre septembre 2022 et septembre 2023. Cette enquête a été réalisée du 29 octobre au 22 novembre 2024 sur 33 323 bénéficiaires avec un taux de réponse de 15% (6831 répondants dont 4926 réponses complètes).

L'enquête a été redressé.

#### Limites et biais

L'enquête est déclarative.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Programme Régional de Formation pour l'Emploi (PRFE), Métiers en tension

## IPP n°1 : Nombre de stagiaires du PRFE

### Descriptif de l'indicateur

Cet indicateur permet de suivre le nombre de stagiaires entrés en formation PRFE par année.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Système d'information de la Région

SAFIR (Suivi des Actions de Formation et d'Insertion Régional) est le système d'information de gestion des actions de formation professionnelle de la région Île-de-France. Les organismes de formation et les agents de la Région utilisent Safir pour les appels d'offres de formation de la Région et pour suivre l'exécution des actions de formation.

#### Mode de calcul

L'année d'entrée en formation l'année n correspond à la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année n.

Une entrée est comptabilisée lorsque le stagiaire a un nombre d'heures déclarées non nul. Une personne réalisant plusieurs formations sera comptabilisée pour chacune de ses formations.

#### Limites et biais

Le biais de cet indicateur est qu'un stagiaire risque d'être comptabilisé plusieurs fois s'il a suivi plus d'une formation au cours de l'année académique concernée.

### Justification des prévisions et cible

Cible : Remplissage des places commandées sur une année de programme

# Programme Régional de Formation pour l'Emploi (PRFE), Métiers en tension

## IPP n°2 : Répartition territoriale des lieux de formation PRFE

### Descriptif de l'indicateur

Cet indicateur représente la répartition territoriale des organismes de formation par département de l'Île-de-France pour le PRFE uniquement.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Systeme d'information de la Région

SAFIR (Suivi des Actions de Formation et d'Insertion Régional) est le système d'information de gestion des actions de formation professionnelle de la région Île-de-France. Les organismes de formation et les agents de la Région utilisent Safir pour les appels d'offres de formation de la Région et pour suivre l'exécution des actions de formation.

#### Mode de calcul

La localisation sur la carte est obtenue à partir des codes postaux des organismes de formation.

#### Limites et biais

La localisation correspond aux sites dispensateurs sur la base de la programmation annuelle du programme et de l'allotissement territorialisé défini dans les commandes régionales. Cette répartition territoriale peut être sujette à des modifications lors de l'exécution des prestations.

La répartition territoriale de l'offre est sans objet pour les prestations réalisées selon la modalité 100% à distance.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Programme Régional de Formation pour l'Emploi (PRFE), Métiers en tension

## IPP n°3 : Typologie des bénéficiaires

### Descriptif de l'indicateur

Cet indicateur représente la répartition des stagiaires par genre, par âge ainsi que la proportion de public prioritaire (les stagiaires en situation de handicap, les stagiaires bénéficiaires du RSA) dans les formations.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Système d'information de la Région

SAFIR (Suivi des Actions de Formation et d'Insertion Régional) est le système d'information de gestion des actions de formation professionnelle de la région Île-de-France. Les organismes de formation et les agents de la Région utilisent Safir pour les appels d'offres de formation de la Région et pour suivre l'exécution des actions de formation.

#### Mode de calcul

L'année d'entrée en formation l'année n correspond à la période du 1er janvier de l'année n au 31 décembre de l'année n.

On calcule cet IPP en additionnant le nombre des entrées des stagiaires inscrits selon leur typologie.

A partir de ces entrées, une classification est opérée par sexe, âge et publics prioritaires.

Rapport entre, au numérateur, le nombre de stagiaires par typologie (genre, public prioritaire), au dénominateur, le nombre de stagiaires entrés en formation par année civile.

#### Limites et biais

Un stagiaire ayant suivi plusieurs formations sera comptabilisé autant de fois qu'il a effectué de formations. Le nombre de stagiaires en situation de handicap est largement sous-estimé car de nombreux demandeurs d'emploi n'indiquent pas leur statut RQTH et leur comptabilisation fonctionne sur un système déclaratif.

### Justification des prévisions et cible

Le programme est ouvert à tous les demandeurs d'emploi quelles que soient leurs caractéristiques. Une attention particulière est demandée pour les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans.

# Programme Régional de Formation pour l'Emploi (PRFE), Métiers en tension IPP n°4 : Stagiaires certifiés

## Descriptif de l'indicateur

Cet indicateur représente le taux de réussite aux examens des stagiaires participant à des formations certifiantes ou qualifiantes.

## Précision méthodologique

### Source des données et date d'observation des données transmises

La Région a passé un marché afin de disposer d'un outil de gestion d'enquêtes en ligne, Vocaza. Les enquêtes sont diffusées et exploitées par la Région.

### Mode de calcul

Le calcul de l'obtention de la certification est obtenu par une enquête, à 6 mois après la sortie pour le programme E-Learning et le PRFE et de 1 à 3 mois après la sortie pour PRFE 2.

L'obtention de la certification est demandée. Cette étude porte uniquement sur les formations certifiantes.

Le sous-indicateur taux de réussite aux certifications correspond au :

Rapport entre, au numérateur, le nombre de stagiaires certifiés, au dénominateur, le nombre de stagiaires entrés dans le parcours certifiant.

### Limites et biais

Cet indicateur est lié au taux de réponse des stagiaires et aux déclarations de la personne interrogée.

Les données ne sont pas disponibles à date mais à n-1 du fait de la durée de remontée des informations.

## Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Programme Régional de Formation pour l'Emploi (PRFE), Métiers en tension

## IPP n°5 : Situation des stagiaires après leur sortie de formation

### Descriptif de l'indicateur

Cet indicateur décrit le taux d'insertion en emploi ou en formation des stagiaires 6 mois après leur sortie de formation.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

CDC via la plateforme Agora à partir de la collecte des données de la Déclaration Sociale Nominative (DSN).

#### Mode de calcul

Nombre de stagiaires en emploi ou en formation rapporté au nombre total de stagiaires sortis durant l'année civile.

#### Limites et biais

L'indicateur est une photo à 6 mois de la situation du stagiaire après sa sortie de formation. Il ne s'agit pas du taux d'accès à l'emploi ou à la formation. Autrement dit, si le stagiaire a retrouvé un travail qui s'est interrompu avant les 6 mois après sa sortie de formation, il ne sera pas considéré comme en emploi au sens de l'indicateur présenté.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Programme Régional de Formation pour l'Emploi (PRFE), Métiers en tension

## IPP n°6 : Taux abandon du PRFE

### Descriptif de l'indicateur

Cet indicateur décrit le taux d'abandon des stagiaires PRFE par année.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Système d'information de la Région

SAFIR (Suivi des Actions de Formation et d'Insertion Régional) est le système d'information de gestion des actions de formation professionnelle de la région Île-de-France. Les organismes de formation et les agents de la Région utilisent Safir pour les appels d'offres de formation de la Région et pour suivre l'exécution des actions de formation.

Les premières données représentées concernent l'année académique 2020.

#### Mode de calcul

Nombre de stagiaires ayant arrêté la formation pour motif d'abandon/Nombre de stagiaires entrés en formation.

#### Limites et biais

Non renseigné.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Programme Régional de Formation pour l'Emploi (PRFE), Métiers en tension

## IPP n°7 : Stagiaires engagés dans une formation vers un secteur en tension

### Descriptif de l'indicateur

Nombre de stagiaires engagés dans une formation vers un secteur en tension (En 2024 : Sécurité et Transport-Logistique ; Avant 2024 : Agriculture, Bâtiment et travaux publics, Cadre de vie et propreté, Communication, Environnement, Sanitaire et social, Hôtellerie, restauration et tourisme, Industrie, Numérique, Sécurité privée, Transport et logistique.) par dispositif (E-Learning, PRFE et PRFE 2).

Le PRFE a été renouvelé en 2022, d'où l'appellation "PRFE 2" pour désigner le programme de formation depuis cette année.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Système d'information de la Région

SAFIR (Suivi des Actions de Formation et d'Insertion Régional) est le système d'information de gestion des actions de formation professionnelle de la région Île-de-France. Les organismes de formation et les agents de la Région utilisent Safir pour les appels d'offres de formation de la Région et pour suivre l'exécution des actions de formation.

#### Mode de calcul

On calcule cet IPP en additionnant le nombre d'entrées des stagiaires entrés dans une formation éligible au dispositif expérimental d'aide à la formation vers un métier en tension.

#### Limites et biais

Non renseigné.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Parcours d'Entrée en Emploi (PEE)

## IPP n°1: Nombre de stagiaires du PEE

### Descriptif de l'indicateur

Nombre de stagiaires répartis par année et par département qui sont entrés dans un parcours du PEE depuis 2022.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

SAFIR (Suivi des Actions de Formation et d'Insertion Régional) puis SAFIR + : plateforme de gestion de la formation professionnelle de la région Île-de-France. Plateforme utilisée par les organismes de formation et les agents de la Région pour les appels d'offres de formation de la Région et pour suivre l'exécution des actions de formation.

Bilans des organismes de formation utilisés par le Service Conception.

Mise en œuvre des dispositifs socles des parcours professionnels.

Les premières données transmises concernent l'année 2018.

#### Mode de calcul

L'année n correspond à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année n.

L'effectif total de la Région Ile-de-France est calculé en addition des effectifs départementaux.

Les entrées en formation sont les situations pour lesquelles l'organisme de formation a déclaré des heures réalisées par les stagiaires dans Safir+.

#### Limites et biais

Pas de prise en compte des abandons, des interruptions de formation et des exclusions en cours de formation.

### Justification des prévisions et cible

Les données des missions locales, de France Travail et de l'INSEE sont utilisées en complément pour analyser la demande de formation des territoires et construire une offre de parcours de formation adaptée.

# Parcours d'Entrée en Emploi (PEE)

## IPP n°2: Répartition territoriale des centres de formation

### Descriptif de l'indicateur

Carte permettant de localiser les organismes de formation par département de la Région Île-de-France.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

SAFIR (Suivi des Actions de Formation et d'Insertion Régional) : plateforme de gestion de la formation professionnelle de la région Île-de-France. Plateforme utilisée par les organismes de formation et les agents de la Région pour les appels d'offres de formation de la Région et pour suivre l'exécution des actions de formation.

Bilans des organismes de formation utilisés par le Service Conception.

Mise en œuvre des dispositifs socles des parcours professionnels.

Les premières données transmises concernent l'année 2018 (année de début du marché public 2018-2021 du PEE).

#### Mode de calcul

Localisation des organismes de formation définie à partir des codes postaux. Les années font référence aux millésimes et s'entendent comme la période de 12 mois à compter du 01/02/n au 31/01/n+1.

#### Limites et biais

L'information concernant le profil des stagiaires est inconnue pour les publics scolarisés à l'étranger n'ayant pas fait d'équivalence en France.

### Justification des prévisions et cible

La densité démographique pour Paris et la petite couronne explique une demande plus forte en formation. La Région s'efforce d'assurer une couverture sur l'ensemble du territoire.

# Parcours d'Entrée en Emploi (PEE)

## IPP n°3: Profil des stagiaires du PEE

### Descriptif de l'indicateur

Répartition des stagiaires du PEE par classe d'âge, par niveau de qualification\* ainsi que la proportion de public prioritaire\*\*.

\* Les 8 niveaux de qualifications sont définis par l'article 1 du décret n°2019-14, section 3, Article D. 6113-19 (voir Annexe ci-après).

\*\* Les publics spécifiques sont les stagiaires bénéficiant de la Garantie Jeunes, les stagiaires en situation de handicap et les élèves suivis par la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) .

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

SAFIR (Suivi des Actions de Formation et d'Insertion Régional) puis Safir + : plateforme de gestion de la formation professionnelle de la région Île-de-France. Plateforme utilisée par les organismes de formation et les agents de la Région pour les appels d'offres de formation de la Région et pour suivre l'exécution des actions de formation.

Bilans des organismes de formation utilisés par le Service Conception.

Mise en œuvre des dispositifs socles des parcours professionnels.

Les premières données transmises concernent l'année 2018.

#### Mode de calcul

Rapport entre, au numérateur, le nombre de stagiaires par typologie (âge, niveau de formation, public spécifique) et par zone géographique (département et Région) / et au dénominateur, le nombre de stagiaires entrés en formation.

#### Limites et biais

Aucun.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Parcours d'Entrée en Emploi (PEE)

## IPP n°4 : Stagiaires certifiés à la sortie du PEE

### Descriptif de l'indicateur

Nombre de stagiaires ayant candidaté et obtenu une certification suite à une formation du PEE et par type de certification depuis 2022.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

SAFIR (Suivi des Actions de Formation et d'Insertion Régional) : plateforme de gestion de la formation professionnelle de la région Île-de-France. Plateforme utilisée par les organismes de formation et les agents de la Région pour les appels d'offres de formation de la Région et pour suivre l'exécution des actions de formation.

Bilans des organismes de formation utilisés par le Service Conception.

Mise en œuvre des dispositifs socles des parcours professionnels.

Les premières données transmises concernent l'année 2018.

#### Mode de calcul

Rapport entre, au numérateur, le nombre de stagiaires certifiés par type de certification / et au dénominateur, le nombre de stagiaires formés dans le cadre le PEE (sans interruption de parcours).

#### Limites et biais

L'objectif principal du PEE n'est pas l'obtention en soi d'une certification dans le cadre du parcours mais bien le renforcement des compétences clés dans l'objectif d'un accès à l'emploi ou à la formation qualifiante.

### Justification des prévisions et cible

La certification n'est pas un objectif du PEE cependant le passage d'une certification est proposé par les organismes de formation pour les stagiaires intéressés.

# Parcours d'Entrée en Emploi (PEE)

## IPP n°5: Situation des stagiaires 6 mois après la sortie du PEE

### Descriptif de l'indicateur

Situation professionnelle des stagiaires du PEE 6 mois après la fin de leur formation au sein de la Région.

Situations de sorties identifiées : employé, poursuite d'une formation, dans un parcours autre PEE; service civique/service volontaire européen, missions locales, abandon.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

SAFIR (Suivi des Actions de Formation et d'Insertion Régional) : plateforme de gestion de la formation professionnelle de la région Île-de-France. Plateforme utilisée par les organismes de formation et les agents de la Région pour les appels d'offres de formation de la Région et pour suivre l'exécution des actions de formation.

Bilans des organismes de formation utilisés par le Service Conception.

Mise en œuvre des dispositifs socles des parcours professionnels.

Les premières données transmises concernent l'année 2019.

#### Mode de calcul

Rapport entre, au numérateur, le nombre de stagiaires par situation professionnelle / et au dénominateur, le nombre de stagiaires ayant répondu à l'enquête.

#### Limites et biais

Pas d'enquête spécifique pour le PEE (contrairement au PRFE). Données issues d'une déclaration et d'une remise de pièces justificatives par les stagiaires aux organismes de formation. Cet IPP n'est disponible que pour l'année 2023.

### Justification des prévisions et cible

Néant.

# Parcours d'Entrée en Emploi (PEE)

## Annexe : Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles (Article D. 6113-19)

« Art. D. 6113-19.-I.-Le cadre national des certifications professionnelles comprend huit niveaux de qualification. Il précise la gradation des compétences associées à chacun de ces niveaux.

« II.-Le niveau 1 du cadre national des certifications professionnelles correspond à la maîtrise des savoirs de base.

« III.-Les autres niveaux de qualification sont définis comme suit :

« 1° Le niveau 2 atteste la capacité à effectuer des activités simples et résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils simples en mobilisant des savoir-faire professionnels dans un contexte structuré. L'activité professionnelle associée s'exerce avec un niveau restreint d'autonomie ;

« 2° Le niveau 3 atteste la capacité à effectuer des activités et résoudre des problèmes en sélectionnant et appliquant des méthodes, des outils, des matériels et des informations de base, dans un contexte connu, ainsi que la capacité à adapter les moyens d'exécution et son comportement aux circonstances ;

« 3° Le niveau 4 atteste la capacité à effectuer des activités nécessitant de mobiliser un éventail large d'aptitudes, d'adapter des solutions existantes pour résoudre des problèmes précis, à organiser son travail de manière autonome dans des contextes généralement prévisibles mais susceptibles de changer, ainsi qu'à participer à l'évaluation des activités. Le diplôme national du baccalauréat est classé à ce niveau du cadre national ;

« 4° Le niveau 5 atteste la capacité à maîtriser des savoir-faire dans un champ d'activité, à élaborer des solutions à des problèmes nouveaux, à analyser et interpréter des informations, en mobilisant des concepts, à transmettre le savoir-faire et des méthodes ;

« 5° Le niveau 6 atteste la capacité à analyser et résoudre des problèmes complexes imprévus dans un domaine spécifique, à formaliser des savoir-faire et des méthodes et à les capitaliser. Les diplômes conférant le grade de licence sont classés à ce niveau du cadre national ;

« 6° Le niveau 7 atteste la capacité à élaborer et mettre en œuvre des stratégies alternatives pour le développement de l'activité professionnelle dans des contextes professionnels complexes, ainsi qu'à évaluer les risques et les conséquences de son activité. Les diplômes conférant le grade de master sont classés à ce niveau du cadre national ;

« 7° Le niveau 8 atteste la capacité à identifier et résoudre des problèmes complexes et nouveaux impliquant une pluralité de domaines, en mobilisant les connaissances et les savoir-faire les plus avancés, à concevoir et piloter des projets et des processus de recherche et d'innovation. Le diplôme national de doctorat est classé à ce niveau du cadre national.

Ancienne nomenclature (1969)	Nouvelle nomenclature au 01.01.2019	Nouvelle nomenclature au 01.01.2020	Equivalence
-	Niveau 1		Savoirs de base
-	Niveau 2		-
Niveau V	Niveau 3		CAP
Niveau IV	Niveau 4		Bac
Niveau III	Niveau 5		Bac + 2/DUT/BTS
Niveau II	Niveau 6		Licence
Niveau I		Niveau 7	Master
		Niveau 8	Doctorat

# Programme Régional de Formation Transversale (PRFT)

## IPP n°1 : Nombre de stagiaires du PRFT

### Descriptif de l'indicateur

Nombre de stagiaires engagés dans un parcours du PRFT par département et par année.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

SAFIR (Suivi des Actions de Formation et d'Insertion Régional) puis Safir+ est la plateforme de gestion de la formation professionnelle de la région Île-de-France.

Les organismes de formation et les agents de la Région utilisent Safir pour les appels d'offres de formation de la Région et pour suivre l'exécution des actions de formation.

Les bilans des organismes de formation utilisés par le Service Conception et Mise en œuvre des dispositifs socles des parcours professionnels

Les premières données transmises concernent l'année 2019.

#### Mode de calcul

Les effectifs du PRFT sont dénombrés par département, par parcours et par année. Ne sont retenus que les stagiaires pour lesquels leurs organismes de formation ont déclaré des heures déjà réalisées. Il ne s'agit donc pas d'inscriptions mais bien d'entrées effectives et déclarées dans Safir+.

#### Limites et biais

Cet indicateur ne tient pas compte des abandons en cours de parcours, des interruptions de formation et des exclusions.

Cet indicateur peut être sous-estimé dans la mesure où les stagiaires déjà entrés en formation mais pour lesquels l'organisme de formation est en retard de déclaration sous Safir ne sont pas intégrés.

### Justification des prévisions et cible

Les données de France Travail et de l'INSEE sont utilisées pour analyser la demande de formation des territoires et construire une offre de parcours de formation adaptée.

# Programme Régional de Formation Transversale (PRFT)

## IPP n°2 : Répartition territoriale des centres de formation

### Descriptif de l'indicateur

Répartition territoriale des lieux de formation par département de la région Île-de-France.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

SAFIR (Suivi des Actions de Formation et d'Insertion Régional) puis Safir+ est la plateforme de gestion de la formation professionnelle de la région Île-de-France. Les organismes de formation et les agents de la Région utilisent Safir pour les appels d'offres de formation de la Région et pour suivre l'exécution des actions de formation.

Les bilans des organismes de formation utilisés par le Service Conception et Mise en œuvre des dispositifs socles des parcours professionnels

Les premières données transmises concernent l'année 2019.

#### Mode de calcul

La localisation sur la carte est obtenue à partir de l'adresse des organismes de formation.

#### Limites et biais

Non renseigné.

### Justification des prévisions et cible

La densité démographique de Paris et la petite couronne explique la demande plus forte en formation. Cela étant, la Région s'assure d'une couverture territoriale équilibrée et de la diversité des organismes de formation sur l'ensemble du territoire.

# Programme Régional de Formation Transversale (PRFT)

## IPP n°3 : Typologie des stagiaires

### Descriptif de l'indicateur

Pour chacun des 3 types de parcours, la répartition des stagiaires du PRFT par classe d'âge, par genre et le nombre de stagiaires considérés comme public spécifique.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

SAFIR (Suivi des Actions de Formation et d'Insertion Régional) puis Safir+ est la plateforme de gestion de la formation professionnelle de la région Île-de-France. Les organismes de formation et les agents de la Région utilisent Safir pour les appels d'offres de formation de la Région et pour suivre l'exécution des actions de formation. Les bilans des organismes de formation utilisés par le Service Conception et Mise en œuvre des dispositifs socles des parcours professionnels. Les premières données transmises concernent l'année 2019.

#### Mode de calcul

Cet indicateur est calculé en additionnant le nombre de stagiaires entrés en formation ayant un nombre d'heures déclarées non nul .  
A partir de ces entrées, une classification est opérée par sexe, âge et publics spécifiques pour les 3 types de parcours.

#### Limites et biais

Un biais de cet indicateur est que certaines informations liées au profil des stagiaires ne sont pas toujours connues des organismes de formation.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

IPP n°4 : Stagiaires certifiés à la sortie du PRFT

Descriptif de l'indicateur

Nombre et le taux de réussite des stagiaires du PRFT aux qualifications par type de parcours et par département.

Précision méthodologique

**Source des données et date d'observation des données transmises**

SAFIR (Suivi des Actions de Formation et d'Insertion Régional) puis Safir+ est la plateforme de gestion de la formation professionnelle de la région Île-de-France. Les organismes de formation et les agents de la Région utilisent Safir pour les appels d'offres de formation de la Région et pour suivre l'exécution des actions de formation. Les bilans des organismes de formation utilisés par le Service Conception et Mise en œuvre des dispositifs socles des parcours professionnels. Les premières données transmises concernent l'année 2019. Les certifications sont déclarées à travers les bilans périodiques qui sont remis en juillet, soit en juillet 2026 pour l'année 2025. Nous affichons donc les données 2024 en raison de l'indisponibilité des données 2025.

**Mode de calcul**

Rapport entre, au numérateur, le nombre de stagiaires ayant réussi leur certification ou qualification par année, au dénominateur, le nombre de stagiaires ayant passé une certification ou une qualification par année.

On distingue le nombre de certification selon le parcours et par département.

**Limites et biais**

Non renseigné.

Justification des prévisions et cible

Néant.

# Programme Régional de Formation Transversale (PRFT)

## IPP n°5 : Situation des stagiaires 6 mois après la sortie du PRFT

### Descriptif de l'indicateur

Insertion des stagiaires 6 mois après leur sortie de formation par type de parcours du PRFT.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Les données reposent sur les informations déclarées par les stagiaires aux organismes de formation.

Les premières données transmises concernent l'année 2019.

#### Mode de calcul

Rapport entre, au numérateur, le nombre de stagiaires par type de situation professionnelle, au dénominateur, le nombre de stagiaires ayant répondu à l'enquête.

#### Limites et biais

Les dispositifs AVP et bureautique étant des formations courtes, leur impact sur l'insertion à 6 mois des stagiaires reste difficile à évaluer.

Un biais de cet indicateur est qu'il repose sur un déclaratif lors d'une enquête.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Programme Régional de Formation Transversale (PRFT)

## Annexe : Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles (Article D. 6113-19)

« Art. D. 6113-19.-I.-Le cadre national des certifications professionnelles comprend huit niveaux de qualification. Il précise la gradation des compétences associées à chacun de ces niveaux.

« II.-Le niveau 1 du cadre national des certifications professionnelles correspond à la maîtrise des savoirs de base.

« III.-Les autres niveaux de qualification sont définis comme suit :

« 1° Le niveau 2 atteste la capacité à effectuer des activités simples et résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils simples en mobilisant des savoir-faire professionnels dans un contexte structuré. L'activité professionnelle associée s'exerce avec un niveau restreint d'autonomie ;

« 2° Le niveau 3 atteste la capacité à effectuer des activités et résoudre des problèmes en sélectionnant et appliquant des méthodes, des outils, des matériels et des informations de base, dans un contexte connu, ainsi que la capacité à adapter les moyens d'exécution et son comportement aux circonstances ;

« 3° Le niveau 4 atteste la capacité à effectuer des activités nécessitant de mobiliser un éventail large d'aptitudes, d'adapter des solutions existantes pour résoudre des problèmes précis, à organiser son travail de manière autonome dans des contextes généralement prévisibles mais susceptibles de changer, ainsi qu'à participer à l'évaluation des activités. Le diplôme national du baccalauréat est classé à ce niveau du cadre national ;

« 4° Le niveau 5 atteste la capacité à maîtriser des savoir-faire dans un champ d'activité, à élaborer des solutions à des problèmes nouveaux, à analyser et interpréter des informations, en mobilisant des concepts, à transmettre le savoir-faire et des méthodes ;

« 5° Le niveau 6 atteste la capacité à analyser et résoudre des problèmes complexes imprévus dans un domaine spécifique, à formaliser des savoir-faire et des méthodes et à les capitaliser. Les diplômes conférant le grade de licence sont classés à ce niveau du cadre national ;

« 6° Le niveau 7 atteste la capacité à élaborer et mettre en œuvre des stratégies alternatives pour le développement de l'activité professionnelle dans des contextes professionnels complexes, ainsi qu'à évaluer les risques et les conséquences de son activité. Les diplômes conférant le grade de master sont classés à ce niveau du cadre national ;

« 7° Le niveau 8 atteste la capacité à identifier et résoudre des problèmes complexes et nouveaux impliquant une pluralité de domaines, en mobilisant les connaissances et les savoir-faire les plus avancés, à concevoir et piloter des projets et des processus de recherche et d'innovation. Le diplôme national de doctorat est classé à ce niveau du cadre national.

Ancienne nomenclature (1969)	Nouvelle nomenclature au 01.01.2019	Nouvelle nomenclature au 01.01.2020	Equivalence
-	Niveau 1		Savoirs de base
-	Niveau 2		-
Niveau V	Niveau 3		CAP
Niveau IV	Niveau 4		Bac
Niveau III	Niveau 5		Bac + 2/DUT/BTS
Niveau II	Niveau 6		Licence
Niveau I		Niveau 7	Master
		Niveau 8	Doctorat

# Compétences + (Appel à projet PRIC)

## IPP n°1 : Bénéficiaires formés et accompagnés

### Descriptif de l'indicateur

Nombre et type de stagiaires formés et accompagnés via le dispositif, entrés en formation.  
On représente le nombre, le niveau, l'âge et le genre des stagiaires entrés en formation par année.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Safir (suivi opérationnel)

Les premières données transmises concernent l'année 2019.

#### Mode de calcul

Inscription dans Safir par les organismes de formation/porteurs de projets.

Chaque stagiaire est compté une seule fois, même s'il suit plusieurs modules.

#### Limites et biais

L'inscription des bénéficiaires des actions dans Safir étant faite par les organismes de formation, la donnée est collectée avec un risque de décalage dans le temps et donc l'information peut être incomplète.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Compétences + (Appel à projet PRIC)

## IPP n°2 : Situation des bénéficiaires à la sortie de formation

### Descriptif de l'indicateur

Cet indicateur observe la situation professionnelle des bénéficiaires à la sortie du dispositif de formation (au jour de la sortie ou dans les quelques jours qui suivent).

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Safir (suivi opérationnel)

Les premières données transmises concernent l'année 2020.

#### Mode de calcul

Inscription dans Safir par les organismes de formation/porteurs de projets.

#### Limites et biais

Données compliquées à collecter car le suivi des stagiaires n'est pas facile.

Biais du déclaratif.

### Justification des prévisions et cible

Les objectifs de sortie en emploi ou en formation sont déterminés par les porteurs de projet en lien avec la Région.

# Compétences + (Appel à projet PRIC)

## Annexe : Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles (Article D. 6113-19)

« Art. D. 6113-19.-I.-Le cadre national des certifications professionnelles comprend huit niveaux de qualification. Il précise la gradation des compétences associées à chacun de ces niveaux.

« II.-Le niveau 1 du cadre national des certifications professionnelles correspond à la maîtrise des savoirs de base.

« III.-Les autres niveaux de qualification sont définis comme suit :

« 1° Le niveau 2 atteste la capacité à effectuer des activités simples et résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils simples en mobilisant des savoir-faire professionnels dans un contexte structuré. L'activité professionnelle associée s'exerce avec un niveau restreint d'autonomie ;

« 2° Le niveau 3 atteste la capacité à effectuer des activités et résoudre des problèmes en sélectionnant et appliquant des méthodes, des outils, des matériels et des informations de base, dans un contexte connu, ainsi que la capacité à adapter les moyens d'exécution et son comportement aux circonstances ;

« 3° Le niveau 4 atteste la capacité à effectuer des activités nécessitant de mobiliser un éventail large d'aptitudes, d'adapter des solutions existantes pour résoudre des problèmes précis, à organiser son travail de manière autonome dans des contextes généralement prévisibles mais susceptibles de changer, ainsi qu'à participer à l'évaluation des activités. Le diplôme national du baccalauréat est classé à ce niveau du cadre national ;

« 4° Le niveau 5 atteste la capacité à maîtriser des savoir-faire dans un champ d'activité, à élaborer des solutions à des problèmes nouveaux, à analyser et interpréter des informations, en mobilisant des concepts, à transmettre le savoir-faire et des méthodes ;

« 5° Le niveau 6 atteste la capacité à analyser et résoudre des problèmes complexes imprévus dans un domaine spécifique, à formaliser des savoir-faire et des méthodes et à les capitaliser. Les diplômes conférant le grade de licence sont classés à ce niveau du cadre national ;

« 6° Le niveau 7 atteste la capacité à élaborer et mettre en œuvre des stratégies alternatives pour le développement de l'activité professionnelle dans des contextes professionnels complexes, ainsi qu'à évaluer les risques et les conséquences de son activité. Les diplômes conférant le grade de master sont classés à ce niveau du cadre national ;

« 7° Le niveau 8 atteste la capacité à identifier et résoudre des problèmes complexes et nouveaux impliquant une pluralité de domaines, en mobilisant les connaissances et les savoir-faire les plus avancés, à concevoir et piloter des projets et des processus de recherche et d'innovation. Le diplôme national de doctorat est classé à ce niveau du cadre national.

Ancienne nomenclature (1969)	Nouvelle nomenclature au 01.01.2019	Nouvelle nomenclature au 01.01.2020	Equivalence
-	Niveau 1		Savoirs de base
-	Niveau 2		-
Niveau V	Niveau 3		CAP
Niveau IV	Niveau 4		Bac
Niveau III	Niveau 5		Bac + 2/DUT/BTS
Niveau II	Niveau 6		Licence
Niveau I		Niveau 7	Master
		Niveau 8	Doctorat

# Rémunération des stagiaires

## IPP n°1: Nombre de stagiaires rémunérés par la Région

### Descriptif de l'indicateur

Nombre de stagiaires rémunérés ou faisant l'objet d'une protection sociale via la contractualisation avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP) par année civile de paiement.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

VALDEFI (infocentre de DEFI , outil de l'ASP).

Les premières données transmises concernent l'année 2020.

#### Mode de calcul

Chaque stagiaire est compté une fois pour chaque année où il perçoit un paiement. Un même individu qui suivrait plusieurs stages sera compté une fois pour chacun de ses stages.

Dans le cas du dispositif PEE, les stagiaires qui suivent uniquement le module SAS sont comptabilisés.

#### Limites et biais

Aucun.

### Justification des prévisions et cible

Les agréments émis depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025 n'ouvrent droit à la rémunération que si la formation est qualifiante vers un secteur en tension. Dans le cas contraire, le stagiaire bénéficie d'une protection sociale uniquement.

# Rémunération des stagiaires

## IPP n°2 : Rémunération moyenne par stagiaire

### Descriptif de l'indicateur

Rémunération moyenne des stagiaires sur la durée de leur parcours de formation, par année civile d'entrée en formation (à partir de 2024).

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

VALDEFI (infocentre de DEFI , outil de l'ASP). En cas de changement de prestataire, cette source sera modifiée.

Les premières données transmises concernent l'année 2020, mais le mode calcul de la rémunération moyenne a changé en 2024.

#### Mode de calcul

Rapport entre, au numérateur, le montant total des rémunérations payées et au dénominateur, le nombre de stagiaires percevant une rémunération par la Région.

#### Limites et biais

Il ne s'agit pas de la rémunération mensuelle perçue mais de la rémunération sur **l'ensemble du parcours de formation**. Cette moyenne diffère selon les programmes de formation dont les durées peuvent être plus ou moins longues.

Pour l'année en cours, en l'occurrence 2025, la rémunération moyenne peut être sous-estimée car une partie des stagiaires **n'ont pas terminé leur formation** et vont donc continuer à percevoir une rémunération qui n'est pas encore incluse dans les résultats proposés.

### Justification des prévisions et cible

Une augmentation a été observée entre 2021 et 2022 en raison de l'augmentation du barème de rémunération le 01/04/2021 (Décret n°2021-522 du 29 avril 2021 : Revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle (Plan 1 jeune, 1 solution)

# Rémunération des stagiaires

## IPP n°3 : Typologie des stagiaires rémunérés par la Région

### Descriptif de l'indicateur

Part de stagiaires rémunérés par la Région par catégorie, selon l'année civile d'entrée en formation.

Caractéristiques prises en compte : Âge, Genre, Situation matrimoniale (information partiellement disponible), Travailleur handicapé ou non.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

VALDEFI (infocentre de DEFI , outil de l'ASP). En cas de changement de prestataire, cette source sera modifiée.

Les premières données transmises concernent l'année 2020.

#### Mode de calcul

Les stagiaires de la formation professionnelle bénéficiant d'une rémunération de la Région sont répartis par caractéristiques (âge, genre ...). Chaque stagiaire est compté une seule fois pour l'ensemble des versements qu'il reçoit durant sa formation. En revanche, si l'individu suit plusieurs formations, il sera compté une fois pour chacune de ses formations.

#### Limites et biais

Aucun.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Rémunération des stagiaires

## IPP n°4 : Part des stagiaires de la formation professionnelle rémunérés par la Région

### Descriptif de l'indicateur

Nombre de stagiaires rémunérés par la Région / Nombre total des stagiaires des formations professionnelles agréées par la Région

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

VALDEFI (infocentre de DEFI, outil de l'ASP) pour le nombre de stagiaires rémunérés par la Région.

SAFIR pour le nombre de stagiaires présents en formation dans l'année.

ZEFIR pour le nombre de stagiaires présents en formation dans l'année sur le dispositif PRFT.

MesDémarches (dispositif AIRE), ValDéfi (dispositif PPSMJ), Pôle Trésor (FSS), Safir+ (autres dispositifs) pour le nombre de stagiaires de la formation professionnelle.

#### Mode de calcul

Rapport entre le nombre de stagiaires de la formation professionnelle ayant bénéficié d'une rémunération régionale au cours de l'année n et le nombre total de stagiaires présents sur les formations au cours de la même année (dont la date d'entrée est antérieure au 31/12/n et/ou la date de sortie est après le 01/01/n).

#### Limites et biais

À noter, les données pour les Centres de Rééducation Professionnelle (CRP) et le dispositif Droits de Femmes ne sont pas intégrées à l'indicateur.

### Justification des prévisions et cible

Seules les données des dispositifs PRFE, PEE, PRFT et Elearning sont prises en compte dans l'indicateur.

### IPP n°5 : Part des stagiaires ayant bénéficié de la prime d'incitation pour les secteurs en tension ou d'intérêt régional

#### Descriptif de l'indicateur

Part des stagiaires qui bénéficient de la prime d'incitation pour les métiers en tension ou le secteur d'intérêt régional par année civile.

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

VALDEFI (ASP) et SAFIR pour le nombre de bénéficiaires de la prime incitative payée par la Région.

DéfiMesDémarches (dispositif AIRE), ValDéfi (dispositif PPSMJ), Pôle Tresor (FSS), Safir+ (autres dispositifs) pour le nombre de stagiaires de la formation professionnelle.

##### Mode de calcul

Nombre de stagiaires ayant bénéficié de la première partie de la prime (au mois d'entrée en formation) / Nombre total de stagiaires entrés sur les secteurs en tensions.

##### Limites et biais

Un changement de RI a été mis en œuvre en juin 2024 afin de recentrer l'attribution de la prime sur les jeunes de 16 à 25 ans et pour l'ensemble des publics, spécifiquement sur les métiers de la sécurité et de conducteur de bus. Ce recentrage a entraîné une diminution du nombre de publics éligibles à la prime. Cela étant, afin de rester en cohérence avec la méthode de calcul de 2023 et 2024, sont intégrés les stagiaires du dispositif ESCRP et FSS. Le nombre de dossiers en mode restrictif est de 2 449. Il passe à 9 263 en incluant ESCRP et FSS.

#### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.



# LOGEMENT

## *Annexes : Fiches de qualification des IPP*

→ Aide à la rénovation thermique	315
→ Soutien à la production de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires – Logement familial	317
→ Soutien à la production de résidences pour jeunes, apprentis et étudiants	321

### IPP n°1 : Répartition des logements à rénover par département

#### Descriptif de l'indicateur

Répartition géographique des logements sociaux subventionnés par la Région au titre de l'aide à la rénovation thermique et de ceux rénovés (résultats mesurés lors de la demande de solde).

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

Pour les logements sociaux subventionnés : la source de données est un fichier bilan interne au service dont les données sont elles-mêmes issues des éléments transmis par les bénéficiaires et préalablement validés lors de l'instruction de la demande de subvention (liste des logements à rénover et conventions APL). Ils correspondent aux éléments approuvés par les élus et inscrits dans les conventions signées entre la Région et les bénéficiaires.

Les données transmises correspondent aux projets financés depuis 2020.

Pour les logements sociaux rénovés : la source de données est un fichier bilan interne au service, les données étant elles-mêmes issues des éléments transmis par les bénéficiaires et validés par les services lors du point d'étape et de la demande de solde (liste des opérations réhabilitées, études thermiques ou DPE après travaux, PV de réception...)

##### Mode de calcul

Somme des logements pour lesquels une subvention est attribuée en année N répartie par département.

Somme des logements effectivement rénovés répartie par département.

##### Limites et biais

Les travaux de rénovation doivent être achevés dans les 3 ans suivant l'attribution de la subvention régionale mais les délais de caducité qui s'appliquent pour demander le solde de la subvention sont plus longs (potentiellement jusqu'à 7 ans). Il pourrait donc y avoir un décalage important entre la fin effective des travaux et la transmission des pièces justificatives accompagnant la demande de solde à la Région.

Les premières données concernant les programmes achevés seront ainsi disponibles au plus tôt courant 2024/2025.

#### Justification des prévisions et cible

La Région a accompagné la rénovation thermique de 18 376 logements sur la période 2020-2025.

### IPP n°2 : Evolution de la performance énergétique des logements rénovés

#### Descriptif de l'indicateur

Cet indicateur vise à mesurer l'amélioration de la performance énergétique des logements rénovés à l'issue du solde de la subvention.

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

La consommation initiale en énergie primaire ou l'étiquette énergétique de départ du logement est issue des études thermiques ou DPE transmis par les bénéficiaires au moment de la demande de subvention.

La consommation ou l'étiquette énergétique après travaux est issue des études thermiques ou DPE réalisés après travaux et transmis par les bénéficiaires au moment de la demande de solde.

Ces éléments sont saisis dans un tableau de bilan interne au service permettant de suivre le dispositif.

Les données sont transmises à partir de 2025, le temps pour les projets d'être terminés et à la donnée d'être récoltée. Les données observées dans ce rapport sont celles des travaux financés sur les années 2020 et 2021.

##### Mode de calcul

Différences entre les consommations d'énergie primaire ou d'étiquettes énergétiques avant et après travaux des programmes rénovés, exprimées soit en saut d'étiquette, soit en gain moyen en termes de consommation énergétique par m<sup>2</sup>/ an.

##### Limites et biais

La comparaison n'est possible que pour les logements pour lesquels la demande de solde aura effectivement été transmise à la Région. Les éléments "après travaux" ne sont disponibles que 3 à 5 ans après l'attribution de la subvention. Les premières données "après travaux" sont disponibles depuis 2025.

L'analyse porte uniquement sur les logements disposant d'une étiquette énergétique unique avant et après travaux. Cette restriction permet de garantir la comparabilité des situations et d'éviter les biais liés aux logements présentant des étiquettes multiples ou des valeurs non interprétables.

#### Justification des prévisions et cible

Pour les conventions votées en 2020 et 2021, les logements doivent être sortis des étiquettes F et G, soit un gain minimum d'1 à 2 étiquettes.

Pour les conventions votées après 2021, les exigences minimales sont d'atteindre l'étiquette D pour les logements qui se trouvaient en étiquettes F et G, soit un saut de 2 à 3 étiquettes minimum et l'étiquette C pour les logements qui se trouvaient en étiquette E, soit un saut de 2 étiquettes minimum. En 2025, la région a gelé son soutien à la rénovation thermique des logements.

#### Descriptif de l'indicateur

Nombre total de logements sociaux financés par la Région, nombre de logements sociaux financés dans les communes à moins de 25 % de logements sociaux et répartition par type de conventionnement (PLS, PLUS, PLAI).

Part des logements sociaux financés dans les communes dotées de moins de 25 % de logements sociaux et détail par type de conventionnement.

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

Tableau de suivi interne du service de Logement social issu du Répertoire des logements locatifs bailleurs sociaux (RPLS) et des bilans triennaux SRU.

Enquête annuelle du service des données et études statistiques du Ministère de la Transition écologique = état du parc de logements locatifs dans le RPLS + liste des communes "anti-ghettos". Données transmises aux services de la Région par la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL).

Les données transmises concernent les dossiers financés depuis 2020.

##### Mode de calcul

Rapport entre, au numérateur, le nombre de logements sociaux financés dans les communes dotées de moins de 25 % de logements sociaux ; et au dénominateur, le total des logements sociaux financés par la Région.

Rapport entre, au numérateur, le nombre de logements sociaux financés par type de conventionnement dans les communes dotées de moins de 25 % de logements sociaux ; et au dénominateur, le nombre total des logements sociaux .

##### Limites et biais

Le taux de logements sociaux retenu pour chaque commune est le taux SRU, ou le taux RPLS fourni par les services de l'Etat. Ce n'est donc pas systématiquement le taux strict SRU pour toutes les communes, il ne concerne qu'une partie des communes de la Région. Le taux SRU intègre des catégories légèrement différentes du taux RPLS.

#### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

### IPP n°2 : Répartition territoriale des logements locatifs sociaux financés par département

#### Descriptif de l'indicateur

Répartition géographique des logements sociaux, très sociaux et intermédiaires financés par la Région par département et par type de conventionnement (PLS, PLUS, PLAI) en année civile.

#### Précision méthodologique

##### **Source des données et date d'observation des données transmises**

Tableau de suivi interne du service "Logement social".

Les données transmises concernent les dossiers financés depuis 2020.

##### **Mode de calcul**

Calculé à partir des données collectées issues du bilan annuel.

##### **Limites et biais**

Aucun.

#### Justification des prévisions et cible

La Région n'a pas d'objectif de production territorialisée par département. L'ensemble des programmes éligibles sont financés quelle que soit leur localisation dès lors que le budget le permet.

#### Descriptif de l'indicateur

Volume prévisionnel d'heures d'insertion professionnelle prévisionnel à réaliser en contrepartie de l'intervention régionale.

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

Tableau de bord interne du service "Logement social".

Données alimentées par les éléments fournis par les bénéficiaires.

Les données transmises concernent les dossiers financés depuis 2020.

##### Mode de calcul

Application de l'annexe du règlement d'intervention de la délibération n°CR 2017-02 du 26 janvier 2017 qui impose, au-delà d'un montant de travaux de 1,650 M€ HT, 6 % d'heures d'insertion dans les programmes accompagnés.

##### Limites et biais

Les données sont déclaratives et s'appuient sur des prix prévisionnels. Elles sont fournies en amont de la réalisation des opérations.

Les heures d'insertion professionnelle n'ont plus de caractère obligatoire depuis septembre 2025, ce qui peut entraîner une rupture de série.

#### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

### IPP n°4 : Part de la demande de logements locatifs sociaux satisfaite par département (tout ménage et ménage prioritaire)

#### Descriptif de l'indicateur

Part des demandes franciliennes de logements locatifs sociaux, très sociaux et intermédiaires satisfaite chaque année au global et au niveau des ménages prioritaires.

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

Tableau produit par la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL).

Les données portent sur les demandes et les attributions de logements depuis 2020.

##### Mode de calcul

Rapport entre, au numérateur, le nombre de demandes de logement sociaux ayant donné lieu à une attribution de logement ; et au dénominateur, le nombre total de demandes de logements sociaux.

Rapport entre, au numérateur, le nombre de demandes de logements sociaux des ménages prioritaires ayant donné lieu à une attribution de logement ; et au dénominateur, le nombre total des demandes de logements sociaux des ménages prioritaires.

##### Limites et biais

Les données sont publiées par l'Etat sur le site de la DRIHL, à une périodicité non connue. La méthode de production des données et leur fiabilité ne sont pas connues des services.

#### Justification des prévisions et cible

Ces renseignements sont fournis à titre informatif. La Région n'a pas quantifié d'objectifs sur cette thématique dans le cadre de ses interventions. Ces derniers relèvent plus d'une politique nationale et de l'application de la réglementation en la matière.

### IPP n°1 : Nombre de logements et places destinés aux jeunes et étudiants financés par la Région

#### Descriptif de l'indicateur

Nombre de logements et de places financés par la Région chaque année, au total, et répartis par type de conventionnement de logement.

#### Précision méthodologique

##### **Source des données et date d'observation des données transmises**

Tableau de bilan interne au service.

Données observées : logements financés depuis 2021.

##### **Mode de calcul**

Somme des logements et places pour jeunes et étudiants financés par la Région et répartis par type de conventionnement.

##### **Limites et biais**

Aucun.

#### Justification des prévisions et cible

L'objectif annuel visé par la convention 2022-2024 signée entre la Région et l'Etat est de 4 800 places pour étudiants et 1 500 à 2 000 places pour jeunes. En 2025, il n'y a plus de convention entre l'état et la région mais l'action continue.

### IPP n°2 : Répartition par département et académie des affectations et des logements et places financés par la Région

#### Descriptif de l'indicateur

Répartition, par département pour les résidences pour jeunes, et par académie pour les résidences étudiantes, des subventions attribuées et du nombre de logements et places financés chaque année.

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

Tableau de suivi interne du service "Logement social".

Données transmises : projets financés depuis 2021.

##### Mode de calcul

Sommes des subventions, des logements et des places pour jeunes et étudiants financés par la Région et réparties par département (pour les résidences jeunes) ou par académie (résidences étudiantes).

##### Limites et biais

Aucun.

#### Justification des prévisions et cible

La Région n'a pas défini d'objectifs territorialisés de production.



# LYCÉES

## *Annexes : Fiches de qualification des IPP*

→ Dotation Globale de Fonctionnement des Lycées (DGFL)	324
→ Equipements pédagogiques dans les EPLE	328
→ Forfait d'externat – Part matériel et personnel	329

### IPP n°1 : Nombre de lycées publics par type

#### Descriptif de l'indicateur

Nombre de lycées publics classés par type.

Typologie des lycées : EREA, ERPD, lycée général, lycée général et technologique, lycée GTPA (agricole), lycée polyvalent, lycée professionnel, lycée technologique.

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

Enquête menée par le Service Statistique Académique, un service de l'Education Nationale.

Les premières données transmises concernent l'année scolaire 2017-2018.

##### Mode de calcul

Les lycées publics sont recensés par type d'établissement depuis l'année scolaire 2017-2018.

##### Limites et biais

Il existe un décalage des données entre l'année de versement de la DGFL et l'année de référence pour le calculer du montant de la DGFL.

Par exemple, le montant de la DGFL 2023 est calculé à partir des effectifs et du nombre de lycées en 2022. Les ouvertures d'établissements ou de classes de l'année scolaire 2023-2024 ne sont donc pas prises en compte pour le calcul de la DGFL 2023 mais le seront pour celui de 2024.

#### Justification des prévisions et cible

L'objectif est de répartir le plus justement possible la DGFL.

### IPP n°2 : Effectifs des lycées publics par type

#### Descriptif de l'indicateur

Effectifs (et évolution) dans les lycées publics, par type.

Typologie des lycées : EREA, ERPD, lycée général, lycée général et technologique, lycée GTPA (agricole), lycée polyvalent, lycée professionnel, lycée technologique.

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

Enquête menée par le Service Statistique Académique, un service de l'Education Nationale.

Les premières données transmises concernent l'année scolaire 2017-2018.

##### Mode de calcul

Les lycées publics sont recensés par type d'établissement depuis l'année scolaire 2017-2018.

La nomenclature est issue des barèmes pédagogiques de l'Education nationale.

##### Limites et biais

Il existe un décalage des données entre l'année de versement de la DGFL et l'année de référence pour calculer le montant de la DGFL.

Par exemple, le montant de la DGFL 2023 est calculé à partir des effectifs et du nombre de lycées en 2022. Les ouvertures d'établissements ou de classes de l'année scolaire 2023-2024 ne sont donc pas prises en compte pour le calcul de la DGFL 2023 mais le seront pour celui de 2024.

#### Justification des prévisions et cible

L'objectif est de répartir le plus justement possible la DGFL.

### IPP n°3 : Poids de la DGFL dans les budgets des lycées publics

#### Descriptif de l'indicateur

Le poids de la DGFL dans le budget de fonctionnement d'un lycée est mesuré par la part que la DGFL (en %) représente dans le budget "Service Général" du lycée concerné.

Budget de service général = activités pédagogiques, vie de l'élève, administration-logistique

Typologie des lycées = EREA, ERPD, lycée général, lycée général et technologique, lycée GTPA (agricole), lycée polyvalent, lycée professionnel, lycée technologique.

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

Transmission des budgets prévisionnels par les établissements en fin d'année.

Les premières données transmises concernent l'année 2020.

##### Mode de calcul

Les lycées sont recensés par type d'établissement et le montant de la DGFL est calculé sur la base de cette typologie.

Part de la DGFL par lycée = montant de la DGFL attribuée au lycée / total des recettes du lycée (par type d'établissement).

Poids moyen de la DGFL par type de lycées = somme des parts de la DGFL dans les lycées (classés par type) / le nombre de lycées du type concerné.

##### Limites et biais

Il existe un décalage des données entre l'année de versement de la DGFL et l'année de référence pour calculer le montant de la DGFL.

Par exemple, le montant de la DGFL 2023 est calculé à partir des effectifs et du nombre de lycées en 2022. Les ouvertures d'établissements ou de classes de l'année scolaire 2023-2024 ne sont donc pas prises en compte pour le calcul de la DGFL 2023 mais le seront pour celui de 2024.

Les budgets des lycées d'Enseignement Général Technologique et Professionnelle Agricole (LEGTPA) sont contrôlés conjointement par le ministère de l'Agriculture et la Région. Les Cités Mixtes Départementales sont contrôlées conjointement par les Départements et la Région.

Pour la DGFL 2023 voté en 2022, la prise en compte du niveau des fonds de roulement de chaque établissement dans l'attribution des dotations a fait baisser sensiblement les dotations versées à certains établissements (écrêtement de 17 000 000 €) ce qui diminue d'autant la part de la DGFL dans les budgets des lycées concernés, qui ont alors pu équilibrer leurs comptes en mobilisant leurs fonds propres.

#### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

### IPP n°4 : Proportion des lycées publics bénéficiant de la dotation de solidarité

#### Descriptif de l'indicateur

Pourcentage des lycées publics franciliens percevant la Dotation de solidarité.

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

Enquête menée par le Service Statistique Académique, un service de l'Education Nationale.  
Les premières données transmises concernent l'année 2019.

##### Mode de calcul

Rapport entre au numérateur, le nombre lycées ayant bénéficié de la dotation de solidarité ; et au dénominateur, le nombre de lycées publics.

##### Limites et biais

Il existe un décalage des données entre l'année de versement de la DGFL et l'année de référence pour calculer le montant de la DGFL.  
Par ailleurs, la dotation de solidarité n'est pas attribuée à l'ensemble des élèves de l'établissement mais cible les filières d'enseignement.

#### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Equipements pédagogiques

## IPP n°1 : Taux de demandes d'équipements satisfaites (lycées dotés)

### Descriptif de l'indicateur

Cet indicateur mesure le taux de lycées dotés parmi ceux ayant répondu à une campagne par une demande d'équipements pédagogiques et fonctionnels. Il est mesuré en fonction du nombre de lycées ayant réalisés une demande et des montants demandés.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Base de données LYSTORE.

Localisation de la donnée : prestataire CGI piloté par le service transformation numérique du Pôle Transformation Numérique.

#### Mode de calcul

(En pourcentage par an) Nombre de lycées dotés / Total des lycées ayant répondu à la campagne en question.

#### Limites et biais

Risque d'erreur de saisie dans LYSTORE.

### Justification des prévisions et cible

L'objectif est de satisfaire au plus les demandes d'équipements pédagogiques et fonctionnels nécessaires au bon fonctionnement des EPLE.

### Renseignements complémentaires

Montants totaux accordés par type d'équipement, par année.

Montants accordés pour des achats en gestion direct (par type d'équipement, par année).

Montants accordés pour des achats par subvention (par type d'équipement, par année).

# Forfait d'externat

## IPP n°1 : Nombre de lycées privés sous contrat par type d'établissement

### Descriptif de l'indicateur

Cet indicateur permet de suivre le nombre de lycées privés sous contrat en Île-de-France par type d'établissement, par année scolaire.  
Typologie des établissements : général, général et technologique, polyvalent, professionnel, technologique.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Relevés des effectifs N-2 transmis par les rectorats.

Données transmises à partir de l'année scolaire 2018-2019.

#### Mode de calcul

Les lycées privés sous contrat sont recensés par type d'établissement depuis 2018-2019. A la rentrée 2024, deux établissements ont ouvert (un dans les Yvelines et un autre dans les Hauts-de-Seine) portant le total à 218.

Nombre de lycées privés sous contrat par type (général, général et technologique, polyvalent, professionnel, technologique).

#### Limites et biais

Il existe un décalage des données entre l'année de versement du forfait d'externat et l'année de référence pour calculer le montant du forfait d'externat.

Par exemple, le montant du forfait d'externat 2021 est calculé à partir des effectifs et du nombre de lycées en 2019. Les ouvertures d'établissements ou de classes de l'année scolaire 2021 ne sont donc pas prises en compte pour le calcul du forfait d'externat 2021 mais pour celui de 2022.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Forfait d'externat

## IPP n°2 : Effectifs des lycées privés sous contrat par type d'établissement et par filière

### Descriptif de l'indicateur

Cet indicateur décrit les effectifs des lycées privés sous contrat par type d'établissement et par filière (par année scolaire).

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Relevés des effectifs N-2 transmis par les rectorats.

Données transmises à partir de l'année scolaire 2018-2019.

#### Mode de calcul

Les effectifs sont disponibles par type d'établissement et aussi par filière.

#### Limites et biais

Il existe un décalage des données entre l'année de versement du forfait d'externat et l'année de référence pour calculer le montant du forfait d'externat.

Par exemple, le montant du forfait d'externat 2021 est calculé à partir des effectifs et du nombre de lycées en 2019. Les ouvertures d'établissements ou de classes de l'année scolaire 2021 ne sont donc pas prises en compte pour le calcul du forfait d'externat 2021 mais pour celui de 2022.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Forfait d'externat

## IPP n°3 : Dépenses de forfait d'externat par élève (part matériel et part personnel)

### Descriptif de l'indicateur

Cet indicateur décrit la part-matériel et la part personnel du forfait d'externat pour un élève scolarisé dans un lycée privé sous contrat. Le montant du forfait est donné au total et en moyenne par élève.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Relevés des effectifs N-2 transmis par les rectorats.

Données transmises à partir de l'année scolaire 2018-2019.

#### Mode de calcul

Montant des dépenses régionales pour un élève dans un lycée privé.

#### Limites et biais

Le forfait d'externat a été redéfini par la région IDF en 2012 et 2015 (CP 12-55 et CP 15-129).

Le forfait d'externat ne représente qu'une part des dépenses globales de la région Ile-de-France pour les lycées privés sous contrat d'association avec l'Etat et d'autres dispositifs le complètent comme les investissements, les aides aux élèves et les dispositifs de réussite éducative.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.



# SPORT, CITOYENNETE ET VIE ASSOCIATIVE

## *Annexes : Fiches de qualification des IPP*

→ Aide Sport & Culture (LABAZ)

333

→ Soutien à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens

336

## IPP n°1 : Nombre et montant des aides

### Descriptif de l'indicateur

Evolution du nombre de tickets et du montant total versé

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Données Docaposte.

Données disponibles depuis 2023, date de création du dispositif.

#### Mode de calcul

Nombre de tickets : Somme du nombre de lignes dans la base de données.

Montant total versé : Somme du montant pour chaque ligne.

#### Limites et biais

Aucun.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

### IPP n°2 : Typologie des bénéficiaires

#### Descriptif de l'indicateur

Age des bénéficiaires

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

Données Dicaposte.

Données disponibles depuis 2023, date de création du dispositif.

##### Mode de calcul

Nombre de jeunes par âge.

Nombre de jeunes = Nombre d'id unique pour chaque ligne de tickets créés (chaque participant a un id unique qui le différencie)

##### Limites et biais

L'âge des participants n'est pas leur âge exact à la date de création du ticket mais fait en fonction de leur date de naissance. Chaque jeune a une date de naissance et l'âge comptabilisé est leur âge en cas de naissance au 1<sup>er</sup> janvier de leur année de naissance.

#### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

### IPP n°3 : Répartition géographique

#### Descriptif de l'indicateur

Répartition par département des jeunes et des structures partenaires

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

Données Docaposte.

Données disponibles depuis 2023, date de création du dispositif.

##### Mode de calcul

Cartographie de la localisation des bénéficiaires et des structures partenaires (en nombre et en montant).

L'indicateur est calculé à partir des numéros de département.

##### Limites et biais

Aucun.

#### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Equipements sportifs

## IPP n°1 : Subventions accordées

### Descriptif de l'indicateur

Evolution des subventions accordées par année en nombre d'équipements et de projets et en montant.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Données internes.

Les données traitées commencent en 2021.

#### Mode de calcul

Nombre d'équipements et de projets subventionnés par année et montant par année soit la somme du montant pour chaque subvention sur une année t.

#### Limites et biais

Le montant des subventions prend en compte le montant initial attribué et les éventuelles affectations complémentaires qui ont suivi mais ne prend pas en compte les désaffectations.

### Justification des prévisions et cible

Un projet peut concerner le financement de plusieurs équipements donc un projet n'est pas toujours égal à un équipement. Le nombre d'équipements est toujours égal ou plus élevé que le nombre de projets.

# Equipements sportifs

## IPP n°2 : Equipements par département

### Descriptif de l'indicateur

Répartition des subventions par département en nombre et en montant.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Données internes.  
Les données traitées commencent en 2021.

#### Mode de calcul

Cartographie de l'implantation des équipements par département (en nombre et en montant).

#### Limites et biais

Aucun.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Équipements sportifs

## IPP n°3 : Zones QPV et rurales

### Descriptif de l'indicateur

Répartition (en nombre et %) des équipements financés entre zone classée rurale et urbaine et zone QPV ou hors zone QPV.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Données internes.

Les données traitées commencent en 2021.

#### Mode de calcul

Rapport entre : au numérateur, les équipements par zone (rurale, urbaine, QPV, hors QPV) et au dénominateur, le nombre total d'équipements financés

#### Limites et biais

La classification en zone rurale et urbaine est sujette à évolutions et révisions régulières.

L'appartenance d'un projet à un QPV est parfois mal renseignée par les porteurs de projet.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Équipements sportifs

## IPP n°4 : Types de travaux

### Descriptif de l'indicateur

Répartition (en nombre et %) des équipements financés entre création et réhabilitation.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Données internes.

Les données traitées commencent en 2021.

#### Mode de calcul

Rapport entre : au numérateur, les équipements par type d'investissement et au dénominateur, le nombre total d'équipements financés.

#### Limites et biais

Aucun.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Equipements sportifs

## IPP n°5 : Types de projet

### Descriptif de l'indicateur

Répartition en nombre des équipements par famille d'équipements (accès libre, couvert ou semi-couvert, extérieur, éclairage-vestiaire, ESIR).

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Données internes.

Les données traitées commencent en 2021.

#### Mode de calcul

Nombre d'équipements par catégorie en fonction de l'année.

#### Limites et biais

Cette nomenclature d'équipements est particulière à la région et a été élaborée spécifiquement pour cet IPP.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

# Equipements sportifs

## IPP n°6 : Equipements à destination de publics spécifiques

### Descriptif de l'indicateur

Nombre d'équipements en zone carencée (zéro équipement sportif), à destination d'utilisateurs en situation de handicap, ou améliorant l'accès des lycéens à des infrastructures sportives.

### Précision méthodologique

#### Source des données et date d'observation des données transmises

Données internes.

Les données traitées commencent en 2021.

#### Mode de calcul

Nombre par année d'équipements spécifiques (1<sup>er</sup> équipement d'une commune, pratique para-sport et pour les lycées).

Nombre lycées concernés par année par les projets à destination des lycées.

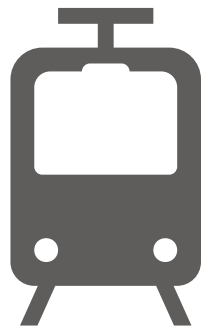
#### Limites et biais

Le nombre de lycées prend en compte, pour chaque projet, le nombre de lycées pouvant en profiter. Si un lycée utilise deux équipements différents, il sera comptabilisé deux fois.

Depuis 2024, pour la majoration PSH, seuls sont désormais comptabilisés les équipements qui accueillent une pratique réelle à destination d'utilisateurs en situation de handicap.

### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.



# TRANSPORTS ET MOBILITES

## *Annexes : Fiches de qualification des IPP*

→ Accessibilité des transports	343
→ Plan Régional « Route de demain »	345
→ Plan Vélo régional – Réseau Vélo Île-de-France	349

### IPP n°1 : Evolution des engagements annuels

#### Descriptif de l'indicateur

Montant des engagements par année.

#### Précision méthodologique

**Source des données et date d'observation des données transmises**  
Données internes à la Région Ile-de-France.

**Mode de calcul**  
Montant annuel engagé dans la mise en accessibilité des transports.

**Limites et biais**  
Il n'y a pas de limites ni de biais notables sur ce dispositif.

#### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

### IPP n°2 : Gares accessibles aux PMR

#### Descriptif de l'indicateur

Nombre de gares accessibles aux PMR et localisation des gares.

#### Précision méthodologique

**Source des données et date d'observation des données transmises**  
Données internes à la Région Ile-de-France.

**Mode de calcul**  
Nombre de gares accessibles et leur localisation

**Limites et biais**  
Il n'y a pas de limites ni de biais notables sur ce dispositif.

#### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

### IPP n°1 : Typologie des projets pour une route intelligente

#### Descriptif de l'indicateur

Montant voté (en euros) par type de projets pour le développement d'une route intelligente.

#### Précision méthodologique

##### **Source des données et date d'observation des données transmises**

IRIS : la plateforme régionale pour déposer et suivre les dossiers de subvention.

Les données sont observées depuis 2020.

##### **Mode de calcul**

L'indicateur est calculé par la somme des montants versés pour chaque type de projet : Exploitation, Infrastructure, Véhicules, Intégration environnementale.

Exemple de réalisation : enrobés phoniques, enrobés innovants, véhicules autonomes, équipements dynamiques, protection innovante de la ressource de l'eau.

##### **Limites et biais**

L'indicateur suit exclusivement les projets subventionnés et non les projets réalisés.

#### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

### IPP n°2 : Typologie des projets pour les nouveaux services de mobilité

#### Descriptif de l'indicateur

Nombre de projets subventionnés en faveur des nouveaux services de mobilité et le montant voté par type de projet.

#### Précision méthodologique

##### **Source des données et date d'observation des données transmises**

IRIS : la plateforme régionale pour déposer et suivre les dossiers de subvention.

Les données sont observées depuis 2020.

##### **Mode de calcul**

L'indicateur est calculé à partir de la somme des projets subventionnés et les montants votés par type de projet : aire de covoiturage, plan local de déplacement, plan mobilité interentreprise

##### **Limites et biais**

L'indicateur suit exclusivement les projets subventionnés et non pas les projets réalisés.

#### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

### IPP n°3 : Cartographie des projets soutenus pour fluidifier le trafic

#### Descriptif de l'indicateur

Répartition géographique des projets soutenus pour fluidifier le trafic dans le cadre du plan régional "Route de demain" depuis 2020.

#### Précision méthodologique

##### **Source des données et date d'observation des données transmises**

Oscar : la plateforme régionale répertoriant toutes les cartographies réalisées dans le cadre du Système d'Information Géographique (SIG).

Les données sont observées depuis 2020.

##### **Mode de calcul**

Localisation des projets

##### **Limites et biais**

L'indicateur suit exclusivement les projets subventionnés et non les projets réalisés. De plus, cet indicateur renseigne la répartition des projets soutenus et des montants associés par département, qui constitue l'échelle pour laquelle les données étaient les plus disponibles ce qui ne permet pas de réaliser une cartographie.

#### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

### IPP n°4 : Typologie des projets pour une route plus sûre

#### Descriptif de l'indicateur

Cet indicateur décrit le montant voté par type de projet pour une route plus sûre.

#### Précision méthodologique

##### **Source des données et date d'observation des données transmises**

IRIS : la plateforme régionale pour déposer et suivre les dossiers de subvention.

Les données sont observées depuis 2020.

##### **Mode de calcul**

L'indicateur est calculé par la somme des montants versés pour chaque type de projet : Infrastructure - Sécurisation des personnes les plus vulnérables - Sécurisation des passages à niveau

##### **Limites et biais**

L'indicateur suit exclusivement les projets subventionnés et non les projets réalisés.

#### Justification des prévisions et cible

Non renseigné.

### IPP n°1: Nombre de comités de ligne mis en place

#### Descriptif de l'indicateur

Nombre de comités de ligne mis en place lors de l'année concernée.

#### Précision méthodologique

##### **Source des données et date d'observation des données transmises**

La donnée est sourcée par un tableau interne au service recensant les comités tenus.

On observe la donnée depuis 2021.

##### **Mode de calcul**

Somme des comités de lignes tenus à l'année n.

##### **Limites et biais**

Les comités techniques ne sont pas pris en compte dans le calcul. Les comités techniques sont composés de techniciens, de maîtres d'ouvrage, du collectif Vélo Île-de-France. Ils proposent et étudient les itinéraires.

Les comités de lignes sont des instances décisionnelles du projet. Ils sont composés des représentants des maîtres d'ouvrage, des collectivités concernées, des techniciens et du Collectif Vélo. Ils sont organisés et animés par la Région et valident les propositions des comités techniques. Ces comités permettent d'apprécier le rôle de coordinateur de la Région dans la définition des schémas cyclables.

#### Justification des prévisions et cible

La cible de 60 comités de ligne a été dépassée en 2025 de 13 comités de ligne.

### IPP n°2: Linéaire d'aménagements cyclables financés

#### Descriptif de l'indicateur

Kilométrage total financé grâce au Plan vélo régional depuis 2017 et au plan de soutien au Réseau VIF depuis 2020.

L'indicateur prend en compte les différents types de linéaires :

Les aménagements transitoires : « coronapistes »

Les aménagements cyclables partagés : zones 30, double-sens cyclable, bande cyclable

Les aménagements cyclables séparés : piste cyclable, voie verte

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

Tableau Excel interne au service.

On observe la donnée depuis 2017.

##### Mode de calcul

Somme des linéaires financés par projet subventionné (en km).

Les montants correspondent aux montants affectés.

##### Limites et biais

Les données du kilométrage total financé reposent sur un système déclaratif. Les données sont ensuite vérifiées sur plans par les services en charge afin d'apprécier la réalisation effective des projets.

#### Justification des prévisions et cible

Pour le Réseau VIF, l'objectif fixé par la Région est la mise en service de l'ensemble des lignes concernées par la phase 1 d'ici à fin 2025 et de l'ensemble des lignes au global d'ici fin 2030.

Il est important d'avoir des linéaires complets et continus et ainsi éviter les coupures. L'indicateur suit exclusivement les projets subventionnés et pas les projets effectivement réalisés.

#### Descriptif de l'indicateur

Nombre et pourcentage par type de projets subventionnés par la Région.

Projets répertoriés par type d'objet : aménagements cyclables, jalonnements, stationnements, études, ouvrages d'art, points services.

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

Tableau de suivi interne du service Pôles et voiries de la région Île-de-France.

On observe la donnée depuis 2017.

##### Mode de calcul

Somme du nombre de projets et pourcentage.

##### Limites et biais

Non renseigné.

#### Justification des prévisions et cible

Pour le Réseau VIF, l'objectif fixé par la Région est la mise en service de l'ensemble des lignes concernées par la phase 1 d'ici à fin 2025 et de l'ensemble des lignes au global d'ici fin 2030. Il est important d'avoir des linéaires complets et continus et ainsi éviter les coupures. L'indicateur suit exclusivement les projets subventionnés et pas les projets effectivement réalisés.

#### Descriptif de l'indicateur

Nombre de projets réalisés dans chaque département de la Région, en distinguant s'ils sont des projets locaux du budget participatif écologique ou non.

#### Précision méthodologique

##### Source des données et date d'observation des données transmises

Tableau de suivi interne.

On observe la donnée depuis 2017 pour les données hors BPE et depuis 2020 pour les projets BPE.

##### Mode de calcul

Nous identifions les départements dans lesquels le projet a eu lieu.

##### Limites et biais

Nous ne disposons pas des adresses projets pour le moment qui permettraient une visualisation précise sur une carte régionale.

#### Justification des prévisions et cible

Pas de cible clairement identifiée. Le but est de faire tripler le nombre de cycliste en 2030. (PDMIF)

### Annexe IPP n°4: Répartition territoriale des projets

